Digitized by Google

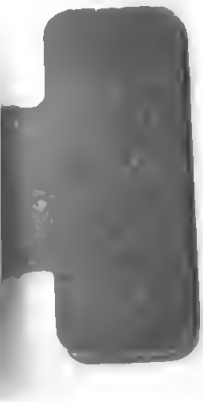

15. 3. 563

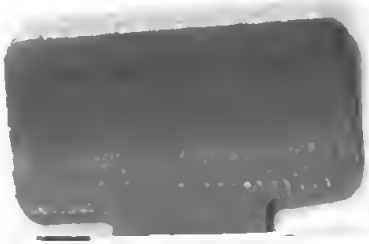

15. 3. 563

Digitized by Google

EXPOSÉ

DE LA

SITUATION ADMINISTRATIVE

DE LA

Province de Brabant.

EXPOSÉ

DE LA

SITUATION ADMINISTRATIVE

DE LA

PROVINCE DE BRABANT.

Session de 1868.

BRUXELLES,

E. GUYOT, IMPRIMEUR DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL,

rue de Pachéco, 12.

—

1868

EXPOSÉ

DE LA

SITUATION ADMINISTRATIVE

DE LA

PROVINCE DE BRABANT.

TITRE PREMIER. — POPULATION.

Le résultat du dépouillement des tableaux des naissances, décès et changements de domicile, qui fait connaître les variations que subit annuellement le chiffre de la population des communes, ne nous a pas encore été communiqué, pour 1867.

Le même renseignement, pour 1866, nous manquait lors de la publication du précédent Exposé; nous l'avons reçu depuis, et nous comblons ici la lacune que l'on remarquait l'année dernière.

POPULATION AU 31 DÉCEMBRE.

	1865.	1866.	Augment.	Diminut.
Ville de Bruxelles . . .	189,337	188,248		1,089
— Louvain. . . .	32,973	32,901		72
— Nivelles. . . .	9,385	9,491	106	
— Tirlemont . . .	12,344	12,356	12	
— Diest	7,410	7,153		257
— Hal	7,882	7,759		123
— Wavre	6,182	6,154		28
— Aerschot . . .	4,521	4,534	13	
Communes rurales :				
Arrondissement de Bruxelles.	326,114	328,680	2,566	
— Louvain .	132,063	132,114	51	
— Nivelles .	136,013	136,024	11	
Total	864,224	865,414	2,759	1,569
Augmentation de 1867 sur 1866.			1,190	

Registres de population.

De nouveaux registres de population ayant dû être formés ensuite du recensement général de 1866, l'administration supérieure a chargé deux membres de la commission centrale de statistique, d'aller prendre inspection de ce travail, sur les lieux : aucune commune du Brabant ne s'est trouvée en défaut.

Registres de l'état civil.

La vérification des registres de l'état civil fait tous les ans l'objet de rapports de MM. les commissaires d'arrondissement. Ceux que

nous avons reçus pour 1867, constatent que ces registres sont généralement bien tenus.

Déclarations d'indigénat.

Soixante-cinq déclarations d'indigénat ont été faites en 1867, en vertu des art. 9 et 10 du Code civil.

TITRE II. — CHAMBRES LÉGISLATIVES.

Listes électorales.

Les réclamations dont nous avons été saisis, en degré d'appel, contre la formation des dernières listes, sont au nombre de 25.

16 avaient pour objet des demandes d'inscriptions nouvelles; 9, la radiation de noms inscrits.

12 des premières seulement ont été admises.

12 radiations ont été provoquées d'office par MM. les commissaires d'arrondissement, et 8 noms ont été rayés des listes.

Relevé comparatif des électeurs aux Chambres législatives, en 1866 et 1867.

	Nombre d'électeurs en 1866.	Nombre d'électeurs en 1867.
Ville de Bruxelles	6,624	6,651
— de Hal.	181	182
Total. . .	6,805	6,833
Communes rurales	6,930	7,012
Total pour l'arrondissement. . .	13,735	13,845

ARRONDISSEMENT DE LOUVAIN.

Ville de Louvain	1,419	1,389
— de Tirlemont.	494	487
— de Diest	293	285
— d'Aerschot.	120	112
Total. . .	2,326	2,273
Communes rurales.	1,906	1,896
Total pour l'arrondissement. . .	4,232	4,169

ARRONDISSEMENT DE NIVELLES.

Ville de Nivelles	322	326
— de Wavre.	247	251
Total. . .	569	577
Communes rurales	2,601	2,695
Total pour l'arrondissement. . .	3,170	3,272
Nombre d'électeurs dans les villes . . .	9,700	9,683
— dans les communes. .	11,437	11,603
Total pour la province. . .	21,137	21,286

Soit une diminution de 17 électeurs dans les villes et une augmentation de 166 dans les communes rurales; reste en plus 149.

Listes des éligibles au Sénat.

Censitaires, 1866	118
Id. 1867	121

Digitized by Google

Éligibles complémentaires, c'est-à-dire les plus imposés après les censitaires et inscrits pour atteindre le nombre voulu d'un éligible par 6,000 âmes de population.

En 1866, éligibles complémentaires. . . .		24
En 1867	» »	23

Élections.

Aux élections qui ont eu lieu le 11 juin 1867, pour le renouvellement particl des membres du Sénat, ont été nommés :

MM. Fortamps, pour l'arrondissement de Bruxelles.

Van Schoor, —

Hanssens, —

Stiellemans, —

Lauwers, —

Bischoffsheim, —

Barbanson, —

MM. d'Overschie (baron), pour l'arrondissement de Louvain.

De Man d'Attenrode (baron), —

MM. Mosselman, pour l'arrondissement de Nivelles.

Zaman, —

Le collége électoral de l'arrondissement de Bruxelles a procédé, le 27 janvier 1868, à l'élection d'un membre de la Chambre des représentants, rendue nécessaire par la nomination de M. Alexandre Jamar aux fonctions de Ministre des Travaux publics. M. Alexandre Jamar a été réélu par 1,253 voix sur 1,338 votants.

TITRE III. — ADMINISTRATION PROVINCIALE.

—

Listes électorales.

9 appels nous ont été adressés contre la formation de ces listes ; 7 réclamaient l'inscription d'un pareil nombre de citoyens, et 2 la radiation d'autant de noms inscrits.

5 demandes d'inscription étaient fondées et ont été admises.

Aucune demande de radiation n'a été accueillie.

De leur côté, MM. les commissaires d'arrondissement ont interjeté appel contre 12 inscriptions, et 8 noms ont été rayés de la liste.

Relevé comparatif du nombre des électeurs pour le Conseil provincial inscrits en 1866 *et* 1867.

VILLES et ARRONDISSEMENTS.	ÉLECTEURS PROVINCIAUX inscrits en 1866.			ÉLECTEURS PROVINCIAUX inscrits en 1867.		
	EN VERTU de la loi électorale.	EN VERTU de la loi du 30 avril 1866.	TOTAL.	EN VERTU de la loi électorale.	EN VERTU de la loi du 30 avril 1866.	TOTAL.
Ville de Bruxelles . .	6,624	47	6,671	6,651	50	6,701
— Louvain. . .	1,419	54	1,473	1,389	52	1,441
— Tirlemont . .	494	21	515	487	22	509
— Nivelles. . .	322	19	341	326	23	349
— Diest. . . .	293	19	312	285	14	299
— Wavre . . .	247	10	257	251	9	260
— Hal	181	16	197	182	12	194
— Aerschot . .	120	4	124	112	6	118
Total pour les villes.	9,700	190	9,890	9,683	188	9,871
COMMUNES RURALES.						
Arroud. de Bruxelles.	6,930	378	7,308	7,012	357	7,369
— Louvain .	1,906	124	2,030	1,896	135	2,031
— Nivelles .	2,601	161	2,762	2,695	157	2,852
Total pr les comm. rur.	11,437	663	12,100	11,603	649	12,252
Total pr toute la prov.	21,137	853	21,990	21,286	837	22,123

Ce qui donne une diminution de 19 électeurs pour les villes et une augmentation de 132 pour les communes rurales : reste en plus 113 pour l'année 1867.

Relevé comparatif des électeurs provinciaux par cantons.

ARRONDISSEMENT DE BRUXELLES.

	1866.	1867.
Canton d'Asschc.	435	444
— Bruxelles	6,671	6,701
— Hal.	469	481
— Ixelles	2,020	2,047
— Lennick-Saint-Quentin	499	478
— Molenbeek-Saint-Jean	1,130	1,147
— Saint-Josse-ten-Noode.	2,169	2,176
— Vilvorde	392	396
— Wolverthem	391	394
	14,176	14,264

ARRONDISSEMENT DE LOUVAIN.

Canton d'Aerschot	344	336
— Diest	316	498
— Glabbeek	198	198
— Haccht.	278	291
— Léau	236	237
— Louvain	2,046	2,007
— Tirlemont.	836	831
	4,454	4,398

ARRONDISSEMENT DE NIVELLES.

Canton de Genappe.	410	426
— Jodoigne.	814	828
— Nivelles	945	987
— Perwez	401	425
— Wavre	790	795
	3,360	3,461

RÉCAPITULATION.

Arrondissement de Bruxelles	14,176	14,264
— Louvain	4,454	4,398
— Nivelles	3,360	3,461
Totaux.	21,990	22,123
		21,990
Différence en plus pour 1867. . .		133

Résultat des élections provinciales

CANTONS ÉLECTORAUX.	NOMBRE DES ÉLECTEURS INSCRITS.					NOMBRE DES VOTANTS.					
	Censitaires.	Délégués.	appartenant au chef-lieu du canton.	appartenant aux autres localités.	Total.	1er scrutin.	2e scrutin.	appartenant au chef-lieu du canton.		appartenant aux autres localités.	
								1er scrutin.	2e scrutin.	1er scrutin.	2e scrutin.
Élections du 27 mai 1867.											
Bruxelles.	6651	50	6701	»	6701	482	»	482	»	»	»
Saint-Josse-ten-Noode . . .	2080	83	1112	1051	2163	878	848	570	583	308	265
Ixelles.	1992	37	1324	705	2029	949	»	634	»	315	»
Élection du 1er juillet 1867.											
Ixelles.	1992	37	1324	705	2029	719	»	391	»	328	»

Élections.

Les électeurs ont été appelés à procéder au renouvellement du mandat des conseillers appartenant aux cantons d'Aerschot, d'Assche, de Bruxelles, de Diest, de Genappe, de Haecht, de Perwez, de Tirlemont, de Wavre et de Wolverthem.

Il a été aussi pourvu au remplacement de M. Van Orshoven, conseiller provincial du canton de Louvain, décédé.

(1) Nommé membre du Sénat.
(2) Id. de la Chambre des Représentants.
(3) Id. Id.
(4) Décédé.
(5) Démissionnaire.
(6) Id.

du 27 mai et du 1er juillet 1867.

NOMS des conseillers à remplacer.	NOMS des conseillers élus.	PROFESSION.	DOMICILE.	Nombre de voies obtenus.		Nombre de conseillers.	
				1er scrutin.	2e scrutin.	Réélus.	Nouveaux
Barbanson (1)	Franequi, Jean-Baptiste	professeur	Montagne des Quatre Vents, 9.	437	»	»	3
Broustin (2)	Fontainas, Charles	avocat	rue de Ligne, 11,	448	»	»	»
Watteen (3)	Defuisseaux, Ernest	avocat	rue Joseph II, 59,	435	»	»	»
Van Caubergh(4)	Rycx, Emmanuel	propriétaire	rue du Progrès, 53,	393	427	»	1
Verhulst (5)	Hap, Albert-Joseph	bourgmestre	Chemin de la Cambre, 33.	600	»	»	1
Vanderstraeten(6)	Vanden Daele, Gustave	propriétaire	Ixelles.	349	»	»	1

Les procès-verbaux de ces opérations vous seront communiqués.

Actes du Conseil.

La session ordinaire de 1867, ouverte le 2 juillet, a été close le 25 du même mois.

Quatre sessions extraordinaires, qui ont duré un jour chacune,

ont eu lieu les 26 août, 26 septembre, 21 octobre et 27 décembre 1867.

Voici le résumé des affaires dont l'assemblée s'est occupée.

Session ordinaire de 1867.

Administration provinciale. — Conseil provincial. — 2 et 3 juillet. — Admission des conseillers nouvellement élus.

Canton de Bruxelles. — MM. Francqui, Fontainas et Defuisseaux.

— d'Ixelles. — MM. Hap et Vanden Daele.

— de Saint-Josse-ten-Noode. — M. Rycx.

2 juillet. — Formation du bureau définitif.

4 juillet. — Division du Conseil en sections.

11 juillet. — Rejet d'une proposition de modifier le règlement d'ordre intérieur du Conseil.

16 juillet. — La session est prorogée de huit jours.

19 juillet. — Rejet d'une demande tendante à ce que le compte rendu, en flamand, des séances du Conseil provincial, soit déposé à la bibliothèque des instituteurs du canton de Hal.

23 juillet. — Nouvelle prorogation de huit jours, du consentement de M. le Gouverneur.

Services provinciaux. — 4 juillet. — Augmentation du salaire des cantonniers des routes provinciales.

25 juillet. — La Députation permanente est autorisée à pourvoir

aux emplois qui deviendront vacants dans l'intervalle de la présente et de la prochaine sessions, sauf aux places d'architectes d'arrondissement, d'inspecteur et de commissaires voyers.

Comptabilité provinciale. — 11 juillet. — Approbation du compte définitif de 1865 et du compte provisoire de 1866.

25 juillet. — Adoption du budget de 1868 : des dépenses nouvelles et des augmentations de crédits sont votées.

Délimitation provinciale. — 25 juillet. — Avis favorable sur un projet de rectification de limites entre sept communes, par suite du redressement de la rivière la Dendre, sur les territoires du Brabant et de la Flandre orientale.

25 juillet. — Rejet d'une demande de rectification des limites qui séparent les communes de La Hulpe et d'Overysschc.

Chemins de fer. — 16 juillet. — Adoption d'une proposition tendante à réitérer le vœu que la Société du chemin de fer du Grand-Luxembourg soit mise en demeure d'exécuter l'engagement qu'elle a pris d'établir une section de La Hulpe à Wavre.

16 juillet. — Le Conseil émet le vœu que l'on établisse une station de chemin de fer entre Denderleeuw et Ninove.

25 juillet. — Adoption d'une proposition par laquelle la Députation est chargée de s'adresser au Gouvernement, pour qu'une station de chemin de fer soit placée entre Boort-Meerbeek et Malines.

Routes provinciales. — 9 juillet. — Le Conseil autorise la vente au sieur Roberti, notaire, à Louvain, pour 500 francs, d'une parcelle de terrain formant talus à la route de Wavre à Hannut,

à la condition que l'acquéreur exécutera à ce talus des travaux de consolidation convenables, lesquels devront toujours être entretenus par lui, à la satisfaction de l'autorité provinciale.

11 juillet. — Aliénation d'une partie de la route provinciale d'Humelgem à Cortenbergh, devenue sans emploi par suite du détournement de la chaussée près de la station de Cortenbergh.

11 juillet. — Cession à l'Etat de la route provinciale de Tirlemont à Hannut.

24 juillet. — La Députation permanente est chargée d'entrer en négociation avec l'Etat, afin que celui-ci reprenne les routes provinciales, au mieux des intérêts de la province; et si cette négociation n'aboutit pas, de reprendre l'instruction de l'affaire relative à la classification des routes. Il sera fait un rapport au Conseil sur le résultat obtenu.

Voirie vicinale. — 4 juillet. — Renvoi à la Députation permanente, avec prière d'en continuer l'instruction, du projet de prolongement du boulevard d'Anvers sur le territoire de Molenbeek-Saint-Jean et de Koekelberg.

11 juillet. — La Députation permanente est chargée: 1° d'engager les communes à prendre les mesures nécessaires pour mettre en vigueur, sur les chemins vicinaux pavés en général, la législation concernant la grande voirie, sous le rapport de la police du roulage; 2° d'inviter le Gouvernement à vouloir simplifier l'instruction en usage pour arriver à ces fins.

25 juillet. — Adoption d'une proposition tendante à charger la Députation permanente d'insister, auprès du Gouvernement, pour que dorénavant les atlas communaux ne soient plus modifiés sans l'intervention des particuliers, de l'autorité locale et de l'autorité provinciale, sans que, néanmoins, l'application du principe déposé

dans l'art. 28 de la loi de 1841, puisse servir à entraver malicieusement une entreprise d'intérêt public, telle que la construction des railways.

Rivières et cours d'eau non navigables. — 25 juillet. — Le Conseil adopte la résolution suivante :

La Députation permanente est autorisée à liquider les subsides portés aux budgets en faveur des travaux d'assainissement de la Senne, alors même que des modifications de détail seraient apportées au plan primitif; il en serait autrement si ces modifications intéressaient l'économie générale du projet ou venaient à changer les conditions essentielles auxquelles la province a promis son concours.

Il est bien entendu que les stipulations faites en faveur de certaines communes rurales sont strictement maintenues, et qu'aucun préjudice ne peut être porté à celles situées à l'aval comme à l'amont de Bruxelles.

25 juillet. — La Députation est chargée de communiquer à M. le commissaire des eaux une réclamation contre l'insalubrité des eaux de la Senne, en engageant ce fonctionnaire à s'assurer que partout, dans les usines, les précautions prescrites par les règlements sont bien observées, et en lui recommandant de prendre toutes les mesures mises à sa disposition pour éviter que des plaintes ne se reproduisent.

25 juillet. — La Députation est priée d'examiner la demande de l'administration communale d'Aerschot, tendante à faire enlever d'un ruisseau un barrage qui cause des inondations.

25 juillet. — Renvoi à la Commission spéciale, d'une demande des Conseils communaux de Nieuwrode et de Cortryck-Dutzel,

tendante à ce qu'il soit apporté des modifications au règlement relatif au curage des cours d'eau non navigables ni flottables.

25 juillet. — La Députation permanente est autorisée à augmenter de trois le nombre des membres qui composent la commission instituée pour reviser les règlements concernant le curage des cours d'eau et aviser aux moyens de favoriser la pisciculture.

Cultes, édifices, etc. — 12 juillet. — Le Conseil décide qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la demande de subside faite par la fabrique de l'église SS. Jean et Nicolas, à Schaerbeek.

Agriculture. — 9 juillet. — Rejet d'une demande de subside du Cercle professoral d'arboriculture de Gand.

25 juillet. — Modifications au règlement sur la race chevaline.

Foires et marchés. — 4 juillet. — Etablissement d'un marché à Laeken.

Instruction publique. — 12 juillet. — Renvoi à la Députation permanente d'une demande de secours de la veuve d'un ancien instituteur.

19 juillet. — Même renvoi d'une demande de subside des administrateurs de la crèche de Molenbeek-Saint-Jean.

19 juillet. — Malgré ses sympathies pour les écoles d'adultes, le Conseil regrette de ne pouvoir s'associer à la proposition, qui lui est faite par le Gouvernement, d'intervenir dans les frais d'organisation de ces écoles, que l'on ne devrait pas assimiler aux écoles primaires, en les plaçant sous le régime de la loi de 1842.

Hygiène publique. — 23 juillet.

« Le Conseil décide :

» 1° D'émettre le vœu que le Gouvernement fonde, dans un court

Digitized by Google

délai, un établissement vaccinogène destiné à pourvoir de vaccin tous les médecins du pays ;

» 2° D'adopter, dans l'entre-temps, la proposition de M. le docteur Warlomont, tendante à procurer, moyennant une subvention annuelle de 1,500 francs, du vaccin animal à tous les médecins des pauvres de la province. »

Police. — 4 juillet. — Le Conseil décide qu'il n'y a plus lieu de donner suite aux pétitions demandant l'abrogation du règlement qui défend les combats de coqs.

11 juillet. — Le Conseil émet le vœu de voir rayer de nos codes l'obligation, imposée à certaines catégories de nos populations, d'être munies d'un livret.

Etablissements de bienfaisance, hospices, etc. — 19 juillet. — Renvoi à la Députation permanente d'une proposition tendante à élever à 10,000 francs l'allocation de 5,000 francs portée à l'art. 60 du budget, à titre de subsides aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour payer les frais d'entretien d'indigents dans les hôpitaux, hospices, etc.

Affaires diverses. — 16 juillet. — Adoption d'une proposition tendante à émettre le vœu que le Gouvernement renvoie le plus de classes de miliciens possible, sans compromettre le service.

25 juillet. — Renvoi à la Députation permanente, d'une pétition des secrétaires communaux de l'arrondissement de Nivelles, avec prière :

« 1° De demander au Gouvernement qu'il indemnise, selon l'importance du travail, les secrétaires communaux, quand il leur demande des travaux extraordinaires qui concernent l'administration supérieure;

» 2° D'insister, auprès des communes, pour que celles-ci, dans la

mesure de leurs ressources, s'efforcent de créer à leurs secrétaires une position convenable. »

Sessions extraordinaires.

26 août. — Présentation de candidats pour une place de conseiller vacante à la cour d'appel de Bruxelles.

26 août. — La Députation permanente est autorisée à acquérir, pour 18,000 francs, le bâtiment servant de caserne de gendarmerie, à Saint-Josse-ten-Noode.

26 septembre. — Présentation de candidats pour une place de conseiller vacante à la Cour d'appel de Bruxelles et pour une place de vice-président vacante au tribunal de première instance de la même ville.

21 octobre. — Présentation de candidats pour une place de vice-président, vacante au tribunal de première instance de Bruxelles.

27 décembre. — Présentation de candidats pour une place de vice-président, vacante au tribunal de première instance de Louvain.

Députation permanente.

Il y aura à pourvoir, dans cette session, au renouvellement du mandat ou au remplacement, comme membres de la Députation, de M. Piron-Vanderton, élu pour l'arrondissement de Bruxelles, et de MM. Aelbrecht et Pieret, élus sans distinction d'arrondissement.

Inspecteur voyer des faubourgs de Bruxelles.

Nous avons fixé, pour 1868, d'après les bases arrêtées par le Conseil, le 13 juillet 1859, la part à payer par les communes-faubourgs dans le traitement de l'inspecteur voyer. — Le tableau qui suit indique cette répartition :

COMMUNES.	1re BASE. — ÉTENDUE territoriale comprise dans le rayon d'inspection.	2e BASE. — NOMBRE de demandes de bâtir instruites en 1867 dans ce rayon.	A PAYER PAR CHAQUE COMMUNE		
			D'APRÈS la 1re base.	D'APRÈS la 2e base.	TOTAL.
	HECTARES.				
Anderlecht.	328	28	190 79	86 46	277 25
Elterbeek.	58	10	33 73	30 88	64 61
Forest.	78	»	45 37	» »	45 37
Ganshoren	3	»	1 75	» »	1 75
Ixelles.	338	76	196 60	254 70	451 30
Jette.	27	»	15 71	» »	15 71
Koekelberg.	75	1	45 63	3 09	46 72
Laeken	151	6	87 83	18 52	106 35
Molenbeek-Saint-Jean.	414	62	240 81	191 45	432 26
Saint-Gilles.	254	75	147 74	231 60	379 34
Saint-Josse-ten-Noode.	102	63	59 33	194 54	253 87
Schaerbeek.	338	87	196 60	268 63	465 23
Totaux. . .	2,166	408	1,259 89	1,259 89	2,519 78

Les allocations facultatives, réunies pour 1868 et votées afin d'assurer le service extraordinaire dont est aussi chargé l'inspecteur voyer, sont les mêmes que celles mentionnées l'année dernière à la page 18 de l'Exposé.

Architectes d'arrondissement.

Un congé de trois mois a été accordé, le 15 mai 1867, à M. Coulon, architecte de l'arrondissement de Nivelles.

M. Jamart, architecte à Nivelles, a assuré le service pendant ce temps.

Commissaires voyers.

M. Vanden Plas, commissaire voyer du 8e district, est mort le 19 janvier dernier. Son service a été confié temporairement à MM. Fontaine et Herpin, commissaires voyers des 7e et 9e districts. Le Conseil doit lui donner un successeur pour achever le terme de son mandat, qui expire en 1869.

Tous les commissaires voyers ont rempli leurs fonctions à notre satisfaction, et nous leur avons accordé, pour l'exercice 1866-1867, la totalité de l'indemnité de 800 francs, destinée à récompenser leur zèle.

Casernement de la gendarmerie.

La province a acheté, l'année dernière, pour 18,000 francs, la maison qui sert de caserne de gendarmerie, à Saint-Josse-ten-Noode.

Une somme de fr. 18,710-50 a été payée, en 1867, pour le loyer des casernes dont la province n'est pas propriétaire.

Les casernes appartenant à la province sont celles de Bautersem, Bruxelles, Cortenbergh, Genappe, Hal, Louvain, Nivelles, Saint-Josse-ten-Noode, Waterloo et Wavre.

Finances de la province.

Les projets de budget et d'arrêté de compte, qui accompagnent l'Exposé, permettront au Conseil d'apprécier la situation financière de la province, sans qu'il soit nécessaire d'entrer ici dans de nouveaux développements.

Nous nous sommes occupés de l'émission totale des titres de

l'emprunt ; le résultat de l'opération accomplie, sera communiqué au Conseil.

Taxe sur les chiens.

Les rôles de 1867 se sont élevés à . . .	fr.	114,734
Ceux de 1866 étaient de		113,733
Augmentation . . .	fr.	1,001

TITRE IV. — ADMINISTRATIONS COMMUNALES.

Circonscriptions territoriales.

Des habitants de Hofstade ont demandé que ce hameau soit séparé de la commune de Muysen et érigé en commune distincte.

Cette demande fait en ce moment l'objet de l'instruction exigée ; elle sera soumise à l'avis du Conseil, conformément à l'art. 83 de la loi provinciale.

La résolution du Conseil sur une demande de rectification des limites qui séparent La Hulpe d'Overyssche, a été envoyée, avec toutes les pièces de l'instruction, à M. le Ministre de l'Intérieur.

Il n'a pas encore été statué sur cet objet.

Il en est de même du projet de rectification de limites entre Hekelghem, Liedekerke, Pamel et Teralphene, communes du Brabant, et Ninove, Okegem et Denderleeuw, de la Flandre orientale.

Listes électorales.

Le nombre de réclamations contre la formation des listes électorales s'est élevé à 20.

Il y a eu 18 demandes d'inscriptions, dont 13 ont été accueillies ; aucune des demandes de radiation n'a été admise.

Relevé comparatif des électeurs communaux.

	1866	1867.
Ville de Bruxelles	7,135	7,114
— Louvain.	1,572	1,540
— Tirlemont	547	541
— Nivelles.	509	495
— Diest	398	378
— Wavre	366	365
— Hal	298	290
— Aerschot	280	276
Total pour les villes	11,105	10,999
Communes rurales :		
Arrondissement de Bruxelles	14,388	15,457
— de Louvain	6,675	6,522
— de Nivelles	7,004	7,099
Total pour les communes rurales	28,067	29,078
Id. pour les villes	11,105	10,999
Total général.	39,172	40,077

Soit, pour 1867, une diminution de 106 électeurs dans les villes

et une augmentation de 1,011 électeurs dans les autres localités. Reste donc 905 électeurs en plus.

ÉLECTIONS COMMUNALES.

Trente-cinq communes ont procédé, en 1867, à des élections extraordinaires.

Toutes leurs opérations ont été validées.

Parmi les conseillers, 24 ont été élus par suite du décès des anciens titulaires, et 20 à la suite de démissions volontaires; un seul a été nommé en suite de non-acceptation de mandat.

Nous avons validé, en outre : 1° Les opérations électorales qui ont eu lieu dans 8 communes, en exécution des arrêtés par lesquels nous avions annulé totalement ou partiellement les élections du 30 octobre 1866; 2° L'élection d'un conseiller communal en remplacement d'un membre qui avait été élu lors du renouvellement triennal, et qui avait régulièrement renoncé au mandat qui lui avait été conféré. Aucune des réclamations auxquelles ces différentes opérations avaient donné naissance, n'a été accueillie.

Enfin, nous avons modifié nos arrêtés antérieurs pris conformément à l'art. 5 de la loi du 30 mars 1836 et répartissant, entre les différentes sections des communes de Bierges et de Wolverthem, e nombre des conseillers à élire par chacune d'elles.

Mutations survenues dans les colléges échevinaux

VILLES ET ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE DE BOURGMESTRES nommés en remplacement d'anciens titulaires		
	décédés.	démissionnaires.	non renommés en cette qualité, ou non réélus comme conseillers.
Villes.			
Arrondissement de Bruxelles.	1		9
Id. Louvain	3	4	8
Id. Nivelles	3	4	15
Totaux. . .	7	8	32

Secrétaires communaux.

L'année dernière, des secrétaires communaux de l'arrondissement de Nivelles se sont adressés au Conseil dans l'espoir de voir améliorer leur position, et l'assemblée nous a renvoyé cette pétition avec prière :

1° De demander au Gouvernement qu'il indemnise, selon l'importance du travail, les secrétaires communaux, quand il leur réclame des travaux extraordinaires qui concernent l'Administration supérieure ;

2° D'insister auprès des communes, pour que celles-ci, dans la mesure de leurs ressources, s'efforcent de créer à leurs secrétaires une position convenable.

La première partie de cette résolution a fait l'objet d'une lettre adressée, le 2 août 1867, par M. le Gouverneur, à M. le Ministre de

du 1er janvier au 31 décembre 1867.

Nombre DE BOURGMESTRES appelés aux fonctions d'échevin.	NOMBRE D'ÉCHEVINS nommés en remplacement d'anciens titulaires				Nombre d'échevins nommés bourg-mestres.	NOMBRE D'ÉCHEVINS nommés par suite de la division d'une commune en deux communes distinctes.
	décédés.	démission-naires.	appelés aux fonctions de bourgmestre.	non renommés en cette qualité ou non réélus comme conseillers.		
	1					
1	7	6	4	16	5	1
	6	2	3	24	3	
	4	10	10	22	9	
1	18	18	17	62	17	1

l'Intérieur, qui n'a pas encore fait connaître la suite qu'elle est susceptible de recevoir.

Il a été satisfait à la deuxième partie de la recommandation du Conseil par la circulaire suivante :

« Bruxelles, le 1er août 1867.

» *Aux Administrations communales.*

» Messieurs,

» Dans sa séance du 25 juillet dernier, le Conseil provincial du Brabant a chargé la Députation permanente d'insister auprès des communes pour que celles-ci, dans la mesure de leurs ressources, s'efforcent de créer à leurs secrétaires une position convenable.

» En exécution de cette décision, la Députation permanente désire, Messieurs, que vous soumettiez incessamment au Conseil communal la question de savoir si le traitement actuel des secré-

taires est suffisant, et, dans la négative, que vous l'engagiez à l'augmenter.

» Il me sera agréable de connaître la suite donnée à la présente invitation, qui vous avait déjà été adressée par la circulaire de mon prédécesseur, du 23 mars 1860 (*Mémorial administratif*, 1860, n° 61).

» *Le Gouverneur,*

» Dubois-Thorn. »

A la suite de cette circulaire, 46 conseils communaux ont augmenté les émoluments de leurs secrétaires.

Une nouvelle requête nous a été adressée, à la même fin, par 8 secrétaires communaux de l'arrondissement de Louvain. Elle sera aussi soumise au Conseil.

En 1867, nous avons approuvé les nominations de secrétaires, faites par les conseils communaux de Haeren, Lombeek-Sainte-Catherine, Schepdael, Forest, Duysbourg, Thielt, Tirlemont, Vossem, Clabecq, Incourt, Oisquercq, Opprebais et Piétrebais.

Nous avons donné un avis favorable sur les demandes de pension, à charge de la Caisse de prévoyance, adressées par les veuves des sieurs Day, à Lennick-Saint-Quentin, Goetemans, à Haeren et à Peuthy, Deprez, à Houtain, Capers, à Releghem, Cleynen, à Thielt et Biot, à Uccle, ainsi que sur celle du sieur Coekelbergs, ex-secrétaire de Berthem.

Des arrêtés royaux, des 18 juin 1867 et 24 mars 1868, ont accordé à chacun des prénommés une pension s'élevant respectivement à 45, 87, 56, 14, 40, 282 et 162 fr. La veuve du sieur Desmedt, ancien secrétaire à Molhem-Bollebeek, a également obtenu une pension de 76 fr., par arrêté royal du 6 juin 1867.

Digitized by Google

Receveurs communaux.

Il a été pourvu au remplacement de 23 receveurs communaux, en 1867.

Deux receveurs ont été révoqués, l'un pour refus de fournir le cautionnement exigé, l'autre parce qu'il avait posé vis-à-vis du Conseil communal des actes d'insubordination et qu'il avait refusé, en outre, de rendre compte de sa gestion.

Les cautionnements fournis, en 1867, sont au nombre de 22, dont 12 en immeubles et 10 en numéraire.

Il a été accordé quitus définitifs, pour apurement de gestion, à onze comptables ou à leurs héritiers.

Douze comptables dont la recette dépassait le chiffre de 2,000 fr. (art. 116 de la loi communale) et qui, antérieurement, avaient fourni une caution personnelle, ont, sur nos instances, donné des garanties soit en immeubles, soit en numéraire.

Un receveur a été obligé de fournir un cautionnement supplémentaire, par application de l'art. 119 de la loi précitée.

Malgré nos instances réitérées, plusieurs comptables cherchent, par tous les moyens possibles, à se soustraire à l'obligation de fournir le cautionnement exigé pour garantie de leur gestion. Nous regrettons d'avoir à constater que les administrations des communes intéressées, loin de seconder nos efforts, semblent, par leur inaction, encourager le mauvais vouloir des receveurs.

Nous renouvellerons nos instances, et si elles restent encore sans effet, nous signalerons nominativement, dans le prochain Exposé de la situation administrative de la province, ceux des receveurs qui seront restés sourds à nos recommandations.

TRAVAUX PUBLICS DANS LES VILLES, EN 1867.

BRUXELLES.

Assainissement de la Senne. — La Société concessionnaire des travaux a mis la main à l'œuvre le 3 février 1867.

Conformément au cahier des charges, elle a commencé par les collecteurs isolés, en aval de Bruxelles.

Les premières fouilles ont été creusées au boulevard du Jardin botanique, et les travaux de terrassement et de maçonnerie ont été continués, presque sans solution de continuité, depuis le boulevard jusqu'à la rue Verte, au delà du ruisseau le Maelbeek, soit sur environ 3 kilomètres de longueur.

Depuis, on a entrepris une nouvelle partie de près de 2 kilomètres, qui va se diriger de la rue Verte, à Schaerbeek, vers l'usine de décantation.

Hôtel de ville. — Façade principale. — Les nervures, les voûtes et les baies ogivales de la galerie à droite de la cour, sont reconstruites; les marches et le perron du nouvel escalier sont placés.

On s'occupe de la taille des culs-de-lampe et des dais des pilastres; toutes les autres pierres nécessaires à l'achèvement de ce travail sont à pied-d'œuvre.

La salle du Christ, destinée à la célébration des mariages, est entièrement terminée, sauf les peintures.

Les boiseries de la grande salle gothique sont très-avancées; la pose s'en poursuit activement.

Digitized by Google

Église SS. Michel et Gudule. — Trois travées de la chapelle de la Vierge, vers la place Sainte-Gudule, sont entièrement terminées. Une quatrième travée est en voie d'exécution ; le vitrail vient d'être démonté. — Toutes les pierres nécessaires aux parements, les encadrements de la fenêtre et les pinacles qui couronnent les contre-forts, sont prêts. — On s'occupe actuellement de la restauration des meneaux et des broderies de cette fenêtre, ainsi que de la taille des pierres destinées à la corniche et à la balustrade de la travée en question.

Église des Minimes. — La construction des nouveaux fonts baptismaux est terminée.

On a renouvelé la fenêtre de la façade latérale au-dessus des fonts baptismaux.

Église de la Chapelle. — La restauration du grand chœur se poursuit activement. — La façade de ce chœur, qui est un vestige des plus intéressants du style romano-byzantin, a été dégagée par la démolition partielle d'un bâtiment, servant de magasin, qui s'y trouvait adossé.

Église du Sablon. — Quatre fenêtres de la grande nef ont été rétablies dans leur état primitif.

Église de Bon-Secours. — On continue la restauration de la façade latérale vers la Senne. Les motifs ornementés sous les seuils des fenêtres sont en voie d'exécution.

Église de Saint-Jean-Baptiste au Béguinage. — Le conseil de fabrique a continué à faire tailler les pierres destinées à la reconstruction de la fenêtre du transept, vers la rue des Lilas. Des échafaudages ont été établis pour l'exécution de ce travail. On espère

que toute la partie architecturale du grand vitrail, depuis le seuil jusqu'à la toiture, sera terminée cette année.

Université libre. — On a placé les figures allégoriques qui devaient compléter l'ornementation de la façade principale vers la rue de l'Impératrice.

Les bâtiments à élever à droite de la place sont en voie de construction.

La Cité Fontainas a été inaugurée le 26 septembre 1867.

Les travaux de construction de l'école n° 9, rue du Caillou, sont complétement terminés. — Le local peut être livré à sa destination.

Le grand pont rustique du bois de la Cambre et ses enrochements sont terminés. On achève d'établir les talus du ravin que le pont franchit.

HAL.

Les travaux de restauration de l'hôtel de ville ont été entièrement achevés dans le courant de l'année 1867.

On a repris l'exécution des travaux à la tour de l'église Saint-Martin; la façade principale est presque entièrement réparée.

LOUVAIN.

Il n'a été exécuté cette année que des travaux de réparations ordinaires aux bâtiments communaux.

La ville a adopté un projet en vue de l'embellissement et de l'assainissement de différents quartiers; elle a contracté un emprunt pour couvrir le montant de la dépense.

TIRLEMONT.

Divers travaux de réparations ont été effectués aux bâtiments de la caserne.

Le service des eaux a été amélioré. Un puits artésien, destiné à alimenter deux pompes publiques, a été foré dans la rue Neuve.

Deux tourelles de l'église de Notre-Dame ont été restaurées.

DIEST.

Les travaux de restauration du pourtour de l'abside de l'église de Notre-Dame ont été poussés avec vigueur; on espère qu'ils seront terminés en 1868.

La restauration de l'église Saint-Sulpice va être prochainement reprise. — On commencera par la reconstruction de l'escalier du portail principal et la construction d'une balustrade au-dessus de ce portail.

NIVELLES.

On travaille activement à la construction du nouvel hôpital-hospice. — Les travaux sont sur le point d'être achevés.

WAVRE.

Les locaux de l'école primaire supérieure des filles ont été terminés dans le courant de l'année.

L'orphelinat a été ouvert le 1er mars 1867.

COMMUNES RURALES.

Travaux de construction (non compris ceux de la voirie) exécutés, en voie d'exécution ou en projet, sous la direction ou la surveillance des architectes d'arrondissement.

ARRONDISSEMENT DE BRUXELLES.

A. *Travaux exécutés ou en voie d'exécution.*

Construction d'écoles communales à Haute-Croix, Bellinghen, Bogaerden, Laer, sous Sempst, Bucken, Castre, Lembecq, Saintes, Thollembeek, Tombeek et Eyzer, sous Overyssche; de salles d'école à Assche et à Vollezeele.

Achèvement de l'école de Hofstade, sous Muysen et de l'église de Malaise, sous Overyssche.

Erection d'une église avec presbytère à Assche et établissement de presbytères à Liedekerke, Pepinghen et à Laer, sous Sempst.

Restauration du presbytère d'Elewyt et commencement de l'église de Haute-Croix.

B. *Travaux projetés.*

Construction de bâtiments d'école à Gaesbeek, Maxenzeel, Pamel, Steenockerzeel, Sterrebeek, Lint, sous Grimberghen, et Eyseringhen, sous Lennick-Saint-Quentin; de salles d'école à Herfflingen, Ternath, Nieuwrode et Etterbeek.

Agrandissement de l'école de Malderen.

Reconstruction du presbytère de Lembecq et restauration de celui d'Hekelgem.

Construction d'un clocher à l'église de Notre-Dame-au-Bois, sous Overyssche.

ARRONDISSEMENT DE LOUVAIN.

A. *Travaux exécutés ou en voie d'exécution.*

Construction de bâtiments d'école, avec logement pour l'institu-

teur et locaux pour l'administration communale à Berthem, Binckom, Hérent, Loonbeek, Melckweser, Neerlinter, Ottenbourg et Schoonderbueken, sous Montaigu ; de salles d'école avec habitation d'instituteur à Bautersem, Beggynendyck, Velthem-Beyssem et Weert-Saint-Georges ; d'une maison communale avec habitation pour instituteur, à Neerheylissem.

Appropriation des écoles de Rillaer, Thielt, Wesemael, Winxele, Hougaerde, Orsmael-Gussenhoven et Tremeloo.

Confection de bancs-pupitres pour l'ameublement des écoles de Betecom, Binckom, Duysbourg, Graesen, Hougaerde, Kerkom, L'Ecluse, Tremeloo, Meerbeek, Ottenbourg et Rummen.

Erection d'une nouvelle église à Melckweser et d'un nouveau presbytère à Bunsbeek.

Restauration des églises de Glabbeek-Suerbempde, Beggynendyck et Thielt ; du presbytère de Thildonck ; de l'église et du presbytère de Velthem-Beyssem.

Badigeonnage des casernes de gendarmerie de l'arrondissement.

Appropriation de la caserne de gendarmerie de Cortenbergh et travaux de peinturage exécutés à celle de Wolfsdonck.

Arrondissement de Louvain.

A. *Travaux projetés.*

Construction de bâtiments d'école avec logement d'instituteur et locaux pour l'administration communale à Becquevoort, Cortryck-Dutzel, Kersbeek-Miscom, Everberg, Hauwaert, Keerbergen, Geet-Betz, Kessel-Loo, Langdorp, Leefdael, Rhode-St-Pierre, Testelt et Vertryck ; construction d'écoles avec habitation d'instituteur à

Holsbeek, Caggevinne-Assent, Héverlé, Hougaerde, Nieuwrode, Pellenberg, Rotselaer, Sichem et Haesrode, sous Bierbeek.

Confection de l'ameublement classique pour les écoles d'Autgaerden, sous Zetrud-Lumay, Aerschot, Bautersem, Beggynendyck, Berthem, Budingen, Cappellen, Neerlinter, Melckweser, Orsmael-Gussenhoven et Zetrud-Lumay.

Agrandissement des salles d'école et construction d'habitations pour instituteur à Messelbroeck, Roosbeck, Erps-Querbs et Tremeloo.

Séparation, en deux classes distinctes, des salles d'école de Linden et de Vieux-Héverlé.

Construction de murs de clôture aux écoles de Winghe-St-Georges, Haekendover et Ottenbourg.

Etablissement d'un puits communal à Betecom ; d'une pompe à Werchter et d'une pompe et d'un égout à Haecht.

Reconstruction du pont établi sur la Laak, à Betecom.

Erection d'une église au hameau de Bost, sous Hougaerde et au hameau de Schoonderbueken, sous Montaigu ; travaux de consolidation au mur de la façade de l'église de Bierbeek.

Travaux de clôture au cimetière de Thildonck et appropriation du presbytère de cette localité.

Renouvellement de la toiture du chœur de l'église de Duysbourg.

Reconstruction des presbytères de Hoeleden, de Neervelp et de Graesen.

Arrondissement de Nivelles.

A. *Travaux exécutés ou en voie d'exécution.*

Construction de bâtiments d'école à Glabais, Hamme-Mille, Mar-

bais, Noduwez-Linsmeau et Thorembais-les-Béguines ; d'une salle d'école à Ceroux-Mousty et d'une habitation pour instituteur et institutrice à Ohain.

Parachèvement des écoles de Baulers, Court-St-Etienne, Geest-Gerompont-Petit-Rosière, Grez-Doiceau, Houtain, Malèves-Ste-Marie-Wastinnes, Marilles, Nethen, Noville-sur-Mehaigne, Rebecq-Rognon et Sart-Dames-Avelines.

Travaux d'appropriation aux écoles de Jauche, Lillois-Witterzée, Maransart, Nodebais et Orbais ; et travaux complémentaires à celles d'Autre-Eglise, Geest-Gerompont-Petit-Rosière, Huppaye, Jauchelette, Malèves-Ste-Marie-Wastinnes, Rebecq-Rognon, Rosières, Ramillies-Offus, Sart-Dames-Avelines et Glimes.

Reconstruction des églises de Maransart, Noville-sur-Mehaigne, Chapelle-Saint-Laurent, sous Piétrebais, Ramillies, sous Ramillies-Offus ; des églises, avec cures, de Dongelberg, Rebecq-Rognon et Sart-Dames-Avelines ; des presbytères de Braine-le-Château, de Corroy-le-Grand et de Ste-Marie, sous St-Jean-Geest-Ste-Marie-Geest.

Agrandissement des églises de Grand-Rosière et de Nethen; réparations aux églises et aux presbytères de Jodoigne-Souveraine; de Chastre-Villeroux et de Clabecq ; aux églises de Baisy-Thy, de Vieux-Genappe et d'Hévillers ; au presbytère de St-Remy-Geest.

Erection d'une nouvelle église avec presbytère à Clabecq.

Travaux d'entretien et de réparations aux casernes de gendarmerie de Genappe, Tubize, Wavre, Nivelles, Waterloo, Jodoigne, Hamme-Mille et Ceroux-Mousty.

B. *Travaux projetés.*

Construction d'écoles communales à Bonlez, Bousval, Hamme-

Mille, Jodoigne-Souveraine, Noville, Wauthier-Braine, Tangissart, sous Baisy-Thy, et Chapelle-St-Laurent, sous Piétrebais.

Confection de l'ameublement classique pour les écoles de Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Court-St-Etienne, Hamme-Mille, Houtain, Ittre, Malèves-Ste-Marie, Mont-St-Guibert, Nethen, Orbais, Ophain et Thorembais-les-Béguines.

Travaux complémentaires aux écoles de Baulers, Gentinnes, Houtain et Thorembais-les-Béguines.

Agrandissement de l'église de Doiceau, sous Grez-Doiceau, et travaux d'exhaussement à celle d'Hévillers.

Reconstruction des presbytères de Geest-Gerompont et de Vieux-Genappe, et appropriation de ceux de Baisy-Thy et de Haut-Ittre.

Travaux de clôture à l'église de Ramillies et à la cure de Corroy-le-Grand.

Biens communaux. — *Legs et donations.*

Par arrêté royal du 31 juillet 1867, le Conseil communal de Nivelles a été autorisé à accepter un legs de 10,000 francs, fait par la demoiselle Amélie Kaieman, pour le maintien et l'entretien de l'école gardienne établie en ladite ville.

ACQUISITIONS.

Acquisi

Numéro d'ordre.	COMMUNES.	DATE des autorisations.	DÉSIGNATION DES IMMEUBLES. Nature.	Superficie.	Prix de l'acquisition.
					Acquisitions autorisées par
1	Laeken	1867. 16 janvier.	Terrain.	H. A. C. M. » 10 72 »	1,800 »
2	Steenockerzeel	16 id.	Terrain, bâtiment.	» 9 20 »	4,000 »
3	Saint-Josse-ten-Noode .	23 id.	Propriété bâtie.	» 1 73 »	7,550 »
4	Grimbergben	20 mars.	Terrain.	» 15 » »	1,200 »
5	Hougaerde	27 id.	Id.	» 26 10 »	2,061 »
6	Molenbeek-Saint-Jean. .	10 avril.	Bâtiment, terrain.	» 3 08 04	9,900 »
7	Wolverthem	19 juin.	Terrain.	» 15 67 »	1,993 60
8	Bonlez	26 id.	Id.	» 10 90 »	991 90
9	Molenbeek-Saint-Jean .	17 juillet.	Id.	» 4 17 03	13,510 »
10	Wemmel	Id.	Jardin.	» 15 » »	3,000 »
11	Borgt-Lombeek . . .	8 août.	Terrain.	» 19 80 »	1,570 »
12	Nivelles	14 id.	Prairie.	» 4 34 65	869 30
13	Louvain	21 sept.	Terrain.	16m12c	198 27
14	Tirlemont	Id.	Id.	» 33 » »	6,300 »
15	Molenbeek-Wersbeek . .	2 octobre.	Id.	» 8 » »	480 »
16	Testelt.	9 id.	Bâtiment, jardin.	» 10 » »	2,000 »
17	Becquevoort.	Id.	Terrain.	» 20 » »	1,200 »
18	Plancenoit	Id.	Id.	» 40 05 »	5,000 »
19	Saint-Josse-ten-Noode .	30 id.	Id.	» 5 49 08	26,269 33
20	Id. .	Id.	Terrain bâti et non bâti.	» 3 60 »	25,000 »
21	Jodoigne-Souveraine . .	Id.	Terrain.	» 3 99 »	270 10
22	Tubize.	Id.	Id.	» 2 75 15	300 »
23	Baisy-Thy	11 décemb.	Jardin, terre.	» 14 95 »	2,446 50

ons.

DESTINATION DES IMMEUBLES.	*Observations.*
2 *Députation permanente.*	
Construction d'une école.	
Idem.	
Ouverture d'une rue.	
Construction d'one école.	
Idem.	
Redressement d'une rue.	
Construction d'une école.	
Idem.	
Agrandissement de la maison communale.	
Construction d'une école.	
Idem.	
Établissement d'un réservoir.	
Élargissement d'une rue.	
Établissement d'un abattoir.	
Construction d'une école.	
Idem.	
Idem.	
Idem.	
Ouvertore d'one rue.	
Agrandissement de l'école communale.	
Construction d'une école.	
Élargissement d'one rue.	
Construction d'une école.	

Acquisi

Numéro d'ordre.	COMMUNES.	DATE des autorisations.	DÉSIGNATION DES IMMEUBLES. Nature.	Superficie.	Prix de l'acquisition.
					Acquisitions autorisées
		1867.		H. A. C. M.	
1	Wauthier-Braine . . .	17 janvier.	Maison avec jardin.	» 5 40 »	6,000 »
2	Steenockerzeel	4 février.	Terrain.	» 4 30 »	365 50(1)
3	Wolverthem.	9 avril.	Propr. bâtie.	» 7 70 »	10,000 »
4	Wambeek.	20 id.	Jardin.	» 16 » »	3,720 »
5	Tourinnes-St-Lambert .	2 mai.	Terrain.	» 15 » »	1,600 »(2)
6	Laeken	14 juin.	Propr. bâtie.	» 13 30 »	47,000 »
7	Bruxelles.	9 août.	Moulin à eau avec dépend.	» 1 95 »	75,000 »
8	Ixelles.	12 sept.	Terrain.	» 70 20 »	96,174 »
9	Crainhem.	20 déc.	Id.	» 20 » »	2,400 »

tions (suite).

DESTINATION DES IMMEUBLES.	*Observations.*
par le Roi.	
Construction d'une école.	
Idem.	(1) Chiffre de l'expertise.
Établissem. d'une maison communale, avec salles de justice de paix, et d'une place publique.	
Construction d'une école.	
Agrandissement des locaux d'école.	(2) Id.
Établissement d'un hôpital.	
Assainissement.	
Etablissement d'un nouvel abattoir.	
Construction d'une école.	

Aliéna

N° d'ordre.	COMMUNES.	DATE des AUTORISATIONS.	DÉSIGNA NATURE.
			Autorisations accordées
		1867	
1	Noville-sur-Mehaigne.	20 février . .	Bâtiment.
2	Louvain	13 mars . . .	Terrain.
3	Molenbeek-Saint-Jean	10 avril . . .	Id.
4	Id.	15 mai . . .	Id.
5	Piétrebais	29 id. . . .	Id.
6	Wolnwe-Saint-Lambert.	17 juillet . .	Id.
7	Louvain	17 id. . . .	Id.
8	Longueville.	17 id. . . .	Bâtiment et terrain.
9	Autre-Église	31 id. . . .	Terrain.
10	Louvain	8 août . . .	Id.
11	Bruxelles.	14 id. . . .	Id.
12	Opbain-Bois-Seigneur-Isaac . . .	21 id. . . .	Id.
13	Id. . . .	21 id. . . .	Id.
14	Louvain	21 septembre .	Id.
15	Id.	16 octobre , .	Aubette.
16	Jodoigne-Souveraine	30 id. . .	Bâtiment, cour et jardin.
17	Testelt	13 novembre .	Bâtiment et terrain.
18	Archennes	13 id. .	Lende.
19	St-Jean-Geest-Ste-Marie-Geest . .	27 id. .	Terrains.
20	Tubize	11 décembre .	Id.

ions.

TION DES IMMEUBLES.		DESTINATION du PRODUIT DES VENTES.
SUPERFICIE.	VALEUR estimative.	
par la Députation permanente.		
H. A. C. M.		
» » 60 »	347 »	Construction d'une école.
370m 68c	656 02	Dépenses communales.
» 2 60 03	3,080 60	Id.
» 2 57 08	6,050 »	Id.
» 8 20 »	205 »	Construction d'une école.
» 6 90 »	1,380 »	Dépenses communales.
945m 9c	5,812 29	Id.
» » 80 »	500 »	Instruction primaire.
» 60 75 »	2,729 25	Construction d'une école.
295m 91c	9,099 23	Dépenses communales.
» 1 12 03	2,953 50	Id.
» 2 96 »	400 »	Travaux d'assainissement.
» » 31 »	31 »	Dépenses communales.
376m 50c	6,560 57	Id.
54 mètres.	3,000 »	Id.
» 6 76 »	1,505 60	Construction d'une école.
» 5 » »	900 »	Id.
» 12 70 »	350 »	Id.
» 2 72 »	225 »	Amélioration des chemins vicinaux.
» 30 50 »	1,372 50	Amortissement d'un emprunt.

Aliéna

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	DATE des AUTORISATIONS.	DÉSIGNA NATURE.
			Autorisations
		1867	
1	Saintes	17 janvier . .	Terrain.
2	Melckweser.	1er août . . .	Terre.
3	Hauwaert	25 octobre . .	Terrains.
4	Rotselaer.	31 id. . .	Id.
5	Nethen	18 novembre .	Terrains dont une partie est plantée de sapins.
6	Sart-Dames-Avelines	18 id. .	Presbytère avec dépendances.
7	Schaerbeek	5 décembre. .	Terrains à bâtir.

tions (suite).

TION DES IMMEUBLES.		DESTINATION du PRODUIT DES VENTES.
SUPERFICIE.	VALEUR estimative.	
accordées par le Roi.		
H. A. C. M.		
2 56 98 »	12,664 »	Construction d'une école.
3 51 20 »	14,650 »	Construction d'une église et d'une école.
2 48 08 »	6,307 88	Pavage d'un chemin de grande communication.
2 12 15 »	8,065 »	Remboursement de rentes.
9 93 21 »	14,898 »	Construction d'une école et remboursement des dettes communales. . . . .
» 23 » »	14,380 »	Reconstruction de l'église et du presbytère . .
» 59 59 »	59,065 59	Travaux d'utilité publique . . . . .

Échanges.

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	DATE DES AUTORISATIONS.	OBJET DES ÉCHANGES.
	Autorisations accordées par la Députation permanente.		
1	Louvain.	1867. 15 mars.	Echange de deux terrains, ensemble d'une superficie de 683 mètres 67 centimètres et valant, à dire d'experts, fr. 683-67, contre deux terrains appartenant à la dame Peeters et au sieur Meulemans, d'une contenance totale de 1,366 mètres 68 centimètres, et d'une valeur estimative de fr. 1,366-68. La ville payera une soulte de fr. 883-01.
2	Id.	13 Id.	Echange de deux terrains mesurant ensemble 348 mètres 91 centimètres, évalués à fr. 523-35, contre un terrain appartenant au sieur Smaelen, d'une superficie de 119 mètres 78 centimètres, dont l'expertise s'élève à fr. 179-67. Le coéchangiste payera une soulte de fr. 343-69.
3	Id.	24 avril.	Echange d'un terrain à bâtir, ayant une contenance de 167 mètres 40 cent., évalué à fr. 2,059-02, contre une maisonnette et une partie de jardin, mesurant 123 mètres 8 centim. et évaluées à fr. 1,526-18. Le sieur Dauw, coéchangiste, payera une soulte de fr. 532-83.
4	Bruxelles.	3 mai.	Echange de cinq parcelles de terrain, ensemble d'une superficie de 5 ares 27 centiares, ayant une valeur estimative de 14,318 francs, contre trois parcelles de terrain appartenant aux sieurs Van Vreckom et Verbeggen, d'une contenance totale de 9 ares 64 centiares et estimées à 20,605 francs.
5	Kerabeek-Miscom.	21 août	Echange d'une partie de terre, grande 3 ares 36 centiares et évaluée à 333 francs, contre une parcelle de terre, appartenant à la fabrique d'église de Kersbeck, d'une superficie de 6 ares 66 centiares et estimée également à 333 francs.

Transactions.

Par diverses transactions faites avec ses crédirentiers, la ville de Nivelles a mis fin aux procès qui lui étaient intentés, depuis un grand nombre d'années, pour la contraindre au payement des intérêts et au remboursement des capitaux qu'elle avait levés, dans le siècle dernier, pour la construction de chaussées.

La ville s'est engagée à payer :

1° Aux hospices de Bruxelles, une somme de fr. 12,229-77, pour le remboursement de quatre rentes dont les capitaux s'élevaient ensemble à fr. 24,459-54.

2° Aux héritiers Marcq, une somme de 5,900 francs, pour le remboursement de trois rentes dont les capitaux s'élevaient ensemble à fr. 8,465-60.

3° Aux représentants Steenmetsers, une somme de fr. 5,703-70, pour l'extinction d'une rente au capital de fr. 7,407-40.

Et 4° Aux héritiers Van der Noot, une somme de fr. 13,121-69, pour le remboursement de quatre rentes dont les capitaux réunis s'élevaient à fr. 26,243-38.

Ces transactions ont été approuvées par des arrêtés royaux du 7 août et du 21 décembre 1867.

Location du droit de chasse sur des biens communaux et d'établissements publics.

Les adjudications de ce droit, que nous avons approuvées l'année dernière, comprennent une étendue de 1,503 hectares 89 ares 59 centiares. Le fermage annuel est de fr. 3,773-45, soit en moyenne fr. 2-50 l'hectare.

Remboursements de rentes.

Treize communes ont été autorisées à accepter des remboursements de rentes s'élevant ensemble à fr. 8,573-08.

Fonds communal.

La part, dans ce fonds, des villes et communes où il existait un octroi, antérieurement à la loi du 18 juillet 1860, a été, en 1867, de . . . . . fr. 3,451,739 59

Les autres communes ont reçu :

En 1866.	fr.	1,184,910 16
Et en 1867		1,286,749 35
Différence en plus, pour 1867. . .	fr.	101,839 19

Emprunts.

COMMUNES.	DATE des autorisations.	MONTANT de L'EMPRUNT.	INTÉRÊT ANNUEL.	DESTINATION de L'EMPRUNT.	TERME DE remboursement.	DÉSIGNATION du PRÊTEUR.
Emprunts autorisés par la Députation permanente, en 1867.						
Itterbeek . . .	1867. 12 juin.	3,000 »	sans intérêt.	Pavage.	6 ans.	M. Dansaert, agent de change
Marbais. . . .	10 juill.	4,000 »	5 p. c.	Constr. d'une école.	Indéterminé	Deux particuliers.
Nosseghem. . .	21 sept.	5,000 »	Id.	Id.	10 ans.	Emiss. de bons communaux.
Bueken	13 nov.	2,000 »	Id.	Id.	65 ans.	Crédit comm.
Glabais	27 id.	3,000 »	Id.	Id.	5 ans.	M. Thirionet.
Thorembais-les-Béguines.	27 id.	3,233 »	4 1/2 p.c.	Id.	Id.	Bur. de bienf. du lieu.
Emprunts autorisés par le Roi, en 1867.						
Watermael-Boitsfort.	20 avril.	30,000 »	5 p. c.	Travaux d'utilité communale.	30 ans.	Bur. de bienf. du lieu.
Rebecq-Rognon.	2 mai.	17,000 »	Id.	Id.	17 ans.	Id.
Haute-Croix . .	7 id.	18,000 »	Id.	Id.	65 ans.	Crédit comm.
Id.	7 id.	4,000 »	4 1/2 p.c.	Id.	30 ans.	Bur. de bienf. du lieu.
Huldenberg . .	14 juin.	2,093 91	Id.	Constr. d'une école.	10 ans.	Id.
Id.	14 id.	4,125 28	Id.	Id.	Id.	Fabr. d'église du lieu.
Lenniek-St-Quentin.	23 sept.	7,000 »	5 p. c.	Travaux d'utilité publique.	65 ans.	Crédit comm.
Louvain . . .	12 oct.	1,050,000 »	Id.	Id.	Id.	Id.
Id.	12 id.	100,000 »	Id.	Id.	1 an.	Société génér. pour favoriser l'ind. nationale.
Id.	12 id.	82,900 »	Id.	Id.	Id.	Emiss. de bons communaux.
Wemmel . . .	23 id.	4,600 »	Id.	Constr. d'une école.	10 ans.	Bur. de bienf. du lieu.
Id.	23 id.	4,400 »	Id.	Id.	Id.	Un particulier.
Schaerbeek. . .	23 id.	300,000 »	Id.	Travaux d'utilité publique.	65 ans.	Crédit comm.
Pellenberg . . .	14 nov.	8,000 »	Id.	Id.	Id	Id.
Etterbeek . . .	18 id.	50,000 »	Id.	Id.	1 janv. 1871	Emiss. de bons communaux.

Emprunts (Suite).

COMMUNES.	DATE des autorisations.	MONTANT de L'EMPRUNT.	INTÉRÊT ANNUEL.	DESTINATION de L'EMPRUNT.	TERME DE remboursement.	DÉSIGNATION du PRÊTEUR.
Anderghem . .	22 nov.	9,000 »	5 p. c.	Acquisition d'un presbytère.	65 ans.	Crédit comm.
Bruxelles . . .	12 déc.	25,000,000 »	3 p. c.	Travaux d'utilité publique.	66 ans.	Banque de l'Union.
Nivelles. . . .	27 id.	35,000 »	sans intérêt.	Liquidation de dettes communales.	35 ans.	Caisse d'épargne de la ville.
Clabecq. . . .	27 id.	11,000 »	5 p. c.	Construction d'une église.	65 ans.	Crédit comm.

TAXES DIVERSES.

La taxe personnelle, d'après les rôles approuvés par nous, a produit en 1867 :

Pour l'arrondissement de Bruxelles . . . fr.	212,230	46
Id. id. de Louvain.	93,249	46
Id. id. de Nivelles.	21,456	25
Total. . fr.	326,936	17
Produit de 1866 . . . . . fr.	308,033	83
Différence en plus pour 1867 . . . . . fr.	18,902	34

Taxe communale sur les chiens.

ARRONDISSEMENT DE BRUXELLES.

Ville de Bruxelles . . . . . fr.	14,352	»
Communes rurales.	5,980	»

ARRONDISSEMENT DE NIVELLES.

Ville de Nivelles	1,350	»
Communes rurales.	350	»
Produit total.	22,032	»

Aucune commune de l'arrondissement de Louvain n'a établi de taxe sur les chiens.

Taxe sur les usines et fabriques.

Arrondissement de Bruxelles	fr.	27,163 07
— Nivelles.		221 20
Produit	fr.	27,384 27

Droit de pâturage.

Arrondissement de Bruxelles	fr.	178 50
— Louvain.		845 »
	Fr.	1,023 50

La taxe sur les voitures et la taxe de 6 p. c. sur le revenu cadastral, établies à Bruxelles, ont produit, l'une, fr. 29,450 et, l'autre, fr. 509,126·07.

Taxes locales.

Bruxelles. — Maintien, pour une année, de la taxe sur les constructions et les reconstructions. — Délibération du Conseil communal du 11 novembre 1867, approuvée par arrêté royal du 15 décembre suivant.

Maintien, pour une année, de la taxe sur les chiens. — Délibération du Conseil communal du 11 novembre 1867, approuvée par arrêté royal du 5 décembre suivant.

Réduction à 3.60 p. c. de la taxe sur le revenu cadastral des propriétés immobilières. — Délibération du Conseil communal du 11 novembre 1867, approuvée par arrêté royal du 13 décembre.

En 1867, cet impôt s'élevait à 6 p. c. du revenu cadastral.

Maintien, pour une année, de la taxe sur les constructions temporairement exonérées de la contribution foncière. — Délibération du Conseil communal du 11 novembre 1867, approuvée par arrêté royal du 13 décembre suivant.

Maintien, pour une année, de la taxe sur les voitures. — Délibération du Conseil communal du 11 novembre 1867, approuvée par arrêté royal du 13 décembre suivant.

Louvain. — Taxe sur les propriétés temporairement exonérées de la contribution foncière, et règlement relatif à la perception de cet impôt. — Délibérations du Conseil communal du 31 août et du 4 novembre 1867, approuvées par arrêtés royaux du 14 octobre et du 5 décembre de la même anuée.

Taxe de 2 1/2 p. c. sur le revenu cadastral des propriétés foncières. — Délibération du Conseil communal du 31 août 1867, approuvée par arrêté royal du 14 octobre suivant.

Anderlecht. — Maintien, pour cinq ans, de la taxe sur les fours à briques. — Délibération du Conseil communal du 23 août 1867, approuvée par arrêté royal du 4 octobre suivant.

Taxe sur les inhumations, au cimetière communal, de personnes étrangères à la localité et décédées hors de son territoire. — Délibération du Conseil communal du 11 octobre 1867, approuvée par arrêté royal du 2 octobre suivant.

Maintien, pour cinq ans, de la taxe sur les concessions d'embranchements dans les égouts publics, sur le repavage des tranchées, et sur les constructions dans les rues pavées aux frais de la commune. — Délibération du Conseil communal du 18 octobre 1867, approuvée par arrêté royal du 2 décembre suivant.

Ganshoren. — Maintien, jusqu'au 31 décembre 1870, de la taxe

sur les fours à briques. — Délibération du Conseil communal du 11 juillet 1867, approuvée par arrêté royal du 4 octobre suivant.

Koekelberg. — Maintien, pour dix ans, de la taxe sur les concessions d'embranchements dans les égouts publics. — Délibération du Conseil communal du 6 septembre 1867, approuvée par arrêté royal du 25 octobre suivant.

Maintien, pour dix ans, de la taxe destinée à couvrir les frais d'instruction des demandes en autorisation de bâtir. — Délibération du Conseil communal du 6 septembre 1867, approuvée par arrêté royal du 29 octobre suivant.

Maintien, pour dix ans, de la taxe sur les fours à briques. — Délibération du Conseil communal du 6 septembre 1867, approuvée par arrêté royal du 29 octobre suivant.

Remplacement de la taxe sur les maisons habitées, par un impôt de 3 p. c. sur le revenu cadastral des propriétés bâties ; et maintien, pour un an, de la taxe supplémentaire de deux francs par chaque ménage que ces propriétés abritent. — Délibérations du Conseil communal des 6 septembre et 1er octobre 1867, approuvées par arrêté royal du 12 novembre suivant.

Taxe de 7 p. c. sur le revenu cadastral des propriétés bâties et non bâties. — Délibérations du Conseil communal des 6 septembre et 1er octobre 1867, approuvées, pour un an, par arrêté royal du 14 décembre suivant.

Augmentation du chiffre de la taxe sur les chevaux livrés à l'équarrissage ou abattus, à l'exception de ceux qui sont abattus pour cause de maladie contagieuse. — Délibération du Conseil communal du 15 novembre 1867, approuvée par arrêté royal du 14 décembre suivant.

Molenbeek-Saint-Jean. — Taxe sur l'abatage des chevaux sains à l'abattoir communal. — Délibération du Conseil communal du 15 avril 1867, approuvée par arrêté royal du 25 mai suivant.

Maintien, pour dix ans, du tarif-règlement de la taxe destinée à couvrir les frais d'instruction des demandes en autorisation de bâtir. — Délibération du Conseil communal du 10 septembre 1867, approuvée par arrêté royal du 12 octobre suivant.

Maintien, pour dix ans, de la taxe sur les fours à briques. — Délibération du Conseil communal du 10 septembre 1867, approuvée par arrêté royal du 23 octobre suivant.

Oisquercq.—Taxe sur les chiens.—Délibération du Conseil communal du 15 décembre 1866, approuvée par arrêté royal du 9 août suivant.

Saint-Josse-ten-Noode. — Taxe sur les ouvertures à pratiquer dans les trottoirs pour l'introduction des provisions de chauffage, etc. — Délibération du Conseil communal du 18 novembre 1864, approuvée par arrêté royal du 16 septembre 1867.

Maintien, pour trois ans, de la taxe destinée au remboursement des frais faits par la commune pour le pavage des rues. — Délibération du Conseil communal du 22 novembre 1867, approuvée par arrêté royal du 20 décembre suivant.

Maintien, pour trois ans, de la taxe sur les concessions d'embranchements dans les égouts publics. — Délibération du Conseil communal du 22 novembre 1867, approuvée par arrêté royal du 20 décembre suivant.

Maintien, pour trois ans, de la taxe sur les chiens, réduite au taux uniforme de 5 francs par chien, sans distinction de race. — Délibération du Conseil communal du 22 novembre 1867, approuvée par arrêté royal du 21 décembre.

Schaerbeek. — Maintien, pour un terme indéfini, de la taxe destinée au remboursement des frais faits par la commune pour le pavage des rues, et de la taxe pour le repavage des tranchées ouvertes dans les rues pour l'établissement des embranchements d'égouts. — Délibération du Conseil communal du 11 décembre 1866, approuvée par arrêté royal du 18 février suivant.

Maintien, pour deux ans, du tarif-règlement de la taxe sur l'établissement des carrières et des briqueteries. — Délibération du Conseil communal du 8 octobre 1867, approuvée par arrêté royal du 18 novembre suivant.

Maintien, pour cinq ans, de la taxe sur les constructions de maisons. — Délibération du Conseil communal du 8 octobre 1867, approuvée par arrêté royal du 18 novembre suivant.

Maintien, pour un an, des droits pour l'abattage des bestiaux à l'abattoir public. — Délibération du Conseil communal du 8 octobre 1867, approuvée par arrêté royal du 2 décembre suivant.

Saint-Gilles. — Maintien, pour cinq ans, de la taxe sur les constructions riveraines des rues dans lesquelles la commune a fait construire des égouts et exécuter des travaux de pavage. — Délibération du Conseil communal du 13 septembre 1867, approuvée par arrêté royal du 23 octobre suivant.

Taxe sur le revenu cadastral des propriétés temporairement exonérées de la contribution foncière, en vertu de la loi du 28 mars 1828. — Délibération du Conseil communal du 24 octobre 1867, approuvée par arrêté royal du 2 décembre suivant.

Uccle. — Maintien, pour cinq ans, de la taxe sur les plantations d'arbres et de haies vives, et l'établissement de haies mortes ou clôtures, le long de la voie publique. — Délibération du Conseil communal du 16 septembre 1867, approuvée par arrêté royal du 25 octobre suivant.

Maintien, pour cinq ans, et avec une modification, en ce qui concerne les constructions qui ne longent pas la voie publique, de la taxe sur les bâtisses. — Délibération du Conseil communal du 16 septembre 1867, approuvée par arrêté royal du 25 octobre suivant.

Vilvorde. — Taxe sur les fours à briques. — Délibération du Conseil communal du 28 mars 1867, approuvée par arrêté royal du 7 mai suivant.

Maintien, pour un an, de la taxe sur les bâtisses et les plantations. — Délibération du Conseil communal du 22 août 1867, approuvée par arrêté royal du 4 octobre suivant.

Maintien, pour un an, de la taxe sur les chiens. — Délibération du Conseil communal du 22 août 1867, approuvée par arrêté royal du 4 octobre suivant.

Watermael-Boitsfort. — Taxe sur le revenu cadastral des propriétés immobilières, y compris celles qui sont exemptes de la contribution foncière, en vertu de la loi du 28 mars 1828.

Taxes locales diverses.

Réclamations en 1867.

Le nombre des réclamations sur lesquelles nous avons été appelés à statuer, en 1867, s'est élevé à 68; 38 ont été accueillies; 30 ont été rejetées.

Voici leur subdivision :

	Nombre.	Admises.	Rejetées.
Taxes personnelles	29	13	16
Usines et fabriques	22	10	12
Impôt sur le revenu cadastral . . .	10	2	8
Taxe sur les patentes	1	1	»
Taxe sur les habitations	2	1	1
Taxe sur les habitations exonérées de la contribution foncière	2	1	1
Taxe sur les voitures	2	2	»
	68	30	38

Actions en justice.

Les communes dont les noms suivent ont obtenu, en 1867, l'autorisation d'ester en justice, soit en demandant, soit en défendant, savoir :

Anderlecht, Bruxelles, Bierghes, Chastre-Villeroux-Blanmont, Dilbeek, Evere, Haute-Croix, Halle-Boyenhoven, Ixelles, Laeken, Limelette, Linkebeek, Molenbeek-Saint-Jean, Nederockerzeel, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Uccle, Vilvorde, Wavre et Webbecom.

Un particulier a été autorisé à se constituer partie civile pour une commune, dans un procès intenté par le ministère public.

La commune de Bonlez a été autorisée à se désister d'un procès.

TITRE V. — INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE.

—

Personnel.

Conformément aux prescriptions du décret du 7 germinal an XIII, il a été procédé au renouvellement par cinquième des membres des bureaux de bienfaisance et des commissions d'hospices de la province.

Ces opérations ont eu lieu régulièrement.

Receveurs.

En 1867, nous avons approuvé la nomination de 25 receveurs d'établissements de bienfaisance.

Il a été donné décharge définitive à quatre comptables ou à leurs héritiers, pour apurement de gestion.

Dix-huit nouveaux cautionnements ont été fournis, dont 4 en numéraire et 14 en immeubles.

Une nomination de receveur n'a pu être approuvée par nous, parce que le Conseil communal avait refusé de ratifier le choix du bureau.

La nomination d'un autre receveur n'a pu recevoir ses effets, le titulaire n'ayant pas été autorisé à cumuler ces fonctions avec celles d'instituteur communal, qu'il exerce.

BUREAUX DE BIENFAISANCE. — LEGS ET DONATIONS.

Legs et

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE des ARRÊTÉS.	DON ou LEGS.	DÉSIGNATION des BIENFAITEURS.	DÉSIGNATION des bureaux de bienfaisance avantagés.	NATURE OU IMPORTANCE DES BIENS DON — DÉSIGNATION des biens.	COMMUNE et lieu de la situation des biens-fonds.	INDICATIONS CADASTRALES. — Contenance.	Section.	Numéro de la parcelle.

Autorisations accordées par

	1867.						H. A. C.		
1	2 janv.	Legs.	Cte[sse] de Lalaing.	Bruxelles.	Capital.	»	»	»	»
2	Id.	Id.	L.J.F.P. Gruyer.	Id.	Id.	»	»	»	»
3	Id.	Id.	P.J. Daeuen.	Laeken.	Id.	»	»	»	»
4	23 id.	Don.	D. Hap.	Etterbeek.	Id.	»	»	»	»
5	6 mars.	Legs.	J.B. Schoonaerts.	Opheylissem.	Id.	»	»	»	»
6	20 Id.	Id.	J.C. Verheyen.	Opwyck.	Id.	»	»	»	»
7	Id.	Id.	J.B. Vercammen.	Hérent.	Id.	»	»	»	»
8	3 avril.	Id.	L. Reniers.	Bruxelles.	Id.	»	»	»	»
9	12 id.	Id.	V[e] Knust.	Id.	Id.	»	»	»	»
10	29 mai.	Id.	G.A. Fineau.	Londerzeel.	Rente.	»	»	»	»
11	26 juin.	Id.	J.B. Seghers.	Forest.	Capital.	»	»	»	»
12	Id.	Id.	P.J. Vuuets.	Roslère.	Terres.	Rusières.	46 78	B	»
13	3 juillet.	Don.	D[lle] Pauwels.	Hamme.	Rente.	»	»	»	»
14	17 Id.	Legs.	G. Smeyers.	Diest.	Capital.	»	»	»	»
15	4 sept.	Id.	J.B. Seghers.	Releghem.	Id.	»	»	»	»
16	23 oct.	Legs.	E. Guerin.	Opheylissem.	Rente.	»	»	»	»
17	30 Id.	Id.	D[lle] Legrand.	Strythem.	Id.	»	»	»	»
18	6 nov.	Id.	D[lle] Crokaert.	Bogaerden.	Id.	»	»	»	»
19	13 Id.	Don.	A.J. Michaux.	Piétrebais.	Capital.	»	»	»	»

(1) Sous réserve d'usufruit en faveur du donateur.
(2) Sous réserve d'usufruit en faveur des frères et sœurs du testateur.

lonations.

ÉS OU LÉGUÉS.		Montant, en capital, des propriétés immobilières ou des valeurs mobilières.	Revenu annuel des biens et inscriptions.	DESTINATION des BIENS DONNÉS OU LÉGUÉS et charges ou conditions attachées à la libéralité.	ÉVALUATION des charges au profit		OBSERVATIONS.
REVENU NET D'APRÈS LE CADASTRE.					des personnes privées, en capital.	d'autres établissements, en revenu.	
Propriétés bâties.	Propriétés non bâties.						

la Députation permanente.

»	»	400	»	Distribution de 1,000 pains aux pauvres de la paroisse de Sainte-Gudule.	»	»	
»	»	1,000	»	Pour les pauvres de la paroisse du Petit-Sablon.	»	»	
»	»	50	»	Sans charge.	»	»	
»	»	2,000	»	Id.	»	»	(1)
»	»	100	»	Id.	»	»	
»	»	500	»	Exonération de services religieux	»	8 80	
»	»	500	»	Sans charge.	»	»	
»	»	105	»	Distribution de 300 pains aux pauvres de la paroisse du Petit-Sablon.	»	»	
»	»	100	»	Pour les pauvres de l'Église évangélique du boulevard de l'Observatoire.	»	»	
»	»	»	20 »	Distribution de pains.	»	»	
»	»	200	»	Sans charge.	»	»	
»	25 77	2,062	70 »	Exonération de services religieux.	»	35 »	(2)
»	»	»	12 70	Distribution de pains.	»	»	
»	»	1,300	»	Exonération de services religieux.	»	12 »	
»	»	500	»	Sans charge.	»	»	
»	»	»	60 »	Id.	»	»	
»	»	»	19 »	Id.	»	»	
»	»	1,800	50 »	Exonération de services religieux.	»	18 »	
»	»	3,000	»	Les intérêts devront être distribués chaque année aux pauvres de la section de Chapelle-Saint-Laurent.	»	»	

Legs et

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE des ARRÊTÉS.	DON OU LEGS.	DÉSIGNATION des BIENFAITEURS.	DÉSIGNATION des bureaux de bienfaisance avantagés.	NATURE OU IMPORTANCE DES BIENS DON — DÉSIGNATION des biens.	COMMUNE et lieu de la situation des biens-fonds.	INDICATIONS CADASTRALES. Contenance.	Section.	Numéro de la parcelle.
	1867.						H. A. C.		
20	4 déc.	Don.	P.N. Wouters.	Betecom.	Capital.	»	»	»	»
21	11 id.	Legs.	J. Taymans.	Grez-Doiceau	Id.	»	»	»	»
22	Id.	Id.	Dlle Smeyers.	Perwez.	Id.	»	»	»	»

Autorisations accordées

1	22 avril.	Legs.	Dlle Gillis.	Merchtem.	Maison et jardin.	Asschc.	08 63	L.	150-151
2	31 juill.	Id.	Dlle Kaieman.	Niveiles.	Capital.	»	»	»	»
3	2 août.	Don.	I.I. Libouttou.	Court-St-Étienne.	Id.	»	»	»	»
4	20 sept.	Legs.	Dlle Morris.	Forest.	Id.	»	»	»	»
				St-Gilles.	Id.	»	»	»	»

(1) Sous réserve d'usufruit en faveur de l'époux de la testatrice.
(2) La testatrice a, en outre, fondé un anniversaire chanté.
(3) D'autres établissements publics ont été avantagés par la testatrice.
(4) D'autres libéralités sont inscrites dans l'acte de donation.
(5) La testatrice a fait d'autres legs en faveur d'établissements publics.

donations (suite).

NÉS OU LÉGUÉS. — REVENU NET D'APRÈS LE CADASTRE. — Propriétés bâties.	NÉS OU LÉGUÉS. — REVENU NET D'APRÈS LE CADASTRE. — Propriétés non bâties.	Montant, en capital, des propriétés immobilières ou des valeurs mobilières.	Revenu annuel des biens et inscriptions.	DESTINATION des BIENS DONNÉS OU LÉGUÉS et charges ou conditions attachées à la libéralité.	ÉVALUATION des charges au profit — des personnes privées, en capital.	ÉVALUATION des charges au profit — d'autres établissements, en revenu.	OBSERVATIONS.
»	»	705	»	Distribution de pains.	»	»	
»	»	200	»	A distribuer aux pauvres de la section de Doiceau.	»	»	
»	»	1,300	»	Exonération de services religieux.	»	12 »	(1)

par le Roi.

Ensemble 180.28		6,000	»	Sans charge.	»	»	(2)
»	»	6,000	»	Pour habiller un certain nombre d'enfants pauvres de la paroisse de Sainte-Gertrude lors de leur première communion.	»	»	(3)
»	»	12,000	»	Exonération de services religieux et distribution aux pauvres.	»	»	(4)
»	»	70,000	»	Sans charge.	»	»	(5)
»	»	25,000	»	Id.	»	»	

Alién

DATE des autorisations.	BUREAUX de bienfaisance auxquels l'autorisation a été accordée.	BIENS A	
		Situation.	Nature.
		Autorisations accordées par	
1867.			
13 mars.	Bellingheu.	Brages.	Terre.
24 avril.	Louvain.	Kessel-Loo.	Id.
29 mai.	Assche.	Assche.	Id.
12 juin.	Pamel.	Pamel.	Id.
26 id.	Nieuwrode.	Nieuwrode.	Id.
26 id.	Beauvechain.	Beauvechain.	Maison avec jardin.
26 id.	Assche.	Assche.	Id.
10 juillet.	Brages.	Brages.	Terre.
8 août.	Beersel.	Beersel.	Id.
21 id.	Erps-Querbs.	Campenhout.	Terre et jardin.
21 septembre.	Geest-Gerompont.	Geest-Gerompont.	Terre.
16 octobre.	Louvain.	Kessel-Loo.	Id.
		Autorisation	
1867.			
23 mai.	Laeken.	Laeken.	Terre.
16 août.	Forest.	Forest.	Id.
23 octobre.	Laeken.	Laeken.	Id.
9 novembre.	Leerbeek et Vollezeele.	Vollezeele.	Id.

ions.

ALIÉNER.			OBSERVATIONS.
Superficie.	Valeur.	Revenu annuel.	
a Députation permanente.			
H. A. C. M.			
» 11 24 »	692 »		
» 13 58 »	1,402 20		
» 16 30 »	1,721 28		
» 3 98 »	398 »		
» 17 40 »	450 »		
» 10 94 »	1,273 90		
» 8 65 »	5,900 »		
» 13 29 »	917 40		
» 11 12 »	600 «		
» 26 85 »	3,000 »		
» 89 23 »	4,994 85		
» 7 13 »	643 50		
ccordées par le Roi.			
» 68 37 »	32,450 »		
» 45 61 »	5,000 »		
» 23 30 »	3,000 »		
1 14 10 »	4,500 »		

Échan

DATE de l'autorisation.	BUREAU DE BIENFAISANCE auquel l'autorisation a été accordée.	BIENS OBTENUS EN ÉCHANGE.			
		Situation.	Nature.	Superficie.	Valeur.
1867.				H. A. C. M.	
20 mars.	Tirlemont.	Cumptich et Vissenaeken.	Terre.	3 23 21 »	21,110 60
27 id.	Droogenbosch.	Droogenbosch.	Prairie.	» 80 60 »	5,822 80
12 juin.	Liedekerke.	Liedekerke.	Terre.	» 31 58 »	2,326 40
31 juillet.	Tirlemont.	Willebringen.	id.	» 95 74 »	4,547 65
13 novembre.	Lenniek-Saint-Quentin.	Lenniek-Saint-Quentin.	id.	» 10 40 »	624 »

Transactions.

Nous avons déjà fait mention au titre IV, *Biens communaux*, de la transaction conclue entre les hospices de Bruxelles et la ville de Nivelles, au sujet de divers capitaux. Nous pouvons donc nous abstenir de reproduire ici ces renseignements.

Baux emphytéotiques.

Le bureau de bienfaisance de Tourneppe a été autorisé à louer 4 ares 57 centiares de terre, pour le terme de 50 ans, moyennant

:s.

BIENS DONNÉS EN ÉCHANGE.				SOULTES		Observations.
Situation.	Nature.	Superficie.	Valeur.	reçues.	payées.	
		H. A. C. M				
Cumptich t Hougaerde.	Terre et prairie	2 63 1 »	13,840 60	2,650 30	»	
roogenbosch.	Métairie, verger et terre.	» 74 » »	4,097 »	1,300 »	» »	
Liedekerke.	Métairie.	» 25 90 »	1,888 80	306 80		
Meldert.	Terre.	» 61 88 »	3,712 80	798 76	»	
enniek-Saint-Quentin.	Id.	» 5 20 »	416 »	» »	»	

un fermage annuel de 30 francs et à la condition qu'une maison sera bâtie sur cette parcelle; celui de Lillois-Witterzée a été autorisé à louer, pour 30 ans, plusieurs maisons avec dépendances, au prix annuel de 36 fr. 32.

Remboursement de rentes.

Divers bureaux de bienfaisance ont été autorisés, en 1867, à recevoir des remboursements de rentes, représentant une somme totale de fr. 20,101-35.

DATE de l'autorisation.	BUREAUX DE BIENFAISANCE auxquels l'autorisation a été accordée.	CAPITAUX placés.	TAUX des intérêts.	MONTANT des intérêts.
1867.				
27 mars.	Watermael-Boitsfort.	30.000 »	5 p. c.	1,500 »
3 avril.	Rebecq-Rognor.	17,000 »	5 —	850 »
17 id.	Haute-Croix.	4,000 »	4 1/2 —	180 »
15 mai.	Huldenbergh.	2,093 91	4 1/2 —	94 23
31 juillet.	Tirlemont.	13,000 »	5 —	650 »
id.	Ixelles.	23,500 »	4 1/2 —	1,057 50
4 septembre.	Wemmel.	4,600 »	5 —	230 »
30 octobre.	Overyssche.	1,200 »	5 —	60 »
27 novembre.	Thorembais-les-Béguines.	3,233 »	4 1/2 —	145 49
11 décembre.	Rummen.	1,700 »	4 1/2 —	76 50

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1867.

Bruxelles. — *a.* Construction d'une crèche à annexer à la salle d'asile du Quartier-Léopold. L'entreprise a été adjugée pour le prix de 30,000 francs. Les travaux, commencés en octobre 1867, ne seront terminés que vers la fin de 1868.

b. Construction d'aqueducs dans deux rues nouvelles, à Cureghem, sous Anderlecht. Montant de la dépense . . fr. 3,362-73

c. Travaux de remblai de trois rues nouvelles, ouvertes dans les propriétés de la Bienfaisance. Ces travaux, qui ne seront terminés qu'en 1868, coûteront . . . . . fr. 10,000

d. Pavage de deux rues nouvelles traversant les propriétés de la Bienfaisance. — Montant de la dépense . . . . fr. 16,036-69

le capitaux.

HYPOTHÈQUES.				TERME
Situation.	Nature.	Superficie.	Valeur.	pour lequel le placement a été fait.
		H. A. C. M.		
»	»	»	»	30 ans. A la commune de Watermael-Boitsfort.
»	»	»	»	Indéterminé. A la commune de Rebecq-Rognon.
»	»	»	»	30 ans. A la commune de Haute-Croix.
»	»	»	»	10 ans. — d'Haldenbergh.
Heelenbosch.	Prairie.	2.83.20 »	19,824 »	10 ans.
»	»	»	»	9 ans. A l'hospice Van Aa, à Ixelles.
»	»	»	»	10 ans. A la commune de Wemmel.
Overyssche.	Maison.	» » 60 »	2,500 »	15 ans.
»	»	»	»	5 ans. A la commune de Thorembais-les-Béguines.
Rummen.	Maison et dépendances	1.10.60 »	5,000 »	16 ans.

Les dépenses faites pour la construction d'aqueducs, le remblai et le pavage des rues, ne constituent que des avances qui seront remboursées à la Bienfaisance, au fur et à mesure de la vente de ses propriétés riveraines desdites rues.

Diest. — Réparation des bâtiments . . . . . fr. 75 »

Améliorations aux biens . . . . . » 1,172-03

Tirlemont. — Travaux d'entretien et d'amélioration aux biens ruraux, plantations . . . . . fr. 1,486-63

Restauration et entretien des bâtiments . . . » 2,827-66

Actions en justice.

Les bureaux de bienfaisance de Nivelles, de Cortenaeken, d'Hé-

verlé, de Laeken, de Limelette, de Mont-Saint-André, de Sichem et de Ternath, ont été autorisés, en 1867, à ester en justice, soit en demandant, soit en défendant.

HOSPICES ET HÔPITAUX.

État du mouvement de la population dans les hospices des communes de la province.

COMMUNES où l'établissement est situé.	POPULATION au 1er janvier 1867.	MOUVEMENT de la population pendant l'année 1867.			RESTANT au 31 décembre 1867.	OBSERVATIONS.
		Entrées.	Sorties.	Décès.		
Anderlecht	5	7	»	1	11	
Grez-Doiceau. Hosp. Péry .	29	3	»	3	29	
— — Thomas.	9	1	»	»	10	
Huldenbergh	2	2	»	»	4	
Ixelles	63	16	13	3	63	
Léau.	22	81	63	10	30	
Molenbeek-Saint-Jean. . .	19	4	4	1	18	
Opwyck.	15	16	5	4	22	
Rebecq-Rognon	27	48	30	16	29	
Saint-Josse-ten-Noode. . .	11	1	»	»	12	
Thorembais-les-Béguines.	1	»	»	»	1	
Totaux. . .	203	179	115	38	229	

Subsides pour favoriser la fondation des hospices, hôpitaux, etc.

Dans sa séance du 25 juillet 1867, le Conseil nous a renvoyé l'amendement qu'un honorable conseiller proposait d'introduire au

libellé de l'art. 61 du budget provincial de 1868, en vue de permettre l'allocation, sur cet article des dépenses, de subsides pour l'*ameublement* des hôpitaux, hospices, orphelinats et maisons de refuge établis dans les communes rurales et dans les villes de moins de 9,000 habitants.

Nous avons cru devoir maintenir l'ancien libellé au projet de budget que nous présentons pour 1869. On continuerait donc à affecter tout le crédit qui sera voté, à la fondation, la construction ou la reconstruction des établissements de l'espèce.

Création d'hospices, orphelinats et infirmeries dans les communes rurales.

Le Département de la justice n'a pas encore fait connaître s'il avait des objections à présenter au sujet de la formation, par les bureaux de bienfaisance, d'un fonds d'accumulation destiné à créer, dans les communes rurales, des établissements de charité servant tout à la fois d'hospice pour les vieillards, d'orphelinat et d'infirmerie.

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE des ARRÊTÉS.	INDICATION SI C'EST UNE DONATION OU UN LEGS.	DÉSIGNATION des BIENFAITEURS.	DÉSIGNATION des HOSPICES avantagés.	NATURE ET IMPORTANCE DES BIENS DON: DÉSIGNATION des biens.	COMMUNE et lieu de la situation des biens-fonds.	INDICATIONS CADASTRALES. Contenance.	Section.	Numéro de la parcelle.
					Autorisations accordées par				
	1867.						H. A. C.		
1	5 mars.	Legs.	Dr De Latour.	Bruxelles.	Capitaux.	»	»	»	»
2	3 avril.	Don.	Ve Mussche.	Hal.	Capital.	»	»	»	»
3	19 juin.	Legs.	J. Bigwood.	Bruxelles.	Id.	»	»	»	»
4	Id.	Id.	J.-F. Thys	Id.	Id.	»	»	»	»
5	16 oct.	Id.	B. Fisher.	Id.	Id.	»	»	»	»
6	6 nov.	Id.	Mlle Mey.	Id.	Un tableau.	»	»	»	»
7	20 nov.	Don.	Mlle Hendrickx.	Montaigu.	Terre.	Sichem.	» 34 90	C	69
					Pré.	Messelbroeck	» 16 30	C	92a
8	11 déc.	Legs.	L. Clynans.	Bruxelles.	Capitaux.	»	»	»	»
					Autorisations accordées				
1	31 juill.	Legs.	Mlle Ksiemsn.	Nivelles.	Bâtim., terres, prairies	Bornival.	9 37 70	B	171à179, 189a
2	20 sept.	Id.	J.-B. Flémal.	Bruxelles.	Capital.	»	»	»	»
3	Id.	Id.	Mlle Morris.	Anderlecht	Id.	»	»	»	»
4	16 oct.	Id.	A.-A.-J. Fiérain	Wavre.	Meubles.	»	»	»	»
					Immeubles	Wavre.	67 46 37 (contenance globale)	M G D L M	448, 301a 255, 256, 282, 283, 266a. 255. 140a, 141a, 141b. 205a, 763, 764, 979, 217

(1) Sous réserve d'usufruit en faveur de la donatrice. — (2) Le testament contient d'autres dispositions

donations.

ÉS OU LÉGUÉS. — REVENU NET D'APRÈS LE CADASTRE. — Propriétés bâties.	Propriétés non bâties.	Montant, en capital, des propriétés immobilières ou des valeurs mobilières.	Revenu annuel des biens et inscriptions.	DESTINATION des BIENS DONNÉS OU LÉGUÉS et charges ou conditions attachées à la libéralité.	ÉVALUATION des charges au profit — des personnes privées, en capital.	d'autres établissements, en revenu.	OBSERVATIONS.
la Députation permanente.							
»	»	500 »	»	Pour le refuge des Ursulines.	»	»	
		500 »	»	Pour celui de Sainte-Gertrude.	»	»	
»	»	4,350 »	»	Pour l'hospice des orphelines.	»	»	
»	»	1,000 »	»	Pour l'hospice des aveugles.	»	»	
»	»	320 »	»	200 francs pour le refuge de Sainte-Gertrude, 120 francs à distribuer en pains aux pauvres de la paroisse du Béguinage.	»	»	
»	»	5,000 »	»	Pour le refuge des vieillards protestants.	»	»	
»	»	20 »	»	Pour le refuge des Ursulines.	»	»	
»	»	1,200 »	»	Pour l'entretien de vieillards pauvres.	»	»	(1)
»	»	100 »	»	Pour le refuge des Ursulines.	»	»	
		100 »	»	Pour celui de Sainte-Gertrude.	»	»	
par le Roi.							
51 »	633 08	45,000 »	»	Pour l'hospice des orphelins.	»	»	(2)
»	»	10,000 »	»	Pour le refuge des Ursulines.	»	»	(3)
»	»	2,000 »	»	Sans charge.	»	»	(4)
»	»	184,106 52	7,908 91	*A*. Fondation, — après l'expiration d'un usufruit de 20 ans en faveur des deux enfants Theys, — d'un hospice pour vieillards du sexe féminin ; *B*. Paiement, à la cessation de l'usufruit d'une somme de 20,000 francs à chacun desdits enfants, ou à l'un d'eux seulement, si l'autre est décédé.	»	»	
3,197 »	4,482 42	364,853 20	»		»	»	

(1) en faveur d'établissements publics. — (3) Même observation. — (4) Même observation.

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE des ARRÊTÉS	INDICATION SI C'EST UNE DONATION OU UN LEGS.	DÉSIGNATION des BIENFAITEURS.	DÉSIGNATION des HOSPICES avantagés.	NATURE ET IMPORTANCE DES BIENS DON — DÉSIGNATION des biens.	COMMUNE et lieu de la situation des biens-fonds.	INDICATIONS CADASTRALES. — Contenance.	Section.	Numéro de la parcelle.
						Autorisations accordées			
4	16 oct.	Legs.	A.-A.-J. Fiérain	Wavre.	Immeubles	Wavre.	H. A. C.	M	218, 219, 221, 222, 220b, 220c, 220f.
								N	113, 118, 119², 137, 12.
								B	12, 51.
								J	174, 280.
								H	16.
								E	33², 105, 106.
								F	57.
								C	108, 109.
						Dion-le-Mont		B	48, 391.
								C	117.
						Chaumont-Gistoux. Limal.		A	80².
								C	483.
								D	633, 323, 68, 67a, 67b, 63.
								B	288.
						Bierges.		D	222, 120, 34, 9, 10, 21, 142
								A	344, 88a
								D	175, 179, 180a, 186.
								B	92, 93, 94.
								E	58, 60, 3, 4, 8, 9, 16.
								C	346, 369, 371, 373.
						Grez-Doiceau		A	148
						Ohain.		E	201, 242.
						Lasne.		G	179.
						Plancenoit.		B	27, 28, 100.
								C	481.
								D	14.
5	23 oct.	Id.	J. Coppens.	Schaerbeek	Capital.	»	»	»	»

NÉS OU LÉGUÉS.				DESTINATION des biens donnés ou légués et charges ou conditions attachées à la libéralité.	ÉVALUATION des charges au profit		OBSERVATIONS.
REVENU NET D'APRÈS LE CADASTRE.		Montant, en capital, des propriétés immobilières ou des valeurs mobilières.	Revenu annuel des biens et inscriptions.		des personnes privées, en capital.	d'autres établissements, en revenu.	
Propriétés bâties.	Propriétés non bâties.						

par le Roi (*Suite*).

»	»	»	20,000	Sans charge.	»	»	

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE des ARRÊTÉS.	INDICATION SI C'EST UNE DONATION OU UN LEGS.	DÉSIGNATION des BIENFAITEURS.	DÉSIGNATION des HOSPICES avantagés.	NATURE ET IMPORTANCE DES BIENS DON — DÉSIGNATION des biens.	COMMUNE et lieu de la situation des biens-fonds.	INDICATIONS CADASTRALES. Contenance.	Section.	Numéro de la parcelle.
							Autorisations accordées		
							H. A C.		
6	9 nov.	Legs.	Ve Moyen.	Bruxelles.	Moitié indivise de 3 maisons.	Bruxelles.	84 81 01 17	7 8 5	1282. 1111. 787.
					Rentes et obligations	»	»	»	»
					Rente.	»	»	»	»
7	4 déc.	Id.	Ve Boulanger.	Id.	Capital.	»	»	»	»

(1) A la suite d'une réclamation des héritiers, ce legs a été réduit de moitié. — La servante de la testa blissement public.

(2) Sous réserve d'usufruit en faveur des deux frères de la testatrice.

NÉS OU LÉGUÉS. — REVENU NET D'APRÈS LE CADASTRE — Propriétés bâties.	NÉS OU LÉGUÉS. — REVENU NET D'APRÈS LE CADASTRE — Propriétés non bâties.	Montant, en capital, des propriétés immobilières ou des valeurs mobilières.	Revenu annuel des biens et inscriptions.	DESTINATION des BIENS DONNÉS OU LÉGUÉS et charges ou conditions attachées à la libéralité.	ÉVALUATION des charges au profit — des personnes privées, en capital.	ÉVALUATION des charges au profit — d'autres établissements, en revenu.	OBSERVATIONS.
par le Roi (Suite).							
714 »	» 96	52,482 60	»	Améliorer les conditions d'inhumation des pauvres.	»	»	(1)
343 »	» 92						
486 »	1 33						
»	«	127,849 20	»	Idem.	»	»	
»	»	»	365 »	Distributions aux pauvres.	»	»	
»	«	12,000 »	»	Pour l'hôpital Saint-Pierre.	»	»	(2)

trice a l'usufruit de la rente de 365 francs. — Le testament contient un legs en faveur d'un autre éta-

Acqui

DATE de l'autorisation.	HOSPICES auxquels l'autorisation a été accordée.	BIENS	
		Situation.	Nature.
			Autorisations accordées par
9 janvier 1867.	Bruxelles.	Beersel.	Terre.
23 id. »	Id.	Schaerbeek.	Terrain.
13 février »	Id.	Bruxelles.	Propriété bâtie.
16 octobre »	Id.	Id.	Id.
			Autorisation accor
6 septembre 1867.	Merchtem.	Merchtem.	Bâtiments.

tions.

ACQUIS.				DESTINATION.
Superficie.	Valeur.	Produit annuel.	Prix d'achat.	
i Députation permanente.				
H. A. C. M. » 1 6 »	84 80	»	83 »	Pour relier à un chemin public une parcelle de terre appartenant aux hospices.
» 10 11 6	6,575 40	»	4,575 95	Pour donner une configuration et une profondeur normales aux terrains des hospices.
» 1 49 4	15,577 50	»	15,000 »	Pour la construction d'une maison de secours dans la 1re division.
» 1 59 »	25,000 »	»	24,970 »	Pour l'établissement d'une maison de secours dans la 3e division.
dée par le Roi.				
» 1 » »	12,000 »	»	11,200 »	Pour l'agrandissement de l'hôpital-hospice.

Aliéna

DATE de l'autorisation.	HOSPICES auxquels l'autorisation a été accordée.	BIENS A			
		Situation.	Nature.	Superficie. H. A. C. M.	
Autorisations accordées par					
2 janvier 1867.	Bruxelles.	Anderlecht.	Terrains.	»	12 13 7
23 id. »	Id.	Cortenbergh.	Terre.	»	» 75 6
13 février »	Id.	Schaerbeek.	Terrains.	»	2 9 6
10 avril »	Id.	Anderlecht et Schaerbeek.	Id.	»	63 88 5
24 id. »	Id.	Schaerbeek.	Terre.	»	8 9 »
22 mai »	Id.	St-Gilles.	Terrains.	»	1 33 5
22 id. »	Id.	Anderlecht.	Id.	»	2 71 3
12 juin »	Id.	Schaerbeek.	Id.	»	3 32 4
14 août »	Id.	Molenbeek-St-Jean.	Id.	»	2 53 4
21 septemb. »	Tirlemont.	Tirlemont.	Id.	»	35 » »
9 octobre »	Bruxelles.	Bruxelles.	Maisons, jardins et terre.	1	38 70 »
16 id. »	Id.	Schaerbeek.	Terrains.	»	» 62 8
16 id. »	Id.	St-Gilles.	Id.	»	8 34 6
6 novemb. »	Wavre.	Wavre.	Maison avec jardin.	»	10 74 »
20 id. »	Bruxelles.	Bruxelles.	Etaux à la grande boucherie.	»	» » »

Autorisations

Né

tions.

ALIÉNER.		*Observations.*
Valeur.	Revenu annuel.	

la Députation permanente.

»	»	
100 »	»	
»	»	
»	»	
1,132 60	»	Plus 1,245 francs pour les arbres.
»	»	
»	»	
»	»	
»	»	
6,300 »	»	
»	»	
»	»	
»	»	
16,000 »	»	
	»	
	«	

accordées par le Roi.

nt.

Échanges.

Les hospices civils de Bruxelles ont été autorisés à échanger une parcelle de terre de 7 ares 87 centiares, évaluée à fr. 1,101-80, contre une autre parcelle de 52 ares 47 centiares, estimée à fr. 2,361-15. Ces biens sont situés à Assche.

Transactions.

Nous avons approuvé une transaction conclue entre l'hospice Van Aa et l'architecte Rousselle, pour mettre fin à un procès intenté en payement d'une somme due pour confection de plans.

Baux emphytéotiques.

L'hospice civil de Vilvorde a été autorisé à louer, pour 50 ans et un fermage de 15 francs, une parcelle de terre, contenant 1 are 90 centiares, d'une valeur locative de 12 francs.

Remboursements de rentes.

Des hospices ont reçu, en 1867, des remboursements de rentes représentant une somme totale de 29,774 francs.

Emprunts.

L'hospice Van Aa, à Ixelles, a été autorisé à emprunter une somme de 23,500 francs au bureau de bienfaisance du lieu, pour le terme de 9 années, au plus, et à l'intérêt de 4 1/2 p. c.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1867.

Bruxelles. — A. Construction, dans le jardin de l'hospice des enfants trouvés, d'une salle de jeux avec galerie couverte. Montant de la dépense . . . . . fr. 3,700 »

b. Travaux de déblai et de remblai dans plusieurs rues nouvelles à Cureghem, sous Anderlecht, et à

Molenbeek-Saint-Jean. Ces travaux ne seront terminés qu'en 1868 et occasionneront une dépense de 6,000 »

c. Construction d'un aqueduc rue des Quatre-Vents, à Molenbeek-Saint-Jean. Montant de la dépense. . . . . 5,750 »

Les dépenses relatives à la voirie ne constituent qu'une avance, qui sera remboursée aux hospices par les acquéreurs des terrains riverains des rues où les travaux ont lieu.

d. Pavage de la partie de la rue Berchmans, à Saint-Gilles, comprise entre la chaussée de Charleroy et la rue Dambouder. La commune s'est engagée à rembourser aux hospices, en 1869, le montant de la dépense, s'élevant à . . . . . fr. 4,836 30

Hal. — Travaux d'entretien et de réparation à l'hôpital et à l'hospice des orphelines . . . . . 587 »

Louvain. — Achèvement de six salles au nouvel hôpital 4,081 16

Tirlemont. — *a.* Forage d'un puits artésien pour fournir de l'eau à un hôpital. 964 96

b. Construction d'une cave et dépendances, sous la cuisine de l'hôpital. 1,209 34

Diest. — *a.* Entretien des bâtiments 4,142 25

b. Améliorations aux biens 1,420 72

c. Plantations 1,863 84

Nivelles. — Construction d'un nouvel hôpital-hospice. La dépense faite à la date du 6 février 1868 montait à . . . . . 218,000 »

Wavre. — *a.* Hôpital de la charité :

1° Travaux d'entretien et de réparation . . . 1,193 30

2° Travaux supplémentaires d'appropriation au local destiné aux maladies épidémiques 401 60

b. Hospice de l'Escaille :

Travaux divers aux bâtiments 1,316 24

c. Travaux d'entretien aux bâtiments de l'orphelinat 78 92

État du mouvement de la population dans les hôpitaux de la province, en 1867.

ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE EXISTANT AU 1er JANV. 1867.	ENTRÉES PENDANT L'ANNÉE.	SORTIES PENDANT L'ANNÉE.	DÉCÈS PENDANT L'ANNÉE.	RESTANT AU 31 DÉC. 1867.	PRIX DE LA JOURNÉE D'ENTRETIEN EN 1867.
Bruxelles.	744	17,140	15,672	1,349	863	1 30
Louvain	119	1,148	1,013	141	113	1 25
Nivelles	119	455	379	48	147	1 »
Hal.	7	84	58	17	16	1 25
Diest	31	228	201	23	35	1 25
Tirlemont	68	320	270	47	71	1 25
Aerschot	28	79	67	22	18	1 »
Wavre.	7	46	32	13	8	1 15
Asseche.	21	44	25	8	32	1 »
Merchtem	31	29	22	8	30	1 1
Vilvorde	12	199	148	34	29	1 25
Totaux. . . .	1,187	19,772	17,887	1,710	1,362	

État du mouvement de la population.

HOSPICES.	NOMBRE existant au 1er janvier 1867.			ENTRÉES pendant l'année.			SORTIES pendant l'année.			DÉCÈS pendant l'année.			RESTANT au 31 décemb. 1867.			NOMBRE de journées de présence en 1867		*Observations.*
	Enfants.	Femmes.	TOTAL.	Enfants.	Femmes.	TOTAL.	Enfants.	Femmes.	TOTAL.	Enfants.	Femmes.	TOTAL.	Enfants.	Femmes.	TOTAL.	des enfants et des femmes.	des officiers de santé et gens de peine.	
Bruxelles .	10	12	22	620	668	1,288	539	644	1,183	83	23	106	8	13	21	10,930	»	Pendant l'année 1867, il y a eu 10 naissances jumelles et 60 enfants mort-nés.
Louvain .	3	6	9	111	113	224	100	109	209	8	1	9	6	9	15	3,591	1,460	
Vilvorde .	»	»	»	61	61	122	51	57	108	7	1	8	3	3	6	1,033	285	
	13	18	31	792	842	1,634	690	810	1,500	98	25	123	17	25	42	15,574	1,745	

ENFANTS TROUVÉS ET ABANDONNÉS.

ÉTAT du mouvement de la population à l'hospice de Louvain, pendant l'année 1867.

QUALIFICATION.	NOMBRE d'enfants existant au 1er janvier 1867.	ENTRÉS pendant l'année 1867.	TOTAL.	SORTIS EN 1867 PAR: émancipation.	restitution.	radiation.	décès.	ENFANTS passés des valides aux infirmes (1).	TOTAL.	RESTANT au 31 décembre 1867.
ENFANTS TROUVÉS.										
Valides. . .	34	»	34	3	1	»	1	3	8	26
Infirmes . .	63	5	68	»	»	8	1	»	9	59
ENFANTS ABANDONNÉS.										
Valides. . .	118	51	169	5	14	»	13	18	50	119
Infirmes . .	74	21	95	»	1	9	»	»	10	85
Totaux. . .	289	77	366	8	16	17	15	21	77	289

(1) Le nombre des enfants portés dans cette colonne est déduit du total des valides et ajouté, à la 3e colonne, aux entrées des infirmes.

Mouvement de la population dans les établissements d'aliénés, en 1867.

ÉTABLISSEMENTS.		NOMBRE d'aliénés existant au 1er janvier 1867.		ENTRÉES.								SORTIES.								
				Par première admission.			Par réintégration.			Total général.		Avec amélioration.			Avec guérison.			Aliénés retirés non guéris.		
		Pens.	Indig.	Pens.	Indig.	Total.	Pens.	Indig.	Total.	Pens.	Indig.	Pens.	Indig.	Total.	Pens.	Indig.	Total.	Pens.	Indig.	Total.
Quartier des aliénés à l'hôpital St-Jean, à Bruxelles	Hommes.	»	»	7	47	54	»	13	13	7	60	»	»	»	6	23	29	1	30	31
	Femmes.	»	»	6	34	40	»	6	6	6	40	»	»	»	2	6	8	3	30	33
Hospice d'Erps-Querbs.	Femmes.	78	78	13	4	17	1	1	2	14	5	1	1	2	4	»	4	»	2	2
Maison de santé d'Uccle	Hommes.	61	2	17	»	17	4	»	4	21	»	1	»	1	11	»	11	1	»	1
	Femmes.	62	»	13	»	13	3	»	3	16	»	2	»	2	13	»	13	»	»	»
Hospice de Lonvain (Alexiens)	Hommes.	33	27	8	15	23	2	1	3	10	16	1	2	3	7	5	12	»	3	3
id. id. (Sœurs noires).	Femmes.	22	25	5	9	14	»	4	4	5	13	»	»	»	2	3	5	»	2	2
Id. des frères Cellites, à Tirlemont	Hommes.	32	22	7	9	16	»	»	»	7	9	»	»	»	4	4	8	»	1	1
id. Alexiens, à Diest	Hommes.	23	»	4	»	4	»	»	»	4	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»
id. des Sœurs grises, à Diest.	Femmes.	26	»	4	»	4	3	»	3	7	»	»	»	»	3	»	3	»	»	»
Maison de santé, à Schaerbeek, tenue par M. Maeck	Hommes.	10	»	9	»	9	»	»	»	9	»	1	»	1	1	»	1	1	»	1
	Femmes.	13	»	14	»	14	1	»	1	15	»	6	»	6	1	»	1	1	»	1
Hospice de Berthem	Femmes.	4	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Maison de santé, à Evere, tenue par M. Van Leeuw.	Hommes.	28	44	15	42	57	1	2	3	16	44	2	2	4	4	8	12	2	7	9
	Femmes.	24	47	9	23	32	»	1	1	9	24	1	1	2	2	12	14	2	4	6
Total		416	246	131	183	314	15	28	43	146	211	16	6	22	60	61	121	11	79	90

Mouvement de la population dans les établissements d'aliénés, en 1867 (suite).

ÉTABLISSEMENTS.		SORTIES (suite). Par décès. Pens.	Indig.	Total.	Total général. Pens.	Indig.	NOMBRE D'ALIÉNÉS restant au 31 décembre 1867. En traitement, réputés curables. Pens.	Indig.	Réputés incurables. Pens.	Indig.	Total. Pens.	Indig.	DATES DES ARRÊTÉS QUI MAINTIENNENT les ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE d'aliénés qui peuvent être admis dans les établissements. Pens.	Indig.	TAUX de la journée d'entretien en 1867.
																fr. c.
Quartier des aliénés à l'hôpital St-Jean, à Bruxelles (*).	Hommes.	»	3	3	7	36	»	»	»	4	»	4	Arrêté royal du 10 septembre 1852	»	15	1 50
	Femmes.	1	2	3	6	38	»	»	»	2	»	2		»	15	
Hospice d'Erps-Querbs	Femmes.	1	3	4	6	6	53	41	33	36	86	77	Arr. roy. du 28 déc. 1852 et du 1er octobre 1855 (1)	75	100	» 80
Maison de santé d'Ueele	Hommes.	11	»	11	24	»	15	»	43	2	58	2	Arr. roy. du 8 sept. 1855 et du 18 juil. 1859	70	»	»
	Femmes.	8	»	8	23	»	15	»	40	»	55	»		55	»	»
Hospice de Louvain (Alexiens).	Hommes.	5	4	9	13	14	14	14	16	15	30	29	Arr. roy. du 17 juill. 1854.	30	20	1 15
Id. id. (Sœurs noires).	Femmes.	3	3	6	5	8	13	17	9	13	22	30	Arr. roy. du 27 fév. 1856	25	20	» 90
Id. des frères Cellites, à Tirlemt	Hommes.	5	2	7	9	7	14	12	16	12	30	24	Arr roy. des 28 juin 1853. 20 déc. 1855, 19 fév. 1859	34	16	1 25
Id. Alexiens, à Diest.	Hommes.	1	»	1	2	»	19	»	6	»	25	»	Arr. roy. des 18 mars 1855 et 23 janv. 1858	40	»	»
Id. des Sœurs grises id.	Femmes.	»	»	»	3	»	25	»	5	»	30	»	Arr. roy. du 12 juill. 1853.	23	»	»
Maison de santé, à Schaerbeek, tenue par M. Maeck	Hommes.	5	»	5	8	»	6	»	5	»	11	»	Arrêté royal du 25 novembre 1852	18	»	»
	Femmes.	2	»	2	10	»	7	»	11	»	18	»		12	»	
Hospice de Berthem	Femmes.	»	»	»	»	»	»	»	4	1	4	1	Arr. roy. do 12 juill. 1855	6	4	1 »
Maison de santé à Evere, tenue par M. Van Leeuw.	Hommes.	7	16	23	15	33	17	32	13	22	30	54	Arr. roy des 31 mai 1853, 17 oct. 1862, 11 fév. 1863 (2)	30	30	1 40
	Femmes.	3	6	9	8	25	14	29	11	19	25	48		30	30	
Total.		32	39	91	139	185	212	145	212	126	424	271				

(1) Un arrêté royal do 31 décembre 1867 porte de 75 à 100 le nombre des aliénées indigentes qui peuvent être admises dans l'établissement.
(2) Un indigent est devenu pensionnaire.

Traitement des aliénés et frais d'entretien des indigents dans les dépôts de mendicité.

SUBSIDES.

Répartition faite du crédit de 15,000 francs, voté au budget provincial de 1867, pour aider les communes, dont les ressources sont insuffisantes, à payer les frais d'entretien de leurs aliénés indigents et de leurs mendiants reclus dans des dépôts.

Beyghem	86
Brages	150
Esschene	100
Gammerages	5,000
Ganshoren	300
Herffelingen	300
Jette-Saint-Pierre	300
Koekelberg	1,600
Lenniek-Saint-Quentin	150
Liedekerke	300
Linkebeek	500
Saintes	150
Ternath	150
Uccle	1,000
Wambeek	100
Watermael-Boitsfort	1,500
Woluwe-Saint-Etienne	400
Woluwe-Saint-Lambert	200
Bael	50
Beggynendyck	150

Caggevinne-Assent	200
Everbergh.	150
Holsbeek	100
Loonbeek	114
Schaffen	350
Sichem	150
Vissenaeken	100
Coulture-Saint-Germain	150
Genval.	100
Maransart	50
Melin	200
Plancenoit	300
Tilly	250
Wauthier-Braine.	300
Total. . . . . fr.	15,000

Sourds-muets et aveugles. — Statistique.

VILLES. et COMMUNES.	Sourds-muets.			Aveugles.			Agés de moins de 21 ans et susceptibles de recevoir l'instruction.						Agés de moins de 21 ans, recevant l'instruction dans l'institut ou chez leurs parents						Agés de moins de 21 ans, abandonnés à leur infirmité, et ne recevant aucune instruction.					
							Sourds-muets.			Aveugles.			Sourds-muets.			Aveugles.			Sourds-muets.			Aveugles.		
	Garçons.	Filles.	Total.	Garçons.	Filles.	Total.	Garçons.	Filles.	Total.	Garçons.	Filles.	Total.	Garçons.	Filles.	Total.	Garçons.	Filles.	Total.	Garçons.	Filles.	Total.	Garçons.	Filles	Total.
Arrondissement de Bruxelles.	40	31	71	49	36	85	37	26	63	39	32	71	4	4	8	0	1	1	33	22	55	39	31	70
id. de Louvain.	71	37	108	83	55	138	42	28	70	45	29	74	16	10	26	3	2	5	26	18	44	42	27	69
id. de Nivelles.	27	22	49	47	28	75	12	7	19	6	1	7	7	6	13	2	1	3	5	1	6	4	»	4
Total.	138	90	228	179	119	298	91	61	152	90	62	152	27	20	47	5	4	9	64	41	105	85	58	143
Villes.	32	107	139	116	126	242	19	58	77	42	60	102	2	53	55	1	23	24	17	5	22	41	37	78
Total général.	170	197	367	295	245	540	110	119	229	132	122	254	29	73	102	6	27	33	81	46	127	126	95	221

SOURDS-MUETS ET AVEUGLES.

Institut des garçons.

A la fin de l'année dernière, il y avait à l'institut 71 élèves, dont 46 sourds-muets et 25 aveugles : 5 de plus qu'en 1866.

La province a payé, pour sa part contributive dans les frais d'entretien et d'instruction de 42 élèves appartenant au Brabant, une somme de fr. 5,637-49, indépendamment du subside annuel de 2,020 francs, qui est accordé pour le soutien de l'établissement.

Les recettes de 1867 sont de fr. 41,594-99, les dépenses de fr. 42,195-89 et le déficit de fr. 600-90. En y ajoutant celui du compte antérieur, on trouve un découvert de fr. 1,877-49.

Institut des filles.

Au 31 décembre 1867, il y avait dans cet établissement 90 sourdes-muettes et 27 aveugles ; en totalité 117 élèves: 17 de plus qu'à la fin de l'année 1866.

De ces 117 élèves, 67 appartiennent au Brabant, qui a payé, pour leur entretien et leur instruction, une part relative de fr. 5,581-64, indépendamment du subside fixe et annuel de 2,010 francs.

Les recettes de l'institut des filles se sont élevées à fr. 33,315-66, et les dépenses à fr. 32,647-39 ; partant, excédant de recette de fr. 668-27, à déduire du déficit de fr. 18,983-06, que présente le compte de 1866.

Institut ophthalmique provincial.

Nous insérons, parmi les annexes de l'Exposé, le rapport annuel que nous a adressé la Commission administrative de l'Institut ophthalmique.

Une modification a été apportée au règlement organique de cet établissement : le prix de la journée d'entretien, qui n'était que d'un franc, est maintenant fixé à fr. 1-50 pour tous les malades secourus par une caisse publique. Pour ceux qui n'appartiennent pas à cette

catégorie et que MM. les médecins sont autorisés à admettre quand ils le jugent convenable, les conditions sont réglées au moment de leur entrée. Le prix de la journée d'entretien des payants entre intégralement dans la caisse de l'Institut.

La Commission espère que ces ressources lui permettront de remplir ses obligations et d'introduire à l'Institut quelques améliorations qu'elle considère comme indispensables.

Hospice des enfants malades, rachitiques et valétudinaires, à Ixelles.

Le nombre des enfants qui ont été traités à l'hospice en 1867 est de 146.

50 enfants sont sortis guéris.

7 — ont été reconnus incurables.

9 — sont morts.

L'école gardienne, annexée à l'hospice, a été fréquentée par 332 enfants.

La dépense de l'établissement s'est élevée, en 1867, à une somme de fr. 26,963-07, qui a été couverte par des souscriptions charitables.

Société royale de Philanthropie de Bruxelles.

Les renseignements suivants, qui sont extraits d'un rapport sur la situation et les opérations de la Société, en 1867, attestent la prospérité sans cesse croissante de l'œuvre.

La société comptait, en 1867, 1,730 membres, dont la cotisation annuelle a produit une recette d'environ 23,000 francs.

Les ressources de la Société se composent, en outre, des libéralités de la famille royale, protectrice de l'institution ; de dons divers ; des subsides du Gouvernement, de la ville et des hospices de Bruxelles; des rétributions de quelques pensionnaires de l'hospice; du produit d'une exposition-tombola, de représentations théâtrales, de bals, de concerts, de collectes, etc.

Ces ressources sont affectées à l'entretien d'un hospice pour aveugles et vieillards des deux sexes, et d'une crèche ; à des distributions de secours ; à des avances aux petits pensionnés de l'État, etc.

La recette totale de l'exercice 1867, y compris l'excédant de l'année précédente, s'est élevée à . . . . . fr. 66,649 12

Les divers services que comprend le cercle d'action de la société ont occasionné une dépense de . . . 57,330 96

Excédant. . . . fr. 9,318 16

auquel il faut ajouter le montant des valeurs en portefeuille 8,378 18

Total. . . . fr. 17,696 34

Au 31 décembre 1867, la population de l'hospice était de 73 pensionnaires, dont 36 hommes et 37 femmes.

La dépense exclusive à l'hospice a été de fr. 33,409-39.

L'entretien de la crèche a coûté fr. 1,946-22. On y a constaté 6,160 journées de présence d'enfants.

Pendant l'année 1867, la société a accueilli 441 demandes de secours.

Elle est venue en aide à 327 pensionnés de l'État, au moyen d'avances sur les termes échus de leurs pensions.

Elle a fait des prêts d'argent, sans intérêts, à deux personnes qui se trouvaient momentanément dans la gêne.

Elle a accordé des subsides à diverses institutions charitables.

Enfin, elle a distribué :

35,225 cartes de pains ;
4,279 — de houille ;
2,000 bons de potage ;
1,985 francs en espèces ;
et 22 couvertures.

Refuge de Sainte-Gertrude à Bruxelles.

Population au 1er janvier 1867 .	82	hommes	105	femmes.
Entrées pendant l'année . . .	17	—	16	—
	99	—	121	—
Sorties et décès	19	—	18	—
Population au 31 décembre 1867.	80	—	103	—
	183			

Les recettes se sont élevées à	50,399	03
Les dépenses à.	48,628	04
En caisse au 31 décembre 1867 . . . fr.	1,770	99

La moyenne de la population a été de 186. L'entretien d'un pensionnaire a coûté fr. 256-07 par an, ou fr. 0-70 par jour.

Refuge des Ursulines à Bruxelles.

La population du refuge a représenté, en 1867, 73,935 journées d'entretien.

La dépense générale de l'établissement a été de 38,747 francs, ce qui porte à 53 centimes environ le prix de la journée d'entretien.

Une somme de fr. 2,298-13 a été dépensée pour l'entretien des bâtiments.

DÉPÔT DE MENDICITÉ DE LA CAMBRE.

Administration.

Nous devons exprimer au Conseil d'inspection toute notre gratitude pour le dévouement dont il fait preuve dans l'accomplissement de sa mission gratuite.

Un arrêté royal du 19 décembre 1867 a renouvelé, pour un terme de 6 ans, le mandat de MM. Macau, Ranwet et De Fré, membres du Conseil.

Le rapport du Directeur, inséré parmi les annexes de l'Exposé, contient des renseignements qui permettent d'apprécier la situation du Dépôt en 1867.

Frais d'entretien.

	COMMUNES		TOTAL.
	du Brabant.	d'autres provinces.	
Frais réclamés en 1867	132,327 50	39,193 35	171,520 85
Sommes payées en 1867	164,415 17	17,408 52	181,823 69
Montant de l'arriéré dû au 31 décembre 1867	101,941 20	31,308 60	133,249 80

Hôpitaux de Bruxelles.

A. Relevé des sommes réelamées, pendant l'année 1867, par l'administration des hospiees et secours de la ville de Bruxelles, savoir :

	POUR FRAIS D'ENTRETIEN occasionnés		POUR SECOURS accordés par la bienfaisance.	TOTAUX.
	dans les hôpitaux.	à l'hospice des enfants trouvés.		
A des communes du Brabant	110,580 60	12,353 04	12,240 10	135,173 74
Aux communes des huit autres provinces . .	100,929 02	9,760 60	20,607 17	131,296 79
Ensemble. . .	211,509 62	22,113 64	32,847 27	266,470 53

B. — Relevé des sommes payées, pendant l'année 1867, à l'administration des hospices et secours de la ville de Bruxelles, savoir :

	POUR FRAIS D'ENTRETIEN occasionnés		POUR SECOURS accordés par la bienfaisance.	TOTAUX.
	dans les hôpitaux.	à l'hospice des enfants trouvés.		
Par des communes du Brabant	101,989 05	12,713 95	8,525 03	123,228 03
Par des communes des huit autres provinces.	90,264 84	10,692 47	19,594 02	120,551 33
Ensemble. . .	192,253 89	23,406 42	28,119 05	243,779 36

C. — Relevé des sommes restant dues, au 31 décembre 1867, à l'administration des hospices et secours de la ville de Bruxelles, savoir :

	POUR FRAIS D'ENTRETIEN occasionnés		POUR SECOURS accordés par la bienfaisance.	TOTAUX.
	dans les hôpitaux.	à l'hospice des enfants trouvés.		
Par des communes du Brabant	217,271 97	35,412 25	37,331 61	290,015 83
Par des communes des huit autres provinces.	171,206 97	23,659 27	26,730 50	221,596 74
Ensemble. . .	388,478 94	59,071 52	64,062 11	511,612 57

Indigents.

Répartition faite du crédit de 5,000 francs voté au budget provincial de 1867, en faveur des communes dont les ressources sont insuffisantes pour payer les frais d'entretien de leurs indigents admis dans des hôpitaux, hospices, etc.

Communes.	Subsides accordés.
Alsemberg	100
Cappelle-Saint-Ulric . . .	100
Castre	100
Gammerages	200
Ganshoren	400
Herffelingen	200
Jette-Saint-Pierre	100
Koekelberg	1,600
Lennick-Saint-Martin. . .	200
Liedekerke	300
Linkebeek	100
Oetinghen	200
Woluwe-Saint-Pierre . . .	500
Caggevinne-Assent. . . .	200
Cortryck-Dutzel	100
Linden	200
Genval	500
Wauthier-Braine	100
Total. . . . fr.	5,000

Dans sa session de 1867, le Conseil nous a renvoyé une proposition tendante à porter ce crédit de 5,000 à 10,000 francs.

La dépense est facultative pour la province, et la situation financière des communes s'est beaucoup améliorée depuis la création du fonds communal; nous sommes donc d'avis qu'il n'y a pas lieu d'augmenter l'allocation budgétaire.

Domicile de secours.

Indépendamment des nombreuses contestations qui ont pu être terminées par correspondance, nous avons pris, en 1867, dix-sept décisions en matière de domicile de secours, et nous avons été appelés à émettre notre avis sur dix-huit affaires de même nature, qui nous étaient soumises par le Département de la Justice.

Indemnités de route accordées aux voyageurs indigents.

Les frais de route avancés par les communes aux voyageurs indigents, se sont élevés, en 1867, à fr. 1,609-89; c'est fr. 574-88 de plus qu'en 1866.

Tableau des opérations des monts-de-

VILLES.	MONTANT des capitaux prêtés sur gages restant en magasin au 31 décembre 1867.	DÉPENSES. ENGAGEMENTS.		RECETTES. DÉGAGEMENTS.			
		NOMBRE de gages engagés et renouvelés.	VALEUR des gages engagés et renouvelés.	NOMBRE de gages dégagés.	VALEUR des gages dégagés.	NOMBRE de gages vendus.	VALEUR des gages vendus.
	FR. C.		FR. C.		FR. C.		FR. C
Bruxelles.	»	264,478	3,509,598 »	230,591	3,329,334 »	7,331	95 136
Nivelles .	9,530 50	3,771	16,588 10	3,672	16,454 20	125	683 4
Tirlemont	22,574 »	17,089	66,260 »	15,940	62,788 »	95	756
Diest . .	21,222 55	6,764	41,275 »	6,683	39,945 50	219	1,307

(1) Les prêts lui sont faits gratuitement.

piété de la province, en 1867.

INTÉRÊT provenant de tous les dégagements	TOTAL des dégagements en capitaux et en intérêts.	DÉPENSES TOTALES POUR L'EXPLOITATION, y compris les frais d'administration et les intérêts payés par le mont-de-piété.	FRAIS divers de l'administration.	BÉNÉFICE de l'année.	TAUX DE L'INTÉRÊT perçu par le mont-de-piété.	TAUX DE L'INTÉRÊT payé par le mont-de-piété sur les capitaux qu'on lui a prêtés.	*Observations.*
FR. C.	FR. C.	FR. C.	FR. C.	FR. C.			
»	»	»	»	»	10 %	4 1/2, 4 et 3 1/2 %	
731 26	17,870 86	3,958 20	3,958 20	»	12 et 6 %	»	
3,298 31	66,086 31	2,787 78	2,000 »	»	15 et 12 %	» (1)	
2,344 72	43,797 22	2,606 65	600 »	»	15 %	4 et 3 1/2 %	

Caisses d'épargne.

Situation au 31 décembre 1867, en ce qui concerne les communes, établissements publics, etc., qui y ont déposé des fonds.

LIEU de la situation des caisses.		COMMUNES.	BUREAUX de bienfaisance.	HOSPICES.	FONDATIONS de bourses.	FABRIQUES d'église.	AUTRES établissements et cautionnements des comptables.	TOTAUX des sommes.
Bruxelles .	Caisses établies par la Société générale pour favoriser l'industrie nationale.	58,633 40	231,355 96	53 87	16,334 28	45,007 12	47,166 90	398,571 53
Louvain .		135,378 35	251,798 23	20,436 86	6,913 36	87,661 31	»	522,208 11
Nivelles		145,353 92	635,096 71	192,219 87	41,170 43	187,960 48	23,197 04	1,225,198 45
Totaux. . .		339,585 67	1,118,250 90	212,730 60	64,418 07	320,628 91	70,363 94	2,145,978 09

Caisse d'épargne établie par la ville de Bruxelles, en faveur des ouvriers et des petits commerçants de la capitale et des communes limitrophes.

Versements faits pendant l'année 1867 . . .	fr.	158,748 »
Remboursements effectués pendant la même année		114,674 »
Intérêts payés		6,076 16
Au 31 décembre 1867, l'encaisse était de . . .		264,980 74

appartenant à 1,673 porteurs de livrets.

Caisse d'épargne de la ville de Nivelles. — Dépôts particuliers.

Versements faits pendant l'année 1867 . . .	fr.	752,046 44
Remboursements effectués pendant la même année		609,528 98

Le nombre des déposants était de 1,984, au 31 décembre 1867.

Caisse d'épargne et de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865.

Relevé des fonds qui y étaient déposés par des communes et des établissements publics de la province, à la date du 31 décembre 1867.

NATURE des PLACEMENTS.	DÉSIGNATION DES PARTIES INTÉRESSÉES.						TOTAUX.
	COMMUNES.	HOSPICES.	BUREAUX de bienfaisance	FABRIQUES d'église.	FONDATIONS de bourses d'étude.	AUTRES établissements	
Dépôts sur livrets	30,029 72	66,523 67	68,943 33	10,836 49	171,204 79	18,810 36	366,348 36*
Id. en compte courant	35,413 75	5,109 38	1,985 10	272 56	»	»	42,780 79
Compte ouvert aux communes du chef du fonds communal	523,253 68	»	»	»	»	»	523,253 68
Subsides aux communes pour travaux d'assainissement et de voirie . . .	160,828 27	»	»	»	»	»	160,828 27
Totaux . . .	749,525 42	71 633 05	70,928 43	11,109 05	171,204 79	18,810 36	1,093,211 10

* Ces comptes sont arrêtés à la date du 31 déc. 1867, sauf celui du compte ouvert du chef du fonds communal, lequel est arrêté au 31 janv. 1868.

Loteries-tombolas qui ont été organisées, en 1867.

DEMANDE FAITE PAR	AUTORITÉ QUI A accordé L'AUTORISATION.	PRODUIT.	DESTINATION.
	Ville de Bruxelles.		
International society of fine arts.	Le Gouvernement.	1,509 »	Encouragemeot des beaux-arts.
Société belge des Aquarellistes.	Id.	6,000 »	Id.
Société royale de Philanthropie.	Députation permanente.	8,371 99	En faveur de l'hospice et de la crèche fondés par la Société.
Le curé de l'église de la Chapelle.	Administration communale	50 »	OEuvre de piété.
Le sieur Hertoghen, vicaire au Béguinage.	Id.	72 »	Id
Société de Parnassus berg.	Id.	747 90	En faveur des pauvres de Bruxelles.
Société royale de Méhul.	Id.	166 28	En faveur des orphelins victimes du choléra.
Les sieurs Wion et consorts.	Id.	2,500 »	Id. d'une veuve et de ses quatre enfants en bas âge.
Les sieurs Boucart et consorts.	Id.	2,391 27	Id. de trois veuves se trouvant dans une profonde misère.
La Dame Boullet.	Id.	75 »	Id. de la pétitionnaire, qui se trouvait dans la misère.
		21,882 44	
	Ville de Wavre.		
Société de la garde civique.	Collége échevinal.	7,500 »	Au profit de l'Orphelinat.
	Communes.		
La Société philanthropique la Concorde d'Etterbeek.	Le Collége.	1,195 70	Distribution aux pauvres de la commune.
La Société des Fanfares d'Evere.	Id.	1,300 »	Soulagement des victimes du choléra en 1866.
Le curé de l'église Saint-Roch, à Laeken.	Id.	Inconnu.	Achèvement de l'église St-Roch, à Laeken.

Bals, concerts, représentations théâtrales, etc., organisés dans un but de bienfaisance, pendant l'année 1867.

VILLES.		Produit net. Fr. c.
Bruxelles.	— Concerts organisés par l'orchestre du Théâtre de la Monnaie, au Quinconce du Parc :	
—	Au profit des pauvres visités à domicile	308 25
—	Au profit de l'*Association pour secours médicaux*	475 »
—	Au profit de la veuve et des enfants d'un musicien	305 75
—	Au profit de la crèche de Molenbeek-Saint-Jean	335 75
—	Au profit de la crèche de Saint-Josse-ten-Noode	412 »
—	Au profit de la *Société française de bienfaisance*	323 »
—	Fêtes organisées au profit de l'Hospice des aveugles :	
—	Concerts au Vauxhall, par la musique du régiment des Guides	1,160 94
—	Concert au Quinconce, par le même corps de musique	513 35
—	Concert au Jardin Zoologique, par la musique du régiment des grenadiers.	498 74

Bruxelles.	— Exécution de chœurs dans les théâtres, par la Société Royale des *Artisans-Réunis*	592	47
—	Exposition et fêtes diverses. . . .	8,371	99
—	Fêtes organisées au profit de l'association *pour secourir les pauvres honteux* :		
—	Représentation au cirque Loisset . .	333	62
—	» donnée par M. Derom.	22	24
—	Concert au Quinconce du Parc . .	500	»
—	Collecte faite par la Société les *Bardes de la Senne*	500	»
—	Représentation théâtrale organisée au profit de la *Société française de bienfaisance*	5,309	25
—	Concert organisé au profit de la même Société	411	50
—	Concert et représentation théâtrale organisés au profit de la crèche école gardienne d'Ixelles. . . .	4,294	50
—	Concerts et représentations théâtrales organisées au profit de la crèche école gardienne de Laeken, de Molenbeek-Saint-Jean et du bas-Bruxelles	2,464	74
—	Concert organisé par la Société *la Réunion lyrique*, au profit des pauvres	1,160	»

Bruxelles. —	Représentation théâtrale, organisée par la même Société, au profit de l'Association pour secours médicaux .	368 »
—	Collecte faite dans le sein de ladite Société, au profit des vieillards de l'hospice de Sainte-Gertrude . .	350 »
—	Concert donné par la musique de la 1re légion de la garde civique, au profit d'un musicien atteint de cécité.	319 20
—	Concert donné par le *Cercle musical des XXV*, au profit d'une veuve et de ses quatre enfants en bas âge	865 »
Louvain. —	Concert organisé par les Sociétés *l'Union chorale* et *des Charbonnages réunis*, au profit du bureau de bienfaisance.	1,661 90
—	Matinée musicale, organisée par la *Société chorale des Etudiants*, au profit du Bureau de bienfaisance, de l'Hospice des pauvres femmes aveugles, des Petites sœurs des pauvres, de la Société de *Saint-Vincent de Paul* et des Dames de la Miséricorde.	928 76
—	Concert organisé par MM. les officiers du bataillon du régiment des grenadiers en garnison à Louvain, au profit du Bureau de bienfaisance .	1,064 »

Diest. —	Représentation dramatique, organisée par la *Société dramatique* de Diest, au profit des victimes du choléra .	800 »
—	Souscription publique, ouverte par le journal *De Dyl en Demer Bode*, au profit des victimes du choléra . .	109 13
—	Cavalcade organisée par la Société des sous-officiers de la garnison et diverses Sociétés civiles, au profit des indigents	509 46
Wavre. —	Bal organisé par la Société de la garde civique ; représentations théâtrales, organisées par le *Cercle philanthropique ;* collectes pendant le carnaval, organisées par la *Jeunesse Wavrienne* ; conférences organisées par la Société de la garde civique ; le tout au profit de l'orphelinat . .	762 24

COMMUNES RURALES.

Anderlecht. —	Concerts organisés par la Société *les Mélophiles*, et par la Société d'harmonie, au profit des pauvres . .	890 »
Assche. —	Concert organisé par la *Société d'harmonie*, au profit des pauvres . .	34 »
Etterbeek. —	Bal et concert, organisés par la Société *la Concorde*, au profit des pauvres.	16 »
—	Bal organisé par les ouvriers d'un ate-	

	lier de marbrerie, au profit d'un ouvrier marbrier malade. . . .	220 43
Etterbeek. —	Bal organisé par une Société d'ouvriers, au profit de trois ouvriers nécessiteux.	83 35
Ixelles. —	Bal organisé par la Société *des Académiciens de Schaerbeek*, au profit des pauvres.	65 70
Molenbeek-St-Jean.—	Représentation théâtrale, organisée par l'institution Derom, au profit d'un malheureux	175 96
—	Bal organisé par la Société de secours mutuels, *les Vrais Amis*, au profit d'un de ses membres.	131 08
—	Exposition publique, organisée par MM. Vandermaelen frères, au profit des pauvres et des vieillards. . .	2,079 56
—	Représentation théâtrale, organisée par la Société *la Renaissance des Muses*, au profit des victimes de l'épidémie cholérique	30 17
—	Concert organisé par MM. Moyerson et C^e^, au profit de l'orphelinat Saint-Joseph, au faubourg de Laeken	770 33
Saint-Gilles. —	Concerts et bals organisés par la Société *les Bardes de la Senne* et le *Cercle de fanfares*, au profit des pauvres honteux	1,130 42

Saint-Josse-ten-Noode.	— Bal organisé par la Société *les Artisans lyriques*, au profit des pauvres	127	47
—	Concert et bal organisés par la *Société d'harmonie*, au profit des pauvres .	19	40
—	Concert et bal organisés par la même Société, au profit de deux familles nécessiteuses	205	25
—	Fêtes musicales organisées par le *Cercle Beethoven* et le *Cercle Haydn*, au profit des pauvres.	405	»
—	Fêtes organisées par le *Cercle Beethoven*, le *Cercle Momus* et le *Cercle Haydn*, au profit de la Crèche école-gardienne	135	»
—	Fête musicale, organisée par le *Cercle Momus*, au profit d'un ouvrier blessé	34	».
Schaerbeek.	— Représentations dramatiques, organisées par le directeur des théâtres *Lyrique* et des *Délassements*, au profit des pauvres	238	60
—	Prodnit d'une journée d'un carrousel appartenant au sieur Debrues, abandonné en faveur des pauvres . .	101	65
—	Bals organisés par la Société de secours mutuels la *Prévoyance de l'ouvrier*, en faveur de ses membres nécessiteux	500	»

Vilvorde. — Collecte faite au profit des pauvres, pendant des concerts donnés par la *Société d'harmonie*.	108	85
Watermael-Boitsfort. — Concert organisé par la *Société de fanfares de Boitsfort*, au profit des pauvres.	170	»
Wolverthem. — Concert donné par la Société de fanfares *Sainte-Cécile*, au profit des pauvres.	102	25
Leefdael. — Concert et bal, organisés par la *Société Philharmonique*, au profit des pauvres	181	»
Jodoigne. — Fête musicale, organisée par la Société chorale les *Échos de la Ghète*, pour la création d'un hospice pour les vieillards	310	37
La Hulpe. — Bals et concerts, organisés par la *Société de musique*, au profit des pauvres .	90	05
Marbais. — Concert organisé par la *Société de Fanfares et de Chœurs*, au profit des pauvres	497	»
Mont-Saint-Guibert. — Concert et bal, organisés par la *Société de Chœurs*, au profit des pauvres	310	62
Perwez. — Concert et bal, organisés par la *Société de Fanfares*, au profit des pauvres. .	340	»
Tubize. — Concert et représentation théâtrale, organisés par la *Société Philharmonique* des usines de Clabecq, au profit des pauvres	650	»
Total . . . fr.	46,184	29

TITRE VI. — CULTES.

CULTE CATHOLIQUE. — *Personnel.*

ARRONDISSEMENTS.	Curés de 1re classe. Traitement fr. 2,047 50.	Curés de 2e classe, âgés de 70 ans et au-dessus. Traitement 1,600 fr.	Curés de 2e classe, âgés de 60 à 70 ans. Traitement 1,500 fr.	Curés de 2e classe, âgés de moins de 60 ans. Traitement 1,365 fr.	Desservants, âgés de 70 ans et au-dessus. Traitement 1,200 fr.	Desservants, âgés de 60 à 70 ans. Traitement 1,100 fr.	Desservants, âgés de moins de 60 ans. Traitement 900 fr.	Vicaires, âgés de 70 ans et au-dessus. Traitement 800 fr.	Vicaires, âgés de 60 à 70 ans. Traitement 700 fr.	Vicaires, âgés de moins de 60 ans. Traitement 600 fr.	NOMBRE TOTAL	Traitements nets payés en 1867.
Bruxelles.	5	1	4	4	18	37	71	»	»	186 (1)	346	285,977 32
Louvain.	6	»	2	1	13	54	65 (2)	1	9	88 (3)	239	210,691 88
Nivelles.	2	1	1	4	4	34	91	»	»	58 (4)	195	173,859 46
Province.	13	2	7	9	35	145	227	1	9	332	780	670,528 66

(1) Dont 8 coadjuteurs. — (2) Dont 2 provisoires. — (3) Dont 8 coadjuteurs. — (4) Dont 6 coadjuteurs.

Le renouvellement de la moitié des conseils de fabriques d'église a eu lieu conformément au décret du 30 décembre 1809, et généralement d'une manière régulière.

Legs et

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE des ARRÊTÉS.	Indication si c'est une donation ou un legs.	DÉSIGNATION des BIENFAITEURS.	DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS avantagés.	NATURE ET IMPORTANCE DES BIENS DON — DÉSIGNATION des biens.	COMMUNE et lieu de la situation des biens-fonds.	INDICATIONS CADASTRALES. — Contenance.	Section.	Numéro de la parcelle.
					Autorisations accordée				
	1867.			Églises de :			H. A. C. M.		
1	2 janv.	Don.	Dame Maes (1).	Querbs, sous Erps-Querbs.	Terre.	Erps-Querbs.	» 23 47	C	615a
2	16 id.	Id.	Dame Praile.	Noville-sur-Mehaigne.	Rente.	»	»	»	»
3	Id.	Id.	Veuve Vraneken	N.-D. aux Fièvres, à Louvain.	Capital.	»	»	»	»
4	6 févr.	Id.	Dlle Stein.	Wespelaer.	Id.	»	»	»	»
5	20 id.	Id.	Héritiers Kumps.	Neerysche.	Terre.	Loonbeek.	» 36 03	A	6
6	Id.	Id.	P. Danekaert.	Ste-Marie, à Schaerbeek.	Capital.	»	»	»	»
7	Id.	Id.	J.-G. Leemans.	Sempst.	Terre.	Laer, sous Sempst	» 47 80	E	301b 302a
8	Id.	Id.	P. Boven.	Rhode-St-Brixhe, sous Meysse.	Id.	Meysse.	1 25	D	287 et 288
9	6 mars.	Legs.	J.-C. Verheyen.	Opwyck.	Rente.	»	»	»	»

(1) Sous réserve d'usufruit en faveur de la donatrice et de son époux.

donations.

...és ou légués.		Montant, en capital, des propriétés immobilières ou des valeurs mobilières.	Revenu annuel des biens et inscriptions.	DESTINATION des biens donnés ou légués et charges ou conditions attachées à la libéralité.	ÉVALUATION DES CHARGES AU PROFIT			
REVENU NET D'APRÈS LE CADASTRE.					de personnes privées.		d'autres établissements.	
Propriétés bâties.	Propriétés non bâties.				En capital.	En revenu.	En capital.	En revenu.

...r la Députation permanente.

»	18 03	800 »	»	Fondation perpétuelle de services religieux.	»	»	»	»
»	»	»	2	Fondation perpétuelle d'une messe basse.	»	»	»	»
»	»	500 »	»	Fondation perpétuelle de services religieux.	»	»	»	»
»	»	1,300 »	58 50	Id.	»	»	»	»
»	24 94	1,800 »	»	Id.	»	»	»	»
»	»	1,200 »	»	Id.	»	»	»	»
»	26 83	2,880 »	»	Id. Cette parcelle devra être remise à l'église de Laer, lorsqu'elle sera érigée en succursale.	»	»	»	»
»	1 13	150 »	»	Sans charges.	»	»	»	»
»	»	»	8 80	Fondation perpétuelle de services religieux.	»	»	»	»

NUMERO D'ORDRE.	DATE des ARRÊTÉS.	Indication si c'est une donation ou un legs.	DÉSIGNATION des BIENFAITEURS.	DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS avantagés.	NATURE ET IMPORTANCE DES BIENS DON — Désignation des biens.	Commune et lieu de la situation des biens-fonds.	Indications cadastrales. Contenance.	Section.	Numéro de la parcelle.
	1867.			Églises de :			H. A. C. M.		
10	6 mars.	Legs.	J.-B. Schoonaerts.	Opheylissem	Capital. Rente.	»	»	»	»
11	13 id.	Id.	J.-L. Van Lier	St-Martin, à Hal.	Capital.	»	»	»	»
12	20 id.	Id.	J.-B. Vercammen.	Hérent.	Id.	»	»	»	»
13	3 avril	Id.	H. Daoût	Walhain, sous Walhain-St-Paul.	Id.	»	»	»	»
14	17 id.	Don.	N. Voss.	Auderghem	Maison.	Auderghem.	1 50	B	564
15	22 mai.	Legs.	Dlle Collin.	Noduwez, sous Noduwez-Linsmeau	Rente.	»	»	»	»
16	Id.	Id.	Dlle Laroche.	Id.	Id.	»	»	»	»
17	Id.	Id.	J.-F. Naveau.	Id.	Id.	»	»	»	»
18	Id.	Don	Ve Vinckenbosch.	St-Germain, à Tirlemont.	Capital.	»	»	»	»

(1) Réduit à 1,200 francs, à la suite d'une réclamation des héritiers.

ÉS OU LÉGUÉS. — REVENU NET D'APRÈS LE CADASTRE. — Propriétés bâties.	Propriétés non bâties.	Montant, en capital, des propriétés immobilières ou des valeurs mobilières.	Revenu annuel des biens et inscriptions.	DESTINATION des biens donnés ou légués et charges ou conditions attachées à la libéralité.	EVALUATION DES CHARGES AU PROFIT — de personnes privées. — En capital.	de personnes privées. — En revenu.	d'autres établissements. — En capital.	d'autres établissements. — En revenu.
»	»	400 »	21 »	Fondation perpétuelle de services religieux.	»	»	»	»
»	»	(1) 2,000 »	»	Id.	»	»	»	»
»	»	500 »	»	Id.	»	»	»	»
»	»	500 »	»	Id.	»	»	»	»
39	» 57	1,800 »	110 »	Id.	»	»	»	»
»	»	»	4 »	Id.	»	»	»	»
»	»	»	3 50	Id.	»	»	»	»
»	»	»	8 »	Id.	»	»	»	»
»	»	500 »	»	Id.	»	»	»	»

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE des ARRÊTÉS.	Indication si c'est une donation ou un legs.	DÉSIGNATION des BIENFAITEURS.	DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS avantagés.	NATURE ET IMPORTANCE DES BIENS DON — DÉSIGNATION des biens.	COMMUNE et lieu de la situation des biens-fonds.	INDICATIONS CADASTRALES. Contenance.	Section.	Numéro de la parcelle.
	1867.			Églises de :			H. A. C. M.		
19	22 mai.	Don.	Ve Vrysens.	St-Germain, à Tirlemont.	Capital.	»	»	»	»
20	29 id.	Legs.	G.-A. Fineau.	Londerzeel.	Rente.	»	»	»	»
21	5 juin.	Don.	J.-A. Rogy.	Tilly.	Capital.	»	»	»	»
22	Id.	Id.	E. Hubert.	Id.	Id.	»	»	»	»
23	Id.	Id.	N Becquet.	Id.	Id.	»	»	»	»
24	Id.	Id.	Le même	Id.	Terre.	Tilly-Forrières.	» 42 »	C	11
25	Id.	Id.	Ve Poncelet.	Id.	Capital.	»	»	»	»
26	26 id.	Legs.	De Saelmaekers.	Rummen.	Rente.	»	»	»	»
27	Id.	Id.	P.-J. Vonets.	Roslères.	Id.	»	»	»	»

(1) Sous réserve d'usufruit en faveur du donateur et de son épouse.

ÉS OU LÉGUÉS. REVENU NET D'APRÈS LE CADASTRE. Propriétés bâties.	Propriétés non bâties.	Montant, en capital, des propriétés immobilières ou des valeurs mobilières.	Revenu annuel des biens et inscriptions.	DESTINATION des biens donnés ou légués et charges ou conditions attachées à la libéralité.	ÉVALUATION DES CHARGES AU PROFIT de personnes privées. En capital.	de personnes privées. En revenu.	d'autres établissements. En capital.	d'autres établissements. En revenu.
»	»	1,000 »	»	Fondation perpétuelle de services religieux.	»	»	»	»
»	»	»	20 »	Id.	»	»	»	»
»	»	420 »	»	Id.	»	»	»	»
»	»	400 »	»	Id.	»	»	»	»
»	»	700 »	»	Id.	»	»	»	»
»	22 26	2,350 »	»	Id	»	»	»	»
»	»	390 »	»	Id	»	»	»	»
»	»	»	42 »	Id.	»	»	»	»
»	»	»	33 »	Id.	»	»	»	»

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE des ARRÊTÉS	Indication si c'est une donation ou un legs.	DÉSIGNATION des BIENFAITEURS.	DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS avantagés.	NATURE ET IMPORTANCE DES BIENS DON — DÉSIGNATION des biens.	COMMUNE et lieu de la situation des biens-fonds.	INDICATIONS CADASTRALES. Contenance.	Section.	Numéro de la parcelle.
	1867.			Églises de :			H. A C M.		
28	3 juillet.	Don.	Dᵉ Pauwels.	Hamme.	Rente.	»	»	»	»
29	17 id.	Legs.	I. Smeyers.	St.-Sulpice, à Diest.	Id.	»	»	»	»
30	Id.	Id.	J.-B. Jacobs.	Noduwez-Leers et Noduwez-Linsmeau.	Id.	»	»	»	»
31	31 id.	Don.	G. Hacquin.	St-Pierre, à Louvain.	Capital.	»	»	»	»
32	Id.	Id.	G. Dekeyn (3).	Ittre.	Rentes.	»	»	»	»
33	Id.	Id.	N. Gailly (4).	Id.	Rente.	»	»	»	»
34	8 août.	Legs	P. De Koninck	Ste Marie, à Schaerbeek.	Capital.	»	»	»	»
35	26 id.	Id.	P.-J.-F. Van Oosterwyck.	Campenbout.	Id.	»	»	»	»
36	21 sept.	Id.	D. Laermans.	Roosbeek sous Roosbeek-Neerbutzel.	Rente.	»	»	»	»

(1) A payer annuellement au bureau de bienfaisance.
(2) A la suite d'une réclamation des héritiers, ce legs a été réduit, savoir : le capital à 700 francs,
(3) Les deux premières rentes prennent cours au jour de la donation ; la dernière, au décès du
(4) A prendre cours au décès du donateur.

...S OU LÉGUÉS. — REVENU NET D'APRÈS LE CADASTRE. — Propriétés bâties.	...S OU LÉGUÉS. — REVENU NET D'APRÈS LE CADASTRE. — Propriétés non bâties.	Montant, en capital, des propriétés immobilières ou des valeurs mobilières.	Revenu annuel des biens et inscriptions.	DESTINATION des biens donnés ou légués et charges ou conditions attachées à la libéralité.	EVALUATION DES CHARGES AU PROFIT de personnes privées. — En capital.	EVALUATION DES CHARGES AU PROFIT de personnes privées. — En revenu.	EVALUATION DES CHARGES AU PROFIT d'autres établissements. — En capital.	EVALUATION DES CHARGES AU PROFIT d'autres établissements. — En revenu.
»	»	2,832 »	70 80	Fondation perpétuelle de services religieux et distribution de pains.	»	»	»	12 70 (1)
»	»	»	12 »	Fondation perpétuelle de services religieux.	»	»	»	»
»	»	1,400 (2)	36 (2)	Id.	»	»	»	»
»	»	700 »	»	Id.	»	»	»	»
»	»	400 » 300 » 300 »	18 » 13 50 13 50	Id.	»	»	»	»
»	»	400 »	18 »	Id.	»	»	»	»
»	»	1,000 »	»	Id.	»	»	»	»
»	»	150 »	»	Id.	»	»	»	»
»	»	1,300 »	30 »	Id.	»	»	»	»

et la rente à 28 francs.
donateur.

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE des ARRÊTÉS.	Indication si c'est une donation ou un legs.	DÉSIGNATION des BIENFAITEURS.	DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS avantagés.	NATURE ET IMPORTANCE DES BIENS DON — DÉSIGNATION des biens.	COMMUNE et lieu de la situation des biens-fonds.	INDICATIONS CADASTRALES. Contenance.	Section.	Numéro de la parcelle.
	1867.			Églises de :			H A. C. M.		
37	9 oct.	Legs.	P.-J. Reyntens.	Hekelghem.	Capital.	»	»	»	»
38	Id.	Id.	J.-J. Maricq.	Busnt-Guttechain.	Rente.	»	»	»	»
39	Id.	Don.	N.-F. Hamoir.	Jandrain, sous Jandrain-Jandrenouille	Terre.	Jandrain.	» 14 30	C	96c
40	16 id.	Id.	J.-L. Coekaerts (1).	St-Martin, à Thielt.	Bois.	Thielt.	» 31 40	F	449
					Terre.	Stehem.	» 22 60	A	49
41	30 id.	Id.	Dlle Legrand (2).	Strythem.	Obligation de la dette Romaine.	»	»	»	»
42	6 nov.	Legs.	De Crokaert.	Bogaerden.	Rente.	»	»	»	»
43	Id.	Id.	H. Peeters (3).	Mulenstede, sous Schaffen.	Capital. Crucifix en argent.	»	»	»	»
44	13 id.	Id.	Veuve Debilde.	St-Martin, à Hal.	Rente.	»	»	»	»
45	20 id.	Id.	B. Saublain.	Villers-la-Ville.	Id.	»	»	»	»

(1) Sous réserve d'usufruit en faveur du donateur.
(2) Les services religieux coûteront annuellement 12 francs. Le reste de l'intérêt, soit 38 franc
(3) Sous réserve d'usufruit en faveur de l'épouse du testateur.

ÉS OU LÉGUÉS. — REVENU NET D'APRÈS LE CADASTRE. — Propriétés bâties.	Propriétés non bâties.	Montant, en capital, des propriétés immobilières ou des valeurs mobilières.	Revenu annuel des biens et inscriptions.	DESTINATION des biens donnés ou légués et charges ou conditions attachées à la libéralité.	ÉVALUATION DES CHARGES AU PROFIT de personnes privées. — En capital.	de personnes privées. — En revenu.	d'autres établissements. — En capital.	d'autres établissements. — En revenu.
»	»	400 »	»	Fondation perpétuelle de services religieux.	»	»	»	»
»	»	375 »	15 »	Id.	»	»	»	»
»	7 93	715 »	21 »	Id.	»	»	»	»
»	5 97 28 02	300 » 1,000 »	» »	Id.	»	»	»	»
»	»	1,000 »	50 »	Id.	»	»	»	19 »
»	»	»	18 »	Id.	»	»	»	»
»	»	1,000 » 250 »	» »	Id.	»	»	»	»
»	»	»	24 »	Id.	»	»	»	»
»		300 »	13 50	Id.	»	»	»	»

doit être partagé, chaque année, entre la fabrique et le bureau de bienfaisance.

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE des arrêtés.	Indication si c'est une donation ou un legs.	DÉSIGNATION des bienfaiteurs.	DÉSIGNATION des établissements avantagés.	NATURE ET IMPORTANCE DES BIENS DON — DÉSIGNATION des biens.	COMMUNE et lieu de la situation des biens-fonds.	INDICATIONS CADASTRALES. Contenance.	Section.	Numéro de la parcelle.
	1867.			Eglises de :			H. A. C. M.		
46	4 déc.	Don.	Dlle Debolster.	Ste-Barbe, à Molenbeek-St-Jean.	Capital.	»	»	»	»
47	11 id.	Legs.	De Smeyers (1).	Perwez.	Id.	»	»	»	»
48	Id.	Id.	J. Taymans.	Grez-Doiceau	Id.	»	»	»	»
49	Id.	Id.	L. Clynans.	Ste Jean et Nicolas, à Schaerbeek.	Id.	»	»	»	»
50	18 id.	Don.	P.-T. Blondeau.	Saintes.	Id.	»	»	»	»
51	Id.	Legs.	Veuve Berekmans.	Hérinnes.	Id.	»	»	»	»

Autorisations acc

	1867.						H. A. C. M.		
1	27 mars.	Legs.	P. Grietens.	Beyghem.	Capital. Excédant de la succession, déduction faite des dettes et charges.	»	»	»	»
2	22 avril.	Id.	Dlle Gillis (2).	Merchtem.	Fondation.	»	»	»	»

(1) Sous réserve d'usufruit en faveur de l'époux de la testatrice.
(2) Le testament contient une disposition en faveur d'un autre établissement public.

...S OU LÉGUÉS.				DESTINATION	ÉVALUATION DES CHARGES AU PROFIT			
REVENU NET D'APRÈS LE CADASTRE.					de personnes privées.		d'autres établissements.	
Propriétés bâties.	Propriétés non bâties.	Montant, en capital, des propriétés immobilières ou des valeurs mobilières.	Revenu annuel des biens et inscriptions.	des biens donnés ou légués et charges ou conditions attachées à la libéralité.	En capital.	En revenu.	En capital.	En revenu.
»	»	1,800 »	»	Fondation perpétuelle de services religieux.	»	»	»	»
»	»	1 300 »	»	Id.	»	»	»	»
»	»	2,000 »	»	Id.	»	»	»	»
»	»	1,300 »	»	Id.	»	»	»	»
»	»	1,000 »	»	Id.	»	»	»	»
»	»	900 »	36	Id.	»	»	»	»

... par le Roi.

»	»	300 »	»	Fondation d'un anniversaire chanté.	»	»	»	»
»	»	3,478 71	»					
»	»	130 »	»	Id.	»	»	»	»

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE des ARRÊTÉS.	Indication si c'est une donation ou un legs.	DÉSIGNATION des BIENFAITEURS.	DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS avantagés.	NATURE ET IMPORTANCE DES BIENS DON — DÉSIGNATION des BIENS.	COMMUNE et lieu de la situation des biens-fonds.	INDICATIONS CADASTRALES. — Contenance.	Section.	Numéro de la parcelle.
	1857			Églises de :			H. A. C M.		
3	31 juil.	Legs	Dlle Kaieman (1).	Ste-Gertrude à Nivelles.	Maison.	Nivelles	» » 8 48	D	445a 450c
4	2 août.	Don.	J.-J. Libontton (2).	Court-St-Etienne.	Rente.	»	»	»	»
5	20 sept.	Legs.	Dlle Morris (3).	St-Jean-Baptiste à Molenbeek St-Jean.	Capital.	»	»	»	»
6	Id.	Id.	J.-B. Flémal (4).	Dion-le-Mont	Id.	»	»	»	»
				Rosières.	Id.	»	»	»	»
7	4 oct.	Id.	Dlle Willems (5).	Rotselaer.	Fondation.	»	»	»	»
8	9 nov.	Id.	Veuve Moyen (6).	St-Michel et Gudule et St-J.B. au Béguinage, à Bruxelles.	Deux maisons.	Bruxelles.	» » » 88	7	477 1113 478 1114
					Un tableau.	»	»	»	»
9	4 déc.	Id.	P.-J.-S. Seghers.	N.-D. de Bon-Secours, à Bruxelles.	Ornements sacerdotaux.	»	»	»	»
					Rente.	»	»	»	»
					Obligation.	»	»	»	»

(1) D'autres établissements publics sont avantagés par la testatrice.
(2) L'acte contient d'autres libéralités en faveur d'établissements publics.
(3) Même observation.
(4) Le testateur a légué, en outre, 10,00) francs au refuge des Ursulines, à Bruxelles.
(5) Le testament contient des dispositions en faveur d'établissements appartenant à une autre province.
(6) A la suite d'une réclamation des héritiers, ce legs a été réduit de moitié. Le testament de la dame Ve Moyen contient d'autres dispositions en faveur d'établissements publics.

ÉS OU LÉGUÉS.		Montant, en capital, des propriétés immobilières ou des valeurs mobilières.	Revenu annuel des biens et inscriptions.	DESTINATION des biens donnés ou légués et charges ou conditions attachées à la libéralité.	EVALUATION DES CHARGES AU PROFIT			
REVENU NET D'APRÈS LE CADASTRE.					de personnes privées		d'autres établissements.	
Propriétés bâties.	Propriétés non bâties.				En capital.	En revenu.	En capital.	En revenu.
342 »	6 87	17,000 »	»	Fondation perpétuelle de services religieux.	»	»	»	»
»	»	»	107 »	Id.	»	»	»	»
»	»	1,000 »	»	Id.	»	»	»	»
»	»	300 »	»	Id.	»	»	»	»
»	»	300 »	»	Id.	»	»	»	»
»	»	»	»	Anniversaire chanté, au coût de 5 francs, à célébrer pendant vingt ans.	»	»	»	»
891 »	1 01	»	»	Fondation perpétuelle de services religieux sans charge.	»	»	»	»
»	»	2,300 »	»	Sans charge.	»	»	»	»
»	»	10,382 30	476 21	Id.	»	»	»	»
»	»	»	»	Célébration d'un anniversaire de première classe.	»	»	»	»
»	»	7,000 »	210 »					

Aliéna

DATE de l'autorisation.	FABRIQUE D'ÉGLISE à laquelle l'autorisation a été accordée.	BIENS A	
		Situation.	Nature.
			Autorisations accordées
2 janvier 1867.	Héverlé.	Héverlé.	Prairie.
27 février.	Saint-Clément, à Watermael-Boitsfort.	Watermael-Boitsfort	Maisons avec jardins.
17 avril.	Cortenbergh.	Erps-Qaerbs.	Terre.
24 id.	Saint-Servais, à Schaerbeek.	Schaerbeek.	Terrains.
12 juin.	Mont-Saint-Guibert.	Nil-Saint-Vincent.	Terre.
19 id.	Winxele.	Winxele.	Id.
17 juillet.	Melekweser.	Orsmael-Gussenhoven	Id.
8 août.	Borgt-Lombeek.	Borgt-Lombeek.	Id.
8 id.	Saint-Gilles.	Saint-Gilles.	Terrains.
21 id.	Miscom, sous Kersbeek-Miscom.	Kersbeek-Miscom.	Terre.
26 id.	Sart-Dames-Avelines.	Sart-Dames-Avelines.	Terre et un petit étang
6 novembre.	Ramillies.	Ramillies-Offus.	Terre.
11 décembre.	Baisy Thy.	Baisy-Thy.	Id.
			Autorisations accordée
3 juillet 1867.	Capelle-Saint-Ulric.	Laeken.	Prairie.
23 octobre.	Saint-Sépulcre, à Nivelles.	Nivelles.	Propriété bâtie.
30 décembre.	Aerschot.	Aerschot.	Sapinière.

ions.

ALIÉNER.			OBSERVATIONS.
Superficie. H. A. C. M.	Valeur.	Revenu annuel.	
par la Députation permanente.			
» 59 60 »	2,584 »	» »	
» 20 13 »	10,000 »	»	
» 1 50 »	150 »	»	
» 22 52 9	34,300 »	»	
» 37 50 »	2,500 »	68 »	
» » 31 »	37 74	»	
» 03 » »	6,500 »	115 »	
» 19 80 »	1,570 »	»	
» 49 » »	54,760 »	360 »	
» 20 10 »	838 »	»	
» 93 35 »	4,500 »	»	
» 10 80 »	540 »	»	
» 3 70 »	333 »	»	
par le Roi.			
» 79 90 »	13,000 »	»	
» 1 92 »	6,000 »	255 »	
» 26 51 »	1,030 »	»	

Échan

DATE de l'autorisation.	Fabrique d'église à laquelle l'autorisation a été accordée.	BIENS OBTENUS EN ÉCHANGE.			
		Situation.	Nature.	Superficie.	Valeur.
1867.				H. A. C. M.	
3 janv.	Vissenacken-Saint-Pierre.	Vissenacken-Saint-Pierre.	Terre.	» 32 20 »	1,449 » (1)
20 mars.	Noirmont-sous-Cortil-Noirmont.	Cortil-Noirmont.	Id.	» 11 30 »	813 »
26 join.	Dongelberg.	Dongelberg.	Id.	» 93 68 »	4,684 »
21 août.	Kersbeek, sous Kersbeek-Miscom.	Kersbeek-Miscom	Id	» 3 36 »	333 »

Baux emphytéotiques.

Le Conseil de fabrique de l'église de Melsbroeck a été autorisé à louer pour 30 ans, au sieur Loos, cultivateur à Dieghem, une parcelle de terre de 6 ares 13 centiares, à la condition, par le preneur, de payer un fermage annuel de fr. 30-65 et de bâtir une maison sur ce bien.

Remboursements de rentes.

Les remboursements autorisés représentent un capital de 36,321 fr. 30 c., formé de diverses rentes dues à 27 fabriques d'église.

Placement de capitaux.

Le Conseil de fabrique de l'église d'Huldenbergh a été autorisé à prêter, pour 10 ans, une somme de fr. 4,125-28, à l'intérêt de 4 1/2 p. c.

ges.

BIENS DONNÉS EN ÉCHANGE.				SOULTES.		*Observations.*
Situation.	Nature.	Superficie.	Valeur.	Reçues.	Payées.	
		H. A. C. M.				
Vissenaeken-Saint-Pierre.	Terre	» 29 10 »	918 50	»	»	(1) Non compris 60 fr., valeur estimative de trois arbres.
Cortil-Noirmont.	Id.	» 5 31/3	303 33	»	»	
Dongelberg.	Id	» 93 68 »	6,337 60	5,000	»	(2) Plus un don de 21,000 fr. pour la reconstruction de l'église.
Kersbeek-Miscom.	Id.	» 6 66 »	333 »	»	»	

Répartition du crédit de 66,000 francs, voté au budget provincial de 1867 en faveur des communes rurales, pour réparation ou construction d'églises, monuments, presbytères, agrandissement et déplacement de cimetières, etc.

NOMS des COMMUNES.	OBJET DE LA DÉPENSE.	MONTANT du SUBSIDE.
Schaerbeek	Construction de l'église Sainte-Marie .	4,000 »
Anderlecht	Id. Id. de Cureghem .	3,000 »
Laeken	Id. Id. de Saint-Roch .	3,000 »
Grimberghen. . . .	Restauration de l'église	1,000 »
Alsemberg.	Id. Id.	1,000 »
Assche	Id. Id.	2,000 »
Overyssche	Construction Id. de Malaise .	2,000 »
Saint-Gilles	Id. Id. et du presbytère.	4,000 »
Overyssche.	Restauration id.	2,000 »
Bellinghen.	Id. Id.	333 »
Anderlecht	Déplacement du cimetière	1,500 »
Cappelle-au-Bois. . .	Agrandissement de l'église	1,500 »
Asseche	Construction d'une église et agrandissement du presbytère d'Asseha-ter-Heyden.	2,500 »
Schaerbeek	Création d'un cimetière	1,250 »
Auderghem	Achèvement des murs de clôture du cimetière.	550 »
Sichem.	Restauration de l'église	3,000 »
Léau.	Id Id.	3,000 »
Thielt	Id. Id. St-Martin . .	900 »
Id.	Id. Id. Notre-Dame .	615 »
Glabbeek-Suerbempde.	Id. Id.	520 »
Neerysseke	Id. Id.	1,454 50
Braine-l'Alleud . . .	Agrandissement Id.	2,000 »
Malèves.	Reconstruction id.	1,000 »

NOMS des COMMUNES.	OBJET DE LA DÉPENSE.	MONTANT des SUBSIDES.
Tourinnes-les-Ourdons.	Exhaussement de l'église.	1,000 »
Clabecq.	Construction de l'église et du presbytère.	1,627 50
Ramillies-Offus . .	Reconstruction de l'église de Ramillies .	2,010 »
Piétrebais	Id. id. de Chapelle-St-Laurent	1,500 »
Rebecq-Rognon . . .	Reconstruction de l'église et du presbytère.	4,000 »
Néthen	Agrandissement de l'église	2,000 »
Maransart	Reconstruction de l'église	2,000 »
Jodoigne-Souveraine. .	Appropriation de l'église et du presbytère.	280 »
Corroy-le-Grand. .	Reconstruction du presbytère. . . .	1,250 »
Baisy-Thy.	Restauration de l'église.	485 »
Braine-le-Château . .	Reconstruction du presbytère. . . .	1,000 »
Chastre	Restauration de l'église et du presbytère de Chastre-Dame-Alerne.	400 »
Bierges	Restauration de l'église et du presbytère.	500 »
Noville-sur-Mehaigne .	Construction d'une église.	2,225 »
	TOTAL. . .	62,400 »
	Partie du traitement des trois architectes d'arrondissem., imputée sur ce crédit.	3,600 »
	ENSEMBLE. . . .	66,000 »

Comptes rendus, pendant l'année 1867, des travaux exécutés, à l'aide des subsides de la province et de l'État, aux édifices du culte dans les communes rurales.

N° d'ordre.	COMMUNES.	OBJET DE LA DÉPENSE.	MONTANT de la dépense.	SOMME payée à l'architecte d'arrondissem. pour la surveillance et la direction des travaux.
1	Melin. . . .	Restauration du presbytère. .	4,778 60	60 »
2	Ramillies-Offus.	Reconstruction de l'église d'Offus	36,500 »	869 »
3	St-Remy-Geest.	Restauration du presbytère. .	4,631 86	75 »

Répartition du crédit de 35,000 francs voté au budget provincial de 1867, pour la restauration des monuments des villes et le placement de paratonnerres.

NOMS des VILLES.	OBJET DE LA DÉPENSE.	MONTANT du SUBSIDE.
Bruxelles	Restauration de l'hôtel de ville . . .	4,000 »
Id.	Id. de l'église des SS. Michel et Gudule	4,000 »
Id.	Id. de l'église du Béguinage .	2,000 »
Id.	Id. de l'église de N.-D. de la Chapelle.	2,000 »
Id.	Id. de l'église N -D. au Sablon.	2,000 »
Id.	Id. de l'église des Minimes. .	3,000 »
Louvain	Id. de l'église St-Pierre . .	2,000 »
Id.	Id. de l'église St-Michel. . .	3,000 »
Nivelles	Id. de l'église Ste-Gertrude .	3,070 »
Hal	Id. de l'hôtel de ville . . .	1,000 »
Id.	Id de l'église St-Martin . .	2,716 »
Diest.	Id. de l'église Notre-Dame. .	1,600 »
Tirlemont	Id. de l'église St-Germain . .	2,114 »
Aerschot	Id. de l'église Notre-Dame. .	2,500 »
	Total. . . . fr.	35,000 »

Dépôt des comptes des fabriques d'église.

Conformément aux prescriptions de l'art. 89 du décret du 30 décembre 1809, les conseils des fabriques d'église ont déposé, à la maison communale, un double du compte de leur trésorier, pour 1866, à l'exception de ceux de Cortryck-Dutzel, Tervueren, Monstreux et Villeroux, commune de Chastre-Villeroux-Blanmont, qui ont refusé

de faire ce dépôt, et de ceux de Woluwe-Saint-Pierre, Marbais, Marilles et Vieux-Sart, sous Corroy-le-Grand, dont le compte n'était pas encore rendu.

Actions en justice.

Les conseils de fabriques d'église qui ont été autorisés, en 1867, à ester en justice, soit en demandant, soit en défendant, sont ceux de Baulers, Hauwaert, Sainte-Croix, à Ixelles, Limelette, Lombeek-Notre-Dame, Sainte-Marie, sous Malèves, Monstreux, Wisbecq, sous Saintes, Notre-Dame-au-Lac, à Tirlemont, Woluwe-Saint-Pierre, chapelle de Stockel, sous la même commune.

Cultes protestant, anglican et israélite.

Traitements accordés en 1867 :

Culte protestant	fr.	12,084
» anglican.		7,200
» israélite.		8,280
Ensemble . . .	fr.	27,564

CIMETIÈRES. — CONCESSIONS DE TERRAINS POUR SÉPULTURES.

COMMUNES.	Nombre des concessions	Contenance totale.			SOMMES PAYÉES		
					à la commune.	au bureau de bienfaisance et aux hospices.	à la fabrique d'église.
		H.	C.	M.			
Bruxelles	166	512	55	»	83,990 »	41,762 »	» »
Louvain	5	18	»	»	180 »	18 »	» »
Nivelles	4	20	39	60	1,631 68	407 92	» »
Tirlemont	3	16	62	»	623 25	415 50	» »
Wavre	2	12	»	»	300 »	600 »	» »
Anderlecht	5	21	44	»	1,608 »	536 »	» »
Anderghem	2	4	32	50	277 76	137 89	» »
Bierbeek	1	4	»	»	200 »	100 »	» »
Corbeek-Loo	1	9	»	»	360 »	180 »	» »
Court-Saint-Étienne . .	1	5	»	»	200 »	12,000 » (1)	» »
Héverlé	1	5	»	»	200 »	100 »	» »
Laeken	57	193	48	50	»	4,945 11	33,206 50
Le Hulpe	1	3	60	»	56 »	28 »	» »
Molenbeek-Saint-Jean .	3	11	50	»	1,150 »	115 »	» »
Overyssche	1	6	»	»	150 »	150 »	» »
Rhode-Saint-Genèse . .	1	12	»	»	225 »	75 »	» »
Total. . .	256	856	91	60	91,151 69	61,570 42	33,206 50

sions de terrains.

Total.	OBSERVATIONS.
125,752 »	Les chiffres ci-contre sont relatifs aux concessions accordées depuis le mois de mars 1865 jusqu'à la fin de 1867.
198 »	
2,039 60	
1,038 75	
900 »	
2,144 »	
415 65	
300 »	
540 »	
12,200 »	(1) Cette libéralité, et les charges qui y sont attachées, sont renseignées dans le tableau des legs et donations faits aux bureaux de bienfaisance. (Titre V.)
300 »	
38,151 61	En vertu d'une convention du 29 juin 1839, la propriété du cimetière a été cédée, avec tous ses droits et avantages, par la commune à la fabrique d'église.
84 »	
1,265 »	
300 »	
300 »	
185,928 61	

TITRE VII. — INSTRUCTION PUBLIQUE.

Le Conseil nous a renvoyé (séance du 12 juillet 1867) une requête de la dame Julien, veuve du sieur Rits, ancien instituteur à Eppeghem, tendante à obtenir un secours, avec prière :

1° D'examiner si aucune raison majeure ne s'oppose à ce que la disposition introduite par le Gouvernement en faveur des veuves et orphelins des fonctionnaires de l'État, soit rendue applicable à la caisse provinciale de prévoyance des instituteurs ruraux ;

2° D'interposer nos bons offices pour que la veuve Rits soit secouruc d'une manière efficace par le Département de l'Intérieur.

Cette dernière partie de la recommandation du Conseil a reçu son exécution, et un arrêté royal du 22 mai 1867 a accordé à la prénommée un secours de cent francs.

Le premier point a fait l'objet, de notre part, d'un examen sérieux, et le résultat a été de nous engager à ne pas donner suite à la proposition de la 3me section.

Cette proposition tendait à faire modifier l'art. 13 paragraphe final du règlement du 10 décembre 1852 sur les caisses de prévoyance des instituteurs primaires, qui porte que les fonds dûment versés à la caisse de prévoyance restent acquis à l'institution. Il aurait fallu introduire dans les statuts une disposition analogue à celle qui figure dans les statuts des caisses des veuves et orphelins des fonctionnaires de l'État, du 29 décembre 1844 (art. 81), et dont le texte est reproduit dans le rapport de M. Dugniolle.

Elle permet de restituer aux veuves qui n'ont pas droit à la pen-

sion, le montant des retenues opérées, à raison du mariage, en exécution des art. 16 et 17.

En lisant ces derniers articles, l'on voit que les retenues dont il s'agit sont tout à fait spéciales et temporaires. Elles n'ont lieu qu'autant que le fonctionnaire vienne à se marier, et seulement pendant les dix premières années du mariage. C'est donc une recette particulière, qui ne doit pas être confondue avec celle provenant de la retenue ordinaire et perpétuelle à laquelle sont astreints tous les fonctionnaires, mariés ou non, en vertu de l'art. 37 de la loi du 21 juillet 1844 et des statuts arrêtés en exécution de cette loi.

La position des instituteurs ruraux n'est pas la même, en ce qui concerne la pension de leurs veuves, que celle des fonctionnaires de l'État dont il vient d'être parlé.

D'abord, il n'existe pas, pour eux, de caisse spéciale exclusivement destinée à desservir des pensions à leurs veuves. Celles-ci sont, comme les pensions des instituteurs eux-mêmes, liquidées sur le fonds commun constitué par le règlement du 10 décembre 1852 et qui a pour éléments non-seulement les redevances des participants (seule ressource des caisses des veuves des fonctionnaires de l'État), mais encore des subsides de l'État et de la province (art. 9, nos 4° et 5° du règlement, art. 24, 3° de la loi du 23 septembre 1842). En second lieu, les instituteurs primaires ne sont pas obligés, comme le sont les fonctionnaires de l'État, à payer un supplément de redevance lorsqu'ils se marient. Or, c'est ce supplément seul qui peut, d'après l'art. 81 des statuts du 29 décembre 1844, qu'on propose d'étendre aux caisses provinciales de prévoyance, être remboursé aux veuves des fonctionnaires de l'État. L'élément de ce remboursement fait donc défaut pour les veuves d'instituteurs, et il faudrait le prendre sur le fonds commun créé par l'art. 9 du règlement, lequel doit servir à couvrir toutes les pensions, tous les secours que peuvent réclamer les instituteurs, leurs veuves et leurs orphelins. Comment, dès lors, pourrait-on en déterminer le quantième? Prendra-t-on la totalité des versements effectués par l'insti-

tuteur ? Mais il ne les a pas faits seulement pour sa veuve et ses enfants ; c'est lui surtout qui a pensé pouvoir en profiter, et c'est lui qui en profitera le plus souvent. Ils doivent, d'ailleurs, servir à alimenter la caisse, à laquelle on doit attribuer le caractère d'une *tontine*, ayant besoin, pour subsister, de toutes les sommes versées, soit qu'elles servent à solder des pensions, soit qu'elles restent acquises à l'institution sans devoir en être retirées pour le service des pensions. Ce caractère tontinier, qui peut seul maintenir et faire prospérer les caisses de prévoyance, cessera d'exister du moment que l'on entrera dans le système de remboursement proposé par la troisième section.

Si ce raisonnement n'était pas admis, il semblerait tout au moins juste de ne restituer à la veuve que la moitié des redevances de son mari, proportion adoptée par l'art. 31, 1°, quant à la fixation du montant de la pension des veuves.

La proposition de la troisième section ne parle que des veuves d'instituteurs décédés avant d'avoir participé pendant douze années. Les orphelins n'auraient-ils pas droit à la même faveur, lorsque leur père vient à mourir sans avoir atteint ce terme ? L'art. 81 des statuts de 1844 n'en fait pas mention ; leur situation est pourtant plus défavorable que ne l'eût été celle de leur mère, si elle avait survécu au père.

En résumé, il ne semble pas qu'on puisse établir d'analogie entre les veuves des instituteurs primaires et les veuves des fonctionnaires de l'État, en ce qui concerne leur situation vis-à-vis des caisses qui servent à les pensionner. Pour appliquer aux premières le bénéfice accordé aux secondes par l'art. 81 des statuts du 29 décembre 1844, il faudrait étendre aux instituteurs l'obligation spéciale imposée par les art. 16 et 17 desdits statuts, obligation qui ne leur incombe pas aujourd'hui. Nous ajouterons qu'il ne nous a pas paru possible de donner à la disposition nouvelle un effet rétroactif, ni seulement de restreindre cet effet à la dame Rits.

Inspection des écoles.

Le mandat des inspecteurs cantonaux a été renouvelé par arrêté royal du 11 août 1867. M. Jacobs conserve la place d'inspecteur cantonal pour le premier ressort; M. Devos, celle d'inspecteur pour le deuxième; M. Brouwers est nommé inspecteur pour le troisième; M. Van Diest, pour le quatrième; M. Meuleman reste attaché au cinquième : par arrêté royal du 4 janvier 1868, il a été autorisé à résider à Wavre.

Personnel enseignant.

Ont été admis au serment :

26 instituteurs diplômés, 1 non diplômé.

45 sous-instituteurs diplômés, 1 non diplômé.

14 institutrices diplômées, 1 non diplômée.

18 sous-institutrices diplômées.

28 de ces fonctionnaires ont des emplois de création nouvelle.

2 instituteurs ont été autorisés à cumuler avec leurs fonctions celles de receveur communal; 2 celles de secrétaire communal et 2 celles de receveur du bureau de bienfaisance.

Les autorisations accordées antérieurement ont été maintenues.

1 instituteur a été révoqué de ses fonctions.

Adoption d'écoles.

Trois écoles privées ont été adoptées.

Les autorisations et dispenses que nous avons accordées en vertu des art. 1 et 4 de la loi du 23 septembre 1842, ont été maintenues pour l'année scolaire 1866-1867.

Instruction gratuite.

66,839 enfants, dont 36,106 garçons et 30,733 filles, ont été inscrits pour recevoir l'instruction gratuite pendant l'année scolaire 1867-1868. Dans ce nombre sont compris 73 garçons et 35 filles placés, par les soins des administrations de bienfaisanee, dans les écoles communales ou adoptées.

Conférences des instituteurs et des institutrices.

Il résulte des rapports de MM. les inspecteurs cantonaux de l'enseignemcnt primaire que ces conférences, de même que les conférences hortieoles, continuent à être fréquentées avec assiduité et à produire d'excellents résultats.

Bâtiments d'école.

Nous avons approuvé les plans et devis relatifs :

A la construetion de : 1° 1 bâtiment d'école exclusivement ; 2° 8 bâtiments d'ecolc avec habitation pour l'instituteur ou l'institutrice ; 3° 20 bâtiments d'école avec habitation pour le personnel enseignant et locaux à l'usage de l'administratioh communale ;

A des travaux d'agrandissement d'un local d'école ;

A des travaux d'appropriation et d'amélioration de 10 loeaux d'école ;

A des travaux d'achèvement à exécuter à 16 bâtiments du même genre ;

A l'ameublement de 50 écoles.

Des arrêtés royaux ont prescrit la construction d'office de bâtiments d'école à Molhem-Bollebeek, à Cumptich, à Maxenzeel et à Lasne-Chapelle-St-Lambert.

I. — *Répartition du Crédit provincial en faveur de l'instruction primaire.*

Restant disponible sur le fonds des deux centimes alloués au budget provincial de 1866. . . . . fr.		21,206 33
Subside supplémentaire à la commune de Genappe, pour la construction d'un bâtiment d'école. . . . . fr.	4,800 »	
Construction d'une troisième salle d'école à Assche (Centre)	1,400 »	
Acquisition et appropriation d'un bâtiment d'école avec habitation pour l'instituteur, et locaux à l'usage de l'administration communale, à Orsmael-Gussenhoven.	4,990 40	
Ameublement de l'école de Tremeloo.	60 73	
Idem d'Eppeghem	552 89	
Ameublement et ventilation de l'école de La Hulpe	239 81	
Etablissement d'une cloison mobile à l'école de Laeken	207 34	
Ameublement de l'école de Bossut-Gottechain	328 68	
Idem de Ramillies-Offus	83 60	
Idem de Saint-Jean-Geest	357 »	
Idem de Grand-Bigard	685 47	
A reporter. . fr.	13,685 92	21,206 33
		10

Report. . .	13,685 92	21,206 33
Construction d'un bâtiment d'école avec habitation pour l'instituteur et locaux à l'usage de l'administration communale de Melckweser.	4,120 »	
Conférence extraordinaire tenue dans le 4e ressort..	144 50	
Suppléments de bourses d'étude accordés à 77 élèves-instituteurs et élèves-institutrices appartenant au Brabant	3,253 91	
		21,206 33
Reste.		» »

II. — *Fonds des deux centimes de* 1867.

Traitement des architectes voyers. . . . fr.	3,600 »
Indemnités fixes aux inspecteurs cantonaux de l'enseignement primaire	9,558 06
Indemnités aux mêmes pour frais de route et de séjour	2,420 »
Service ordinaire de l'instruction primaire. . .	57,867 68
Subside à la caisse de prévoyance des instituteurs ruraux	1,632 32
Suppléments de bourses d'étude accordés à des élèves-institutrices des écoles normales de Nivelles, d'Hérenthals et de Wavre-Notre-Dame.	4,800 »
Bourses d'étude accordées à des élèves-instituteurs des écoles normales de Lierre et de Nivelles. . .	3,900 »
Indemnités aux instituteurs pour conférences. .	4,025 »
A reporter. . .	87,803 06

Report. . .	87,803 06
Concours des écoles primaires :	
Achats de livres pour prix, et de médailles, lithographies et impressions	1,311 43
Indemnités aux membres du jury, aux instituteurs et aux élèves (cantons de Lennick-Saint-Quentin, de Louvain, de Tirlemont, de Saint-Josse-ten-Noode et de Vilvorde)	1.801 20
Total . . fr.	90,915 69
Montant du crédit . . .	118,610 »
Restant disponible au 1er janvier 1868. . fr.	27,694 31

III. — *Allocation extraordinaire de* 200,000 *francs, pour construction et ameublement d'écoles.*

Il n'a été accordé, en 1867, sur cette allocation, qu'une somme de fr. 176,577-14; il restait donc, au 1er janvier 1868, un excédant disponible de fr. 23,422-86. Voici la liste des communes auxquelles des subsides ont été accordés pour construction, agrandissement, appropriation ou ameublement d'écoles, ainsi que pour construction d'habitations pour instituteurs et institutrices. En regard des subsides de la province, nous indiquons ceux alloués sur les fonds de l'État.

	SUBSIDE DE	
	l'État.	la province.
Saintes	»	322 92
Thielt	7,308 »	5,792 26
Schaerbeek.	13,499 »	8,999 36
Wesembeek	846 »	564 14
Schaerbeek.	22.506 »	15,004 54
A reporter. . .	44,159 »	30,683 22

	Report. . .	44,159	»	30,683 22
Rhode-Saint-Genèse		240	»	160 »
Droogenbosch		926	»	617 42
Bael		252	»	168 »
Dieghem		744	»	496 27
Zellick		236	»	157 53
Bautersem		3,792	»	2,527 34
Coulture-Saint-Germain		232	»	154 87
Nodebais		3,520	»	3,120 »
Bodeghem-Saint-Martin		917	»	611 52
Glabais		7,386	»	5,574 80
Berthem		6,000	»	6,394 26
Haute-Croix		6,845	»	4,830 15
Baulers		6,804	»	4,535 79
Court-Saint-Étienne		12,328	»	8,218 27
Overyssche.		365	56	243 94
—		205	44	136 96
Neervelp		193	»	128 64
Itterbeek		8,550	»	6,098 41
Tremeloo		287	»	191 31
Langdorp		450	»	299 80
Wolverthem.		1,687	»	1,111 63
Tilly.		475	»	516 78
Winghe-St-Georges		525	»	549 90
	A reporter. . .	107,119	»	76,926 59

Report. . .	107,119 »	76,926 59
Dormael.	429 »	286 20
Marbais.	15,894 »	11,683 46
Ohain	5,896 »	4,649 32
Binckom	850 »	566 96
Sempst	9,466 »	6,310 94
Weert-Saint-Georges.	4,251 »	3,064 »
Ceroux-Mousty.	1,020 »	680 »
Chaumont-Gistoux { Chaumont .	344 »	229 52
Chaumont-Gistoux { Gistoux . .	344 »	229 52
Saintes	185 »	123 60
Montaigu	4,770 »	3,180 36
Gentinnes	732 »	488 »
Saint-Géry	360 »	240 32
Ramillies-Offus	1.016 »	677 34
Beyghem	707 »	471 22
Loonbeek	7,011 »	4,673 25
Bueken	6,884 »	4,802 90
Blanden.	1,064 »	709 07
Londerzeel.	406 »	270 67
Jauche	731 »	487 17
Rummen	650 »	433 59
L'Ecluse.	27 »	83 90
Genappe	1,332 »	887 35
A reporter: . .	171,588 »	122,155 25

Report. . .	171,588	»	122,155	25
Maransart	2,515	»	1,542	80
Lombeek-Notre-Dame	600	»	519	15
Aerschot	1,921	»	1,280	80
Piétrain.	172	»	114	67
Forest	668	»	445	52
Koekelberg	602	»	401	26
Neder-over-Heembeek.	1,027	»	684	60
Tilly.	629	»	418	94
Néthen.	7,727	»	5,601	60
Ottenbourg	955	»	636	80
Glimes	1,500	»	1,000	»
Hougaerde.	6,146	»	4,097	»
Haekendover	1,088	»	726	»
Grimbergen	460	»	306	94
Castre	8,310	»	5,939	74
Melin	8,307	»	5,538	»
Sart-Dames-Avelines.	1,180	«	786	67
Bunsbeek	390	»	260	06
Dilbeek.	464	»	309	63
Ottenbourg	960	»	639	74
Malèves-Sainte-Marie-Wastinnes .	1,564	»	1,042	67
Woluwe-Saint-Etienne	968	»	645	34
Bunsbeek	223	»	148	37
A reporter. . .	219,764	»	155,241	55

	Report. . .	219,764	»	155,241 55
Meerbeek		474	»	316 17
Langdorp		12,048	»	9,178 80
Vertryck		7,218	»	5,512 48
Lillois-Witterzée		75	»	49 20
Goyck		818	»	545 34
Hamme-Mille		8,600	»	5,733 60
	Total. fr. . .	248,997	»	176,577 14

Les subsides de la province comprennent une somme de 10,097 fr., répartie entre quatorze communes, pour construction de locaux à l'usage de l'administration communale, dans les bâtiments d'école.

Résultat des concours entre les élèves des écoles primaires, en 1867.

Désignation des cantons qui ont pris part au concours.	Nombre d'écoles		Nombre d'élèves			Récompenses obtenues.
	appelées à concourir.	ayant concouru.	désignés pour prendre part au conc.	ayant pris part à l'épreuve écrite.	admis à l'épreuve orale.	
Lennick-St-Quentin.	23	21	72	64	17	1 médaille d'honneur. — *Religion* : 10 prix, huit mentions honorables. — *Branches scientifiques :* 1 premier prix, 5 deuxièmes prix, 5 premières mentions honorables et 7 deuxièmes.
Saint-Josse-ten-Noode. . . .	16	16	64	63	22	1 médaille d'honneur. — *Religion :* 6 prix, 10 mentions honorab. — *Branches scientifiques :* 1 premier prix, 6 deuxièmes prix, 6 premières mentions honorables et 10 deuxièmes.
Vilvorde . . .	18	18	67	62	18	1 médaille d'honneur. — *Religion :* 3 prix, 7 mentions honorab. — *Branches scientifiques :* 4 premiers prix, 1 deuxième prix, 3 premières mentions honorables et 8 deuxièmes.
Louvain. . . .	30	30	123	117	24	1 médaille d'honneur. — *Religion :* 1 prix, 7 mentions honorab — *Branches scientifiques :* 3 premiers prix, 4 deuxièmes prix, 1 première mention honorable et 12 deuxièmes.
Tirlemont . . .	21	21	64	62	18	1 médaille d'honneur. — *Religion :* 2 prix, 8 mentions honorab. — *Branches scientifiques :* 1 premier prix, 4 deuxièmes prix, 1 première mention honorable et 11 deuxièmes.
Genappe . . .	15	15	48	44	18	*Religion :* 5 prix, 7 mentions honorab. — *Branches scientifiques :* 1 second prix, 7 premières mentions honorables et 8 deuxièmes.

D'après le rapport du jury, le concours entre les élèves des écoles primaires du canton de Lennick-Saint-Quentin a donné de bons résultats; il n'y a que quelques écoles adoptées qui ne paraissent pas répondre entièrement à leur but.

Le concours entre les écoles du canton de Saint-Josse-ten-Noode a été très-satisfaisant ; toutefois, les membres du jury ont constaté que, dans plusieurs communes rurales, l'enseignement, et principalement celui des branches scientifiques, n'est pas à la hauteur voulue.

Le jury a été satisfait de l'état de l'enseignement dans les écoles du canton de Vilvorde ; il n'y a guère que deux ou trois écoles qui n'ont pas répondu à son attente.

Dans le canton de Louvain, plusieurs établissements d'instruction se sont tout particulièrement distingués au concours. Cependant le jury déclare que l'enseignement de quelques branches scientifiques laisse à désirer, dans certaines communes.

Même remarque pour plusieurs communes du canton de Tirlemont ; néanmoins, l'enseignement a progressé dans les écoles de ce canton.

L'état de l'enseignement est assez satisfaisant dans le canton de Genappe, quoique le nombre moyen des points obtenus par les élèves soit faible, surtout dans l'épreuve écrite.

Il a été disposé du crédit de 1,000 francs, porté au budget de 1867, et de l'excédant de 350 francs, que présentait celui de 1866, pour encourager les élèves des écoles primaires, peu favorisés de la fortune, qui se sont distingués dans les concours cantonaux, et qui doivent continuer leurs études, soit à une école normale, soit à une école d'art ou d'industrie.

Dépenses du service ordinaire de l'instruction

BESOINS.

Indemnité pour l'instruction des enfants pauvres dans les écoles communales.	Indemnité pour l'instruction des enfants pauvres dans les écoles adoptées.	Rétributions scolaires du personnel enseignant communal.	Traitement du personnel enseignant communal.	ENTRETIEN des ÉCOLES communales.	Fournitures DE CLASSE aux enfants pauvres.	CHAUFFAGE des écoles.	RAPPELS. Dépenses arriérées de l'exercice pénultième.	TOTAL des DÉPENSES.
340,762	53,661	51,857	581,066	36,857 32	96,593	18,968	257 50	1,180,011 82

Total des ressources locales, fr.	558,237 54
Déficit, fr.	621,774 28

Ce déficit a été couvert par une allocation de fr. 563,774-28 de l'État, et de 58,000 fr. de la province.

Outre la somme de fr. 422,609-21, montant des *allocations communales*, les budgets des communes ont supporté :

Pour indemnité de logement. . . . fr.	4,207 25	
Pour loyer de salle d'école . . . . . »	2,190 »	
Pour distributions de prix . . . . . »	13,452 25	(1)
Total. . . . fr.	19,849 50	

(1) Somme répartie entre 188 communes.

primaire en 1867, et moyens d'y faire face.

RESSOURCES.

REVENUS de donations, fondations ou legs.	Produit des souscriptions et dons volontaires.	Allocations de bureaux de bienfaisance.	RÉTRIBUTIONS SCOLAIRES perçues au profit de		Allocations communales.	Sommes non employées sur les exercices précédents.	TOTAL des RESSOURCES LOCALES.
			la commune.	du personnel enseignant communal.			
2,640 90	» »	66,548 12	4,200	51,857	422,609 21	10,382 31	558,237 54

ÉCOLES GARDIENNES ET D'ADULTES.

Subsides accordés par l'État.

1° Aux écoles gardiennes de :

Bruxelles.	fr.	4,100
Ixelles		400
Molenbeek-Saint-Jean.		500
Saint-Josse-ten-Noode		1,000
Saint-Gilles.		300
Hal		300
Vilvorde.		150
Opwyck.		50
Aerschot.		75
A reporter. . .		6,875

	Report. . .	6,875
Diest.		500
Léau		75
Tirlemont		200
Jodoigne		200
Nivelles		400
Wavre		150
Waterloo		200
	Total. . . fr.	8,600

2° Aux écoles d'adultes de :

Beersel.	fr.	95 »
Cappelle-au-Bois		225 »
Etterbeek		618 45
Grimberghen		540 »
Lacken		963 42
Lennick-Saint-Quentin		350 »
Londerzeel		2,314 »
Rhode-Saint-Genèse		59 23
Woluwe-Saint-Etienne		33 23
Wolverthem		280 »
Tirlemont		522 »
Diest.		548 »
Bautersem		333 »
Héverlé		270 »
Nivelles.		333 »
Jandrain-Jandrenouille		358 »
Total	fr.	7,624 33

Subsides accordés par la province.

Bruxelles (écoles gardiennes).	fr.	900
Ixelles (crèche et école gardienne)		750
Molenbeek-Saint-Jean —		750
Saint-Josse-ten-Noode —		750
Saint-Gilles —		100
Hal —		600
Vilvorde —		100
Aerschot —		100
Diest —		100
Tirlemont —		600
Nivelles —		350
Wavre —		300
Jodoigne —		200
Etterbeek (école d'adultes)		100
Ixelles —		150
Laeken —		100
Molenbeek-St-Jean —		150
Schaerbeek —		150
Louvain —		350
Diest —		100
Tirlemont —		150
Nivelles —		150
Total.	fr.	7,000

La demande de subside en faveur d'une 3e crèche-école gardienne, à Molenbeek-Saint-Jean, n'a pu être accueillie; l'organisation de l'établissement n'était pas complète; on ne connaissait ni ses ressources ni ses besoins.

En exécution d'une circulaire ministérielle du 20 octobre 1866, les administrations communales ont été invitées à créer des écoles pour les adultes, d'après les principes posés par l'arrêté royal du 1er septembre 1866, et à placer sous le régime de cet arrêté les institutions déjà établies.

A la date du 27 mai 1868,

118 communes avaient accepté le régime de l'arrêté précité;

7 avaient déclaré ne pas vouloir soumettre leurs écoles d'adultes au règlement d'administration générale;

75 avaient décidé d'ajourner l'organisation de l'enseignement des adultes;

113 avaient refusé de prendre les mesures prescrites par l'arrêté organique;

et 26 n'avaient pas encore répondu à l'invitation qui leur avait été adressée en 1866.

A la même date, nous avions approuvé les délibérations de divers conseils communaux, portant création d'écoles pour les adultes, ainsi que 105 règlements d'ordre intérieur arrêtés pour la tenue de ces écoles. Nous avions, en outre, revêtu de notre approbation 92 budgets scolaires, concernant l'enseignement des adultes en 1868, et autorisé l'adoption de 5 écoles privées, en vertu de l'art. 19 de l'arrêté du 1er septembre 1866.

Écoles normales.

DÉSIGNATION de L'ÉCOLE.	POPULATION de L'ÉCOLE au 31 décembre 1867.		NOMBRE D'ÉLÈVES											
			qui se sont présentés aux examens d'admission et qui ont été				qui se sont présentés aux examens de sortie et							
			admis		refusés.		ont obtenu un diplôme						n'ont pas obtenu un diplôme	
							du 1er degré		du 2e degré		du 3e degré			
	appartenant au Brabant.	n'appartenant pas au Brabant.	appartenant au Brabant	n'appartenant pas au Brabant.	appartenant au Brabant.	n'appartenant pas au Brabant.	appartenant au Brabant.	n'appartenant pas au Brabant.	appartenant au Brabant.	n'appartenant pas au Brabant.	appartenant au Brabant.	n'appartenant pas au Brabant.	appartenant au Brabant.	n'appartenant pas au Brabant.
École normale de garçons à :														
Lierre . . .	26	128	9	46	17	35	»	3	»	8	10	31	»	»
Nivelles. . .	34	126	10	41	24	62	»	1	2	3	3	30	1	1
Totaux. .	60	254	19	87	41	117	»	4	2	11	13	61	1	1
École normale de filles à :														
Bruxelles . .	16	7	10	2	2	»	2	»	1	»	1	»	»	»
Nivelles. . .	44	12	18	3	6	3	3	»	2	1	11	»	»	»
Totaux. .	60	19	28	7	8	3	5	»	3	1	12	»	»	»
Totaux généraux. .	120	273	47	94	49	120	5	4	5	12	25	61	1	1

CAISSE DE PRÉVOYANCE DES INSTITUTEURS PRIMAIRES.

Nombre des participants au 31 décembre 1867 : 379.

Montant des rétributions et prélèvements extraordinaires auxquels ils ont été soumis : fr. 24,755-75.

Il a été accordé dix pensions viagères, dont cinq, montant à fr. 2,809-52, à des veuves d'instituteurs et deux secours temporaires, l'un de 400 francs et l'autre de 150 francs.

Les charges de la caisse ont diminué de fr. 890-97, par suite de réduction de pensions provenant de l'accomplissement de la 16e année d'enfants mineurs, ainsi que d'extinction de pensions par suite de décès.

§ 3. RECETTES ET DÉPENSES.

Recettes. — En caisse, au 31 décembre 1866 . . fr.		261,251 88
Contributions des instituteurs.		24,755 75
Subsides de l'État pour 1867		2,000 »
Id. de la province, pour 1867		1,500 »
Intérêts bonifiés par le trésor public (1er novembre 1866 au 31 octobre 1867)		11,943 40
Total. . fr.		301,451 03
Dépenses. — Frais de bureau du secrétaire et du trésorier . . . . . fr.	850 »	36,032 03
Paiement des pensions et des secours.	35,148 88	
Restitutions	33 15	
En caisse au 31 décembre 1867		265,419 »

§ 4. RECETTES ET DÉPENSES NON EFFECTUÉES AU 31 DÉCEMBRE 1867.

Recettes. — Intérêts à bonifier par le trésor public, du 1er novembre au 31 décembre 1867.	Pour mémoire.
Dépenses. — Paiement des pensions liquidées, en 1866 et 1867, et non touchées par les ayants droit .	1,031 75
Restitutions	17 98
Total. . . . fr.	1,049 73

ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE DES ÉLÈVES AU 31 DÉCEMB. 1867.							RECETTES de toute nature.	DÉPENSES générales.
	Internes.	Externes.	Total.	Payant la rétribution		Admis gratuitement.	Total.		
				entièrement.	partiellement.				
Athénée de Bruxelles.	»	565	565	499	»	66	565	151,099 41	150,680 79
Coll. communaux de:									
Louvain	29	70	99	86	»	13	99	35,625 »	35,625 »
Nivelles	93	67	160	152	»	8	160	29,179 47	29,179 47
Tirlemont . . .	17	64	81	33	15	33	81	21,725 »	21,725 »
Diest	»	20	20	20	»	»	20	7,675 »	7,600 »
	139	786	925	790	15	120	925	245,305 88	244,810 26
Écoles moyennes de:									
Bruxelles . . .	»	418	418	387	»	31	418	59,952 34	59,952 34
Louvain	11	163	174	80	84	10	174	20,600 »	20,600 »
Diest	»	136	136	123	»	13	136	12,914 50	12,442 55
Aerschot. . . .	17	141	158	123	17	16	158	12,301 42	11,940 21
Hal	»	181	181	148	11	22	181	12,766 50	11,862 95
Wavre	»	181	181	142	18	21	181	12,450 »	12,486 64
Jodoigne . . .	36	157	193	178	»	15	193	15,152 25	14,443 73
Ixelles	»	134	134	124	4	6	134	14,700 »	14,700 »
Schaerbeek . . .	»	164	164	131	33	»	164	13,500 »	13,500 »
	64	1,675	1,739	1,438	167	134	1,739	174,337 01	171,928 42

MOYEN.

NOMBRE DES ÉLÈVES, ANNÉE SCOLAIRE 1867-1868, PAR SECTION.															*Observations.*
HUMANITÉS.							PROFESSIONNELLE.							SCIENTIFIQUE.	
7e	6e	5e	4e	3e	2e	1re	7e	6e	5e	4e	3e	2e	1re	1re	2e	
36	63	47	40	36	32	28	»	64	82	72	37	21	7	»	»	
16	18	14	10	6	3	7	»	»	»	»	16	5	4	»	»	
»	12	15	10	11	11	8	»	20	32	25	8	4	4	»	»	
»	16	9	8	3	2	3	»	»	20	13	6	1	»	»	»	* Dont 4 demi pensionnaires.
»	3	6	4	2	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
52	114	91	72 »	58	48	49	»	84	134	110	67	31	15	»	»	
Section préparatoire.							Section moyenne.								
»	»	»	»	»	»	37	64	80	99	63	33	22	»	»	»	
»	»	»	36	36	36	34	»	»	»	»	22	14	6	»	»	
»	»	»	32	19	15	17	»	»	»	»	41	7	5	»	»	
»	»	»	»	25	17	14	»	»	»	»	40	24	10	»	»	
»	»	»	43	40	32	32	»	»	»	»	18	9	7	»	»	
»	»	»	46	43	32	35	»	»	»	»	33	25	18	»	»	
»	»	»	»	»	57	44	»	»	»	»	84	78	36	»	»	
»	»	»	22	22	12	17	»	»	»	»	35	20	6	»	»	
»	»	»	»	30	43	24	»	»	»	»	25	14	8	»	»	
»	»	»	179	235	264	274	64	80	99	63	331	213	96	»	»	

CONCOURS GÉNÉRAL DES ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION MOYENNE.

RÉCOMPENSES OBTENUES.

Athénée royal de Bruxelles. — En 1re commerciale, une mention. — En 4e latine, un premier prix et un accessit. — En rhétorique latine, un prix, six accessits et quatre mentions. En tout quatorze nominations.

Collége communal de Diest. — Rhétorique latine, un accessit.

Id. de Louvain. — Deux prix et deux accessits.

Id. de Tirlemont. — » »

Établissements libres

NOMS des ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE D'ÉLÈVES AU SECTION DES HUMANITÉS.							
	Rhétorique.	Seconde.	Troisième.	Quatrième.	Cinquième.	Sixième.	Septième.	TOTAL.
Institut St-Louis, à Bruxelles.	»	»	»	»	»	»	»	146
Collége St-Michel, id.	»	»	»	»	»	»	»	214
Collége des Croisiers, à Diest.	0	4	3	4	7	8	»	26
Collége St-Stanislas, à Tirlemont	»	»	»	»	»	»	»	45
Petit séminaire de Basse-Wavre.	15	12	15	12	15	23	»	92
Collége de la Ste-Trinité, à Louvain.	17	15	24	19	24	30	20	149
								672

Collége communal de Nivelles. — Rhétorique latine, un prix et deux accessits. — En professionnelle, un prix et une mention honorable.

École moyenne de Bruxelles. — Aucune.

Id. de Louvain. — Trois prix et une deuxième mention honorable.

Id. de Diest. — Aucune.

Id. de Jodoigne. — Quatre prix et deux mentions honorables.

Id. de Wavre. — Une mention honorable.

Id. d'Aerschot. — Aucune.

Id. de Hal. — Une mention honorable.

d'instruction moyenne.

31 DÉCEMBRE 1867.

SECTION PROFESSIONNELLE.						COURS PRÉPARATOIRE.					
Première.	Seconde.	Troisième.	Quatrième.	Cinquième.	TOTAL.	Inférieur.	Moyen.	Supérieur.	TOTAL.	Cours de philosophie et lettres, préparatoire à l'étude du droit.	Section scientifique.
»	»	»	»	»	124	»	»	»	140	25	19
»	»	»	»	»	148	»	»	»	160	»	»
»	»	»	»	»	»	13	7	25	45	»	»
»	»	»	»	»	75	»	»	»	80	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	12	»	»
4	4	16	34	37	95	»	»	»	94	»	»
					442				331	25	19

Enseignement supérieur. — Année académique 1866-1867.

ÉTABLISSEMENTS.	Nombre des élèves qui ont fréquenté les facultés de :						Nombre des élèves qui ont subi les examens pour la collation des grades académiques, etc.,			
	Théologie.	Philosophie et lettres.	Sciences.	Droit.	Médecine.	Total.	Avec la plus grande distinction.	Avec distinction.	D'une manière satisfaisante.	Total.
Université de Bruxell.	»	36	75	191	147	449	20	58	144	222
Université de Louv.	107	74	214	189	201	785	23	93	198	314
	107	110	289	380	348	1,234	43	151	342	536

École militaire.

125 candidats ont pris part aux examens de 1867 : 47 pour la division d'infanterie et de cavalerie, et 78 pour les armes spéciales ;

54 élèves ont été admis à l'école, savoir :

42 pour les armes spéciales;

12 pour la division d'infanterie et de cavalerie.

1 élève étranger a été autorisé à suivre les cours de l'école, comme interne.

Situation de l'école au 31 décembre 1867.

Fonctionnaires, membres du corps enseignant et employés de l'école :

Commandant de l'école	1
Directeur des études	1
Commandant en second.	1
Examinateur permanent.	1
Professeurs militaires	8
Professeurs civils.	9
Répétiteurs militaires.	11
— civils.	10
Inspecteurs des études et officiers de service, etc.	8
Employés militaires	18
— civils	13
	81

Nombre des élèves.

1re division 4e année d'études (1 étranger)	12
1re — 3e — — (1 —)	9
2e — 2e — — (3 —)	27
3e — 1re — — (1 —)	43
Division d'infanterie et de cavalerie, 2e année. . . .	27
— — — 1re —	12
Section spéciale d'artillerie	10
	140

66 élèves ont passé d'une année d'études à une autre.

Élèves sortis de l'école en 1867.

Génie	5
Artillerie	9
État-major	»
Infanterie	35
Démissionnaires	4
	53

1 élève étranger a quitté l'école pour cause de maladie.

3 officiers étrangers ont quitté l'école, après 4 années d'études.

Fondations de bourses d'étude.

Les comptes de l'exercice 1865-66, rendus par le receveur de la Commission provinciale, ont reçu notre approbation, conformément à l'art. 29 de la loi du 19 décembre 1864. Voici les chiffres globaux qu'ils présentent :

RECETTES.

Excédant des comptes des anciens administrateurs.	92,862	13
Recettes, sur les revenus ordinaires	107,978	19
Recettes extraordinaires, telles que remboursements de capitaux, fonds retirés des caisses d'épargne, produits de coupes de bois, etc., etc	116,724	»
	317,564	32

DÉPENSES.

Déficits des comptes des anciens administrateurs. .	1,630 38
Dépenses ordinaires, telles que bourses payées, frais d'administration, charges à servir	81,685 35
Dépenses extraordinaires, telles que : remplois des capitaux remboursés, frais de procès, etc. . .	137,448 89
	220,764 62

L'excédant s'élevait donc, au 30 septembre 1866, à fr. 96,799 70 dont 87,750 ont été versés à la caisse générale d'épargne et de retraite, instituée par la loi du 16 mars 1865, en attendant un emploi définitif, soit total, soit partiel.

Au moment de la clôture de ce compte, un grand nombre de bourses conférées sur l'exercice 1865-66 n'étaient pas encore payées. Elles l'ont été depuis et formeront une dépense assez considérable qui diminuera l'excédant, aux comptes de 1866-67.

Remboursements et placements de capitaux.

Pendant l'exercice 1866-67, c'est-à-dire, du 1er octobre 1866 au 30 septembre 1867, nous avons autorisé le remboursement de rentes et d'obligations s'élevant ensemble à fr. 48,348-79.

Bourses.

Les bourses accordées, pour l'année scolaire 1866-67, sont au nombre de 619 ; savoir :

Pour les études primaires . .	27 bourses.
— l'apprentissage de métiers.	5 »

Pour les humanités	121	bourses.
— la philosophie	73	»
— le droit	62	»
— la médecine	65	»
— les sciences	26	»
— la théologie	240	»
Total. . . .	619	»

Ces bourses s'élevaient ensemble à fr. 134,078-43.

Les boursiers faisaient leurs études :

A l'Université de Bruxelles.	46
— Louvain	184
— Liége	11
— Gand	22
Au Séminaire de Malines.	82
— Gand	11
— Bruges	2
— Liége.	27
— Namur.	16
— Tournay	49
Athénées, colléges et petits séminaires	130
Ecoles spéciales des mines, manufactures, etc. .	5
Écoles primaires	27
Métiers	5
A l'étranger	2
Total. . . .	619

C'est le nombre des bourses conférées que nous indiquons, sans tenir compte des cumuls, qui sont, du reste, peu nombreux.

École de médecine vétérinaire de l'État, à Cureghem, sous Anderlecht.

Nous extrayons le passage suivant, du rapport que nous a adressé le Directeur de cet établissement :

« Pendant l'année scolaire 1866-1867, les cours ont été suivis » par 70 élèves, dont 63 internes, appartenant tous au pays, et » 7 externes : un Belge et six Français.

» Parmi ces jeunes gens, 12 sont de la province de Brabant.

» Voici le résultat de la session du jury d'examen, tenue en » août dernier.

» Neuf élèves ont subi l'examen de médecin vétérinaire :

» 1 avec grande distinction ;

» 2 avec distinction ;

» 6 d'une manière satisfaisante :

» Ils ont été proclamés médecins vétérinaires.

» 4 ont été ajournés.

» Ces neuf nouveaux vétérinaires appartiennent :

» 2 au Brabant;

» 2 à la Flandre occidentale ;

» 2 à la Flandre orientale ;

» 1 au Hainaut;

» 1 à la province de Liége.

» Celui qui s'est le plus distingué est de la Flandre occidentale. » Ceux du Brabant ont obtenu : l'un, la distinction, et l'autre la » satisfaction.

» Seize élèves ont subi l'examen de candidat vétérinaire :

» 1 avec grande distinction.

» 2 avec distinction.

» Et 10 d'une manière satisfaisante. Les 3 autres ont été » ajournés.

» Le jury d'examen institué par arrêté ministériel, pour l'admis- » sion de nouveaux élèves, a tenu sa session pendant le mois de » juillet dernier.

» Des 31 jeunes gens qui se sont présentés devant ce jury, » 21 ont obtenu la moyenne des points et ont été admis à l'école » par M. le Ministre de l'Intérieur, qui a admis, en outre, un » gradué en lettres; soit 22 nouveaux élèves, dont 16 internes et » 6 externes.

» Les conférences publiques de maréchalerie, données à l'école, » en français, par M. le professeur Defays, et en flamand, par » M. Demoor, médecin vétérinaire du gouvernement à Alost, ont » été fréquentées par 173 maréchaux ferrants.

» A la fin du cours, 65 se sont présentés aux examens théori- » ques et pratiques, et 49 ont obtenu le certificat de capacité. »

École pratique d'horticulture de l'État, à Vilvorde.

L'école de Vilvorde a été fréquentée, en 1867, par 24 élèves :

1 de la province d'Anvers;

1 — Brabant;

2 — Flandre occidentale;

1 — Flandre orientale;

5 — Hainaut;

7 — Liége;

1 — Limbourg;

5 — Namur;

1 du grand-duché de Luxembourg.

24

Les dépenses de l'établissement ont été de fr. 16,460-21. — L'État y est intervenu pour 11,900 francs.

Bourses d'agriculture.

Nous avons accordé une bourse de 200 francs à chacun des élèves indiqués ci-dessous :

1° *Élèves de troisième année :* MM. Émile Vanderbecq, de Houtain, à l'école d'horticulture de Vilvorde; Joseph Verdiekt, de Molenbeek-Saint-Jean et Charles-Louis Dekoster, de Bruxelles, à l'école d'horticulture de Gendbrugge.

2° *Élève de seconde année* : M. Émile Parisel, de Saint-Josse-ten-Noode, à l'école d'agrieulture de Gembloux.

3° *Élève de première année* : M. Armand Maillet, d'Ixelles, aussi à Gembloux.

Soit einq bourses, et il y en avait huit.

Écoles et ateliers d'apprentissage.

Au 31 décembre dernier, 13 écoles ou ateliers d'apprentissage étaient fréquentés par 872 jeunes filles de 6 à 18 ans.

On apprend, dans ees établissements, la lecture, l'écriture, le catéchisme et différents travaux de couture ou la confection des dentelles.

Six ateliers sont dirigés par des religieuses de l'Institut de Saint-Vineent de Paul et des sœurs de Notre-Dame, à Bruxelles; du couvent des Minimes et du couvent des Pauvres-Claires, à Louvain; de l'Institut des sœurs de Notre-Dame, à Tirlemont, et de l'Institut de l'Enfant-Jésus, dit atelier de couture, à Nivelles.

Le couvent des Minimes, à Louvain, reçoit de la ville un subside de 3,600, et le bureau de bienfaisanee de Nivelles est intervenu pour une somme de 672 francs dans les frais de l'atelier de couture et de l'atelier préparatoire qui existent dans ladite ville.

Les autres écoles ne reçoivent pas de subsides.

TITRE VIII. — BEAUX-ARTS, SCIENCES ET LETTRES.

—

Académies des Beaux-Arts et écoles de dessin.

Nous recevons annuellement la liste indicative du nombre d'élèves qui ont fréquenté les différents cours des académies et des écoles de dessin existant dans la province.

En voici le résumé pour l'année académique 1866-67.

Académie royale de Bruxelles.

Nombre d'élèves, 687, se répartissant dans les classes suivantes :

Dessin linéaire	51
Dessin de l'ornement, antique et renaissance	84
Dessin, fleurs et fruits	36
Dessin, paysage	20
Modelage de l'ornement	30
Architecture. — Principes	161
Architecture 2e classe	24
Architecture 1re classe	1
Principes du dessin	159
Dessin d'après l'antique	67
Dessin d'après nature	18
Modelage d'après l'antique	20
Modelage d'après nature.	10
Peinture	6
Total.	687

Les concours pour les prix ont, en général, présenté d'excellents résultats. Ceux de peinture et de modelage ont été particulièrement remarquables.

Le grand prix de Rome, pour la peinture, a été remporté, en 1867, par M. Ernest Vanden Kerkhove, élève de l'académie de Bruxelles.

Académie de Louvain.

Nombre d'élèves, 334. Ils ont fréquenté les cours suivants :

Enseignement élémentaire.	265 élèves.

Cours théoriques et oraux pour l'enseignement élémentaire :

Corps humain	65 élèves.
Perspective	125 —
Arithmétique.	251 —

Enseignement moyen :

Peinture	4 élèves.
Modelage	5 —
Architecture	32 —
Arts appliqués à l'industrie	5 —

Enseignement supérieur :

Peinture	18 élèves.
Modelage	6 —
Architecture	4 —
Arts appliqués à l'industrie	6 —

Cours théoriques et oraux s'appliquant aux branches de l'enseignement moyen et de l'enseignement supérieur :

Composition	21 élèves.
Types historiques, études de caractères. . . .	21 —
Expression	21 —
Anthropologie et anatomie pittoresque	21 —
Perspective pittoresque.	51 —
Esthétique, histoire de l'art	68 —
Histoire générale	68 —
Style d'ornementation	48 —

Académie de Nivelles.

Classe de dessin académique.	56	élèves.
— d'architecture.	8	—
— de dessin industriel.	12	—
	76	—

Académie de Tirlemont.

Classe de dessin	132	élèves.
— d'architecture	11	—
— de modelage	30	—
	173	—

Académie de Diest.

Classe de dessin.	48	élèves.
— d'architecture	15	—
— d'ornement	35	—
— de paysage	5	—
	103	—

École de dessin et de modelage d'Ixelles.

Pour Ixelles, Saint-Gilles et Etterbeck.

170 élèves.

L'insuffisance des locaux ne permet pas d'en admettre un plus grand nombre.

Ecole de dessin de Saint-Josse-ten-Noode.

Pour Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek et Laeken.

Classe élémentaire	92	élèves.
— d'ornement	73	—
— de dessin d'après la bosse	20	—
— des applications professionnelles	45	—
— de modelage	35	—
Total. .	265	—

374 jeunes gens s'étaient fait inscrire pour fréquenter l'école; mais l'insuffisance des locaux n'a pas permis qu'on les admit tous.

École de dessin et de modelage de Molenbeek-Saint-Jean.

Pour Molenbeek-St-Jean, Anderlecht, Kockelberg et Ganshoren.

335 élèves.

École de dessin de Vilvorde.

Classe de dessin	51	élèves.
— d'architecture	19	—
— de modelage	5	—
	75	—

Récompenses.

Des médailles ont été mises à la disposition des académies, par le Gouvernement, pour être décernées aux élèves vainqueurs dans

les concours de 1866-1867; elles ont été réparties de la manière suivante :

Académie de Bruxelles.

5 médailles en vermeil.
2 » en argent, grand module.

Académie de Louvain.

2 médailles en vermeil.
6 en argent, grand module.

L'Académie de Louvain a, en outre, obtenu huit grandes médailles en argent, pour être remises aux lauréats de la section de musique, annexée à l'académie des beaux-arts.

Académie de Tirlemont.

1 médaille en argent, grand module.
3 » id. petit module.

Académie de Diest.

4 médailles en argent, petit module.

Académie de Nivelles.

2 médailles en argent, petit module.

École de dessin et de modelage d'Ixelles.

3 médailles en argent, grand module.
3 » id. petit module.

École de dessin de Saint-Josse-ten-Noode.

2 médailles en argent, grand module.
5 » id. petit module.

Ecole de dessin et de modelage de Molenbeek-Saint-Jean.

2 médailles en argent, grand module.
3 » id. petit module.

École de dessin de Vilvorde.

3 médailles en argent, petit module.

Un subside de 150 francs a été alloué, sur les fonds provinciaux, au sieur Julien Boudewyn, de Schaerbeek, pour l'aider à continuer ses études de sculpture.

Le Conseil communal et le Gouvernement ont également accordé un encouragement au sieur Boudewyn.

Conservatoire royal de musique.

Les cours du Conservatoire étaient suivis, au 31 décembre 1867, par 567 élèves, répartis entre les différentes classes, de la manière suivante :

Basson	6
Chant	24
Clarinette	9
Composition	16
Contre-basse	6
Cor	4
Cornet	10
Déclamation	25
Flûte	5
Harmonie	48
Hautbois	5
Langue italienne	8
A reporter	162

Report. . .	162
Lecture musicale	95
Musique classique	15
Orgue.	20
Piano.	98
Saxophone	5
Solfége	92
Trombone	8
Trompette	5
Violon	48
Violoncelle	19
Total. . .	567

366 élèves appartiennent à la province de Brabant; 72 d'entre eux ont participé aux 149 distinctions qui ont été accordées lors des derniers concours.

La province a accordé, en 1867, à des élèves du Conservatoire, les encouragements suivants, à :

Edouard Bayart, de Bruxelles . . .	fr.	100 »
Alexandre Cornelis, de Bruxelles. . . .		300 »
Camille Gurickx, de Bruxelles		100 »
Charles Hofman, de Bruxelles		100 »
Jean Lemaître, de Bruxelles.		100 »
Edmond Van Goidsenhoven, de Bruxelles.		100 »
Ferdinand Jabon, de Bruxelles		100 »
Isaac Jabon, de Bruxelles.		100 »
Raphaële Jabon, de Bruxelles		125 »
Marie Cambier, de Bruxelles		100 »
Antoinette Danis, de Bruxelles		100 »
A reporter. .	fr.	1,325 »

Report. . fr.	1,325	»
Joséphine Vronen, de Bruxelles. . . .	200	»
François Becker, de Louvain.	100	»
Jean-Robert Depauw, de Louvain . . .	100	»
Jean Dewinter, de Louvain	150	»
François-Adolphe Gilis, de Louvain . .	100	»
Alphonse Goemans, de Louvain. . . .	100	»
Émile Janssens, de Louvain	100	»
Julien Piot, de Louvain	150	»
Émile Toussaint, de Louvain.	100	»
Stéphanie Opdenbosch, de Louvain . .	150	»
Marie Ruel, de Louvain	100	»
Pierre Théodore, de Tirlemont. . . .	100	»
Armand Buisseret, de Wavre	100	»
Marie Hasselmans, d'Etterbeek	200	»
Eugène Ilias, d'Ixelles.	100	»
Eudoxie Leclercq, d'Ixelles	150	»
Mathilde Delafonteyne, de Schaerbeek. .	100	»
Clara François, de Schaerbeek	100	»
Julienne Vandenbroeck, de Schaerbeek .	100	»
François-César Putzeys, de Hougaerde. .	100	»
François Denis, de Genappe	150	»
Total. . .	3,875	»

Les villes de Bruxelles, de Louvain, de Tirlemont et de Wavre, et les communes d'Ixelles, de Schaerbeek et de Hougaerde ont également alloué des subsides aux élèves de leur localité.

Des bourses et des demi-bourses sont encore accordées aux élèves du Conservatoire qui se distinguent dans les concours. Voici la liste de ceux qui en ont obtenu en 1867 :

Marie Graux	fr.	250 »
Antoinette Danis		125 »
Clara François		125 »
Virginie Gobbaerts		125 »
Raphaële Jabon		125 »
Émile Blauwaert		125 »
Pierre Cordens		125 »
Charles Haes		125 »
Eugène Hals.		125 »
Jean-Baptiste Meert		125 »
Jean Wauters		125 »
Alexandre Barbier		125 »
Alfred Bailly		125 »
Marie Ruel		125 »
Céline Chauveau		125 »
Julienne Vanden Broucke . .		125 »
Jeanne-Marie Cambier . . .		125 »
Jeanne Denayer		125 »
Julien Piot		125 »
Jules Kefer		125 »
Charles Neyts		125 »
Edgar Tinel.		125 »
Louis Paternostre		125 »
Louis Roches		125 »
Louis Notrenge		125 »
Total. . .		3,250 »

Sociétés de musique.

Le crédit de 6,000 francs, voté au budget de 1867 pour l'encou-

ragement de l'instruction musicale, a été distribué entre les sociétés de musique des communes suivantes :

Arrondissement de Bruxelles.

Anderlecht (harmonie), — Anderlecht (musique des sapeurs-pompiers volontaires), — Anderlecht (chœurs), — Assche (harmonie), — Auderghem (fanfares),—Berchem-Sainte-Agathe (fanfares). — Campenhout (fanfares), — Castre (fanfares), — Dieghem (fanfares), — Dilbeck (fanfares), — Elewyt (fanfares), — Essehene (chant), — Forest (fanfares), — Forest (chant), — Ganshoren (harmonie), — Goyck (chant), — Grimberghen (fanfares), — Hekelgem (harmonie), — Humbeek (fanfares), — Ixelles (chant « les Orphéonistes »), — Ixelles (symphonie, fanfares et chant « l'Union musicale »), — Ixelles (fanfares « la Paix » de Boendael), — Koekelberg (fanfares et chant), — Laeken (harmonie), — Laeken (fanfares), — Laeken (chant), — Lennick-Saint-Martin (fanfares), — Lennick-Saint-Quentin (harmonie), — Lombeek-Notre-Dame (fanfares), — Lombeek-Notre-Dame (chant), — Lombeek-Sainte-Catherine (fanfares), — Malderen (fanfares), — Merchtem (harmonie), — Merchtem (chant), — Oetinghen (chant), — Opwyck (harmonie), — Pepinghen (fanfares).

37 sociétés, ayant eu chacune 45 francs 12 centimes.

Molenbeek-St-Jean (fanfares « la Fraternité »), — Molenbeek-St-Jean (harmonie « Apollon »), — Molenbeek-Saint-Jean (chant « Cercle Mozart »), — Overyssche (harmonie), — Overyssche (harmonie « Juste Lipse »), — Overyssche (chœurs de Malaise), — Saintes (fanfares), — Saint-Gilles (chant « Orphéique »), — Saint-Gilles (chant « les Bardes de la Senne »), — Saint-Gilles (chant « cercle des Artisans »), — Saint-Gilles (chant « Société artistique et littéraire »), — Saint-Gilles (chant « cercle de la Gaîté »), — Saint-Gilles (chant « la Fleur de Lin »), — Saint-Gilles (fanfares), — Saint-Josse-ten-Noode (harmonie), — Saint-Josse-ten-Noode (chant « Cercle Beethoven »), — Saint-Josse-ten-Noode (chant « Cercle Haydn »), — Saint-Josse-ten-Noode (chant « Cercle Mo-

mus »), — Saint-Josse-ten-Noode (chant « Artisans lyriques »), — Saventhem (fanfares), — Sempst (fanfares), — Steynockerzeel (fanfares), — Thollembeek (harmonie), — Uccle (harmonie « Sainte-Cécile »), — Uccle (fanfares « l'Alliance »), — Uccle (harmonie « les Échos, du bois de la Cambre »), — Uccle (chant « Guy d'Arezzo »), — Vilvorde (harmonie), — Vilvorde (fanfares « les Amis réunis »), — Vilvorde (chant « le Cercle lyrique »), — Vollezeele (chant), — Watermael-Boitsfort (fanfares), — Woluwe-Saint-Lambert (harmonie), — Wolverthem (fanfares), — Zellick (harmonie).

33 sociétés, ayant eu chacune 45 francs 11 centimes.

Arrondissement de Louvain.

Aerschot (fanfares), — Aerschot (harmonie), — Diest (harmonie), — Diest (fanfares), — Diest (chant « l'écho du Démer), — Diest (chant « la Concorde »), — Louvain (chant « les Ouvriers réunis »), — Louvain (harmonie « Grétry »), — Louvain (chant « les Amateurs réunis »), — Louvain (chant « l'Union chorale »), — Louvain (chant « Sainte-Cécile »), — Tirlemont (Société royale de musique du Casino), — Tirlemont (Société royale des Beaux-arts, section de musique), — Cortryck-Dutzel (harmonie), — Erps-Querbs (fanfares), — Everberg (fanfares), — Gelrode (fanfares), — Haecht (fanfares), — Herent (fanfares), — Hever (fanfares), — Héverlé (fanfares), — Hougaerde (harmonie et chant), — Keerbergen (harmonie), — Kessel-Loo (fanfares), — Leefdael (philharmonique), — Montaigu (harmonie), — Neeryssche (harmonie), — Rillaer (harmonie), — Tervueren (fanfares), — Thildonck (fanfares), — Werchter (fanfares), — Wesemael (fanfares), — Wilsele (fanfares).

33 sociétés, ayant eu chacune 45 francs 11 centimes.

Arrondissement de Nivelles.

Nivelles (harmonie « Sainte-Cécile »), — Nivelles (fanfares « Amis de la Concorde »), — Nivelles (chant « les Échos de la Thines »), — Wavre (philharmonique), — Braine-l'Alleud (har-

monie), — Braine-l'Alleud (chant « les Amis réunis »), — Braine-le-Château (harmonie), — Clabecq (harmonie), — Corbais (harmonie), — Genappe (fanfares), — Grez-Doiceau (fanfares), — Grez-Doiceau (chœurs « l'Union »), — Ittre (chant), — Jodoigne (harmonie), — La Hulpe (fanfares), — Longueville (chant), — Marbais (fanfares), — Marbais (chant), — Mont-Saint-Guibert (chant), — Ohain (fanfares), — Ottignies (fanfares), — Perwez (fanfares), — Rebecq-Rognon (fanfares), — Thorembais-les-Béguines (fanfares), — Virginal-Samme (fanfares), — Walhain-Saint-Paul (chant), — Waterloo (fanfares « les Amis réunis »), — Waterloo (fanfares et chant « l'Union »).

28 sociétés, ayant eu chacune 45 francs 11 centimes.

L'État a accordé :

A la société de fanfares d'Auderghem	fr.	50
— id. de Castre		50
— de chant d'Esschene		50
— id. « les Orphéonistes » d'Ixelles . . .		50
— de fanfares de Malderen.		50
— id. « la Fraternité » de Molenbeek-Saint-Jean		50
— d'harmonie « Apollon » de Molenbeek-St-Jean.		50
— de chant « Cercle Mozart » — .		50
— id. « Orphéique » de Saint-Gilles . . .		50
— id. « les Bardes de la Senne » de St-Gilles.		50
— id. « Cercle Haydn » de Saint-Josse-ten-Noode		50
— de fanfares de Steynockerzeel		50
— id. « l'Alliance » d'Uccle.		50
— d'harmonie de Woluwe-Saint-Lambert . . .		50
— de chant « l'Union chorale » de Louvain. . .		50
A reporter. .	fr.	750

Report. . fr.	750
A la société de chant « Sainte-Cécile » de Louvain . . .	50
— de fanfares de Diest	50
— royale de musique des Beaux-Arts de Tirlemont.	50
— d'harmonie d'Aerschot	50
— de fanfares d'Aerschot	50
— id. d'Everberg	50
— id. de Kessel-Loo	50
— philharmonique de Leefdael	50
— royale philharmonique de Wavre.	50
— de fanfares « la Concorde » de Genappe. . .	50
— de chant « l'Union » de Grez-Doiceau . . .	50
— de fanfares de La Hulpe.	50
— de chant de Marbais	50
— de fanfares de Mont-Saint-André	50
— id. de Perwez	50
Total. . fr.	1,500

Sciences et lettres.

La province a aussi encouragé la publication de plusieurs ouvrages scientifiques et littéraires, soit en accordant des subsides aux auteurs, soit en souscrivant à leurs œuvres.

Ont participé à l'allocation :

MM. Félix Vandesande, de Bruxelles, auteur dramatique, pour . . . . . fr.	250
Camille Lemonnier, d'Ixelles, littérateur.	200
Burggraeve, professeur, à Gand, pour l'ouvrage intitulé « Études médico-philosophiques sur Guislain ». .	100
H. Tarlier, de Bruxelles, pour un ouvrage concernant les fondations de bourses.	40
A reporter. . fr.	590

Report. . fr.	590
M. Jules Sauveur, pour un ouvrage intitulé « Législation et Jurisprudence vicinales belges ».	40
MM. Bruylant-Christophe, pour la publication d'un ouvrage intitulé « Formulaire des Bourgmestres, Échevins, etc. ».	96
Total. . fr.	726

Nous avons accordé pour l'art dramatique :

A la Société « de Morgendstar » de Bruxelles, pour l'aider à continuer ses représentations	200
— « de Jonge Tooneel liefhebbers, de Molenbeek-Saint-Jean, pour l'aider à organiser un concours dramatique	200
— « Roos en Eikel » de Louvain, pour l'aider à donner des représentations	200
Total. . fr.	600

Objets d'art.

L'acquisition ou la restauration des objets d'art, pour les églises, exige le concours pécuniaire de la province, des fabriques d'église, des communes et de l'Etat.

Les subsides accordés pour cet objet, sur le budget provincial de 1867, sont les suivants :

A l'église de Saventhem, pour la restauration d'un tableau de Van Dyck . . . . . fr.	200	»
A l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, pour la restauration de 3 vitraux.	600	»
A l'église de Boondael, pour achever la restauration d'un retable en bois sculpté.	250	»
A reporter. . .	800	»

Report. . .	800	»
A l'église de Steenhuffel, pour achever la restauration de 3 tableaux et de 2 vitraux.	228	08
A l'église d'Anderlecht, pour la restauration d'un monument élevé à la mémoire d'un comte de Hornes .	100	»
A l'église de Planeenoit, pour l'achat d'un maître-autel, d'un banc de communion et d'une chaire de vérité	500	»
A l'église de Thorembais-les-Béguines, pour l'achat d'un Chemin de la croix	450	»
A l'église de Tourinnes-les-Ourdons, pour l'achat de vitraux	300	»
A l'église de La Hulpe, pour l'achat de vitraux. .	625	»
A l'église de Lombeek-Notre-Dame, pour l'achat d'un Chemin de la croix.	200	»
A l'église de Merchtem, pour la restauration de deux tableaux.	200	»
A l'église de Londerzeel, pour la restauration de deux tableaux	150	»
Total. . . . . fr.	3,803	08

La reproduction, par la photographie, d'un tableau de M. Starck, représentant la dernière ouverture des Chambres belges par le roi Léopold Ier, nous a fourni l'occasion de donner à cette œuvre historique et nationale un encouragement de 400

Dépôts d'ouvrages littéraires et artistiques.

Le nombre des dépôts faits en vertu de la loi du 25 janvier 1817, a été de 204, en 1867, savoir : A Bruxelles, 163 ; — à Louvain, 5 ; — à Tirlemont, 7 ; — à Ixelles, 6 ; — à Laeken, 1 ; — à Molenbeek-Saint-Jean, 1 ; — à Saint-Josse-ten-Noode, 11 ; — à Schaerbeek, 6 ; — à Héverlé, 1 ; — à Leefdael, 2 ; — à Archennes, 1.

TITRE IX. — ART DE GUÉRIR ET HYGIÈNE.

Personnel.

La liste des personnes admises à exercer l'art de guérir a été, comme le prescrit l'art. 25 de l'arrêté royal du 31 mai 1818, insérée au *Mémorial administratif* de cette année, sous le n° 37.

Commission médicale de la province.

Un changement est survenu dans le personnel de la commission médicale : M. Leroy, membre de la section de pharmacie, étant décédé, a été remplacé par M. Depaire, professeur à l'Université de Bruxelles.

M. Thibou, président; M. De Bievre, secrétaire et M. le docteur de Roubaix composent le comité central.

Sages-femmes.

Mlle Flore Willame, de Villers-la-Ville, a continué à jouir, en 1867, d'une bourse provinciale, pour suivre les cours de l'école de la maternité de Bruxelles.

La demoiselle Elisa Mackintosh, de Bruxelles, a été admise à la même école, le 26 juin 1867, en remplacement de la demoiselle A. Génie, qui avait cessé de la fréquenter.

Les cours de l'école d'accouchements de Nivelles ont été suivis, en 1867, par 7 élèves. Deux élèves sont sorties de l'établissement et deux nouvelles élèves ont été admises. Ces dernières sont les demoiselles Marie-Rose Pirard et Elisabeth-Marie Sterckx.

Nous avons alloué des subsides à de jeunes sages-femmes, pour

leur permettre d'attendre une clientèle et les aider dans les frais de leur première installation.

L'Etat leur a aussi accordé une faveur.

Voici les noms de celles qui en ont joui :

	Subsides de l'État.	de la province.
Thérèse Levêque, à Schaerbeck.	75 »	200 »
A. Génie, à Etterbeek.	75 »	200 »
Joséphine Dehut, à Beauvechain	75 »	200 »
Philomène Denis, à Waterloo	75 »	200 »
Louise De Boeck, à Laeken	75 »	200 »
Catherine Roland, à Plancenoit	50 »	100 »
Albine Rousseau, à Bousval	75 »	200 »
Totaux. . .	500 »	1,300 »

Vaccination.

Du 1er septembre 1866, au 31 août 1867, 15,475 vaccinations, soit 3,379 de plus que l'année dernière, ont été opérées, savoir :

	VACCINATIONS		
	gratuites.	moyennant rétribution.	Total.
	—	—	—
A Bruxelles.	404	211	615
— Hal	153	76	229
— Aerschot.	88	3	91
— Diest.	64	»	64
— Louvain	582	167	749
— Tirlemont	181	55	236
— Nivelles	262	16	278
— Wavre	47	32	79
A reporter. . .	1,781	560	2,341

Report. . .	1,781	560	2,341
Dans les communes rurales de l'arrondissement de :			
Bruxelles.	6,117	460	6,577
Louvain	3,349	137	3,486
Nivelles	2,955	116	3,071
Totaux. . .	14,202	1,273	15,475

Le chiffre réel des vaccinations opérées est plus élevé que celui indiqué ici : un grand nombre de praticiens qui vaccinent des enfants de familles aisées, s'abstiennent de fournir les relevés qui leur sont demandés.

Le Conseil a voté, l'année dernière, une somme de quinze cents francs, à titre de subvention à M. le docteur Warlomont, directeur de l'Institut vaccinal de Bruxelles, à la condition, par celui-ci, de fournir du cow-pox ou vaccin animal à tous les médecins des pauvres de la province.

Pour répondre aux intentions du Conseil, une convention a été conclue entre M. Warlomont et M. le Gouverneur. Nous en donnons ici le texte :

« Entre M. Dubois-Thorn, Gouverneur du Brabant, agissant pour et au nom de la Députation permanente du Conseil provincial, et M. Warlomont, docteur en médecine, à Bruxelles, il est convenu ce qui suit :

M. Warlomont s'engage à fournir gratuitement, à partir de ce jour jusqu'à la fin de l'année 1868, et en toute saison, du vaccin animal ou cow-pox, à tous les vaccinateurs des pauvres de la province du Brabant qui lui en feront la demande par lettre affranchie.

Le vaccin, renfermé dans un tube en verre, garanti par un étui

en bois, sera toujours envoyé à bref délai ; le port sera à charge du destinataire.

Le cow-pox proviendra directement de génisses sur lesquelles il aura été entretenu, et M. Warlomont laissera visiter en tous temps, par tels délégués que la Députation permanente jugera devoir choisir, les animaux portant le virus vaccin.

M. Warlomont s'oblige à vacciner gratuitement, à son office vaccinal, à Bruxelles, le mercredi et le jeudi de chaque semaine, à une heure, tous les enfants qui lui seront présentés par des parents se disant indigents ou peu favorisés de la fortune et domiciliés dans les communes rurales du Brabant. La production d'aucun certificat ne sera exigée.

Dans les cinq jours qui suivront l'expiration de chaque semestre, M. le docteur Warlomont adressera à la Députation permanente une liste indiquant les noms et domiciles des vaccinateurs auxquels il aura gratuitement envoyé du vaccin.

La province de Brabant s'oblige, de son côté, à payer à M. le docteur Warlomont un subside de quinze cents francs, moitié dans la 2me quinzaine de juin, et moitié dans la 2me quinzaine de décembre 1868.

En cas d'inexécution d'une ou plusieurs des conditions stipulées ci-dessus, le payement du subside n'aura pas lieu. »

Ainsi fait, en double, à Bruxelles, le 26 novembre 1867.

DUBOIS-THORN. WARLOMONT.

Cet arrangement a été porté à la connaissance de toutes les autorités communales de la province et des praticiens intéressés, par la voie du *Mémorial administratif*.

Seize praticiens du Brabant ont obtenu, pour les vaccinations gratuites qu'ils ont opérées en 1866, la médaille d'or instituée par arrêté royal du 18 avril 1818.

Ces praticiens sont :

MM. E.-J.-N. Warlomont, L.-J. Hanau, A.-J.-L.-J.-J. Henriette, A.-J. Verstraeten et J.-J. Max, à Bruxelles ; J.-B. de Preter, à Uccle ; L.-J. Marin, à Herffelingen ; P. Vandervelde, à Assche ; J.-P.-C. Henrard, à Ixelles ; P. Poot, à Schaerbeek ; J.-J. de Locht, à Woluwe-St-Etienne ; D. Vandenbrul, à Huldenbergh ; E. Hanon, à Nivelles ; J.-J. Rayée, à Wavre ; L. Charlier, à Braine-l'Alleud et P.-C. Raynaud, à Perwez.

Travaux d'assainissement et construction de puits.

Deux allocations étaient inscrites au budget de 1867, pour l'encouragement des travaux qui ont spécialement l'assainissement pour objet.

Le montant de ces crédits était de 23,000 francs.

Bien que relativement importante, cette somme était loin de suffire aux besoins, et nous avons dû ajourner l'accueil d'un grand nombre de projets.

Les demandes ont été divisées en trois catégories, savoir :

A. Celles concernant exclusivement la construction de puits et fontaines publics, qui présentaient réellement un caractère d'urgence ;

B. Celles relatives à la construction de travaux d'assainissement commencés antérieurement à 1867 ;

C. Celles en faveur de projets nouveaux.

Les deux premières catégories ont seules été admises, et le Gouvernement a également décidé qu'il n'encouragerait, cette année, que les travaux qu'elles comprennent.

Les deux tableaux qui suivent indiquent la répartition faite des crédits.

Subsides accordés, en 1867, par l'État et par

COMMUNES.	INDICATION DES TRAVAUX.	ÉVALUATION de LA DÉPENSE.
	ARRONDISSEMENT	
Andenaeken.	Pavage du chemin n° 2 (de Gaesbeek à Hal), sur une longueur de 55 mètres et du chemin n° 4, au centre du village, sur 50 mètres.	2,071 »
Anderlecht.	Travaux de déblai, remblai et pavage aux chemins n°s 8 et 59, reliant le hameau de Neerpede au centre de la commune (342 mètres).	6,650 »
Bodeghem-St-Martin.	Nivellement et pavage du chemin n° 10, dit Aerdeweg	6,606 »
	Comblement d'une mare au centre du village.	
	Sacrifices communaux. 3,253	
	Subsides antérieurs. . 1,620	
Campenhout.	Pavage du chemin dit Zeepestraet, sur un parcours de 204 mètres, dans la traverse de Ruysbeek. .	3,321 »
Id.	Pavage du chemin n° 3, dans l'agglomération du hameau de Relst (205 mètres).	2,544 »
Easchene.	Travaux de terrassement, drainage et pavage du chemin n° 2, sur une longueur de 600 mètres (travaux exécutés en 1865)	11,220 »
	Au même chemin, 580 mètres de pavage (travaux effectués en 1866).	10,800 »
	Sacrifices communaux. 14,680	
	Subsides antérieurs. . 4,995	
Grimberghen.	Exhaussement et pavage, sur une longueur de 225 mètres, des chemins n°s 22 et 23	
	Id. du chemin n° 18, sur 300 mètres	20,585 »
	Reconstruction du pavage du chemin n° 11. . .	
	Sacrifices communaux. 13,723	
	Subsides accordés antérieurement. 275	
Lombeek-Ste-Catherine.	Pavage du chemin n° 1, sur une longueur de 238 mètres. Reconstruction d'un ponceau. . .	4,950 »
Meysse.	Pavage du chemin n° 4, sur une longueur de 144 mètres.	2,240 »
Molenbeek-St-Jean.	Acquisition de propriétés nécessaires pour la suppression de l'impasse Rousseau	22,376 »
	Sacrifices communaux. 14,917	
	Subsides accordés antérieurement. 4,330	

Province, pour l'exécution de travaux d'assainissement.

SACRIFICES COMMUNAUX.	SOMME manquante.	SUBSIDES accordés sur les fonds provinciaux de 1867.	SUBSIDES accordés sur les fonds de l'État de 1867.	Observations.
DE BRUXELLES.				
1,381 »	690 »	345 »	345 »	
5,150 »	1,500 »	1,280 »	1,280 »	
4,873 »	1,733 »	115 »	115 »	
1,547 »	1,774 »	385 »	385 »	
1,790 »	754 »	375 »	375 »	
19,675 »	2,345 »	1,170 »	1,170 »	
13,998 »	6,587 »	2,944 »	2,944 »	
3,674 »	1,276 »	630 »	630 »	
1,493 »	747 »	375 »	375 »	
19,247 »	3,129 »	1,560 »	1,560 »	

COMMUNES.	INDICATION DES TRAVAUX	ÉVALUATION de LA DÉPENSE.
Laeken.	Travaux de pavage aux chemins n° 4, 34, 21, 7, 17, 13 et 15.	
	Construction d'un ponceau au lieu dit, le Pont, au hameau de Heyzel et établissement d'un égout.	16,975 »
Zellick.	Construction d'un aqueduc le long du chemin n° 4.	1,300 »
	Sacrifices communaux. 930	
	Subsides accordés antérieurement. 220	
	Totaux. . .	141,638 »
	ARRONDISSEMENT	
Esemael.	Nivellement et pavage du chemin n° 8, sur une longueur de 75 mètres.	
	Construction d'un puits avec pompe.	2,690 »
Haecht.	Nivellement et pavage du chemin n° 9, dit Jeunekens straet, sur 300 mètres de longueur. . .	3,000 »
Neerlinter.	Nivellement et pavage des chemins n°s 1 et 16, sur une longueur de 350 mètres	7,600 »
Oplinter.	Nivellement et pavage du chemin n° 3, sur une longueur de 200 mètres.	4,400 »
Vissenaeken.	Pavage et nivellement du chemin n° 2, sur une longueur de 150 mètres	1,450 »
	Totaux. . .	19,340 »
	ARRONDISSEMENT	
Chaumont-Gistoux.	Ouverture d'un chemin nouveau, reliant les hameaux de Champlaine et des Vallées	14,536 »
	Cette voie est destinée à remplacer le lit d'un ruisseau qui, précédemment, servait de chemin.	
	Sacrifices communaux. 9,691	
	Subsides accordés antérieurement. 1,840	
Geest-Gerompont.	Pavage des chemins n°s 4 et 18 et du sentier n° 34, (1,327 mètres carrés)	5,748 »

SACRIFICES votés par les communes.	SOMME manquante.	SUBSIDES accordés sur les fonds provinciaux de 1867.	SUBSIDES accordés sur les fonds du trésor de 1867.	Observations.
11,317 »	5,658 »	2,000 »	2,000 »	
1,170 »	130 »	65 »	65 »	
85,315 »	26,323 »	11,244 »	11,244 »	

DE LOUVAIN.

1,680 »	1,210 »	420 »	420 »	
2,000 »	1,000 »	500 »	500 »	
4,632 »	2,948 »	1,160 »	1,160 »	
3,021 »	1,379 »	690 »	690 »	
980 »	470 »	235 »	235 »	
12,333 »	7,007 »	3,005 »	3,005 »	

DE NIVELLES.

11,331 »	3,005 »	1,500 »	1,500 »	
3,323 »	2,425 »	830 »	830 »	

COMMUNES.	INDICATION DES TRAVAUX.	ÉVALUATIO de LA DÉPENSE.
Marilles.	Pavage des chemins nos 6, 12, 14, 22 et 27, sur une longueur totale de 252 mètres	3,500 »
Saint-Jean-Geest.	Divers travaux d'assainissement (subside accordé en 1862 et dont la commune n'a pas réclamé la liquidation en temps utile). Décision de la Députation permanente du 24 avril 1867.	»
Wavre.	Subside supplémentaire pour l'exécution de divers travaux d'assainissement, le long de la propriété du sieur Constant, au faubourg d'Aisemont, dans la route provinciale de Wavre à Hamme. L'État a également accordé, sur les fonds de 1866, un subside de 181 fr.	»
	Totaux. . .	23,784 »

Récapitu

Arrondissement de Bruxelles.	111,638 »
» Louvain	28,840 »
» Nivelles.	23,784 »
Totaux. . . . fr.	158,262 »

SACRIFICES COMMUNAUX.	SOMME manquante	SUBSIDES accordés sur les fonds provinciaux de 1867.	SUBSIDES accordés sur les fonds de l'Etat de 1867.	Observations.
2,333 »	1,167 »	580 »	580 »	
»	»	260 »	»	
»	»	181 »	pr mémoire	
17,187 »	6,597 »	3,351 »	2,910 »	

lation :

85,315 »	26,323 »	11,244 »	11,244 »	
15,024 »	7,816 »	3,005 »	3,005 »	
17,184 »	6,597 »	3,351 »	2,910 »	
117,526 »	40,736 »	17,600 »	17,159 »	

Subsides accordés par la Province et par l'État, pour potable aux localités

COMMUNES.	INDICATION DES TRAVAUX.	MONTANT de LA DÉPENSE.
		ARRONDISSEMEN
Assche.	Construction de deux puits avec pompes aux hameaux de Walfergem et Assche-Terheyden.	1,500 »
Bodegbem-St-Martin.	Construction d'un puits avec pompe au centre du village, près de la nouvelle maison communale	984 »
Maxenzeele.	Construction de deux puits avec pompes, le premier au centre de la commune, près de l'église, et le second sur la parcelle sect. A, n° 44 du cadastre, longeant le chemin n° 44	1,475 »
	Totaux. . . fr.	3,959 »
		ARRONDISSEMEN
Aerschot.	Construction d'un puits au hameau de Berckvyver.	1,640 »
Lubbeek.	Construction d'un puits au hameau dit het Turkey	402 »
Werchter.	Établissement d'un puits et d'une pompe au centre du village	398 »
	Totaux. . . fr.	2,440 »
		ARRONDISSEMEN
Bierges.	Construction d'un puits public au hameau de Champles	1,600 »
Id.	Construction de deux fontaines, l'une sous le jardin du presbytère et l'autre dans la vallée Vouets	525 »

des travaux exécutés afin de procurer de l'eau qui en manquent.

SACRIFICES COMMUNAUX.	SOMMES MANQUANTES.	SUBSIDES accordés en 1867		OBSERVATIONS.
		PAR LA PROVINCE.	PAR L'ÉTAT.	
DE BRUXELLES.				
400 »	1,100 »	550 »	500 »	
492 »	492 »	240 »	240 »	
425 »	1,050 »	475 »	475 »	
1,317 »	2,642 »	1,265 »	1,215 »	
DE LOUVAIN.				
546 »	1,094 »	540 »	540 »	
202 »	200 »	100 »	100 »	
133 »	265 »	130 »	130 »	
881 »	1,559 »	770 »	770 »	
DE NIVELLES.				
600 »	1,000 »	500 »	500 »	
346 »	179 »	90 »	90 »	

COMMUNES.	INDICATION DES TRAVAUX.	MONTANT de LA DÉPENSE.
Corroy-le-Grand.	Construction de deux puits publics, l'un au hameau de la Baraque et l'autre au hameau de Geniskoit.	2,366 »
Dion-le-Mont.	Construction de trois puits au hameau de Fontenelle, au hameau dit « Commune » et dans le village, près du presbytère.	1,551 »
Lasne-Chapelle-St-Lambert.	Construction d'un puits public au hameau de Rennivaux	1,200 »
Limal.	Placement d'une pompe sur le puits public dit « de la cote de la bourse »	900 »
Rixensart.	Construction de deux puits publics à établir au hameau du Bourgeois et dans le village . .	2,160 »
Thorembais-les-Béguines.	Construction de quatre puits publics aux lieux dits le « Culot, Glatignies, le village et Rivaupont».	1,036 »
Tourinnes-St-Lambert.	Comblement de mares et construction de cinq puits publics	3,350 »
	Totaux. . . fr.	14,668 »

Récapi

Arrondissement de Bruxelles.	3,959 »
— de Louvain	2,440 »
— de Nivelles	14,668 »
Totaux. . . fr.	21,067 »

SACRIFICES COMMUNAUX.	SOMMES MANQUANTES.	SUBSIDES accordés en 1867		OBSERVATIONS.
		PAR LA PROVINCE.	PAR L'ÉTAT.	
1,600 »	766 »	380 »	380 »	
1,041 »	510 »	255 »	255 »	
800 »	400 »	200 »	200 »	
602 »	298 »	150 »	150 »	
1,140 »	1,020 »	510 »	510 »	
691 »	345 »	170 »	170 »	
666 »	2,664 »	1,110 »	1,110 »	
7,486 »	7,182 »	3,365 »	3,365 »	

ation :

1,317 »	2,642 »	1,265 »	1,215 »
881 »	1,559 »	770 »	770 »
7,486 »	7,182 »	3,365 »	3.365 »
9,684 »	11,383 »	5,400 »	5,350 »

TITRE X. — SURETÉ PUBLIQUE, JUSTICE ET PRISONS.

Police.

Règlements et ordonnances de police pris pour notification ou approuvés.

Bruxelles. — Règlement de police portant défense de décharger la eaux en ville. — Ordonnance de police portant défense de laisser circuler les chariots et charrettes sur la voie macadamisée du boulevard entre la porte de l'Allée-verte et l'ancienne porte de Laeken. — Ordonnance relative aux déclarations de résidence et de demeure. — Ordonnance pour la police des théâtres et autres lieux de divertissements publics. — Ordonnance relative au déplacement provisoire des marchés aux fruits, viande, beurre, etc. — Ordonnance de police à l'occasion de l'arrivée en ville de plusieurs troupeaux de bétail provenant d'une partie de la province de Limbourg, où le typhus contagieux avait fait invasion.

Aerschot. — Règlement de police sur la tenue des marchés.

Diest. — Règlement relatif à l'épizootie de l'espèce bovine.

Louvain. — Ordonnance de police sur la circulation des voitures aux abords du nouveau théâtre. — Ordonnance de police en vue de prévenir la peste bovine.

Tirlemont. — Règlement de police sur les trottoirs de la voirie communale.

Anderlecht, Gentinnes. — Règlement de police sur le service des inhumations.

Berchem-Ste-Agathe. — Règlement de police défendant de tirer des pétards, des fusées, et avec des armes à feu.

Bousval, Caggevinne-Assent, Forest, Ganshoren, Ittre, Malderen, Maransart, Molenbeek-St-Jean, Muysen, Pamel, Piétrain, St-Gilles, Schaerbeek, Tubize et Wemmel. — Règlement sur l'inscription et la radiation des habitants aux registres de population.

Clabecq, Graesen, Ittre, Lillois-Witterzée, Oisquercq, Ramsdonck et Roux-Miroir. — Règlement sur les couvertures en chaume et autres objets de nature à occasionner des incendies.

Esschene. — Ordonnance de police sur le maraudage.

Etterbeek. — Règlement de police pour le numérotage des maisons et la dénomination des rues. — Règlement de police sur la salubrité publique.

Hever, La Hulpe. — Règlement de police concernant les changements de résidence.

Hougaerde. — Ordonnance de police fixant l'heure d'ouverture du marché au beurre.

Molenbeek-St-Jean. — Règlement de police pour l'abatage des chevaux destinés à la consommation. — Règlement de police concernant le tarif des voitures de place.

Montaigu. — Règlement de police relatif à la vente de divers objets, dans les rues, sur les places publiques et le cimetière.

Neeryssche. — Ordonnance de police en vue de prévenir les incendies.

Perwez. — Règlement de police sur le glanage.

Rotselaer. — Règlement de police portant défense de laisser paître les troupeaux le long des chemins.

Schaerbeek. — Règlement de police sur les inhumations. — Règlement de police pour le service de l'abattoir.

Wolverthem. — Règlement de police sur la tenue des marchés.

Toutes les communes de la province, à l'exception de Genval, Jodoigne, Villers-la-Ville et Saint-Josse-ten-Noode, ont modifié leur règlement de police sur la tenue des registres de population, en exécution de l'arrêté royal du 31 octobre 1866.

Les communes de Beequevoort, Huldenberg, Lubbeek, Nosseghem, Perck, Peuthy, Schaffen, Sterrebeek, Tubize, Vossem et Webbecom ont arrêté un règlement de police générale.

Les communes d'Asseche, Machelen, Planeenoit et Vilvorde ont porté diverses modifications à leur règlement de police générale.

Toutes les communes de la province, sauf Audenaeken, Berchem-St-Laurent, Bierghes, Brages, Elinghen, Lembeeq, Pamel et Steynockerzeel ont opéré dans leur règlement scolaire le changement relatif à la fête patronale du Roi ; en outre, les communes de Beyghem, Héverlé, Kerkom, Leeuw-St-Pierre, Saint-Josse-ten-Noode, Siehem, Testelt et Velthem-Beyssem ont arrêté un règlement scolaire qui a été approuvé.

Commissaires de police.

La sieur Lenaers a été nommé commissaire de police à Bruxelles, en remplacement du sieur Louis, démissionnaire. La démission du sieur Dewulf, de ses fonctions de commissaire de police à Molenbeek-Saint-Jean, a été acceptée.

Gardes champêtres.

36 gardes ont été nommés en 1867 : 26 gardes effectifs et 10 gardes auxiliaires. 12 dispenses d'âge ont été accordées.

Le sieur Bourguignon, garde champêtre de Bonlez, a obtenu un chevron d'honneur.

Six gardes ont été pensionnés. Neuf gardes pensionnés son décédés en 1867.

Gardes de bois.

Les nominations de gardes de bois de particuliers, agréées par M. le Gouverneur, sont au nombre de 49.

Gendarmerie.

La compagnie du Brabant est composée de 5 officiers, de 166 cavaliers et de 84 fantassins.

Il y avait, en plus que le chiffre organique, 10 cavaliers nouvellement admis, considérés comme recrues ; mais ces hommes ayant achevé leur instruction, sont passés aux compagnies.

La gendarmerie a constaté 144 crimes et 320 délits.

Passe-ports.

Il a été délivré, en 1867, 154 passe-ports pour l'étranger, dont 3 gratis.

Chasse.

Permis de ports d'armes délivrés en 1866 : 2,003 ; en 1867 : 2,059				
Délits de chasse constatés	—	221 ;	—	236
Condamnations prononcées	—	218 ;	—	197

Les autorisations de détruire les lapins hors du temps de chasse, sont au nombre de 22, en 1867.

Livrets d'ouvriers.

Le vœu émis par le Conseil provincial, et qui tendait à voir rayer de nos codes l'obligation imposée à certaines catégories d'habitants d'être munies d'un livret, a été transmis aux deux Chambres législatives, ainsi qu'à M. le Ministre de l'Intérieur.

Aucune suite n'a encore été donnée à cette communication.

Il a été délivré, en 1867 :

	Livrets d'ouvriers.	
A Bruxelles.	1,032	
Louvain	259	
Tirlemont	88	
Diest	71	
Nivelles	99	
Hal	67	
Wavre	53	
Total.		1,649
Dans les communes rurales de l'arrondissement de :		
Bruxelles.	1,612	3,059
Louvain	443	
Nivelles	1,004	
Total.		4,708
Livrets délivrés en 1866.		6,201

Livrets de domestiques.

Délivrés en 1867 :

A Bruxelles.	2,200
Louvain	133
Tirlemont.	17
Wavre	1
Anderlecht	39
Ixelles	369
Laeken	58
Molenbeek-Saint-Jean.	123
Saint-Gilles. . . .	72
Saint-Josse-ten-Noode.	430
Schaerbeek. . . .	380
Total. . .	3,822
Délivrés en 1866	3,623

Pompes à incendie.

Un subside de 175 francs a été accordé, en 1867, à la commune de Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin, pour acheter une pompe à incendie.

Sinistres.

	1866.		1867.
Pertes . . . fr.	1,642,172	» —	587,195 88
Assurances . . .	3,468,392	» —	1,578,274 50

Liste des jurés.

Le nombre des personnes qui figurent sur les listes des jurés de l'année 1867-1868, s'élève à 2,969, savoir :

Arrondissement de Bruxelles	2,083
— de Louvain	551
— de Nivelles	335
Total . . .	2,969

TITRE XI. — MILICE.

Le vœu du Conseil, tendant à ce que le Gouvernement renvoie dans leurs foyers le plus de classes de miliciens possible, sans cependant compromettre le service, a été communiqué à M. le Ministre de la Guerre, qui a répondu que son département accorderait, cette année, comme précédemment et dans certaines limites, des congés aux miliciens qui seraient réclamés pour les travaux de la moisson.

Miliciens inscrits en 1867.	6,665
— en 1866.	6,466
Différence en plus. . . .	199

Contingent de 1867	1,699
— de 1866	1,689
Différence en plus. .	10

Ajournés des classes précédentes qui se sont présentés devant les conseils de milice avec les inscrits de l'année 2,207

Miliciens définitivement exemptés par les conseils de milice ou par nous :

Pour infirmités incurables	466
Pour défaut de taille et comme ayant dépassé l'âge de 22 ans	134
Comme ayant un ou plusieurs frères congédiés du service, décédés au service, etc.	314
Comme ayant été condamnés à une peine infamante. .	5

Miliciens ajournés.

Pour infirmités	734
Pour défaut de taille	649
Comme ayant un ou plusieurs frères perdus pour la famille	3
— seuls fils célibataires à la maison paternelle . .	29
— étudiants en théologie	22

Comme étant au service	368
— marins en voyage de long cours	5
— soutiens de veuves	455
— soutiens d'orphelins	23
— ayant un ou plusieurs frères au service . . .	824
— ayant un ou plusieurs frères remplacés au service	111
— ayant un ou plusieurs frères substitués au service	129
— détenus correctionnellement	16
— fils uniques soutiens de parents	94
— enfants uniques	402
Miliciens de la levée trouvés propres au service . . .	4,091
Miliciens ajournés des classes précédentes, désignés en déduction du contingent.	160
Total. . .	9,032

382 miliciens ont été signalés comme atteints de défauts corporels ; 114 ont été reconnus aptes au service, et 268 exemptés pour infirmités.

Nous avons reçu 188 réclamations ayant pour objet des positions de famille ; 36 ont été reconnues fondées.

L'autorité militaire a refusé 145 miliciens. Nous avons constaté que 97 avaient des infirmités ; 48 n'en avaient pas et ont dû servir.

L'autorité militaire a encore refusé 102 remplaçants ou substituants. 27 étaient, en effet, impropres au service ; mais 75 étaient exempts de défauts corporels.

29 réfractaires, y compris ceux des années antérieures, exemptés temporairement, ont comparu devant les conseils de milice et devant nous; 11 ont été désignés pour le service et incorporés en personne dans différents corps de l'armée.

En exécution de la loi du 31 mai 1866, qui accorde amnistie en faveur des miliciens réfractaires et retardataires, nous avons pris cinq arrêtés qui accordent à des individus de cette catégorie, l'exemption, soit provisoire, soit définitive, du service militaire, pour position de famille.

Nous avons examiné 609 remplaçants et substituants; 506 ont été trouvés propres au service; les autres ont été refusés pour défauts corporels.

1,042 miliciens servent en personne.

86 — se sont fait remplacer.

493 — se sont fait substituer.

78 — sont restés en retard de satisfaire à leurs obligations.

3 — ont été examinés par nous, conformément à l'arrêté royal du 22 mai 1821 ; 2 ont été incorporés dans l'armée, un a été exempté pour défauts corporels.

66 miliciens d'autres provinces ont été admis comme remplaçants de miliciens du Brabant.

172 miliciens du Brabant ont été admis comme remplaçants dans d'autres provinces.

92 versements ont été effectués, à titre d'indemnité, en vertu de l'art. 98 de la loi du 8 janvier 1817.

20 volontaires ont été réclamés pour servir en déduction du contingent.

46 miliciens ont obtenu leur congé définitif, comme ayant acquis des droits à l'exemption, en vertu de l'art. 21 de la loi du 8 janvier 1817.

Le relevé du degré d'instruction des miliciens donne le résultat suivant :

Miliciens sachant lire, écrire et calculer . . .	2,956
— sachant lire et écrire	1,558
— sachant lire seulement.	263
— dépourvus de toute instruction . . .	1,625
— dont l'instruction n'a pu être constatée	265

Aucune de nos décisions n'a fait l'objet d'un pourvoi en cassation.

6 communes n'ayant pu fournir le contingent qui leur avait été assigné, il a fallu recourir à des classes antérieures.

8 miliciens ont été admis à un tirage supplémentaire.

Aucun individu n'a subi de condamnation comme ayant contrevenu aux lois sur la milice.

TITRE XII. — GARDE CIVIQUE.

Force numérique.

Le nombre des gardes appelés au service ordinaire, en 1867, s'élevait :

A. Dans les communes où la garde est active, à . . dont 11,976 inscrits sur les contrôles du service ordinaire et 44,987 sur les contrôles de réserve.	55,963
B. Dans les communes où la garde n'est pas active, à dont 31,776 inscrits sur les contrôles du service ordinaire, et 33,423 sur les contrôles de réserve.	65,199
Total.	121,162

Opérations des conseils de recensement, en 1867.

Garde civique active.

LOCALITÉS.	Nombre des séances des conseils de recensement.	Demandes d'exemption adressées aux conseils de recensement,				Appels adressés à la Députation permanente contre les décisions des conseils de recensement,			
		fondées sur des infirmités.		fondées sur d'autres motifs.		fondés sur des infirmités.		fondés sur d'autres motifs.	
		Admises.	Rejetées.	Admises.	Rejetées.	Admis.	Rejetés.	Admis.	Rejetés.
Bruxelles	7	84	60	292	848	3	1	»	2
Diest.	2	»	»	2	»	»	»	»	»
Louvain.	2	33	8	»	»	»	»	»	»
Tirlemont	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Wavre	2	4	2	»	»	»	»	»	»
Anderlecht.	1	4	»	3	1	»	»	»	»
Ixelles-Etterbeek.	3	11	7	3	7	1	»	1	»
Jodoigne	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lacken	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Molenbeek-St-Jean	2	2	1	11	»	»	»	»	»
St-Gilles	2	15	1	3	19	1	»	»	»
St-Josse-ten-Noode. . . .	1	7	3	»	»	1	»	»	1
Schaerbeek.	3	29	9	11	»	11	»	»	»
Vilvorde	1	»	»	»	»	»	»	»	»

Opérations des conseils de discipline, en 1867.

COMMUNES.	NOMBRE DES			*Observations.*
	séances tenues.	condamnations.	acquittements.	
Bruxelles	13	1,022	298	
Diest	»	»	»	
Louvain	3	152	19	
Tirlemont.	»	»	»	
Wavre	1	43	7	27 affaires sont restées en suspens.
Anderlecht	»	»	»	
Ixelles-Etterbeek . . .	4	136	25	
Jodoigne	»	»	»	
Laeken.	»	»	»	
Molenbeek-Saint-Jean . .	2	105	41	
St-Gilles	3	49	12	3 pourvois en cassation.
St-Josse-ten-Noode. . .	4	229	89	
Schaerbeek	6	216	226	
Vilvorde	»	»	»	

Élections. — Nominations d'officiers par le Gouvernement, dans la garde civique active.

Le Roi a nommé un colonel, trois lieutenants-colonels, un capitaine-adjudant-major, un capitaine aide de camp, un capitaine rapporteur-adjoint, deux lieutenants-adjudants majors, un lieutenant-rapporteur-adjoint et un sous-lieutenant-rapporteur-adjoint.

Aucune réclamation n'a été adressée contre les élections, en 1867.

Pour la garde civique non active, il n'a pas été soumis de nominations d'officiers à l'approbation royale.

Effectif des légions.

Le nombre des gardes appelés au service ordinaire, en 1867, s'élevait :

Dans les légions de Bruxelles à.	5,027
Dans la légion de Louvain	750
— Ixelles-Etterbeek	1,057
— Molenbeek-Saint-Jean	508
— Saint-Josse-ten-Noode	807
Dans le bataillon de Diest	341
— Tirlemont	324
— Wavre	226
— Anderlecht.	279
— Jodoigne	121
— Lacken.	»
— Saint-Gilles	373
— Schaerbeek	700
— Vilvorde	222
Total. . . .	10,715

Soit 665 gardes en plus qu'en 1866.

Armement et équipement.

Les commandants des gardes civiques actives, à l'exception de ceux de Diest et de Laeken, ont fourni la justification numérique de l'armement et de l'équipement, au 31 décembre 1867.

Service auquel la garde civique active a été appelée, en 1867.

Bruxelles. — Deux inspections d'armes, un exercice général, et sept exercices, pour les gardes âgés de 21 à 35 ans.

Louvain. — Deux inspections d'armes, un exercice général, cinq exercices, pour les gardes âgés de 21 à 35 ans, une prise d'armes, 1° lors du passage en cette ville de Leurs Altesses Royales le Comte et la Comtesse de Flandre; 2° pour un tir à la cible de la légion, et 3° pour une inspection de M. le colonel de Sorlus.

Wavre. — Deux inspections d'armes, deux revues et huit exercices.

Anderlecht. — Une inspection d'armes, une inspection générale, sept exercices de détail et une prise d'armes pour le tir national.

Ixelles. — Deux inspections d'armes, un exercice général, six exercices pour les gardes âgés de 21 à 35 ans, quatre exercices au cordeau et une revue générale.

Molenbeek-Saint-Jean. — Deux inspections d'armes, un exercice général, six exercices pour les gardes âgés de 21 à 35 ans.

Saint-Gilles. — Deux inspections d'armes, un exercice général, cinq exercices pour les gardes de la 2e classe, et une revue.

Saint-Josse-ten-Noode. — Deux inspections d'armes, un exercice au cordeau, une inspection générale, et trois exercices pour les gardes âgés de 21 à 35 ans.

Schaerbeek. — Deux inspections d'armes, un exercice général, sept exercices pour les gardes âgés de 21 à 35 ans, et une prise d'armes à l'occasion de la visite de S. M. le Roi au tir national.

Vilvorde. — Une inspection générale.

La garde civique à Diest, Jodoigne et Lacken, n'a été convoquée pour aucun service, en 1867.

TITRE XIII. — CONTRIBUTIONS PUBLIQUES.

Cadastre.

	Hect.	Ares.	C.
La contenance imposable des propriétés situées dans le Brabant était, en 1867, de .	313,283	63	96
La contenance non imposable de	15,012	61	28
Le revenu imposable des propriétés non bâties s'élevait à . . . . . fr.	31,617,810	95	
Celui des propriétés bâties, à	25,027,132	»	
Ce dernier revenu est augmenté, comparativement à celui de 1866, de	10,258,697	»	
Pour 1867, le nombre de parcelles est de .	699,912	»	

Contributions directes.

Le montant de l'impôt foncier, en principal, pour les propriétés bâties et non bâties, s'est élevé, en 1867, à . . . . . fr.	2,972,902 »
et les centimes additionnels de toute nature, à	1,656,899 79
Total. . . fr.	4,629,801 79
Le montant de la contribution personnelle en principal a été de . . . . . fr.	2,868,533 40
Il se subdivise comme il suit :	
1° Pour la valeur locative	869,921 60
2° — les portes et fenêtres.	859,640 23
3° — les foyers.	255,702 17
4° — le mobilier.	559,234 12
5° — les domestiques	207,798 16
6° — les chevaux.	124,113 60
Valeur locative pour rachat.	1,017 92
Total. . . . fr.	2,877,427 80
A déduire, pour rachat des 4 premières bases.	8,894 40
Reste pour principal	2,868,533 40
A ajouter les centimes additionnels de toute nature	1,541,279 92
Ensemble. . . . fr.	4,409,813 32

Le montant des rôles du droit de patente en principal s'est élevé, en 1867, à	1,067,987 57
Et celui des centimes additionnels de toute nature, à	124,553 53
Total. . . . fr.	1,192,541 10
Le montant des rôles du droit de débit en détail de boissons alcooliques s'est élevé, en 1867, à	218,054 »
Et celui des rôles du droit de débit de tabac du même exercice, à	56,874 50

Le nombre des contribuables était, pour la contribution foncière, de 186,213; pour la contribution personnelle, de 78,882; pour le droit de patente, de 49,751 ; pour le droit de débit en détail de boissons alcooliques, de 13,857, et pour le droit de débit de tabac, de 3,513.

313 réclamations en matière de contribution foncière; 186 en matière de contribution personnelle; 236 en matière de droit de patente; 146 en matière de droit de débit de boissons alcooliques, et 41 en matière de droit de débit de tabac, nous ont été adressées.

Sur ce nombre, il en a été admis 279 pour le foncier; 77 pour le personnel; 130 pour le droit de patente; 145 pour le droit de débit en détail de boissons alcooliques, et 35 pour le droit de débit de tabac.

. . .

. . . . . .

Voici maintenant la récapitulation des contributions directes payées pour l'exercice 1867, au 31 décembre (1).

Produit des contributions en 1867

Contribution foncière.

Pour la province (2).	principal et additionnels au profit de l'Etat	3,322,277 39	4,368,004 39
	additionnels pour la province.	422,675 »	
	id. pour la commune.	623,052 »	

Contribution personnelle.

Pour la province.	principal et additionnels au profit de l'Etat	2,947,061 87	4,114,225 87
	additionnels pour la province.	400,890 »	
	id. pour la commune.	766,274 »	

Patentes.

Pour la province.	principal et additionnels au profit de l'Etat	1,076,940 68	1,093,007 68
	additionnels pour la province.	» »	
	id. pour la commune.	16,067 »	

Débit de boissons.

Pour la province.	principal	201,719 29	201,719 29
	additionnels	» »	

Débit de tabac.

Pour la province.	principal	34,414 05	34,414 05
	additionnels	» »	

Total. . . fr. 9,811,371 28

Contributions indirectes.

Pendant l'exercice 1867, les contributions indirectes ont donné les produits suivants:

Produits des douanes en 1867.	Entrée fr.	4,159,913 48	4,159,913 48
	Sortie	» »	
	Transit	» »	
	Tonnage	» »	
	Loyers de bâtiments	» »	
Accises. Droits perçus sur	le sel	567,218 44	9,763,116 74
	les vins étrangers	1,032,882 56	
	l'eau-de-vie indigène	3,090,917 64	
	les bières	3,443,470 54	
	les vinaigres	» »	
	les sucres étrangers	337,371 76	
	les sucres de betterave indigènes	1,265,349 45	
	les glucoses et autres sucres non cristallisables	9,706 35	

A reporter. fr. 13,923,030 22

(1) L'arrondissement de Nivelles a été supprimé et réuni, quant à ces impôts, à ceux de Bruxelles et de Louvain, par arrêté royal du 24 avril 1849.

(2) Par arrêté royal du 20 décembre 1862, les inspections d'arrondissement ont été supprimées à partir du 1er janvier 1863.

		Report.	fr. 13,923,030 22
	Droits de garantie des matières d'or et d'argent.		147,763 89
Recettes diverses de l'État.	Centimes additionnels payés aux communes sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	6,857 36	
	Entrepôts.	» »	
	Recettes extraordinaires des non-valeurs.	125 68	8,262 79
	Recettes extraordinaires de toute nature.	1,033 91	
	Forcements provenant de la vérification de la comptabilité . .	243 84	
	Frais de vérification de marchandise	» »	
Produit des consignations d'amendes.	Amendes, saisies et confiscations.	» »	»
	Droits fraudés consignés. . . .	» »	
	Frais consignés.	» »	
Fonds appartenant à des tiers.	Caisse du contentieux ; recettes de toute nature.	43,941 11	
	Caisse des veuves et orphelins. .	40,092 41	
	Dixième réservé des amendes et des confiscations	1,316 40	
	Taxe provinciale sur les chiens .	97,825 »	
	Droits de magasin des entrepôts perçus au profit des communes.	45,204 41	340,533 36
	Recettes de toute nature au profit de la caisse générale de retraite.	579 58	
	Recettes pour compte de la masse d'habillement	16,811 80	
	Sommes versées pour garantie de droits éventuellement dus . .	26,401 23	
	Subside sur le trésor public. .	53,800 »	
	Fonds spécial des préemptions .	14,761 62	
		Total. . . fr.	14,419,590 26
Instances.	Nombre de procès-verbaux. . .	108	
	Affaires transigées	105	
	Affaires en instance.	1	
	Affaires jugées	1	
	Affaires annulées.	1	
	Affaires en instruction. . . .	»	
	Valeur des saisies.		fr. 80,441 42

Les tableaux ci-après indiquent, pour les exercices 1863 à 1867, le montant des contributions directes et indirectes.

Contribution foncière.

DÉSIGNATION des EXERCICES.	CONTENANCE DES PROPRIÉTÉS imposables.	CONTENANCE DES PROPRIÉTÉS non imposables.	NOMBRE de parcelles.	MONTANT DU REVENU AFFÉRENT AUX PROPRIÉTÉS bâties.	MONTANT DU REVENU AFFÉRENT AUX PROPRIÉTÉS non bâties.	MONTANT DU REVENU AFFÉRENT AUX PROPRIÉTÉS TOTAL.	MONTANT DE LA CONTRIBUTION FONCIÈRE En principal.	MONTANT DE LA CONTRIBUTION FONCIÈRE Centimes additionnels au profit de l'Etat, de la Province et des Communes.	MONTANT DE LA CONTRIBUTION FONCIÈRE TOTAL.
	H. A. C.	H. A. C.							
1863	313,581 94 77	14,714 30 47	678,033	13,974,538 »	17,866,376 93	31,810,914 93	2,972,902 »	1,621,343 99	4,594,245 99
1864	313,490 97 99	14,803 27 23	681,621	14,308,924 »	17,858,772 04	32,167,696 04	2,972,902 »	1,623,181 31	4,596,083 31
1865	313,385 34 70	14,910 90 54	685,387	14,510,116 »	17,850,866 70	32,360,982 70	2,972,902 »	1,636,280 04	4,609,182 04
1866	313,311 16 38	14,985 08 86	696,337	14,768,435 »	17,845,061 65	32,613,496 65	2,972,902 »	1,644,633 47	4,617,535 47
1867	313,283 63 96	15,012 61 28	699,912	25,027,132 »	31,617,810 95	56,644,942 95	2,972,902 »	1,656,899 79	4,629,801 79

Contribution personnelle.

DÉSIGNATION des EXERCICES.	MONTANT EN PRINCIPAL DE LA CONTRIBUTION.								A déduire pour rachat des quatre premières bases.	Reste en principal.	Centimes additionnels au profit de l'État, de la Province et des Communes.	TOTAL général.
	Valeur locative.	Portes et fenêtres.	Foyers.	Mobilier.	Domestiques.	Chevaux.	Valeur locative par rachat.	TOTAL.				
1863	769,037 22	789,344 79	236,271 13	500,610 94	197,189 68	114,331 56	1,352 52	2,608,337 84	9,219 67	2,599,118 17	1,112,076 80	3,711,194 97
1864	796,029 08	807,895 63	241,301 18	516,255 »	202,729 24	118,244 48	1,284 68	2,685,939 29	9,175 49	2,674,763 80	1,147,635 15	3,822,398 95
1865	824,072 08	827,722 96	246,986 40	529,301 57	203,544 38	121,100 40	1,154 04	2,753,861 83	9,184 30	2,744,677 53	1,184,863 51	3,929,541 04
1866	850,121 80	845,692 20	251,247 43	540,359 92	207,179 12	123,075 38	1,076 60	2,818,753 45	9,063 92	2,809,691 53	1,506,578 18	4,316,269 71
1867	869,921 60	859,640 23	255,702 17	559,234 12	207,798 16	124,113 60	1,017 92	2,877,427 80	8,894 40	2,868,533 40	1,541,279 92	4,409,813 32

Droits de patente, de débit en détail de boissons alcooliques et de tabac.

DÉSIGNATION des EXERCICES.	MONTANT DU DROIT DE PATENTE			MONTANT DU DROIT DE DÉBIT EN DÉTAIL		OBSERVATIONS.
	en principal.	CENTIMES additionnels au profit de l'État, de la Province et des Communes.	TOTAL.	de boissons alcooliques.	de tabac.	
1863	934,131 77	110,167 10	1,064,298 87	183,896 »	31,126 50	
1864	1,025,626 54	118,144 46	1,143,871 »	191,311 »	32,187 »	
1865	939,416 80	95,939 80	1,035,356 60	202,750 50	34,845 »	
1866	1,140,229 32	131 436 14	1,271,665 46	213,127 50	35,699 »	
1867	1,067,987 57	124,353 53	1,192,341 10	218,054 »	36,674 50	

Droits de douanes.

DÉSIGNATION des EXERCICES.	MONTANT EN PRINCIPAL ET ADDITIONNELS DES DROITS DE DOUANES.						
	Entrée.	Sortie.	Transit.	Tonnage.	Timbre de dimension.	Loyers de bâtiments.	TOTAL.
1863	3,689,547 75	1,106 34	» »	11,136 40	» »	» »	3,701,790 49
1864	3,706,761 90	1,752 43	» »	» »	» »	» »	3,708,514 33
1865	3,773,594 36	1,224 24	» »	» »	» »	» »	3,774,818 60
1866	3,654,854 97	300 »	» »	» »	» »	» »	3,655,154 97
1867	4,159,913 48	» »	» »	» »	» »	» »	4,159,913 48

Droits d'accises.

DÉSIGNATION DES EXERCICES.	MONTANT EN PRINCIPAL ET ADDITIONNELS DES DROITS D'ACCISES.											
	Sel.	Vins étrangers.	Eau-de-vie indigène.	Liquides alcooliques distillés à l'étranger.	Bières et vinaigres.	SUCRE			TIMBRE		TOTAL.
						de canne.	de betterave.	Glucose et autres sucres non cristallisables.	de quittances.	de permis de circulation.	
1863	519,011 27	899,950 69	2,618,039 63	26,265 37	4,093,526 62	313,110 40	701,225 90	» »	» »	» »	9,171,129 88
1864	516,160 71	900,795 84	2,797,097 39	8,346 92	4,137,029 75	144,918 84	263,364 68	» »	» »	» »	8,767,714 13
1865	502,909 35	957,115 39	2,726,371 31	6,764 97	4,184,451 07	479,088 33	335,636 75	4,403 70	» »	» »	9,176,741 07
1866	546,779 97	1,082,094 »	3,033,396 38	» »	4,079,071,04	390,805 36	893,792 75	9,944 »	» »	» »	10,037,683 90
1867	563,218 44	1,032,882 56	3,090,917 64	» »	3,413,470 51	357,371 76	1,265,549 45	9,706 35	» »	» »	9,763,116 74

Recettes diverses au profit du Trésor et fonds des tiers.

DÉSIGNATION des EXERCICES.	RECETTES diverses au profit du Trésor.	FONDS des tiers.	*Observations.*
1863	164,799 82	261,637 97	
1864	170,688 77	300,289 93	
1865	177,338 89	344,684 79	
1866	167,430 07	817,526 46	
1867	156,026 68	340,333 36	

Réclamations présentées contre les impôts directs.

DÉSIGNATION des ANNÉES.	NOMBRE DES RÉCLAMATIONS															TOTAL DES RÉCLAMATIONS			*Observations.*
	contre la contribution foncière,			contre la contribution personnelle,			contre le droit de patente,			contre le droit de débit de boissons alcooliques,			contre le droit de débit de tabac,						
	présentées.	admises.	rejetées.	présentées.	admises.	rejetées.	présentées.	admises.	rejetées.	présentées.	admises.	rejetées.	présentées.	admises.	rejetées.	présentées.	admises.	rejetées.	
1863	363	271	92	122	44	78	240	138	102	110	101	9	38	34	4	873	588	285	
1864	338	304	34	141	60	81	191	126	65	95	90	5	22	22	»	787	602	185	
1865	374	317	57	157	67	90	223	120	103	117	111	6	28	27	1	899	642	257	
1866	496	442	54	136	72	64	147	96	51	102	95	7	23	19	4	904	724	180	
1867	315	279	36	186	77	109	236	130	106	146	145	1	41	35	6	924	666	258	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

Recettes en 1867.

Enregistrement . . . . . fr.	4,333,648	44
Greffe	102,524	95
Hypothèques	738,789	68
Successions	2,825,075	38
Droits de mutation sur les successions en ligne directe	455,775	75
Droits de mutation dus par les époux survivants.	83,383	41
Timbre.	1,279,106	71
Droit de naturalisation	500	»
Amendes doubles, triples droits, etc. . . .	58,803	25
Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses	25,648	26
Total. . . . fr.	9,903,255	81
Rivières et canaux appartenant à l'État (péages) fr.	108,371	05
Produits : des domaines de l'État (valeurs capitales) . . . . . fr.	274,943	99
Produits : des forêts	442,048	13
Produits : des dépendances des chemins de fer .	30,279	79
Produits : des établissements et services régis par l'Etat (écoles militaire, vétérinaire, etc.).	131,033	97
Produits : divers et accidentels de toute autre nature	187,228	24
Revenus des domaines de l'État	73,739	22
Total. . . . fr.	1,139,273	34

Remboursements.	Reliquats des comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes. .	66	17
	Déficit des comptables. .	743	24
	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	91,402	03
	Total. . . fr.	92,211	44
Prix de vente des biens domaniaux		»	»

Recettes pour ordre.

Recettes pour compte de tiers	soumises aux frais de régie . fr.	26,391	85
	non soumises id.	44,252	65
Consignations (loi du 28 nivôse an XIII) . .		1,120,432	15
Revenus pour compte de la province d'Anvers .		1,000	»
id. id. de Brabant .		192,529	84
Revenus de la caisse des veuves et orphelins du Département des Finances.	Exercice 1866 . .	913	33
	Exercice 1867 . .	16,829	40
Revenus de la caisse de retraite pour les militaires rengagés		45,600	»
Amendes forestières et frais de justice y relatifs.		491	16
Subsides	sur le trésor public	1,080,000	»
	de bureau à bureau	1,500	«
	Total. . . fr.	2,529,940	38
Total pour l'exercice 1867		13,773,052	02
Recettes faites sur l'exercice antérieur . . .		335,921	58
	Total général . . fr.	14,108,973	60
C'est une différence, en plus, sur les recettes de 1866, de		628,102	40

TITRE XIV. — VOIRIE. — RÉGIME DES EAUX.

—

Ponts et chaussées. — Personnel.

M. O'Sullivan, ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées, nous a fait parvenir, sur les différentes branches du service qui lui est confié, un rapport que nous reproduisons parmi les annexes de l'Exposé.

Ce document nous dispense d'entrer ici dans de longs détails sur les travaux publics.

Un arrêté royal du 16 janvier 1868 a confié le service du canal de Charleroy à Bruxelles, à M. Cognioul, ingénieur en chef directeur, déjà chargé du service spécial institué pour le contrôle et la surveillance des travaux d'assainissement de la Senne.

ROUTES PROVINCIALES.

Entretien.

D'après le rapport de M. l'ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées, l'état d'entretien des routes provinciales est généralement satisfaisant.

Un arrêté royal du 16 août 1867 a approuvé une résolution du 11 juillet précédent, par laquelle le Conseil a cédé à l'État, à partir du 1er janvier 1868, la partie de la route de Tirlemont à Hannut, comprise sur le territoire du Brabant.

Par suite de cette cession, les frais d'entretien du 7e lot des routes provinciales sont réduits de 2,055 fr. 44 c.

Travaux extraordinaires.

Conformément à la décision du Conseil du 12 juillet 1864, une somme de 4,500 fr. a été employée, en 1867, à l'amélioration du pavage de la route de Bruxelles à Haecht et de l'embranchement de Peuthy. A la route de Haecht, on a placé des bandes en pavés neufs de Quenast, sur 531 mètres carrés, et le pavage a été renouvelé en grès vieux, sur 755 mètres carrés. A la route de Peuthy, on a fait 532 mètres carrés de pavage en grès vieux.

Les autres travaux extraordinaires exécutés aux routes sont les suivants :

Pavage dans la traverse de Vilvorde. coût. . .	fr.	1,506 23
Élargissement du pavage de la partie de la route de Hal à Alsemberg, comprise entre Alsemberg et l'endroit appelé : *Steenput*	»	640 »
Construction d'un tablier métallique au pont sur le Baerbeck, à Elewyt, route de Malines à Tervueren .	»	2,596 »
Pavage de la partie de la route provinciale de Bruxelles à La Hulpe, comprise entre la station du chemin de fer et le village de Boitsfort	»	8,686 »

La somme dépensée pour les divers travaux indiqués ci-dessus s'élève à 17,928 fr. 23 c. Le restant du crédit porté au budget provincial, pour l'amélioration des routes, a été employé aux plantations.

Plantations.

Quelques arbres ont été plantés pour combler les lacunes qui existaient dans les plantations des routes ; savoir :

6 arbres sur la route de Nivelles à Hal ; dépense . fr. 9 06

4 arbres sur la route de Bruxelles vers Lillois, par Braine-l'Alleud ; dépense . . . . . » 5 95

30 arbres sur les routes de Hal à Nivelles, de Hondzocht à Tubize, de Tubize à Braine-le-Château et de Braine-le-Château à Mont-Saint-Pont ; dépense . . . » 43 85

Total . . . fr. 58 86

Ventes d'arbres.

113 arbres des plantations des routes provinciales ont été abattus ; leur vente a produit fr. 886-20.

Ventes d'élagages.

Dans le courant de l'année 1867, il a été procédé, par des officiers ministériels, à la vente publique des branches provenant de l'élagage des arbres qui garnissent les routes provinciales suivantes :

	Produit.
1° Route de Haecht à Wesemael.	fr. 369 »
2° Route de Dormael à Léau	» 348 »
3° Route de Nivelles à Wavre	» 161 55
4° Route de Braine-le-Château à Tubize . . .	» 94 40
5° Route de Tervueren à Malines	» 288 10
6° Route de Haecht à Wesemael	» 130 »
7° Route de Louvain à Aerschot.	» 147 »
Total . .	fr. 1,538 05

Pour une de ces ventes, nous avons dû suppléer 7 fr. 14 c., les droits payés par les acquéreurs n'ayant pu couvrir les frais et les honoraires dus à l'huissier instrumentant.

Des soumissions ont été recueillies pour la vente de branches dont la valeur paraissait trop minime pour procéder à une adjudication publique.

Voici le détail de ces ventes :

Branches provenant de l'élagage des plantations de la route d'Auderghem à Louvain	fr.	12	»
De la route de Tirlemont à Winghe-Saint-Georges	»	24	50
De la route de Wavre à Hannut	»	58	75
De la même route, sur un autre point.	»	136	»
De la route de Tirlemont à Hannut	»	9	25
De l'embranchement de route d'Humelghem à Cortenbergh	»	9	80
De la route de Bruxelles à Haecht	»	5	50
Produit . .	fr.	235	80

PAVÉS DE REBUT.

97 demandes nous ont été adressées par des administrations communales, à l'effet d'obtenir des pavés de rebut provenant des grandes routes.

Quatre de ces demandes ont dû être écartées; celles accueillies étaient faites par les communes suivantes :

Arrondissement de Bruxelles.

Hal, Anderlecht, Assche, Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Brusseghem-Ophem-Ossel, Dieghem, Eppeghem, Esschene, Etter-

beek, Forest, Goyck, Grimberghen, Hamme, Hekelgem, Hérinnes, Hoeylaert, Itterbeek, Ixelles, Jette, Laeken, Leeuw-Saint-Pierre, Lembecq, Lennick-Saint-Martin, Lennick-Saint-Quentin, Londerzeel, Maxenzeel, Merchtem, Meysse, Molenbeek-Saint-Jean, Neder-over-Heembeek, Opwyck, Overysschc, Perck, Saintes, Saint-Gilles, Sempst, Strombeek-Bever, Strythem, Thollembeek, Vilvorde, Vollezeele, Wemmel, Wolverthem et Zellick.

Arrondissement de Louvain.

Aerschot, Diest, Louvain, Tirlemont, Bautersem, Becquevoort, Blanden, Caggevinne-Assent, Corbeek-Loo, Cortenbergh, Cumptich, Gossoncourt, Haecht, Hackendover-Wulmersom, Halle-Boyenhoven, Hérent, Héverlé, Hougaerde, Kessel-Loo, Leefdael, Linden, Lovenjoul, Montaigu, Orsmael-Gussenhoven, Rillaer, Schaffen, Sichem, Tervueren, Thielt, Wesemael, Wespelaer, Wilsele, Winghe-Saint-Georges, Winxele et Zetrud-Lumay.

Arrondissement de Nivelles.

Nivelles, Wavre, Bossut-Gottechain, Hamme-Mille, Incourt, Loupoigne, Mont-Saint-André, Nodebais, Noville-sur-Mehaigne, Perwez, Piétrebais-Chapelle-Saint-Laurent, Thorembais-Saint-Trond et Tubize.

Plans généraux d'alignement.

Des arrêtés royaux du 14 mars, du 11 mai et du 14 octobre 1867, ont approuvé, conformément à l'art. 76, n° 7°, de la loi communale, des plans généraux d'alignement relatifs :

1° A une partie des traverses de Tirlemont et de Hougaerde ;

2° A la partie de l'embranchement d'Ixelles, comprise entre la place Sainte-Croix et le hameau de Vleurgat, à Ixelles ;

3° A la route de Bruxelles à Namur, dans la traverse du hameau de la *Chasse royale*, sous Etterbeek.

Bâtisses.

Nous avons approuvé 621 autorisations accordées par des administrations communales, en vertu de l'art. 90 § 7 de la loi du 30 mars 1836, pour constructions le long de la grande voirie.

Ces décisions se rapportaient à :

219 constructions nouvelles;

288 reconstructions complètes ou partielles d'anciens bâtiments;

49 constructions ou reconstructions de murs ou clôtures ;

15 constructions de trottoirs;

25 plantations de haies;

27 constructions de ponts.

621

Cessions et achats de terrains.

Les alignements fixés pour les constructions à élever le long des routes provinciales, donnent parfois lieu, soit à des achats, soit à des cessions de terrains. Les acquisitions faites par la province ont coûté fr. 599-14. Les ventes ont produit fr. 898-43.

La cession, autorisée par le Conseil, d'une partie abandonnée de la route d'Hamelghem à Cortenbergh, a fait l'objet d'un acte de vente passé le 17 septembre 1867 par le notaire Hollanders, à Louvain; la province était représentée par M. Fizenne; Mme Coenegracht-Redelborght, acquéreuse, a versé, de ce chef, dans la caisse provinciale, une somme de 1,645 francs.

M. le notaire Roberti a payé 500 francs, pour la cession qui lui a été faite d'une partie du talus de la route de Wavre à Hannut, dans la traverse du bois de Beausart, sous Bossut-Gottechain.

Reprise des routes provinciales par l'État.

Dans son rapport sur le projet de budget, pour l'exercice 1868, la première section proposait « de charger la Députation d'entrer » en négociation avec l'État, pour la reprise,par ce dernier, des » routes provinciales, au mieux des intérêts de la province, et, pour » le cas où cette négociation n'aboutirait pas, de reprendre l'in- » struction de la classification des routes, conformément à la » loi. »

A la suite des démarches que nous avons faites pour répondre au vœu du Conseil, M. le Ministre des Travaux publics a adressé à M. le Gouverneur la réponse suivante :

« J'ai reçu votre lettre du 11 de ce mois, n° 167,520. — B. 9,454, par laquelle vous m'informez que le Conseil provincial du Brabant a demandé, dans le courant de sa dernière session, que l'État reprenne les routes provinciales, et, pour le cas où cette négociation n'aboutirait pas, que l'instruction de la classification des routes soit continuée.

» L'abolition des barrières sur les routes de l'État ne saurait avoir pour conséquence d'obliger celui-ci à se charger de la reprise et de l'entretien des routes provinciales : c'est ce qui résulte de l'exposé des motifs du projet de loi voté par la Législature.

» J'ai donc l'honneur de vous faire connaître, Monsieur le Gouverneur, que la demande dont il s'agit n'est pas susceptible d'être accueillie. J'ajouterai que j'ai statué dans le même sens sur une semblable demande que m'avait adressée le Conseil provincial du Luxembourg, et cela d'accord avec M. le Ministre des Finances.

» En ce qui concerne le dernier projet de classification des routes, il a été rejeté par plusieurs conseils provinciaux, il y a quelques années. Il serait évidemment d'autant moins admis aujourd'hui, que les barrières étant abolies sur les routes de l'État, et un grand nombre de celles-ci devant, d'après le projet en question, devenir provinciales, une pareille mesure serait onéreuse pour certaines provinces.

» Veuillez, Monsieur le Gouverneur, donner communication du contenu de la présente dépêche à la Députation permanente. »

Un arrêté royal du 16 août 1867, a approuvé la résolution du 11 juillet précédent, par laquelle le Conseil a fait cession à l'État de la partie de la route de Tirlemont à Huy qui est située dans le Brabant.

Chemins de fer.

Le Conseil a adopté une proposition tendante à charger la Députation permanente de faire les instances nécessaires pour obtenir l'établissement, sur la ligne du chemin de fer de Dendre-et-Waes, d'une station à la hauteur de Pamel et d'Okegem, entre Denderleeuw et Ninove.

M. le Ministre des Travaux publics, à qui nous nous sommes adressés pour répondre au désir du Conseil, a fait connaître que son département n'est pas opposé à l'établissement de la station sollicitée; mais qu'avant de prendre une décision, il est indispensable qu'il se mette entièrement d'accord avec la compagnie concessionnaire de Dendre-et-Waes, sur l'ensemble des stations à ouvrir sur cette ligne.

Il y a lieu d'espérer, disait M. le Ministre, que cet accord est prochain, et que l'établissement des stations nouvelles, parmi lesquelles celle d'Okegem est comprise, pourra bientôt être arrêté en principe.

Ce haut fonctionnaire faisait remarquer, toutefois, que l'exécution des travaux nécessaires à l'ouverture de ces stations sera subordonnée à l'état des ressources dont le Trésor disposera.

Des démarches ont également été faites auprès du Gouvernement pour qu'une halte soit établie à Muysen, sur le chemin de fer de Malines à Louvain, mais nous n'avons pas encore été informés de la décision qui a pu être prise.

Nous avons aussi transmis à M. le Ministre des Travaux publics le vœu exprimé itérativement par le Conseil, pour obtenir la construction du chemin de fer de La Hulpe à Wavre, que la compagnie du Grand-Luxembourg est tenue d'établir.

Nos instances sont restées sans résultat, comme celles que nous avions faites antérieurement.

Messageries.

De nouveaux services de messageries, entre Jauche et Hannut, entre Bruxelles et Louvain, et entre Bruxelles et Saint-Nicolas, ont été autorisés en 1867.

Des changements ont été introduits dans les heures de départ et d'arrivée de diverses voitures publiques circulant entre Bruxelles et Uccle, Bruxelles et Merchtem, Mont-Saint-Jean et Groenendael, Wavre et Perwez, Bruxelles et Wavre, et entre Bruxelles et Lebbeke.

VOIRIE URBAINE.

Ville de Bruxelles.

Des arrêtés royaux ontapprouvé les projets adoptés par le Conseil communal, pour l'ouverture, la suppression ou l'élargissement de rues, savoir :

Arrêté royal du 7 février 1867. — Prolongement de la rue de

la Longue-Haie, jusqu'à la rue du Beau-Site, et suppression d'une partie du chemin de la Longue-Haie.

Arrêté royal du 26 novembre 1867. — Ouverture de rues nouvelles et élargissement d'une rue ancienne entre la rue de la Loi, l'avenue d'Auderghem et la chaussée d'Etterbeek.

Arrêté royal du 23 novembre 1867. — Alignement de la rue de la Vanne.

Constructions.

Voici le détail des constructions qui ont été élevées dans le courant de l'année 1867 :

Constructions de maisons neuves	137
Reconstructions complètes de maisons.	46
Reconstructions particlles, changements de façade, etc. .	251
Constructions ou reconstructions de murs.	32
Total. . .	466

Le chiffre de 1866 s'élevait à 474.

Trottoirs.

Des trottoirs ont été établis sur une longueur de 1,200 mètres 54 centimètres, représentant une surface de 2,905 mètres 60 centimètres carrés.

Pavage.

On a exécuté 60,419 mètres carrés de pavages neufs et de relevés à bout. Ces travaux ont coûté 164,429 francs.

Macadam.

Il a été effectué aux voies macadamisées des travaux de rechargement, dont le coût approximatif est de . . . . fr. 48,000

Les réparations ont occasionné une dépense de. . . 15,000

Ensemble. . . fr. 63,000

Égouts.

Les égouts construits en 1867, se divisent comme suit :

1° Egouts à grande section :

	Mètres.
Rue de Loxum.	118
Rue de la Madeleine	84
Rue d'Egmont	18
Rue Terre-Neuve	112
Rue du Marais.	145
Rue des Comédiens.	244
Total. . .	721

2° Egouts à petite section :

	Mètres
Rue du Marais	168
Rue des Epingles.	60
Impasse de la Chaussée.	94
Rue du Boulet.	47

Rue d'Amsterdam.	65
Rue des Moineaux.	108
Place du Jeu de balle.	57
Rue Souveraine	70
Total. . .	669

Soit ensemble 1,590 mètres courants.

Ponts.

Des réparations ont été faites au tablier et au mécanisme du pont Léopold.

Travaux hydrauliques.

Le réseau des conduites d'eau, qui avait une étendue de 179,526 mètres 47 centimètres courants, au 31 décembre 1866, continue à se développer; en 1867, des tuyaux ont été placés, tant en ville que dans les faubourgs, sur une nouvelle longueur de 7,374 mètres.

Voies nouvelles, ouvertes en 1867 :

Rue de la Caserne.

Rue de la Bonté.

Rue Defacqz.

Rue Lesbroussart.

50 maisons ont dû être démolies pour effectuer les travaux d'ouverture des rues de la Caserne et de la Bonté.

Contraventions.

87 contraventions ont été constatées: 78 ont été suivies de condamnations.

Ville de Hal.

On a construit un aqueduc à grande section, sur une longueur de 100 mètres, dans la rue Neuve. Ces travaux ont coûté 1,744 francs.

Ville de Louvain.

Un arrêté royal du 1er août 1867 a approuvé le plan adopté par le conseil communal, pour l'élargissement et le redressement de la rue des Prélats.

Constructions.

Nombre de maisons neuves construites.	44
— reconstructions complètes de maisons. . . .	2
— reconstructions partielles et changements de façade	29
— murs construits ou reconstruits	17
Total. . .	92

Trottoirs.

Les trottoirs construits ont une longueur de 822m,20 et une surface de 1,525m,63c carrés.

Égouts.

Des égouts ont été établis sur une longueur de 613 mètres; les travaux ont coûté approximativement 14,700 francs.

Pavage.

La ville a fait effectuer des travaux de pavage sur une surface de 7,672 mètres carrés. — Ces travaux ont une valeur approximative de 27,000 francs. Les frais d'entretien ordinaire du pavage de la petite voirie se sont élevés à environ 3,000 francs.

Ponts.

Des réparations ont été faites aux ponts situés dans les rues du Marais, des Pénitentes, des Canards, et dans le Rengemolenstraat.

Voies nouvelles, ouvertes en 1867.

Les travaux de percement de la rue de la Station ont été continués; 6 maisons qui tombaient dans le tracé, ont dû être démolies.

Travaux hydrauliques.

Une grande partie du pilotage des bords de la Voer a été renouvelée.

Contraventions.

On a constaté 9 contraventions; 4 condamnations ont été prononcées.

Ville de Tirlemont.

Constructions.

Constructions de maisons	4
Reconstructions totales de maisons	1
— partielles	2
Constructions de murs	5
Changements de portes et fenêtres	7
Total. . .	19

Pavage.

Les travaux de pavage, effectués en 1867, ne consistent qu'en réparations ordinaires.

Egouts.

Deux tronçons d'égout ont été construits rue des Voyageurs ; le premier a une longueur de 32 mètres, le second de 45.

Ville de Diest.

La rue Cleynaerts et la rue de la Brasserie ont été nivelées et repavées ; la première dans tout son parcours ; la seconde dans la majeure partie.

Des réparations ont été faites au pavage des ruelles des Halles, du Palmier, des Trois Harengs et du Rempart, ainsi que dans la rue du Béguinage.

Le cassis existant à la rencontre des rues Cleynaerts et de la Brasserie, a été remplacé par un aqueduc.

Un garde-corps en fer, enchâssé dans des bornes en pierre de taille, a été placé le long du Démer, dans la rue des Pêcheurs. Le département de la Guerre a fait continuer ce garde-corps, sur le domaine de l'État, jusqu'à la rencontre du Pont.

Ville d'Aerschot.

Un arrêté royal du 8 novembre 1867, a approuvé le plan adopté par le Conseil communal, pour le redressement et l'élargissement des rues dites Amerstraat, de l'Éternité et de la Station.

Constructions.

Reconstruction d'une maison.	1
— d'une grange	1
Changements de portes et fenêtres	3
Total. . .	5

Des réparations ordinaires ont été effectuées aux pavages des rues de la Station et des Bogards.

Ville de Nivelles.

Constructions.

Constructions de maisons neuves.	11
Reconstructions complètes de maisons	2
— partielles	4
Nombre de murs construits ou reconstruits	5
Total. . .	22

Trottoirs.

Des trottoirs ont été construits sur une longueur de 198^{m},20, représentant une surface de 286^{m},18^{c} carrés.

Pavage.

Des travaux de pavage, consistant généralement en réparations ordinaires, ont été faits sur une surface de 6,200 mètres ; ils ont coûté 7,500 francs.

Égouts.

Cent soixante-trois mètres courants d'égouts ont été établis; le prix de ces travaux s'est élevé à 2.200 francs.

Contraventions.

Aucune contravention en matière de voirie urbaine n'a été constatée.

Ville de Wavre.

Constructions complètes de maisons.	8
Reconstructions partielles	18
Constructions de bâtiments, hangars, etc.	5
— de murs	2
	33

Trottoirs.

Il a été établi des trottoirs sur une longueur d'environ 200 mètres.

Pavage.

Repavage à neuf	1,086 mètres.
— avec des vieux pavés	952 —
Ensemble . .	2,038 mètres.

Les travaux ont coûté 5,238 francs.

Faubourgs de Bruxelles.

Le rapport de M. Besme, inspecteur voyer des faubourgs de Bruxelles, est inséré parmi les annexes de l'Exposé; il contient des

renseignements nombreux qui nous dispensent d'entrer ici dans des détails.

Ouverture, alignement, suppression, élargissement de rues.

Etterbeek. — Arrêté royal du 6 juin 1867. — Plan général d'alignements pour l'ouverture ou le changement de diverses rues, dans le quartier situé aux abords de l'avenue d'Auderghem, entre la limite de la ville de Bruxelles et le lieu dit la Chasse royale.

Arrêté royal du 26 novembre 1867. — Ouverture de rues entre l'avenue d'Auderghem et la chaussée d'Etterbeek, sur la limite qui sépare la commune d'Etterbeek de la ville de Bruxelles.

Koekelberg et *Molenbeek-Saint-Jean.* — Arrêté royal du 9 avril 1867. Rectification et élargissement des rues Van Hoegaerden, de l'Empereur et de Mexico.

Saint-Gilles. — Arrêté royal du 11 mars 1867. — Ouverture d'une rue de 12 mètres de largeur, destinée à remplacer une partie du chemin dit Hoeyweg, entre les chaussées d'Alsemberg et de Charleroy.

Arrêté royal du 13 mai 1867. — Ouverture d'une rue nouvelle et prolongement des deux rues dites Hoeyweg et chemin du Bois.

VOIRIE VICINALE.

Piqueurs cantonaux.

Le piqueur cantonal du 17e ressort étant décédé, il a été remplacé. Son successeur réside à Jodoigne.

Atlas des chemins.

Statuant en exécution de l'article 9 de la loi du 10 avril 1841,

nous avons arrêté définitivement un plan complémentaire à l'Atlas de Huppaye-Molembais-Saint-Pierre, pour la déclaration, comme voie publique, d'un sentier de la localité.

Une délibération du Conseil communal de Bierges, décidant qu'il y a lieu d'inscrire un sentier à l'atlas des chemins vicinaux, n'a pu être approuvée par nous.

Alignement.

Un arrêté royal du 10 octobre dernier a approuvé une délibération du Conseil communal d'Uccle, adoptant un plan pour l'alignement de la rue du Presbytère, située dans la partie agglomérée de la commune.

Chemins de grande communication.

Le tableau ci-après indique un chemin que nous avons déclaré de grande communication, et deux chemins qui ont été assimilés aux voies de grande vicinalité, à cause de leur utilité générale.

Chemins de grande communication.

N° des chemins sur la carte générale de la province.	DATE de la déclaration de grande vicinalité ou de l'assimilation à ces voies.	DÉSIGNATION DES CHEMINS.	Longueur totale.
	1867.		MÈTRES.
CLIX.	Juillet.	Chemin reliant la route de Diest à Tessenderloo à la route projetée de Kermpt à Gheel	470
CLX.	Id.	Chemin reliant les voies n°s LXXI et XCIX à la station du chemin de fer à Bousval	6,580
CLXI.	Id.	Chemin reliant la voie n° XXIII à la route de Nivelles à Wavre	1,556

Subsides.

Le crédit alloué au budget provincial, pour le pavage des chemins de grande communication, s'élevait, en 1867, déduction faite du salaire des piqueurs cantonaux, à 90,000 francs.

Dans l'Exposé de l'année dernière, à la page 321, nous disions qu'une somme de 28,000 francs, prélevée sur l'allocation extraordinaire votée par le Conseil provincial au budget de 1866,

COMMUNES traversées par le chemin.	Longueur du parcours sur chaque commune.	Longueur pavée ou empierrée.	Reste à paver ou à empierrer.	*OBSERVATIONS.*
	MÈTRES.	MÈTRES.	MÈTRES.	
Deurne.	470	»	»	
Bonsval.	5,710	»	»	
Ceroux-Mousty.	870	»	»	
Vieux-Genappe.	1,356	589	»	

devait être affectée à des travaux pour lesquels les fonds alloués à la même fin par les communes, ne seraient libres qu'en 1867.

Nous pouvions donc disposer de 118,000 francs, pour les travaux à faire en 1867. Nous donnons ici la répartition qui a eu lieu de cette somme, en indiquant la part que l'État et les communes ont prise à la dépense qu'il fallait couvrir.

Tableau indiquant l'importance des fonds réunis, en 1867.

N°s des chemins d'après la carte générale.	DÉSIGNATION DES CHEMINS.	NOMS DES COMMUNES auxquelles des subsides sont accordés.	Longueur totale des chemins sur le territoire de chaque commune
			ARRONDISSEMENT
			MÈT.
II.	Chemin de Teralphene à Malines, reliant entre elles la Dendre, les routes de Bruxelles à Alost, de Bruxelles à Merchtem, de Bruxelles à Tamise et de Bruxelles à Anvers, avec embranchement de Nieuwrode sur Cappelle-au-Bois . . .	Molbem-Bollebeek . .	2,297
		Brusegbem.	5,213
		Le Comité	650
		Cappelle-au-Bois . . .	1,029
III.	Chemin partant, à Ternath, de la voie n° VI et aboutissant, sur le territoire de Meysse, à la route de Vilvarde à Alost	Bodeghem-St-Martin. .	450
		Cappelle-St-Ulrie . . .	2,355
		Le Comité	1,360
		Wemmel.	4,018
IV.	Chemin reliant la route d'Assche à Enghien à celle de Bruxelles à Ninove, avec prolongement à la voie n° II de Teralphene à Malines	Esscbene.	2,100
		Lombeek-Ste-Catherine.	2,980
V.	Chemin reliant la rivière la Dendre et la route de Bruxelles à Ninove à celle d'Assebe à Enghien et se prolongeant jusqu'à la voie n° VI	Pamel	500
		Lenniek-St-Quentin . .	2,210
VI.	Chemin de Vollezeele à Anderleeht avec deux embranchements: 1° celui de Stryland sous Goyck ; 2° celui de Vollezeele.	Oetinghen	4,020
		Vlesenbeke	2,350
VII.	Chemin reliant la ville de Hal à la voie n° VI de Vollezeele à Anderleeht . . .	Elinghen.	2,320
		Lenniek-Saint-Quentin .	2,890
XII.	Chemin de Lueken au pont de Boom, avec prolongement do Humbeek sur l'écluse du canal	Humbeek	1,309
		Ramsdonek.	3,983

pour l'amélioration des chemins de grande communication.

Longueur à paver ou autres travaux à faire au moyen des ressources de 1867.	Sacrifices communaux. Allocations aux budgets et autres fonds communaux.	Sacrifices communaux. Prestations en nature et dons volontaires.	Subsides accordés sur les fonds de la province.	Subsides accordés sur les fonds de l'État.	TOTAL.	*Observations.*
DE BRUXELLES.						
MÈT.	FR. C.	FR. C.	FR. C.	FR. C.	FR. C.	
30	300 »	40 »	94 »	150 »	584 »	
80	1,000 »	»	277 »	277 »	1,554 »	
114	1,129 23	»	312 »	312 »	1,753 25	Pour paver sur le territoire de Sempst.
1,029	10,142 93	2,000 »	3,035 »	3,035 »	18,212 93	
200	1,100 »	2,211 »	827 »	827 »	4,965 »	
112	1,015 »	593 »	445 »	445 »	2,493 »	
30	250 »	»	72 »	72 »	394 »	Pour paver sur le territoire de Zellick.
1,165	11,220 »	2,000 »	3,310 »	3,310 »	19,840 »	
400	1,704 38	2,242 23	1,094 »	1,094 »	6,134 63	
294	1,754 71	2,133 29	1,074 »	1,074 »	6,036 »	
500	5,409 »	»	1,353 »	1,353 »	8,115 »	
104	340 76	713 24	347 »	347 »	1,948 »	
84	654 »	400 »	291 »	291 »	1,636 »	
170	1,074 »	900 »	544 »	544 »	3,062 »	
100	342 »	768 »	307 »	307 »	1,724 »	
333	2,149 23	1,850 77	1,108 »	1,108 »	6,216 »	
235	1,811 37	200 »	557 »	557 »	3,125 37	
88	620 34	200 »	228 »	300 »	1,348 34	

Nos des chemins d'après la carte générale.	DÉSIGNATION DES CHEMINS.	NOMS DES COMMUNES auxquelles des subsides sont accordés.	Longueur totale des chemins sur le territoire de chaque commune.
			MÈT.
XIII.	Chemin reliant la route de Malines à Tervueren au champ des manœuvres, avec embranchement de Roodebeek à la route de Bruxelles à Louvain	Woluwe-Saint-Pierre. .	1,161
LXIV.	Chemin reliant la route de Mont-St-Jean à Tervueren à la ville de Wavre, avec embranchement d'Hoeylaert vers la station de Groenendael	Overyssche.	3,120
LXXVII.	Chemin partant de Liedekerke et reliant les routes d'Asscbe à Enghien et de Bruxelles à Ninove à la voie n° VI, avec embranchement de Borgt-Lombeek par Strythem sur Lombeek-Notre-Dame	Lombeek-Notre-Dame .	474
		Strythem.	2,995
LXXVIII.	Chemin dit Brusselbaen, reliant la route de Bruxelles vers Ostende à celle d'Aasche à Enghien	Grand-Bigard	3,060
CI.	Chemin reliant la commune de Rosières à la route de Beuxelles à Wavre, au hameau de Tombeek, aous Overyssehe	Overyssehe	1,120
CIII.	Chemin partant, à Pamel, de la voie n° V et se dirigeant, par Liedekerke, vers la station de Denderleeuw	Pamel	990
		Liedekerke	2,799
CIV.	Chemin partant de la voie n° XV d'Ixelles à Boitsfort, traversant la route de Bruxelles à Tervueren et la voie n° XIII et aboutissant à la route de Bruxelles à Louvain par le chemin pavé de Wesembeek à Crainhem, avec embranchement de Watermael à la halte du chemin de fer.	Watermael-Boitsfort. .	2,261
CXII.	Chemin partant de la voie n° LXXVII à Pede-Ste-Gertrude sous Schepdael, passant par le hameau de Ste-Anne-Pede, et aboutissant à la route de Bruxelles à Ninove	Itterbeck.	2,693
CXVII.	Chemin reliant le village de Ganshoren à la route de Bruxelles à Merchtem	Ganshoren	1,184

Longueur à pave ou autres travaux à faire au moyen des ressources de 1867.	Sacrifices communaux. Allocations aux budgets et autres fonds communaux.	Sacrifices communaux. Prestations en nature et dons volontaires.	Subsides accordés sur les fonds de la province	Subsides accordés sur les fonds de l'État.	TOTAL.	*Observations*
MÈT.	FR. C.	MÈT.	FR. C.	FR. C.	FR. C.	
39	500 »	»	125 »	125 »	750 »	
420	2,266 »	»	627 »	627 »	3,520 »	
309	1,924 »	2,076 »	1,108 »	1,108 »	6,216 »	
170	1,168 »	1,032 »	610 »	610 »	3,420 »	
197	1,155 »	1,200 »	588 »	588 »	3,531 »	
150	750 »	»	208 »	208 »	1,166 »	
394	3,300 »	2,000 »	1,469 »	1,469 »	8,238 »	
100	843 »	357 »	333 »	333 »	1,866 »	
255	4,332 64	500 »	1,208 »	1,208 »	7,248 64	
274	1,605 »	2,333 10	1,034 »	1,034 »	6,206 10	
309	1,602 »	200 »	450 »	450 »	2,702 »	

N°s des chemins d'après la carte générale.	DÉSIGNATION DES CHEMINS.	NOMS DES COMMUNES auxquelles des subsides sont accordés.	Longueur totale des chemins sur le territoire de chaque commune.
			MÈT.
CXXVII.	Chemin partant, à Es-chene, de la voie n° IV et aboutissant à la route de Bruxelles à Gand, près de la station de Ternath . .	Ternath	1,560
CXXIX.	Chemin reliant la route de Bruxelles à Ninove à celle d'Assche à Enghien par Ten-Nelleken	Lennick-St-Quentin . .	2,950
CXXXI.	Chemin allant d'Elewyt à Eppeghem par le château de Steen et reliant la route de Malines à Tervueren à celle de Bruxelles à Anvers	Eppeghem	1,480
CXXXII.	Chemin partant, à Elewyt, de la route de Malines à Tervueren, en suivant une partie de la voie n° CXXXI jusqu'à Neerhof, passant par la station de Weerde et allant aboutir, sur le territoire de Sempst, à la route de Bruxelles à Anvers	Weerde	1,790
CXLIX.	Chemin de Malderen à Lippeloo et de Malderen à Londerzeel.	Malderen	3,700
		Londerzeel	2,720
CL.	Chemin partant, à Gammerages, de la voie n°IX et se dirigeant vers Bievène (Hainaut)	Gammerages	2,215
CLI.	Chemin reliant la route de Vilvorde à Alost à celle de Bruxelles à Gand	Merchtem	1,925
		Molhem-Bollebeek . .	4,050
		Cobbeghem.	2,780
CLII.	Chemin d'Overyssche à la station de Groenendael du chemin de fer du Luxembourg	Overyssche.	3,774
		Hoeylaert	2,690
CLIII.	Chemin reliant la chaussée de Bruxelles à Leeuw-St-Pierre à la voie n° VI. . . .	Vlesenbeke.	3,448
		Leeuw-St-Pierre . . .	1,250
CLIV.	Chemin reliant les routes d'Assche à Enghien et de Ninove à Enghien, à la voie n° VI	Herffelingen	4,826

Longueur à paver ou autres travaux à faire au moyen des ressources de 1867.	Sacrifices communaux.		Subsides accordés sur les fonds de la province.	Subsides accordés sur les fonds de l'État.	TOTAL.	*Observations.*
	Allocations aux budgets et autres fonds communaux.	Prestations en nature et dons volontaires.				
MÈT.	FR. C.	FR. C.	FR C.	FR. C.	FR. C.	
100	900 »	1,520 »	671 »	671 »	3,762 »	
49	300 »	300 »	167 »	167 »	934 »	
1,253	8,617 »	»	2,988 »	2,821 »	14,426 »	
110	879 22	»	220 »	220 »	1,319 22	
984	7,213 41	1,110 »	2,307 »	2,307 »	12,937 41	
1,143	5 229 79	5,725 »	3,036 »	3,036 »	17,026 79	
1,200	8,000 »	6,660 »	4,061 »	4,061 »	22,782 »	
300	2,772 88	»	767 »	767 »	4,306 88	
30	380 »	»	105 »	105 »	590 »	
85	448 29	400 »	119 »	158 »	1,125 29	
500	3,006 »	»	832 »	832 »	4,670 »	
500	3,845 »	229 »	1,127 »	1,127 »	6,328 »	
294	2,000 »	1,400 »	942 »	942 »	5,284 »	
200	1,550 »	763 34	640 »	640 »	3,593 34	
433	2,000 »	3,000 »	1,386 »	1,386 »	7,772 »	

N° des chemins d'après la carte générale.	DÉSIGNATION DES CHEMINS.	NOMS DES COMMUNES auxquelles des subsides sont accordés.	Longueur totale des chemins sur le territoire de chaque commune.
CLV.	Chemin partant, à Vollezeele, de la voie n° vi et se dirigeant, d'une part, vers Denderwindeke et, d'autre part, vers Waerbeek et vers Castre.	Vollezeele	7,751
CLVII.	Chemin reliant la route de Bruxelles à Alsemberg à celle de Bruxelles à Charleroy.	Uccle.	2,273
CVI.	Chemin reliant la route de Bruxelles à Haecht à celle de Louvain à Malines . .	Nederockerzeel . . .	125
	Total pour l'arrondissement de Bruxelles. . . fr.		115,338
			ARRONDISSEMENT
XIX.	Chemin de Hamme-Mille à la chaussée de Tervueren.	Neeryssche.	4,722
XX.	Chemin de Wavre à Louvain	Vieux-Héverlé. . . .	4,467
XXXV.	Chemin partant de la route de Louvain à Namur, passant par la station de Vertryck, coupant les routes de Bruxelles à Liége, de Tirlemont à Winghe-Saint-Georges, et arrivant à la route de Tirlemont à Diest avec embranchement sur le village de Roosbeek.	Bautersem	1,521
		Kerkom	2,264
		Cappellen	2,060
XXXVI.	Chemin reliant la ville de Louvain à la commune de Hougaerde, avec embranchement de Bierbeek à Corbeek-Loo . . .	Bierbeek.	6,975
		Opvelp.	3,250
		Willebringen	820
XXXIX.	Chemin venant de Hersselt, passant par Wolfsdonck, Langdorp, Aerschot et allant aboutir, sur deux points, à la route de Louvain à Diest par Winghe-Saint-Georges.	Nieuwrode	3,590
		Rhode-St-Pierre . . .	6,105
		Lubbeek.	6,122

Longueur à payer ou autres travaux à faire au moyen des ressources de 1867.	Sacrifices communaux. Allocations aux budgets et autres fonds communaux.	Sacrifices communaux. Prestations en nature et dons volontaires.	Subsides accordés sur les fonds de la province.	Subsides accordés sur les fonds de l'État.	TOTAL.	*Observations.*
MÈT.	FR. C.	FR. C.	FR. C.	FR. C.	FR. C.	
442	2,847 »	1,353 »	1,219 »	1,219 »	6,838 »	
750	20,000 »	» »	5,542 »	5,542 »	31,084 »	
»	»	»	»	147 »	147 »	Subside accordé en remplacement d'un autre de pareille somme alloué en 1862 et périmé au 31 déc. 1866.
16,038	131,651 20	48,809 99	49,164 »	49,311 »	278,936 19	
DE LOUVAIN.						
41	1,305 08	100 »	389 »	389 »	2,183 08	
85	788 38	»	218 »	218 »	1,224 38	
90	754 »	120 »	243 »	243 »	1,360 »	
110	1,106 32	400 »	417 »	417 »	2,340 32	
120	682 35	300 »	273 »	273 »	1,528 35	
»	1,335 91	»	370 »	370 »	2,075 91	Subsides accordés pour aider à payer des travaux exécutés en 1864.
244	2,090 92	250 »	648 »	648 »	3.636 92	
820	1,940 »	9,500 »	3,172 »	3,172 »	17,784 »	
250	3,088 »	400 »	966 »	966 »	5,420 »	
200	1,955 »	350 »	638 »	638 »	3,581 »	
192	936 52	2,365 »	915 »	915 »	5,131 52	

Nos des chemins d'après la carte générale.	DÉSIGNATION DES CHEMINS.	NOMS DES COMMUNES auxquelles des subsides sont accordés.	Longueur totale des chemins sur le territoire de chaque commune.
			MÈT.
XL.	Chemin reliant la route de Louvain à Diest par Aersehot à celle de Louvain à Diest par Winghe-Saint-Georges	Thielt.	4,227
XLI.	Chemin reliant entre elles les routes de Diest à Turnhout, de Louvain à Diest par Aerschot, et de Louvain à Diest par Winghe-Saint-Georges	Siehem	5,759
		Montaigu	2,075
XLIII.	Chemin allant de la route de Louvain à Diest à la limite du Limbourg	Molenbeek-Wersbeek .	3,771
		Waenrode	3,812
XLIV.	Chemin partant de la route de Louvain à Diest par Winghe-Saint-Georges, traversant celle de Tirlemont à Diest et allant aboutir au chemin n° XLIII	Meensel-Kieseghem . .	3 500
		Glabbeek-Suerbempde .	3,590
		Kersbeek-Miscom. . .	3,702
XLV.	Chemin partant de la route de Louvain à Aersehot, traversant celle de Haeelt à Wesemael et de Bruxelles à Louvain et se prolongeant ensuite jusqu'au chemin n° LXXXIX	Rotselaer	4,919
XLVI.	Chemin partant de Louvain et allant aboutir, à Cortryck-Dutzel, à la voie n° XXXIX.	Holsbeek.	6,540
XLVII.	Chemin de Tirlemont à Haelen.	Oplinter et Neerlinter.	8,389
LIV.	Chemin reliant la route de Tirlemont à Saint-Michel à celles de Tirlemont à Hannut et de Tirlemont à Saint-Trond, passant par la station d'Esemael et allant, par Wommersom, à Léau	Haekendover	3,430
LV.	Chemin reliant la route de Louvain à Aerschot à celle d'Anvers à Lierre, en empruntant une partie de la voie n° XXXIV .	Betecom	3,940
LXI.	Chemin reliant les voies nos XX et XXXVI à la route de Louvain à Namur	Blanden	2,483

Longueur à paver ou autres travaux à faire au moyen des ressources de 1867.	Sacrifices communaux.		Subsides accordés sur les fonds de la province	Subsides accordés sur les fonds de l'État.	TOTAL.	*Observations.*
	Allocations aux budgets et autres fonds communaux.	Prestations en nature et dons volontaires				
MÈT.	FR. C.	FR. C.	FR. C.	FR. C.	FR. C.	
140	887 13	800 »	471 »	471 »	2,629 13	
200	2,356 »	550 »	653 »	653 »	4,212 »	
58	665 88	200 »	247 »	247 »	1,359 88	
300	710 76	6,100 »	1,886 »	1,886 »	10,582 76	
100	1,100 »	900 »	554 »	554 »	3,108 »	
265	519 05	800 »	1,168 »	1,168 »	3,655 05	
130	737 41	300 »	286 »	286 »	1,609 41	
200	1,318 47	681 53	554 »	554 »	3,108 »	
89	1,806 »	600 »	666 »	666 »	3,738 »	
200	1,374 82	290 »	461 »	461 »	2,586 82	
1 pont.	600 »	211 70	225 »	225 »	1,261 70	
120	860 »	400 »	349 »	349 »	1,958 »	
200	1,878 02	321 98	665 »	665 »	3,730 »	
56	371 »	120 »	136 »	136 »	763 »	

N° des chemins d'après la carte générale.	DÉSIGNATION DES CHEMINS.	NOMS DES COMMUNES auxquelles des subsides sont accordés.	Longueur totale des chemins sur le territoire de chaque commune.
			MÈT.
LXIII.	Chemin partant, à Huldenbergh, de la voie n° XVIII et allant aboutir, par Tervueren et par Vossem, sur deux points, à la route d'Auderghem à Louvain	Duysbourg	1,780
LXXXVIII.	Chemin partant à Melckweser et reliant la route de Tirlemont à St-Troud à la voie n° LIV	Orsmael-Gussenhoven .	2,245
XCII.	Chemin reliant la route de Bruxelles à Louvain à celle de Malines à Tervueren, en passant par le hameau de Moorsel . . .	Tervueren	3,290
XCIII.	Chemin reliant la route de Malines à Tervueren à la voie n° XVII.	Erps-Querbs	2,128
CII.	Chemin partant, à Werebter, de la route de Bruxelles à Wesemael, passant par Betecom et aboutissant, à Aerschot, à la route d'Aerschot à Lierre, avec embranchement passant par Geestvondel et allant jusqu'à la limite de Bael	Werchter	4,250
		Aerschot.	1,934
CV.	Chemin partant, à Neerlinter, de la voie de Tirlemont à Haelen, traversant le hameau de Ransberg et aboutissant, sur Cortenaeken, à la vnie n° XLIII et, sur Kersbeek-Miscom, à celle n° XLIV.	Neerlinter	4,730
		Cortenaeken.	5,847
CVIII.	Chemin reliant la ville de Léau à la voie n° XLII à Budingen	Léau	2,889
		Budingen	980
CXVIII.	Chemin reliant entre elles les voies n°s XXXIX et XL.	Hauwaert	6,385
CXX.	Chemin reliant la vnie n° XLVII à la chaussée de Saint-Trond à Herek-la-Ville . .	Rummen.	3,945
		Geet-Betz	2,350
CXXIV.	Chemin reliant les communes de Vertryck et de Willebringen à la station du chemin de fer à Vertryck, en empruntant une partie de la vnie n° XXXV	Vertryck	1,655
		Willebringen	1,540

Digitized by Google

Longueur à payer ou autres travaux à faire au moyen des ressources de 1867.	Sacrifices communaux.		Subsides accordés sur les fonds provinciaux.	Subsides accordés sur les fonds de l'État.	TOTAL.	*Observations.*
	Allocations aux budgets et autres fonds communaux.	Prestations en nature et dons volontaires.				
MÈT.	FR. C.	FR. C.	FR. C.	FR. C.	FR. C.	
175	915 18	300 »	336 »	336 »	1,887 18	
499	5,214 88	2,700 »	2,192 »	2,192 »	12,298 88	
300	1,700 »	400 »	582 »	582 »	3,264 »	
524	2,270 56	»	628 »	628 »	3,526 56	
380	2 710 »	1,190 »	1,081 »	1,081 »	6,062 »	
128	3,539 44	400	1,036 »	1,036 »	5,811 44	
800	6,500 »	3,832 »	2,863 »	2,863 »	16,058 »	
300	1,457 »	3,242 12	1,302 »	1,302 »	7,303 12	
508	4,820 »	2,000 »	1,890 »	1,890 »	10,900 »	
»	»	»	127 »	»	127 »	Pour solde de la part de la province dans les travaux exécutés.
625	7,507 88	»	2,079 »	2,181 »	11,767 88	
100	2,915 60	1,000 »	1,085 »	1,085 »	6,085 60	
300	3,532 34	1,418 90	1,372 »	1,372 »	7,695 24	
90	728 »	100 »	229 »	229 »	1,286 »	
150	1,750 »	500 »	623 »	623 »	3,496 »	

N° des chemins d'après la carte générale.	DÉSIGNATION DES CHEMINS.	NOMS DES COMMUNES auxquelles des subsides sont accordés.	Longueur totale des chemins sur le territoire de chaque commune
			MÈT.
CXXXIII.	Chemin reliant la route de Tirlemont à Winghe-St-Georges aux voies nos XXXIX et XLIV	Binckom.	3,090
		Lubbeek	2,595
CXXXIV.	Chemin reliant entre elles les voies nos XLVII et LIV	Oplinter	1,660
		Wommersom	1,476
CXXXV.	Chemin reliant la commune de Gelrode à la route de Louvain à Aerschot et au chemin de fer de Louvain à Hérenthals. . . .	Gelrode	1,393
CLVIII.	Chemin de Bonheyden à Keerbergen par Rymenam	Keerbergen	1,768
CLIX.	Chemin reliant la route de Diest à Tessenderloo à la route projetée de Kermpt à Gheel	Deurne	470
	Total pour l'arrondissement de Louvain. . . fr.		164,413
			ARRONDISSEMENT
XIX.	Chemin de Hamme-Mille à la chaussée de Tervueren.	Nethen	5,100
XX.	Chemin de Wavre à Louvain	Wavre	3,000
XXV.	Chemin allant de Loopoigne à Gembloux.	Mellery	2,158
XXVIII.	Chemin partant de la route de Nivelles à Namur, passant par la station de Laroche, le village de Court-St-Etienne, et allant aboutir à la route de Wavre à Gembloux, en empruntant une partie de la voie n° XXVI	Baisy-Thy	8,706
		Court-St-Etienne. . .	10,054
XXXI.	Chemin de Jodoigne à la route de Wavre à Huy par la Chapelle-Sainte-Wivinne avec embranchement d'Ineourt à Biez . . .	Jodoigne-Souveraine. .	2,363
XXXII.	Chemin conduisant de la route de Wavre à Gembloux, coupant celle de Wavre à Huy,		

Longueur à pave ou autres travaux à faire au moyen des ressources de 1867.	Sacrifices communaux. Allocations aux budgets et autres fonds communaux.	Sacrifices communaux. Prestations en nature et dons volontaires	Subsides accordés sur les fonds provinciaux.	Subsides accordés sur les fonds de l'État.	TOTAL.	*Observations.*
MÈT	FR. C.	FR. C.	FR C.	FR. C	FR. C.	
500	4,375 »	2,625 »	1,940 »	1,940 »	10,880 »	
455	2,817 64	4,256 »	1,953 »	1 953 »	10,959 64	
50	2,801 31	2,000 »	1,330 »	1,330 »	7,461 31	
80	800 »	400 »	332 »	332 »	1,864 »	
80	787 83	210 »	275 »	300 »	1,572 83	
580	5,961 »	1,239 »	1,995 »	1,995 »	11,190 »	
470	4,800 »	900 »	1.589 »	1,589 »	8,878 »	
11,104	98,870 68	54,953 23	43,409 »	43,409 »	240,641 91	
DE NIVELLES.						
70	»	483 »	120 »	120 »	723 »	
125	1,500 »	»	420 »	420 »	2,340 »	
295	1,168 »	900 »	345 »	345 »	2,758 »	
150	326 »	700 »	288 »	288 »	1,602 »	
300	1,529 »	»	427 »	427 »	2,383 »	
657	2,693 »	920 »	1,012 »	1,012 »	5,657 »	

N°s des chemins d'après la carte générale.	DÉSIGNATION DES CHEMINS.	NOMS DES COMMUNES auxquelles des subsides sont accordés.	Longueur totale des chemins sur le territoire de chaque commune.
	pour aller aboutir à la route de Wavre à Hamme, par Doiceau, et se prolonger jusqu'à la station de Gastuche (suite du chemin n° XXVI)		MÈT.
		Corroy-le-Grand . . .	4,732
		Dion-le-Mont	3,110
LXIV.	Chemin reliant la route de Mont-Saint-Jean à Tervueren à la ville de Wavre, avec embranchement d'Hoeylaert vers la station de Groenendael	Wavre	1,500
		Bierges	2,985
LXV.	Chemin reliant la route de Wavre à Hannut à celle de Tirlemont à Gembloux et se prolongeant jusqu'à St-Jean-Geest avec un embranchement, par Zetrud-Lumay, jusqu'à la station de Hongaerde . . .	St-Remy-Geest. . . .	1,731
LXX.	Chemin reliant la route de Wavre à Hannut à la voie n° XXXII	Bonlez	3,547
LXXI.	Chemin reliant la route de Wavre à Genappe à celle de Mont-Saint-Jean à Tervueren	Ceroux-Monsty . . .	6,499
LXXV.	Chemin partant de la route de Wavre à Namur et se dirigeant vers Lasne-Chapelle-Saint-Lambert, en passant près de la station d'Ottignies	Ottignies.	9,800
		Lasne-Chapelle-St-Lambert	3,060
		Ways.	6,270
XCIV.	Chemin reliant la voie n° XXV à celle n° XXII.	Coulture-St-Germain .	2,500
CVII.	Chemin de Thorembais-les-Béguines à Incourt, en empruntant une partie de la voie n° LXVII	Malèves-Sainte-Marie-Wastinnes	3,662
CIX.	Chemin partant, à Clabecq, de la route de Tubize à Mont-St-Pont et aboutissant à la voie n° LXXIV de Nivelles à Braine-le-Comte.	Ittre	9,858
CXI.	Chemin partant de la route de Louvain à Namur, près du Champ-d'Asile, passant par le hameau de la Bruyère et aboutissant, sous Beauvechain, à la voie n° XXXV.	Beauvechain	2,882
CXIX.	Chemin partant de la voie n° XXIV, au hameau de Fonteny sous Lonpoigne, traversant, au dernier patard, la route de Bruxelles vers Trèves et aboutissant à la voie n° XXVII, sous Sart-Dames-Avelines, avec embranchement sur la route de Bruxelles à Namur	Boisy-Thy	1,835

Longueur à payer ou autres travaux à faire au moyen des ressources de 1867.	Sacrifices communaux.		Subsides accordés sur les fonds provinciaux.	Subsides accordés sur les fonds de l'État.	TOTAL.	*Observations.*
	Allocations aux budgets et autres fonds communaux.	Prestations en nature et dons volontaires				
MÈT.	FR. C.	FR. C.	FR. C.	FR. C.	FR. C.	
335	1,359 79	1,065 »	539 »	539 »	3,302 79	
128	768 »	»	192 »	192 »	1,152 »	
125	1,300 »	»	420 »	420 »	2,340 »	
100	700 »	»	186 »	186 »	1,072 »	
230	482 99	2,317 01	750 »	750 »	4,300 »	
200	1,200 »	»	300 »	300 »	1,800 »	
107	510 »	»	150 »	150 »	810 »	
500	1,940 »	850	782 »	782 »	4,354 »	
300	800 »	1,500 »	644 »	644 »	3,588 »	
270	545 »	1,095 »	458 »	458 »	2,556 »	
200	450 »	1,270 »	482 »	482 »	2,684 »	
353	2,868 81	312 09	890 »	890 »	4,960 90	
1,041	6,235 94	3,000 »	2,590 »	2,590 »	14,415 94	
370	5,107 38	541 15	1,585 »	1,585 »	8,818 53	
150	300 »	700 »	280 »	280 »	1,560 »	

N° des chemins d'après la carte générale.	DÉSIGNATION DES CHEMINS.	NOMS DES COMMUNES auxquelles des subsides sont accordés.	Longueur totale des chemins sur le territoire de chaque commune.
			MÈT
CXXI.	Chemin reliant entre elles les voies nos LXXI et XCIX par le hameau de Maraehe sous Ohain	Ohain.	2,831
CXXVI.	Chemin reliant la voie no CXIX aux stations de Villers-la-Ville et de Tilly.	Baisy-Thy	3,715
		Villers-la-Ville. . . .	4,745
		Tilly	2,020
CXXVIII.	Chemin reliant la route de Wavre à Hannut à la voie no XXXI.	Lathuy	2,812
		Dongelberg.	850
CXXXIX.	Chemin reliant la commune de Rebecq-Rognon à la station de Saintes du chemin de fer de Hal à Ath.	Rebecq-Rognon . . .	851
CXL.	Chemin reliant la commune de Houtain à la station de Genappe, par la voie no XXIVbis.	Loapoigne	704
CXLIII.	Chemin no 3 et une partie du chemin no 6 de l'atlas de Jauchelette, formant un embranchement de la voie no L	Jauchelette.	1,156
CXLIV.	Chemin reliant entre elles les voies nos XXX et XXXI, par Sart-Risbart	Opprebais	2,235
CXLVI.	Chemin reliant les deux sections de Ramillies-Offus à la station établie en cette commune du chemin de fer de Tamines à Landen.	Ramillies-Offus. . . .	3,830
CXLVII.	Chemin reliant entre elles les voies nos X et XI.	Hant-Ittre	4,093
CLX.	Chemin reliant les voies nos LXXI et XCIX à la station de Bousval	Bousval	3,710
CLXI.	Chemins nos 24 et 21 de la station de Vieux-Genappe, reliant la voie no XXIII à la route de Nivelles à Wavre	Vieux-Genappe. . . .	1,559
	Total pour l'arrondissement de Nivelles.		132,460

Longueur à pave ou autres travaux à faire au moyen des ressources de 1867.	Sacrifices communaux.		Subsides accordés sur les fonds de la province.	Subsides accordés sur les fonds de l'État.	TOTAL.	*Observations.*
	Allocations aux budgets et autres fonds communaux.	Prestations en nature et dons volontaires.				
MÈT.	FR. C.	FR. C.	FR. C.	FR. C.	FR. C.	
420	1,125 »	1,500 »	733 »	733 »	4,093 »	
150	300 »	700 »	279 »	279 »	1,538 »	
930	1,813 »	»	2,200 »	2,200 »	6,213 »	
310	1,094 67	1,000 »	584 »	584 »	3,262 67	
428	1,296 59	2,703 41	1,119 »	1,119 »	6,238 »	
407	2,277 »	»	638 »	638 »	3,553 »	
646	2,330 »	714 »	766 »	766 »	4,396 »	
704	1,922 »	2,722 »	1,160 »	1,160 »	6,964 »	
305	345	875 »	340 »	340 »	1,900 »	
310	1,179 75	1,094 25	637 »	637 »	3,548 »	
150	949 44	1,330 »	644 »	644 »	3,387 44	
500	733 14	2,914 50	1,021 »	1,021 »	5,689 64	
800	1,694 80	4,353 »	1,693 »	1,693 »	9,413 80	
967	1,380 »	1,100 »	751 »	751 »	4,182 »	
15,333	50,644 30	36,861 41	25,427 »	25,427 »	138,359 71	

Nos des chemins d'après la carte générale.	DÉSIGNATION DES CHEMINS.	NOMS DES COMMUNES auxquelles des subsides sont accordés.	Longueur totale des chemins sur le territoire de chaque commun

RÉCAPITU

	MÈT.
Arrondissement de Bruxelles	115,538
— Louvain	164,413
— Nivelles	132,460
Total général	412,431

Le Conseil sait que l'an dernier nous avons prescrit à la commune de Boortmeerbeek d'intervenir dans les frais de pavage, sur son territoire, du chemin de grande communication qui relie Campenhout à la station du chemin de fer.

En arrêtant le budget de Boortmeerbeek, pour 1868, nous y avons inscrit d'office une somme de fr. 868-46 qui sera employée aux premiers travaux à faire au chemin, avec les subsides que l'État et la province donneront à raison de cette allocation communale.

Nous nous réservons d'examiner chaque année, en approuvant le budget, quelles sont les allocations qui devront y être portées d'office, à défaut du concours volontaire de la commune.

Longueur à paver ou autres travaux à faire au moyen des ressources de 1867.	Sacrifices communaux.		Subsides accordés sur les fonds de la province	Subsides accordés sur les fonds de l'État.	TOTAL.	*Observations.*
	Allocations aux budgets et autres fonds communaux.	Prestations en nature et dons volontaires				
LATION.						
MÈT.	FR. C.	FR. C.	FR. C.	FR. C.	FR. C.	
16,038	131,651 20	48,809 99	49,164 »	49,311 »	278,936 19	
11,104	98,870 68	54,933 23	43,409 »	43,409 »	240,641 91	
13,333	50,644 30	36,861 41	25,427 »	25,427 »	138,359 71	
40,475	281,166 18	140,624 63	118,000 »	118,147 »	657,937 81	

Dépenses pour l'amélioration et l'entretien des chemins.

Nous publions chaque année les relevés des dépenses faites aux hemins vicinaux.

Les tableaux ci-après contiennent les renseignements demandés our 1866 ; ils présentent les résultats suivants :

1° Travaux d'amélioration exécutés sans le concours de l'État ni le la province . . . . . fr. 232,153 25

2° Travaux d'amélioration subsidiés par l'Etat et a province, tels que pavage des chemins de grande ommunication 513,789 40

3° Entretien ordinaire des chemins 300,536 34

Total. . . . . fr. 1,046,478 99

TABLEAU N° 1. — *Relevé des travaux exécutés, en* 1866, *pour l'amélioration des chemins vicinaux (non compris l'entretien ordinaire), sans le concours de l'État ni de la Province.*

N° d'ordre.	VILLES ET COMMUNES.	LONGUEUR AMÉLIORÉE		DÉPENSE DES TRAVAUX d'amélioration.
		en pavage.	en empierrem.	
	ARRONDISSEMENT DE BRUXELLES.			
		Mèt. courants.	Mèt. courants.	Fr. C.
1	Hal.	»	»	»
2	Alsemberg	100	»	1,000 »
3	Anderlecht	180	»	1,800 »
4	Assche.	235	»	3,307 »
5	Audenaeken.	»	»	»
6	Auderghem	625	»	1,100 »
7	Beckerzeel	»	»	»
8	Beersel	»	»	»
9	Bellinghen	»	»	»
10	Berchem-Ste-Agathe	238	»	580 29
11	Berchem-St-Laurent	»	»	»
12	Bergh	162	»	616 29
13	Beyghem.	»	»	»
14	Bierghes (Bierk)	»	»	»
15	Bodeghem-St-Martin	»	»	»
16	Bogaerden	»	»	»
17	Borgt-Lombeek.	»	»	»
18	Brages (Beerth).	»	»	»
19	Brosseghem-Ophem-Osselt	»	»	»
20	Bueken	»	»	»
21	Buysingen-Eysinghen	»	»	»

Nos d'ordre.	VILLES ET COMMUNES.	LONGUEUR AMÉLIORÉE		DÉPENSE DES TRAVAUX d'amélioration.
		en pavage.	en empierrem.	
		Mèt. courants.	Mèt. courants.	Fr. C.
22	Campenhout.	27	»	175 »
23	Cappelle-an-Bois	70	»	1,030 »
24	Cappelle-St-Ulric	»	»	»
25	Castre (Kester)	»	»	»
26	Cobheghem	195	»	1,344 87
27	Crainhem	»	»	»
28	Dieghem	»	»	»
29	Dilbeek	90	»	1,080 »
30	Droogenbosch	»	»	»
31	Elewyt	191	»	1,851 66
32	Elinghen.	»	»	»
33	Eppeghem	»	»	»
34	Essehene.	»	»	»
35	Etterbeek.	260	»	605 35
36	Evere	330	»	1,628 56
37	Forêt (Vorst)	330	»	1,485 »
38	Gaesbeek.	75	»	975 »
39	Gammerages (Galmaerde) . .	»	»	»
40	Ganshoren	»	»	»
41	Goyek.	20	»	280 »
42	Grand-Bigard	»	»	»
43	Grimberghen	»	»	»
44	Haeren	162	»	731 95
45	Hamme	82	»	314 26
46	Haute-Croix (Hey-Kruis). . .	»	»	»
47	Hekelghem	»	»	»

N° d'ordre	VILLES ET COMMUNES.	LONGUEUR AMÉLIORÉE		DÉPENSE DES TRAVAUX d'amélioration.
		en pavage.	en empierrem.	
		Mèt. courants.	Mèt. courants.	Fr. C.
48	Herffelingen.	»	»	»
49	Hérinnes (Herne)	»	200	1,503 37
50	Hoeylaert	140	»	2,674 »
51	Humbeek.	40	»	1,227 24
52	Huyssingben.	»	»	»
53	Itterbeek	»	»	»
54	Ixelles (Elsene)	198	»	392 25
55	Jette	223	»	3,282 45
56	Koekelberg	»	»	»
57	Laeken	4,518	»	13,981 85
58	Leerbeek	71	»	113 »
59	Leenw-St-Pierre	707	»	10,605 »
60	Lembecq.	600	300	3,000 »
61	Lennick-St-Martin	»	»	»
62	Lennick-St-Quentin	»	»	»
63	Liedekerke	»	»	»
64	Linkebeek	»	»	»
65	Lombeek-Notre-Dame . . .	»	»	»
66	Lombeek-Ste-Catherine . . .	»	»	»
67	Londerzeel	1,337	»	19,619 50
68	Machelen.	189	50	338 04
69	Malderen.	»	»	»
70	Mazenzeel	47	»	665 »
71	Melsbroeck	»	»	»
72	Merchtem.	277	»	1,689 30
73	Meysse	»	»	»

N° d'ordre.	VILLES ET COMMUNES.	LONGUEUR AMÉLIORÉE		DÉPENSE DES TRAVAUX d'amélioration.
		en pavage.	en empierrem.	
		Mèt. courants.	Mèt. courants.	Fr. C.
74	Molenbeek-St-Jean	383	380	877 23
75	Molhem-Bollebeek.	»	»	»
76	Muysen	»	380	975 »
77	Neder-over-Heembeek . . .	»	»	»
78	Neder-Oekerzeel	»	»	»
79	Nosseghem	»	»	»
80	Oetingen.	»	»	»
81	Opwyck	100	»	50 »
82	Overyssche-N.-D.-au-Bois . .	»	»	»
83	Pamel.	253	»	1,995 06
84	Pepinghen-Beringhen. . . .	»	»	»
85	Perek	166	»	999 »
86	Peuthy.	»	»	»
87	Ramsdonck	20	»	337 72
88	Releghem	»	»	»
89	Rhode-St-Genèse	25	600	879 58
90	Ruysbroeck	»	»	»
91	Saintes (Ste-Renelle). . . .	378	450	375 »
92	Saint-Gilles	»	»	»
93	Saint-Josse-ten-Noode . . .	»	»	»
94	Saventhem	»	»	»
95	Schaerbeek	»	»	»
96	Schepdael	412	»	8,192 25
97	Sempst	»	»	»
98	Steenhuffel	40	»	600 »
99	Sterrebeek	»	245	497 »

Nos d'ordre.	VILLES ET COMMUNES.	LONGUEUR AMÉLIORÉE		DÉPENSE DES TRAVAUX d'amélioration.
		en pavage.	en empierrem.	
		Mèt. courants.	Mèt. courants.	Fr. C.
100	Steynockerzeel-Humelghem .	»	»	»
101	Strombeek-Bever	65	»	901 93
102	Strythem.	»	»	»
103	Teralphene	»	»	»
104	Ternath	»	»	»
105	Thollembeek.	»	419	3,546 »
106	Tourneppe (D'Worp)	»	»	»
107	Ucele	254	»	3,037 18
108	Vilvorde	317	»	4,097 26
109	Viesenbeke	«	»	»
110	Vollezeele	»	»	»
111	Wamheek	»	»	»
112	Watermael-Boitsfort. . . .	»	»	»
113	Weerde	»	»	»
114	Wemmel	»	»	»
115	Wesemheek	200	»	1,737 12
116	Woluwe-St-Etienne	»	»	»
117	Woluwe-St-Lambert	»	»	»
118	Wolnwe-St-Pierre	»	»	»
119	Wolverthem.	86	»	1,332 54
120	Zelliek	»	»	»
	Totaux. . . .	14,438 »	3,224	111,448 10
	ARRONDISSEMENT DE LOUVAIN.			
1	Aerschot	»	»	»
2	Diest	»	»	»
3	Tirlemont	»	»	»

Nos d'ordre.	VILLES ET COMMUNES.	LONGUEUR AMÉLIORÉE		DÉPENSE DES TRAVAUX d'amélioration.
		en pavage.	en empierrem.	
		Mèt. courants.	Mèt. courants.	Fr. C.
4	Attenrode-Wever	154	»	1,551 »
5	Bael	»	»	»
6	Bautersem	»	»	»
7	Becquevoort.	»	»	»
8	Beggynendyck	»	»	»
9	Berthem	»	»	»
10	Beteeom	80	»	»
11	Bierbeek.	»	»	»
12	Binckom	32	»	340 »
13	Blanden	»	»	»
14	Boortmeerbeek.	»	»	«
15	Budingen.	»	»	»
16	Bunsbeek.	80	»	700 »
17	Caggevinne-Assent	»	»	»
18	Cappellen.	»	»	»
19	Corbeek-Dyle	»	»	»
20	Corbeek-Loo	»	»	»
21	Cortenaeken.	30	»	705 »
22	Cortenbergh.	»	»	»
23	Cortryck-Dutzel	40	»	650 »
24	Cumptich.	»	»	»
25	Deurne	»	»	»
26	Dormael	»	»	»
27	Duysbourg	»	»	»
28	Erps-Qnerbs	»	»	»
29	Esemael	14	»	180 »

N°s d'ordre.	VILLES ET COMMUNES.	LONGUEUR AMÉLIORÉE		DÉPENSE DES TRAVAUX d'amélioration.
		en pavage.	en empierrem^{t}.	
		Mèt. courants.	Mèt. courants.	Fr. C.
30	Everbergh	»	»	»
31	Geet-Betz.	»	»	»
32	Gelrode	»	»	»
33	Glabbeek-Suerhempde . . .	»	»	»
34	Gossoucourt (Goidsenhove) . .	154	»	1,114 77
35	Graesen	»	»	»
36	Haecht	398	»	1,450 73
37	Haekendover-Wulmersom . .	»	»	»
38	Halle-Boyenhoven.	2,300	»	318 65
39	Hautem-Ste-Marguerite . . .	»	»	»
40	Hauwaert.	»	»	»
41	Heelenbosch.	»	»	»
42	Herent.	»	»	»
43	Hever	54	»	» 607 50
44	Héverlé	»	»	»
45	Holsbeek	»	»	»
46	Hoeleden	»	120	382 34
47	Hougaerde-Bost-Overlaer-Rommersom	106	»	1,230 45
48	Huldenbergh	650	»	8,275 »
49	Keerbergen	»	»	»
50	Kerkom	»	»	»
51	Kersbeek-Miscom	»	»	»
52	Kessel-Loo	»	»	»
53	Langdorp.	»	»	»
54	Léau (Zout-Leeuw)	»	»	»
55	L'Écluse (Sluysen).	15	»	160 85

Nos d'ordre.	VILLES ET COMMUNES.	LONGUEUR AMÉLIORÉE		DÉPENSE DES TRAVAUX d'amélioration.
		en pavage.	en empierrem.	
		Mèt. courants.	Mèt. courants.	Fr. C.
56	Leefdael	»	»	»
57	Linden	»	»	»
58	Loonbeek.	»	»	»
59	Lovenjoul	31 50	»	137 71
60	Lubbeek	»	»	»
61	Meensel-Kieseghem	»	»	»
62	Meerbeek.	»	»	»
63	Melckweser	»	»	»
64	Meldert	240	»	1,383 39
65	Messelbroeck	»	»	265 93
66	Molenbeek-Wersbeek. . . .	»	»	»
67	Montaigu (Scherpenheuvel). .	»	»	»
68	Neerheylissem	150	»	1,194 88
69	Neerlinter	»	535	1,567 82
70	Neervelp	»	»	»
71	Neeryssche	103	»	713 68
72	Nieuwrode	»	»	»
73	Oirbeek	»	»	»
74	Opheylissem.	300	»	3,064 58
75	Oplinter	246	310	1,912 »
76	Opvelp	»	»	»
77	Orsmael-Gussenhoven . . .	»	»	»
78	Ottenbourg	1,110	»	6,526 »
79	Pellenberg	1,250	»	15,625 »
80	Rhode-Ste-Agathe.	30	»	225 »
81	Rhode-St-Pierre	»	»	»

N° d'ordre.	VILLES ET COMMUNES.	LONGUEUR AMÉLIORÉE		DÉPENSE DES TRAVAUX d'amélioration.
		en pavage.	en empierrem.	
		Mèt. courants.	Mèt. courants.	Fr. C.
82	Rillaer	»	»	»
83	Roosbeek-Neerbuttel	»	»	»
84	Rotselaer	»	»	»
85	Rummen	»	»	»
86	Schaffen	»	»	»
87	Siehem	»	»	»
88	Tervueren	»	»	»
89	Testelt	»	»	»
90	Thielt	»	»	»
91	Thildonck	»	»	»
92	Tremeloo	»	»	»
93	Vaelbeek	»	»	»
94	Velthem-Beyssem	»	»	»
95	Vertryck	»	»	»
96	Vieux-Héverlé	239	»	3,031 82
97	Vissenaeken	»	115	774 60
98	Vossem	»	»	»
99	Waenrode	»	»	»
100	Webbecom	»	»	»
101	Weert-St-Georges	179	»	750 49
102	Werchter	»	»	»
103	Wesemael	14	»	197 »
104	Wespelaer	»	»	»
105	Willebringen	40	»	590 »
106	Wilsele	136 80	»	2,133 72
107	Wingbe-St-Georges	»	»	»

Nos d'ordre.	VILLES ET COMMUNES.	LONGUEUR AMÉLIORÉE		DÉPENSE DES TRAVAUX d'amélioration.
		en pavage.	en empierrem.	
		Mèt. courants.	Mèt. courants.	Fr. C.
108	Winxele	»	»	»
109	Wommersom	»	»	»
110	Zetrud-Lumay-Autgaerden . .	127	»	1,224 72
	TOTAL.	8,223 30	1,080 »	59,004 63
	ARRONDISSEMENT DE NIVELLES.			
1	Nivelles	1,385	»	4,875 48
2	Wavre.	»	»	»
3	Archennes	68	»	605 83
4	Autre-Église.	»	»	»
5	Baisy-Thy	253	»	1,830 »
6	Baulers	105	»	705 »
7	Beauvechain.	»	»	»
8	Bierges	»	»	»
9	Biez	»	»	»
10	Bomal.	»	»	»
11	Bonlez.	»	»	»
12	Bornival	»	»	»
13	Bossut-Gottechain.	480	»	2,930 07
14	Bousval	333	»	1,830 »
15	Braine-l'Alleud.	649	133	4,514 »
16	Braine-le-Château.	75	»	249 »
17	Ceroux-Mousty.	»	»	»
18	Chastre-Villeroux-Blanmont .	88	»	1,235 70
19	Chaumont-Gistoux.	98	»	162 55
20	Claheeq.	20	»	251 18

Nos d'ordre.	VILLES ET COMMUNES.	LONGUEUR AMÉLIORÉE		DÉPENSE DES TRAVAUX d'amélioration.
		en pavage.	en empierrem.	
		Mèt. courants.	Mèt. courants.	Fr. C
21	Corbais	93,75	»	549 27
22	Corroy-le-Grand	567,50	»	2,833 »
23	Cortil-Noirmout	347	»	1,219 23
24	Coulture-St-Germain.	»	»	»
25	Court-St-Etienne	»	»	»
26	Dion-le-Mont	»	»	»
27	Dion-le-Val	»	»	»
28	Dongelberg	»	»	»
29	Enines.	»	»	»
30	Folx-les-Caves	»	»	»
31	Geest-Gerompont-Petit-Rosière	313	»	2,039 50
32	Genappe	»	»	»
33	Gentinnes	»	»	»
34	Genval	97	»	305 49
35	Glabais	»	»	»
36	Glimes.	»	»	»
37	Grand-Rosière-Hottomont . .	»	»	»
38	Grez-Doiceau	»	»	»
39	Hamme-Mille	155	»	1,353 »
40	Hant-Ittre	1,020	10	4,418 51
41	Hévillers.	305	»	1,125 94
42	Houtain-le-Val-Houtain-le-Mont	»	»	»
43	Huppaye-Molembais-St-Pierre.	»	»	»
44	Incourt	»	»	»
45	Ittre	195	»	1,762 »
46	Jaudrain-Jaudrenouille . . .	»	»	»

N° d'ordre.	VILLES ET COMMUNES.	LONGUEUR AMÉLIORÉE		DÉPENSE DES TRAVAUX d'amélioration.
		en pavage.	en empierrem.	
		Mèt. courants.	Mèt. courants.	Fr. C.
47	Jauche.	»	»	»
48	Jauchelette	»	»	»
49	Jodoigne	»	»	»
50	Jodoigne-Souveraine	»	»	»
51	La Hulpe	73	»	432 58
52	Lasne-Chapelle-St-Lambert. .	»	»	»
53	Lathuy	»	»	»
54	Lillois-Witterzée	115	»	730 »
55	Limal	»	»	»
56	Limelette.	»	»	»
57	Longueville	»	20	60 »
58	Loupoigne	»	»	»
59	Malèves-Ste-Marie-Wastinnes .	»	»	»
60	Maransart	»	121	159 35
61	Marbais	70	»	829 78
62	Marilles	»	»	»
63	Melin	500	»	823 50
64	Mellery	»	»	»
65	Monstreux	170	»	925 »
66	Mont-St-André	»	»	»
67	Mont-St-Guibert	»	»	»
68	Nethen	»	»	»
69	Nil-St-Vincent-St-Martin . .	717	»	3,587 81
70	Nodebais	92	»	1,673 77
71	Noduwez-Linsmeau	»	»	»
72	Noville-sur-Mehaigne. . . .	»	»	»

N° d'ordre.	VILLES ET COMMUNES.	LONGUEUR AMÉLIORÉE		DÉPENSE DES TRAVAUX d'amélioration.
		en pavsge.	en empierrem.	
		Mèt. courants.	Mèt. courants.	Fr. C.
73	Ohsin.	»	»	»
74	Oisquercq	»	»	»
75	Ophain-Bois-Seigneur-Issne .	»	»	»
76	Opprebais	»	»	»
77	Orbais.	122	»	1,271 25
78	Orp-le-Grand	»	187	804 75
79	Ottignies.	»	»	»
80	Perwez	»	334	1,837 »
81	Piétrain	»	»	»
82	Piétrebais-Chapelle-St-Laurent.	295	»	1,070 32
83	Plancenoit	»	»	»
84	Quenast	»	»	»
85	Ramillies-Offus.	»	»	»
86	Rebecq-Rognon	»	»	»
87	Rixensart.	»	»	»
88	Roslères	»	»	»
89	Ronx-Miroir.	60	400	910 »
90	Saint-Géry	190	»	1,138 07
91	St-Jean-Geest-Ste-Marie-Geest.	»	»	»
92	Saint-Remy-Geest	»	»	»
93	Ssrt-Dames-Avelines. . . .	»	»	»
94	Thines	»	»	»
95	Thorembais-les-Béguines . .		»	»
96	Thorembais-St-Trond . . .	244	»	1,271 25
97	Tilly	200	»	390 »
98	Tourinnes-la-Grosse . . .	»	»	»

N° d'ordre.	VILLES ET COMMUNES.	LONGUEUR AMÉLIORÉE		DÉPENSE DES TRAVAUX d'amélioration.
		en pavage.	en empierrem.	
		Mèt. courants.	Mèt. courants.	Fr. C.
99	Tourinnes-les-Ourdons-St-Lambert-Libersart.	797	»	3,969 50
100	Tubize	61	»	800 »
101	Vieux-Genappe.	270	»	810 »
102	Villers-la-Ville.	»	»	»
103	Virginal-Samme	70	»	402 94
104	Walhain-St-Paul-Sart-lez-Walhain.	222	»	444 »
105	Waterloo.	288	»	2,160 90
106	Wauthier-Braine	»	»	»
107	Ways	»	»	»
	TOTAUX . .	11,203,25	1,205	61,700 52

Récapitulation générale.

Arrondissement de Bruxelles .	14,438	3,224	111,448 10
Id. de Louvain . .	8,223,30	1,080	59,004 63
Id. de Nivelles . .	11,203,25	1,205	61,700 52
ENSEMBLE. . . . fr.	33,864,55	5,509	232,153 25

TABLEAU N° II. — *Montant des ressources de*

1° A l'amélioration des chemins vicinaux ;

NUMÉROS D'ORDRE.	1° TRAVAUX D'AMÉLIORATION.						
	PRODUIT de centimes additionnels extraordinaires	ALLOCATIONS votées au budget communal	PRESTATIONS et dons volontaires	FONDS provenant d'emprunts	TAXE sur les chiens restitués par la province.	AUTRES subsides de la province.	SUBSIDES de l'État.
							ARRONDISSEMENT
1	»	»	»	»	»	»	»
2	191 84	340 36	»	»	173 04	»	»
3	1,000 »	800 »	»	«	»	»	»
4	524 »	1,450 »	611 »	»	722 »	«	»
5	»	»	»	»	»	»	»
6	617 15	111 »	1,150 »	»	238 24	«	1,300 »
7	»	»	163 65	»	»	»	246 »
8	»	»	»	»	»	»	»
9	»	»	»	»	»	»	»
10	97 87	400 »	»	»	82 42	»	»
11	»	»	»	»	»	»	»
12	464 »	»	»	»	140 »	»	»
13	529 42	»	»	»	61 18	»	200 »
14	»	»	»	»	»	»	»
15	490 30	»	»	»	98 43	»	»
16	»	»	»	»	»	»	»
17	483 89	1,861 48	»	»	124 »	»	500 »
18	»	»	»	»	»	»	»
19	2,297 »	»	»	»	259 06	»	»
20	»	»	»	»	»	»	»
21	»	»	»	»	»	»	»
22	715 53	»	1,375 »	»	519 »	893 »	1,174 »

Ville et Communes : 1 Hal. — 2 Alsemberg. — 3 Anderlecht. — 4 Assche. — 5 Audenaeken. — 11 Berchem-Saint-Laurent. — 12 Bergh. — 13 Beyghem. — 14 Bierghes (Bierk). — 19 Brusseghem-Ophem-Ossel. — 20 Bueken. — 21 Buysinghen-Eysinghen. — 22 Compenhout.

oute nature qui ont été appliquées en 1866 :

2° A l'entretien ordinaire des chemins.

TOTAL.	2° ENTRETIEN ORDINAIRE							PRODUIT du droit de barrière perçu en 1866.
	PRÉLÈVEMENTS sur les ressources communales ordinaires	RESSOURCES CRÉÉES EN VERTU DE L'ART. 14 DE LA LOI DE 1841.		CONTRIBUTIONS sur les propriétés de l'Etat (Art. 21 de la loi)	SUBVENTIONS SPÉCIALES payées par des exploitations industrielles (Art. 23 de la loi)	TOTAL.	
		Produit des centimes additionnels.	Évaluation en argent des prestations				
DE BRUXELLES.							
»	»	1,788 93	»	»	»	1,788 93	615 »
675 24	»	184 25	365 75	»	»	550 »	»
1,800 »	»	2,635 77	3,048 »	»	»	5,683 77	»
3,307 »	»	1,257 39	1,565 »	»	»	2,822 39	»
»	»	132 62	243 20	»	»	375 82	»
3,416 39	»	320 18	439 »	»	»	759 18	»
409 65	»	»	141 50	»	»	141 50	»
»	»	221 57	424 05	»	»	645 62	»
»	»	185 »	249 60	»	»	434 60	»
580 29	50 »	100 »	353 55	»	»	503 55	1,083 84
»	»	39 57	47 20	»	»	86 77	»
604 »	»	115 50	185 95	»	»	301 45	»
790 60	»	110 88	226 30	»	»	337 18	180 »
»	»	378 »	735 30	»	»	1,113 30	»
388 73	»	505 19	637 »	»	»	1,142 19	121 79
»	»	355 »	694 60	»	»	1,049 60	»
2 971 37	»	313 11	638 20	»	»	951 31	»
»	»	160 »	265 50	»	»	425 50	»
2,536 06	»	430 »	750 »	»	»	1,180 »	»
»	»	75 20	88 35	»	»	163 55	»
»	»	134 »	209 10	»	»	343 10	»
4,678 53	»	543 58	740 »	»	»	1,283 58	115 »

— 6 Auderghem. — 7 Beckerzeel. — 8 Beersel. — 9 Bellinghen. — 10 Berchem-Sainte-Agathe. — 15 Bodeghem-Saint-Martin. — 16 Bogaerden. — 17 Borgt-Lombeek. — 18 Brages (Beerth). —

NUMÉROS D'ORDRE.	1° TRAVAUX D'AMÉLIORATION.						
	PRODUIT de centimes additionnels extraordinaires	ALLOCATIONS votées au budget communal	PRESTATIONS et dons volontaires.	FONDS provenant d'emprunts.	TAXE sur les chiens restituée par la province.	AUTRES subsides de la province.	SUBSIDES de l'État.
23	612 89	»	»	»	88 79	»	»
24	»	»	»	»	»	»	»
25	»	»	»	»	»	»	»
26	1,224 »	»	»	»	120 87	»	»
27	198 49	250 »	200 »	»	73 »	400 »	400 »
28	1,037 54	»	544 40	»	183 28	»	»
29	1,080 »	»	»	»	»	»	»
30	169 46	»	»	»	»	»	»
31	780 90	83 22	»	»	208 62	296 »	»
32	225 39	»	250 »	»	26 71	776 »	»
33	823 62	»	2,500 »	»	109 »	1,000 »	»
34	692 25	100 »	10,093 65	»	200 »	3,419 »	3,909 »
35	563 27	»	»	»	604 96	»	»
36	835 »	»	550 80	»	262 76	»	»
37	1,038 »	1,000 »	»	»	248 21	»	»
38	149 »	265 »	524 »	»	36 55	»	»
39	993 »	100 »	»	»	219 17	»	»
40	»	»	»	»	»	»	»
41	1 268 24	»	»	»	166 30	»	»
42	467 50	»	1,100 »	»	69 36	»	»
43	1,832 25	»	»	»	429 78	275 »	300 »
44	322 58	»	»	»	86 79	»	»
45	288 »	»	»	»	26 26	»	»
46	»	»	»	»	»	»	»

23 Cappelle-au-Bois. — 24 Cappelle-Saint-Ulrie. — 25 Castre (Kester).— 26 Cobbeghem. — ghen. — 33 Eppeghem. — 34 Esschene. — 35 Etterbeek. — 36 Evere.— 37 Forêt (Vorst). Bigard. — 43 Grimberghen. — 44 Haeren. — 45 Hamme. — 46 Haute-Croix (Hey-Kruys).

2e ENTRETIEN ORDINAIRE.							
TOTAL.	PRÉLÈVEMENTS sur les ressources communales ordinaires	RESSOURCES CRÉÉES EN VERTU DE L'ART. 14 DE LA LOI DE 1841.		conversions sur les propriétés de l'Etat (Art. 21 de la loi)	subventions spéciales payées par des exploitations industrielles (Art. 23 de la loi)	TOTAL.	PRODUIT du droit de barrière perçu en 1866.
		Produit des centimes additionnels.	Évaluation en argent des prestations.				
701 68	»	201 66	332 »	»	»	533 66	216 86
»	»	»	60 91	»	»	60 91	»
»	»	496 80	600 »	»	»	1.096 80	»
1,344 87	»	52 36	80 »	»	»	132 36	»
1,321 49	»	173 94	255 »	»	»	428 94	250 »
1,765 22	»	200 05	344 40	837 49	183 28	1,765 22	»
1,080 »	»	508 05	640 20	»	»	1,148 25	30 »
169 46	»	261 99	300 »	»	»	561 99	»
1,370 74	»	172 92	309 »	»	»	480 92	»
1,278 10	»	95 86	174 70	»	»	270 56	»
4,452 62	»	307 69	460 90	»	»	768 59	142 50
18,413 90	269 98	»	561 60	»	»	831 58	»
1,168 23	»	»	605 35	»	»	605 35	»
1,628 56	»	520 »	550 80	577 76	»	1,628 56	»
2,286 21	»	284 »	566 »	»	»	850 »	»
974 55	»	176 57	238 »	»	»	414 57	»
1,312 17	»	496 »	808 »	»	»	1,304 »	»
»	»	120 »	280 »	»	»	400 »	»
1,434 54	»	524 88	784 80	»	»	1,309 68	»
1,636 86	»	300 »	621 40	»	»	921 40	»
3,087 03	»	635 27	667 40	»	»	1,302 67	796 21
409 37	»	322 58	»	»	»	322 58	»
314 26	»	44 31	80 70	»	»	125 21	»
»	»	218 »	314 20	»	»	532 20	»

27 Crainhem. — 28 Dieghem. — 29 Dilbeek. — 30 Droogenbosch. — 31 Elewyt. — 32 Elin-
— 38 Gaesbeek. — 39 Gammerages (Galmaerde). — 40 Ganshoren. — 41 Goyck. — 42 Grand-

NUMÉROS D'ORDRE.	1° TRAVAUX D'AMÉLIORATION.						
	PRODUIT de centimes additionnels extraordinaires	ALLOCATIONS votées au budget communal.	PRESTATIONS et dons volontaires	FONDS provenant d'emprunts	TAXE sur les chiens restituée par la province.	AUTRES subsides de la province.	SUBSIDES de l'État
47	307 07	»	»	3,983 »	2,924 »	3,332 »	»
48	»	»	»	»	»	»	»
49	»	»	50	»	180 37	» »	»
50	500 »	2,174 »	»	»	»	»	»
51	1.019 47	560 »	200 »	2,550 »	110 56	1,334 »	1,504 »
52	»	»	»	»	»	»	»
53	400 »	»	4,009 80	500 »	105 [»	»	2,093 »
54	3,449 71	»	»	»	2,926 89	»	»
55	706 »	3,009 45	»	»	273 »	»	»
56	»	»	»	»	»	»	»
57	4,044 13	»	»	»	965 »	»	»
58	58 23	»	»	»	54 77	»	»
59	2,362 »	»	7,544 08	»	698 92	»	»
60	301 81	1,325 »	»	»	314 99	»	»
61	1,189 70	»	»	»	164 36	3,611 »	»
62	1,487 15	»	1,831 40	»	276 »	1,450 »	1,786 »
63	»	»	»	»	»	»	»
64	»	»	»	10,299 61	»	»	»
65	392 «	»	1,082 »	»	70 »	541 »	775 »
66	323 20	1,261 70	»	»	167 65	»	»
67	2,525 48	2 333 31	5,350 01	»	333 15	4,404 »	4,631 »
68	238 04	»	»	»	100 »	»	»
69	750 »	7,625 »	3,392 »	2 010 »	143 »	5,864 »	5,864 »

47 Herkelghem. — 48 Herffelingen. — 49 Hérinnes (Herne). — 50 Hoeylaert. — 51 Humbeek. — 57 Laeken — 58 Leerbeek. — 59 Leeuw-Saint-Pierre. — 60 Lembecq — 61 Lennick-beek-Notre-Dame. — 66 Lombeek-Sainte-Catherine. — 67 Loulerzeel. — 68 Machelen.

Digitized by Google

2e ENTRETIEN ORDINAIRE.							
TOTAL.	PRÉLÈVEMENTS sur les ressources communales ordinaires	RESSOURCES CRÉÉES EN VERTU DE L'ART. 14 DE LA LOI DE 1841. Produit des centimes additionnels.	RESSOURCES CRÉÉES EN VERTU DE L'ART. 14 DE LA LOI DE 1841. Évaluation au argent des prestations.	CONTRIBUTIONS sur les propriétés de l'Etat (Art. 21 de la loi)	SUBVENTIONS SPÉCIALES payées par des exploitations industrielles (Art. 23 de la loi)	TOTAL.	PRODUIT du droit de barrière perçu en 1866.
10,946 07	»	442 33	754 60	»	»	1,197 13	»
»	»	740 »	1,311 80	»	»	2,051 80	»
230 37	»	1,178 70	1,371 30	»	»	2,550 »	90 »
2,674 »	»	539 20	279 60	»	»	838 80	100 »
7,278 03	»	279 98	448 83	»	»	728 81	342 84
»	»	70 »	140 »	»	»	210 »	»
7,107 80	»	311 80	638 20	»	»	950 »	6 98
6,376 60	»	2,903 66	4,848 96	»	»	7,752 62	»
3,998 45	»	317 »	550 »	»	»	867 »	»
»	»	421 30	230 40	»	»	651 70	»
5,009 13	6,439 48	1,213 24	1,200 »	»	100 »	8,972 72	»
113 »	»	»	19 20	»	»	19 20	»
10,605 »	»	1,633 23	2,397 »	»	»	4,030 23	160 »
1,941 80	»	383 16	674 80	»	»	1,057 96	»
4,963 06	»	521 74	1,120 40	»	»	1,642 14	»
6,830 55	»	882 97	1,765 94	»	»	2,648 91	»
»	»	»	»	»	»	»	150 »
10,299 61	»	116 12	345 75	»	»	461 87	»
2,860 »	»	133 92	170 10	»	»	306 02	»
1,752 55	»	284 70	121 »	»	»	405 70	»
19,619 95	»	491 68	884 29	»	»	1,375 97	350 83
338 04	»	190 42	259 58	»	»	450 »	100 »
25,648 »	446 »	»	»	»	»	446 »	»

— 52 Huyssinghen — 53 Itterbeek. — 54 Ixelles (Elsene). — 55 Jette. — 56 Koekelberg. Saint-Martin. — 62 Lenniek-Saint-Quentin. — 63 Liedekerke. — 64 Linkebeek. — 65 Lom- — 69 Malderen.

NUMÉROS D'ORDRE.	1° TRAVAUX D'AMÉLIORATION.						
	PRODUIT de centimes additionnels extra-ordinaires.	ALLOCATIONS votées au budget communal.	PRESTATIONS et dons volontaires.	FONDS provenant d'emprunts.	TAXE sur les chiens restituée par la province.	AUTRES subsides de la province.	SUBSIDES de l'État.
70	»	390 »	275 »	»	»	»	»
71	132 10	»	»	»	133 84	»	»
72	1,689 30	»	»	»	»	»	»
73	3,521 »	»	2,700 »	»	272 07	980 »	1,874 »
74	»	»	»	»	»	»	»
75	280 »	»	80 »	»	94 »	»	»
76	»	»	»	»	»	»	»
77	»	»	»	»	»	»	»
78	»	»	»	»	»	»	»
79	»	»	»	»	101 38	»	»
80	»	»	»	»	»	»	»
81	»	»	50 »	»	»	»	»
82	1,547 12	»	»	»	889 20	»	»
83	740 »	495 06	4,000 »	»	250 »	1,126 »	2,340 »
84	1,076 82	»	»	»	167 24	»	»
85	509 »	»	»	»	190 »	100 »	200 »
86	»	»	»	»	»	»	»
87	537 37	»	200 »	»	79 09	342 »	342 »
88	»	»	»	»	»	»	»
89	495 70	»	»	»	383 88	»	»
90	»	»	»	»	»	»	»
91	129 »	»	»	»	315 02	»	»
92	»	»	»	»	»	»	»

70 Maxenzeel. — 71 Melsbroeck. — 72 Merchtem. — 73 Meysse. — 74 Molenbeek-Saint-Jean. 79 Nosseghem. — 80 Oetingen. — 81 Opwyck. — 82 Overyssche-Notre-Dame-au-Bois. 88 Releghem. — 89 Rhode-Saint-Genèse. — 90 Ruysbroeck. — 91 Saintes (Sainte-Re-

2e ENTRETIEN ORDINAIRE.							PRODUIT du droit de barrière perçu en 1866.
TOTAL.	PRÉLÈVEMENTS sur les ressources communales ordinaires.	RESSOURCES CRÉÉES EN VERTU DE L'ART. 14 DE LA LOI DE 1841.		CONTRIBUTIONS sur les propriétés de l'État (Art. 21 de la loi)	SUBVENTIONS SPÉCIALES payées par des exploitations industrielles (Art. 23 de la loi)	TOTAL.	
		Produit des centimes additionnels.	Évaluation en argent des prestations.				
665 »	30 »	50 66	79 10	»	»	159 76	»
265 94	»	216 85	309 30	»	»	526 15	»
1,689 30	»	661 42	1,062 20	»	»	1,723 62	1,045 »
9,347 07	»	537 02	951 30	»	»	1,308 32	183 28
»	877 23	»	»	»	»	877 23	»
454 »	»	217 30	263 80	»	»	481 10	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	169 58	330 80	»	»	320 38	»
»	495 »	195 »	305 »	»	»	995 »	»
101 38	»	163 12	218 80	»	»	381 92	»
»	»	463 »	767 20	»	»	1,230 20	»
50 »	»	500 »	850 »	»	»	1,350 »	»
2,436 32	»	1,643 30	2,026 80	»	»	3,670 10	»
8,951 06	»	460 »	940 »	»	»	1,400 »	»
1,244 06	»	372 43	655 »	»	»	1,027 43	»
999 »	»	250 »	410 »	»	»	660 »	485 »
»	»	»	»	»	»	»	»
1,500 46	»	115 64	160 »	»	»	275 64	86 43
»	»	52 33	90 22	»	»	142 55	»
879 38	»	378 »	600 »	»	»	978 »	390 40
»	»	200 »	400 »	»	»	600 »	»
444 02	»	636 81	1,266 40	»	»	1,903 21	»
»	»	918 76	1,798 80	»	»	2,717 56	»

— 75 Molhem-Bollebeek. — 76 Muysen. — 77 Neder-over-Heembeek. — 78 Neder-Oekerzeel. — 83 Pamel — 84 Pepinghen-Beringhen. — 85 Perck. — 86 Peuthy. — 87 Ramsdonck. — nelle). — 92 Saint-Gilles.

NUMÉROS D'ORDRE.	1° TRAVAUX D'AMÉLIORATION.						
	PRODUIT de centimes additionnels extraordinaires	ALLOCATIONS votées au budget communal	PRESTATIONS et dons volontaires	FONDS provenant d'emprunts.	TAXE sur les chiens restituée par la province.	AUTRES subsides de la province.	SUBSIDES de l'État.
93	»	»	»	»	»	»	»
94	475 »	»	»	»	150 »	»	»
95	»	»	»	»	»	»	»
96	419 48	1,872 08	925 20	»	191 49	2,050 »	2,734 »
97	420 »	880 30	248 95	»	196 »	721 »	1,000 »
98	1,123 10	700 »	»	»	163 48	244 »	326 »
99	»	»	»	»	»	»	»
100	360 »	»	»	»	137 »	»	»
101	432 92	350 »	»	»	99 01	»	»
102	231 »	»	763 »	»	53 »	600 »	648 »
103	312 76	749 65	866 35	8,000 »	76 12	2,500 »	2,500 »
104	867 20	1,000 »	»	»	242 31	1,988 »	1,988 »
105	2,088 »	3,829 »	5 943 78	»	349 22	2,167 »	2,167 »
106	»	»	»	»	»	»	»
107	4.337 18	»	»	»	700 »	»	»
108	1,068 75	1,646 20	200 »	»	1,182 31	»	»
109	1,074 »	106 21	2,862 75	»	113 04	1,252 »	1,252 »
110	792 »	»	»	»	149 »	»	»
111	863 »	»	»	»	139 14	»	»
112	831 98	5,000 »	300 »	»	316 13	1,028 »	1,370 »
113	700 »	700 »	»	»	50 »	1,500 »	»
114	1,235 83	»	800 »	»	115 »	517 »	5592 »
115	293 91	80 »	»	»	135 26	95 »	235 »

93 Saint-Josse-ten-Noode. — 94 Saventhem. — 95 Schaerbeek. — 96 Schepdael. — 97 Sempst. Bever. — 102 Strythem. — 103 Teralphene. — 104 Ternath. — 105 Thollembeek. — zeele. — 111 Wambeek. — 112 Watermael-Boitsfort. — 113 Weerde. — 114 Wemmel.

TOTAL.	2° ENTRETIEN ORDINAIRE.						PRODUIT du droit de barrière perçu en 1866.
	PRÉLÈVEMENTS sur les ressources communales ordinaires	RESSOURCES CRÉÉES EN VERTU DE L'ART. 14 DE LA LOI DE 1841.		CONTRIBUTIONS sur les propriétés de l'Etat (Art. 21 de la loi.)	SUBVENTIONS SPÉCIALES payées par des exploitations industrielles (Art. 23 de la loi.)	TOTAL.	
		Produit des centimes additionnels	Evaluation en argent des prestations				
»	»	»	»	»	»	»	»
625 »	»	400 »	586 50	»	»	986 50	402 »
»	1,898 63	»	»	»	»	1,898 63	»
8,192 25	»	725 36	»	»	»	723 36	»
3,466 23	»	338 22	»	»	»	338 22	»
2,536 58	»	277 07	476 80	»	»	753 87	258 68
»	»	329 30	376 20	»	»	705 50	»
497 »	»	320 86	477 80	»	»	798 66	»
901 93	»	171 22	340 80	»	»	512 02	153 66
2.295 »	»	79 38	112 40	»	»	191 78	»
15,004 88	»	143 64	284 20	»	»	427 84	»
6,085 31	»	526 »	1031 40	»	»	1,557 40	»
16,546 »	»	»	»	»	»	»	186 »
»	»	250 »	500 »	»	»	750 »	»
5,037 18	»	863 51	1,828 »	»	»	2,691 51	»
4,097 26	600 »	388 62	1,246 40	»	»	2,435 02	»
6,660 »	»	529 37	886 »	»	»	1,415 37	»
941 »	»	266 »	490 »	»	»	756 »	»
1,002 14	»	373 60	717 60	»	»	1,091 20	»
9 046 11	»	489 10	473 76	»	»	962 86	»
2,950 »	»	206 »	103 08	»	»	309 08	»
8.279 85	»	167 44	261 40	»	»	428 84	»
829 17	»	230 01	298 »	»	»	528 01	80 »

— 98 Steenhuffel. — 99 Steenockerzeel-Humelghem. — 100 Sterrebeek. — 101 Strombeek-
106 Tourneppe (D'Worp). — 107 Ueele. — 108 Vilvorde. — 109 Vlesenbeke. — 110 Volle-
— 115 Wesembeek.

NUMÉROS D'ORDRE.	1° TRAVAUX D'AMÉLIORATION.						
	PRODUIT du centimes additionnels extraordinaires.	ALLOCATIONS votées au budget communal.	PRESTATIONS et dons volontaires.	FONDS provenant d'emprunts.	TAXE sur les chiens restituée par la province.	AUTRES subsides de la province.	SUBSIDES de l'Etat.
116	213 27	113 69	»	»	130 93	»	»
117	764 19	»	»	»	203 19	1,672 »	»
118	392 93	»	»	»	136 23	»	»
119	1,494 67	»	»	»	362 79	100 »	120 »
120	520 »	»	»	»	57 75	100 »	200 »
	74,466 97	42,933 71	62,718 82	27,342 61	25,929 56	46,879 »	49,843 »

116 Woluwe-Saint-Etienne. — 117 Woluwe-Saint-Lambert. — 118 Woluwe-Saint-Pierre. —

ARRONDISSEMENT

1	2,160 93	1,032 59	300 »	»	485 45	1,867 »	1,867 »
2	501 »	»	927 »	»	123 »	»	»
3	»	»	»	»	»	»	»
4	232 »	409 »	120 »	»	110 »	364 »	364 »
5	»	»	»	»	»	»	»
6	»	»	»	»	»	»	»
7	»	1,664 64	»	»	197 »	300 »	600 »
8	1,650 »	»	504 »	»	186 »	650 »	867 »
9	933 »	1,300 »	»	»	403 »	»	2,324 »
10	230 »	»	»	»	100 »	»	»
11	113 13	199 »	120 »	»	50 »	201 »	201 »
12	»	»	»	»	»	»	»
13	»	816 91	»	»	»	750 »	1,000 »
14	498 12	»	»	»	165 94	»	»

Ville et communes : 1 Aerschot. — 2 Attenrode-Wever. — 3 Bael. — 4 Bautersem. — kom. — 11 Blanden. — 12 Boortmeerbeek. — 13 Budingen. — 14 Bunsbeek.

TOTAL.	2e ENTRETIEN ORDINAIRE.							PRODUIT du droit de barrière perçu en 1866.
	PRÉLÈVEMENTS sur les ressources communales ordinaires	RESSOURCES CRÉÉES EN VERTU DE L'ART. 14 DE LA LOI DE 1841.		CONTRIBUTIONS sur les propriétés de l'État (Art. 21 de la loi)	SUBVENTIONS SPÉCIALES payées par des exploitations industrielles (Art. 23 de la loi)	TOTAL.	
		Produit des centimes additionnels.	Évaluation en argent des prestations.				
437 89	»	223 80	316 50	»	»	540 30	»
2,639 38	»	277 51	442 50	»	»	720 01	3,850 »
729 16	»	268 41	439 06	»	»	707 47	»
2,077 46	»	627 51	733 95	»	»	1,361 46	120 98
877 75	»	214 »	307 05	»	»	521 05	»
328,113 67	11,126 32	46,281 39	67,627 38	1,415 25	283 28	126,733 62	12 273 28

119 Wolverthem. — 120 Zellick.

DE LOUVAIN.

7,712 97	»	449 24	345 20	»	»	794 44	»
1,331 »	»	94 60	133 20	»	»	227 80	»
»	»	40 »	100 »	»	»	140 »	»
1,599 »	»	115 »	191 74	»	»	306 74	»
»	»	262 69	409 31	»	»	672 »	»
»	»	130 »	179 20	»	»	309 20	»
2 761 64	120 95	»	»	»	»	120 95	»
3,857 »	»	180 »	140 »	»	»	320 »	1,070 »
4.962 »	»	528 »	1,056 »	»	»	1,584 »	890 »
330 »	»	140 »	200 »	»	»	340 »	»
884 13	»	74 »	97 40	»	»	171 40	»
»	956 22	»	»	»	»	956 22	»
2,566 91	»	335 32	561 60	»	»	896 92	250 »
664 06	»	252 »	315 90	»	»	567 90	»

3 Beequevoort. — 6 Beggynendyck. — 7 Berthem. — 8 Betecom. — 9 Bierbeek. — 10 Bine-

NUMÉROS D'ORDRE.	1° TRAVAUX D'AMÉLIORATION.						
	PRODUIT de centimes additionnels extraordinaires	ALLOCATIONS votées au budget communal.	PRESTATIONS et dons volontaires.	FONDS provenant d'emprunts.	TAXE sur les chiens restituée par la province.	AUTRES subsides de la province.	SUBSIDES de l'Etat.
15	»	»	»	»	»	»	»
16	293 56	1,000 »	200 »	»	98 04	160 »	268 »
17	150 »	490 »	»	»	84 »	181 »	181 »
18	»	»	»	»	»	»	»
19	»	997 70	4,172 30	»	235 »	1,175 »	1,175 »
20	291 »	»	»	»	»	»	»
21	988 »	217 »	4,000 »	11,000 »	300 »	»	»
22	422 29	779 87	»	»	234 »	150 »	450 »
23	»	»	»	»	»	»	»
24	»	»	»	»	»	»	»
25	1,747 »	»	600 »	»	153 »	625 »	833 »
26	»	»	»	»	»	»	»
27	400 »	»	»	»	80 »	»	»
28	»	»	»	»	»	»	»
29	1,995 20	»	»	»	339 »	2,155 »	670 »
30	542 32	»	362 08	»	67 62	1,621 »	»
31	304 27	650 »	250 »	»	138 78	198 »	331 »
32	917 78	39 02	»	»	157 97	»	»
33	»	»	»	280 86	36 86	100 »	200 »
34	546 »	500 »	60 01	»	363 72	»	»
35	»	»	400 »	»	»	526 »	526 »
36	»	»	»	»	»	»	»
37	»	»	»	»	»	»	»

15 Caggevinne-Assent. — 16 Capellen. — 17 Corbeek-Dyle. 18 Corbeek-Loo. — 19 Corte-
24 Dormael. — 25 Duysbourg. — 26 Erps-Querbs. — 27 Esemael. — 28 Everbergh —
33 Graesen. — 34 Haecht. — 35 Haekendover-Wulmersom. — 36 Halle-Boyenhoven. —

2° ENTRETIEN ORDINAIRE.							
TOTAL.	PRÉLÈVEMENTS sur les ressources communales ordinaires	RESSOURCES CRÉÉES EN VERTU DE L'ART. 14 DE LA LOI DE 1841. Produit des centimes additionnels.	RESSOURCES CRÉÉES EN VERTU DE L'ART. 14 DE LA LOI DE 1841. Evaluation en argent des prestations.	CONTRIBUTIONS sur les propriétés de l'Etat (Art. 24 de la loi)	SUBVENTIONS SPÉCIALES payées par des exploitations industrielles (Art. 25 de la loi)	TOTAL.	PRODUIT du droit de barrière perçu en 1866.
»	1,502 56	330 13	503 »	»	»	2,335 49	»
2,019 60	»	120 »	145 20	»	»	265 20	»
1,086 »	»	150 »	135 »	»	»	265 »	490 »
»	»	»	235 75	»	»	235 75	»
7,735 »	»	186 70	362 10	»	»	548 80	»
291 »	»	190 »	310 »	»	»	500 »	»
16,503 »	576 90	192 30	384 60	»	»	1,153 80	»
2,036 16	»	187 »	340 »	»	»	527 »	»
»	»	59 30	113 60	»	»	173 10	»
»	»	108 70	217 40	»	»	326 10	»
3,958 »	»	282 19	283 60	»	»	565 79	150 »
»	»	859 27	813 40	»	»	1,672 67	55 »
480 »	»	80 »	100 »	»	»	180 »	300 »
»	»	258 81	520 80	»	»	759 61	»
3,179 20	»	34 50	113 35	»	»	147 85	»
2,593 02	»	»	167 »	»	»	167 »	»
1,872 05	»	185 »	204 10	»	»	389 10	235 85
1,114 77	»	407 20	605 10	»	»	1,012 30	»
617 72	»	73 48	86 80	»	»	160 28	»
1,469 73	»	323 85	579 60	»	»	903 45	250 »
1,432 »	»	243 45	319 80	»	»	563 25	50 »
»	»	275 60	551 20	»	»	826 80	»
»	»	101 81	142 10	»	»	246 91	»

nacken. — 20 Cortenbergh. — 21 Cortryck-Dutzel. — 22 Cumptich. — 23 Deurne. — 29 Geet-Betz. — 30 Gelrode. — 31 Glabbeek-Suerbempde. — 32 Gossoncourt (Goidsenhove). — 37 Heutem-Sainte-Marguerite.

NUMÉROS D'ORDRE.	1° TRAVAUX D'AMÉLIORATION.						
	PRODUIT de centimes additionnels extraordinaires	ALLOCATIONS votées au budget communal.	PRESTATIONS et dons volontaires.	FONDS provenant d'emprunts.	TAXE sur les chiens restituée par la province.	AUTRES subsides de la province.	SUBSIDES de l'État.
38	»	»	»	»	»	»	»
39	»	»	»	»	»	»	»
40	»	»	»	»	»	»	»
41	»	1,200 »	221 »	»	340 28	200 »	230 »
42	1.158 46	3,101 65	»	»	328 38	1,160 »	1,547 »
43	299 75	»	2,610 »	8,387 50	136 22	4,774 »	4,774 »
44	156 34	»	74 »	»	152 »	»	»
45	723 07	»	»	»	507 38	»	200 »
46	492 57	»	820 »	»	295 »	500 »	660 »
47	812 »	1,438 »	1,950 »	3,800 »	»	540 »	564 »
48	303 80	758 »	»	»	112 51	584 »	584 »
49	475 »	500 »	400 »	»	233 77	1,914 »	385 »
50	»	»	»	»	»	»	»
51	360 55	»	»	»	214 53	474 »	483 »
52	»	»	»	»	»	»	»
53	68 16	»	»	»	92 67	»	»
54	»	»	»	»	»	»	»
55	»	»	»	»	»	»	»
56	»	»	»	»	»	»	»
57	»	137 91	»	»	»	»	»
58	556 52	200 »	4,705 »	»	428 74	1,292 »	1,292 »
59	»	»	»	»	»	»	»
60	»	»	»	»	»	»	»

38 Hauwaert. — 39 Heelenbosch. — 40 Herent. — 41 Hever. — 42 Héverlé — 43 Hols
47 Keerbergen. — 48 Kerkom. — 49 Kersbeek-Miscom. — 50 Kessel-Loo. — 51 Laugdorp.
56 Loonbeek. — 57 Lovenjoul. — 58 Lubbeek. — 59 Meensel-Kieseghem. — 60 Meerbeek.

2° ENTRETIEN ORDINAIRE							
TOTAL.	PRÉLÈVEMENTS sur les ressources communales ordinaires	RESSOURCES CRÉÉES EN VERTU DE L'ART. 14 DE LA LOI DE 1841. Produit des centimes additionnels	RESSOURCES CRÉÉES EN VERTU DE L'ART. 14 DE LA LOI DE 1841. Évaluation en argent des prestations	CONTRIBUTIONS sur les propriétés de l'Etat (Art. 21 de la loi)	SUBVENTIONS spéciales payées par des exploitations industrielles (Art. 23 de la loi)	TOTAL.	PRODUIT du droit de barrière perçu en 1866.
»	»	73 »	100 70	»	»	173 70	»
»	»	140 »	340 »	»	»	480 »	»
»	»	634 79	1,265 21	»	»	1,900 »	332 »
2,211 28	»	290 88	310 20	»	»	601 08	»
7,295 49	»	515 »	535 »	»	»	1,050 »	2,850 »
20,981 47	»	295 85	99 65	»	»	395 50	»
382 34	»	128 70	211 30	»	»	340 »	»
1,430 45	»	657 85	747 20	»	»	1,405 05	50 »
2,767 57	»	492 57	527 99	»	»	1 020 56	96 »
9,104 »	350 »	»	»	»	»	350 »	623 »
2,382 31	»	157 92	242 10	»	»	400 02	33 32
3,907 77	372 »	335 56	»	»	»	707 56	»
»	»	464 56	735 44	»	»	1,200 »	890 »
1,532 08	»	216 55	506 60	»	»	723 15	»
»	»	335 80	711 60	»	»	1,067 40	»
160 83	»	113 15	162 20	»	»	275 35	»
»	»	501 89	629 20	»	»	1,131 09	»
»	»	167 21	224 91	»	»	392 12	»
»	»	70 »	133 »	»	»	203 »	85 »
137 91	»	165 77	288 10	»	»	453 87	»
8,454 26	»	477 »	648 95	»	»	1,125 95	223 »
»	»	110 05	188 20	»	»	298 25	»
»	284 »	356 »	»	»	»	640 »	»

beek. — 44 Hoeleden. — 45 Hongaerde-Bost-Overlaer-Rommersom. — 46 Huldenbergh. — 52 Léau (Zout-Leeuw). — 53 L'Ecluse (Sluysen). — 54 Leefdael. — 55 Linden. —

NUMÉROS D'ORDRE.	1° TRAVAUX D'AMÉLIORATION.						
	PRODUIT de centimes additionnels extra-ordinaires	ALLOCATIONS votées au budget communal.	PRESTATIONS et dons volontaires.	FONDS provenant d'emprunts.	TAXE sur les chiens restituée par la province.	AUTRES subsides de la province.	SUBSIDES de l'État.
61	»	»	»	»	»	»	»
62	839 07	»	»	»	207 98	300 »	600 »
63	132 10	»	»	»	133 84	»	»
64	»	»	»	»	»	»	»
65	»	»	»	»	»	»	»
66	611 56	»	»	»	218 32	160 »	205 »
67	971 82	»	234 »	»	342 »	»	»
68	»	»	»	»	»	»	»
69	»	713 68	»	»	»	»	»
70	»	»	»	»	»	»	»
71	85 80	»	»	»	43 20	»	»
72	573 18	»	1,675 75	»	125 65	300 »	390 »
73	661 »	»	1,100 »	»	151 »	»	»
74	263 »	1,309 65	300 »	»	107 »	822 »	822 »
75	»	»	»	»	»	»	»
76	»	4,136 »	»	»	100 »	990 »	1,300 »
77	476 14	410 »	240 »	»	135 »	»	6,898 »
78	»	125 »	»	»	100 »	»	»
79	»	»	»	»	»	»	»
80	»	»	»	»	»	»	»
81	»	»	»	»	»	»	»
82	1,560 »	»	600 »	»	336 »	1,136 »	1,136 »
83	»	»	»	»	»	»	»

61 Melckweser. — 62 Meldert. — 63 Messelbroeck. — 64 Molenbeek-Wersbeek. — 65 Montaigu — 70 Nieuwrode. — 71 Oirbeek. — 72 Opheylissem. — 73 Oplinter. — 74 Opvelp. — — 79 Rhode-Saint-Pierre. — 80 Rillaer. — 81 Roosbeek-Neerbutzel. — 82 Rotselaer. —

2e ENTRETIEN ORDINAIRE							
TOTAL.	PRÉLÈVEMENTS sur les ressources communales ordinaires	RESSOURCES CRÉÉES EN VERTU DE L'ART. 14 DE LA LOI DE 1841. Produit des centimes additionnels.	RESSOURCES CRÉÉES EN VERTU DE L'ART. 14 DE LA LOI DE 1841. Évaluation en argent des prestations.	CONTRAVENTIONS sur les propriétés de l'État (Art. 21 de la loi.)	CONTRAVENTIONS SPÉCIALES payées par des exploitations industrielles (Art. 23 de la loi.)	TOTAL.	PRODUIT du droit de barrière perçu en 1866.
»	»	100 »	178 »	»	»	278 »	»
1,947 05	»	506 19	877 20	»	»	1,383 39	»
265 94	»	216 85	309 30	»	»	526 15	»
»	»	141 »	207 70	»	»	348 70	»
»	»	202 72	280 »	»	»	482 72	»
1,194 88	675 »	558 65	232 50	»	»	1,466 15	791 74
1,367 82	»	368 82	599 18	»	»	968 »	845 »
»	»	90 »	167 65	»	»	257 65	»
713 68	»	278 »	422 45	»	»	700 45	125 »
»	»	243 60	»	»	»	243 60	»
129 »	»	18 60	105 »	»	»	123 60	»
3,064 58	»	381 63	498 »	»	»	879 63	268 26
1,912 »	»	249 49	271 51	»	»	521 »	1,400 »
3,623 65	»	169 »	323 94	»	»	492 94	»
»	»	144 »	287 »	»	»	431 »	»
6,526 »	600 »	300 28	»	»	»	900 28	35 »
8,139 14	»	145 »	200 »	»	»	345 »	»
225 »	524 78	345 35	»	»	»	870 13	95 »
»	»	100 35	»	»	»	100 35	240 »
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	76 »	133 38	»	»	209 38	132 »
4,768 »	»	230 03	300 70	»	»	530 73	»
»	208 22	386 80	420 »	»	»	1,015 02	»

Scherpenheuvel). — 66 Neerheylissem. — 67 Neerlinter. — 68 Neervelp. — 69 Neerysscbe. 75 Orsmael-Gussenhoven. — 76 Ottenbourg. — 77 Pellenberg. — 78 Rhode-Sainte-Agathe. 83 Rummen.

NUMÉROS D'ORDRE.	1° TRAVAUX D'AMÉLIORATION.						
	PRODUIT de centimes additionnels extra-ordinaires	ALLOCATIONS votées au budget communal.	PRESTATIONS et dons volontaires	FONDS provenant d'emprunts.	TAXE sur les chiens restituée par la province.	AUTRES subsides de la province.	SUBSIDES de l'Etat.
84	»	»	»	»	»	»	»
85	408 81	300 »	550 »	»	288 59	1,174 »	1,382 »
86	1,089 17	1,000 »	»	»	310 03	577 »	770 »
87	»	»	»	»	»	»	»
88	»	»	»	»	»	»	»
89	»	»	»	»	»	»	»
90	»	»	»	»	»	»	»
91	88 »	»	»	»	21 86	»	»
92	»	»	»	»	»	»	»
93	125 »	650 »	100 »	»	123 »	375 »	»
94	310 »	300 »	1,363 94	»	83 88	482 »	492 »
95	376 20	»	278 40	»	120 »	120 »	120 »
96	1,445 02	»	»	»	49 47	603 »	603 »
97	»	»	»	»	»	»	»
98	»	»	»	»	»	»	»
99	202 49	500 »	»	»	48 »	»	»
100	970 »	1,081 27	818 73	»	250 »	925 »	1,234 »
101	»	»	60 »	»	225 96	»	»
102	»	»	»	»	»	»	»
103	1,000 »	»	»	»	100 »	»	»
104	703 »	900 »	»	270 54	254 14	»	239 27
105	»	»	»	»	»	»	»
106	»	»	»	»	»	»	»

84 Schaffen. — 85 Sichem. — 86 Tervueren — 87 Testelt. — 88 Thielt. — 89 Thildonck. — Héverlé. — 95 Vissenaeken. — 96 Vossem. — 97 Waenrode. — 98 Webbecom. — lebringen. — 104 Wilsele. — 105 Winghe-Saint-Georges. — 106 Winxele.

2° ENTRETIEN ORDINAIRE							
TOTAL.	PRÉLÈVEMENTS sur les ressources communales ordinaires	RESSOURCES CRÉÉES EN VERTU DE L'ART. 14 DE LA LOI DE 1841.		CONTRIBUTIONS sur les propriétés de l'État (Art. 21 de la loi)	SUBVENTIONS SPÉCIALES payées par des exploitations industrielles (Art. 23 de la loi)	TOTAL.	PRODUIT du droit de barrière perçu en 1866.
		Produit des centimes additionnels	Évaluation en argent des prestations				
»	»	274 24	428 56	»	»	702 80	»
4,303 40	»	443 89	139 »	»	»	582 89	»
3,946 20	»	457 59	663 75	»	»	1,121 34	100 »
»	»	299 87	296 80	»	»	596 67	»
»	»	247 21	372 80	»	»	620 01	»
»	570 95	346 66	359 72	»	»	1,277 33	241 »
»	80 »	»	»	»	»	80 »	»
109 86	»	76 23	69 »	»	»	145 23	»
»	»	500 »	200 »	»	»	700 »	»
1,373 »	»	104 12	147 86	»	»	251 98	500 »
3,031 82	»	309 »	436 »	»	»	745 »	»
1,014 60	»	188 92	»	»	»	188 92	»
2,700 49	»	325 93	504 80	»	»	830 73	»
»	»	140 »	60 »	»	»	200 »	»
»	»	413 62	342 46	»	»	756 08	»
750 49	»	287 52	420 »	»	»	707 52	490 »
5,279 »	»	100 »	150 »	»	»	250 »	»
285 96	»	»	60 »	»	»	60 »	»
542 43	542 43	»	420 »	»	»	962 43	158 »
1,100 »	»	240 »	350 »	»	»	590 »	»
2,566 95	»	200 »	238 59	»	»	438 59	»
»	»	241 09	272 50	»	»	513 59	»
»	»	159 73	200 »	»	»	359 73	61 »

— 90 Tremeloo. — 91 Vaelbeek. — 92 Velthem-Beyssem. — 93 Vertryck. — 94 Vieux-
99 Weert-Saint-Georges. — 100 Werchter. — 101 Wesemael. — 102 Wespelaer. — 103 Wil-

NUMÉROS D'ORDRE.	1° TRAVAUX D'AMÉLIORATION.						
	PRODUIT de centimes additionnels extraordinaires	ALLOCATIONS votées au budget communal.	PRESTATIONS et dons volontaires.	FONDS provenant d'emprunts.	TAXE sur les chiens restituée par la province.	AUTRES subsides de la province.	SUBSIDES de l'État.
107	484 65	»	»	2,000 »	120 »	»	»
108	795 38	139 36	»	»	289 98	»	»
	34,473 21	29,236 25	30,136 21	25,738 90	11,456 76	30,425 »	38,787 27

107 Wommersom. — 108 Zetrud-Lumsy-Autgaerden.

ARRONDISSEMENT

1	4,875 48	»	»	»	»	»	»
2	»	3,000 »	»	»	»	1,260 »	1,260 »
3	»	523 83	»	»	82 »	»	»
4	»	»	»	»	»	»	»
5	450 »	500 »	1,950 »	400 »	260 »	1,085 »	1,085 »
6	405 »	200 »	»	»	100 »	»	»
7	3,821 96	541 15	»	326 89	»	2,945 »	2,945 »
8	»	832 65	»	»	»	426 »	426 »
9	»	200 99	170 60	»	»	125 »	375 »
10	130 »	»	»	»	110 »	100 »	184 »
11	»	288 15	»	»	»	»	»
12	302 43	250 »	»	»	137 72	350 »	350 »
13	»	2,730 07	»	»	200 »	»	»
14	56 15	720 »	903 »	150 87	»	»	»
15	495 46	3,346 54	»	»	672 »	»	»
16	181 52	»	»	»	346 15	»	»
17	477 26	2,781 44	»	»	166 30	262 »	290 »

Villes et communes : 1 Nivelles. — 2 Wavre. — 3 Archennes. — 4 Autre-Eglise. — 5 Baisy- — 12 Bornival. — 13 Bossut-Gottechain. — 14 Bousval. — 15 Braine-l'Alleud. — 16 Braine-

TOTAL.	2e ENTRETIEN ORDINAIRE.						PRODUIT du droit de barrière perçu en 1866.
	PRÉLÈVEMENTS sur les ressources communales ordinaires	RESSOURCES CRÉÉES EN VERTU DE L'ART. 14 DE LA LOI DE 1841.		CONTRIBUTIONS sur les propriétés de l'État (Art. 21 de la loi)	REVENTIONS SPÉCIALES payées par des exploitations industrielles (Art. 23 de la loi)	TOTAL.	
		Produit des centimes additionnels.	Évaluation en argent des prestations.				
2,604 65	»	184 63	265 35	»	»	450 »	»
1,224 72	»	389 84	568 35	»	»	958 19	»
200,253 60	7,363 81	25,115 71	32,349 85	»	»	64,829 37	14,429 17
DE NIVELLES.							
4,875 48	»	»	»	»	»	»	917 »
5,520 »	395 14	»	»	»	»	395 14	»
605 83	»	98 45	148 49	»	»	246 94	50 »
»	»	606 39	793 61	»	»	1,400 »	»
3,730 »	»	440 »	930 »	»	»	1,370 »	»
705 »	»	405 »	748 35	»	»	1,153 35	»
10,580 »	100 »	300 »	580 »	»	»	980 »	»
1,684 65	»	239 76	298 »	»	»	537 76	»
871 59	281 60	»	»	»	»	281 60	»
524 »	»	126 38	213 62	»	»	340 »	»
688 15	797 46	»	»	»	»	797 46	41 »
1,390 15	302 42	»	500 40	»	»	802 82	»
2,950 07	550 »	»	»	»	»	550 »	»
1,830 »	130 »	250 »	440 »	»	»	820 »	»
1,514 »	»	743 20	1,238 »	»	»	1,981 20	»
527 67	»	289 46	523 80	»	»	813 26	»
3,977 »	»	341 35	500 »	»	»	841 95	89 20

Thy. — 6 Baulers. — 7 Beauvechain. — 8 Bierges. — 9 Biez. — 10 Bomal. — 11 Bonlez. le-Château. — 17 Ceroux-Mousty.

NUMÉROS D'ORDRE.	1° TRAVAUX D'AMÉLIORATION						
	PRODUIT de centimes additionnels extraordinaires.	ALLOCATIONS votées au budget communal.	PRESTATIONS et dons volontaires	FONDS provenant d'emprunts.	TAXE sur les chiens restituée par la province.	AUTRES subsides de la province.	SUBSIDES de l'Etat.
18	»	63 29	881 34	»	291 07	»	»
19	162 35	1,493 34	6,734 »	»	300 »	150 »	300 »
20	»	251 18	»	»	»	»	»
21	74 13	350 »	»	»	125 14	»	»
22	»	2,600 »	235 »	»	»	»	»
23	151 »	»	838 23	»	230 »	»	»
24	137 »	»	1,183 »	»	93 58	720 »	»
25	632 58	817 66	»	»	382 86	215 »	275 »
26	203 19	637 35	»	»	83 76	410 »	291 »
27	»	256 77	»	»	»	305 »	226 »
28	185 18	»	»	»	147 42	2,532 »	4,925 »
29	100 »	»	»	»	85 »	»	»
30	»	»	»	»	»	»	»
31	376 82	1,486 14	»	»	176 54	»	»
32	80 »	»	»	»	280 »	»	»
33	»	»	1,300 »	»	»	250 »	500 »
34	100 36	»	»	»	193 13	95	117 »
35	342 67	»	»	»	103 22	»	»
36	»	»	»	»	»	»	»
37	103 64	343 49	»	»	150 33	540 »	540 »
38	»	3,440 82	»	»	»	175 »	350 »
39	289 61	387 09	772 05	»	104 25	»	»
40	209 36	400 »	1,072 »	»	80 »	1,108 »	1,108 »

18 Chastre-Villeroux-Blanmont. — 19 Chaumont-Gistoux. — 20 Clabecq. — 21 Corbais. — Etienne. — 26 Dion-le-Mont. — 27 Dion-le-Val. — 28 Dongelberg. — 29 Enines. — 30 Fols- — 35 Glabais. — 36 Glimes. — 37 Grand-Rosière-Hottomont. — 38 Grez-Doiceau. —

2e ENTRETIEN ORDINAIRE.							
TOTAL.	PRÉLÈVEMENTS sur les ressources communales ordinaires	RESSOURCES CRÉÉES EN VERTU DE L'ART. 14 DE LA LOI DE 1841.		CONTRIBUTIONS sur les propriétés de l'Etat (Art. 21 de la loi)	SUBVENTIONS spéciales payées par des exploitations industrielles (Art. 23 de la loi)	TOTAL.	PRODUIT du droit de barrière perçu en 1866.
		Produit des centimes additionnels	Évaluation en argent des prestations				
1,235 70	»	591 01	1,040 40	»	»	1,631 41	»
9,139 89	»	458 46	749 95	»	»	1,208 41	»
251 18	821 81	»	149 50	»	»	971 31	»
549 27	»	386 72	727 20	»	»	1,113 92	»
2,835 »	»	476 33	573 74	»	»	1,050 07	»
1,219 23	»	795 02	1,188 84	»	»	1,983 86	100 »
2,153 58	»	179 75	320 33	»	»	500 08	»
2,323 10	494 50	»	»	»	»	494 50	»
1,625 30	»	200 »	308 85	»	»	508 85	»
787 77	292 98	»	»	»	»	292 98	»
7,789 60	»	272 13	723 60	»	»	995 73	»
185 »	»	114 63	150 40	»	»	265 03	»
»	»	193 68	326 32	»	»	520 »	»
2,039 50	»	327 22	503 50	»	»	830 72	»
360 »	»	169 »	156 »	»	»	325 »	»
2 050 »	»	479 31	962 40	»	»	1,441 71	»
505 49	»	50 »	112 48	»	»	162 48	»
447 89	»	237 50	272 60	»	»	510 10	330 »
»	»	322 80	500 »	»	»	822 80	»
1,877 46	»	154 »	316 »	»	»	470 »	»
3,963 82	1,561 71	»	»	»	»	1,561 71	240 »
1,533 »	»	283 34	566 66	»	»	850 »	»
3,977 36	»	162 31	278 20	»	»	440 51	»

22 Corroy-le-Grand. — 23 Cortil-Noirmont. — 24 Coulture-Saint-Germain. — 25 Court-St-les-Caves.—31 Geest-Gerompont-Petit-Rosière. —32 Genappe. — 33 Gentinnes. — 34 Genval. 39 Humme-Mille. — 40 Haut-Ittre.

NUMÉROS D'ORDRE.	1° TRAVAUX D'AMÉLIORATION.						
	PRODUIT de centimes additionnels extraordinaires	ALLOCATIONS votées au budget communal	PRESTATIONS et dons volontaires	FONDS provenant d'emprunts.	TAXE sur les chiens restituée par la province.	AUTRES subsides de la province.	SUBSIDES de l'État.
41	464 62	533 82	»	»	127 50	»	»
42	»	»	»	»	»	»	»
43	225 »	»	1,000 »	»	235 »	175 »	350 »
44	397 33	1,400 »	»	»	117 38	197 »	263 »
45	1,319 07	2,409 32	5,900 »	»	288 95	2,145 »	5,005 »
46	»	»	»	»	»	»	»
47	»	»	»	»	»	»	»
48	207 »	»	510 »	»	»	»	395 »
49	1,098 81	»	»	»	784 »	»	
50	271 25	»	»	»	132 87	834 »	»
51	139 58	»	73 »	»	220 »	»	»
52	549 82	300 »	1,500 »	»	235 78	»	»
53	581 05	695 16	8,338 95	»	117 »	2,400 »	2,400 »
54	355 33	»	»	»	196 »	»	»
55	»	»	»	»	»	»	»
56	»	1,058 31	»	»	100 »	300 »	300 »
57	35 »	»	201 79	»	100 45	»	336 »
58	250 »	791 30	300 »	»	140 »	»	»
59	»	»	»	»	»	»	»
60	97 42	»	»	»	61 83	»	»
61	417 81	»	»	60 »	351 97	»	»
62	245 »	»	950 »	»	200 »	175 »	350 »
63	»	»	»	»	»	»	»

41 Hévillers. — 42 Houtain-le-Val-Houtain-le-Mont. — 43 Huppaye-Molembais-St-Pierre. — 49 Jodoigne. — 50 Jodoigne-Souveraine. — 51 La Hulpe. — 52 Lasne-Chapelle-St-Lambert 58 Loupoigne. — 59 Malèves-Sainte-Marie-Wastinnes. — 60 Maransart. — 61 Marbais. —

2e ENTRETIEN ORDINAIRE.							PRODUIT du droit de barrière perçu en 1866.
TOTAL.	PRÉLÈVEMENTS sur les ressources communales ordinaires	RESSOURCES CRÉÉES EN VERTU DE L'ART. 14 DE LA LOI DE 1841.		CONTRIBUTIONS sur les propriétés de l'Etat (Art. 21 de la loi)	SUBVENTIONS spéciales payées par des exploitations industrielles (Art. 23 de la loi)	TOTAL.	
		Produit des centimes additionnels.	Évaluation en argent des prestations.				
1,125 94	»	39 21	485 70	»	»	524 91	»
»	»	362 25	549 40	»	»	911 65	»
2,185 »	»	319 50	1,035 »	»	»	1,354 50	101 »
2.474 71	»	»	353 50	»	»	353 50	»
17,067 34	»	415 63	856 55	»	»	1,272 18	362 »
»	»	429 48	770 52	»	»	1,200 »	»
»	1,723 99	401 38	498 62	»	»	2,623 99	»
1,112 »	»	341 »	»	»	»	341 »	30 »
1,882 81	»	1,840 52	2,545 20	»	»	4,385 72	»
1,258 12	»	443 28	799 80	»	»	1,243 08	»
432 58	502 28	345 13	331 46	»	»	998 87	70 »
2,585 60	»	360 »	587 40	»	»	947 40	»
14.532 16	»	581 05	1,022 60	»	»	1,603 65	»
331 55	»	303 98	705 75	»	»	1,009 73	»
»	»	256 16	475 30	»	»	731 46	152 75
1,738 31	230 02	»	»	»	»	230 02	»
675 22	»	»	»	»	»	»	»
1,481 30	»	324 »	654 50	»	300 »	1,458 50	»
»	201 66	»	805 40	»	»	1,007 06	»
159 25	»	204 27	245 73	»	»	450 »	75 »
829 78	»	717 50	872 80	»	»	1,590 30	»
1,920 »	»	640 82	1,193 70	»	»	1,834 52	70 »
»	32 36	324 89	464 25	»	»	821 50	»

44 Inconrt. — 45 Ittre. — 46 Jandrain-Jandrenouille. — 47 Jauche. — 48 Jauchelette. —
— 53 Lathuy. — 54 Lillois-Witterzée. — 55 Limal. — 56 Limelette. — 57 Longueville. —
62 Marilles. — 63 Melin.

NUMÉROS D'ORDRE.	1° TRAVAUX D'AMÉLIORATION.						
	PRODUIT de centimes additionnels extraordinaires	ALLOCATIONS votées au budget communal.	PRESTATIONS et dons volontaires.	FONDS provenant d'emprunts.	TAXE sur les chiens restituée par la province.	AUTRES subsides de la province.	SUBSIDES de l'État.
64	93 67	1,014 39	»	»	79 03	225 »	300 »
65	165 »	379 51	296 49	»	84 »	»	»
66	290 26	2,050 93	»	»	198 92	175 »	350 »
67	»	»	»	»	»	»	»
68	422 38	900 »	»	»	102 37	722 »	»
69	176 70	3,104 70	»	»	306 41	»	»
70	365 »	1,055 41	»	»	53 36	»	»
71	»	»	»	»	»	»	»
72	»	»	»	»	190 »	»	»
73	655 »	450 »	1,500 »	»	465 »	1,085 »	1,085 »
74	»	»	»	»	»	»	»
75	810 46	»	»	»	181 91	200 »	400 »
76	273 90	1,394 01	»	»	232 09	933 »	1,244 »
77	218 50	486 »	386 75	»	180 »	»	»
78	»	1,705 44	945 »	»	283 31	»	820 »
79	661 23	1 105 51	1,200 »	»	219 62	2,123 »	2,123 »
80	406 79	»	1,079 »	»	251 21	»	»
81	»	»	»	»	193 95	»	»
82	487 75	»	»	»	190 62	»	»
83	»	»	»	»	»	»	»
84	»	»	»	»	»	»	»
85	621 60	50 »	942 50	»	231 83	771 »	771 »
86	»	»	»	»	»	»	»

64 Mellery. — 65 Monstreux. — 66 Mont-Saint-André. — 67 Mont-Saint-Guibert. — 68 Nethen. ville-sur-Mehaigne. — 73 Ohain. — 74 Oisquercq. — 75 Ophain-Bois-Seigneur Isaac. — train. — 82 Piétrebais-Chapelle-Saint-Laurent. — 83 Plancenoit. — 84 Quenast. — 85 Ra-

TOTAL.	2° ENTRETIEN ORDINAIRE						PRODUIT du droit de barrière reçu en 1866.
	PRÉLÈVEMENTS sur les ressources communales ordinaires	RESSOURCES CRÉÉES EN VERTU DE L'ART. 14 DE LA LOI DE 1841.		CONTRIBUTIONS sur les propriétés de l'État (Art. 21 de la loi)	SURVENTIONS spéciales payées par des exploitations industrielles (Art. 23 de la loi)	TOTAL.	
		Produit des centimes additionnels	Évaluation en argent des prestations				
1,713 99	»	213 99	454 40	»	»	668 39	»
925 »	»	»	200 »	»	»	200 »	1,125 »
3,045 11	»	360 67	539 33	»	»	900 »	»
»	»	130 07	354 80	»	»	484 87	335 »
2,146 75	»	414 »	»	»	»	414 »	»
3,387 81	»	732 82	1,311 60	»	»	2,044 42	»
1 673 77	100 »	»	»	»	»	100 »	»
»	405 55	977 44	915 »	»	»	2,297 99	112 »
190 »	»	226 90	278 10	»	»	503 »	»
3,220 »	»	403 »	459 50	»	»	864 50	435 »
»	»	63 67	119 40	»	»	183 07	»
1,392 37	190 31	309 74	390 26	»	»	1.090 31	100 »
4.297 »	»	1,165 13	2,239 »	»	»	3.404 13	»
1,271 25	»	372 60	898 65	»	»	1,271 25	»
3,753 75	»	335 »	344 »	»	»	899 »	182 »
7,432 36	»	272 »	600 »	»	»	872 »	»
1,837 »	»	624 76	908 20	»	»	1,532 96	»
193 95	»	727 67	1,122 20	»	»	1,849 87	81 »
678 37	»	487 77	744 80	»	»	1,232 57	»
»	103 32	142 48	314 20	»	»	560 »	»
»	81 56	162 98	342 40	»	»	586 94	»
3,387 93	»	341 74	881 20	»	»	1,422 94	»
»	266 33	1,480 »	2,110 40	»	»	3,856 93	1,100 »

— 69 Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin. — 70 Nodebais. — 71 Noduwez-Linsmeau. — 72 No-
76 Opprebais. — 77 Orbais. — 78 Orp-le-Grand. — 79 Ottignies. — 80 Perwez. — 81 Pié-
millies-Offus. — 86 Rebecq-Rognon.

NUMÉROS D'ORDRE.	1° TRAVAUX D'AMÉLIORATION.						
	PRODUIT de centimes additionnels extraordinaires	ALLOCATIONS votées au budget communal.	PRESTATIONS et dons volontaires.	FONDS provenant d'emprunts.	TAXE sur les chiens restituée par la province.	AUTRES subsides de la province.	SUBSIDES de l'État.
87	»	»	»	»	»	»	»
88	»	»	»	»	»	»	»
89	»	»	»	»	»	»	»
90	88 32	923 19	»	»	126 36	»	»
91	155 »	»	1,580 »	»	155 »	»	1,225 »
92	339 »	»	1,375 »	»	152 »	467 »	467 »
93	531 90	»	2,000 »	»	274 60	1,178 »	1,178 »
94	»	»	»	»	»	»	»
95	»	545 »	»	»	194 92	150 »	190 »
96	172 »	500 »	329 25	»	270 »	»	»
97	269 07	»	590 »	»	124 »	704 »	704 »
98	»	»	»	»	»	»	»
99	179 69	500 »	»	»	330 32	»	»
100	»	470 »	»	»	330 »	»	»
101	139 »	799 »	1,803 »	»	276 »	550 »	500 »
102	»	856 21	»	»	»	»	»
103	252 16	»	»	»	150 78	»	
104	224 65	1,010 »	»	»	320 »	»	»
105	192 19	200 »	»	»	415 20	»	»
106	99 07	»	»	»	159 51	»	»
107	111 03	180 »	616 »	80 »	82 97	675 »	675 »
	29,600 94	56,069 06	49,455 95	1,017 76	15,256 67	29,217 »	36,978 »

87 Rixensart. — 88 Rosières. — 89 Roux-Miroir. — 90 Saint-Géry. — 91 Saint-Jean-Geest-95 Thorembais-les-Béguines. — 96 Thorembais-Saint-Trond. — 97 Tilly. — 98 Tourinnes-nappe. — 102 Villers-la-Ville. — 103 Virginal-Samme. — 104 Wathain-Saint-Paul-Sart-lez-

2e ENTRETIEN ORDINAIRE							PRODUIT du droit de barrière perçu en 1866.
TOTAL.	PRÉLÈVEMENTS sur les ressources communales ordinaires	RESSOURCES CRÉÉES EN VERTU DE L'ART. 14 DE LA LOI DE 1841.		CONTRIBUTIONS sur les propriétés de l'État (Art. 21 de la loi)	SOUVENTIONS SPÉCIALES payées par des exploitations industrielles (Art. 23 de la loi)	TOTAL.	
		Produit des centimes additionnels	Évaluation en argent des prestations				
»	»	141 75	148 »	»	»	289 75	»
»	»	111 28	188 85	»	»	300 13	»
»	»	414 01	752 60	»	»	1,166 61	»
1,138 07	»	197 23	159 77	»	»	357 »	»
3,115 »		410 90	767 40	»	»	1,178 30	»
2,800 »	»	202 55	297 40	»	»	499 75	»
5,162 50	»	617 »	825 40	»	»	1,442 40	»
»	»	220 »	500 »	»	»	720 »	»
1,079 92	75 »	»	805 40	»	»	880 40	»
1,271 25	»	674 »	1,226 »	»	»	1,900 »	»
2,391 07	»	311 »	590 »	»	»	901 »	»
»	150 »	»	»	»	»	150 »	»
1,010 01	»	628 65	1,420 »	»	»	2,048 65	»
800 »	893 24	»	1,800 »	»	»	2,693 42	»
3,847 »	40 »	330 »	365 »	»	»	735 »	40 »
856 21	469 94	»	»	»	»	469 94	»
402 94	»	371 40	352 »	»	»	723 40	203 »
1,554 65	1,010 »	1,143 17	2,000 »	»	»	4,153 17	176 »
807 39	491 84	»	»	»	»	491 84	»
258 58	»	148 63	256 40	»	»	405 03	»
2,420 »	»	210 »	460 »	»	»	670 »	33 »
217,575 38	12,495 62	35,043 65	60,934 08	»	500 »	108,973 35	6,373 95

Sainte-Marie-Geest. — 92 Saint-Remy-Geest. — 93 Sart-Dames-Avelines. — 94 Thines. — la-Grosse. — 99 Tourinnes-les-Ourdons-St-Lambert-Libersart. — 100 Tubize. — 101 Vieux-Ge-Walhain. — 105 Waterloo. — 106 Wauthier-Braine. — 107 Ways.

NUMÉROS D'ORDRE	1° TRAVAUX D'AMÉLIORATION.						
	PRODUIT de centimes additionnels extraordinaires	ALLOCATIONS votées au budget communal	PRESTATIONS et dons volontaires	FONDS provenant d'emprunts	TAXE sur les chiens restituée par la province.	AUTRES subsides de la province.	SUBSIDES de l'État.
							Récapitu
1	74,466 97	42,933 71	62 718 82	27,342 61	23,929 56	46,879 »	49,843 »
2	34,473 21	29,236 25	30,136 21	25,738 90	11,456 76	30,423 »	38,787 27
3	29,600 94	56,069 06	49,455 95	1,017 76	15,236 67	29,217 »	36,978 »
	138,541 12	128,239 02	142,310 98	54,099 27	50,622 99	106,521 »	125,608 27

Récapitulation : 1 Arrondissement de Bruxelles. — 2 Arrondissement de Louvain. —

Barrières communales.

Cinq communes ont été autorisées, en 1867, à percevoir des droits de barrière sur leurs chemins vicinaux, savoir :

Héverlé. — Sur le chemin de grande communication de Louvain à Wavre. — Arrêté royal du 19 mars 1867.

Ottenbourg. — Sur le chemin de grande communication n° XX. — Arrêté royal du 23 février 1867.

Ohain. — Sur les chemins de grande communication n°s XXII et LXXI. — Arrêté royal du 1er août 1867.

Tubize. — Sur le chemin de grande communication de Tubize à Virginal-Samme. — Arrêté royal du 25 janvier 1867.

Lasne-Chapelle-Saint-Lambert. — Sur les chemins de grande communication n°s XXII et LXXI. — Arrêté royal du 21 décembre 1867.

TOTAL.	2e ENTRETIEN ORDINAIRE							PRODUIT du droit de barrière perçu en 1866.
	PRÉLÈVEMENTS sur les ressources communales ordinaires	RESSOURCES CRÉÉES EN VERTU DE L'ART. 14 DE LA LOI DE 1841.		CONTRIBUTIONS sur les propriétés de l'Etat (Art. 21 de la loi)	SUBVENTIONS SPÉCIALES payées par des exploitations industrielles (Art. 23 de la loi)	TOTAL.	
		Produit des centimes additionnels	Évaluation en argent des prestations				
lation.							
328,113 67	11,126 32	46,281 39	67,627 38	1,415 25	283 28	126,733 62	12,273 28
200,253 60	7,363 81	25,115 71	32,349 85	»	»	64,829 37	14,429 17
217,575 38	12,495 62	35,043 65	60,934 08	»	300 »	108,973 35	6,573 95
745,942 65	30,985 75	106,440 75	160,911 31	1,415 25	783 28	300,536 34	33,276 40

3. Arrondissement de Nivelles.

Dix autres communes ont obtenu l'autorisation de maintenir les péages établis à leur profit, en vertu d'anciens octrois; ces communes sont :

Dieghem et Saventhem. — Pour le chemin de grande communication reliant entre elles ces deux localités. — Arrêté royal du 12 octobre 1867.

Rhode-Saint-Genèse. — Pour le chemin n° 5, dit de Sainte-Anne. — Arrêté royal du 7 février 1867.

Loonbeek. — Pour le chemin de grande communication de Louvain à Mont-Saint-Jean. — Arrêté royal du 23 octobre 1867.

Rhode-Sainte-Agathe. — Pour le chemin de grande communication de Louvain à Wavre. — Arrêté royal du 14 juin 1867.

Perck et Peuthy. — Pour le chemin de grande communication reliant entre elles ces deux localités. — Arrêté royal du 21 septembre 1867.

Weert-Saint-Georges. — Pour le chemin de grande communication de Louvain et de Hamme-Mille à la chaussée de Tervueren.

Archennes. — Pour le chemin de Grez vers Ottenbourg. — Arrêté royal du 21 décembre 1867.

Huppaye-Molembais-Saint-Pierre. — Pour le chemin reliant la route de Tirlemont à Saint-Michel à celle de Wavre à Hannut. — Arrêté royal du 14 novembre 1867.

Les lois et règlements qui ont pour objet la police du roulage ont été rendus applicables à tous ces chemins, à toutes les voies pavées de Houtain-le-Val et aux chemins de grande communication n^os^ XXX, XXXI et CX, dans la traverse de Piétrebais, Longueville et Cortil-Noirmont.

En autorisant l'établissement ou le maintien des droits de barrière dont nous venons de parler, le Gouvernement a limité à un an la durée du terme pour lequel ces concessions sont accordées, sauf prolongation ultérieure, s'il y a lieu.

Cette marche est adoptée dans la prévision de la suppression générale des barrières communales.

Suppression des barrières communales.

Nous avons résumé, aux pages 353 et 354 de l'Exposé de l'année dernière, les réponses de 74 communes, sur 125 qui avaient été consultées à ce sujet.

Il ne nous reste donc qu'à faire connaître les décisions prises par 51 communes. Voici ces décisions :

Dix communes ont renoncé au droit, sans réserve; ce sont celles de :

Deurne, Erps-Querbs, Gossoncourt, Hougaerde, Huldenbergh,

Meensel-Kieseghem, Meldert, Wespelaer, Winghe-Saint-Georges et Zetrud-Lumay.

Quatre communes sont disposées à supprimer leurs barrières dès que la mesure sera générale.

Dix-sept communes voudraient que l'État ou la province leur accordât des indemnités pécuniaires en compensation des pertes que cette suppression leur causerait.

Neuf communes repoussent, d'une manière absolue, l'idée de renoncer au droit de barrière, ne sachant par quel autre impôt le remplacer.

Trois communes se sont réservé de ne prendre qu'ultérieurement une décision définitive.

Enfin, huit communes ayant cessé de percevoir le droit n'avaient à prendre aucune décision nouvelle.

Nous donnons ci-après un relevé des comptes qui nous ont été rendus, en conformité de l'arrêté royal du 26 octobre 1850, pour justifier des recettes faites aux barrières communales et de l'emploi de ces sommes à l'entretien ou à l'amélioration des voies vicinales sur lesquelles elles ont été perçues.

Compte rendu du produit des droits

NOMS des VILLES ET COMMUNES.	CHEMIN sur lequel le droit de barrière est perçu.	PRODUIT de la taxe en 1866.	
		ARRONDISSEMENT	
Hal	Chemin de grande communication de Hal à Andenaeken	630	»
Beyghem.	Chemin de grande communication de Laeken à Humbeek	234	44
Bodeghem-St-Martin. .	Chemin n° 1, rue de Bruxelles.	120	19
Borgt-Lombeek . . .	Chemin de grande communication de Liedekerke, par Borgt-Lombeek, à la route d'Assche à Engbien.	210	»
Crainhem	Chemin de grande communication de Wesembeek à Ceninhem.	250	»
Campenhout	Chemin de grande communication n° xci	115	»
Cappelle-au-Bois . . .	Chemin de grande commun. de Merchtem à Malines.	216	86
Dieghem.	Chemin de grande communication de Dieghem à Saventhem	840	»
Dilbeek	Chemin de Lombeek-Ste-Catherine à Itterbeek . .	33	35
Eppeghem	Chemin de grande communication d'Eppegbem à Grimberghen	142	50
Grimbergben	Chemin de grande comm. de Laeken à Humbeek .	604	15
	Chemin de geande communication de Grimberghen à Eppegbem.	220	»
Hérinnes	Chemin de grande communication n° ix, partie comprise entre les clochers des communes d'Hérinnes et de Thollembeek	80	»
Hoeylaert	Chemin n° iii	175	»
Humbeek	Chemin de grande communication n° xii, de Laeken à l'eeluse d'Humbeek, avec embranchement jusqu'au pont de Boom	459	90
	Chemin de grande communication n° ii, de Wolvertbem vers Malines.	82	94
Itterbeek.	Chemin de Lombeek-Ste-Catherine à Itterbeek . .	5	69
Laeken	Chemin de grande communication n° xii	129	11
Liedekerke	Chemin de Liedekerke à Borgt-Lombeek	150	»
Londerzeel	Chemin de grande commun. de Merchtem à Malines.	350	83

communaux de barrières perçus en 1866.

EXCÉDANTS des comptes antérieurs.	TOTAL	EMPLOI DU PRODUIT DE LA TAXE PERÇUE (art. 3, § a de l'arrêté royal du 6 octobre 1850)			
		à l'entretien du chemin.	au prolongemt des parties pavées.	à l'amélioration d'autres voies de communication.	TOTAL.
DE BRUXELLES.					
»	630 »	131 89	»	»	131 89
»	234 44	234 44	»	»	234 44
»	120 19	47 85	»	72 34	120 19
»	210 »	210 »	»	»	210 »
»	250 »	250 »	»	»	250 »
»	115 »	115	»	»	115 »
»	216 86	216 86	»	»	216 86
»	840 »	840 »	»	»	840 »
»	33 35	33 35	»	«	33 35
»	142 50	142 50	»	»	142 50
»	604 15	604 15	»	»	604 15
»	220 »	220 »	»	»	220 »
»	80 »	80 »	»	»	80 »
»	175 »	175 »	»	»	175 »
»	459 90	459 90	»	»	459 90
»	82 94	82 94	»	»	82 94
»	5 69	5 69	»	»	5 69
»	129 11	»	»	129 11	129 11
»	150 »	150 »	»	»	150 »
»	350 83	350 83	»	»	350 83

NOMS des VILLES ET COMMUNES.	CHEMIN sur lequel le droit de barrière est perçu.	PRODUIT de la taxe en 1866.
Maehelen.	Dorpweg, n° 4.	110 »
Merchtem	Chemin de grande communication de Merchtem à Malines	1,045 »
Meysse	Chemin de grande communication n° II de Teralphene à Malines	183 28
Opwyck	Chemin reliant la route de Vilvorde à Alost à celle de Bruxelles à Termonde.	360 »
Overyssche	Moleyzenstraet	1,815 »
Perck.	Chemin de grande communicat. de Perck à Peuthy.	485 »
Peuthy	Chemin de grande communicat. de Perck à Peuthy.	387 50
Ramsdonck	Chemin de grande commun. de Merchtem à Malines.	86 45
Rhode-St-Genèse . . .	Chemin n° 5 dit de Sainte-Anne	390 40
Saventhem	Chemin de grande communication reliant la route de Bruxelles à Louvain	402 »
Steenhuffel	Chemin de grande commun. de Merchtem à Malines.	258 68
Stromheek-Bever . . .	Chemin de grande communication de Laeken à Humbeek.	221 40
Sempst	Chemin de grande communication de Teralphene à Malines	33 »
Thollembeek	Chemin de grande communication n° IX	186 »
Wesembeek.	Chemin de grande communication de Crainhem à Wesembeek	80 »
Woluwe-St-Lambert. .	Chemin de grande communication n° XIII	3,850 »
Wolverthem	Chemin n° II	120 98
	Totaux. . .	15,044 63

ARRONDISSEMENT

Tirlemont	Chemin de grande communication de Tirlemont à Hamme-Mille	150 »
	Chemin de grande commun. de Tirlemont à Haelen.	900 »

EXCÉDANTS des comptes antérieurs.	TOTAL.	EMPLOI DU PRODUIT DE LA TAXE PERÇUE (art. 3, § a de l'arrêté royal du 6 octobre 1850)			
		à l'entretien du chemin.	au prolongement des parties pavées.	à l'amélioration d'autres voies de communication.	TOTAL
»	110 »	110 »	»	»	110 »
»	1,045 »	650 »	»	395 »	1,045 »
»	183 28	183 28	»	»	183 28
»	360 »	300 »	»	60 »	360 »
»	1,815 »	1,815 »	»	»	1,815 »
»	485 »	485 »	»	»	485 »
	387 50	387 50	»	»	387 50
»	86 43	86 43	»	»	86 43
»	390 40	390 40	»	»	390 40
»	402 »	402 »	»	»	402 »
»	238 68	238 68	»	»	238 68
»	221 40	221 40	»	»	221 40
»	33 »	33 »	»	»	33 »
»	186 »	186 »	»	»	186 »
»	80 »	80 »	»	»	80 »
»	3,850 »	2,500 »	»	1,350 »	3,850 »
»	120 98	120 98	»	»	120 98
»	15,044 63	12,540 07	»	2,006 45	14,546 52

DE LOUVAIN.

»	150 »	131 75	»	»	131 75
»	900 »	736 92	»	»	736 92

NOMS des VILLES EV COMMUNES.	CHEMIN sor iequel le droit de barrière est perçu.	PRODUIT de la taxe en 1866.
Diesv	Chemin vicinal pavé de Diest à Tessenderloo . .	945 »
Budingen	Chemin de grande communication de Tirlemont à Haelen, nº XLVII.	250 »
Bierbeek.	Chemin de grande communication, nº XXXVI . . .	550 »
Corbeek-Dyle	Chemin de Mont-St-Jean à Louvain.	490 »
Duysbourg	Chemin conduisant à Dnysbourg vers Tervueren .	150 »
Erps-Qnerbs	Chemins dits Engerstraet en Zavelstraet	35 »
Esemael	Chemin de grande commnnication, nº XLVIII. . .	300 »
Glabbeek-Suerbempde .	Chemin de grande commnnication, nº XLIV . . .	253 84
Hsecht	Chemin nº LVII, allant de Haecht vers Keerbergen .	220 50
Haekendover	Chemin de grande communication, nº LIV, aliant de Haekendover à Esemael	50 »
Halie-Boyenhoven. . .	Chemin de Léau à St-Trond	185 »
Hérent	Chemin de grande communication conduisant de Winxele à Rotselaer	336 »
Héverlé	Ronte de Lonvain à Mont-Saint-Jean et de Lonvain à Hougaerde.	2,850 »
Hougaerde	Chemin de grande communication de Hougaerde à Loovain	50 »
Huldenbergh	Chemin de grande communication de Mont-Saint-Jean à Lonvain	95 »
Kerkom	Chemin de grande communication, nº XXV. . . .	33 34
Keerbergen.	Chemin nº LVII	226 17
Kessel-Loo	Chemin de Louvain vers Holsbeek	700 »
Léau	Chemin reliant la route de Dormael à Léau à celle de Bruxelles à Liége	335 »
Loonbeek	Chemin de Mont-Saint-Jean à Louvain.	85 »
Lubbeek	Chemin, nº XXXIX, d'Hersselt à la grande route de l'État de Louvain à Tirlemont.	200 »
Meldert	Chemin de grande commonication, nº XXXVI. . .	150 »
Neerheylissem. . . .	Chemin de grande communication d'Opheylissem à Esemael	791 74

EXCÉDANTS des comptes antérieurs.	TOTAL.	EMPLOI DU PRODUIT DE LA TAXE PERÇUE (art 3, § a de l'arrêté royal du 6 octobre 1850)			
		à l'entretien du chemin.	au prolongemt des parties pavées.	à l'amélioration d'autres voies de communication.	TOTAL.
»	943 »	853 85	»	»	853 85
»	250 »	250 »	»	»	250 »
»	550 »	350 »	»	»	550 »
»	490 »	»	490 »	»	490 »
»	150 »	150 »	»	»	150 »
»	33 »	33 »	»	»	33 »
»	300 »	»	»	300 »	300 »
622 »	877 84	»	905 84	»	905 84
»	220 50	220 50	»	»	220 50
»	50 »	50 »	»	»	50 »
185 »	370 »	370 »	»	»	370 »
»	336 »	336 »	»	»	336 »
»	2,850 »	»	»	2,850 »	2,850 »
»	50 »	52 71	»	»	52 71
»	95 »	95 »	»	»	95 »
»	33 34	33 34	»	»	33 34
»	226 17	»	226 17	»	226 17
»	700 »	700 »	»	»	700 »
176 06	511 06	458 56	»	»	458 56
»	85 »	85 »	»	»	85 »
»	200 »	135 55	»	»	135 55
»	150 »	150 »	»	»	150 »
»	791 74	791 74	»	»	791 74

NOMS des VILLES ET COMMUNES.	CHEMIN sur lequel le droit de barrière est perçu.	PRODUIT de la taxe en 1866.
Neerlinter	Chemin de Tervueren à Haeren	843 »
Neeryssche	Chemin de grande communication de Louvain à Mont-St-Jean.	72 94
Opheylissem	Chemin de grande communication de Jodoigne à Nadnwez-Linsmeau	268 26
Oplinter.	Chemin de Tirlemont à Haelen	1,200 »
Ottenbourg.	Chemin de Louvain à Wavre	35 »
Rhode-Ste-Agathe . .	Id. id.	95 »
Rhode-St-Pierre . . .	Chemin de grande communication, nº XXXIX . . .	240 »
Roosbeek	Chemin reliant la route de Louvain à Liége à celle de Tirlemont à Winghe-St-Georges	132 »
Sehaffen	Chaussée de Diest à Tessenderloo	945 »
Tervueren	Chemin de grande communication de Tervueren à Duysbourg	100 »
Thildonek	Chemin de grande communication de Thildonck à Winxele.	209 »
Vertryck.	Chemin partant de la route de Louvain à Namur à celle de Bruxelles à Liége	300 »
Weert-St-Georges. . .	Chemin de Wavre à Louvain et chemin de Hamme-Mille à Tervueren	490 »
Wespelaer	Chemin nº XXXIII	138 »
Winxele	Chemin de grande communication reliant la route de Louvain à Malines à celle de Wespelaer à Haecht.	61 »
Zetrud-Lumay. . .	Chemin de grande communication nº LIV. . . .	86 »
	TOTAUX. . .	15,790 79

EXCÉDANTS des comptes antérieurs.	TOTAL.	EMPLOI DU PRODUIT DE LA TAXE PERÇUE (art. 3, § a, de l'arrêté royal du 8 octobre 1850)			
		à l'entretien du chemin.	au prolongem[t] des parties pavées.	à l'amélioration d'autres voies de communication.	TOTAL.
»	845 »	845 »	»	»	845 »
»	72 94	72 94	»	»	72 94
»	268 26	268 26	»	»	268 26
»	1,200 »	855 »	345 »	»	1,200 »
»	35 »	35 »	»	»	35 »
»	95 »	95 »	»	»	95 »
»	240 »	»	240 »	»	240 »
»	132 »	132 »	»	»	132 »
»	945 »	853 85	»	»	853 85
»	100 »	100 »	»	»	100 »
»	209 »	209 »	»	»	209 »
»	500 »	»	500 »	»	500 »
»	490 »	490 »	»	»	0 »
»	158 »	158 »	»	»	158 »
»	61 »	»	»	61 »	61 »
»	86 »	86 »	»	»	86 »
983 06	16,773 85	10,425 97	2,707 01	3,211 »	16,343 98

NOMS des VILLES ET COMMUNES.	CHEMIN sur lequel le droit de barrière est perçu.	PRODUIT de la taxe en 1866.
		ARRONDISSEMENT
Nivelles.	Chemin de Nivelles à Petit-Rœulx	305 »
Id.	Id. Braine-le-Comte.	612 »
Archennes	Chemin de Grez-Doiceau à Ottenbourg.	30 »
Bonlez	Chemin n° 70	41 »
Bornival.	Chemin de grande communication, n° LXXIV. . .	270 »
Ceroux-Mousty . . .	Chemin de grande communication, n° LXXI . . .	89 20
Court-St-Etienne . . .	Chemin de grande communication, n° XXVIII. . .	75 »
Glabais	Chemin de grande communication, n° XXII . . .	330 »
Grez-Doiceau	Chemin de grande communication de Grez-Doiceau vers Archennes et vers Longueville	440 »
Huppaye.	Chemin n° L, d'Enines à Jauchelette.	135 »
Ittre	Chemin de grande communication n° X, reliant la route de Hal à Nivelles à celle de Bruxelles à Mons	362 »
La Hulpe	Chemin de grande communication, n° XVIII . . .	215 »
Marsnsart	Chemin de grande communication, n° XXII . . .	75 »
Marilles	Chemin n° L	70 »
Mont-St-Guibert . . .	Chemin de grande communication, n° XXVIII. . .	335 »
Noduwez-Linsmeau . .	Chemins de grande communication, n°s L et LIII. .	112 »
Ohain.	Chemin de Marnières	442 86
Ophain-Bois-Seig.-Isaac.	Chemin de grande communication de Braine-l'Alleud à Bois-Seigneur-Isaac	100 »
Opprebais	Chemin n° XXXI	146 »
Orp-le-Grand . . .	Chemin n° XLIX	80 »
Piétrain	Chemin de grande communication de Jodoigne à Noduwez-Linsmeau	81 »
Planeenoit	Chemin de grande communication, n° XXII . . .	45 »
Rebecq-Rognon . .	Chemin n° Z	1,100 »
Vieux-Genappe . . .	Chemin dit de Hal	40 »

EXCÉDANTS des comptes antérieurs.	TOTAL.	EMPLOI DU PRODUIT DE LA TAXE PERÇUE (art. 3, § » de l'arrêté royal du 6 octobre 1850)			
		à l'entretien du chemin.	au prolongement des parties pavées.	à l'amélioration d'autres voies de communication.	TOTAL.
DE NIVELLES.					
»	305 »	305	»	»	305 »
»	612 »	612 »	»	»	612 »
»	50 »	»	50 »	»	50 »
»	41 »	41 »	»	»	41 »
»	270 »	»	270 »	»	270 »
»	89 20	89 20	»	»	89 20
»	75 »	75 »	»	»	75 »
»	330 »	330 »	»	»	330 »
»	440 »	440 »	»	»	440 »
»	135 »	135 »	»	»	135 »
»	362 »	»	»	362 »	362 »
»	215 »	111 87	»	103 13	215 »
»	75 »	75 »	»	»	75 »
»	70 »	70 »	»	»	70 »
»	335 »	335 »	»	»	335 »
»	112 »	112 »	»	»	112 »
»	442 86	442 86	»	»	442 86
»	100 »	100 »	»	»	100 »
»	146 »	146 »	»	»	146 »
»	80 »	80 »	»	»	80 »
»	81 »	81 »	»	»	81 »
»	45 »	45 »	»	»	45 »
705 »	1,805 »	100 60	»	1,704 40	1,805 »
»	40 »	40 »	»	»	40 »

NOMS des VILLES ET COMMUNES.	CHEMIN sur lequel le droit de barrière est perçu.	PRODUIT de la taxe en 1866.
Virginal-Samme . . .	Chemin de grande communication, n° x	242 50
Walhain-St-Paul- Sart-lez-Walhain	Id. id. n° xxx . . .	176 »
Waterloo	Chemin de Mont-St-Jean à Louvain	350 »
Id.	Chemin dit : Drève-Richel et des buveurs. . . .	25 »
Ways	Chemin de grande communication, n° xxii. . . .	100 »
	TOTAUX . .	6,444 56
	RÉCAPITULATION.	
	Arrondissement de BRUXELLES.	15,044 63
	Arrondissement de LOUVAIN. .	15,790 79
	Arrondissement de NIVELLES .	6,444 56
	ENSEMBLE . .	37,279 98

Entretien des chemins vicinaux.

313 communes ont dressé, en 1867, pour l'entretien et l'amélioration de la voirie vicinale, des rôles qui se sont élevés à fr. 298,243-64, savoir :

Arrondissement de Bruxelles. . . .	fr.	73,847 92
— de Louvain		37,928 53
— de Nivelles		69,411 10
Total. . .	fr.	181,187 55

EXCÉDANTS des comptes antérieurs.	TOTAL.	EMPLOI DU PRODUIT DE LA TAXE PERÇUE (art 3, § a de l'arrêté royal du 6 octobre 1850)			
		à l'entretien du chemin.	au prolongement des parties pavées.	à l'amélioration d'autres voies de communication.	TOTAL.
»	242 50	242 50	»	»	242 50
»	176 »	176 »	»	»	176 »
»	350 »	350 »	»	»	350 »
»	23 »	23 »	»	»	23 »
»	100 »	100 »	»	»	100 »
705 »	7,149 56	4,660 03	320 »	2,169 53	7,149 56
»	15,044 63	12,340 07	»	2,006 45	14,346 52
983 06	16,773 83	10,423 97	2,707 01	3,211 »	16,343 98
705 »	7,149 53	4,660 03	320 »	2,169 53	7,149 56
1,688 06	38,968 04	27,626 07	3,027 01	7,386 98	38,040 06

Centimes additionnels spéciaux :

Arrondissement de Bruxelles . . . fr.	47,772	16
— de Louvain	26,633	97
— de Nivelles	42.649	96
Total. . . fr.	117,056	09

26 villes ou communes, ayant des allocations à leur budget ou des excédants disponibles des années antérieures, ont été dispensées de former des rôles.

258 communes ont converti en argent les prestations en nature imposées à leur rôle.

Le Conseil nous a chargé :

1° D'engager spécialement les communes à prendre les mesures nécessaires pour mettre en vigueur, sur les chemins vicinaux pavés, en général, la législation concernant la grande voirie, sous le rapport de la police du roulage ;

2° D'inviter le Gouvernement à simplifier l'instruction en usage, pour arriver aux fins ci-dessus.

Nous avons prié M. le Ministre de l'Intérieur de vouloir rapporter une instruction du 8 septembre 1838, qui soumet à des formalités qui paraissent inutiles les demandes des communes ayant pour objet d'appliquer aux chemins vicinaux les lois et règlements sur la police du roulage.

M. le Ministre n'a pas encore statué sur cette demande.

Suppressions et changements de chemins et sentiers, en 1867.

Nous indiquons, dans les trois tableaux ci-après, les changements qui ont été apportés, en 1867, à la voirie vicinale, en vertu de la loi du 20 mai 1863.

Le premier de ces tableaux contient les suppressions et les changements de direction de chemins et de sentiers, demandés par des communes ;

Le deuxième, les suppressions et les changements de direction de chemins et de sentiers, demandés par des particuliers ;

Et le troisième, les ouvertures et les élargissements de chemins et de sentiers.

Suppressions et changements de direction de chemins et de sentiers, demandés par les communes.

I. *Suppressions et changements de direction de chemins*

NUMÉROS D'ORDRE.	COMMUNES.	DATE des décisions.	NATURE DES CHANGEMENTS AUTORISÉS.
		1867.	
1	Hamme.	23 janvier.	Suppression partielle d'un sentier.
2	Molenbeek-St-Jean.	6 février.	Suppression et aliénation d'un bout de chemin.
3	Bruxelles et Etterbeek.	13 id.	Suppression partielle d'une rue et d'un chemin, aux abords du champ des manœuvres.
4	Luhbeek.	13 id.	Suppression de plusieurs sentiers.
5	Watermael-Boitsfort.	27 id.	Suppression d'un bout de chemin.
6	Ohain.	6 mars.	Suppression et rétrécissement de chemins et sentiers.
7	Bossut-Gotteehain.	20 id.	Suppression totale ou partielle de chemins et sentiers.
8	Cortenberg et Erps-Querbs	17 avril.	Suppression d'un chemin.
9	Neerysseke.	24 mai.	Suppression partielle d'un chemin et de deux sentiers.
10	Chaumont-Gistoux.	12 juin.	Suppression partielle ou totale de plusieurs chemins et sentiers.
11	Wemmel.	10 juillet.	Suppression partielle d'un chemin.
12	Wemmel.	17 id.	Suppression d'un bout de sentier, pour faciliter la construction d'un bâtiment d'école.
13	Dongelberg.	31 id.	Changement de direction de deux sentiers.
14	Thildonck.	21 août.	Suppression de deux parties d'un chemin.
15	Villers-la-Ville.	11 septembre.	Suppression partielle d'un chemin et de deux sentiers.
16	Piétrebais.	9 octobre.	Redressement d'une partie de chemin.
17	Oisquercq.	16 id.	Id.
18	Hoeylaert.	27 novembre.	Redressement du chemin de grande communication.
19	Arehennes.	27 id.	Suppression et aliénation d'un excédant de largeur d'un chemin.

et de sentiers, demandés par les communes.

VALEUR des terrains à aliéner, d'après les procès-verbaux d'expertise.	EMPLOI DU PRODUIT des ALIÉNATIONS.
»	
5,368 10	Ouverture d'une rue nouvelle.
»	Le terrain disponible a été donné en échange de celui qui était nécessaire à la création de rues nouvelles.
2,134 90	Amélioration de la voirie.
1,106 00	Élargissement et redressement du chemin.
9,325 73	Construction d'un bâtiment d'école.
4,707 95	Amélioration de la voirie.
800 »	Id. id.
505 90	Id. id.
10,090 07	Id. id.
1,650 »	Id. id.
»	Le terrain a été abandonné en échange de celui qui est nécessaire au nouveau sentier.
»	Id.
»	Id.
»	Le terrain disponible a été donné en échange de celui qui est nécessaire à l'ouverture du nouveau chemin.
»	Id.
»	Id.
»	Id.
308 »	Amélioration de la voirie.

II. *Suppressions et changements de direction de chemins*

Numéros d'ordre.	NOMS DES DEMANDEURS.	COMMUNES.	DATE des décisions.
			1867
1	Crombez-Lefebvre	Walhain-St-Paul.	13 févr.
2	Thienpont, Jean-Baptiste.	Vollezeele.	13 id.
3	Delvaux-Lauwers	Assche.	27 id.
4	De Marcq de Tiége, E. et Cie.	Ottignies.	10 avril.
5	Rapaille	Mont-St-André.	17 id.
6	Dedeken	Assche.	3 mai.
7	Bourgeois	Villers-la-Ville.	22 id.
8	Peremans	Hérinnes.	22 id.
9	De Man d'Attenrode (le baron)	Hoeylaert.	26 juin.
10	Spiltoir et Minsen	La Hulpe.	31 juil.
11	Maisin	St-Remy-Geest.	8 août.
12	Potoms	Humbeek.	21 id.
13	Cells.	Molenbeek-Wersbeek.	4 sept.
14	L'admn des hospices de Wavre et les sieurs Richard et Marie Theys	Bierges.	9 octob.
15	Le baron Osy de Zegwaart	Dongelberg.	4 déc.
16	Pennart.	Nivelles.	4 id.

t de sentiers, demandés par des particuliers.

NATURE DES CHANGEMENTS.	INDEMNITÉS à payer en argent.	OBLIGATIONS IMPOSÉES, ET EMPLOI DES FONDS.
Redressement d'un sentier.	»	Abandon de terrain nécessaire à l'ouverture du nouveau sentier.
Déplacement d'un sentier	40 »	Amélioration de la voirie.
Redressement d'un chemin.	100 »	Abandon de terrain nécessaire au redressement du chemin — Amélioration de la voirie.
Changement de direction d'un chemin	500 »	Id. id.
Déplacement d'un sentier	15 »	Abandon du terrain nécessaire au nouveau sentier.
Suppression d'un sentier	150 »	Amélioration de la voirie.
Déplacement d'une partie de sentier	25 »	Id. et abandon de terrain nécessaire au nouveau sentier.
Changement de direction d'un sentier	50 »	Id. id.
Suppression totale ou partielle de trois sentiers.	»	Abandon du terrain nécessaire à l'ouverture d'un sentier et à l'empierrer sur 660m de longueur.
Suppression d'une partie de sentier.	234 »	Amélioration de la voirie et abandon du terrain nécessaire à la création du nouveau bout de sentier.
Changement de direction d'un sentier	»	Abandon du terrain nécessaire à l'ouverture du nouveau sentier.
Déplacement d'une partie de sentier	65 »	Amélioration de la voirie et abandon du terrain pour la création du nouveau sentier.
Suppression d'un sentier	»	Abandon de terrain nécessaire à l'ouverture d'un chemin de 2m 40 de largeur.
Redressement d'une partie de chemin	»	Abandon du terrain nécessaire au redressement du chemin.
Suppression de deux parties de chemins . . .	1,299 »	Ouverture et pavage d'un nouveau chemin. — Amélioration de la voirie.
Changement de direction d'un sentier	»	Abandon du terrain nécessaire au nouveau sentier et supporter les frais d'entretien.

III. *Ouverture et élargissement*

Numéros d'ordre.	COMMUNES.	DATE des décisions.	NATURE DES CHANGEMENTS.
		1866.	
1	Broxelles et Etterbeek . .	13 février.	Ouverture de rues nouvelles reliant le Quartier-Léopold au champ des manœuvres
2	Lubbeek	Id.	Ouverture d'un nouveau sentier . . .
3	Vollezeele	Id.	Ouverture d'un sentier en remplacement d'un autre supprimé . . . . .
4	Tubize	20 id.	Élargissement d'un chemin . . . . .
5	Assche	27 id.	Redressement partiel d'un chemin . .
6	Watermael-Boitsfort . .	Id.	Élargissement et redressem. d'un chemin.
7	Ottignies	10 avril.	Ouverture d'un chemin en remplacement d'un autre supprimé . . . . .
8	Cortenbergh et Erps-Querbs.	17 id.	Ouverture d'un chemin en remplacement d'un autre supprimé . . . . .
9	Mont-St-André	Id.	Ouverture d'un sentier . . . . .
10	Villers-la-Ville	22 mai.	Ouverture d'une partie de sentier . .
11	Hérinnes	Id.	Ouverture d'un bout de sentier . . .
12	Hoeylaert	26 juin.	Ouverture d'un sentier . . . . .
13	Wemmel	17 juillet.	Ouverture d'une petite partie de sentier.
14	La Hulpe	31 id.	Création d'un bout de sentier. . . .
15	Doogelberg	31 Id.	Ouverture de deux parties de sentier . .
16	St-Remy-Geest.	8 août.	Ouverture d'un sentier . . . . .
17	Thildonck	21 id.	Élargissement d'une partie de chemin .
18	Humbeek	21 id.	Ouverture d'un bout de sentier . . .
19	Schaerbeek.	4 septemb.	Ouverture de deux rues et d'une place publique. . . . .
20	Molenbeek-Wersbeek . .	4 id.	Ouverture d'un chemin de 2m40 de largr.
21	Villers-la-Ville	11 id.	Ouverture d'un chemin de 5m de largeur.

le chemins et de sentiers.

SOMMES à payer par les communes pour les terrains à occuper.	*OBSERVATIONS.*
»	Voir le n° 3 du tableau n° I.
»	Voir le n° 4 id.
»	Voir le n° 2 du tableau n° II.
160 »	
»	Voir le n° 3 id.
1,083 60	Voir le n° 5 du tableau n° I.
»	Voir le n° 4 du tableau n° II.
»	Voir le n° 8 du tableau n° I.
»	Voir le n° 5 du tableau n° II.
»	Voir le n° 7 id.
»	Voir le n° 8 id.
»	Voir le n° 9 id.
»	Voir le n° 12 du tableau n° I.
»	Voir le n° 10 du tableau n° II.
»	Voir le n° 13 du tableau n° I.
»	Voir le n° 11 du tableau n° II.
500 »	Voir le n° 14 du tableau n° I.
»	Voir le n° 12 du tableau n° II.
59,000 »	
»	Voir le n° 13 id.
»	Voir le n° 15 du tableau n° I.

Numéros d'ordre.	COMMUNES.	DATE des décisions.	NATURE DES CHANGEMENTS.
		1866.	
22	Bierges	9 octobre.	Ouverture d'une petite partie de chemin.
23	Piétrebais	9 octobre.	Id.
24	Oisquercq	16 id.	Id.
25	Hoeylaert	27 id.	Ouverture d'un chemin . . . . .
26	Dongelberg	4 décembre.	Id.
27	Nivelles.	4 id.	Ouverture d'une partie de sentier . . .

Contraventions.

Le nombre des procès-verbaux dressés, en 1867, par des agents communaux et par MM. les commissaires voyers des 1er, 2e, 3e, 4e, 7e et 9e districts, pour contraventions aux lois et règlements sur la voirie vicinale, s'élève à 1,377.

1,304 ont été suivis de condamnation.

40 — d'acquittement.

33 sont restés sans suite.

M. Vandenplas étant décédé, nous ne sommes pas à même de fournir de semblables renseignements pour le 8e ressort.

MM. les commissaires voyers des 5e et 6e districts ont fait connaître qu'ils ne se sont pas trouvés dans le cas de dresser des procès-verbaux pendant l'année dernière.

Dans ses sessions de 1866 et 1867, le Conseil s'est préoccupé de la marche suivie par le Département des Travaux publics, lorsque,

SOMMES à payer par les communes pour les terrains à occuper.	OBSERVATIONS.
»	Voir le n° 14 du tableau n° II.
»	Voir le n° 16 du tableau n° I.
»	Voir le n° 17 id.
»	Voir le n° 18 id.
»	Voir le n° 15 du tableau n° II.
»	Voir le n° 16 id.

pour la construction de chemins de fer, des changements doivent être apportés aux chemins vicinaux.

Les conclusions du rapport de la 2e section tendaient à ce que le Gouvernement ne s'écartât point des prescriptions de la loi générale du 10 avril 1841. M. le Ministre de l'Intérieur, à qui elles ont été communiquées, le 12 août 1867, ne nous a pas encore fait connaître la suite qui y sera donnée.

Curage de la Senne.

Le défaut d'ouvriers n'a pas permis à l'Administration communale de Bruxelles de faire effectuer le curage aux époques qui avaient été prescrites. Pour qu'elle puisse remplir ses obligations sous ce rapport, nous avons dû ordonner une nouvelle baisse partielle des eaux de la Senne, du 2 au 11 juillet.

Sur le territoire d'Anderlecht, le curage ayant laissé à désirer, un dévasement supplémentaire a dû avoir lieu en aval du Nieuwmolen.

Rôles.

Des rôles pour le curage des cours d'eau ont été dressés par 257 communes. Ils s'élevaient :

Pour l'arrondissement de Bruxelles, à	fr.	21,650 88
— de Louvain		27,825 02
— de Nivelles.		7,951 66
Total . . .	fr.	57,427 56

Ont été dispensées de former des rôles :

5 communes qui ne sont traversées par aucun cours d'eau;

3, qui ont obtenu l'autorisation de faire effectuer le curage par les riverains.

Et 71 qui avaient des excédants disponibles des années antérieures, ou dont les cours d'eau étaient en parfait état.

A la suite de réclamations qui s'étaient élevées contre le mauvais état d'entretien du ruisseau le Raem, nous avons prescrit un curage général et à vif fond de ce cours d'eau à Keerbergen, Tremeloo, Bael, Beggynendyck et Muysen.

Sur nos instances, l'autorité provinciale d'Anvers a ordonné de faire le même travail dans les communes de son ressort que traverse le Raem.

Barrage sur le Casterloop.

Nous avons transmis, le 31 juillet 1867, à M. le Ministre de l'Intérieur, la plainte que le Collége des Bourgmestre et Échevins

d'Aerschot avait adressée au Conseil, contre l'établissement d'un barrage fixe dans le ruisseau *le Casterloop*, sur le territoire de la province d'Anvers.

Une nouvelle réclamation nou étant parvenue, nous l'avons également transmise à M. le Ministre, en insistant sur la nécessité de donner à cette affaire une prompte solution, le barrage causant de fréquentes inondations.

Nous n'avons reçu aucune réponse.

Élargissement de la Petite Senne.

L'exécution des travaux d'assainissement de la Senne, dans l'intérieur de la ville, exige que l'élargissement de la Petite Senne soit continué sans retard. Il faut que les eaux trouvent un écoulement facile lorsqu'on mettra la rivière à sec dans la traverse de Bruxelles et même dans une partie de l'aval.

L'administration communale a mis à notre disposition un nouveau subside de 20,000 francs, qui nous a permis de nous occuper immédiatement de l'achat de propriétés situées dans la partie la plus étroite de la dérivation; mais nous n'avons pu, jusqu'à présent, nous mettre d'accord qu'avec quatre propriétaires auxquels nous avons payé des indemnités jusqu'à concurrence de fr. 15,827-75.

Les emprises principales sont celles qui doivent être faites sur trois propriétés qui se trouvent immédiatement en amont du pont établi sous la chaussée de Flandre, et les prétentions des intéressés excèdent de beaucoup les évaluations du corps des ponts et chaussées; des experts ont été nommés.

Les premières estimations des emprises nécessaires pour élargir la

Petite Senne, depuis le pont Deneck jusqu'à l'abattoir, portaient la dépense à	fr.	93,800
Les travaux étaient évalués à		20,200
Ensemble. . .	fr.	114,000

Nous ne saurions indiquer, avec précision, les moyens de couvrir cette dépense.

Toutefois, voici la situation qu'il est permis de prévoir :

Lorsque le Département des Travaux publics aura versé la somme qu'il doit encore du chef des travaux antérieurement exécutés, il y aura en caisse	fr.	14,811 40
La ville de Bruxelles a déjà liquidé		20,000 »
La province donnera le subside de 20,000 francs, dont il est parlé à la page 419 de l'Exposé de 1867.		20,000 »
Le Département des Travaux publics à promis un nouveau subside de		54,000 »
Total. . .	fr.	108,811 40

Les fonds assurés n'atteignent donc pas le chiffre prévu, qui ira croissant selon les indemnités qu'il faudra payer pour les emprises de terrain.

Insalubrité des eaux de la Senne.

Le Conseil nous a permis d'augmenter de trois le nombre des

membres de la Commission instituée pour l'examen des questions relatives au curage des cours d'eau et à la conservation du poisson dans les rivières.

En suite de cette résolution, nous avons prié MM. Francqui, professeur de chimie et conseiller provincial, Heyvaert, chimiste attaché à l'administration communale de Bruxelles, et Schram, directeur au Jardin botanique, de bien vouloir s'adjoindre aux membres qui avaient déjà été nommés en 1866.

La Commission a tenu plusieurs séances et sera, sans doute, en mesure de faire au Conseil les propositions qui lui ont été demandées.

TITRE XV. — AGRICULTURE.

La Commission provinciale d'agriculture nous a fait parvenir, comme précédemment, un rapport détaillé sur le service important qui lui est confié.

Ce document sera distribué en même temps que l'Exposé.

Commission provinciale.

Un arrêté royal du 4 juillet 1867 a renouvelé le mandat de M. le professeur Defays, comme membre de la Commission ; cet arrêté appelle aux mêmes fonctions :

M. Vandevelde, François, cultivateur à Vieux-Genappe, pour

représenter le 15e district agricole, en remplacement de M. Godefroid, décédé, et M. Langhendries, Jean-Baptiste, cultivateur à Hérinnes, pour représenter le 6e district, en remplacement de M. Dero, décédé.

Lors du renouvellement annuel, la série sortante était composée de membres qui représentaient les 1er, 2e, 6e, 7e, 10e et 16e districts.

Le mandat des anciens titulaires a été renouvelé.

Service vétérinaire.

Deux médecins vétérinaires du Gouvernement, qui avaient été nommés, à titre provisoire, pour un terme de trois ans, ont reçu un mandat définitif; ce sont les sieurs Victor Crevecœur, à Louvain, et J.-H. Herman, à Jauche.

Des mutations ont aussi eu lieu dans le personnel de ce service.

Le sieur Ed. Tournaye a été nommé médecin vétérinaire du Gouvernement pour le canton de Léau, en remplacement du sieur Van Entbrouck, décédé.

Le sieur De Give, répétiteur de clinique à l'école de médecine vétérinaire de l'Etat, a été nommé médecin vétérinaire du Gouvernement pour la section de Cureghem, en remplacement du sieur Wehenkel, démissionnaire.

La démission de ses fonctions, offerte par le sieur Delhaize, médecin vétérinaire du Gouvernement, pour la seconde section du canton de Perwez, a été acceptée, et le sieur Lecouturier,

médecin vétérinaire du Gouvernement, à Walhain-Saint-Paul, a été chargé temporairement du service vacant.

Le sieur Foucart, D.-J., ancien médecin vétérinaire du Gouvernement, à Braine-le-Château, a été adjoint au médecin vétérinaire du Gouvernement à Hal, afin d'assurer le service du canton, pendant la maladie du titulaire, le sieur J.-B. Van Cutsem.

Race chevaline.

Les modifications introduites dans le règlement provincial sur la race chevaline ont été approuvées par le Roi, le 26 août 1867.

Lors de la discussion des dispositions nouvelles, un membre du Conseil a demandé que des démarches fussent faites pour obtenir, du Gouvernement, un concours pécuniaire plus élevé que celui qu'il avait promis, afin que le taux ou le nombre des primes, que l'on instituerait, pussent être augmentés, le cas échéant.

M. le Ministre de l'Intérieur n'a pu accueillir cette demande; il a formellement exprimé son intention sur la participation de l'État dans ces dépenses, et il est bien décidé à ne pas s'écarter des règles posées.

Peste bovine.

Aucun cas de peste bovine n'a été constaté dans le Brabant, en 1867.

Les médecins vétérinaires du Gouvernement, et les administrateurs communaux ont déployé le zèle le plus louable dans l'exécu-

tion et la surveillance des mesures prises pour éviter le retour du mal.

Dans le tableau qui suit, les chiffres concernant les ventes d'animaux de l'espèce bovine ne se rapportent qu'aux quatre derniers mois de l'année, sauf pour les villes de Bruxelles et Louvain, où les marchés ont été constamment tenus.

Tableau indiquant l'importance des transactions qui ont eu lieu, en 1867, sur les foires et marchés aux chevaux et aux bestiaux de la Province de Brabant.

LOCALITÉS où se tiennent les marchés et les foires.	ESPÈCES d'animaux exposés en vente.	NOMBRE d'animaux vendus.	PRIX moyen de vente.	VALEUR moyenne totale.	IMPORTANCE des transactions pour chaque marché.
			FR. c.	FR. c.	
Bruxelles. .	Bœufs	8,797	501 »	4,407,297 »	11,310,868 »
	Taureaux . . .	3,271	371 »	1,213 541 »	
	Vaches et génisses.	4,061	321 »	1,303,581 »	
	Veaux	17,700	100 »	1,770,000 »	
	Moutons et agneaux	42,370	30 »	1,277,100 »	
	Porcs	11,169	121 »	1,339,349 »	
Hal. . . .	Vaches maigres .	21	260 »	5,460 »	132,937 »
	Génisses id. .	65	145 »	9,425 »	
	Porcs gras . .	31	140 »	4,340 »	
	Porcs maigres .	660	43 »	28,380 »	
	Jeunes porcs. .	7,111	12 »	85,332 »	
Castre (foire).	Porcs maigres .	2	50 »	100 »	815 »
	Jeunes porcs. .	55	13 »	715 »	
Hérinnes (foire)	Porcs maigres .	30	40 »	1,200 »	1,272 »
	Jeunes porcs . .	8	9 »	72 »	
Leeuw-Saint-Pierre (foire).	Vaches laitières.	1	340 »	340 »	7,914 »
	Génisses . . .	13	120 »	1,560 »	
	Veaux	74	67 »	4,938 »	
	Porcs gras . .	2	129 »	258 »	
	Jeunes porcs. .	57	14 »	798 »	

LOCALITÉS où se tiennent les marchés et les foires.	ESPÈCES d'animaux exposés en vente.	NOMBRE d'animaux vendus.	PRIX moyen de vente.	VALEUR moyenne totale.	IMPORTANCE des transactions pour chaque marché.
			FR. C.	FR. C.	
Lennick-Saint-Quentin (foire)	Veaux	4	85 »	340 »	720 »
	Porcs gras. . .	2	150 »	300 »	
	Jeunes porcs . .	4	20 »	80 »	
Lennick-Saint-Martin (foire).	Génisses maigres.	55	70 »	3,850 »	11,032 »
	Vaches maigres .	1	200 »	200 »	
	Porcs maigres .	23	72 »	1,656 »	
	Porcs gras. . .	26	175 »	4,550 »	
	Jeunes porcs. .	83	12 »	996 »	
Londerzeel (foire).	Chevaux	5	375 »	2,125 »	10,220 »
	Poulains	3	210 »	630 »	
	Génisses	11	65 »	715 »	
	Jeunes porcs. .	450	15 »	6,750 »	
Malderen (foire).	Chevaux	8	330 »	2,800 »	16,330 »
	Poulains	2	190 »	380 »	
	Vaches laitières .	8	260 »	2,080 »	
	Veaux	40	132 »	5,280 »	
	Bœufs	2	300 »	600 »	
	Taureaux . . .	6	285 »	1,710 »	
	Chèvres . . .	16	18 »	288 »	
	Jeunes porcs. .	200	16 »	3,200 »	
Thollembeek (foire).	Porcs maigres .	3	30 »	90 »	650 »
	Jeunes porcs. .	56	10 »	560 »	

LOCALITÉS où se tiennent les marchés et les foires.	ESPÈCES d'animaux exposés en vente.	NOMBRE d'animaux vendus.	PRIX moyen de vente.	VALEUR moyenne totale.	IMPORTANCE des transactions pour chaque marché.
			fr. c.	fr. c.	
Tourneppe (foire).	Vaches maigres.	13	230 »	2,990 »	19,640 »
	Génisses id.	19	120 »	2,280 »	
	Porcs gras	8	180 »	1,440 »	
	Porcs maigres	17	40 »	680 »	
	Jeunes porcs.	875	14 »	12,250 »	
Louvain	Chevaux	3,185	270 »	859,950 »	4,225,945 »
	Vaches grasses.	2,029	350 »	710,150 »	
	Vaches maigres.	1,317	300 »	395,100 »	
	Bœufs gras	45	450 »	20,250 »	
	Bœufs maigres	125	250 »	31,250 »	
	Génisses grasses.	2,010	350 »	703,500 »	
	Génisses maigres.	1,117	175 »	195,475 »	
	Bouvillons	75	300 »	22,500 »	
	Veaux	2,806	120 »	336,720 »	
	Porcs	4,913	150 »	736,950 »	
	Jeunes porcs	10,705	20 »	214,100 »	
Aerschot	Vaches laitières 1re classe.	34	300 »	10,200 »	67,151 »
	Vaches laitières 2e classe.	227	135 »	30,645 »	
	Génisses	112	128 »	14,336 »	
	Bouvillons.	3	90 »	270 »	
	Veaux	180	65 »	11,700 »	

LOCALITÉS où se tiennent les marchés et les foires.	ESPÈCES d'animaux exposés en vente.	NOMBRE d'animaux vendus.	PRIX moyen de vente.	VALEUR moyenne totale.	IMPORTANCE des transactions pour chaque marché.
			FR. C.	FR. C.	
Diest . . .	Chevaux . . .	49	565 »	27,685 »	992,375 »
	Poulains . . .	12	280 »	3,360 »	
	Vaches. . . .	1,977	265 »	523,905 »	
	Bœufs	279	325 »	89,675 »	
	Bouvillons. . .	482	185 »	89,170 »	
	Génisses . . .	1,013	175 »	177,275 »	
	Veaux	391	35 »	13,685 »	
	Porcs	150	80 »	12,000 »	
	Jeunes porcs. .	3,708	15 »	55,620 »	
Tirlemont.	Chevaux . . .	540	550 »	297,000 »	2,405,520 »
	Poulains . . .	230	220 »	50,600 »	
	Vaches grasses .	1,400	400 »	560,000 »	
	Vaches maigres .	400	275 »	110,000 »	
	Bœufs gras. . .	600	600 »	360,000 »	
	Bœofs de labour.	300	400 »	120,000 »	
	Génisses grasses.	1,100	400 »	440,000 »	
	Génisses maigres.	400	250 »	100,000 »	
	Boovillons. . .	19	125 »	2,375 »	
	Veaux	200	125 »	25,000 »	
	Moutons . . .	101	45 »	4,545 »	
	Porcs gras . .	1,360	160 »	249,600 »	
	Porcs maigres .	1,200	50 »	60,000 »	
	Jeuoes porcs. .	2,200	12 »	26,400 »	
Haecht (foire).	Jeuoes porcs. .	60	18 »	1,080 »	2,970 »
	Porcs.	54	35 »	1,890 »	

LOCALITÉS où se tiennent les marchés et les foires.	ESPÈCES d'animaux exposés en vente.	NOMBRE d'animaux vendus.	PRIX moyen de vente.	VALEUR moyenne totale.	IMPORTANCE des transactions pour chaque marché.
			fr. c.	fr. c.	
Hougaerde. .	Chevaux . .	11	270 »	2,970 »	17,810 »
	Poulains . . .	5	144 »	720 »	
	Taureaux . . .	4	295 »	1,180 »	
	Bœufs	10	280 »	2,800 »	
	Bouvillons. . .	15	120 »	1,800 »	
	Vaches. . . .	22	210 »	4,620 »	
	Génisses . . .	30	124 »	3,720 »	
Léau . . .	Bœufs gras . .	34	487 »	16,558 »	447,338 »
	Taureaux gras .	15	300 »	4,500 »	
	Vaches et génisses grasses . . .	1,218	330 »	426,300 »	
Rummen (foire) . .	Chevaux . . .	180	500 »	90,000 »	115,330 »
	Poulains . . .	130	195 »	25,330 »	
Nivelles . .	Vaches. . . .	497	274 »	136,178 »	213,475 »
	Bœufs	6	233 »	1,398 »	
	Génisses . . .	167	217 »	36,239 »	
	Porcs	340	45 »	15,300 »	
	Jeunes porcs. .	2,030	12 »	24,360 »	
Wavre. . .	Vaches laitières.	1,960	229 »	448,840 »	1,102,205 »
	Bœufs	298	308 »	91,784 »	
	Génisses . . .	883	138 »	122,854 »	
	Bouvillons . .	95	2 »	8,740 »	
	Porcs	7,831	37 »	289,747 »	
	Jeunes porcs. .	14,024	10 »	140,240 »	

LOCALITÉS où se tiennent les marchés et les foires.	ESPÈCES d'animaux exposés en vente.	NOMBRE d'animaux vendus.	PRIX moyen de vente.	VALEUR moyenne totale.	IMPORTANCE des transactions pour chaque marché.
			FR. C.	FR. C.	
Jodoigne . .	Chevaux . . .	29	62 »	7,600 »	286,747 »
	Poulains . . .	5	195 »	950 »	
	Vaches laitières.	396	254 »	100,584 »	
	Bœufs	84	236 »	19,824 »	
	Génisses . . .	250	230 »	57,500 »	
	Bouvillons . .	44	102 »	4,488 »	
	Vaches grasses .	53	386 »	12,758 »	
	Veaux	33	57 »	1,881 »	
	Porcs	191	109 »	20,820 »	
	Jeunes porcs. .	2,782	21 »	60,362 »	

Etablissement de foires et marchés.

Nous avons reçu, des Conseils communaux de Linkebeek, Jauche et Orp-le-Grand, des demandes tendantes à pouvoir établir, le premier, une foire au bétail qui aurait lieu annuellement au mois d'octobre, et, les deux autres, un marché hebdomadaire aux bestiaux.

Un arrêté royal du 19 août 1867 a approuvé la résolution du Conseil, qui autorise la commune de Laeken à établir un marché hebdomadaire.

Arpenteurs.

41 candidats se sont présentés, en 1867, devant la Commission instituée pour l'examen des jeunes gens qui se destinent à la pro-

fession d'arpenteur. 32 ont été admis : 4 d'entre eux n'ont pas retiré leur diplôme. Les autres ont été ajournés.

Echenillage.

Les recommandations habituelles ont été faites aux autorités communales pour l'échenillage obligatoire et l'échenillage facultatif des arbres, arbustes, etc.

Mercuriale.

Le n° 34 du *Mémorial administratif* de 1868 contient :

1° L'indication du prix moyen des grains et autres produits agricoles vendus sur les marchés régulateurs de Bruxelles, Diest, Louvain et Tirlemont, pendant l'année 1867 ;

2° L'indication du prix moyen des mêmes denrées, établi, conformément à la loi des 18 et 29 décembre 1790, pour le rachat des rentes en nature, en 1868.

TITRE XVI. — INDUSTRIE.

Établissements dangereux, insalubres ou incommodes.

Un arrêté royal du 5 septembre 1867 a soumis au régime de l'arrêté réglementaire du 29 janvier 1863, relatif à la police des établissements industriels dangereux, insalubres ou incommodes :

1° Les dépôts ou magasins de matières explosives non spécialement prévus dans la liste annexée à l'arrêté réglementaire (1re classe B.)

2° Les dépôts ou magasins, en grand, de matières inflammables non compris dans la même liste (2e classe.)

Etablissements de première classe autorisés par nous, en 1867.

Un abattoir public et deux abattoirs particuliers. — Deux abattoirs particuliers avec boucherie. — Une fabrique d'amidon, de biscuits et de bonbons secs. — Un atelier pour l'argenture et l'étamage des glaces et du verre. — Huit briqueteries permanentes. — Deux ateliers pour le battage du chauvre et du lin en grand. — Un four à chaux permanent. — Deux magasins de chiffons et d'os. — Une fabrique de chlorure de chaux et d'ammoniaque liquides. — Une fabrique de chromate de plomb et de bleu de Prusse. — Un clos d'équarrissage avec chaudières pour la cuisson des animaux abattus et verminières pour la création de larves destinées à la nourriture des volailles. — Un dépôt d'immondices. — Une distillerie. — Un échaudoir. — Une fabrique d'étoffes de laine avec teinturerie. — Un magasin de foin. — Quatre fonderies de fer. — Une fonderie de cuivre. — Deux gazomètres. — Trois fabriques d'huiles et de graisses industrielles. — Une fabrique d'huile de poisson. — Deux dépôts d'huiles. — Deux ateliers pour l'épuration des huiles. — Une fabrique de lithofracteur (poudre de mine inexplosible). — Deux moufles pour l'application de la dorure sur porcelaine. — Un moufle pour l'application de la dorure sur métaux. — Deux moulins à grains. — Deux fabriques de papiers peints. — Une fabrique de poteries. — Une fabrique de savon avec atelier de dissolution de la soude artificielle pour la cristallisation du carbonate de soude. — Quatre ateliers pour le sécrétage des peaux de lièvre et de lapin. — Une fabrique de sulfate de soude, d'acides sulfurique et nitrique, de chlorure de chaux sec et liquide. — Cinq tanneries. — Une tannerie et corroierie. — Sept teintureries. — Six ateliers de tonneliers.

Une permission provisoire a été accordée pour le maintien d'un dépôt d'immondices.

Nous avons, en outre, autorisé :

L'adjonction d'une fabrique de salpêtre à une fabrique de potasse, et d'une fonderie de fer à une fonderie de cuivre;

La construction de réservoirs spéciaux dans une fabrique d'huiles et de graisses industrielles;

La remise en activité d'une distillerie agricole;

La transformation d'une sucrerie en distillerie de jus de betteraves.

Nous avons modifié et complété, dans l'intérêt général, les conditions insérées dans des autorisations accordées antérieurement pour l'établissement d'une teinturerie, d'une fabrique de bougies et d'une distillerie.

Onze demandes ont été rejetées, elles avaient pour objet l'établissement de :

Deux magasins de chiffons;

Deux fabriques de sulfate d'alumine et d'acides sulfurique et nitrique;

Un clos d'équarrissage pour chevaux malades, avec magasin d'engrais;

Un clos d'équarrissage pour chevaux sains, avec porcherie;

Trois fabriques de graisses d'os;

Une briqueterie permanente;

Un atelier pour le rouissage du lin et du chanvre en chaudière.

En degré d'appel, nous avons accordé l'autorisation d'établir un magasin de charbon et une forge de maréchal ferrant.

Nous avons réformé la décision d'une administration communale qui ordonnait la fermeture d'un magasin de fromages. — Des conditions supplémentaires ont toutefois été imposées à l'intéressé.

Un appel tardif, formé contre un refus d'autorisation pour l'établissement d'une vacherie, n'a pas été accueilli.

Quatre pourvois ont été formés, auprès du Roi, contre des ordonnances de notre Collége, portant :

Refus de permission, pour l'établissement d'une fabrique de dégras et d'un dépôt d'immondices;

Autorisation, pour l'établissement d'un magasin de chiffons et d'une fabrique d'huiles et de graisses industrielles.

Le premier de ces pourvois a été accueilli. — Les trois autres ont été rejetés.

Surveillance des usines.

M. Claes, commissaire surveillant des usines qui déversent, dans la Senne ou dans ses affluents, des matières pouvant salir, corrompre ou dénaturer les eaux, continue à nous envoyer, toutes les semaines, un rapport sur le résultat de ses visites.

Barrages dans les cours d'eau.

Des augmentations de retenue ont été accordées aux propriétaires d'un moulin à papier et d'un moulin à farine mus par l'eau.

Seize décisions ont été prises pour des modifications aux ventilleries de moulins, à la reconstruction de roues, de vannes, etc.

Nous avons en outre autorisé :

Le maintien d'une prise d'eau pour les besoins de l'industrie;

La construction de cinq barrages, dont deux pour irrigation, deux pour l'alimentation de brasseries et un pour l'établissement d'un moulin à couper le tabac.

Nous avons fixé la retenue des eaux à un moulin établi sur la Thines.

Il a été apporté des modifications aux conditions d'un octroi concernant un moulin à farine mû par l'eau.

Cinq procès-verbaux constatant le placement de clous de jauge et l'état des lieux, à des usines établies sur des cours d'eau, ont été approuvés.

Nous avons rejeté une demande ayant pour objet une augmentation de retenue d'eau à un moulin.

Machines à vapeur.

Il est rendu compte, dans le rapport de M. l'ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées, des autorisations délivrées en 1867, pour le placement ou le changement d'appareils à vapeur.

Au 31 décembre dernier, on comptait dans le Brabant 948 machines à vapeur en activité, non compris les locomotives au service des chemins de fer de l'État.

Toutes ces machines ont une force totale de 24,491 chevaux.

CARRIÈRES EXPLOITÉES PAR GALERIES SOUTERRAINES.

Déclarations reçues à l'administration provinciale, en exécution de l'arrêté royal du 29 février 1852.

N° d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS des EXPLOITANTS.	COMMUNES.	NATURE de l'exploitation.	NUMÉROS des parcelles au plan cadastral
1	Delmez, Maximilien	Melin.	Pierres.	Sec B, N° 384
2	Berwaer, Xavier	St-Remy-Geest.	Id.	B, 612
3	Allard, Jean-Martin	Id.	Id.	B, 14a
4	Botson, Nestor et Brassine, Fr.	Melin.	Id.	B, 748
5	Les mêmes	Id.	Id.	B, 839
6	Remy, Jean-Joseph	Biez.	Craie.	A, 454
7	Josens, Louis et Genin, Éléon.	Melin.	Pierres.	B, 647
8	Malevé, Charles-Joseph . . .	Id.	Id.	B, 648
9	Labaisse, Albert	Id.	Id.	B, 735d
10	Soille, J.-B et De Cossaux, J.-B.	Id.	Id.	B, 772
11	Pilloy, Joseph	Lathuy.	Id.	A, 124
12	Paul, Guillaume-Joseph . . .	Melin.	Id.	B, 861
13	Boulanger, Antoine-Joseph. .	Id.	Id.	B, 721
14	Paul, Emile	Id.	Id.	B, 861
15	Delhasse, Emile	Id.	Id.	B, 631a
16	Rock, frères	Nivelles.	Roche feld-spathique (terre à faïence).	A, 246
17	Ambroise, Ve Napoléon . . .	Melin.	Pierres.	B, 665
18	Paul, Emile	Id.	Id.	B, 630a
19	Botson, Nestor et Brassine, Fr.	Lathuy.	Id.	B, 61
20	Pilloy, Jean-Baptiste	Id.	Id.	A, 123
21	Durinex, Henri et Rutle C.-J. .	Melin.	Id.	B, 724

Brevets.

1,356 demandes de brevets ont été déposées au greffe du Gouvernement provincial, en 1867 :

365 pour brevets d'invention ;

821 » d'importation;

170 » d'addition ou de perfectionnement.

Le commissariat de l'arrondissement de Louvain a reçu trois demandes, et celui de Nivelles cinq.

Conseils de prud'hommes.

Nous donnons, ci-après, le relevé des affaires dont ont été saisis, en 1867, les deux conseils de prud'hommes de la province.

Conseil des prud'hommes de Bruxelles.

I. — BUREAU DE CONCILIATION.

NOMBRE DES AFFAIRES	CONTESTATIONS de la compétence du Conseil — entre ouvriers.	de la compétence du Conseil — entre chefs d'industrie et ouvriers.	de la compétence du Conseil — entre chefs d'industrie.	de la compétence du Conseil — Total.	en dehors de la compétence du Conseil — entre ouvriers	en dehors de la compétence du Conseil — entre chefs d'industrie et ouvriers.	en dehors de la compétence du Conseil — entre chefs d'industrie.	en dehors de la compétence du Conseil — Total.
Pendantes devant le bureau, au 1er janvier	»	5	»	»	»	»	»	»
Inscrites pendant l'année — retenues par le bureau.	14	597	3	»	11	4	1	»
Inscrites pendant l'année — renvoyées à un bureau spécial	»	»	»	»	»	»	»	»
Total des affaires dont le bureau était saisi	14	602	3	619	11	4	1	16
AFFAIRES								
Sur comparution volontaire — conciliées	10	»	3	»	7	1	1	»
Sur comparution volontaire — non conciliées et renv. au Conseil	»	»	»	»	»	»	»	»
Sur avertissement par lettre du greffier — conciliées.	1	535	»	»	3	1	»	»
Sur avertissement par lettre du greffier — non conciliées et renv. au Conseil. . . .	»	47	»	»	»	»	»	»
Sur avertissement par lettre du greffier — restées sans suite ou retirées par les parties	3	17	»	»	1	2	»	»
Sur citation — conciliées	»	»	»	»	»	»	»	»
Sur citation — non conciliées après comparution des parties — en personne.	»	»	»	»	»	»	»	»
Sur citation — non conciliées après comparution des parties — par représentant . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
RÉCAPITULATION. — Conciliées.	11	535	3	»	10	2	1	»
RÉCAPITULATION. — Non conciliées . . .	»	47	»	»	»	»	»	»
RÉCAPITULATION. — Restées sans suite . .	3	17	»	»	1	2	»	»
Total des affaires dont le bureau a été dessaisi	14	599	3	616	11	4	1	16
Affaires pendantes devant le bureau au 31 décembre	»	3	»	3	»	»	»	»

Nombre des séances du bureau pendant l'année : 110.

Affaires conciliées par le bureau.

NATURE DES CONTESTATIONS.	CONTESTATIONS ENTRE ouvriers.	CONTESTATIONS ENTRE chefs d'industrie et ouvriers.	CONTESTATIONS ENTRE chefs d'industrie.	Total.
1° *De la compétence du Conseil.*				
Paiement de salaire promérité, avances, etc.	7	308	»	»
Inobservation des délais d'usage en matière de congé	»	98	»	»
Malfaçon	4	33	»	»
Retenue de livret, inscriptions illégales, dettes, etc.	»	79	»	»
Retenue d'outils	»	18	»	»
Contrats d'apprentissage	»	2	»	»
	»	»	»	549
2° *En dehors de la compétence du Conseil.*				
Valeur d'ouvrage	6	»	1	»
Retenue d'outils	»	2	»	»
Contrats d'apprentissage	2	»	»	»
Ouvrage en souffrance	2	»	»	»
	»	»	»	13

II. — CONSEIL.

NOMBRE DES AFFAIRES.	CONTESTATIONS de la compétence du Conseil.	CONTESTATIONS en dehors de la compétence du Conseil.	NOMBRE des AFFAIRES TERMINÉES.	CONTESTATIONS de la compétence du Conseil.	CONTESTATIONS en dehors de la compétence du Conseil.
Restant à juger au 1er janv.	7	»	Par jugement ou sentence au fond : contradictoire	34	»
Introduites devant le Conseil pendant l'année : sur citation	47	»	Par jugement ou sentence au fond : par défaut	13	»
Introduites devant le Conseil pendant l'année : sur avertissement du greffier	»	»	Par jugement ou sentence d'incompétence	»	»
Total.	54	»	A l'amiable et sans jugement.	»	»
Jugements avant de statuer au fond, préparatoires, interlocutoires ou sur incident.	2	»	Total des affaires terminées.	47	»
Jugements par défaut suivis d'opposition	1	»	Affaires restant à juger au 31 décembre	7	»

Affaires terminées par jugements ou à l'amiable.

NATURE DES CONTESTATIONS.	AFFAIRES TERMINÉES PAR JUGEMENTS, entre				A L'AMIABLE ET SANS JUGEMENT entre	
	ouvriers.		chefs d'industrie et ouvriers.			
	En dernier ressort.	A charge d'appel.	En dernier ressort.	A charge d'appel.	ouvriers.	chefs d'industrie et ouvriers.
De la compétence du Conseil.						
Paiement de salaire	»	»	33	»	»	»
Renvoi ou départ d'atelier sur avertissement préalable	»	»	11	»	»	»
Avances sur salaire	»	»	3	»	»	»
Totaux. .	»	»	47	»	»	»

Actes d'instruction. — Renseignements divers.

Enquêtes directes	sur procès-verbal	1
	sans procès-verbal	4
Enquêtes contraires		»
Expertises		13
Pro Deo accordés		4
Actes divers.		9

Le Conseil a tenu 15 séances.

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN.

I — BUREAU DE CONCILIATION.

NOMBRE DES AFFAIRES.		CONTESTATIONS de la compétence du Conseil entre ouvriers.	entre chefs d'industrie et ouvriers.	entre chefs d'industrie.	Total.
Pendantes devant le bureau au 1er janvier.		»	»	»	»
Inscrites pendant l'année	retenues par le bureau	2	172	1	175
	renvoyées à un bureau spécial	»	»	»	»
Total des affaires dont le bureau était saisi.		2	172	1	175
AFFAIRES					
Sur comparution volontaire	conciliées	»	»	»	»
	non conciliées et renvoyées au Conseil	»	»	1	1
Sur avertissement par lettre du greffier	conciliées	1	93	»	94
	non conciliées et renvoyées au Conseil	1	44	»	45
	restées sans suite ou retirées par les parties.	»	22	»	22
Sur citation.	conciliées	»	»	»	»
	non conciliées après comparution des parties — en personne.	»	13	»	13
	non conciliées après comparution des parties — par représentant	»	»	»	»
Récapitulation.	conciliées	»	»	»	»
	non conciliées	»	»	»	»
	restées sans suite	»	»	»	»
Total des affaires dont le bureau a été dessaisi		2	172	1	175
Affaires pendantes devant le bureau au 31 décembre		»	»	»	»

Nombre des séances du bureau pendant l'année : 35.

Affaires conciliées par le bureau.

NATURE DES CONTESTATIONS.	CONTESTATIONS ENTRE ouvriers.	CONTESTATIONS ENTRE chefs d'industrie et ouvriers.	CONTESTATIONS ENTRE chefs d'industrie.	Total.
De la compétence du Conseil.				
Réclamation de salaires promérités	1	64	»	65
Réclamations relatives à des inscriptions faites sur les livrets d'ouvriers à leur renvoi	»	15	»	15
Demandes d'indemnités pour renvoi contraire aux règlements des fabriques ou aux usages. .	»	8	»	8
Contestations relatives aux contrats d'apprentissage	»	6	»	6
	1	93	»	94

II. — CONSEIL.

NOMBRE DES AFFAIRES.	CONTESTATIONS de la compétence du Conseil.	CONTESTATIONS en dehors de la compétence du Conseil.	NOMBRE des AFFAIRES TERMINÉES.	CONTESTATIONS de la compétence du Conseil.	CONTESTATIONS en dehors de la compétence du Conseil.
Restant à juger au 1er janv.	»	»	Par jugement ou sentence au fond : contradictoire.	39	»
Introduites devant le Conseil pendant l'année : sur citation . .	13	»	Par jugement ou sentence au fond : par défaut. .	9	»
Introduites devant le Conseil pendant l'année : sur comparution volontaire ou avertissement.	46	»	Par jugement ou sentence d'incompétence .	»	»
Revenues à l'audience sur opposition	»	»	A l'amiable et sans jugement.	10	»
Total. . .	59	»	Total des affaires terminées.	58	»
Jugements avant de statuer au fond, préparatoires, interlocutoires ou sur incident	»	»			
Jugements par défaut suivis d'opposition	1	»	Affaires restant à juger au 31 décembre	»	»

Affaires terminées par jugements ou à l'amiable.

NATURE DES CONTESTATIONS	AFFAIRES TERMINÉES PAR JUGEMENTS, entre				A L'AMIABLE ET SANS JUGEMENT, entre	
	ouvriers.		chefs d'industrie et ouvriers.			
	En dernier ressort.	A charge d'appel.	En dernier ressort.	A charge d'appel.	ouvriers.	chefs d'industrie et ouvriers.
De la compétence du Conseil.						
Réclamations de salaires dus pour journées faites ou travaux exécutés	»	»	31	1	1	6
Réclamations relatives aux contrats d'apprentissages survenus entre patrons mégissiers et leurs apprentis	»	»	5	»	»	1
Demandes d'indemnités équivalentes à 8 ou 15 jours de salaire pour renvoi immédiat des ateliers . .	»	»	10	»	»	2
Demandes par les chefs d'industrie parce que les ouvriers ont quitté la fabrique sans prévenir 8 ou 15 jours d'avance	»	»	1	»	»	»
Contrat d'ouvriers et patrons stipulant une indemnité à payer par la partie qui résilierait sans motifs le contrat	»	»	47	1	1	9
Totaux. . .						

Le Conseil a tenu 19 séances.

TITRE XVII. — COMMERCE.

CHAMBRES DE COMMERCE.

Les trois Chambres de commerce de la province sont actuellement composées comme suit :

NOMS ET PRÉNOMS DES MEMBRES.	QUALITÉ.	PROFESSION.	DOMICILE.
Chambre de commerce de Bruxelles.			
Verreyt, Jacques.	Président.	Négociant.	Ixelles.
Vandevin, Ferdinand.	Vice-président.	Id.	Bruxelles.
Fortamps, Frédéric.	Membre.	Ancien négociant.	Ixelles.
Capouillet, Pierre.	Id.	Raffineur de sucre.	Bruxelles.
Collart, Léopold.	Id.	Négociant en cotonnettes.	Id.
Cappellemans, Jean-Baptiste.	Id.	Fabricant de porcelaines.	Id.
Keymolen, Tobie.	Id.	Brasseur.	Id.
De Rongé, Charles.	Id.	Fabricant.	Id.
Tournay-Stevens, B.	Id.	Négociant en manufactures.	Id.
Cans, Léon.	Id.	Directeur de la Caisse générale d'épargne et de retraite.	Id.
Godefroy, Joseph.	Id.	Menuisier.	Id.
Dartevelle, Léon.	Id.	Fabricant de dentelles.	St-Josse-t.-Noode
De Decker, Gustave.	Id.	Fabricant.	Bruxelles.
De Bavay, Paul.	Id.	Fabricant (tréfilerie).	Id.
Van Hoegaerden, J.-Victor.	Id.	Fabricant d'étoffes.	Id.
Parmentier, Edmond.	Id.	Id.	Id.
Van Volsem, Jean.	Id.	Distillateur.	Hal.
Deroubaix-Jenar, Henri.	Id.	Blanchisseur de cire.	Ixelles.
De Molinari, E.	Secrétaire.	»	Bruxelles.

NOMS ET PRÉNOMS DES MEMBRES.	QUALITÉ.	PROFESSION.	DOMICILE.
		Chambre de commerce de Louvain.	
Carleer, Jean-Baptiste.	Président.	Brasseur.	Louvain.
Bodart, Paul.	Vice-président.	Négociant en huiles, graines, etc.	Id.
Staes, Charles.	Membre.	Négociant en vins et teinturier.	Id.
Terwagne, Charles.	Id.	Banquier.	Id.
Thielens-Janssen.	Id.	Fabric. de produits chimiques.	Tirlemont.
De Becker, Laurent.	Id.	Négociant en toiles et cuirs.	Louvain.
Gilbert, Pierre.	Id.	Directeur d'une société pour la mouture des grains.	Id.
Van Ophem, Eugène	Id.	Brasseur.	Aerschot.
Levis, Isidore.	Id.	Négociant en grains.	Louvain.
Remy, Edouard.	Id.	Directeur d'une société pour la mouture des grains, etc.	Id.
Everaerts-Fizenne, Pierre.	Id.	Fabricant de papier à meubler.	Id.
Christiaens, Félix.	Id.	Brasseur.	Diest.
Stappaerts, Eugène.	Secrétaire.	»	Louvain.
		Chambre de commerce de Nivelles.	
Nélis, Guillaume.	Président.	Ancien fabricant de papier.	Virginal-Samme.
Solvay, Alexandre.	Vice-président.	Ancien négociant.	Rebecq-Rognon.
Bumal, Charles.	Membre.	Cultivateur.	Nivelles.
Capouillet, François.	Id.	Fabricant de sucre.	Waterloo.
Hanset, G.	Id.	Négociant en lin.	Grez-Doiceau.
Rayée, François.	Id.	Négoc. en denrées coloniales.	Wavre.
Gilain, Louis.	Id.	Mécanicien-constructeur.	Nivelles.
Mercier, Émile.	Id.	Banquier et cultivateur.	Id.
De Hase, Gustave.	Id.	Filateur de coton.	Wauthier-Braine.
Durieux, Désiré.	Secrétaire.	»	Nivelles.

Poids et mesures.

Les objets poinçonnés en 1867 sont au nombre de 286,232; ceux de fabrication nouvelle sont indiqués ci-dessous par la lettre *a;* ceux déjà en usage et qui ont été vérifiés et poinçonnés lors des tournées des vérificateurs, sont compris sous la lettre *b*.

En voici la nomenclature :

		ARRONDISSEMENT DE	
		Bruxelles.	Louvain. — Nivelles.
Poids en cuivre	*a*	24,381	420
—	*b*	25,481	16,032
Poids en fer.	*a*	120,008	1,603
—	*b*	21,727	12,995
Mètres et décamètres . . .	*a*	1,093	93
—	*b*	1,759	1,101
Mesures pour liquides . . .	*a*	8,455	515
— . .	*b*	19,208	11,972
Mesures pour matières sèches.	*a*	31	4
—	*b*	150	80
Balances	*a*	4,555	287
—	*b*	6,657	4,272
Balances bascules	*a*	1,188	18
	b	»	220
Compteurs à gaz	*a*	1,949	»
Total. . .		236,620	49,612

Navigation.

Le tableau suivant indique le montant du droit de navigation perçu dans la province, en 1866 et 1867.

DÉSIGNATION.	DROITS PERÇUS EN		DIFFÉRENCE POUR 1867.	
	1866.	1867.	EN PLUS.	EN MOINS
Canal de Charleroy à Bruxelles	481,301 71	462,198 77	»	19,102 94
Canal de Bruxelles à Willebroeck	277,837 05	287,990 68	10,153 63	»
Canal de Louvain au Rupel.	40,161 94	38,659 66	»	1,502 28
Parties navigables de la Dyle et du Démer. .	2,449 02	2,076 60	»	372 42
TOTAUX. . fr.	801,749 72	790,925 71	10,153 63	20,977 64

Tableau du mouvement et du produit de la

LIGNE de NAVIGATION. (Point de départ et point d'arrivée.)	NOMBRE DE BATEAUX.			NOMBRE DE BATEAUX A CHARGE																	
	A vide.	A charge.	Total de tonnage des bateaux à vide et à charge.	Acier.	Bières.	Bois.	Briques et pannes.	Tendres.	Choux.	Charbons.	Divers.	Ecorces.	Etoupes.	Fécules de pommes de terre.	Fécules de betteraves.	Fromages.	Fumier.	Froment et seigle.	Fruits.	Fer.	Goudron.
Du Rupel vers Louvein.	328	1,698	110,033	1	»	61	288	5	16	31	770	3	»	2	38	»	5	220	»	1	»
De Louvein vers le Rupel.	724	1,425	117,914	»	198	39	1	»	»	104	797	122	1	»	»	»	19	8	17	»	2
Bateaux qui se sont bornés aux parcours intermédiaires.	14	148	9,580	»	»	»	60	»	»	50	»	»	»	»	»	1	20	»	»	»	»
TOTAUX.	1066	3,271	237,527	1	198	100	349	5	16	185	1567	125	1	2	38	1	44	228	17	1	2

M. Cognioul, ingénieur en chef-directeur des ponts et chaussées, chargé du service spécial du canal de Charleroy à Bruxelles, nous a adressé le rapport suivant :

Personnel.

Même organisation que l'année précédente.

Dépenses d'exploitation et travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.

Les pluies tombées pendant l'été de 1867 et le bon aménagement des eaux ont permis d'assurer le service de la navigation sans faire fonctionner la machine d'alimentation de Luttre.

navigation sur le canal de Louvain, pendant l'année 1867.

PAR NATURE DE MARCHANDISES.														Total.	Total du tonnage des bateaux chargés.	DROITS de NAVIGATION perçus.	OBSERVATIONS.
Lin.	Mocrel.	Moulee.	Orge et avoine	Pavés.	Pierre de taille.	Poissons.	Riz et farine.	Sable.	Sel.	Soufre.	Terre de bruyère.	Tourteaux.	Paire de navette.			fr. c	
21	»	27	67	23	»	9	72	10	25	1	»	2	»	2,026	98,661	»	
»	2	»	»	1	9	»	99	»	»	»	1	2	3	2,149	70,695	38,659 66	
»	»	»	»	8	8	»	»	»	»	»	1	»	»	162	8,642	»	
21	2	27	67	32	17	9	171	10	25	1	2	4	3	4,337	177,998	38,659 66	

Les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire effectués en 1867, et les frais d'exploitation, ont occasionné les dépenses suivantes :

Entretien ordinaire à forfait, 1er lot, depuis l'origine du canal jusqu'à la 33e écluse . . . fr.	24,920	»
Entretien ordinaire à forfait, 2e lot, de la 33e écluse jusqu'au canal de Bruxelles à Willebroeck. . . .	22,500	»
Travaux d'entretien extraordinaire	34,778	70
Travaux d'amélioration	22,905	78
Ensemble. . . . . fr.	105,104	48

Marche des bateaux.

Le nombre des bateaux circulant sur le canal, qui était de 1,114, au 1er janvier 1867, a été de 1,116, au 1er janvier 1868.

Bateaux éclusés, tant à vide qu'à charge :

	ANNÉES		1867. DIFFÉRENCES en moins.
	1866.	1867.	
Écluse n° 12	10,838	9,671	1,867
Id. 31	19,141	18,166	975
Id. 49	20,699	19,966	733
Id. 54	17,525	17,266	259

Service du halage.

Ce service a marché régulièrement.

La durée moyenne des voyages, pendant les années 1866 et 1867, peut être établie comme suit :

	1866.	1867.
De Charleroy à Bruxelles. . .	6 1/4 jours.	6 1/5
Du Centre à Bruxelles. . . .	4 —	3 9/10

Fret moyen.

Le fret moyen de Charleroy à Bruxelles a été, en 1867, de fr. 2-31, tandis qu'il avait été de fr. 2-97 en 1866. La réduction du cours du fret a donc été, en 1867, de fr. 0-66.

Cette baisse est due en partie à la stagnation du commerce et en partie à l'abaissement du prix des transports par chemin de fer.

Le tarif du chemin de fer, qui était de fr. 4-90, a été réduit, depuis le mois d'octobre 1867, à fr. 3-45, lorsque le chargement est de 10 tonnes. L'effet de cette réduction s'est fait sentir immédiatement sur le prix du transport par le canal. La baisse du fret était seulement de fr. 0-33 pendant les trois premiers trimestres; elle est, comme on l'a vu plus haut, de fr. 0-66 sur toute l'année.

Interruption de la navigation. — Chômage.

La navigation a été interrompue, en 1867, pendant trente et un jours.

DÉSIGNATION des TRANSPORTS.	Charbon.	Pavés de Quenast.	Pavés de Feluy-Arquennes.	Pavés de provenances diverses.	Moellons de le Sambre et pierres brutes.	Moellons de Feluy-Arquennes.	Moellons d'Ittre, Virginal, Oisquercq, etc.	Moellons de Hal.	Castine et pierrailles.	Pierre de taille et marbre.	Briques, pannes et carreaux.	Chaux.	Sable.	Bois.
	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T
1° De Bruxelles à le vallée du Piéton et en bassin de Charler.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1146.0	13116.0	»	»	5988.0
2° De Bruxelles aux embranchements.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2758.0	»	»	2705.0
3° De Bruxelles à un point intermédiaire.....	10263.0	»	»	»	»	»	»	»	»	»	14599.0	15.0	»	402.0
4° De le vallée du Piéton et du bassin de Charler. à Bruxelles.	243712.0	»	»	1449.0	137.0	»	»	»	»	330.0	»	»	»	»
5° De le vallée du Piéton et du bas. de Charler. aux embranc.	280.0	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
6° De le vallée du Piéton et du b. de Charl. à un point interm.	48416.0	»	»	»	»	»	»	»	»	119 0	»	»	»	»
7° Des embranchements à Bruxelles.....	246908.0	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
8° Des embranchements à le vallée du Piéton et au bassin de Charleroy	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	318.0
9° Des embranchements à un point intermédiaire.....	10778.0	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
10° D'un point intermédiaire à Bruxelles	»	56068.0	30894.0	3015.0	»	21314.0	10082.0	3606.0	»	4382.0	»	1684.0	»	»
11° D'un point intermédiaire aux embranchements.....	»	»	105.0	»	»	69.0	»	»	»	»	»	»	2229.0	237.0
12° D'un point intermédiaire à le vallée du Piéton et au bassin de Charleroy.....	»	21089.0	69.0	»	»	894.0	341.0	»	208.0	32.0	»	»	6421.0	409.0
13° D'un point intermédiaire à un point intermédiaire.....	»	68.0	721.0	»	»	689.0	»	»	»	»	»	»	»	»
14° De le vallée du Piéton à le Sambre.....	178454.0	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
15° De le Sambre à la vallée du Piéton	8217.0	»	»	»	1821.0	»	»	»	»	»	»	»	»	968.0
16° D'un point à un autre de le vallée du Piéton,.....	30871.0	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux de 1867...	777899.0	79225 0	31789.0	4464.0	1962.0	22966.0	10423.0	3606.0	208.0	6029.0	30473.0	1699.0	8650.0	11027.0
Totaux de 1866...	831607.0	75813.0	31571 0	1850.0	3739.0	9418.0	3750.0	3655.0	»	4392.0	35387.0	2107.0	10271.8	12328.0

DÉSIGNATION des TRANSPORTS.	Fer, fonte et mitraille.	Brai, goudron, huiles et graisses.	Papiers, chiffons.	Sel.	Sulfate, chlorure, eau-forte, Chaux-clay.	Sirop.	Céréales, farines.	Cendres de mer.	Betteraves.	Minerai de fer.	Terre à pipes, à porcelaine, terre de bruyère.	Verre à vitre et bouteilles.	Marchandises diverses.	TOTAUX.
	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T
1° De Bruxelles à la vallée du Piéton et au bassin de Charler.	1504.0	14860.0	»	1688.0	1550.0	»	2111.0	287.0	»	196.0	»	1032.0	473.0	43951.0
2° De Bruxelles aux embranchements	327.0	»	»	»	783.0	»	1751.0	»	»	»	189 0	»	189.0	8702.0
3° De Bruxelles à un point intermédiaire	3620 0	278.0	3233.0	1019.0	1607.0	1320.0	6660.0	»	12507.0	10.0	40.0	9.0	1948.0	57530.0
4° De la vallée du Piéton et du bassin de Charler. à Bruxelles.	69.0	»	»	»	4853.0	»	»	»	»	»	»	»	125.0	250695.0
5° De la vallée du Piéton et du bas. de Charler. aux embranc.	2934.0	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3214.0
6° De la vallée du Piéton et du b. de Charl. à un point interm.	345.0	»	»	»	238.0	»	»	»	»	»	»	»	»	49118.0
7° Des embranchements à Bruxelles	125.0	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	247033.0
8° Des embranchements à la vallée du Piéton et au bassin de Charleroy	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	30.0	»	348.0
9° Des embranchements à un point intermédiaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10778.0
10° D'un point intermédiaire à Bruxelles	»	»	40.0	»	»	»	203.0	»	»	»	»	»	455.0	133743.0
11° D'un point intermédiaire aux embranchements	17.0	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2657.0
12° D'un point intermédiaire à la vallée du Piéton et au bassin de Charleroy	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	29463.0
13° D'un point intermédiaire à un point intermédiaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1478 0
14° De la vallée du Piéton à la Sambre		334.0	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	178788.0
15° De la Sambre à la vallée du Piéton	»	655.0	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	65.0	11730 0
16° D'un point à un autre de la vallée du Piéton	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	30671.0
TOTAUX de 1867...	8941.0	16127.0	3273.0	2707.0	9031.0	1320.0	10725.0	287.0	12507.0	206.0	229.0	1071 0	3255.0	1060099.0
TOTAUX de 1866...	8431.0	25935.0	3547.0	1662.0	6540.0	501.0	11021.0	188.0	12196.0	1759.0	776.0	669.0	2285.0	1101418.8

Pêche.

La location du droit de pêche, en 1867, a produit :

Sur le canal de Bruxelles à Willebroeck . fr.	564	»
— Louvain au Rupel	650	»
Sur les parties navigables de la Dyle et du Démer.	486	»
	1,700	»

Aucune contravention aux règlements qui régissent la matière n'a été constatée.

Entrepôt et port de Bruxelles 1867.

Vins déposés à l'entrepôt public . hectol.			27,881 81
Il en a été retiré :			
A. Pour la consommat. hect.	11,265 59		
B. Pour le transit	646 69		
C. Pour le transfert sur d'autres entrepôts publics	215 76		13,790 41
D. Pour le transfert sur des entrepôts particuliers	1,037 35		
Manquant par suite de la freinte naturelle du liquide	625 02		
Reste en entrepôt, au 31 déeemb. 1867, hect.			14,091 40

Vins déposés dans les 23 entrepôts particuliers, concédés à Bruxelles . . . . hectol.		13,032 17
Il en a été retiré :		
A. Pour la consommation . .	4,014 58	
B. Pour le transit	139 55	
C. Pour le transfert sur d'autres entrepôts particuliers . . .	22 20	4,437 15
Manquant par suite de la freinte naturelle du liquide.	261 02	
Il restait en magasin, au 31 déc. 1867, hect.		8,595 02
Eaux-de-vie et liqueurs étrangères déposées dans l'entrepôt public . . . . hectol.		6,526 13
Il en a été retiré :		
A. Pour la consommation . .	5,706 26	
B. Pour le transit	10 90	
C. Pour le transfert sur d'autres entrepôts publics	21 81	5,754 17
D. Pour le transfert sur des entrepôts particuliers.	» »	
Manquant par suite de la freinte naturelle du liquide	15 20	
Restait en entrepôt, au 31 décembre 1867.		571 96

Marchandises enlevées temporairement de l'entrepôt ou du port

et destinées à recevoir une main-d'œuvre dans le royaume, par application de l'art. 40 de la loi du 4 mars 1846 :

1° Fils de coton simples écrus, pour être teints en rouge d'Andrinople. . . . . kilog.	226,433	»
2° Fils de fer, pour être convertis en clous dits pointes de Paris. . . . . kilog.	»	»
3° Fils de lin simples écrus, pour être convertis en toiles, nappes et autres tissus écrus, crémés, blanchis, teints ou imprimés . kilog.	242,026	»
4° Fonds ou coupoles de chaudières en cuivre battu pour être adaptés à divers appareils mécaniques. . . . . kilog.	»	»
5° Fonte de fer en gueuses, pour être converties en machines et mécaniques. . kilog.	»	»
6° Huile de palme, pour être convertie en acide stéarique et oléique . . . . kilog.	»	»
7° Peaux de mouton tannées en croûte, pour être maroquinées, et en partie découpées en bandes, pour cuirs à chapeaux. . . kilog.	97,778	»
8° Acier ouvré . . . . . kilog.	83,206	»
9° Fer ouvré . . . . . kilog.	»	»
10° Papier blanc de toute espèce . kilog.	»	»
11° Produits chimiques. — Sulfates de soude . . . . . kilog.	»	»

12° Tissus de coton unis écrus . . kilog.	103,301	»
13° Tulles de coton écrus, destinés à être blanchis et apprêtés . . . . . fr.	69,504	»
14° Tissus de laine, draps, pour être convertis en habillements militaires . . kilog.	18	»
15° Machines et mécaniques en fer pour être adaptées à des locomotives . . . . kilog.	132,710	»
Sucres bruts de betterave indigène déposés en entrepôt public. . . . . kilog.	32,484	»
Il en a été retiré pour l'exportation, avec décharge de l'accise . . . . . kilog.	»	»
Il restait en magasin, au 31 décembre 1867. . . . . kilog.	32,484	»
Sucres bruts exotiques de canne et de betterave déposés en entrepôt public . . . kilog.	169,379	»
Il en a été retiré pour la consommation.	169,379	»
Il restait en magasin au 31 décembre 1867.	»	»

Nombre de colis de toute espèce, arrivés par chemin de fer sur la succursale de l'entrepôt public (régime des arrêtés royaux du 5 juin 1845 — *Moniteur*, n° 158, et du 13 septembre 1855 — *Moniteur*, n° 273) :

A.	Venant de France . .	240,235	du poids de	16,393,486	kil.
B.	— d'Angleterre .	17,677	—	656,746	—
C.	— de l'Allemagne.	116,470	—	8,298,668	—
D.	— des Pays-Bas .	12.412	—	606,257	—
	Total. . .	386,794	du poids de	25,955,157	kil.

120 navires de mer, présentant ensemble un tonnage de 13,462 tonnes, sont entrés au port de Bruxelles.

127 navires de mer sont sortis du port :

64 chargés de diverses marchandises, et 63 sur lest.

252 bateaux, soumis au droit de patente, présentant ensemble un tonnage de 24,075 tonneaux, sont arrivés de la Hollande chargés de diverses marchandises.

Droits de douane perçus :

A. Entrée	par mer . . . . . fr.	794,375	11
	par terre, canaux, rivières et chemin de fer	2,943,748	10
	par sorties d'entrepôts, pour la consommation	276,201	01
B. Sortie	par mer. . . . . fr.	»	»
	par terre, canaux, rivières et chemin de fer	»	»
	Total. . . fr.	4,014,324	22

Accise perçue sur les marchaudises ci-après, importées de l'étranger à la douane de Bruxelles :

A. Sur les vins . . . . . fr.	449,427	30
B. Sur les sucres bruts de canne et de betterave	31,042	55
C. Sur le sel	»	54
Total. . . . . fr.	480,470	59

Droits de magasin perçus au profit de la ville de Bruxelles, comme propriétaire des bâtiments de l'entrepôt 40,272 05

Tableau des quantités de marchandises pour l'importation desquelles il a été délivré, au bureau des douanes de Bruxelles, pendant l'année 1867, des acquits de payement des droits à l'entrée.

MARCHANDISES DÉCLARÉES.	UNITÉS.	QUANTITÉS.	*Observations.*
Au poids	Kilogramme. . .	39,628,672 »	
A la valeur . . .	Franc.	26,419,174 »	
A la capacité. . .	Hectolitre . . .	52,788 89	
	Mètre cube. . .	3,536m,815/1000	
Au nombre. . . .	Pièce.	458,121 »	

*Tableau des quantités de marchandises pour l'*exportation *desquelles il a été délivré, au bureau des douanes de Bruxelles, pendant l'année 1867, des acquits de sortie.*

MARCHANDISES DÉCLARÉES.	UNITÉS.	QUANTITÉS.	*Observations.*
Au poids	Kilogramme . .	77,792,892 »	
A la valeur. . . .	Franc.	8,926,981 »	
A la capacité. . .	Hectolitre . . .	46 56	
	Mètre cube. . .	204m,120/1000	
Au nombre . . .	Pièce.	10,439 »	

Tableau des quantités de marchandises déclarées en transit *au bureau des douanes de Bruxelles, pendant l'année* 1867.

MARCHANDISES DÉCLARÉES.	UNITÉS.	QUANTITÉS.	*Observations.*
Au poids. . .	Kilogramme.	2,286,928 »	
A la valeur. .	Franc.	779,010 »	
A la capacité .	Hectolitre.	3,262 88	
	Mètre cube.	2,500/1000	
Au nombre. .	Pièce.	55 »	

Entrepôt de Louvain.

Rapport de la Commission administrative, sur le mouvement des marchandises et la recette perçue pour droits de magasin.

« En général, le commerce d'importation des grains a été plus » actif que pendant l'année 1866.

» D'après le *Moniteur*, les importations du commerce spécial ont » été, pour la Belgique, savoir :

	Pour 1866.		Pour 1867.
» en froment,	de 91,432,170 kil.	et de	134,751,442
» en seigle,	25,182,605	—	32,824,171
» en orge,	51,786,943	—	64,566,115
» sarrasin, avoine, etc.,	53,343,041	—	17,668,895

» soit une augmentation, pour 1867, de 23 à 24 p. c., mouvement » dans lequel le commerce direct de Louvain (c'est-à-dire non com-

» pris les quantités que le commerce louvaniste a déclarées aux » bureaux-frontières) figure :

	En 1866.		En 1867.
» en froment,	pour 1,270,149 kil.	et pour	2,640,279 kil.
» en seigle,	177,051	—	88,731 —
» en orge,	654,739	—	571,506 —
» avoine, sarrasin, etc.,	354,093	—	43,596 —
» Total . .	2,456,032	—	3,344,112 —

» soit une augmentation de 36 à 37 p. c.

» Le mouvement sur les entrepôts de Louvain a été également » plus actif qu'en 1866, et, en effet, il a été importé :

	En 1866.		En 1867.
» en froment,	3,672,772 kil.	et	5,300,576
» en seigle,	239,500	—	1,061,042
» en orge,	223,451	—	493,732
» avoine, sarrasin, etc.,	428,710	—	99,519
» farines,	477,027	—	190,993
» Total. . .	5,041,460	—	7,145,862

» soit une augmentation, pour 1867, de 41 à 42 p. c.

» Dans ces mouvements, l'entrepôt public de Louvain figure :

	En 1866.		En 1867.
» en froment,	pour 818,886	et pour	1,338,424
» avoine et sarrasin,	132,780	—	4,899
Total. . .	951,666	—	1,343,323

» soit également une augmentation de 41 à 42 p. c.

» Le mouvement des grains ainsi que la recette pour droits de
» magasin, pendant les quinze dernières années, ont été, à l'entre-
» pôt public :

» En 1863 de	374,052 kil.	sur lesquels on a perçu	380 85
» En 1864 de	178,494	—	216 75
» En 1865 de	1,697,888	—	1,484 85
» En 1866 de	951,666	—	1,171 12
» En 1867 de	1,545,323	—	1,557 23
» soit en moyenne	909,085 kil.	sur lesquels on a perçu	922 16

» Au 31 décembre, il restait à l'entrepôt public un approvision-
» nement de 407,246 kil. de froment et de 14,697 kil. de farines.

» Les importations du sel brut en Belgique ont été un peu
» moins fortes qu'en 1866, et, en effet, elles ont été, d'après le
» *Moniteur belge :* en 1865, de 44,394,566 kil., en 1866 de
» 52,611,481 et en 1867 de 51,146,443 kil., mouvement dans
» lequel l'entrepôt public de Louvain figure, en 1865, pour
» 3,607,769 kil, en 1866, pour 3,794,503 et en 1867, pour
» 3,114,831 kil. soit en moyenne environ la 14e partie des im-
» portations de toute la Belgique.

» Cependant, malgré la diminution sur les quantités, les droits
» perçus ont été plus élevés qu'en 1866, et dépassent la moyenne
» des cinq dernières années, puisqu'on a obtenu :

» En 1863, de	2,187,732 k.	pour lesquels on a payé fr.	405 91
» En 1864, de	2,716,984	—	783 29
» En 1865, de	3,607,769	—	1,052 02

» En 1866, de 3,794,303 kil. pour lesquels on a payé fr. 775 87

» En 1867, de 3,104,831 — 1,039 84

» En moyenne 3,082,364 — 811 38

» Au 31 décembre, il se trouvait encore à l'entrepôt public » 249,240 kil. de sel de roche et 60,378 kil. de sel marin fran- » çais.

» Les importations des vins (commerce spécial) de la Belgique ont » été plus faibles, puisque, d'après le *Moniteur*, de 185,388 hec- » tolitres, elles sont tombées, en 1867, à 149,637 hectolitres ; mais » le commerce spécial direct sur notre ville ne s'en est pas ressenti, » car de 2,340 hectolitres déclarés en consommation en 1866, il » est remonté à 2,676 hectolitres pendant l'année dernière. Toute- » fois, il y a eu une diminution de mouvement sur l'ensemble des » entrepôts de Louvain, puisque de 8,321 hectolitres il est des- » cendu, en 1867, à 7,030 hectolitres, mouvement dans lequel » notre entrepôt public figure pour 4,343 hectolitres en 1866, et » pour 3,728, en 1867. A la fin de l'année dernière, il se trouvait » encore 4,337 hectolitres à l'entrepôt public.

» Malgré la diminution des entrées, il y a eu augmentation de » recettes pour droits de magasin, parce qu'en général, les magas- » sins sont loués à l'année, et que, par conséquent, quel que soit » le nombre d'hectolitres qui s'y trouve, les droits ou prix des » loyers restent les mêmes, et que, d'autre part, Messieurs, vous » ayez bien voulu faire approprier deux nouveaux magasins pour » les dépôts des vins, parce qu'il y avait souvent manque de place » pour cette marchandise.

» Le mouvement ainsi que la recette des cinq dernières années » ont été :

» En 1863 de h. 4,448.06 qui ont produit une recette de fr. 1,967 95
» 1864 » 3,583.21 — 1,975 58
» 1865 » 4,207.97 — 1,798 66
» 1866 » 4,543.25 — 1,992 09
» 1867 » 3,728.02 — 2,157 94
» ce qui fait en
» moyenne 4,101.30 — 1,978 44

» Pour les autres articles, ils ont été de peu d'importance, ainsi » que vous le remarquerez, Messieurs, par le relevé suivant :

MARCHANDISES.	UNITÉS.	Année 1866.		Année 1867.	
		Quantités	Droits de magasin.	Quantités.	Droits de magasin.
Grains. Froment	Kilog.	818,886	909 45	1,338,424	1,348 59
Grains. Avoine	Id.	132,780	261 67	»	»
Grains. Sarrasin	Id.	»	»	4,899	8 64
Sel brut	Id.	3,794,503	775 87	3,104,831	1,039 84
Vins étrangers	Hect.	4,543,25	1,992 09	3,728 02	2,157 94
Eau-de-vie étrangères	Id.	63,78	26 92	91 30	28 16
Tissus de laine	Kilog.	402	73	506	2 14
Tissus de lin	Id.	»	»	80	1 92
Tabacs	Id.	4,676	3 61	»	»
Fer et acier	Id.	»	»	13,161	4 75
Huiles	Id.	265	38	»	»
Graisses	Id.	730	88	»	»
Futailles vides	Pièces.	»	»	176	25 68
Machines et mécaniques	Kilog.	739	67	»	»
Livres	Valeur.	600	70	»	»
Divers	»	»	3 23	»	» 98
			3,978 20		4,618 64

» Ce total des recettes de 1867 est le plus élevé que nous ayons » atteint depuis plusieurs années et, en effet, en 1863, l'entrepôt a » rapporté . . . . . fr. 2,836 36

» En 1864. . . . . 3,033 21

» 1865. . . . . 4,398 56

» 1866. . . . . 3,978 56

» 1867. . . . . 4,618 64

» Le matériel nécessaire aux opérations d'entreposage et de vérifi- » cation (notamment les cordages et les trépieds de grandes ba- » lances) ont réclamé d'assez fortes réparations, que nous avons » pu solder au moyen des fonds que vous avez bien voulu mettre à » notre disposition.

» Quant au service intérieur, il continue à se faire d'une ma- » nière satisfaisante ; aussi n'avons-nous pas reçu de réclamations, » et aucune modification n'a été apportée à ce service. »

Tribunal de commerce de Bruxelles.

7,523 causes étaient au rôle de 1867. De ce nombre sont terminées :

Par jugement.	4,316
— transaction	535
— abandon ou radiation	2,359
Restaient à juger.	313
	7,523

119 faillites ont été déclarées; pour 79 d'entre elles, le passif est

connu ; il est 2,883,494 francs, et l'actif de 787,757 francs.

Deux sociétés anonymes se sont constituées : la Société générale d'exploitation de chemins de fer, et la Compagnie du chemin de fer d'Eecloo à Anvers.

Tribunal de commerce de Louvain.

Au 31 décembre 1866, il restait à juger. . .	46	affaires.
Il en a été porté au rôle, en 1867	237	nouvelles.
Ensemble.	283	affaires.

150 ont été terminées par jugement.

25 par transaction.

72 par abandon ou radiation.

38 restaient à juger au 1er janvier 1868.

283

Cinq faillites ont été déclarées .

Le montant approximatif de leur passif est de. .	fr.	167,850
Leur actif s'élève à environ		46,178

Tribunal civil de Nivelles, jugeant en matière commerciale.

Le nombre des causes inscrites au rôle, en 1867, était de 201.— 135 ont été terminées par jugement ; 42 par transaction, abandon ou radiation ; 24 restaient à juger au 1er janvier 1868.

Cinq faillites ont été déclarées. Deux avaient un passif de 169,853 fr. 31 c. ; leur actif n'est pas encore établi. Les trois

autres étaient peu importantes et ont été clôturées à défaut d'actif.

Arrêté en séance de la Députation permanente du Conseil provincial du Brabant, à Bruxelles, le 10 juin 1868.

Présents : MM. Dubois-Thorn, *président ;* Fizenne, Mercier, Piéret, Aelbrecht, Veydt et Piron-Vanderton, *membres ;* Desgains, *greffier provincial.*

Par ordonnance :
Le Greffier provincial,
Desgains.

Le Président,
Dubois-Thorn.

ANNEXES.

Digitized by Google

Rapport de M. le Commissaire de l'arrondissement de Bruxelles.

Messieurs,

L'art. 137 de la loi provinciale est ainsi conçu : « Un mois avant » la réunion du Conseil provincial, ils (les commissaires d'arron- » dissement) adressent à la Députation un rapport sur les améliora- » tions à introduire dans leur arrondissement, sur les besoins et » sur tout ce qui est de nature à être soumis au Conseil provincial. »

L'art. 138 ajoute : « Ils sont tenus, en outre, de faire, au mois de » janvier de chaque année, à la députation du Conseil, un rapport » général sur l'état de leur arrondissement pendant le cours de » l'année précédente. »

Ce double rapport est-il bien nécessaire, ne constitue-t-il pas un double emploi, et partant ne pourrait-on pas le fondre en un seul?

Il est impossible de proposer des améliorations sans les appuyer de considérations de fait découlant de la situation générale de l'arrondissement, comme il serait illogique de faire connaître ce qu'il y a de vicieux dans l'état général sans proposer, par voie de conséquence, les modifications et les améliorations à y apporter.

Cet article crée une obligation tout à fait exceptionnelle. On comprend qu'il soit nécessaire de présenter chaque année un rapport sur l'administration ou un exposé de la situation des affaires, comme l'art. 70 de la loi communale l'impose aux communes et l'art. 115 de la loi du 30 avril 1836 aux députations perma-

nentes ; mais proposer chaque année des améliorations, cela peut-il rester éternellement possible ?

Il y a plus de trente ans que fonctionne le système qui régit l'administration des communes. Il est donc permis de croire que le chapitre des améliorations est épuisé. L'art. 137 présentant ainsi tous les caractères d'une disposition transitoire, je pense donc que, pour l'avenir, un seul rapport devrait suffire. Il s'occuperait de l'état général et signalerait les modifications à introduire dans l'administration, s'il y échet.

Ce sera la première amélioration, Messieurs, sur laquelle j'appellerai votre bienveillante attention cette année.

TITRE PREMIER.

TERRITOIRE ET POPULATION.

La circonscription territoriale de l'arrondissement de Bruxelles n'a subi aucune modification en 1867.

La demande de quelques habitants d'Overyssche, tendante à ce que certaines parties du territoire de cette commune situées au delà du chemin de fer du Luxembourg soient annexées à la commune de La Hulpe, a été écartée.

La population des 119 communes de l'arrondissement comprenait, au 31 décembre 1867, 487,276 habitants, subdivisée de la manière suivante :

Bruxelles.	165,434
Hal	7,634
Communes	316,208

En 1866, Bruxelles comptait 188,246 habitants.

— Hal . . . . . 7,759 —

— les communes . . 328,680 —

524,685 habitants.

Différence en moins, 37,409.

Après chaque travail de recensement, il y a une diminution dans la population.

Ainsi, en 1855, la population officielle de Bruxelles s'élevait à 176,807.

Hal, à 7,506.

Les communes rurales, à 285,216.

Le recensement de 1856 n'accusait plus qu'une population de 152,828 à Bruxelles,

7,529 à Hal.

266,489 aux communes,

soit un écart, pour la population générale, de 30,683.

Aujourd'hui l'écart est plus fort qu'en 1856. Il est en rapport avec l'augmentation de population depuis cette époque. Je m'étendrai plus loin sur les causes probables de ces écarts. Il ne sera peut-être pas hors de propos de produire ici un tableau indiquant le chiffre de la population comparée de toutes les communes de l'arrondissement en 1846, 1856, 1866 et 1867.

N°.	NOMS des VILLES ET COMMUNES.	MOUVEMENT DE LA POPULATION en				DIFFÉRENCE de 1866 à 1867	
		1846.	1856.	1866.	1867.	en plus en 1867.	en moins en 1867.
	VILLES.						
	Bruxelles	117,916	168,807	188,248	165,434		24,814
	Hal	6,724	7,506	7,759	7,634		125
	—						
	COMMUNES RURALES.						
1	Alsemberg	1,135	1,232	1,277	1,262	»	15
2	Anderlecht.	5,396	9,346	10,600	11,531	931	»
3	Assche	5,558	5,873	6,025	6,075	50	»
4	Audenacken	364	345	357	305	»	51
5	Auderghem (1)	»	»	1,601	1,602	1	»
6	Beckerzeel.	302	309	312	308	»	4
7	Beersel	1,372	1,353	1,403	1,379	»	24
8	Bellinghen.	528	575	580	531	»	49
9	Berchem-Sainte Agathe .	623	258	745	765	20	»
10	Berchem-Saint-Laurent. .	243	750	241	207	»	34
11	Bergh	1,131	1,267	1,184	1,200	16	»
12	Beyghem	648	587	557	579	22	»
13	Bierghes (Bierk)	1,131	1,011	1,012	995	»	17
14	Bodeghem-Saint-Martin .	924	924	938	887	»	51
15	Boguerden.	671	548	586	559	»	27
16	Borgt-Lombeek	1,212	1,249	1,381	1,395	14	»
17	Brages (Beerth)	527	488	449	440	»	9

(1) Erigée en commune après 1856.

N°.	NOMS des VILLES ET COMMUNES.	MOUVEMENT DE LA POPULATION en				DIFFÉRENCE de 1866 à 1867	
		1846.	1856.	1866.	1867.	en plus en 1867.	en moins en 1867.
18	Brusseghem-Ophem-Ossel.	2,073	2 231	2,113	2,108	»	5
19	Bucken.	454	476	435	407	»	28
20	Buysinghen-Eysinghen. .	641	668	687	684	»	3
21	Compenhout	2,777	3,048	3,040	2,987	»	53
22	Cappelle-au-Bois	1,560	1,590	1,535	1,594	59	»
23	Cappelle-Saint-Ulrie. . .	888	893	881	854	»	27
24	Castre (Kester)	1,921	1,778	1,968	1,835	»	133
25	Cobbeghem.	412	341	364	384	20	»
26	Crainhem	625	823	760	760	»	»
27	Dieghem	1,075	1,305	1,292	1,393	101	»
28	Dilbeek	1,729	1,820	1,789	1,821	32	»
29	Droogenbosch.	565	697	645	609	»	36
30	Elewyt	1,389	1,331	1,349	1,349	»	»
31	Elinghen	319	312	304	303	»	1
32	Eppeghem	1,126	1,130	1,098	1,092	»	6
33	Essehene	1,424	1,501	1 571	1,587	16	»
34	Etterbeek	2,643	3,598	4,557	4,611	54	»
35	Evere	1,294	1,418	1,645	1,537	»	108
36	Forest (Vorst).	1,119	1,572	2,441	2,184	»	257
37	Gaesbeek	409	412	394	372	»	22
38	Gammerages (Galmnerde) .	2,387	2,191	2,337	2,337	»	»
39	Ganshoren.	855	1,104	1,146	1,119		27
40	Goyck	3,039	2,765	2,860	2,847		13
41	Grand-Bigard	738	739	821	817	»	4
42	Grimberghen	3,465	3,317	3,312	3,283	»	29
43	Haeren	794	818	784	802	18	»

N°.	NOMS des VILLES ET COMMUNES.	MOUVEMENT DE LA POPULATION en				DIFFÉRENCE de 1866 à 1867.	
		1846.	1856.	1866.	1867.	en plus en 1867.	en moins en 1867.
44	Hamme	211	217	224	226	2	»
45	Hante-Croix (Hey-Kruys) .	1,041	1 067	1,075	1,024	»	51
46	Hekelghem.	1,848	2,037	2,027	2,000	»	27
47	Herffelingen	1,775	1,695	1,788	1,748	»	40
48	Hérinnes (Herne). . . .	4,176	3,856	3,603	3,554	»	49
49	Hoeylaert	2,361	2,412	2,366	2,245	»	121
50	Humbeek	2,056	2 072	2,030	1,991	»	39
51	Huyssinghen	643	656	864	893	29	»
52	Itterbeek	733	744	775	746	»	29
53	Ixelles (Elsene)	10,462	21,841	26,745	23,210	»	3,535
54	Jette.	2,471	2,388	2,437	2,262	»	175
55	Koekelberg.	2,506	3,144	4,311	3,554	»	757
56	Laeken	3,995	5,618	9,495	9,313	»	182
57	Leerbeek	576	537	497	514	27	»
58	Leeuw-Saint-Pierre. . .	3,712	4,204	4,868	4,478	»	390
59	Lembeeq	2,547	2,596	2,788	2,785	»	3
60	Lennick-Saint-Martin . .	1,300	1,362	1,339	1,385	46	»
61	Lennick-Saint-Quentin. .	2,621	2,589	2,824	2,785	»	39
62	Liedekerke.	2,137	2,387	2,744	2,748	4	»
63	Linkebeek	1,147	1,206	1,247	1,228	»	19
64	Lombeek-Notre-Dame . .	665	1,673	644	656	12	»
65	Lombeek-Ste-Catherine. .	1,268	632	1,909	1,873	»	36
66	Londerzeel.	4,630	4,469	4,610	4,655	45	»
67	Machelen	739	843	995	946	»	49
68	Malderen	1,782	1,705	1,725	1,761	36	»
69	Maxenxeel	733	844	879	878	»	1

No.	NOMS des VILLES ET COMMUNES.	MOUVEMENT DE LA POPULATION en				DIFFÉRENCE de 1866 à 1867	
		1846.	1856.	1866.	1867.	en plus en 1867.	en moins en 1867.
70	Meisbroeck.	948	1,045	1,096	1,068	»	28
71	Merchtem	4,371	4,156	4,278	4,280	2	»
72	Meysse	2,529	2,512	2,579	2,619	40	»
73	Molenbeek-Saint-Jean . .	10,715	18,121	27,542	24,333	»	3,209
74	Molhem-Boliebeek . . .	1,030	978	1,008	945	»	63
75	Muysen	1,837	2,001	2,192	2,117	»	75
76	Neder-over-Heembeek . .	929	951	1,344	1,292	»	52
77	Neder-Oekerzeel	898	1,133	1,031	1,020	»	11
78	Nosseghem.	567	656	649	635	»	14
79	Oetingen.	1,543	1,507	1,557	1,526	»	31
80	Opwyck.	3,611	3,744	3,967	3,921	»	46
81	Overyssche-N.-D.-au-Bois.	4,781	5,330	5,051	5,189	138	»
82	Pamel	2,946	2,833	2,923	2,843	»	80
83	Pepinghen-Beringhen . .	1,859	1,650	1,551	1,467	»	84
84	Perck.	1,121	1,100	1,338	1,129	»	209
85	Peuthy	484	439	631	603	»	28
86	Ramsdonck.	771	692	615	638	23	»
87	Relegheim	477	450	444	438	»	6
88	Rhode-Saint Genèse. . .	2,378	2,935	2,846	2,846	»	»
89	Ruysbroeck.	584	793	1,597	1,457	»	160
90	Saintes (Sainte-Renelle) .	2,072	1,951	1,918	1,935	17	»
91	Saint-Gilles	3,124	6,573	9,620	9,922	302	»
92	Saint-Josse-ten-Noode . .	14,575	18,793	23,289	21,915	»	1,374
93	Saventhem.	1,261	1,664	2,101	2,127	26	»
94	Schaerbeek	6,989	11,943	19,895	18,710	»	1,185
95	Schepdael	1,573	1,629	1,623	1,563	»	60

No.	NOMS des VILLES ET COMMUNES.	MOUVEMENT DE LA POPULATION en				DIFFÉRENCE de 1866 à 1867.	
		1864.	1856.	1866.	1867.	en plus en 1867.	en moins en 1867.
96	Sempst	2,604	2,713	2,656	2,604	»	52
97	Steenhuffel.	1,738	1,677	1,677	1,715	38	»
98	Steenockerzeel-Homelgbem	1,580	1,549	1,608	1,624	16	»
99	Sterrebeek	1,054	977	1,043	1,053	10	»
100	Strombeek-Bever . . .	832	870	841	639	»	202
101	Strythem	565	590	603	591	»	12
102	Teralphene.	980	1,117	1,237	1,231	»	6
103	Ternath	1,950	1,851	1,994	2,006	12	»
104	Thollembeek	2,526	2,337	2,459	2,477	18	»
105	Tourneppe (D'Worp) . .	2,871	3,089	3,976	4,004	28	»
106	Ucele	5,526	8,189	7,900	7,819	»	81
107	Vilvorde	5,145	6,910	8,031	7,402	»	649
108	Vlesenbeke.	1,195	1,318	1,438	1,409	»	29
109	Volkzeele	1,819	1,706	1,777	1,763	»	14
110	Wambeek	1,483	1,463	1,482	1,443	»	39
111	Watermael-Boitsfort . .	3,992	3,985	2,311	2,232	»	79
112	Weerde.	596	605	593	572	»	21
113	Wemmel	1,432	1,533	1,192	1,244	52	»
114	Wesembeek	869	942	1,004	996	»	8
115	Woluwe-Saint-Étieone .	843	974	1,093	1,093	»	»
116	Woluwe-Saiot-Lambert .	1,159	1,227	1,351	1,314	»	37
117	Wolowe-Saint-Pierre . .	1,274	1,343	1,317	1,396	79	»
118	Wolverthem	3,311	3,411	3,322	3,425	103	»
119	Zelliek	822	910	885	836	»	49

TITRE II.

REGISTRES COMMUNAUX.

Les registres de l'état civil sont bien tenus. Je n'ai aucune observation à présenter sur ce point.

J'ai trouvé des délibérations qui n'étaient pas signées par le président du Conseil, dans le registre destiné à les recevoir, ainsi que des Correspondances non parafées. Rarement toutefois ce cas s'est présenté.

J'ai eu soin de consigner ces omissions regrettables, sur les livres mêmes dans lesquels je les constatais. J'ai tout lieu de croire qu'elles ne se représenteront plus.

Les nouveaux registres de population n'étaient pas encore au courant, lors de ma visite dans les communes ; il est vrai de dire que j'ai parcouru certaines d'entre elles à une époque assez rapprochée du commencement de l'année; à peine avait-on pu dépouiller les bulletins A et B du dernier recensement, et faire avec les anciens registres de population les récolements prescrits par les instructions.

C'est ce qui m'a empêché également de vous faire parvenir, Messieurs, mon état relatif à la tenue des registres de population, conformément aux prescriptions de la circulaire du 26 novembre dernier.

Je ne dois pas le cacher : je considère la production annuelle d'un pareil état comme une des plus lourdes charges qui viennent d'être imposées aux commissaires d'arrondissement. Ils seront obligés désormais, pour remplir scrupuleusement leur office, de consacrer plus de deux heures, dans chaque commune, au seul examen des registres de population.

Ainsi, ils devront s'assurer d'abord de la population de la com-

mune au 1er janvier de l'année, répondre ensuite aux questions de savoir si les communes tiennent un registre de population ; en combien de volumes il est divisé; si elles possèdent un index, un registre auxiliaire, un registre de sortie ; si elles ont à leur disposition des certificats et avis de changement de résidence, d'inscription et de non inscription, des avis à transmettre aux communes en retard de renvoyer le certificat d'inscription; si elles font usage d'imprimés pour notifier la découverte d'un étranger au lieu du domicile présumé, ou à envoyer à l'autorité compétente, lorsqu'il s'agit d'actes de l'état civil concernant les étrangers; si l'administration a achevé la transcription des bulletins de recensement; si elle les a comparés avec les indications de l'ancien registre; si l'inscription des mutations de l'année est complète, et enfin si la commune se conforme aux prescriptions générales des circulaires, et, spécialement, si l'administration de la précédente résidence d'un individu est informée de ce que l'intéressé ne se présente pas dans la quinzaine du jour où l'administration a reçu avis de la déclaration du changement de résidence; si elle réclame l'envoi du certificat n° 3 au cas où elle ne l'aurait pas reçu dans le mois de l'avis n° 2; si les radiations ne s'opèrent sur les registres qu'après la réception du certificat n° 2; si, en cas de changement de résidence d'une personne inscrite dans deux localités différentes, avis en est donné à ces deux localités, etc., etc.; ainsi de suite pour les prescriptions recommandées aux nos 27, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 53, 54, 110 et 111 des instructions sur la matière.

Je le répète, il faudra passer deux heures dans chaque commune, pour faire une pareille vérification, ou bien il faudra se contenter de la réponse du secrétaire, ou de l'officier de l'état civil, auquel cas on ne peut être certain qu'elle sera affirmative et satisfactoire sur tous les points.

Franchement, les renseignements que nous devions fournir an-

tériourement étaient tout aussi pratiques, quoique beaucoup plus courts.

On se bornait à nous demander si les registres de population existaient dans la commune, et s'ils étaient bien ou mal tenus.

Si nous avions des observations à présenter, une colonne était destinée à cet effet.

Il serait à désirer que l'on revînt à cette ancienne formule.

S'il y a des mécomptes après chaque recensement, on peut l'attribuer en grande partie aux difficultés de la mise en pratique de certaines prescriptions administratives.

Il y aura toujours des omissions dans les radiations et les inscriptions ; cela est inévitable, parce qu'il y aura toujours des gens, surtout dans les grands centres de population, qui seront intéressés à cacher leur existence ; mais il y en aura bien davantage si, pour changer de domicile, on impose aux citoyens l'obligation, sous peine d'amende ou d'emprisonnement, de remplir des formalités nombreuses, et aux fonctionnaires communaux, également sous les mêmes peines, des écritures multipliées.

Depuis 1863, pour changer de résidence, il faut faire une déclaration devant l'autorité du lieu que l'on habite, et fournir des renseignements nécessaires pour la formation d'un certificat que le déclarant doit remettre, dans la quinzaine, à l'administration communale de la nouvelle résidence; avis de cette déclaration doit être adressé immédiatement à l'administration communale de la nouvelle résidence ; le certificat d'inscription ou l'avis de non inscription doit être envoyé à la commune de la dernière résidence, dès que l'intéressé s'est fait inscrire.

C'est parfait; mais combien d'écritures et combien de difficultés ! A quelle correspondance ne peuvent-elles pas donner lieu !

Supposons pour un moment que le déclarant ait perdu le certificat dont il est chargé, ou qu'il soit devenu illisible, fait qui arrive très-fréquemment, puisqu'il peut le porter pendant quinze jours dans sa poche ; il faudra demander des renseignements nécessaires, pour inscrire le nouvel arrivant, à l'administration de la dernière résidence, laquelle répondra peut-être qu'elle a rempli son devoir, et qu'elle n'est pas tenue à faire plus. Cela s'est vu. Et le nouvel arrivant n'est pas inscrit et n'est pas rayé.

L'ancien système, qui consistait tout simplement à envoyer, à l'administration de la nouvelle résidence, un extrait du registre de la population, concernant le déclarant, n'était-il pas suffisant ?

Tous les citoyens sont intéressés à avoir un domicile. Le domicile assure l'exercice des droits civils et politiques.

Il faut donc laisser quelque chose à l'intérêt et à l'initiative individuels, et se rappeler que, d'après les articles 103 et 104 du Code civil : « Le changement de domicile s'opère par le fait d'une habi-» tation réelle dans un autre lieu, joint à l'intention d'y fixer son » principal établissement, et que la preuve de l'intention résulte » d'une déclaration expresse faite, tant à la municipalité du lieu » que l'on quittera, qu'à celle du lieu où l'on aura transféré son do-» micile. »

Parmi les autres causes qui ont contribué à la diminution de la population, il faut citer encore la dernière épidémie et le défaut de sincérité dans les déclarations consignées dans les bulletins de recensement.

Les vides laissés par l'épidémie seront rapidement comblés.

Ceux qui proviennent des omissions dans les déclarations ne pourront être constatés qu'au fur et à mesure des découvertes qui se feront, tant par la comparaison avec les anciens registres, que

par les déclarations de changement de domicile qui seront faites par des individus non recensés.

On comprend qu'il faudra du temps pour retrouver toutes les omissions, surtout dans les centres qui renferment une population compacte.

Le tableau reproduit plus haut constate que c'est particulièrement dans les communes populeuses que l'écart des populations, aux époques du recensement, se manifeste.

Je pense donc qu'il sera prudent de continuer à faire le recensement de la population toutes les dix années.

La circulaire n° 111 du *Mémorial administratif* de 1853, qui était peu exécutée, commence à recevoir son application à peu près partout. Au lieu de tenir un registre mentionnant les condamnations judiciaires, les administrations communales se bornaient à conserver en liasse les bulletins de condamnation qui leur étaient adressés par les différents parquets du pays. Ces feuilles volantes s'égaraient facilement, et, lorsque des renseignements étaient demandés sur la moralité ou les condamnations antérieures, le plus souvent ils étaient incomplétement formés.

Les registres destinés à recevoir les décisions en matière de milice sont exactement signés.

Ceux relatant la nature des maladies et des accidents ayant déterminé la mort existent également, mais les renseignements qu'ils contiennent ne sont pas de nature, je crois, à servir de base à un travail statistique sur l'état sanitaire des populations.

TITRE III.

ADMINISTRATIONS COMMUNALES.

§ 1. *Personnel.*

Il a subi peu de modifications, le renouvellement intégral de 1866 ayant rempli tous les vides ; toutefois, quatorze conseillers communaux ont été installés à la suite de douze élections communales. Une seule de ces élections n'a pas été validée.

§ 2. *Colléges échevinaux.*

Trois bourgmestres ont été nommés pour la première fois, ainsi que treize échevins.

§ 3. *Secrétaires communaux.*

Trois secrétaires ont donné leur démission, trois autres sont décédés ; il a été pourvu à leur remplacement.

A différentes reprises, j'ai eu l'occasion de signaler le zèle et le dévouement avec lesquels ces utiles auxiliaires de l'administration remplissent leur mandat. Ils ont prouvé de nouveau, cette année, qu'ils ne reculaient devant aucun sacrifice. Chargés, pour la plupart, du difficile travail du recensement, ils ont consciencieusement rempli leur tâche, et cependant les instructions avec lesquelles ils ont dû s'identifier étaient nombreuses et d'une application peu facile.

Bien peu de communes ont pu trouver des agents recenseurs. A la campagne, ceux qui, doués d'une certaine instruction, peuvent à loisir s'occuper d'un travail en dehors de leur tâche quotidienne, sont rares.

Les secrétaires ont donc dû se dévouer ; j'en connais qui ont été obligés de remplir eux-mêmes les bulletins A, avant de les soumettre à la vérification et à la signature des habitants. Certainement, ils n'étaient pas obligés de le faire, et la loi prescrivait des mesures contre les récalcitrants ; mais s'il avait fallu obtenir satisfaction à l'aide de procès-verbaux, les audiences ordinaires des juges de paix n'eussent plus suffi pour prononcer les condamnations.

J'ai vu des bulletins A sur lesquels la signature de l'habitant se trouvait en tête ; cette signature était suivie de ces mots : *comme par le passé*, absolument comme en matière de déclaration de contributions, et cependant c'étaient les lettrés de l'endroit qui agissaient de la sorte. Sans l'intervention des secrétaires, il est donc fort probable que le recensement serait bien loin d'être terminé.

Au 1er mai de cette année, la commune de Gammerages était la seule en retard de faire connaître les résultats de son recensement. Il suffisait du retard d'une seule commune pour empêcher l'envoi du travail par arrondissement au Gouvernement; car d'après les instructions, après vérification du travail des communes, il devait être procédé à la récapitulation des totaux et à la formation des relevés concernant *toutes* les communes de l'arrondissement.

On comprend que ces relevés deviennent impossibles, si une commune fait défaut.

Il n'a pas été nécessaire de faire aider les secrétaires communaux par des agents instructeurs. Personne, au reste, n'en a fait la demande.

§ 4. *Receveurs communaux.*

Douze receveurs nouveaux ont été nommés.

L'amélioration dans les écritures comptables continue. Il y a progrès, mais nous sommes encore loin de la régularité.

§ 5. *Observations sur les actes et règlements.*

En dehors des règlements prescrits par la circulaire de 1866 sur les écoles d'adultes, 18 nouveaux règlements ont été adoptés, 14 ont été renouvelés.

Parmi ces derniers, je dois m'arrêter sur ceux qui sont relatifs à l'abatage.

Dans les communes qui possèdent un abattoir, le règlement fixe ordinairement par tête la taxe à payer; l'abatage d'un bœuf de 1,000 kilogrammes ne se paye pas plus que l'abatage d'un bœuf de 300 kilogrammes.

Il y a là évidemment une anomalie; cette anomalie est préjudiciable à la classe des consommateurs, sur laquelle l'administration doit surtout étendre sa protection.

Les petits bouchers, chez lesquels se pourvoit ordinairement l'ouvrier, n'ont pas un pécule suffisant pour mener à l'abattoir une bête de premier choix; la taxe répartie sur un plus petit nombre de kilogrammes doit surélever le prix de la viande. En outre, ils débitent en général de la viande de qualité inférieure; de sorte que le prolétaire paye plus cher un kilogramme de viande et de viande médiocre que le riche, grâce à la taxe par tête. Si la taxe au poids lui était substituée, l'inconvénient signalé disparaîtrait. Pour justifier l'établissement de la taxe par tête, on invoque l'exemple de la ville de Bruxelles, et l'on craint de rencontrer des difficultés pratiques dans la mise en vigueur d'un mode nouveau.

Il ne faut pas oublier qu'à Bruxelles il existe des halles où l'on débite des quantités considérables de viande dépecée, à des prix inférieurs à celui des bouchers, et c'est particulièrement là que va s'approvisionner la classe moyenne; la deuxième difficulté n'est qu'une question de pesage, une balance suffit pour la résoudre. A l'avenir, le renouvellement de pareils règlements ne devrait plus être autorisé.

§ 6. *Marche des administrations communales.*

Les changements signalés dans les chapitres précédents établissent que cette marche est progressive. Elle le serait davantage encore si les Conseils communaux avaient soin, dans la collation des emplois, de désigner toujours le plus digne.

Mais il n'en est pas ainsi.

Là, comme ailleurs, ce ne sont pas toujours ceux qui ont le plus de mérite qui l'emportent.

Il s'est même rencontré des cas dans lesquels des nominations ont dû être annulées, par suite de l'incapacité absolue de l'élu: c'était un secrétaire communal qui savait à peine écrire, ou un receveur qui ne savait pas compter.

S'il n'y a pas de réclamations à la suite d'une nomination semblable, l'autorité compétente peut fort bien l'approuver, sans se douter du mauvais service que la commune s'est rendu à elle-même.

Ce n'est pas cependant que toutes les garanties ne soient pas prises pour connaître le degré de capacité et de moralité du candidat; ainsi la délibération doit mentionner le nombre des suffrages obtenus par chaque aspirant; il y est joint un état, prescrit par la circulaire du 4 septembre 1847, contenant des renseignements sur sa personne, ses antécédents, ses aptitudes; s'il est parent ou allié de l'un des membres du Conseil, etc., etc. Mais les renseignements sont-ils sincères, et est-il facile, en outre, aux administrateurs communaux d'apprécier le mérite respectif de chacun des candidats?

Ne pourrait-on pas décider que tous ceux qui seraient désireux d'occuper un emploi communal devraient, à l'avenir, soit subir un examen devant l'administration provinciale, qui délivrerait des

certificats de capacité, soit avoir fait un stage de quelques années chez un notaire, ou chez un secrétaire, ou dans une administration communale ?

L'examen, qui serait à mon avis la meilleure des mesures à prendre, serait un encouragement à l'instruction et une garantie pour l'amarche des affaires, dans l'avenir.

Deux élections provinciales ont eu lieu en 1867 : l'une le 27 mai, pour les cantons de Saint-Josse-ten-Noode et de Bruxelles, l'autre le 1er juillet, pour le canton d'Ixelles.

M. Vanderstraeten a résilié son mandat de conseiller provincial, après l'avoir rempli avec conscience et dignité, pendant 27 années.

A la suite de cette renonciation, il a dû être remplacé dans ses fonctions de président du Conseil de milice.

Douze années de pratique lui avaient donné un coup d'œil sûr et prompt, dans les difficiles matières qui sont de la compétence de ce Conseil ; il l'éclairait par ses observations judicieuses, et ses décisions étaient toujours marquées au coin de la plus parfaite équité et d'une profonde connaissance des lois.

Le nombre des électeurs communaux était, en 1866, de 21,402;

—	provinciaux	—	14,080;
—	pour l'État	—	13,735.

En 1867, il était respectivement de 21,801, 14,259 et 13,841.

§ 7. *Archives.*

Les collections du *Mémorial* et du *Bulletin administratif,* possédées par les communes, sont pour la plupart incomplètes.

Si, dans mes tournées, j'ai l'occasion de signaler un manque-

ment, un abus, une erreur, je ne puis appuyer mes observations sur l'autorité de la circulaire à invoquer.

Souvent, pour abréger ma correspondance avec les communes, je renvoie au numéro du *Mémorial* relatif, soit au renseignement demandé, soit au devoir à remplir.

Que faire si la circulaire manque ? Le secrétaire a recours à son voisin, qui, à son tour, peut avoir besoin d'autrui. De là, perte de temps et entrave dans l'expédition des affaires.

Il serait très-facile pourtant de compléter les lacunes.

Le travail général du classement des anciennes archives se poursuit.

Le premier cinquième du crédit alloué par la loi du 30 juin 1865 a été mis cette année à la disposition des intéressés. Malheureusement quatre communes seulement ont, jusqu'à présent, fait viser leurs tables des anciens registres paroissiaux, de baptême, de mariage et d'enterrement, et partant ont pu profiter de l'indemnité.

Il est vrai que ce travail est facultatif.

§ 8. *Maisons communales.*

Il y a peu de temps, un journal de cette ville annonçait à ses lecteurs l'écroulement de l'école de Castre; il commençait son article par ces mots :

« Encore un bâtiment communal qui s'écroule ! »

Cet encore est malheureusement trop vrai. Ils sont nombreux les accidents de même nature.

Par un hasard tout à fait providentiel, l'accident de Castre est arrivé un dimanche ; s'il avait eu lieu la veille, plus de deux cents enfants pouvaient périr écrasés.

Il a été constaté, par la visite des lieux, que l'ineptie de l'entrepreneur était la seule cause de l'événement; il est responsable, il est vrai, et remettra toutes choses en état, suivant le cahier des charges; mais si une épouvantable catastrophe avait eu lieu, n'aurait-on pas éternellement regretté de ne pas avoir entouré l'acte de l'entrepreneur d'une surveillance plus efficace ?

D'après l'article 90 de la loi communale, le bourgmestre et les échevins sont responsables de la direction des travaux communaux.

Cet article leur suppose des connaissances pratiques qu'ils possèdent rarement; il faut donc leur venir en aide dans des cas donnés; aussi le règlement provincial sur l'architecte de l'arrondissement porte que ce fonctionnaire peut être chargé, soit par le Gouverneur, soit par la Députation, soit par le Commissaire de l'arrondissement, de diriger les travaux communaux.

Dans ce cas, il inspecte une fois par mois les ouvrages en voie d'exécution, afin de s'assurer si les conditions prescrites sont ponctuellement observées, et il rend compte des infractions qui ont été commises au cahier des charges et des défectuosités qu'il a remarquées dans la construction.

Ce contrôle est-il suffisant? Je ne le crois pas. Ainsi à Castre, une poutre mal assujettie à ses extrémités et non reliée à la charpente par un étrier en fer, comme l'indiquait le cahier des charges, a déterminé la chute; sur cette poutre pesait une charge de plus de 5,000 kilogrammes de planchers et de bois. Une visite mensuelle pouvait-elle révéler à l'architecte cette malfaçon? Un surveillant sur place, seul, pouvait s'en apercevoir. Je pense donc qu'il y aurait lieu d'adjoindre à l'architecte un conducteur chargé de contrôler les travaux d'entreprise, en cas de construction, de réparation ou d'entretien. Il serait à l'architecte ce que les piqueurs cantonaux sont aux commissaires voyers. Le salaire promérité serait à la charge des communes; il serait fixé par la Députation.

L'inspection minutieuse des bâtiments communaux en cours d'exécution est d'autant plus nécessaire que, dans nos campagnes, les entrepreneurs sortent pour ainsi dire de terre à chaque adjudication. A peine un maçon sait-il tenir une truelle, qu'il s'établit maître ; il entreprend alors à des rabais exagérés, et les communes adjugent de préférence au plus bas soumissionnaire, dans la crainte puérile de ne pas voir approuver l'adjudication.

Le cahier des charges porte que l'entrepreneur doit être capable et être connu comme un bon maître-ouvrier; mais qui sera le juge de sa capacité ; comment apprécier le mérite d'un homme qui n'a pas encore donné de preuves de ce qu'il sait faire?

Il est donc très-difficile de se prononcer, d'autant plus que la matière est délicate, et que les protestations et les réclamations ne manquent pas, chaque fois que l'administration locale, usant d'un droit que lui accorde d'ordinaire une autre stipulation du cahier des charges, adjuge à l'un des trois soumissionnaires dont le prix n'est pas le moins élevé.

Pour une différence de quatre à cinq cents francs sur une somme de vingt à vingt-cinq mille francs, on choisit un homme nouveau et qui, dans la plupart des cas, ne disposant pas d'un capital suffisant pour faire les avances, ne paie plus ses ouvriers ou ses fournisseurs, à peine les travaux sont-ils commencés.

Je pense qu'il n'y aurait aucun inconvénient à écarter de pareils concurrents, par un cautionnement à verser au préalable de toute adjudication. Ce cautionnement serait proportionnel au chiffre de l'adjudication. Si les entrepreneurs présentent des garanties, ils trouveront toujours des bailleurs de fonds, et s'ils n'en présentent pas, il n'y aura pas lieu de s'en plaindre.

L'État a sous la main un personnel nombreux et compétent, et cependant il n'adjuge pas un ponceau sans exiger un cautionnement de l'entrepreneur.

Les administrations communales de Beekerzeel, Bueken, Castre, Cappelle-Saint-Ulric, Crainhem, Leerbeek, Steenockerzeel et Sterrebeek, ont obtenu l'autorisation de joindre des locaux administratifs à leur bâtiment d'école en construction.

Il ne restera donc plus dans tout l'arrondissement que 14 communes qui en seront privées ; ce sont : Audenaeken, Berchem-Saint-Laurent, Borgt-Lombeek, Brages, Cobbeghem, Elinghen, Gaesbeek, Hamme, Lombeek-Sainte-Catherine, Maxenzeel, Pamel, Releghem, Strythem et Tholleubeek.

§ 9. *Écoles.*

Ce n'est pas sans éprouver un certain sentiment de satisfaction que j'aborde ce paragraphe. Qui ne serait heureux de pouvoir signaler un progrès dans son pays, surtout un progrès dans l'instruction primaire ?

Cette année, il y a progrès et progrès marqué.

Le nombre des écoles communales augmente dans une notable proportion.

Les plans et devis de douze écoles nouvelles ont été approuvés.

Un arrêté royal du 4 juillet en a décrété une d'office.

Des travaux d'appropriation et d'amélioration ont été exécutés à Kockelberg et à Londerzeel.

Des travaux d'achèvement ont été autorisés à Beyghem, Schaerbeek, Uccle et Wolverthem.

Enfin, l'ameublement de 25 nouvelles écoles a été décrété.

Le nombre des enfants inscrits s'est élevé à 15,318 garçons,
10,647 filles.

Soit. . . 25,965

majoration de 2,880 sur l'année dernière.

J'ai réuni dans un tableau le chiffre de toutes les écoles de l'arrondissement, tant communales qu'adoptées. En regard du nom de la commune et de sa population, j'ai joint la part d'intervention de la commune, du bureau de bienfaisance, de l'État et de la province.

L'inspection de ce tableau permettra de reconnaître quelle est la fréquentation de l'école relativement à la population ; quelle est la somme de sacrifices que la commune s'impose, relativement à ceux de l'État et de la province, et quelles sont, par conséquent, celles qui font le plus d'efforts pour répandre les bienfaits de l'instruction.

Ecoles communales et adoptées en 1867-1868.

N°.	NOMS des VILLES ET COMMUNES.	ÉCOLES		FRÉQUENTATION		PART D'INTERVENTION.			POPULATION au 1er janvier 1867.
		Communales.	Adoptées.	Garçons.	Filles.	Commune.	Bienfaisance.	État.	
	VILLES.								
	Bruxelles								
	Hal								
	TOTAL.								
	COMMUNES RURALES.								
1	Alsemberg	1	1	65	53	150	100	1,302	1,262
2	Anderlecht	3	»	382	107	2,333	180	5,171	11,531
3	Asseche	1	2	230	137	627	»	4,167	6,075
4	Audenaeken	»	1	17	18	42	20	68	303
5	Auderghem.	2	»	102	81	360	100	3,347	1,602
6	Beckerzeel	»	1	14	15	28	15	157	308
7	Beersel	1	»	65	59	202	100	2,675	1,379
8	Belliughen	1	»	43	49	64	20	1,340	531
9	Berchem-Ste-Agathe. .	1	»	33	41	75	20	1,194	765
10	Berchem-St-Laurent.	»	»	12	11	19	5	126	207
11	Bergh.	1	»	72	52	121	35	1,540	1,200
12	Beyghem	1	»	21	30	78	65	1,058	579
13	Bierghes (Blerk) . . .	1	»	75	72	158	100	1,882	995
14	Bodeghem-St-Martin .	1	»	49	52	108	20	1,436	887
15	Bogaerden	1	»	28	41	85	70	959	559
16	Borgt-Lombeek . . .	»	2	48	66	95	70	455	1,395
17	Brages (Beerth) . . .	1	»	23	29	54	40	1,074	440
18	Brusseghem-Ophem-Ossel	1	»	75	59	364	»	2,189	2,108

No.	NOMS des VILLES ET COMMUNES.	ÉCOLES		FRÉQUENTATION		PART D'INTERVENTION.			Population au 1er janvier 1867.
		Communales.	Adoptées.	Garçons.	Filles.	Commune.	Bienfaisance.	État.	
19	Bueken	1	1	26	28	38	»	1,029	407
20	Buysinghen-Eysinghen	1	»	31	30	63	»	815	684
21	Campenhout	1	1	167	164	540	60	2.952	2,987
22	Cappelle-au-Bois	1	»	73	61	200	100	2,125	1,594
23	Cappelle-St-Ulric	1	»	42	53	83	25	1,317	854
24	Castre (Kester)	1	»	86	84	173	40	1,856	1,835
25	Cobbeghem	1	»	30	35	56	»	751	384
26	Crainhem	1	»	59	48	93	80	1,321	760
27	Dieghem	1	»	100	109	250	150	3,141	1,393
28	Dilbeek	1	»	91	80	250	50	2,422	1,821
29	Droogenbosch	1	»	87	97	90	26	2,144	609
30	Elewyt	1	»	56	56	215	60	2,221	1,349
31	Elinghen	»	1	12	6	51	30	119	303
32	Eppeghem	1	»	52	55	278	»	1,994	1,092
33	Esschene	1	»	87	83	222	25	2,429	1,587
34	Etterbeek	1	»	173	85	1,000	»	3,060	4,611
35	Evere	1	»	141	130	300	70	2,492	1,337
36	Forest (Vorst)	1	»	79	79	350	300	2,027	2,184
37	Gaesbeek	»	1	15	27	65	65	170	373
38	Gammerag. (Galmaerde)	1	»	113	92	400	»	1,735	2,337
39	Ganshoren	1	»	39	47	25	18	1,058	1,119
40	Goyck	2	»	120	100	286	»	2,515	2,847
41	Grand-Bigard	1	»	75	70	101	105	2,658	817
42	Grimberghen	1	1	152	160	500	175	3,524	3,283
43	Haeren	1	»	59	66	250	25	2,074	802
44	Hamme	»	»	11	10	»	24	123	226

N°.	NOMS des VILLES ET COMMUNES.	ÉCOLES		FRÉQUENTATION		PART D'INTERVENTION.			POPULATION au 1er janvier 1867.
		Communales.	Adoptées	Garçons.	Filles.	Commune.	Bienfaisance.	Etat.	
45	Haute-Croix (Hey-Kruys)	1	1	88	52	117	40	1,157	1,024
46	Hekelghem	1	1	82	73	160	4	1,857	2,000
47	Herffelingen	1	»	120	98	100	135	2,643	1,748
48	Hérinnes (Herne)	1	1	144	85	362	20	2 773	3,554
49	Hoeylaert	1	1	134	100	325	»	2,991	2,245
50	Hombeek	1	»	83	86	250	50	2,290	1,991
51	Huyssinghen	1	»	39	35	150	60	892	893
52	Ilterbeek	»	1	14	26	105	30	»	746
53	Ixelles (Elsene) . . .	3	»	650	539	13,368	»	4,721	23,210
54	Jette	1	»	147	46	657	30	2,201	2,262
55	Koekelberg	2	»	120	103	254	»	3,944	3,554
56	Laeken	2	»	234	116	2,200	60	3,474	9,313
57	Leerbeek	1	»	15	14	115	»	756	514
58	Leeuw-St-Pierre . . .	1	1	164	130	1,080	375	1,986	4,478
59	Lembecq.	1	»	204	203	250	600	2,948	2,785
60	Lenniek-St-Martin . .	1	»	74	61	266	75	2,379	1,385
61	Lenniek-St-Quentin . .	1	3	147	119	348	200	1,554	2,785
62	Liedekerke	1	1	192	189	200	100	3,137	2,748
63	Linkebeek	1	1	62	61	138	200	1,312	1,228
64	Lombeek-Notre-Dame .	1	»	31	23	58	60	845	656
65	Lombeek-Ste-Catherine.	1	»	77	30	105	30	1,520	1,873
66	Londerzeel	2	1	240	247	1,580	212	3,954	4,655
67	Machelen	1	»	67	62	550	40	2,017	946
68	Malderen.	1	»	72	61	350	50	1,992	1,761
69	Maxenzeel	1	»	58	52	105	20	1,402	878
70	Melsbroeck	1	1	54	48	143	50	972	1,068

Digitized by Google

No.	NOMS des VILLES ET COMMUNES	ÉCOLES		FRÉQUENTATION		PART D'INTERVENTION			POPULATION au 1er janvier 1867.
		Communales.	Adoptées.	Garçons.	Filles.	Commune.	Bienfaisance.	État	
71	Merchtem	1	1	320	151	800	225	4,113	4,280
72	Meysse	2	»	117	53	400	140	2,215	2,619
73	Molenbeek-St-Jean	4	»	555	545	6,800	»	10,758	24,333
74	Molhem-Bollebeek	2	1	92	17	116	40	2,147	945
75	Muysen	2	»	144	98	260	»	3,814	2,117
76	Neder-over-Heembeek	1	»	77	69	459	35	1,995	1,292
77	Neder-Ockerzeel	1	»	59	79	102	40	1,383	1,020
78	Nosseghem	1	»	44	21	91	»	989	635
79	Oetingen	1	»	94	110	126	100	2,612	1,526
80	Opwyck	1	1	222	51	510	»	3,100	3,921
81	Overyssche-N.-D.-au-Bois	3	1	304	324	687	600	3,926	3,189
82	Pamel	1	»	159	188	198	114	4,176	2,843
83	Peplinghen-Beringhen	1	1	98	89	205	60	1,947	1,467
84	Perck	1	»	85	58	400	60	2,120	1,129
85	Peuthy	1	»	43	36	165	100	1,135	603
86	Ramsdonck	1	»	15	13	81	50	650	638
87	Releghem	1	»	43	40	54	»	1,118	438
88	Rhode-St-Genèse	1	1	137	153	281	»	3,291	2,846
89	Ruysbroeck	1	»	62	50	144	150	1,211	1,437
90	Saintes (Ste-Renelle)	1	»	96	29	300	158	1,142	1,935
91	St-Gilles	3	»	225	116	4,200	110	3,932	9,922
92	St-Josse-ten-Noode	4	»	647	419	21,280	»	7,770	21,915
93	Saventhem	1	»	132	108	213	120	1,360	2,127
94	Schaerbeek	3	»	442	336	10,428	»	6,497	18,710
95	Schepdael	1	»	71	65	250	50	2,260	1,563
96	Sempst	1	1	71	81	323	70	1,800	2,604

No.	NOMS des VILLES ET COMMUNES.	ÉCOLES		FRÉQUENTATION		PART D'INTERVENTION.			POPULATION au 1er janvier 1867.
		Communales	Adoptées.	Garçons.	Filles.	Commune.	Bienfaisance.	État.	
97	Steenhuffel	1	1	76	52	200	93	1,350	17,15
98	Steenokerzeel-Humelghem	1	1	91	98	400	150	1,629	1,624
99	Sterrebeek	1	1	64	53	226	180	1,019	1,035
100	Strombeek-Bever	1	1	65	36	150	40	1,416	639
101	Strythem	»	1	36	30	100	30	470	591
102	Teralphene	1	»	41	36	65	4	984	1,231
103	Ternath	1	»	103	13	195	75	1,017	2,006
104	Thollembeek	1	1	137	119	249	»	2,934	2,477
105	Tourneppe (D'Worp)	2	»	214	228	710	»	5,055	4,004
106	Uccle	3	»	412	204	2.290	200	10,422	7,819
107	Vilvorde	2	2	330	309	1,585	580	4,642	7,402
108	Vlesenbeke	1	»	58	72	166	40	1,643	1,409
109	Vollezeele	1	»	107	98	143	100	1,256	1,763
110	Wambeek	1	»	81	82	135	75	1,684	1,445
111	Watermael-Boitsfort	1	»	83	96	415	»	2,292	2.232
112	Weerde	1	»	34	19	78	»	883	572
113	Wemmel	1	»	81	75	319	50	2,093	1,244
114	Wesembeek	1	»	89	79	227	100	2.536	996
115	Woluwe-St-Etienne	1	»	123	81	188	100	2,808	1,093
116	Woluwe-St-Lambert	1	»	66	57	202	»	2,169	1,314
117	Woluwe-St-Pierre	1	»	75	33	117	50	1,818	1,396
118	Wolverthem	4	»	132	140	800	50	3,940	3,425
119	Zellick	1	»	53	57	167	»	2.180	836
	TOTAL	141	41	15,365	10,854	91,872	8,968	265,475	316,558

Digitized by Google

Il y a donc 182 écoles; 141 écoles communales, proprement dites, et 41 écoles adoptées ; parmi ces dernières, 17 sont dirigées par des laïques et 23 par des institutrices religieuses.

D'après le dernier rapport triennal sur l'instruction primaire, la moyenne proportionnelle du nombre d'écoles par mille habitants s'élevait, dans le Brabant, à 1.14, non compris les pensionnats.

Sous cette même réserve, la moyenne s'est élevée cette année, dans l'arrondissement de Bruxelles, à 1.73, soit donc une augmentation de 58 p. c.

Ce résultat est dû à la sollicitude des magistrats communaux, aux efforts des bureaux de bienfaisance, au zèle et à l'abnégation des instituteurs et des institutrices.

Le mérite de ces derniers est particulièrement remarquable.

S'il est une existence pénible, c'est bien celle qu'ils passent; cependant, rien ne leur coûte pour propager les lumières ; leurs efforts constants tendent à augmenter le nombre de leurs élèves; s'ils atteignent ce but, ils aggravent d'autant le poids déjà si lourd de leur besogne.

On objectera peut-être que l'intérêt les guide dans cette recherche; que les émoluments augmentent en raison de la fréquentation; cela est très-vrai; mais s'ils parviennent à augmenter leurs appointements de 100 ou de 200 francs par année, c'est tout au plus, alors ils jouiront d'un traitement annuel de 1,600 à 1,800 francs, traitement qui leur permettra sans doute d'élever convenablement leur famille, mais qui ne saurait leur assurer un avenir bien brillant.

La moyenne des traitements des 125 instituteurs et des 13 institutrices, qui dirigent l'enseignement primaire dans l'arrondissement de Bruxelles, est de 1,500 francs. Celle de 91 sous-instituteurs et de 23 sous-institutrices est au-dessous de 1,000 francs.

Je n'hésiterais donc pas à faciliter aux instituteurs l'accès à des

emplois communaux dont l'importance ne viendrait pas entraver l'exercice de leurs fonctions spéciales.

L'immixtion dans les affaires administratives augmenterait leur influence et leur permettrait, en dépouillant les registres de population, par exemple, de connaître les parents dont les enfants ne fréquentent pas l'école, et de les signaler à l'attention de l'administration.

L'institution des écoles d'adultes progresse, mais lentement; elle a peine à s'implanter dans l'esprit des populations.

Deux objections s'élèvent contre elle.

L'ouvrier fatigué des rudes travaux de la campagne, pourra-t-il utilement profiter de l'enseignement ?

Pourquoi pas? Les ouvriers des villes, dont la fatigue n'est pas moindre, se font bien remarquer par leur assiduité à l'école du soir.

Bien plus : à la campagne, les travaux chôment pendant une certaine partie de l'année; ne peut-on pas multiplier les cours pendant cette saison et les diminuer, sans toutefois les abandonner complétement, à d'autres époques?

L'ouvrier pourra-t-il apprendre encore, à un certain âge, à lire et à écrire?

D'abord pourquoi ne sait-il ni lire ni écrire? C'est parce qu'il a quitté l'école primaire à un âge où son intelligence n'était pas encore assez développée pour apprécier les bienfaits de l'instruction; il déplore aujourd'hui son ignorance.

Eveillez en lui ce besoin de savoir et de connaître que Dieu a mis dans le cœur de tout homme, et vous verrez bientôt vos classes s'emplir; mais les écoles d'adultes ne sont pas uniquement destinées à ceux qui ne savent rien, elles sont destinées aussi à com-

pléter l'instruction de ceux qui savent quelque chose. L'expérience a prouvé que ce sont ces derniers qui sont les plus nombreux parmi les inscrits et cela est tout naturel : on met d'autant plus d'ardeur à s'instruire que le goût des connaissances est arrivé; et le désir d'augmenter ses connaissances est aiguillonné par les notions que l'on possède déjà. 35 communes seulement ont créé des écoles d'adultes, en 1867.

Le programme de ce que l'on enseigne aux filles pourrait être modifié. L'instituteur ne peut leur donner que les éléments de ce que l'on est convenu d'appeler la première instruction : écrire, lire, calculer, etc. L'institutrice n'y ajoutera que ce que la femme doit savoir pour élever sa famille. Mais est-ce là tout ce qu'il faut apprendre aux femmes pour leur assurer une existence qui les mette à l'abri des mauvais conseils, de la misère, ou des séductions du luxe?

Le nouveau plan d'étude des écoles normales pour filles renferme de nombreuses branches des connaissances humaines; ce cours se complète en trois ans et, chaque année, le cadre de l'enseignement s'étend, sauf toutefois pour les travaux qui dans le programme sont intitulés, *Travaux les plus utiles à la femme.* Ces travaux comprennent : les principes de l'alimentation, le tricot, la couture, le point de marque, le ravaudage, le remmaillage. Ne pourrait-on pas y ajouter la confection, le dessin industriel pour dentelles et pour broderies, la peinture, le dessin, le modelage, la sculpture : l'enseignement professionnel, en un mot?

Il existe, à Bruxelles, une école de filles où tout cela s'enseigne; douze professeurs y sont attachés. L'établissement, ouvert depuis le 15 octobre 1866, compte déjà plus de 200 élèves. La ville de Bruxelles accorde un subside de 3,600 fr.; elle a le droit d'y faire entrer 100 jeunes filles; le restant des frais généraux, qui s'élèvent en moyenne à 800 francs par mois, est couvert par des souscriptions et des dons volontaires.

Il est incontestable qu'un pareil établissement est appelé à rendre de très-grands services, précisément parce qu'il développe un enseignement qui élargit le cercle des aptitudes de la femme.

Il serait à désirer, en attendant une réforme dans l'enseignement des écoles normales, que des établissements de même nature que celui qui existe à Bruxelles, rue du Manége et qui est si supérieurement dirigé par la demoiselle Bulens, fussent érigés dans les communes faubourgs; elles qui ont créé des écoles de dessin, de modelage et de sculpture pour les hommes, compléteraient leur œuvre en facilitant aux femmes l'acquisition de nouvelles connaissances pratiques et l'accès à de nouveaux horizons.

Les encouragements ne leur feraient pas défaut, non-seulement de la part de certains hommes toujours prêts à supporter une partie du fardeau lorsqu'il s'agit d'améliorer le sort des masses, mais aussi de la part de la province et de l'Etat, qui ne marchandent pas leur intervention, chaque fois qu'il faut patronner une institution qui a pour but le bien-être et la moralisation du peuple.

Les écoles primaires des cantons de Lennick et de Vilvorde ont eu leur concours.

Pour le canton de Lennick, la moyenne des points s'est élevée à 52; les instituteurs qui ont obtenu le plus de nominations sont :

Lescrinier, de Wambeek;

Cantillon, de Goyck;

Billiet, de Lombeek-Notre-Dame;

Demarée, d'Oetinghen;

Denayer, de Lennick-Saint-Martin;

Vanden Eeckhout, de Pamel, et

Philippé, à Thollembeek.

Le chef-lieu du canton n'a pas eu de nomination.

Dans le canton de Vilvorde, la moyenne des points s'est élevée à 65; l'instituteur Peeters, de Campenhout, a obtenu 8 nominations.

Bols, à Elewyt, et Van Camp, à Muysen, chacun 4.

D'après l'art. 5 de la loi du 23 septembre 1842, les conseils communaux fixent annuellement la rétribution à payer par les élèves solvables, pour pouvoir fréquenter l'école communale; le montant de ces rétributions varie d'une commune à l'autre.

N'y aurait-il pas moyen d'introduire l'uniformité dans cette fixation?

Si le père d'un élève solvable qui change de domicile, se voit obligé de payer un écolage plus élevé dans la commune qu'il vient habiter que dans celle qu'il quitte, il s'en prendra naturellement à l'instituteur, qui perçoit lui-même, suivant les instructions, mensuellement et par anticipation, la rétribution. De là des plaintes, des récriminations contre l'instituteur; ce qu'il faut éviter, car dans les campagnes on n'est que trop disposé à écouter et à répandre ce qui lui est défavorable.

7 nouveaux instituteurs,
19 id. sous-id.
5 id. institutrices,
9 id. sous-id.,

ont été nommés dans le courant de l'exercice.

§ 10. *Rapports des communes et visites.*

Les communes envoient régulièrement le rapport que l'art. 70 de la loi communale leur impose.

Je n'ai d'autres observations à présenter sur cet objet que celles que j'ai déjà fait connaître par le passé.

J'ai visité 118 communes et parcouru 1462 kilomètres en 63 jours.

TITRE III.

§ 1.—FINANCES COMMUNALES.

La suppression des barrières, la nécessité de compléter ou d'organiser l'enseignement primaire, de créer des voies nouvelles, de subvenir aux besoins des établissements qui ont droit à l'intervention pécuniaire de la commune et beaucoup d'autres causes, ont produit un assez grand mouvement dans l'administration des finances communales. Quelques communes ont eu recours à l'emprunt pour compléter leurs ressources. La Société du Crédit communal leur a avancé 607,000 fr.; d'autres ont modifié leurs taxes ou majoré leurs impôts; d'autres enfin ont créé des impôts nouveaux.

Les objets soumis à la taxe sont presque partout les mêmes : les fours à briques, les inhumations, les droits de place, les transports de pierres, etc., etc. Il serait à désirer que dans des communes limitrophes il y eût identité dans les taxes et dans leur chiffre.

La commune de Molenbeek-Saint-Jean a demandé et obtenu l'autorisation de créer une taxe sur l'abatage des chevaux sains, destinés à être livrés à la consommation. C'est la première demande de cette nature qui a surgi.

Quelques administrations communales, désireuses de supprimer les discussions qui s'élèvent chaque année au sein des conseils communaux, pour établir le rôle de la cotisation personnelle et l'arbi-

traire qui préside à la formation de ce rôle, ont résolu de remplacer la cotisation par un impôt sur le revenu cadastral.

La cotisation personnelle n'atteint pas les propriétaires du sol bâti et non bâti qui n'habitent pas la commune; ceux-ci ne contribuent que pour une part très-minime dans les ressources communales, 5 ou 7 centimes pour la contribution foncière, pour subvenir aux dépenses ordinaires et autant pour la voirie. Il en est même qui ne contribuent que pour l'entretien de la voirie; ce cas se présente lorsque la commune ne perçoit pas de centimes additionnels.

Tout le monde sait que la perception de ces centimes n'est pas obligatoire, et que les articles 14 et 15 de la loi du 12 juillet 1821, qui les établissaient sur le principal des contributions foncière et personnelle, ont été abrogés par les art. 110 de la Constitution, 86 n° 1 de la loi provinciale et 76 n° 5 de la loi communale; que les communes sont libres de s'imposer comme elles l'entendent et de choisir telles bases d'impôt qui leur conviennent (1).

Peut-on dire cependant que les propriétaires du sol ne profitent pas des dépenses communales, parce qu'ils n'habitent pas dans la commune? Personne n'oserait le soutenir.

L'augmentation considérable de la valeur de la terre, l'accroissement progressif des fermages ne peuvent-ils être attribués, surtout, à la facilité d'exploitation résultant des travaux de voirie, à la bonne organisation de la police rurale, enfin aux dépenses de toute nature que les communes se sont imposées pour l'amélioration morale et matérielle des administrés?

Il n'est pas jusqu'à l'établissement d'une école qui ne contribue indirectement à augmenter la valeur du sol. Cette proposition paraîtra paradoxale, mais il serait facile de démontrer qu'elle ne l'est pas.

---

(1) S'il surgissait quelque doute à cet égard, il suffirait de lire la circulaire n° 108 de 1867.

La modification de l'assiette de l'impôt me paraît donc pleinement justifiée quant à ce point de vue.

D'un autre côté, il y a-t-il rien de plus difficile à établir qu'une équitable subdivision dans les classes des censitaires? La cotisation personnelle serait le plus juste des impôts, s'il pouvait être équitablement réparti. Mais là gît la difficulté.

Cette répartition est laissée tout entière à l'arbitraire des conseils communaux, car je ne crois pas qu'il existe un règlement communal qui en fixe le mode.

Dans le Brabant, c'est la fortune et la consommation présumée, ainsi que la contribution personnelle, qui servent de point de départ à l'appréciation des Conseils.

Passe encore pour la contribution personnelle; elle peut, jusqu'à un certain point, servir de repère, mais la fortune présumée? Qui connaît la fortune de son voisin, de manière à être sûr de ne pas se tromper?

Et la consommation présumée? N'est-il pas inique de frapper un citoyen à raison de ce qu'il est obligé de consommer?

A ce titre, le père de famille qui a dix enfants et qui, par conséquent, doit dépenser dix fois davantage que celui qui n'en a qu'un, supportera une contribution dix fois plus forte! C'est tout simplement absurde.

Aussi la cotisation personnelle n'a-t-elle jamais été en grande faveur, et il est réellement inexplicable comment elle a pu subsister dans un aussi grand nombre de communes (1) que celui dans lequel on la perçoit encore depuis l'arrêté du 4 octobre 1816 qui en établit le principe.

---

(1) La cotisation personnelle se perçoit encore dans 105 communes de l'arrondissement de Bruxelles.

C'est donc un progrès que de la remplacer par un autre impôt, progrès recommandé, du reste, par la législature lors de la discussion de la loi sur le fonds communal, aussi bien que par la circulaire du 1er août 1860.

La perception de la cotisation personnelle donne lieu aussi à de nombreuses difficultés; le receveur communal est très-souvent obligé de recourir plusieurs fois au porteur de contraintes avant de pouvoir encaisser le montant de la contribution. Il arrive même que les frais de poursuites dépassent le chiffre du principal, car il existe des communes où la dernière classe des contribuables est imposée à 21 centimes.

Douze nouveaux porteurs de contraintes ont été nommés, sept avaient donné leur démission.

§ 2. *Revenus et dépenses.*

Les revenus des communes augmentent annuellement; le fonds de l'octroi tient ce qu'il a promis.

Les dépenses suivent la même proportion. Le surplus des ressources est appliqué soit à des travaux de voirie, soit à l'amélioration de la condition des agents et employés communaux.

L'article 2 de la loi du 20 décembre 1854 soumet au régime forestier les boqueteaux de plus de cinq hectares appartenant aux communes ou à des établissements publics; les traitements des employés chargés de la surveillance et les frais généraux de l'administration sont remboursés par les communes propriétaires, conformément à l'arrêté du 27 mai 1819. Ces dispositions présentent un double inconvénient, celui de soustraire ces bois à la surveillance des gardes communaux, qui n'y mettent jamais les pieds, sous prétexte qu'ils n'y sont pas tenus, et celui de rendre ces propriétés à peu près complétement improductives, les frais de surveil-

lance et d'administration générale en absorbant à peu près chaque année le revenu.

On comprend jusqu'à un certain point que le régime forestier soit appliqué à des forêts importantes; mais il ne doit pas être plus difficile pour les administrations communales d'aménager 10 hectares, voire même 20 hectares de bois, que de régir 20 hectares de terres labourables. Il y aurait donc lieu d'étendre jusqu'à ce dernier chiffre la disposition précitée de la loi de 1854.

TITRE IV.

CULTES.

Aucune nouvelle église ou paroisse n'a été décrétée.

Sont en construction, l'église Saint-Roch, à Molenbeek-Saint-Jean, l'église de Haute-Croix, l'église de Cureghem sous Anderlecht. L'état de délabrement dans lequel on laisse cette construction, depuis 1865, est réellement déplorable. Des pierres ouvragées, placées à pied-d'œuvre encombrent ses abords; la plupart de ces pierres sont brisées et ont perdu une grande partie de leur valeur; la mousse et les herbes ont envahi les parties les plus élevées de la maçonnerie, et des lézardes profondes serpentent dans la façade latérale gauche. Il serait temps de reprendre les travaux; la population de Cureghem grandit, et la chapelle provisoire devient insuffisante pour les services.

La façade de l'église de Saint-Josse-ten-Noode, heureusement modifiée par les plans de M. l'architecte Van Ysendyck, va recevoir un commencement d'exécution.

On espère bientôt voir disparaître les constructions qui étreignent l'œuvre de Van Overstraeten, à Schaerbeek. L'église Saint-Servais doit sous peu remplacer l'humble temple qui a desservi jusqu'à présent les habitants de la partie rurale de cette commune.

Le chœur et les nefs latérales de l'église de Saint-Gilles sont terminés à la satisfaction générale; l'architecte a fait preuve de bon goût et de sérieuses connaissances de son art, et l'entrepreneur a rempli avec ponctualité toutes ses obligations. Nous ne sommes pas habitués à voir s'élever des constructions aussi importantes en aussi peu de temps.

Les autels niellés de la chapelle de Boendael sous Ixelles sont replacés. Rien de plus charmant que ces sculptures rehaussées par l'intelligent emploi de l'or et des plus brillantes couleurs. C'est surtout la naïveté et la vérité de l'expression qu'il faut admirer. Les réparations ont été traitées avec beaucoup de soin et d'intelligence; on a conservé à l'ensemble le caractère primitif : rien de disparate ne vient détruire l'harmonie générale, on dirait une œuvre fraîchement sortie de l'atelier de l'artiste.

La fabrique de l'église de Notre-Dame-au-Bois sous Overyssche a été autorisée à élever une tour sur la chapelle actuellement existante, et à construire un baptistère.

L'église de Pamel va être agrandie.

La construction d'un presbytère a été décidée par les communes de Liedekerke, Pepinghen, Sempst et Watermael-Boitsfort; la même décision devrait bien intervenir à Crainhem.

Le presbytère d'Elewyt a été restauré.

Onze fabriques d'église ont aliéné des immeubles pour une somme de 35,000 francs.

La fabrique de Saint-Gilles a contracté un emprunt de 35,000 fr., pour la construction du nouveau temple.

Cette année, a eu lieu, conformément à l'art. 7 du décret du 30 décembre 1809 et de l'arrêté royal du 12 mars 1849, le renouvellement de la grande moitié des membres des conseils de fabrique.

TITRE V.

§ 1. — BUREAUX DE BIENFAISANCE. — PERSONNEL.

Les membres des bureaux de bienfaisance ainsi que ceux des administrations des hospices sont renouvelés annuellement par cinquième, c'est-à-dire que leur mandat dure cinq ans et que, contrairement aux principes qui sont déposés dans notre législation, c'est isolément et non par série que le mandat est renouvelé.

Voici la nomenclature des pièces qui doivent être produites pour ce renouvellement : 1° une délibération en double du conseil communal ; 2° un état indiquant par colonnes.

A. les noms, prénoms, qualité, âge des personnes composant actuellement l'administration. *B.* L'époque de leur nomination. *C.* Les noms des membres sortants. *D.* Les causes de la sortie. *E.* Les candidats présentés. *F.* Les candidats nommés par le Conseil. *G.* La date de la nomination.

La procédure, on le voit, est complète; chaque année, avant le 15 décembre, toutes les communes doivent la recommencer.

Je me suis souvent demandé si les attributions des bureaux de bienfaisance et des hospices exigent un surcroît de précautions

pour ne pas diviser ces corps en deux moitiés qui, à l'exemple des conseils communaux, des conseils de fabrique, des conseils provinciaux, des corps législatifs, seraient renouvelés tous les trois ans; je n'ai jamais trouvé de réponse à cette question, ni dans le décret constitutif des bureaux de bienfaisance, ni dans l'arrêté royal du 18 février 1817, ni dans la loi du 16 vendémiaire an V.

Est-ce parce que les membres ne sont pas en nombre pair? Mais pareille circonstance se retrouve dans la composition des conseils de fabrique; l'art. 7 du décret du 30 décembre 1809 les fractionne en grande et en petite moitié.

Les motifs ne se trouvent pas non plus dans le texte des dispositions légales précitées; je crois franchement qu'il n'en existe aucun. On a suivi en 1805 ce qui, probablement, existait antérieurement.

Ce serait donc une utile amélioration à apporter dans l'organisation des bureaux de bienfaisance et des hospices que de supprimer le renouvellement par cinquième, de nommer les membres pour 6 ans, de les diviser en deux séries dont la première sortirait pour la première fois au bout de 3 ans et l'autre après 6 années, et ainsi de suite pour les deux séries. L'accueil de cette proposition constituerait une grande simplification dans les écritures; à ce titre seul, elle mériterait examen.

A différentes reprises, j'ai appelé l'attention des bourgmestres et échevins sur la nécessité d'adjoindre des comités de charité aux bureaux de bienfaisance.

Remarquons-le bien : l'art. 92 de la loi communale crée une obligation pour les magistrats communaux dans les communes dont la population agglomérée excède deux mille habitants.

Les fonctions des membres des bureaux de bienfaisance consistent particulièrement à distribuer en nature des secours aux pauvres.

Est-il possible à cinq personnes de remplir convenablement cette mission, quand la population pauvre est nombreuse?

La collecte est une des grandes sources des revenus des bureaux; cinq membres peuvent-ils efficacement exercer le droit de quêter et de collecter qu'une jurisprudence constante leur attribue exclusivement? Il faut donc leur adjoindre un personnel nombreux qui doit se recruter dans toutes les parties de la commune.

A la suite de la terrible calamité qui a affligé nos populations l'année dernière, j'ai cru qu'il allait s'opérer un mouvement en faveur de la création des comités de charité; mais rien ne le fait prévoir, c'est pourquoi j'ai rappelé de nouveau les principes sur la matière.

31 bals, concerts et représentations dramatiques ont été donnés en 1867, au profit des bureaux de bienfaisance; ils ont rapporté 7,714 francs 14 centimes.

§ 2. *Domicile de secours.*

Une importante modification a été apportée par la circulaire du 1er août 1867 dans cette matière.

Désormais aucun recours ne pourra plus être exercé contre la commune domicile de secours, du chef de frais d'inhumation d'indigents.

Ces frais ne sont plus considérés comme des frais d'entretien et d'assistance, mais comme des dépenses de police et de salubrité qui ne donnent droit à aucun remboursement. Cette extension donnée à l'art. 131 § 11 de la loi communale sera très-préjudiciable aux communes qui possèdent sur leur territoire des établissements de refuge ou des prisons; ainsi les frais d'inhumation des indigents à la Cambre retomberont dans l'avenir à la charge de la commune d'Ixelles.

TITRE VI.

POLICE ET SÛRETÉ PUBLIQUES.

§ 1. — *Police communale.*

Quelques communes ont fait subir à leurs règlements de police des modifications trop peu importantes pour être signalées.

Quelques autres ont changé les heures de fermeture des établissements publics.

75 communes ont délivré 1,612 livrets d'ouvriers; 66 d'entre elles ont ponctuellement observé les dispositions sur la matière.

Les amendes de simple police ont produit fr. 5,344-47 au profit de 82 communes. Désormais le produit de ces amendes appartiendra à l'État

M. Wchenkel, vétérinaire du Gouvernement, pour la section de Cureghem, croit qu'il serait utile, pour assurer l'exécution des mesures de police relativement à l'abatage des animaux atteints de maladies contagieuses et à leur enfouissement, de créer dans la commune un local spécialement destiné à ces usages.

Je partage entièrement son avis.

La surveillance de l'abatage et de l'enfouissement est confiée, pour la plupart du temps, à des agents de police subalternes, quoique, d'après l'art. 2 de la loi du 22 mai 1854, ils doivent avoir lieu sous les yeux d'un officier de police. L'opération faite et le cadavre enterré avec toutes les précautions exigées, qui peut assurer que la dépouille ne sera pas extraite et destinée à des préparations industrielles ou culinaires?

Il y a peu de temps, des faits d'une nature très-grave ont été signalés. Je pense donc qu'au point de vue de la santé publique, il

y aurait lieu de tenir compte de l'observation de M. Wehenkel et d'engager les communes qui possèdent des établissements d'équarrissage à acquérir un enclos pour abattre et enfouir les animaux qui doivent être sacrifiés.

Un personnel spécial y serait attaché. On pourrait même donner à ces établissements un caractère scientifique, en y adjoignant une salle de dissection, dans laquelle MM. les vétérinaires pourraient compléter leurs études.

Des subsides pourraient être accordés dans ce cas.

Le règlement provincial du 26 juillet 1837, qui établit un impôt sur les chiens, me semble manquer de sanction, en ce sens qu'il n'existe aucun contrôle autre que la quittance, pour s'assurer du payement de la taxe.

Il y aurait un moyen bien simple de parer à cet inconvénient. Ce serait de remettre au propriétaire de l'animal, comme cela se pratique en Bavière, en même temps que la quittance, une ou plusieurs plaques en métal, suivant le nombre des chiens déclarés. Ces plaques, rondes ou triangulaires, percées d'un trou garni d'un anneau, porteraient le numéro du rôle correspondant à celui de l'inscription. Tout chien devrait être porteur de sa plaque; en cas de divagation, on reconnaîtrait aisément le propriétaire, contre lequel procès-verbal serait dressé.

Les chiens non-porteurs de leur plaque seraient ramassés par la police, dans tous les temps, et il ne faudrait pas attendre l'explosion d'une effrayante maladie pour débarrasser les grandes villes du trop-plein de la population canine.

Les plaques seraient poinçonnées chaque année, ou les numéros en seraient changés.

Ce moyen de contrôle pourrait être mis aisément à exécution par les communes dans lesquelles un impôt de même nature est perçu.

Deux commissaires de police ont été nommés à la suite de démissions, l'un à Schaerbeek, l'autre à Molenbeek-St-Jean.

Neuf nouveaux commissaires adjoints ont complété le personnel de la police des faubourgs.

§ 2. *Gardes champêtres.*

Le personnel des gardes champêtres se compose de

140 gardes et

5 id. auxiliaires.

Ce personnel s'améliore.

Les communes ont, du reste, intérêt à désigner, pour remplir les fonctions de gardes champêtres, des agents vigoureux et actifs qui aient quelque expérience. Leur choix porte ordinairement sur des soldats rentrés dans leurs foyers; ceux-ci possèdent à un plus haut degré les aptitudes et l'énergie nécessaires.

La coupe des vêtements des gardes champêtres a donné lieu à quelques réclamations. Les pans de la tunique ne sont pas assez longs.

Il est vrai que la tunique courte leur donne une tournure plus militaire; mais lorsqu'ils sont surpris en rase campagne par une pluie battante, ce qui leur arrive très-fréquemment s'ils font bien leur service, des allures martiales protégent moins que d'amples vêtements.

§ 3. *Gendarmerie.*

Le service de la gendarmerie ne mérite que des éloges.

Il est à regretter que le personnel des brigades soit si restreint.

Il n'y a, pour le service de tout l'arrondissement, que 3 maréchaux des logis, 2 idem honoraires, 5 brigadiers, 2 idem honoraires, 25 gendarmes à cheval, 13 à pied, soit 50 hommes en tout, pour surveiller, jour et nuit, 119 communes comprenant près de 500,000 habitants et s'étendant sur une surface de plus de 400,000 hectares.

Le service de la gendarmerie nécessite, outre des qualités spéciales, la possession d'un certain pécule. Les gendarmes doivent être propriétaires de leurs chevaux ; c'est une garantie dont l'État s'entoure contre les risques de désertion, l'équipement du gendarme représentant un chiffre assez élevé. La difficulté de réunir ce pécule fait que les enrôlements dans le corps de la gendarmerie sont tout au plus suffisants pour remplir les vides.

Ne pourrait-on pas confier un cheval de l'État à des sous-officiers de cavalerie qui auraient fait un ou deux termes de service, et à la charge desquels aucune plainte n'aurait été portée ?

La brigade de gendarmerie de Hal s'est particulièrement signalée cette année, en opérant l'arrestation de la fille Debast, cette maniaque incendiaire que la police judiciaire paraissait impuissante à saisir et dont les exploits ont porté la terreur dans tout le canton pendant environ deux ans.

Le maréchal des logis Legat a fait preuve, dans cette circonstance, d'une grande sagacité et de beaucoup d'énergie ; je dois comprendre dans le même éloge le garde champêtre de Saintes, le sieur Dusart.

§ 4. *Prisons de passage.*

D'après les rapports qui me sont parvenus, les prisons étaient en bon état et convenablement entretenues ; trois seulement manquaient du mobilier nécessaire.

§ 5. *Contraventions aux lois et aux règlements communaux.*

Il est difficile de s'assurer si leur nombre augmente, les greffiers des justices de paix n'envoyant pas le nom des contrevenants, au lieu du domicile de ceux-ci.

Au surplus, je ne vois pas l'utilité qu'il y a de connaître le nombre des contraventions commises.

La contravention ne porte aucunement atteinte à la dignité et à la moralité. L'homme le plus respectable est exposé à tomber sous l'application d'une disposition réglementaire ; le nombre des contraventions peut donc impunément augmenter, sans pour cela que la moralité du pays en souffre.

§ 6. *Criminalité.*

La tenue du registre prescrit par la circulaire du 8 juillet 1853 facilite singulièrement les recherches en cette matière.

En examinant ces registres, j'ai pu m'assurer que le nombre des condamnations diminue.

On ne peut rien conclure d'une telle circonstance, car le contraire peut se présenter l'année d'après; il faut un laps de temps assez long pour s'assurer si la criminalité augmente ou diminue.

§ 7. *Auberges et cabarets.*

Le nombre des débits de boissons tend à diminuer depuis la suppression des barrières.

§ 8. *Secours contre l'incendie.*

Ils sont toujours aussi restreints que par le passé.

26 pompes seulement peuvent être mises à la disposition des habitants, pour conjurer le terrible fléau. Aussi, dès qu'un incendie éclate dans une commune rurale, on peut être certain d'avance du résultat : rien ne restera debout dans l'immeuble où le sinistre s'est déclaré. Bien heureux si l'on parvient à protéger le voisinage !

On a beaucoup préconisé un extincteur, et des essais ont été faits qui paraissent avoir pleinement réussi ; il ne serait pas hors de propos de faire faire pareils essais en Belgique et de s'assurer si l'invention mérite d'être propagée.

46 incendies autres que des feux de cheminée ont occasionné, en 1867, des pertes s'élevant à fr. 110,629-20, non compris les dégâts dont la valeur n'a pu être constatée.

Vingt-huit des propriétés détruites étaient assurées pour une somme globale de 430,000 fr. Les autres n'étaient pas assurées.

§ 9. *Éclairage.*

L'éclairage au gaz s'étend dans les faubourgs de la capitale; il est des directions dans lesquelles la canalisation se prolonge jusqu'à près de 5 kilomètres, à partir de la place de l'hôtel de ville de Bruxelles.

L'établissement d'une usine à gaz sur le territoire de Forest facilitera, à cette commune et à la commune d'Uccle, l'adoption de ce mode d'éclairage.

L'éclairage à l'huile de pétrole fait également des progrès, deux nouvelles communes l'ont introduit.

TITRE VII.

HYGIÈNE ET SALUBRITÉ.

§ 1er. *Personnel médical.*

Bien qu'il augmente chaque année, le nombre des médecins est loin d'être suffisant.

Soixante-quatorze communes sont encore privées des secours d'un homme de l'art.

En revanche, Bruxelles possède 153 docteurs en médecine, chirurgie et accouchements, qui ont passé des examens en Belgique, et 10 qui ont été autorisés à pratiquer, en vertu des lois du 27 septembre 1835, 15 juillet 1849 et 1er mai 1857.

Ixelles, 19.

Molenbeek, 9.

Saint-Josse-ten-Noode, 22.

Schaerbeek, 6.

Saint-Gilles, 6, et les autres communes 61.

33 pharmaciens,

8 droguistes,

1 dentiste et 38 sages-femmes complètent le personnel médical.

Du 1er septembre 1866 au 31 août suivant 6,117 enfants ont été vaccinés et . . . . . 460 à domicile,

soit un total de . . . . . 6,577 .

L'état sanitaire de l'arrondissement a été des plus satisfaisants; les naissances ont dépassé de beaucoup les décès, et le chiffre de la mortalité est tombé au-dessous de celui d'une année moyenne.

Quelques cas de typhus à Maxenzeele et à Bellinghen, et 7 décès à la suite de la variole, constituent le bilan de l'épidémie.

L'arrondissement comptait, au 31 décembre :

71 sourds-muets; 42 âgés de moins de 21 ans pouvaient recevoir l'instruction, 16 recevaient l'instruction, 26 étaient abandonnés à leurs infirmités.

57 sourdes-muettes; de 28 âgées de moins de 21 ans, 10 recevaient l'instruction, 18 étaient abandonnées à leurs infirmités.

83 aveugles du sexe masculin; 3 seulement recevaient l'instruction sur 45 âgés de moins de 21 ans.

55 femmes; de 29 de moins de 21 ans, 2 seulement recevaient l'instruction.

Cette statistique est triste à dénoncer et prouve qu'il reste encore beaucoup à faire dans l'intérêt de ces malheureux. L'insouciance avec laquelle certaines localités laissent végéter les aveugles est coupable. On parvient aujourd'hui à apprendre à ces malheureux divers ouvrages de main. J'en ai vu qui étaient devenus très-habiles à confectionner des paniers d'osier, à tresser des pailles pour chaises et pour chapeaux.

Abandonnés à eux-mêmes, ils ne trouvent de ressources que dans la mendicité; ils sont toujours escortés d'un ou de plusieurs enfants qui ne peuvent ainsi profiter de l'instruction primaire. Il faudrait donc adresser tous ceux qui ont moins de vingt et un ans aux établissements qui s'occupent spécialement de leur instruction. Si l'on parvient à leur apprendre un métier, on aura d'autant soulagé le bureau de bienfaisance.

Les établissements de Schaerbeek et de Bruxelles que j'ai visités sont très-bien tenus ; l'établissement de Bruxelles surtout ne laisse rien à désirer. Le premier contenait, au 31 décembre 1867, 45 sourds et 25 aveugles, le second 54 sourdes et 26 aveugles. Depuis la création de ces établissements, ce sont, après la ville de Bruxelles, les cantons de Vilvorde et d'Ixelles qui y ont envoyé le plus grand nombre de sourds, et celui de Molenbeek, le plus grand nombre d'aveugles.

Mouvement de la population dans les établissements d'aliénés, du 1er janvier au 31 décembre 1867.

ÉTABLISSEMENTS.	Restait au 1er janvier 1867.			ENTRÉES			SORTIES.			DÉCÈS.			Restait au 31 décembre 1867.		
	Hommes.	Femmes.	Totaux.	Hommes.	Femmes.	Totaux	Hommes.	Femmes.	Totaux.	Hommes.	Femmes.	Totaux.	Hommes.	Femmes.	Totaux.
Schaerbeek	10	13	23	9	15	24	3	8	11	5	2	7	11	18	29
Uccle	63	62	125	21	16	37	13	15	28	11	8	19	60	55	115
Evere	72	71	143	60	33	93	23	22	47	23	9	32	84	73	157
Dépôt de Saint-Jean .	»	»	»	60	40	100	50	35	85	6	3	9	4	2	6
Totaux. . . .	145	146	291	150	104	254	91	80	171	45	22	67	159	148	307
				545					238					307	

§ 2. *Service vétérinaire.*

Ce service est rempli par onze vétérinaires du gouvernement et 14 vétérinaires diplômés.

Le nombre d'animaux abattus pour cause de maladies contagieuses se subdivise comme suit :

Pleuropneumonie. { 35 vaches. 3 génisses. 2 taureaux.

Cinq de moins qu'en 1866.

Morve et farcin, 35 chevaux.

Quinze de plus qu'en 1866.

Cette augmentation s'explique par la majoration constante du nombre de chevaux employés à l'industrie du halage sur le canal de Charleroy.

Le chiffre des indemnités accordées s'élève à fr. 3,569-83.

TITRE VIII.

MILICE.

Les diverses lois d'organisation militaire qui ont été votées le 5 avril 1868, renferment des dispositions dont la mise à exécution offrira un grand nombre de difficultés, eu égard à l'état actuel de la législation sur la milice; il faudrait se hâter de modifier celle-ci, avant le 1er janvier 1869, si c'est possible.

Une modification utile à introduire serait celle de faire entrer, en déduction du contingent, les volontaires et les réfractaires au service actif. Cette modification me paraît d'autant plus nécessaire que le contingent pour 1869 est porté à 12,000 hommes, et que la répartition de ce contingent est faite entre les communes, proportionnellement au nombre des inscrits, déduction faite de ceux qui se trouvent au service comme volontaires.

D'après l'art. 94 § *gg* de la loi du 28 mai 1817, les volontaires ont droit à l'exemption, aussi longtemps qu'ils sont sous les drapeaux.

Cette disposition était logique, car le but de la loi de 1817 était de créer une armée de volontaires. « La milice sera formée de volon- » taires autant que faire se pourra, dit l'art. 29 de cette loi, et » chaque commune fournira son contingent, soit en totalité, soit en » partie. » Tous les volontaires qui ne faisaient pas partie d'un contingent communal étaient donc exemptés du service.

Il est réellement regrettable que ces dispositions de la loi de 1817 n'aient jamais été mises à exécution, car depuis longtemps le remplacement et la substitution, voire même les tirages au sort, auraient disparu, et cependant ce n'est pas faute d'en avoir recommandé l'exécution aux communes, du moins dans le Brabant. Chaque année, on les invitait, par une circulaire spéciale, à s'occuper, conformément à la loi, de fournir leur contingent de volontaires, soit en totalité, soit en partie ; on les engageait, afin de parvenir à ce but, de donner la plus grande publicité possible aux dispositions de l'art. 31 de la même loi, et de ne pas perdre de vue l'art. 32 relatif à la prime d'engagement, fixée, par l'arrêté royal du 6 mars 1817, à 30 florins.

Cette même circulaire a été publiée jusqu'en 1842. N'est-il pas probable que si une commune avait donné l'exemple, elle aurait

bientôt trouvé des imitateurs ? Mais, objecte-t-on, où trouver des volontaires? Leur nombre a tellement diminué, que de 25,000 qu'il était, il y a quelques années, il n'en existe tout au plus que 8,000 à 9,000 actuellement.

Mais la Belgique ne fournit-elle pas des volontaires à tous les peuples qui l'entourent ; n'a-t-elle pas envoyé de nombreux bataillons au Mexique, des zouaves à Rome et des combattants en Afrique?

L'esprit militaire a existé et existera toujours en Belgique.

Demandez à l'Espagne, à l'Autriche et à la France ce qu'il faut penser de la valeur des volontaires belges.

Il faut donc conserver nos volontaires, pour assurer la défense de notre pays, et encourager l'enrôlement. Il faut que les communes inscrivent à leur budget d'assez fortes sommes pour fournir leur contingent, qu'elles créent même des impôts. Il faut que l'armée devienne une carrière. Il faut que le père de famille qui dirige aujourd'hui l'éducation de ses enfants vers le commerce et l'industrie, sache que l'armée, sentinelle vigilante et sauvegarde de nos intérêts les plus sacrés, offre pour son fils un avenir certain. Il faut que ceux qui auront pris sur eux la noble tâche de défendre le pays, ne soient plus en contact avec des éléments décrédités. A ces conditions, vous aurez autant de volontaires qu'il en faudra pour compléter le contingent; les pères de famille désigneront d'avance ceux de leurs enfants qu'ils destinent à l'armée, et leur feront donner une instruction en conséquence.

Dans les communes populeuses, les volontaires forment ordinairement le tiers du contingent ; ainsi à Bruxelles, qui cette année devait fournir 304 hommes, avait 96 enrôlés volontaires parmi ses miliciens. J'en pourrais dire autant de Molenbeek, d'Ixelles et de Saint-Josse-ten-Noode.

Certes, on n'atteindra pas immédiatement le but désiré; il y aura des cantons où les volontaires ne seront pas nombreux; ce sera aux communes à s'imposer des sacrifices. Que ne ferait-on pas pour supprimer le remplacement, la substitution et les tirages au sort?

Si, comme je le demande, les volontaires entraient en déduction du contingent, je suis persuadé que cette seule modification augmenterait considérablement le nombre des enrôlements.

Dans chaque localité il existe ordinairement quelques jeunes gens plus hardis, plus entreprenants que leurs compagnons; ce sont les champions de la commune, lorsqu'il s'agit d'établir sa prééminence. Braves et généreux à l'occasion, ils sont les premiers à l'incendie ou à l'inondation, comme aussi ils ont souvent maille à partir avec l'autorité. Ils étaient les plus turbulents à l'école et n'aiment guère tout ce qui porte entrave à leur liberté. Longtemps d'avance ils sont désignés par l'esprit public pour devenir soldats, et si le sort leur est favorable, ils se font remplaçants. Combien n'en voit-on pas, dans les communes rurales, contracter des engagements immédiatement après le tirage au sort, avec des agents de remplacement! Ils sont nourris et hébergés jusqu'au moment de l'incorporation par leur entrepreneur, et la modique somme qu'on leur remet alors entre les mains, leur prouve trop tard, hélas! qu'en s'avilissant ils n'ont trouvé aucune espèce de compensation.

Si le volontaire entrait en déduction du contingent, les pères de famille sauraient bien s'y prendre pour engager ces enfants perdus à s'enrôler.

Les fils soutiens de leur père infirme, au même titre que les fils soutiens de leur mère veuve, devraient avoir droit à une exemption temporaire.

Il est vraiment pénible de voir se présenter devant le conseil

de milice un père aveugle qui ne peut plus subvenir à son existence par le travail de ses mains. Il accompagne son fils, le seul et unique soutien de la famille. Le père prie, supplie, mais le juge doit rester inexorable ; il ne peut qu'appliquer la loi, tout en déplorant l'absence d'une disposition que l'humanité réclame.

Le tirage au sort est une affaire d'intérêt purement communal ; ainsi il doit se faire au chef-lieu du canton, en présence des membres de l'administration et des miliciens intéressés. C'est le commissaire de milice qui y procède, conformément aux art. 73 et suivants de la loi de 1817 ; à cette fin il doit se rendre au chef-lieu du canton, où il doit rencontrer les administrateurs et les inscrits.

Ces déplacements, qui ne se font pas sans frais, causent un préjudice notable et une grande perte de temps aux magistrats communaux et aux miliciens. Ajoutez à cela que le tirage se fait presque partout au mois de février, époque de l'année où l'inclémence de la température et l'impraticabilité des chemins rendent les voyages très-pénibles ; que la réunion d'un grand nombre de jeunes gens dans la même localité devient souvent une cause de trouble, de tapage et de rixes qui ont parfois une sanglante issue.

Pourquoi les colléges des bourgmestre et échevins ne pourraient-ils pas remplacer le commissaire de milice et procéder à un tirage au sort, comme ils procèdent aux élections communales?

Ils pourraient être, au besoin, assistés du conseil communal; le secrétaire communal remplacerait le secrétaire de milice.

Certainement il ne faut pas plus d'aptitude pour présider à une opération de tirage qu'à une élection et si c'est le défaut de sincérité que l'on pourrait craindre, il est facile d'entourer l'opération de toutes les précautions imaginables. Voici comment : Les registres d'inscription définitivement arrêtés seraient envoyés aux commissaires

de milice au plus tard le 1er février de chaque année. Après avoir constaté le nombre des miliciens inscrits et examiné si le registre alphabétique qui doit servir à l'appel des noms est convenablement dressé, le commissaire renverrait ces registres à chaque commune en les accompagnant d'une quantité de numéros égale au nombre des inscrits.

Ces numéros parafés par lui et introduits dans des fuseaux en bois, seraient renfermés dans un sac en toile cacheté, dont le sceau ne pourrait être brisé qu'en présence des autorités réunies et des intéressés. Puis les choses se passeraient comme maintenant; à l'appel de leur nom, les miliciens se présenteraient, amèneraient un fuseau, le présenteraient au président; le numéro en serait extrait et proclamé à haute et intelligible voix et le nom de celui qui l'a tiré serait inscrit à la case correspondante du registre de tirage, lequel, dûment signé et clôturé par les autorités présentes, serait adressé le même jour au Gouverneur de la province.

Ce registre ne devrait plus être tenu en double; la commune conserverait par devers elle le registre alphabétique, sur lequel les numéros seraient inscrits au moment du tirage.

Dans chaque commune de la Belgique, le tirage au sort aurait lieu le même jour et les conseils de milice pourraient ouvrir leurs sessions le 10 février au plus tard et avoir terminé leurs opérations au 1er avril; remise du contingent serait faite à la même époque, ce qui permettrait de renvoyer dans leurs foyers, avant la moisson, les miliciens de la réserve qui, pendant la première année de leur service, ne doivent rester que quatre mois sous les drapeaux (1).

---

(1) J'avais présenté des considérations analogues à celles qui précèdent dans un de mes rapports antérieurs; j'ai cru qu'il était utile de les renouveler, surtout en présence des dispositions nouvelles sur la réserve.

Ainsi donc plus de déplacements onéreux, gain de temps et diminution de frais, voilà les trois avantages qui découleraient d'un système qui remettrait entre les mains de l'autorité communale une affaire d'intérêt purement communal ; ce serait de la décentralisation et de la meilleure.

Il est donc urgent, comme je le disais en commençant, de reviser, avant le 1er janvier 1869, les dispositions légales qui régissent la milice.

Le nombre des miliciens s'est élevé à 3,970. En 1867, il était de 3,773.

Le tableau ci-contre donnera une idée du développement de l'instruction des miliciens par canton.

Etat indiquant le degré d'instruction des miliciens de 1868.

N°.	NOMS des VILLES ET COMMUNES.	NOMBRE DE MILICIENS						TOTAL GÉNÉRAL.
		Ajournés.	Sachant lire, écrire et calculer.	Sachant lire, et écrire seulement.	Lire seulement.	Illettrés.	TOTAL.	
	1er CANTON DE MILICE.							
1	Molenbeek-St-Jean (*chef-lieu*)	90	64	67	3	52	186	276
2	Ganshoren	3	5	»	»	6	11	14
3	Koekelberg	11	2	13	»	15	30	41
4	Jette-Saint-Pierre	2	17	»	2	4	23	25
5	Laeken	32	34	5	3	29	71	103
	2e CANTON DE MILICE.	138	122	85	8	106	321	459
6	Dilbeek (*chef-lieu*). . . .	10	10	1	1	3	15	25
7	Anderlecht	24	»	40	»	30	70	94
8	Berchem-Sainte-Agathe. .	»	»	5	»	3	8	8
9	Bodeghem-Saint-Martin . .	4	2	»	1	1	4	8
10	Grand-Bigard	1	8	»	»	»	8	9
11	Itterbeek.	»	7	»	1	»	8	8
12	Zellick.	2	4	»	1	3	8	10
	3e CANTON DE MILICE.	41	31	46	4	40	121	162
13	Assche (*chef-lieu*)	6	27	19	7	14	67	73
14	Beckerzeel	»	1	1	»	»	2	2
15	Cappelle-Saint-Ulrie . . .	2	5	2	»	1	8	10
16	Esschene.	4	2	5	4	2	13	17
17	Hekelghem	4	»	16	1	1	18	22
18	Liedekerke	4	22	»	1	3	26	30
19	Lombeek-Ste-Catherine. .	4	»	17	2	10	29	33

N°.	NOMS des VILLES ET COMMUNES.	NOMBRE DE MILICIENS						TOTAL GÉNÉRAL.
		Ajournés.	Sachant lire, écrire et calculer	Sachant lire et écrire seulement.	Lire seulement.	Illettrés.	TOTAL	
20	Teralphene	1	»	11	1	1	13	14
21	Ternath	4	1	8	»	8	17	21
	4e CANTON DE MILICE.	29	38	79	16	40	193	222
22	Merchtem (*chef-lieu*) . . .	9	21	2	3	17	43	52
23	Brusseghem-Ophem-Ossel .	6	10	6	2	3	21	27
24	Maxenzeel	6	7	3	»	2	12	18
25	Molhem-Bollebeek	2	4	1	»	3	10	12
26	Opwyck	3	17	1	2	4	24	29
	5e CANTON DE MILICE.	28	59	13	7	31	110	138
27	Londerzeel (*chef-lieu*). . .	7	28	1	3	16	48	55
28	Cappelle-au-Bois	6	10	»	»	4	14	20
29	Humbeek.	6	10	1	1	4	16	22
30	Malderen.	4	7	4	»	2	13	17
31	Ramsdonck	1	3	»	1	2	6	7
32	Steenhuffel	2	7	»	4	8	19	21
	6e CANTON DE MILICE.	26	65	6	9	36	116	142
33	Wolverthem (*chef-lieu*) . .	3	18	6	2	1	27	30
34	Beygliem.	1	3	1	»	»	4	5
35	Cobbeghem	2	3	1	»	»	4	6
36	Grimberghen	8	22	3	»	9	34	42
37	Hamme	»	»	1	1	»	2	2
38	Meysse	7	8	11	4	4	27	34

No.	NOMS des VILLES ET COMMUNES.	NOMBRE DE MILICIENS						TOTAL GÉNÉRAL.
		Ajournés.	Sachant lire, écrire et calculer.	Sachant lire et écrire seulement.	Lire seulement.	Illettrés.	TOTAL.	
39	Releghem.	1	3	2	1	»	6	7
40	Strombeek-Bever	1	5	6	»	3	14	15
41	Wemmel.	3	3	3	1	2	9	12
	7e CANTON DE MILICE.	26	65	34	9	19	127	153
42	Vilvorde (*chef-lieu*) . . .	21	31	5	4	20	60	81
43	Eppeghem	2	5	5	»	5	15	17
44	Machelen.	»	»	7	»	2	9	9
45	Melsbroeck	3	9	»	1	1	11	14
46	Nederoverheembeek . . .	1	4	»	»	3	7	8
47	Peuthy	1	10	2	»	»	12	13
48	Sempst	9	11	14	1	3	29	38
49	Weerde	2	6	»	1	»	7	9
	8e CANTON DE MILICE.	39	76	33	7	34	150	189
50	Campenhout (*chef-lieu*) . .	4	7	15	1	5	28	32
51	Bergh.	1	7	5	»	1	13	14
52	Bueken	1	»	1	»	1	2	3
53	Elewyt.	4	10	2	»	1	13	17
54	Muysen	»	10	2	2	5	19	19
55	Nederockerzeel.	1	2	1	5	5	13	14
56	Perek.	4	10	»	»	1	11	15
57	Steenockerzeel.	1	»	20	»	1	21	22
		16	46	46	8	20	120	136

N°.	NOMS des VILLES ET COMMUNES.	NOMBRE DE MILICIENS						TOTAL GÉNÉRAL.
		Ajournés.	Sachant lire, écrire et calculer.	Sachant lire et écrire seulement.	Lire seulement.	Illettrés	Total.	
	9e CANTON DE MILICE.							
58	Woluwe-St-Étienne (*ch. lieu*)	3	4	»	»	1	5	8
59	Crainhem.	»	7	»	3	»	10	10
60	Dieghem	2	7	2	»	2	11	13
61	Evere	2	»	6	»	4	10	12
62	Haeren	»	5	»	»	»	5	5
63	Nosseghem	»	3	3	4	»	10	10
64	Saventhem	4	6	»	3	9	18	22
65	Sterrebeek	5	9	»	»	»	9	14
66	Wesembeek	3	6	»	»	5	11	14
67	Woluwe-Saint-Lambert . .	4	7	»	»	1	8	12
68	Woluwe-Saint-Pierre . .	4	8	»	1	2	11	15
	10e CANTON DE MILICE.	27	62	11	11	24	108	135
69	St-Josse-ten-Noode (*chef-lieu*)	89	53	63	9	19	144	233
70	Schaerbeek	56	120	4	1	26	151	207
	11e CANTON DE MILICE.	145	173	67	10	45	295	440
71	Ixelles (*chef-lieu*)	58	8	112	18	18	156	214
72	Etterbeek	2	13	14	3	11	41	43
73	Saint-Gilles	39	57	1	1	19	78	117
	12e CANTON DE MILICE.	99	78	127	22	48	275	374
74	Overyssche (*chef-lieu*) . .	5	2	37	5	8	52	57
75	Anderghem	3	17	1	1	4	23	28

N°.	NOMS des VILLES ET COMMUNES.	NOMBRE DE MILICIENS						TOTAL GÉNÉRAL.
		Ajournés.	Sachant lire, écrire et calculer.	Sachant lire et écrire seulement.	Sachant lire seulement.	Illettrés.	Total.	
76	Hoeylaert.	6	1	12	2	4	19	25
77	Watermael-Boitsfort. . .	10	9	»	»	5	14	24
	13e CANTON DE MILICE.	24	29	50	8	21	108	134
78	Uccle (*chef-lieu*)	20	37	20	2	21	80	100
79	Beersel	4	10	1	1	1	13	17
80	Alsemberg	1	»	6	»	2	8	9
81	Droogenboach	»	»	6	1	1	8	8
82	Linkebeek	15	3	4	1	6	14	29
83	Rhode-Saint-Genèse . . .	8	15	1	»	1	17	25
84	Ruysbroeck	3	3	3	3	6	15	18
85	Forest.	4	»	14	1	12	27	31
	14e CANTON DE MILICE.	55	68	55	9	50	182	237
86	Leeuw-St-Pierre (*chef-lieu*).	15	1	25	3	10	39	54
87	Audenaeken.	»	5	»	»	»	5	5
88	Berchem-St-Laurent . . .	»	»	2	»	»	2	2
89	Elinghen.	»	2	2	»	1	5	5
90	Gaesbeek.	1	»	4	»	2	6	7
91	Huysinghen.	»	3	3	»	1	7	7
92	Vlesenbeke	3	»	4	1	7	12	15
	15e CANTON DE MILICE.	19	11	40	4	21	76	95
93	Hal (*chef-lieu*)	»	34	1	16	16	67	67
94	Bellinghen	»	7	1	1	»	9	9

N°.	NOMS des VILLES ET COMMUNES.	NOMBRE DE MILICIENS						TOTAL GÉNÉRAL.
		Ajournés.	Sachant lire, écrire et calculer.	Sachant lire et écrire seulement.	Sachant lire seulement.	Illettrés.	TOTAL.	
95	Bierghes (Bierk).	3	4	»	»	4	8	11
96	Bogaerden	»	»	4	2	1	7	7
97	Brages.	2	2	1	1	2	6	8
98	Buysinghen	»	»	3	»	1	4	4
99	Lembecq	9	10	3	3	7	23	32
100	Pepinghen	3	»	10	1	3	14	17
101	Saintes	6	5	5	»	5	15	21
102	Tourneppe (d'Worp). . .	20	18	7	»	16	41	61
	16e CANTON DE MILICE.	43	80	35	24	55	194	237
103	Hérinnes (*chef-lieu*) . . .	10	5	9	5	6	25	35
104	Gammerages	4	5	1	»	5	11	15
105	Haute-Croix.	2	»	2	2	3	7	9
106	Herfteliogen.	6	»	8	1	7	16	22
107	Oetingen	6	»	7	»	1	8	14
108	Thollembeek.	7	6	4	»	3	13	20
109	Vollezeele	4	5	4	»	3	12	16
	17e CANTON DE MILICE.	39	21	35	8	28	92	131
110	Lennick-St-Quentin(*ch.-lieu*).	3	6	12	4	2	24	27
111	Borgt-Lombeek	3	»	7	»	5	12	15
112	Castre.	3	7	1	1	10	19	22
113	Goyck.	4	2	4	1	8	15	19
114	Leerbeek.	1	3	»	3	»	6	7
115	Lennick-Saint-Martin . .	4	3	2	4	1	10	14

N°.	NOMS des VILLES ET COMMUNES.	NOMBRE DE MILICIENS						TOTAL GÉNÉRAL.
		Ajournés.	Sachant lire, écrire et calculer.	Sachant lire et écrire seulement.	Sachant lire seulement.	Illettrés.	Total.	
116	Lombeek-Notre-Dame . .	»	2	1	»	1	4	4
117	Pamel.	8	10	6	»	2	18	26
118	Schepdael	5	8	»	»	4	12	17
119	Strythem.	»	1	6	»	»	7	7
120	Wambeek	8	1	3	»	3	7	15
	18e CANTON DE MILICE.	39	45	42	13	36	134	173
121	Bruxelles.	616	873	55	29	289	1,248	1,864

RÉCAPITULATION.

122	1er Molenbeek-Saint-Jean .	122	85	8	106	321	
123	2e Dilbeek	31	46	4	40	121	
124	3e Assche.	58	79	16	40	193	
125	4e Merchtem	59	13	7	31	110	
126	5e Londerzeel	65	6	9	36	116	
127	6e Wolverthem.	65	34	9	19	127	
128	7e Vilvorde.	76	33	7	34	150	
129	8e Campenhout.	46	46	8	20	120	
130	9e Woluwe-St-Étienne . .	62	11	11	24	108	
131	10e St-Josse-ten-Noode . .	173	67	10	45	295	
132	11e Ixelles	78	127	22	48	275	
133	12e Overyssche	29	50	8	21	108	
134	13e Uccle.	68	55	9	50	182	
135	14e Leeuw-Saint-Pierre. .	11	40	4	21	76	
136	15e Hal	80	35	24	55	194	

No.	NOMS des VILLES ET COMMUNES.	NOMBRE DE MILICIENS						TOTAL GÉNÉRAL.
		Ajournés.	Sachant lire, écrire et calculer.	Sachant lire et écrire seulement.	Sachant lire seulement.	Illettrés.	TOTAL.	
137	16e Hérinnes.		21	35	8	28	92	
138	17e Lennick-St-Quentin. .		43	42	13	36	134	
139	18e Bruxelles		875	55	29	289	1,248	
							3,970	

GARDE CIVIQUE.

Dans les huit communes de l'arrondissement dans lesquelles la garde civique est active, les conseils de discipline se sont réunis dix-neuf fois.

Ils ont prononcé 732 condamnations et 393 acquittements.

Trois pourvois en cassation, formulés contre ces décisions, ont été admis par la Cour.

Les conseils de recensement se sont réunis quinze fois. Ils ont eu à se prononcer sur 149 demandes d'exemption, dont 89 étaient basées sur des infirmités et 60 sur d'autres motifs.

101 de ces demandes ont été accueillies et 48 rejetées.

TITRE IX.

VOIRIE.

§ 1er. — *Routes provinciales.*

Je n'ai rien d'important à signaler dans cette matière; il ne

s'est présenté, du reste, aucun changement dans le régime des routes.

J'ai pu constater, pendant mes tournées de milice, combien le dégel avait été préjudiciable à la voirie provinciale. Dans certaines parties des routes de Bruxelles à Merchtem et de Bruxelles à Londerzeel, il nous a été impossible de continuer en voiture.

La commune d'Etterbeek a adopté de nouveaux alignements pour les constructions à élever dans la traverse du hameau la Chasse royale, le long de la chaussée de Bruxelles à Namur.

§ 2. *Chemins vicinaux.*

La voirie vicinale laisse à désirer, dans certains cantons, au point de vue de l'entretien.

La partie pavée des chemins n'est pas assez en dos d'âne; les eaux ne s'écoulant pas, séjournent par flaques, surtout pendant l'hiver, au grand détriment de la viabilité et de la solidité.

Le dépôt sur les accotements des terres et boues qui proviennent du curage des fossés latéraux, contribue à encaisser la voie pavée. Au lieu d'être enlevés, ces tas restent en place; les piétons les répandent, et les accotements s'élèvent d'année en année.

Les plantations le long des chemins dépassent, dans beaucoup d'endroits, les largeurs et les hauteurs déterminées par les règlements. Les hautes futaies surplombent et entretiennent la voie dans un état permanent d'humidité. C'est particulièrement dans les cantons de Hal et de Lennick que j'ai pu signaler ces abus. Certains administrateurs communaux devraient donner l'exemple du respect aux lois, et verbaliser contre les contrevenants.

Les empiétements sur la voirie sont nombreux. Il serait peut-être

utile de prescrire d'une manière générale le redressement de tous les chemins vicinaux. Les excédants de largeur seraient vendus au profit des communes.

§ 3. *Chemins de grande communication.*

Le Comité du chemin de grande communication n° CL, partant de Gammerages de la voie n° XI vers Biévène, a été installé cette année.

Le conflit qui s'est élevé entre la commune de Denderleeuw et celle de Teralphene, au sujet du tracé du chemin de grande communication n° II, est terminé. Il serait à désirer que cette importante voie fût bientôt livrée à la circulation sur tout son parcours.

Un délai plus long que jusqu'au 15 avril de chaque année ne pourrait-il pas être accordé aux communes qui demandent des subsides pour travaux de voirie sur les chemins de grande communication? Les pièces, plans, états et délibérations à produire, rendent les dossiers de ces demandes très-volumineux ; ils sont adressés aux commissaires voyers presque tous vers la même époque. L'examen et la vérification exigent un temps assez considérable; ainsi, j'ai reçu le 30 avril trente dossiers qui devaient m'être adressés avant le 15 mars, et certainement je ne pouvais accuser de négligence le fonctionnaire en retard de les produire.

§ 4. — *Mode de construction.*

Il faut compter qu'il n'en existe qu'un seul dans tout l'arrondissement, le pavage.

Il n'y a d'empierrement que sur un très-petit parcours, dans le canton de Lennick.

Le grès blanc récent est employé dans le canton de Vilvorde, soit seul, soit avec le porphyre ; dans d'autres cantons, malgré l'élévation du prix, c'est la pierre dure qui a la préférence.

§ 3. — *Commissaires voyers.*

Je n'ai aucune observation à présenter sur leur service; ils s'en acquittent avec zèle et intelligence.

Il m'arrive très-rarement de rencontrer des piqueurs cantonaux dans mes tournées; leur présence, toutefois, serait d'une incontestable utilité sur les chemins de grande communication, comme j'ai eu l'occasion de le signaler plus haut.

1,094 procès-verbaux ont été dressés cette année en matière de voirie.

1,046 ont été suivis de condamnations.

26 d'un acquittement; les autres n'avaient pas encore reçu de solution au 31 décembre 1867.

TITRE X.

COURS D'EAU.

Il n'y a pas eu de modifications dans le régime des cours d'eau.

Le curage de la Senne et de ses affluents, qui n'avait pas eu lieu en 1866, a été opéré cette année.

TITRE XI.

AGRICULTURE.

L'année a été mauvaise, le rendement a laissé à désirer.

La récolte n'a pas atteint le produit d'une année ordinaire. Les pommes de terre ont manqué dans beaucoup de localités.

Le houblon seul a donné d'excellents résultats. La culture de cette plante, primitivement circonscrite dans les cantons d'Assche et de Wolverthem, s'étend considérablement. Les cantons de Molenbeek et de Lennick se couvrent de houblonnières.

Le marché de Ternath devient ainsi le centre de production, comme il est surtout le centre des transactions.

Les comices agricoles continuent leur œuvre civilisatrice; grâce à leurs enseignements, les modes de culture s'améliorent, et l'usage des instruments perfectionnés se répand.

La commune de Linkebeek a demandé à pouvoir établir une foire au bétail. L'affaire est encore pendante.

TITRE XII.

INDUSTRIE.

128 demandes d'érection d'usines et fabriques ont été faites dans 30 communes de l'arrondissement.

91 ont été autorisées.

21 sont pendantes.

16 ont été refusées.

6 appels ont été interjetés contre ces décisions, 3 ont été admis, 3 autres rejetés.

C'est toujours à Molenbeek-Saint-Jean que le plus grand nombre d'usines nouvelles ont été élevées. Anderlecht vient immédiatement après.

L'Exposition universelle de Paris a jeté un nouvel éclat sur la valeur de l'industrie belge. L'arrondissement de Bruxelles y était représenté par 440 concurrents : nombre à peu près double de ceux qui avaient envoyé leurs produits à l'Exposition de Londres (1862).

TITRE XIII.

VOIES FERRÉES, POSTES ET MESSAGERIES.

Le service de la poste se fait régulièrement.

Il y aurait néanmoins quelques améliorations à introduire.

Il n'existe pas de franchise entre le commissaire d'arrondissement et l'architecte voyer, et cependant les relations qui existent entre ces deux fonctionnaires les obligent à se servir de l'intermédiaire des gouverneurs de province, pour l'envoi de leurs rapports. C'est bien leur faire perdre un temps considérable.

Le poids des dépêches officielles ne peut dépasser 10 kilogrammes, lorsque le transport peut en être effectué jusqu'à destination par chemin de fer ou voiture, et 2 kilogrammes, lorsqu'elles empruntent une route desservie, en tout ou en partie, par un service à pied.

Aujourd'hui que le transport des dépêches se fait en voiture jusqu'à tous les bureaux de distribution, ne pourrait-on pas élever le poids de cette dernière catégorie de dépêches, sauf à faire prévenir l'intéressé qu'il doit les faire prendre au bureau de distribution ?

L'expédition des bulletins de recensement a éprouvé de nombreux retards, par suite de la disposition précitée.

Les communes se sont trouvées dans l'obligation de faire prendre à Bruxelles et d'y renvoyer par un agent spécial, ordinairement le garde champêtre, les imprimés nécessaires. Il en est de même annuellement pour les registres de l'état civil. Ces déplacements ne se font pas sans frais, et le service de surveillance du garde en souffre.

L'année 1867, Messieurs, s'est ressentie de la secousse de 1866 : Le commerce a langui, l'industrie a souffert, la récolte a été insuffisante, et cependant nous avons fait un pas en avant.

Quelle meilleure preuve pouvons-nous avoir de la valeur de nos institutions, et quelle confiance ne doivent-elles pas nous inspirer pour l'avenir de notre chère patrie ?

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.

Le commissaire de l'arrondissement de Bruxelles.

E. Van Becelaere.

Bruxelles, le 1er mai 1868.

Rapport de M. le Commissaire de l'arrondissement de Louvain.

Louvain, 1er mai 1868.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous adresser, conformément aux articles 137 et 138 de la loi provinciale, mon rapport sur la situation de l'arrondissement de Louvain, pendant l'année 1867.

TITRE PREMIER.

ÉTAT CIVIL. — POPULATION.

§ 1. — *Inspection des registres de l'état civil.*

J'ai pu m'assurer de nouveau que les registres de l'état civil sont bien tenus dans la plupart des communes. En 1867, cet objet n'a donné lieu à aucune observation ayant quelque importance.

§ 2. — *Recensement. — Registres de la population.*

Les opérations du recensement général prescrit par l'arrêté royal du 5 juillet 1866, sont très-avancées dans l'arrondissement de Louvain.

La partie de ce travail qui concerne spécialement la population, est terminée.

Les deux autres parties, celles qui sont relatives aux établissements agricoles, industriels et commerciaux, ainsi qu'à l'agriculture,

sont également achevées dans plus des trois quarts des communes. Des circonstances indépendantes de leur volonté ont placé, momentanément, quelques administrations communales dans l'impossibilité de compléter ce travail.

Les bulletins individuels et les relevés de dépouillement ont été remplis, dans plusieurs localités, d'une manière défectueuse. J'ai été obligé, pour ce motif, d'en renvoyer un grand nombre pour rectification. A leur réception dans mes bureaux, ces pièces sont soumises, immédiatement, à une vérification minutieuse.

D'après les résultats du recensement, la population de droit de l'arrondissement, à la date du 1er janvier 1867, était comme suit :

Sexe masculin.	67,507
Sexe féminin	64,829
Total. . .	132,336

Ce chiffre total est inférieur de 4,312 à celui de la population établie, à la même date, au moyen des tableaux statistiques annuels. Néanmoins, il constate, pour la période décennale qui s'est écoulée depuis le recensement de 1856, une augmentation de 4,147 habitants.

Toutes les administrations communales ont ouvert, dans le courant de 1867, de nouveaux registres de population, conformes aux modèles annexés aux instructions générales du 27 décembre 1866, à l'exception d'une seule qui a continué à se servir de ses anciens registres, après les avoir mis, autant que possible, en rapport avec ces modèles.

La transcription des bulletins de recensement sur les registres a été faite partout avec assez de soin.

Sauf dans quatre communes, l'on a complété aussi le report des indications des anciens registres, ainsi que l'inscription des mutations survenues depuis l'époque du recensement.

Digitized by Google

Les prescriptions que renferment les instructions générales précitées, au sujet des formalités à remplir en cas de changement de domicile, n'ont pas été exécutées jusqu'ici avec la régularité requise. Plusieurs communes n'étant pas encore parvenues à se procurer les différentes formules imprimées nécessaires à cet effet, il arrive assez fréquemment que certaines de ces formalités se trouvent ajournées pendant quelque temps et sont même ainsi parfois perdues de vue.

TITRE II.

PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS COMMUNALES.

§ 1. — *Conseils communaux.*

Le personnel des conseils communaux est tenu assez régulièrement au complet.

Dix-huit conseillers communaux sont décédés en 1867 ; deux ont donné leur démission, et onze ont été remplacés par suite d'élections extraordinaires.

§ 2. — *Colléges échevinaux.*

Il a été pourvu à trois places de bourgmestre et à sept places d'échevin devenues vacantes.

§ 3. — *Secrétaires communaux.*

Trois de ces fonctionnaires ont été remplacés pour cause de décès ou de démission, savoir : à Duysbourg, à Thielt et à Vossem. Dans cette dernière localité, c'est le sieur G. Dewals, receveur communal de l'endroit, qui a été nommé secrétaire, en vertu d'un arrêté

royal du 7 février 1867, qui l'a préalablement autorisé à cumuler les deux emplois.

MM. les secrétaires communaux continuent à apporter le zèle désirable dans l'accomplissement de leurs devoirs. Le traitement annuel d'un assez grand nombre d'entre eux a été notablement augmenté durant le cours de l'année dernière.

Le sieur P.-J. Cockelberghs, ancien secrétaire communal de Berthem, a été admis à la pension.

§ 4. — *Receveurs communaux.*

Il a été nommé de nouveaux receveurs communaux à Beggynendyck, à Esemael, à Lubbeek, à Meensel-Kieseghem et à Oplinter. Chacun de ces comptables a fourni, en temps utile, le cautionnement exigé.

La gestion de l'un des receveurs communaux de l'arrondissement a donné lieu à des plaintes. L'autorité locale que cela concernait a pris les mesures nécessaires à l'effet de prévenir le renouvellement des irrégularités constatées et de sauvegarder les intérêts de la commune, qui étaient d'ailleurs, en cette circonstance, suffisamment garantis.

§ 5. — *Actes et règlements communaux.*

On rencontre souvent à la campagne, surtout à l'époque des travaux de la récolte et des semailles, des difficultés pour réunir en nombre suffisant les membres des conseils communaux. Cependant l'instruction des affaires administratives se fait d'une manière convenable et éprouve rarement des retards qui soient de nature à entraver sérieusement la marche du service.

Le tableau qui suit indique les règlements de police qui ont été adoptés par les conseils communaux en 1867 :

NOMS des communes.	DATE des règlements.	OBJET.
Neerysscha. . .	18 janv. 1867.	Règlement de police pour prévenir les incendies
Graesen	14 février id	Id. portant défense de couvrir en chaume.
Aerschot . . .	15 id.	Id. de police sur la tenue des marchés.
Caggevinne-Assent	28 mars id.	Id général de police.
Vossem	2 avril id.	Id. id.
Rotselaer . . .	22 mai id.	Défense de laisser paître les troupeaux le long des chemins publics.
Montaigu . . .	25 id.	Modifications aux dispositions relatives au débit de chandelles et d'autres objets sur la voie publique ainsi que sur le cimetière.
Schaffen . . .	22 juin id.	Règlement général de police.
Becquevoort . .	14 juillet id.	id.
Webbecom. . .	17 id.	id.
Huldenbergh . .	18 id.	id.
Lubbeek . . .	29 août id.	id.
Hougaerde. . .	5 octobre id.	Id. sur la tenue du marché au beurre.

En exécution de l'article 25 de l'arrêté royal du 31 octobre 1866, relatif à la tenue des registres de population, tous les conseils communaux de l'arrondissement ont introduit, dans leurs règlements de police en vigueur, les changements nécessaires pour les mettre en rapport avec les dispositions de l'arrêté royal précité.

§ 6. — *Archives communales.*

Les colléges échevinaux veillent, en général, avec assez de soin à la conservation de leurs archives. Les documents dont il s'agit sont, pour la plupart, déposés dans des locaux convenablement appropriés à cet usage.

§ 7. — *Régie des biens communaux.*

ACQUISITIONS.

Les administrations des communes dont les noms suivent ont été

autorisées, respectivement, à acquérir un terrain pour servir d'emplacement à la construction d'un bâtiment d'école, savoir :

Becquevoort, une parcelle de terre contenant 20 ares, moyennant le prix de 1,200 francs ;

Hougaerde, deux parcelles de terrain mesurant l'une 13 ares 50 centiares et l'autre 12 ares 60 centiares, moyennant 1,150 francs et 911 francs ;

Testelt, un terrain de 10 ares, au prix de 2,000 francs.

ALIÉNATIONS.

Par différents arrêtés royaux, les trois communes suivantes ont obtenu l'autorisation de vendre publiquement les biens immeubles mentionnés ci-après, savoir :

Melckweser, neuf parcelles de terre, ensemble d'une contenance de 3 hectares 51 ares 20 centiares, pour en affecter le produit, estimé à 14,650 francs, à couvrir une partie des dépenses à résulter de la construction d'une nouvelle église et d'un bâtiment d'école.

Rotselaer, trois parcelles de terre d'une contenance totale de 2 hectares 12 ares 15 centiares, et évaluées à 8,065 francs, à l'effet d'en employer le produit au remboursement de rentes constituées à charge de cette localité ;

Hauwaert, diverses parcelles de terrains vagues divisés en 37 lots, mesurant ensemble 2 hectares 48 ares 8 centiares, pour en affecter le produit au pavage de son chemin de grande communication.

La commune de Testelt a également été autorisée à aliéner, par adjudication publique, le local qui y sert actuellement d'école, ainsi que le terrain d'emplacement d'une contenance de 5 ares. La somme

à provenir de cette vente est destinée à parfaire la part contributive de la commune dans les frais de construction du nouveau bâtiment d'école projeté.

ÉCHANGES.

Autorisation a été accordée à l'administration communale de Kersbeek-Miscom de procéder à un échange de biens avec la fabrique d'église de Kersbeek. Les propriétés faisant l'objet de cet échange consistent, de la part de la commune, dans une parcelle de terre de 3 ares 36 centiares, estimée à 333 francs, et de la part de la fabrique, dans une parcelle de terrain contenant 6 ares 66 centiares, estimée à une égale valeur.

§ 8. — *Contentieux.*

Deux communes, celles de Halle-Boyenhoven et de Webbecom, ont été autorisées à ester en justice.

§ 9. — *Bâtiments communaux.*

ÉGLISES.

Les travaux concernant la reconstruction des plafonds de l'église de Beggynendyck, commencés en 1867, sont terminés.

On a entrepris, l'été dernier, la construction d'une nouvelle sacristie à l'église de Saint-Martin, à Thielt, la restauration du chœur de l'église de Suerbempde (sous Glabbeek-Suerbempde) et la restauration de l'église de Beyssem (sous-Velthem-Beyssem). Ces ouvrages, pour lesquels l'État et la province ont alloué des subsides, sont déjà très-avancés.

Les travaux de construction d'une nouvelle église à Melckweser sont également en voie d'exécution.

On n'a pu encore achever les travaux relatifs à l'agrandissement de l'église de Neerysselie.

La restauration de l'église de Saint-Léonard, à Léau, se poursuit avec l'activité désirable. Ces ouvrages, qui embrassent l'ensemble de l'édifice tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, ont occasionné jusqu'ici une dépense de fr. 145,942 43, soit une somme égale à peu près à la moitié de l'évaluation globale qui en a été faite par la commission royale des monuments, en 1862.

Des travaux importants ont été exécutés, durant la dernière campagne, à l'église de Notre-Dame, à Aerschot. La restauration de ce monument sera probablement complétée avant 1873.

Les travaux de restauration de l'église de Sichem seront mis prochainement en adjudication publique. Il est à désirer qu'ils puissent être entamés sans plus de retard, vu l'état délabré d'une partie, menaçant ruine, de cet édifice.

On a l'intention de donner suite, en 1868, au projet de reconstruction de l'église de Meensel (sous Meensel-Kieseghem).

Des propositions sont faites pour la construction d'une nouvelle église au hameau de Bost (sous Hougaerde), la chapelle affectée actuellement au service du culte dans cette paroisse, étant devenue insuffisante pour la population et ne pouvant être agrandie convenablement, à cause de son état de vétusté. Les plans concernant ce projet sont soumis à l'approbation du gouvernement.

Il est question aussi de renouveler la toiture du chœur de l'église de Duysbourg et de restaurer la façade principale de l'église de Bierbeek.

PRESBYTÈRES.

La construction du nouveau presbytère de Bunsbeek est achevée.

On a commencé, en 1867, les travaux de restauration et d'appropriation du presbytère de Thildonck, ainsi que ceux se rapportant à la restauration du presbytère de Beyssem (sous Velthem-Beyssem).

Il est permis d'espérer que l'on pourra mettre incessamment la main à l'œuvre, pour la construction d'un nouveau presbytère à Gracsen et à Hocleden. Ces projets, dont l'exécution a été longtemps ajournée faute de ressources, offrent un véritable caractère d'urgence.

Le Conseil de fabrique de l'église d'*Overlaer* (sous Hougaerde) est en instance pour obtenir des subsides destinés à couvrir les dépenses que doivent occasionner les travaux complémentaires qu'exige le presbytère de ce hameau, construit en 1863.

M. l'architecte voyer de l'arrondissement a été invité à dresser un plan et un devis estimatif pour la restauration du presbytère de Bael.

ÉCOLES.

Les relevés qui suivent indiquent le degré actuel d'avancement des différents projets de construction, d'agrandissement et d'appropriation de bâtiments et de salles d'école, dont il a été fait mention dans mon rapport précédent.

1° *Travaux qui ont été terminés pendant l'année* 1867.

Construction d'un bâtiment d'école à Binckom, au hameau de *Ransberg* (sous Neerlinter) et à Ottenbourg.

Construction d'une nouvelle salle d'école et appropriation d'une demeure pour l'instituteur, à Velthem-Beyssem, et à Weert-Saint-Georges.

Construction de deux habitations, dont l'une pour l'instituteur et l'autre pour l'institutrice, à Neerheylissem.

Amélioration des salles d'école de Rillaer, de Schaffen, de Tremeloo et de Winxele.

Séparation de la salle d'école de Wesemael en deux classes distinctes, et abaissement des plafonds.

2° *Travaux en voie d'exécution.*

Construction d'un bâtiment d'école à Berthem, à Loonbeek, à Melckweser, à *Schoonderbueken* (sous Montaigu), et au centre des hameaux de *Kelfs*, *Hambos* et *Wygmael* (sous Herent).

Construction d'une nouvelle salle d'école à Bautersem.

Agrandissement de la salle d'école de Thielt, avec construction d'une habitation pour l'instituteur.

Appropriation d'un bâtiment acquis par l'administration d'Orsmael-Gussenhoven, pour servir à l'usage de maison d'école.

Amélioration du bâtiment d'école de *Bost* (sous Hougaerde).

3° *Projets auxquels l'on se propose de donner suite en* 1868.

Construction d'un bâtiment d'école dans chacune des communes de Becquevoort, de Cumptich, d'Erps-Querbs, d'Everberg, de Geet-Betz, de Halle-Boyenhoven, de Hauwaert, de Hever, de Keerbergen, de Kessel-Loo, de Langdorp, de Leefdael, de Melckweser, de Montaigu (centre), de Pellenberg, de Siehem, de Testelt, de Vertryck, dans chacune des deux sections de Kersbeek-Miscom, ainsi qu'aux hameaux de *Haesrode* (sous Bierbeek), et de *Hoxem* (sous Hougaerde). — Les travaux relatifs à la plupart de ces projets sont déjà adjugés.

Construction de nouvelles salles d'école à Cortryck-Dutzel, à Héverlé, à Rotselaer, et au hameau d'Assent (sous Caggevinne-Assent).

Agrandissement des salles d'école de Gossoncourt, de Roosbeek et de Rhode-Saint-Pierre.

Amélioration des salles d'école de Deurne, de Messelbroeck et de Zetrud-Lumay.

4° Projets encore en instruction.

Construction d'un bâtiment d'école à Gelrode, à Neervelp, à Wespelaer et au hameau de *Molenstede* (sous Schaffen).

Agrandissement des salles d'école de Holsbeek et de Nieuwrode.

§ 10. — *Service de M. l'architecte voyer de l'arrondissement.*

Ce service marche régulièrement. Quoique sa besogne continue à être accablante, M. l'architecte voyer est parvenu jusqu'ici, grâce à son activité, à satisfaire d'une manière louable et assez exactement à ses devoirs.

TITRE III.

FINANCES COMMUNALES.

§ 1^er^. — *Situation financière des communes.*

Généralement l'état financier des communes est assez satisfaisant. Au reste, je ne puis que m'en référer à ce que j'ai dit, concernant cet objet, dans mon rapport de l'année dernière.

§ 2. — *Taxes communales.*

Par délibération du 26 juin 1867, approuvée par arrêté royal, le Conseil communal d'Attenrode-Wever a établi une taxe communale de 40 francs, sur l'inhumation, au cimetière de l'une ou l'autre des deux sections de la localité, de chaque personne étrangère à la commune.

La répartition de la taxe personnelle communale a donné lieu à deux réclamations qui ont été reconnues non fondées.

Les administrations communales de Budingen, de Cortryck-Dutzel, de Herent, de Holsbeek, de Léau, de Leefdael, de Linden et de Loonbeek ont été autorisées respectivement à percevoir, pour 1867, une taxe personnelle dépassant le maximum fixé pour ces communes, à l'effet de les mettre à même de faire face à des dépenses extraordinaires auxquelles elles ont à pourvoir.

Autorisation a été accordée à l'administration de Geet-Betz d'augmenter, d'une manière permanente, le maximum de sa cotisation personnelle jusqu'à concurrence de fr. 2,215-50.

Vingt-quatre communes ont pu, à raison de l'état favorable de leurs finances, se dispenser d'avoir recours à la perception d'une taxe personnelle.

§ 3. — *Dettes et emprunts. — Recouvrements et remboursements. — Remploi de capitaux.*

Les intérêts des anciennes dettes dont sont grevées un grand nombre des communes de l'arrondissement, continuent à être payés aux échéances. Les sommes nécessaires à cet effet sont portées annuellement aux budgets de ces communes.

Par arrêté royal du 14 juin 1867, l'administration communale de Huldenbergh a été autorisée à emprunter de son bureau de bienfaisance une somme de fr. 2,093-91, et de la fabrique d'église de l'endroit une somme de fr. 4,025-28, pour être affectées à la construction d'un bâtiment d'école ; lesquelles sommes porteront intérêt à 4 1/2 p. c., et seront remboursables dans un terme de dix années.

Un arrêté royal du 14 novembre 1867 a accordé, à l'administration communale de Pellenberg l'autorisation d'emprunter, par l'intermédiaire de la société du Crédit communal, un capital de 8,000 francs, à l'effet de la mettre à même de couvrir des dépenses occasionnées par le pavage de son chemin de grande communication.

Les administrations communales de Binckom, de Glabbeck-Suerbempde, de Keerbergen, d'Ottenbourg et de Sichem ont été autorisées à accepter le remboursement de capitaux de rentes, s'élevant pour la 1re commune à fr. 74-52, pour la 2e à fr. 93-28, pour la 3e à fr. 174-07, pour la 4e à fr. 336-06 et pour la 5e à fr. 152-80.

Les administrations des communes de Bautersem, de Becquevoort, de Langdorp, d'Ottenbourg, de Vertryck, ont obtenu l'autorisation de retirer de la caisse d'épargne des sommes s'élevant respectivement à fr. 347-03, à fr. 117-70, à fr. 3,400, à fr. 2,580 et à fr. 1,871-19, pour être employées, conjointement avec d'autres fonds, au payement de dépenses concernant la construction de salles et de bâtiments d'école.

Pareille autorisation a été accordée à l'administration communale de Tremeloo, pour le retrait d'une somme de fr. 3,824-82, destinée à payer des dépenses résultées de la construction d'un pont sur la Laak, à l'endroit dit *het Schippeken*.

L'administration communale de Hougaerde a été autorisée à faire usage d'un capital disponible de fr. 89,733-99, pour être appliqué à l'achat d'obligations de l'emprunt provincial du Brabant.

§ 4. — *Comptabilité communale.*

La formation des comptes communaux a éprouvé, en 1867, d'assez longs retards dans certaines localités.

Quant aux budgets communaux, ils ont été, généralement, envoyés au commissariat d'arrondissement dans le délai déterminé.

Je crois, Messieurs, devoir appeler de nouveau votre attention sur la proposition que j'ai eu l'honneur de faire dans mon rapport précédent et qui a pour but de soumettre la comptabilité des communes à des règles fixes et uniformes, afin de lui assurer une marche plus régulière et d'en faciliter le contrôle.

Douze communes ont été autorisées à décerner des contraintes à charge de contribuables en retard de payer leurs impôts.

TITRE IV.

ÉLECTIONS.

§ 1er. — *Listes électorales. — Révisions. — Appels d'office.*

Nombre des électeurs inscrits sur les listes dressées en 1867 :

	Villes.	Communes rurales.	Total.
Pour les Chambres législatives. .	2,273	1,896	4,169
Pour le Conseil provincial . . .	2,367	2,041	4,408
Pour les Conseils communaux. .	2,736	6,522	9,258

En comparant ces chiffres à ceux établis dans mon rapport précédent, l'on trouve que le nombre total des électeurs de chacune des trois catégories a diminué. Cette diminution est de 63 pour les Chambres législatives, de 46 pour le Conseil provincial et de 214 pour les conseils communaux.

Les opérations de la révision des listes électorales n'ont donné lieu, en degré d'appel, qu'à deux réclamations qui ont été accueillies comme étant fondées.

§ 2. — *Elections générales, provinciales et communales.*

Les électeurs de l'arrondissement de Louvain se sont réunis le 11 juin 1867, en exécution d'un arrêté royal du 13 mai précédent, à l'effet de pourvoir à la nomination de deux membres du Sénat, ar suite du renouvellement partiel de cette assemblée législative.

M. le baron d'Overschie de Neeryssche et M. le baron de Man d'Attenrode, sénateurs sortants, ont été réélus. 1,922 électeurs ont pris part au vote.

Des élections extraordinaires ont eu lieu dans les communes de Bautersem, de Berthem, de Budingen, de Cortryck-Dutzel, de Glabbeek, de Leefdael, de Neerheylissem, d'Oirbeck et de Rummen, en vertu des dispositions de l'art. 20 § 2 de la loi du 30 mars 1836, à l'effet de pourvoir au remplacement de conseillers communaux décédés ou démissionnaires.

Ces différentes opérations électorales se sont passées avec calme et régularité.

TITRE V.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

En général l'état de l'instruction primaire continue à être satisfaisant. Il est introduit, chaque année, dans l'organisation de cette branche importante du service public, de notables améliorations.

En 1867, il a été nommé de nouveaux instituteurs primaires à Betecom, à Deurne, à Glabbeek-Suerbempde, à Hautem-Sainte-Marguerite, à Kerkom, à Léau, à Melckweser, à Neeryssche, à Thielt, à Vissenaeken et à Herent (pour l'école de Wygmael); à Binckom, à Bierbeek, à Hougaerde, à Lubbeek et à Vieux-Héverlé.

Une institutrice communale non diplômée a été nommée à Ottenbourg, en vertu d'une autorisation préalable, obtenue conformément à l'art. 10 § 3 de la loi du 23 septembre 1842.

Il a été créé une place de sous-institutrice dans chacune des communes de Binckom et de Vieux-Héverlé.

Par arrêté du 20 mars 1867, votre collége, Messieurs, a autorisé l'adoption de l'école des sœurs de Saint-Dominique, dirigée par la demoiselle Amélie De Ruyter, à Lubbeek, pour tenir lieu d'école communale pour les filles dans cette localité.

Des autorisations ont été accordées aux sieurs J.-F. Vanhereck, sous-instituteur à Beggynendyck et S. Bosmans, sous-instituteur à Duysbourg, à l'effet de cumuler avec leurs fonctions, le premier, celles de receveur communal et le second, celles de secrétaire communal de la localité qu'ils habitent respectivement.

Les anciens instituteurs H. Thielemans, de Betecom, D. Willio, de Kerkom, G. Donvil, de Melckweser, Ph. De Coster, de Neerysschc, ainsi que l'ancien instituteur adopté J.-B. Flaba, d'Oirbeek, ont été admis à la pension de retraite, pour cause d'âge et d'infirmités.

L'institution d'écoles d'adultes, conformément à l'arrêté royal du 1er septembre 1866, a été décrétée jusqu'ici dans vingt-deux communes de l'arrondissement de Louvain, savoir : à Bautersem, à Becquevoort, à Beggynendyck, à Berthem, à Binckom, à Cortenbergh, à Duysbourg, à Haecht, à Herent, à Héverlé, à Hougaerde, à Huldenbergh, à Lubbeek, à Meensel-Kieseghem, à Meerbeek, à Neerhcylissem, à Neervelp, à Thildonck, à Velthem-Beyssem, à Weert-Saint-Georges, à Wespelaer et à Willebringen.

Toutes ces écoles, sauf celles de Duysbourg, de Haecht et de Hougaerde, qu'on n'a pas encore organisées, sont ouvertes depuis trois à quatre mois. La direction en est confiée au personnel enseignant des écoles primaires communales ou adoptées.

D'après les renseignements fournis lors de la formation des budgets scolaires de 1868, le nombre total des adultes inscrits pour recevoir l'instruction dans les dix-neuf écoles déjà créées, se monte approximativement à 850.

Plusieurs des conseils communaux qui, précédemment, n'ont pas

pris à ce sujet une décision définitive, paraissent disposés aujourd'hui à adopter aussi le règlement général des écoles d'adultes, en présence des résultats favorables constatés par les essais tentés dans d'autres communes.

Les écoles gardiennes établies à Aerschot, à Léau, à Huldenbergh et à Neeryssche, ont été fréquentées, pendant 1867, par 391 enfants, dont 252 admis gratuitement, et 139 moyennant rétribution.

TITRE VI.

CULTE.

§ 1^er^. — *Clergé.*

Par arrêté royal du 15 avril 1867, les hameaux de *Schoonderbueken*, de *Schrans* et de *Groenhoven*, ressortissant à la juridiction spirituelle de Montaigu, ont été érigés en paroisse distincte. Un traitement de 950 francs y a été affecté pour le desservant.

Les membres du Conseil de fabrique de cette nouvelle succursale, nommés conformément aux articles 3 et 6 du décret du 30 décembre 1809, ont été installés en juin 1867.

§ 2. — *Legs et donations.*

Les bureaux des marguilliers des églises mentionnées ci-après ont obtenu l'autorisation d'accepter les libéralités suivantes :

Désignation des églises.	NATURE ET OBJET de la libéralité.	NOMS des donateurs ou testateurs.	CHARGES attachées à la libéralité.	DATE de l'arrêté d'autorisation
				1867.
Querbs (sous Erps-Querbs).	Donation de la nue propriété d'une parcelle de terre contenant 16 ares 20 centiares.	Pétronille Sterckx, épse d'Antoine Maes.	Exonération à perpétuité de quatre services religieux anniversaires, à partir du décès du survivant des époux Maes-Sterckx.	2 janvier.
Wespelaer.	Legs d'un capital de 1,500 francs.	Anne-Marie-Josèphe-Amélie Stein.	Exonération de douze services religieux anniversaires.	6 février.
Opheylissem.	1° Legs d'un capital de 400 francs ; 2° fondation de trois services religieux anniversaires.	J.-B. Schoonaerts.	»	6 mars.
Herent.	Legs d'un capital de 500 francs.	J.-B. Vercammen, en son vivant curé de la paroisse.	Faire célébrer annuellement un service religieux.	20 id.
Rummen.	Fondation de six services religieux anniversaires.	M.-A.-C. Vanwelkenhuyzen, épse de Jean Saelmaekers.	»	26 janv.
Langdorp.	Offre d'une somme de 100 francs, en vue d'obtenir le rachat de la charge imposée par testament, relativement à l'exonération d'un service anniversaire dont les honoraires sont fixés à fr. 3-50.	Veuve de Léon De Becker.	»	26 id.
Roosbeek.	Legs d'une rente annuelle de 30 francs, garantie sur hypothèque.	Laermans, Dieudonné.	Exonération de sept services religieux anniversaires.	21 septembre.
Rotselaer.	Fondation d'un service anniversaire pendant vingt ans.	Anne-Marie Willems.	»	4 octobre
Thielt St-Martin	Donation : 1° d'une parcelle de bois contenant 31 ares 40 cent ; 2° d'une parcelle de terre de 22 ares 60 centiares.	Jean-Louis Coekaerts.	Exonération de trois services religieux anniversaires.	16 id.
Molenstede (sous Schaffen.)	Legs d'un capital de 1,000 francs, ainsi que d'un ermeilix en argent, évalué à 250 francs.	Henri Peeters.	Faire célébrer deux services religieux anniversaires.	6 novembre.
Neerysscbe.	Donation d'une parcelle de terre contenant 36 ares 3 centiares.	Les héritiers de Jean-Alh Kumps.	Id.	20 février.

Acquisitions, aliénations, échanges.

Aucun conseil de fabrique n'a demandé à pouvoir acquérir des biens immeubles.

Différentes dispositions ont autorisé :

Le conseil de fabrique de l'église de Melckweser, à aliéner, par adjudication publique, deux parcelles de terre, contenant ensemble un hectare trois ares, à l'effet d'en employer le produit à couvrir une partie des frais à résulter de la reconstruction de cette église ;

Le conseil de fabrique de l'église de Winxele, à céder à l'État belge, moyennant fr. 37-74, une parcelle de terre de 31 centiares, pour être incorporée dans le tracé du chemin de fer direct de Bruxelles à Louvain ;

Le conseil de fabrique de l'église de Cortenbergh, à céder également à l'État belge, au prix de 150 francs, une parcelle de terre mesurant 50 centiares, pour servir à l'établissement d'une diguette et à l'élargissement du contre-fossé longeant cette même voie ferrée ;

Le conseil de fabrique de l'église d'Héverlé, à vendre de gré à gré, à M. le duc d'Aremberg, moyennant 3,576 francs, une parcelle de prairie de 59 ares 60 centiares ;

Le conseil de fabrique de l'église de Notre-Dame, à Aerschot, à vendre de gré à gré à la Société anonyme des chemins de fer du nord de la Belgique, au prix de fr. 1,321-50, une parcelle de sapinière contenant 26 ares 52 centiares, pour être incorporée dans la ligne du chemin de fer d'Anvers à Hasselt.

Autorisation a été accordée au conseil de fabrique de l'église de Vissenacken, à l'effet de céder à M. Petit, à Tirlemont, un terrain de 29 ares 10 centiares, en échange d'un autre terrain de 32 ares 20 centiares. La première de ces propriétés était estimée à fr. 918-50 et la seconde à 1,449 francs.

Remboursements et placements de capitaux.

Quatre conseils de fabrique, savoir : ceux de Berthem, de Cappellen, de Lubbeek et de Thildonck, ont été autorisés à accepter le remboursement de capitaux de rentes et de redevances s'élevant respectivement à fr. 59-84, à fr. 599-08, à fr. 352-17 et à fr. 1,814-16.

Le conseil de fabrique de l'église de Saint-Martin, à Thielt, a été autorisé à retirer de la caisse d'épargne une somme de fr. 1,067-33, pour être affectée au paiement de dépenses occasionnées par la construction d'une nouvelle sacristie à l'église précitée.

Contentieux.

Le conseil de fabrique de l'église de Hauwaert a obtenu l'autorisation de se défendre en justice, dans une action qui lui a été intentée par l'entrepreneur des travaux d'agrandissement de cette église, au sujet d'une somme de fr. 362-65, réclamée par celui-ci, du chef de travaux extraordinaires exécutés en 1858 et 1859.

§ 3. — *Cimetières.*

A cause de l'insuffisance des ressources nécessaires, il n'a pu encore être donné suite aux projets d'agrandissement des cimetières de l'Ecluse et de Wommersom, dont il est question dans mes rapports des années 1864 et 1866.

On s'occupe actuellement de l'exécution d'un pareil projet dans la commune de Thildonck. Les travaux qui s'y rapportent sont très-avancés.

Des concessions, pour l'établissement de sépultures particulières, ont été accordées :

Dans le cimetière d'Héverlé, d'un terrain de cinq mètres de superficie, à M. Van Aerschodt, fondeur de cloches à Louvain ;

Dans le cimetière de Bierbeek, d'un terrain de quatre mètres de superficie, à M. Antoine Wirix, propriétaire à Louvain;

Dans le cimetière de Corbeek-Loo, d'un terrain de neuf mètres de superficie, à Madame la veuve Désiré Devleeschouwer, propriétaire à Louvain.

TITRE VII.

BIENFAISANCE PUBLIQUE.

§ 1er. — *Bureaux de bienfaisance. — Personnel.*

Les membres des bureaux de bienfaisance continuent, généralement, à faire preuve d'un zèle louable dans l'accomplissement des devoirs que leur impose la gestion des intérêts de ces établissements.

En 1867, le personnel des bureaux de bienfaisance a été renouvelé par cinquième, conformément aux prescriptions du décret du 7 germinal an XIII.

Legs et donations.

Des autorisations ont été accordées pour l'acceptation des libéralités suivantes instituées en faveur des pauvres :

1° Donation d'un capital de 705 francs, faite au bureau de bienfaisance de Betecom, par le sieur Pierre Wouters, curé à Bucken, à charge de faire distribuer aux pauvres de cette première commune, le 17 février de chaque année, un hectolitre et demi de seigle converti en pain;

2° Legs d'un capital de 500 fr., fait au bureau de bienfaisance de Herent, par le sieur Jean-Baptiste Vercammen, en son vivant curé de cette commune;

3° Legs d'une rente annuelle de 60 fr., fait au bureau de bienfaisance d'Opheylissem, par le sieur Edouard Guerin ;

4° Legs d'un capital de 1,000 fr., fait au même établissement, par le sieur Jean-Baptiste Schoonaerts, en son vivant échevin de la localité.

Aucune charge ni condition n'est attachée à ces trois dernières libéralités.

Acquisitions, aliénations, échanges.

Le bureau de bienfaisance d'Erps-Querbs a été autorisé à vendre de gré à gré, au sieur Guillaume-Romain Duquesne, cultivateur à Campenhout, au prix de 4,698 fr., une parcelle de terrain (avec la maison qui s'y trouve construite), d'une contenance de 26 ares 85 centiares.

Le bureau de bienfaisance de Nieuwrode a obtenu l'autorisation de vendre également de la main à la main, au sieur Guillaume Elie Vanderweyen, moyennant 950 fr., une parcelle de terre contenant 17 ares 40 centiares.

Aucune proposition n'a été soumise par les administrations de bienfaisance, soit pour acquérir, soit pour échanger des biens.

Emprunts.

Le bureau de bienfaisance de Rummen a été autorisé à donner en prêt sur hypothèque, pour un terme de seize ans, un capital de 1,700 fr., moyennant un intérêt annuel de 4 1/2 p. c.

Remboursements et remplois de capitaux.

En vertu d'autorisations préalables, onze bureaux de bienfaisance ont accepté le remboursement de rentes et redevances en nature, dont les capitaux s'élèvent ensemble à fr. 4,060-30.

Le bureau de bienfaisance de Budingen a été autorisé à retirer de la caisse d'épargne un capital de fr. 2,091-32, à l'effet de couvrir le déficit que présentait la comptabilité de cet établissement, pour les années 1865 et 1866.

Les bureaux de bienfaisance d'Attenrode-Wever, de Becquevoort et de Nieuwrode ont obtenu l'autorisation de retirer de la caisse d'épargne des sommes s'élevant respectivement à 900 fr., à fr. 2,689-75 et à fr. 3,606-47, pour être employées à l'achat de fonds publics belges 4 1/2 p. c.

Les bureaux de bienfaisance de Neerheylissem et d'Opheylissem ont été autorisés à convertir également en fonds publics belges, le premier un capital de fr. 202-22, provenant d'une rente remboursée, et le second un capital de 1,000 fr., produit d'un legs.

Contentieux.

Des autorisations ont été accordées aux bureaux de bienfaisance de Cortenacken et de Sichem, à l'effet de poursuivre en justice le paiement des intérêts et, au besoin, le remboursement de capitaux de rentes arriérées.

Le bureau de bienfaisance d'Héverlé a été autorisé à interjeter appel d'un jugement rendu par le tribunal de première instance à Louvain, le 5 juillet 1867, dans le procès intenté, en 1852, par cette administration aux hospices civils de Louvain, afin de faire admettre les pauvres du hameau de Parc (dépendance d'Héverlé) au partage des biens possédés par les hospices précités.

§ 2. — *Hospices et autres établissements de bienfaisance.*

Nombre des personnes qui ont été admises, pendant 1867, dans chacun des quatre hospices institués dans l'arrondissement de Louvain :

Hospice d'Aerschot. . . . 80 malades;

Id. de Léau . . . . . 103 id.

Id. de Montaigu . . . 16 vieillards.

Id. de Huldenbergh . . 4 viellles femmes.

Il n'y a, de nouveau, qu'à se louer de la manière dont ces établissements sont tenus et dirigés.

La commission administrative de l'hospice de Montaigu a obtenu l'autorisation d'accepter la donation faite par la demoiselle Elisabeth-Thérèse Hendrickx, sous réserve d'usufruit en sa faveur, de deux parcelles de terre d'une contenance totale de 49 ares 2 centiares, évaluées à 1,200 fr.

Le tableau suivant, dressé d'après le modèle que j'ai adopté les années précédentes, indique le mouvement des entrées et des sorties dans les sept établissements d'aliénés de l'arrondissement.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	Population au 1er janvier 1867.	ENTRÉES pendant 1867			SORTIES pendant 1867					NOMBRE des aliénés au 31 décembre 1867		
		par première admission.	par réintégration.	Total.	avec amélioration.	par réintégration.	aliénés retirés non guéris.	par décès.	Total	en traitement.	jugés incurables.	Total.
Frères Alexiens, à Louvain	60	23	3	26	3	12	3	9	27	28	31	59
Sœurs noires, à Louvain.	47	14	4	18	»	5	2	6	13	30	22	52
Sœurs grises, à Diest . .	26	4	3	7	»	3	»	»	3	24	6	30
Frères Alexiens, à Diest .	23	4	»	4	1	»	»	1	2	19	6	25
Frères Alexiens, à Tirlemont	54	16	»	16	»	8	1	7	16	26	28	54
St-Joseph, à Erps-Querbs.	156	17	2	19	2	4	2	4	12	94	69	163
Sœurs de charité, à Berthem	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	5

Par arrêté royal du 31 décembre 1867, M. le directeur de l'établissement de femmes aliénées, à Erps-Querbs, a été autorisé à porter de 75 à 100 le nombre d'aliénées pensionnaires à recevoir dans cet asile.

§ 3. — *Distributions de secours.*

Par suite de la rigueur de l'hiver dernier et de la cherté des denrées alimentaires, les crédits alloués aux budgets des bureaux de bienfaisance, pour distributions de toute nature, ont été insuffisants dans la plupart des communes. Afin d'être à même de pourvoir aux besoins les plus pressants que ces circonstances ont fait naître, plusieurs administrations de bienfaisance ont obtenu, sur leur demande, l'autorisation de faire emploi d'une partie de leurs fonds de réserve ou d'autres sommes disponibles.

TITRE VIII.

POLICE ET SÛRETÉ PUBLIQUES.

§ 1er. — *Gardes champêtres.*

Onze gardes champêtres, décédés ou démissionnaires, ont été remplacés en 1867, savoir à Becquevoort, à Cumptich, à Hautem-Ste-Marguerite, à Hougaerde, à Melckweser, à Messelbroeck, à Leefdael, à Rhode-St-Pierre, à Sichem, à Testelt et à Wommersom. L'un des anciens titulaires a été révoqué de ses fonctions à Corbeek-Loo, pour cause d'insubordination et de négligence grave.

Il a été créé une place de deuxième garde champêtre à Sichem et à Héverlé.

Les anciens gardes champêtres S. Kockelbergh, de Hougaerde, F. Justens, de Rhode-St-Pierre et A. Sools, de Testelt, ont été admis à la pension de retraite.

En général, les gardes champêtres s'acquittent de leurs devoirs d'une manière satisfaisante. Le service dont ils sont chargés donne lieu à peu de plaintes.

§ 2. — *Gendarmerie.*

Les différentes brigades de gendarmerie établies dans l'arrondissement de Louvain continuent à se distinguer par leur zèle et leur activité.

§ 3. — *Maisons de passage.*

Les maisons de passage se trouvent dans un état d'entretien convenable, à l'exception de celle de Tirlemont, qui n'offre plus les garanties désirables de sécurité ni de salubrité. Depuis 1860, j'ai signalé annuellement à l'autorité supérieure les réparations extraordinaires et indispensables que réclame la prison de cette ville ; mais aucune décision n'est intervenue jusqu'ici à ce sujet. Il importe cependant que des mesures soient prises en vue d'assurer sans plus de retard l'exécution des travaux.

Le mobilier des maisons de passage d'Aerschot, de Haecht, de Léau et de Winghe-St-Georges est devenu incomplet et devra, en partie, être renouvelé.

§ 4. — *Sinistres et accidents.*

Les incendies sont fréquents dans l'arrondissement de Louvain. Pendant le cours de l'année dernière, l'on en a constaté quarante-deux. Cinq de ces incendies ont été occasionnés par la foudre ; un a été attribué à la malveillance, et les autres à l'imprudence. Les pertes qu'ils ont causées sont évaluées au chiffre total de fr. 156,461-50. Les propriétés détruites étaient assurées pour une somme globale de fr. 125,407-50.

Aucun autre événement d'une nature sinistre n'est venu frapper nos populations.

§ 6. — *Maintien de la tranquillité et du bon ordre.*

La tranquillité et le bon ordre continuent à régner dans toutes les communes de l'arrondissement.

TITRE IX.

HYGIÈNE ET SALUBRITÉ.

§ 1er. — *Personnel médical.*

Le personnel exerçant légalement l'art de guérir dans la ville d'Aerschot et dans les communes rurales de l'arrondissement de Louvain, s'est augmenté, en 1867, de deux docteurs en médecine, en chirurgie et dans l'art des accouchements. Le nombre de ces praticiens s'élève actuellement à cinquante-cinq.

§ 2. — *État sanitaire et hygiénique. — Améliorations exécutées et projetées.*

L'état sanitaire a été généralement favorable. Toutefois, des maladies contagieuses se sont déclarées dans quelques communes, mais n'ont pris, nulle part, un caractère de gravité alarmant.

La sollicitude des autorités locales est acquise à tout ce qui intéresse l'hygiène et la salubrité publique. Les détails que renferment les deux relevés suivants, témoignent de cette sollicitude, et donnent la mesure de l'importance des sacrifices que les communes s'imposent, en vue de parvenir à réaliser successivement les différentes améliorations qu'il convient d'introduire dans cette branche importante de l'administration.

Relevé des travaux d'assainissement dont on a entrepris l'exécution ou qui ont été terminés en 1867.

Aerschot. — Construction d'un puits communal, destiné à procurer de l'eau potable aux habitants des hameaux dits *Berckvyver*, *Aurheyde* et *Haterbeek*.

Esemael. — Pavage, sur une étendue de 75 mètres, du chemin n° 8, qui est humide et très-insalubre.

Id. Construction d'un puits public, avec pompe, au centre du village.

Haecht. — Nivellement et pavage du chemin n° 9 dit *Jennekens-straat*, sur une longueur de 282 mètres.

Lubbeek. — Construction d'un puits communal au hameau dit *Turkey*.

Neerlinter. — Nivellement et pavage, sur un parcours de 350 mètres, des chemins n°s 5 et 16, situés dans l'intérieur de la commune.

Oplinter. — 200 mètres courants de pavage dans les chemins n°s 1 et 3.

Vissenaeken. — Pavage du chemin n° 2, dit *Dorpstraat*, sur une longueur de 150 mètres.

Vossem. — Assainissement, par l'ensablement et le pavage, d'une étendue de 876 mètres, du chemin n° 6, dit *Lindebergstraat*, qui est insalubre et très-fréquenté.

Werchter. — Construction d'un puits, avec pompe, à l'usage des habitants du centre du village.

Relevé des travaux d'assainissement qui sont proposés pour être exécutés pendant 1868.

Berthem. — Pavage et assainissement, sur une longueur totale de 1,260 mètres, de plusieurs parties humides et marécageuses des chemins n°s 5, 6, 8, 10 et 18.

Betecom. — Construction d'un puits, avec pompe, au centre du village.

Budingen. — Nivellement et pavage d'un bout de 300 mètres du chemin n° 2 qui est bordé d'habitations.

Cortenaeken. — Pavage, sur un parcours de 600 mètres, des chemins n°s 2 et 23, dans l'intérieur de la commune.

Duysbourg. — Ensablement et pavage, sur une étendue de 280 mètres, des chemins nos 7 et 11, qui traversent des agglomérations de maisons.

Esemael. — Prolongement du pavage du chemin n° 8, sur une longueur de 100 mètres.

Haecht. — Pavage d'un nouveau bout de 300 mètres, dans le chemin dit *Jennekensstraat*.

Hoeleden. — 400 mètres courants de pavage dans le chemin n° 1 dont le sol est très-marécageux.

Kessel-Loo. — Pavages des chemins nos 2, 7 et 17, sur un parcours total de 340 mètres.

Kersbeek-Miscom. — Nivellement et pavage d'une partie de 120 mètres courants, dans le chemin n° 9, situé près de l'église de Miscom.

Lubbeek. — Construction d'un aqueduc, sur un courant d'eau infecte, longeant plusieurs rues dans l'intérieur de la commune.

Melckweser. — Pavage de 80 mètres de chemin n° 10, qui se trouve dans de mauvaises conditions hygiéniques.

Id. Comblement d'une mare située au village et qui exhale des émanations malsaines.

Neervelp. — Reconstruction des murs d'enceinte du cimetière.

Neerlinter. — Continuation du pavage du chemin n° 16, sur un parcours de 300 mètres.

Rillaer. — 112 mètres courants de pavage à relever dans un chemin qui conduit à l'église et à l'école communale.

Sichem. — Assainissement par le pavage de plusieurs parties de rues, avec construction de deux aqueducs de décharge et amélioration des voies d'écoulement des eaux pluviales et ménagères.

Testelt. — Exhaussement et pavage de trois bouts de chemins marécageux dans l'intérieur de la commune.

Willebringen. — Nivellement et pavage du chemin n° 19, sur une étendue de 100 mètres.

Id. Construction de deux puits publics, dont l'un au village et l'autre, au hameau de *Honsem.*

Wommersom. — Remblayage partiel des fossés d'accotement du chemin n° 6, et nivellement du plafond de ces fossés, sur une longueur de 1,750 mètres, afin d'empêcher la stagnation des eaux. — Construction d'un aqueduc de décharge.

Id. Construction de deux puits communaux.

Id. Comblement de trois mares d'eau putride.

Id. Badigeonnage intérieur à la chaux, des maisonnettes habitées par les indigents.

Plusieurs autres travaux importants de même nature, projetés en 1867, et mentionnés dans mon rapport précédent, ont dû être ajournés, l'insuffisance des crédits dont disposent, pour cet objet, l'État et la province, n'ayant pas permis d'accorder les subsides sollicités pour leur exécution.

Il est à désirer que ces projets puissent être compris dans la répartition des fonds de l'exercice 1868, afin que les administrations communales soient mises à même d'y donner également suite dans le courant de cette année.

§ 3. — *Service vétérinaire.*

MM. les médecins vétérinaires du Gouvernement s'acquittent de leurs devoirs avec zèle et intelligence. Le service spécial dont ils sont chargés ne donne lieu qu'à des éloges.

§ 4. — *Vaccine.*

Les dispositions du règlement provincial pour la propagation de la vaccine continuent à être observées assez exactement.

Il a été opéré, du 1er septembre 1866 au 31 août dernier, 3,585 vaccinations, dont 3,433 gratuitement et 152 moyennant salaire.

Un arrêté royal, du 12 novembre 1867, a décerné la médaille d'or à M. Vanden Bruel, docteur en médecine, à Huldenbergh, pour la propagation gratuite de la vaccine, pendant l'année 1866.

§ 5. — *Épidémies.*

La rougeole a régné avec une certaine intensité à Léau et à Zetrud-Lumay. Plus de 250 enfants y ont été atteints de cette maladie, qui, heureusement, s'est montrée assez bénigne et n'a fait qu'un petit nombre de victimes.

Plusieurs cas de fièvre typhoïde ont été constatés à Halle-Boyenhoven et à Kessel-Loo. Trois ont été suivis de décès.

L'angine couenneuse s'est déclarée à Corbeek-Loo et à Winghe-Saint-Georges. Vingt personnes en ont été affectées; douze y ont succombé.

TITRE X.

MILICE ET GARDE CIVIQUE.

§ 1er. — *Milice.*

Les opérations de la milice, pour la levée de 1867, se sont passées régulièrement et n'ont soulevé aucune difficulté, sous le rapport de l'application des lois et instructions concernant la matière.

Le nombre des inscrits était de 1,562; celui des ajournés des levées antérieures, de 530.

Un jeune homme étranger au pays a participé au tirage au sort.

Les exemptions suivantes ont été accordées par le conseil de milice.

Exemptions définitives.

Pour défaut de taille.	22
Pour maladies ou infirmités incurables .	113
Du chef de service de frères	85
Pour autres motifs	7
Total. . .	227

Exemptions provisoires.

Pour défaut de taille.	163
Pour infirmités ou défauts corporels . .	171
Du chef de service de frères	259
Comme fils pourvoyant	124
Comme enfant unique	78
Pour autres motifs	61
Total. . .	856

Le contingent assigné aux villes et communes de l'arrondissement de Louvain, a été de 394 hommes.

En 1867, l'on a découvert deux réfractaires appartenant par leur âge à la classe de 1866. Il a été constaté qu'ils n'avaient point eu l'intention de se soustraire à l'inscription.

Degré d'instruction des miliciens qui ont pris part au tirage au sort.

Nombre des miliciens ne possédant aucune instruction.	.	455
— sachant lire seulement		112
— sachant lire et écrire		314
— ayant reçu une instruction supérieure aux deux degrés qui précèdent .		683
— dont le degré d'instruction est inconnu		»

§ 2. — *Garde civique.*

Il résulte des relevés fournis par les administrations communales, que le nombre des hommes appelés à faire partie de la garde civique s'élève comme suit :

Service ordinaire.	9,569
Réserve	10,673
Total . . .	20,242

TITRE XI.

CONTRIBUTIONS PUBLIQUES.

Les fonctionnaires et agents appelés à concourir à la répartition et au recouvrement des impôts de l'État, continuent à faire preuve de zèle et d'exactitude dans l'accomplissement de leurs devoirs.

TITRE XII.

VOIRIE. — RÉGIME DES EAUX.

§ 1er. — *Routes de l'État et de la province.*

Nonobstant les alternatives fréquentes de gelée et de dégel de l'hiver dernier, les routes de l'État et de la province ont été maintenues dans un état plus ou moins satisfaisant.

Le service concernant la surveillance de ces routes se fait assez convenablement.

§ 2. — *Routes et chemins communaux.*

Les administrations communales poursuivent, avec un zèle toujours croissant, l'amélioration de la voirie vicinale.

En 1867, il a été exécuté, dans l'arrondissement de Louvain, 18,775 mètres courants de pavage; l'on y a construit deux ponts en maçonnerie sur la Ghète, ainsi qu'un pont en bois sur la Laak, et reconstruit trois aqueducs sur d'autres cours d'eau.

Ces divers travaux ont occasionné une dépense totale de fr. 299,823-85.

Le pavage effectué spécialement dans les voies de grande communication et celles qui leur sont assimilées, est de 13,074 mètres courants.

Ces chemins, dont les réseaux se complètent successivement par les nouveaux projets qui surgissent chaque année, présentaient, au 31 décembre 1867, pour ce qui concerne leurs parties pavées, un développement de 269,265 mètres.

Les travaux qu'exige l'entretien ordinaire de la voirie vicinale, s'effectuent en temps opportun et avec assez de soins. Généralement

les autorités locales veillent à ce que les chemins soient tenus, autant que la nature du sol le permet, dans un état convenable de viabilité. Je reçois peu de plaintes à ce sujet.

Il a été constaté dix-sept contraventions aux dispositions réglementaires relatives à la voirie vicinale ; quinze de ces contraventions ont été suivies de condamnation.

§ 3. — *Plans d'alignement.*

Un arrêté royal du 8 novembre 1867 a approuvé le plan adopté par le Conseil communal d'Aerschot, en séance du 10 novembre 1866, pour le redressement et l'élargissement des rues dites « Amerstraat, de l'Éternité et de la Station » en cette ville. L'exécution de ce plan a été décrétée d'utilité publique.

§ 4. — *Ouverture, suppression et changement de direction de chemins.*

Différentes dispositions ont autorisé :

1° Les communes de Cortenbergh et d'Erps-Querbs à supprimer une partie d'un chemin mitoyen porté à l'atlas de cette première localité, sous le n° 5 et à celui de la seconde, sous le n° 3 ;

2° La commune de Lubbeek à supprimer totalement ou particllement les sentiers n°s 84, 86, 87, 93, 95, 101, 102, 103, 107, 120, 130, 131, 132 et 133 ; à déplacer, complètement ou par parties, les sentiers n°s 79, 80, 85, 100, 110 et 122 ; à ouvrir un sentier le long du chemin n° 74 ;

3° La commune de Molenbeek-Wersbeek à changer la direction d'une partie du sentier n° 58 ;

4° La commune de Neerysscbe à supprimer et à aliéner, aux propriétaires riverains, des parties du chemin n° 22 et du sentier n° 46, ainsi que le sentier n° 47 ;

5° La commune de Thildonck à supprimer particllement le chemin n° 9 et à élargir un bout de cette même voie.

§ 5. — *Mode et dépense d'entretien et d'amélioration des chemins.*

D'après les rôles d'imposition dressés en 1867, conformément à l'article 3 du règlement provincial, les sommes destinées à l'entretien ordinaire des chemins vicinaux se sont élevées au chiffre total de fr. 66,404-56.

§ 6. — *Service de MM. les commissaires voyers.*

MM. les commissaires voyers continuent à prêter un concours actif et très-utile à l'autorité administrative.

Ces fonctionnaires se louent de la manière dont les piqueurs cantonaux font leur service.

§ 7. — *Centimes additionnels.*

Le produit des centimes spéciaux ou additionnels perçus en 1867, en vertu de l'article 14 de la loi du 10 avril 1841, s'est élevé à fr. 28,481-79.

§ 8. — *Recouvrement des rôles.*

Les administrations communales de Bael, de Berthem, de Boortmeerbeek, de Keerbergen, d'Ottenbourg, de Rhode-Sainte-Agathe, de Tremeloo et de Wesemael, ont été dispensées de l'obligation de former un rôle d'imposition pour l'entretien des chemins vicinaux.

Le recouvrement des rôles dressés dans les autres communes, s'est fait assez régulièrement et en temps utile.

§ 9. — *Rivières, canaux, cours d'eau.*

En exécution d'une ordonnance émanée, Messieurs, de votre

collége, sous la date du 24 juillet 1867, le ruisseau le *Raem* et ses divers affluents, qui se trouvaient, depuis plusieurs années, dans un mauvais état d'entretien, ont été, par mesure extraordinaire, curés à vif fond et mis à leur largeur légale, sur tout leur parcours, pendant le mois d'août 1867. Cette opération, qui a été spécialement surveillée, a eu lieu d'une manière satisfaisante.

MM. les commissaires voyers constatent que le curage des autres cours d'eau a été effectué également avec plus de soins que d'habitude.

Sept communes ont obtenu, à leur demande, la dispense de former un rôle d'imposition pour le curage.

M. Edmond De la Coste a été autorisé à reconstruire le barrage de son moulin situé sur la Velpe, à Hoeleden, et de faire des réparations au bief immédiatement en amont de cette usine.

Le sieur Louis Geens a obtenu l'autorisation de faire effectuer des réparations au barrage d'amont de son moulin situé sur la Ghète, à Léau.

TITRE XIII.

AGRICULTURE.

§ 1er. — *Etat des récoltes et des cultures.*

Les froids tardifs du printemps et les pluies prolongées survenues au moment de la moisson, ont nui considérablement à la production et à la qualité de certaines denrées agricoles.

Considérée dans son ensemble, la récolte du froment, du seigle et des pommes de terre a été médiocre sous tous les rapports. Il n'en est pas de même de l'orge, du sarrasin, des avoines, du foin et

des trèfles, dont le rendement a été généralement avantageux, surtout pour ce qui concerne ces trois derniers produits.

La récolte des fruits a laissé aussi beaucoup à désirer. Les pruniers, les noyers et pêchers n'ont presque rien rapporté dans la plupart des communes. Il n'y a que les poires, les pommes et les cerises qui aient assez bien réussi partout.

§ 2. — *Etat sanitaire des chevaux et du bétail. Amélioration des races.*

L'état sanitaire des chevaux et du bétail a été moins favorable que pendant l'année précédente. Ces animaux ont été atteints de différentes maladies, qu'on attribue aux froids humides et à l'absence de bons fourrages, principalement les bêtes à cornes, durant les premiers mois de 1867.

La pleuropneumonie a de nouveau fait apparition dans plusieurs localités. Elle a régné avec une certaine intensité dans quelques étables du canton de Léau.

Les cas de morve et de farcin ont été assez fréquents. Dix chevaux atteints de cette affection à un degré incurable, ont été abattus d'office.

On a constaté trois cas de typhus charbonneux.

L'amélioration, par le croisement, des races chevalines et bovines, paraît prendre chaque année plus de développement. Les bons produits se vendent avec facilité et à des prix relativement élevés.

Le nombre des saillies opérées par les reproducteurs de races perfectionnées, placés en station dans l'arrondissement, s'élève comme suit :

Pour les étalons approuvés pour la monte, par la commission d'expertise, à 905.

Pour les taureaux de la race de Durham, à 1,293.

TITRE XIV.

INDUSTRIE. — COMMERCE.

§ 1er. — *Etablissements dangereux et insalubres.*

Différentes ordonnances ont autorisé :

1° MM. les bourgmestre et échevins de Louvain à maintenir le dépôt d'immondices provenant du nettoyage des rues de la ville, qu'ils avaient créé, sans autorisation, sur un terrain situé sous Héverlé, et à établir un pareil dépôt sur le territoire de Kessel-Loo, en remplacement de celui qui a dû être supprimé dans cette dernière commune;

2° Le sieur Defillet, Pierre, à ériger à Bautersem une distillerie activée par une chaudière à vapeur, fonctionnant à une pression maximum d'une demi-atmosphère;

3° Le sieur Stalmans, Joseph, à établir une tannerie à Aerschot;

4° Le sieur Van Essche, Corneille, à établir une briqueterie permanente sur un terrain situé à Tremeloo.

Les autorités locales veillent à ce que les conditions auxquelles sont subordonnées les autorisations de créer des établissements dangereux ou insalubres soient observées.

§ 2. — *Brevets d'invention.*

En 1867, il a été déposé dans mes bureaux, conformément à l'art. 17 de la loi du 25 mai 1854, trois demandes de brevets d'invention.

§ 3. — *Service de la poste aux lettres.*

Je n'ai reçu que des renseignements favorables concernant la manière dont se fait le service de la poste aux lettres.

§ 4. — *Poids et mesures.*

M. le vérificateur des poids et mesures continue à faire preuve de zèle et d'exactitude dans l'accomplissement de ses devoirs. Ce fonctionnaire rencontre, de la part des administrations communales, l'appui nécessaire.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Le Commissaire d'arrondissement,

Ev. Tops.

Rapport de la Commission administrative de l'Institut ophthalmique provincial.

Bruxelles, le 20 mai 1868.

Monsieur le Gouverneur,

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir l'exposé de notre situation administrative et financière pour l'exercice 1867.

Mouvement de la population de l'Institut en 1867.

135 nouveaux pensionnaires sont entrés en 1867.

88 hommes et 67 femmes, ensemble.	135
27 individus restaient en traitement au 1er janvier 1867, 16 hommes et 11 femmes	27
Le total des pensionnaires a donc été, en 1867, de . . .	182
Sont sortis pendant l'année	154
Restaient en traitement au 1er janvier 1868.	28

dont 17 hommes et 11 femmes.

Aperçu financier.

Les 182 malades internes, en 1867, ont fourni ensemble 8,229 journées de traitement et d'entretien, savoir :

54	journées à fr.	1-25 (malades payants).	fr.	67 50
8	—	1-40 (id.). .		11 20
1,424	—	1-50 (id.). .		2,136 »
43	—	2-00 (id.). .		86 »
6,700	—	1-25 (indigents). . . .		8,375 »

Ces 8,229 journées représentent donc une recette de . . . . . fr. 10,675 70

à laquelle nous ajoutons le montant du subside . . 1,700 »

Soit ensemble . . fr. 12,375 70

Les dépenses se sont élevées à 16,041 94

Il y a donc un déficit de . . . . . fr. 3,666 »

Toutefois, le déficit signalé ci-dessus est plus fictif que réel : divers frais se rapportant aux années antérieures ont été liquidés en 1867 et nous avons dû supporter quelques dépenses extraordinaires d'ameublement.

Cependant, il n'en existe pas moins une différence d'environ 2,000 francs entre les recettes et les dépenses ordinaires. L'élévation progressive du prix de toutes choses pèse, depuis quelques années, sur notre situation financière et cause, à chaque exercice, un nouveau déficit.

Cet état de gêne n'était pas tolérable et nous a portés à réclamer une légère augmentation du prix de la journée d'entretien ; d'un autre côté, aux termes de l'art. 33 du règlement, les individus non indigents, c'est-à-dire ceux dont l'entretien n'est pas supporté par une caisse publique, payaient, en outre, au chirurgien de l'établissement, des honoraires à régler entre eux ; désormais, le

prix réclamé des malades payants sera perçu intégralement au profit de l'établissement.

Cette double ressource nouvelle nous permettra, espérons-nous, de remplir nos obligations et d'introduire à l'Institut quelques améliorations indispensables.

Tableau des maladies offertes par les individus traités à la clinique de l'Institut en 1867.

	Homm.	Femm.	Ensemble.
Ophthalmie traumatique	3	»	3
Id. granulaire, avec ulcères, pannus, etc.	12	10	22
Ophthalmie purulente aiguë	12	2	14
Id. catarrhale	»	1	1
Conjonctivite aiguë et chronique . . .	19	4	23
Ophthalmie scrofuleuse.	2	4	6
Kératite ulcéreuse	14	8	22
Pannus	2	2	4
Albugo, leucome, staphylôme. . . .	4	3	7
Blépharite	3	4	7
Entropion, ectropion, trichiasis . . .	6	21	27
Affection des membranes internes . .	14	8	22
Tumeurs lacrymales	5	8	13
Cataractes	8	3	11
	104	78	182

Consultation gratuite.

Elle a été suivie par 1,780 individus, qui ont reçu au delà de 11,000 consultations. Nombre d'opérations sont comprises dans les soins donnés aux malades de cette catégorie.

Relevé des opérations principales pratiquées en 1867.

14 opérations de cataracte simple.

5 — — glaucomateuse.

13 iridectomies.

2 staphylômes.

8 opérations d'entropion ou de trichiasis.

3 iridésis.

108 extractions de corps étrangers.

63 opérations sur les voies lacrymales.

24 ablations de tumeurs des paupières.

10 excisions totales ou partielles du globe.

Opérations de cataracte.

Cataracte simple. — 5 hommes et 2 femmes offraient des cataractes aux deux yeux; 1 femme à un œil seulement. L'opération a rendu la vue à ces 8 sujets.

Cataracte compliquée. — 5 opérations sont demeurées sans succès.

Le Président,

D. Mercier.

Le Chirurgien Directeur-adjoint,

E. Warlomont.

Rapport de M. le Directeur du dépôt de mendicité de la Cambre.

La Cambre, 30 mars 1868.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport sur la situation matérielle et financière de l'établissement pendant l'année 1867.

Comme je l'ai dit dans mon dernier rapport, le dépôt est aujourd'hui exclusivement affecté au placement des invalides et des infirmes des provinces de Brabant, d'Anvers et de Hainaut. Il a tous les caractères d'un établissement de bienfaisance.

§ 1er. — Administration.

Mode d'administration. — Mutations survenues parmi les administrateurs et dans le personnel de l'établissement.

Les documents cités dans mes précédents rapports (arrêté royal du 1er juin 1852; lois du 18 février 1845 et du 3 avril 1848) donnant sur le mode d'administration du dépôt, de même que sur toutes les questions qui concernent le domicile de secours, tous les détails désirables, je ne puis que prier d'y recourir pour l'examen de ces diverses matières. Quant aux conditions d'entrée et de sortie du dépôt, les règles établies par l'arrêté royal du 15 juillet 1849 sont provisoirement maintenues, mais l'art. 1er de la loi du 3 avril 1848, relatif aux admissions volontaires, est modifié en ce sens que l'autorisation d'entrer au dépôt devra, à l'avenir, être délivrée par l'administration communale du lieu de domicile de secours (art. 9 de la loi du 6 mars 1866).

Aucune mutation n'est survenue parmi les administrateurs, dans le cours de cet exercice. Voici celles qui ont eu lieu dans le personnel des employés :

1° Le sieur Bailly, ayant sollicité et obtenu démission honorable des fonctions de pharmacien qu'il remplissait au dépôt depuis environ huit années, a été remplacé, en novembre 1867, par le sieur Joseph Vanrisseghem, docteur en pharmacie, diplômé avec la plus grande distinction ;

2° Un arrêté de la Députation permanente, en date du 27 février 1867, ayant révoqué de ses fonctions de surveillante des ateliers des femmes, la dame Vercruysse, le service de ces ateliers a été réuni à celui de la surveillante du quartier ;

3° Le sieur Félix Godzeels, messager du dépôt, étant décédé le 5 juillet 1867, la place qu'il occupait a été provisoirement supprimée, par mesure d'économie ;

4° Un employé au traitement d'attente, le sieur Gustave Vandersmissen, est également décédé dans le cours de l'année 1867.

Renseignements sur le service intérieur.

Le règlement du 1er juin 1852 et le règlement d'ordre intérieur donnent, sur le mode d'organisation des services de l'établissement, de même que sur les attributions générales des employés, tous les renseignements désirables ; il fixe également ce qui est relatif aux travaux et à la conduite des ateliers. Les rapports que vous adressent les membres de votre honorable collége, commissaires du mois, à la suite des inspections qu'ils ont faites de l'établissement dans le cours de leur mission, vous mettent à même, Messieurs, d'apprécier dans quelle mesure les prescriptions réglementaires ont observées.

Nourriture.

Le régime alimentaire des reclus se compose par semaine : le matin, de cinq soupes grasses et deux soupes maigres, l'une aux pois et l'autre aux pommes de terre; en outre, une portion de viande bouillie de deux cent quarante grammes, lorsqu'ils reçoivent la soupe grasse; le régime de l'après-midi consiste en trois potages aux pommes de terre et quatre potages au riz. Les reclus, tous infirmes, reçoivent indépendamment un litre de bière de ménage et 0,125 litre de lait par jour.

Les reclus reçoivent encore quatre grammes de chicorée et un litre d'eau chaude par jour, pour préparer la boisson du matin.

Les reclus malades à l'hôpital, les femmes-mères et les enfants en bas âge ont un régime alimentaire approprié à leur état ou à leur âge.

Le tableau ci-après donne, sur la nourriture des reclus, tous les détails désirables.

Tableau n° 1.

DÉSIGNATION des denrées.	SEPTUAGÉNAIRES.	ENFANTS de 8 à 12 ans.	ENFANTS de 3 à 8 ans.	ENFANTS de 1 à 3 ans.	ENFANTS au lait.	OBSERVATIONS.
	RIL.	RIL.	RIL.	RIL.	RIL.	
Pain de froment. .	0.37 1/2	»	0.25	0.25	»	Ces quantités sont délivrées tous les jours à chaque reclus, selon les catégories.
Pain de seigle . .	»	0.37 1/2	»	»	»	
Pain blanc . . .	»	»	»	»	0.12 1/2	
	LITR.			LITR.	LITR.	
Bière	1.00	»	»	»	»	
Lait	0.12 1/2	»	»	0.12 1/2	0.25	

SEPTUAGÉNAIRES ET INFIRMES.

MATIN.

		Kil.	Rat.	
Soupe à la viande délivrée aux infirmes et septuagénaires, tous les jours, à l'exception des vendredi et samedi.	Viande. .	0	24	pr 100
	Riz. . . .	10	00	id.
	Sel. . . .	1	40	id.
	Poivre . .	0	03	id.
Vendredi. .	Pommes de terre . .	66	00	id.
	Pois blanc	1	20	id.
	Beurre . .	0	45	id.
	Sel	1	40	id.
	Poivre . .	0	03	id.
Samedi . .	Pois . . .	20	00	id.
	Pois blanc	3	00	id.
	Beurre .	0	45	id.
	Sel . . .	1	40	id.
	Poivre .	0	03	id.
Boisson chaude par individu.	Eau . . .	1	00	id.
	Chicorée .	0	004	gr.

APRÈS-MIDI.

		Kil.	Rat.	
Dimanche.	Riz. . . .	20	00	pr 100
	Beurre. .	0	45	id.
	Sel	0	90	id.
	Poivre . .	0	03	id.
Lundi . . .	Pommes de terre . .	90	00	id.
	Beurre . .	0	45	id.
	Sel	0	90	id.
	Poivre . .	0	03	id.
	Vinaigre .	0	36	id.
Mardi . .	Comme le dimanche.			
Mercredi.	— lundi.			
Jeudi . .	— lundi.			
Vendredi.	— mardi.			
Samedi. .	— lundi.			

Indépendamment des denrées ci-contre, il est ajouté dans chaque soupe ou potage, 40 kilog. de légumes, c'est-à-dire pour toute la population du dépôt.

Habillement.

Les reclus ont deux trousseaux : celui d'hiver, en ratine, et celui d'été, en dimitte; ceux dont l'état de santé l'exige, conservent néanmoins le trousseau d'hiver pendant toute l'année; quelques reclus portent des souliers, par suite de certificat du médecin principal, ou à raison du service spécial de commissionnaire de l'établissement; les autres sont chaussés de sabots et de chaussons en ratine; les enfants nouveau-nés reçoivent un trousseau approprié à leur position. Les femmes portent des bas de laine en toute saison. En hiver, elles ont, en plus, des chaussons en ratine.

Couchage.

Les objets de couchage consistent en une paillasse, un traversin en laine, une paire de draps de lit et une couverture en laine, en été, et deux en hiver. Les malades à l'infirmerie et quelques incurables du quartier ont seuls un matelas. Les dépenses pour habillement se sont élevées, pour l'exercice 1867, à fr. 6,094-90; celles pour couchage, à fr. 2,770-38. L'établissement possède actuellement 1,400 couchettes en fer, représentant une valeur de fr. 29,926-50. Toutes les couchettes ont été successivement confectionnées dans notre atelier de serrurerie; les quatre-vingt-dix dernières, faites dans le cours des années 1856 et 1857, sont d'un modèle analogue à celui adopté pour l'armée.

Hôpital.

Les tableaux ci-après résument le mouvement de l'hôpital de l'établissement pendant l'exercice écoulé.

Tableau n° 2.

État numérique des individus traités pendant le cours des années 1866 *et* 1867.

	1866		1867
Hommes	298	Hommes	276
Femmes	201	Femmes	125
Garçons	24	Garçons	14
Filles	27	Filles	3
Total.	550	Total.	418

TABLEAU N° 3. — *Mouvement de la population de l'hôpital du dépôt pendant les années* 1866 *et* 1867.

	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Total.	
Au 1er janvier 1866. . . .	22	33	5	3	63	Moyenne des journées:
Entrés pendant l'année . .	276	168	19	24	487	33,432/550.
Total . . .	298	201	24	27	550	
Décès . . .	55	25	2	1	83	Moyenne du séjour:
Guéris. .	218	151	19	25	413	50,334/365.
Au 1er janvier 1867. . . .	25	26	3	1	55	Moyenne des journées:
Entrés pendant l'année . .	251	99	11	2	363	49,911/418.
Total . . .	276	125	14	3	418	
Décès . . .	59	29	1	»	89	Moyenne du séjour:
Guéris. . .	186	71	12	3	272	56,491/365.
Reste au 31 décembre 1867 .	31	25	1	»	57	

TABLEAU N° 4. — *Naissances.*

Garçons.	Filles.	TOTAL.	*Observations.*
»	1	1	

TABLEAU N° 5. — *Mortalité par catégorie d'âge.*

De 1 jour à 3 mois.	»	De 5 à 10 ans.	»	De 60 à 70 ans.	36
» 3 mois à 6 »	»			» 70 » 80 »	23
» 6 » 9 »	»	» 10 » 20 »	»	» 80 » 90 »	8
» 9 » 12 »	»			» 90 » 100 »	»
» 1 an à 2 ans.	1	» 20 » 40 »	5		67
» 2 » 3 »	»				
» 3 » 4 »	»	» 40 » 60 »	16		
» 4 » 5 »	»				
	1		21	Total général.	89

TABLEAU N° 6. — *Mortalité par sexe.*

Hommes.	Garçons.	Femmes.	Filles.	Garçons au quartier des mères.	Filles au quartier des mères.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
59	»	29	»	1	»	89	

TABLEAU N° 7. — *Entrants au dépôt.*

Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	TOTAL.
481	97	12	4	594
Entrants à l'hôpital.				
55	27	3	1	86

TABLEAU N° 8. — *Vaccination.*

Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	TOTAL.
»	»	7	1	8

Tableau n° 9. — *Mouvement de l'hôpital.*

RECLUS.	NOMBRE DE MALADES						SORTIS.				
	A l'hôpital au commencement de l'année.	ENTRÉS A L'HOPITAL				Total.	Guéris.	Avant la guérison.	Décédés.	A l'hôpital à la fin de l'année.	NOMBRE DE JOURNÉES.
		dans les 5 jours de leur admission au dépôt.		après les 5 jours de leur admission au dépôt.							
		Vol.	Cond.	Vol.	Cond.						
Hommes. Vieillards et infirmes.	25	15	40	59	137	276	112	74	59	31	10,674
Garçons. De 12 à 18 ans. . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Garçons. De moins de 12 ans .	3	3	»	8	»	14	12	»	1	1	574
Femmes. Vieilles et infirmes .	26	14	12	9	63	121	54	16	29	25	9,289
Filles. De 12 à 18 ans. . .	»	1	»	»	»	1	1	»	»	»	7
Filles. De moins de 12 ans .	1	1	»	1	»	3	3	»	»	»	87
Totaux. .	55	34	52	77	200	418	182	90	89	57	20,631

TABLEAU N° 10. — *Nature des maladies.*

TABLEAU NOSOGRAPHIQUE.	NOMBRE DES MALADES				
	ENTRÉS.	SORTIS			A L'HÔPITAL à la fin de l'année.
		guéris.	avant guérison.	décédés.	
1 (A. Maladies de l'appareil sensitif. { Malad. du centre nerveux .	40	2	21	14	3
1 (B. » des organes des sens.	111	73	14	2	20
2 » de l'appareil respiratoire	60	13	14	25	8
3 » » circulatoire	28	1	14	9	4
4 » » digestif et de ses annexes.	75	33	9	28	5
5 » » locomoteur	17	4	6	1	6
6 » » de la reproduction . .	1	»	1	»	»
7 » générales ou siége indéterminé et quarantaine	62	50	4	3	5
Appendice	24	4	7	7	6
TOTAUX . .	418	182	90	89	57

Observations.

N° 1. L'état sanitaire du dépôt a été aussi satisfaisant que possible, si l'on considère la nature des éléments dont se compose aujourd'hui la population recluse.

N° 2. Le nombre total des individus traités à l'hôpital, a été de 418 ; celui des reclus qui ont séjourné au dépôt pendant l'année, de 1117 ; la proportion a donc été de 37,42 p. c., soit 0 98 p. c. de plus qu'en 1866.

N° 3. 86 individus, atteints de l'une ou l'autre affection, ont dû être admis à l'hôpital, dès le jour de leur entrée à l'établissement. Le nombre d'entrants au dépôt pendant l'année ayant été de 594,

le rapport est donc de 14,47 p. c., c'est-à-dire, 3,53 p. c. de moins que celui constaté pour 1866.

N° 4. Il a été constaté, dans le cours de 1867, 1 naissance et 89 décès. 67 reclus décédés avaient atteint l'âge de 60 ans ; 31 avaient dépassé 70 ans.

N° 5. Le tableau général des dépenses de l'établissement pour l'exercice 1867, donne, pour chiffre des dépenses de l'hôpital, fr. 4,861-38 ; dans cette somme, est comprise celle de 1,912-81, pour achat de matières premières servant à la composition des médicaments.

N° 6. 10 individus atteints d'aliénation mentale pendant leur séjour au dépôt, ont été transférés sur des établissements spéciaux, dans le cours du dernier exercice.

Je reproduirai ici l'observation que j'ai déjà faite l'année dernière, c'est-à-dire que le dépôt ne possède pas de local convenable pour y placer les individus atteints d'aliénation mentale, en attendant que leur transfert sur un établissement spécial ait lieu ; c'est là une lacune qu'il faudra nécessairement combler, si, comme tout le fait présumer, le nombre d'invalides admis au dépôt continue d'augmenter.

Surveillance des détenus.

La surveillance des détenus est exercée, sous le contrôle immédiat du directeur et pour toutes les dépendances de l'établissement, par un surveillant pour les hommes, et une surveillante pour les femmes.

Le service de nuit est assuré au moyen de visites faites dans les dortoirs par le surveillant ou la surveillante. Une ou deux rondes de nuit dans les cours, préaux, etc., sont faites par le chef du poste militaire.

L'esprit de la population est, en général, aussi bon que possible ; cependant, 103 punitions ont été infligées dans le cours de l'exercice; elles sont récapitulées dans le tableau ci-après.

TABLEAU N° 11. — *État numérique et comparatif des punitions infligées aux reclus.*

N° D'ORDRE.	MOTIFS DES PUNITIONS.	CATÉGORIES.				TOTAL.	
		Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	1866	1867
1	Comme récidivistes.	»	»	»	»	52	»
2	Pour mauvais traitements envers leurs endétenus.	10	3	»	»	2	13
3	Pour insultes et voies de fait envers les employés.	4	»	»	»	»	4
4	Soustractions et escroqueries.	1	»	»	»	»	1
5	Blasphèmes et désordres dans le quartier. . .	5	5	»	»	»	10
6	Actions immorales	3	2	»	»	2	5
7	Evasions et tentatives d'évasion	13	1	»	»	6	16
8	Refus de travail et mauvaise volonté à remplir leur tâche	6	4	»	»	»	10
9	Avoir tenté de faire passer des lettres au dehors, sans l'intermédiaire de l'administration.	1	»	»	»	7	1
10	Avoir cherché à tromper l'administration, lors de leur entrée au dépôt, en donnant sciemment de faux renseignements sur leurs antécédents	2	»	»	»	»	2
11	Ivresse	30	4	»	»	1	31
12	Pour trafic entre détenus et fraude	4	3	»	»	»	7
	Totaux. . .	81	22	»	»	70	103

Le tableau ci-après récapitule les transferts qui ont été effectués dans le cours de l'année, tant sur les écoles de réforme que sur d'autres dépôts (par suite de la détermination du lieu du domicile de secours des indigents), de même que sur les établissements d'aliénés et à la frontière.

TABLEAU N° 12.

TRANSFERTS effectués sur		Hommes.		Femmes.		Enfants.				TOTAL GÉNÉRAL.	Observations.
						GARÇONS.		FILLES.			
		Volont.	Cond.	Volont	Cond.	Volont	Cond.	Volont	Cond.		
les dépôts de	Hoogstraeten.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Bruges. . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Reekheim. .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
les écoles de réforme de	Ruyseelede .	»	1	»	»	1	»	»	»	2	
	Beernem . .	»	»	»	»	»	»	2	»	2	
les prisons de	Bruxelles . .	»	4	»	»	»	»	»	»	4	
	Gand . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Louvain . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Huy. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Genappe . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Nivelles . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	St-Bernard .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
La frontière		»	1	»	»	»	»	»	»	1	
les maisons d'aliénés de	Evere . . .	2	5	»	1	»	»	»	»	8	
	Gheel . . .	1	»	»	»	»	»	»	»	1	
Hôpital Saint-Jean		»	1	»	»	»	»	»	»	1	
La station du chemin de fer à l'effet de se rendre au lieu de leur domicile de secours.		»	38	»	9	»	»	»	»	47	
Infirmerie de Bruxelles . .		1	»	»	»	»	»	»	»	1	
TOTAUX. . .		4	50	»	10	1	»	2	»	67	

§ 2. — Population.

Mouvement de la population. — Division des détenus en condamnés et volontaires.

Le tableau n° 13 donne, sur le mouvement de la population recluse, la classification des détenus et les moyennes de population, tous les renseignements désirables.

TABLEAU N° 13. — *Mouvement*

	HOMMES.			FEMMES.			GARÇONS.		
	Volont.	Condamn.	Total.	Volont.	Condamn.	Total.	Volont.	Condamn.	Total.
Population au 31 décembre 1866	103	243	348	29	133	162	7	»	7
Entrants en 1867	115	367	480	24	73	97	12	»	12
Total des restants et des entrants.	218	610	828	53	206	259	19	»	19
Sortants en 1867	96	263	359	21	63	86	13	»	13
Population au 31 décembre 1867	122	347	469	32	141	173	4	»	4
									SORTANTS
Libérés	73	197	270	7	49	56	13	»	13
Transférés	2	13	15	»	1	1	1	»	1
Évadés	1	13	14	»	1	1	»	»	»
Décédés	20	40	60	14	14	28	1	»	1
TOTAUX . .	96	263	359	21	63	86	13	»	13

La comparaison des chiffres de ce tableau à ceux de l'espèce constatés pour l'exercice 1866, donne les résultats ci-après :

1° Le nombre total des individus qui ont séjourné au dépôt pendant l'exercice 1867 (1,117) est inférieur de 592 au nombre de ceux entretenus pendant l'exercice 1866.

de la population pendant l'année 1867.

FILLES.			TOTAUX.		
Volont.	Condamn.	Total.	Volont.	Condamn.	Total.
5	1	6	146	377	523
5	»	5	154	440	594
10	1	11	300	817	1,117
7	1	8	139	329	468
3	»	3	161	488	649
5	1	6	98	247	345
2	»	2	5	14	19
»	»	»	1	14	15
»	»	»	33	54	89
7	1	8	139	329	468

Moyenne générale. 570

Moyenne des reclus { volontaires . . . . . 147 / condamnés 423

TOTAL. . 570

RÉCAPITULATION.

Nombre des reclus restant au 31 décembre 1866 . . 523

Entrants pendant l'année 1867. 594 { différence en plus pour les sortants } 126

Sortants id. 1867. 468

Mouvement. . . . . 1,062 mutations.

Population au 31 décembre 1867. 649

2° La moyenne de population a également diminué dans une certaine proportion : de 644 qu'elle était en 1866, elle est tombée à 570 pour 1867 ;

3° Le nombre de mutations, pendant l'année (1,062), est aussi inférieur à celui accusé pour 1866 ; la différence est de 531.

4° Le nombre d'admissions au dépôt s'est élevé, en 1867, à 594, celui des sorties à 468; ces chiffres sont aussi inférieurs à ceux de l'espèce accusés pour le dernier exercice;

5° Le nombre d'entrées par suite de jugement a été de 440; celui des volontaires en suite d'autorisation d'admission, de 154.

Le rapport entre le nombre d'admissions par ordre et celui des admissions volontaires a donc été de 3 à 1 environ;

6° Examiné au point de vue des sorties, le mouvement de la population présente les différences suivantes, relativement à l'exercice précédent :

	En 1866.	En 1867.
496 libérés en moins	814	345
52 transférés en moins	71	19
3 évadés en moins	18	15
6 décédés en plus.	83	89

Le nombre de journées d'entretien au dépôt, pendant l'année 1867, a été de 208,086 et celui des individus qui y ont séjourné, de 1,117. Il en résulte que la moyenne du séjour par individu a été de 186 1/3 jours, c'est-à-dire environ 6 mois. Cette moyenne est supérieure de 53 jours environ à celle constatée pour 1866. Mais il est à observer qu'un grand nombre d'infirmes et de septuagénaires sont à l'établissement, en quelque sorte, à demeure fixe, ce qui réduit la durée moyenne du séjour des reclus qui font mutation, et que le dépôt ne renferme plus de valides. C'était surtout dans cette dernière catégorie de reclus que se produisaient le plus grand nombre de mutations.

Age, sexe et état civil.

Les renseignements sont donnés dans le tableau n° 14, ci-après, qui comprend tous les reclus qui ont séjourné au dépôt dans le cours de l'année 1867.

Tableau n° 14.

AGE.	NOMBRE de reclus.	SEXE		ÉTAT CIVIL.		
		Masculin.	Féminin.	Célibataires.	Mariés.	Veufs.
De 1 jour à 6 ans	11	7	4	11	»	»
» 6 ans à 12 »	19	11	8	19	»	»
» 12 » 18 »	30	19	11	30	»	»
» 18 » 40 »	366	319	47	190	160	16
» 40 » 55 »	276	245	31	113	129	34
» 55 » 70 »	237	129	108	80	97	60
» 70 ans et plus	178	117	61	30	50	98
	1,117	847	270	473	436	208
Totaux. . .	1,117	1,117		1,117		

Professions des détenus.

Le tableau n° 15 présente la classification résumée des professions qu'exerçaient les détenus avant leur entrée au dépôt. Ces professions ne sont inscrites dans les matricules que d'après les indications que donnent les reclus eux-mêmes; on comprendra donc que je ne puis garantir l'exactitude de ces chiffres.

Tableau n° 15.

PROFESSIONS DES RECLUS.	De 18 à 40 ans.	De 40 à 55 ans.	De 55 à 70 ans.	De 70 ans et au-dessus.	Total.
SEXE MASCULIN.					
Jardiniers et cultivateurs	50	20	50	6	126
Journaliers et domestiques	54	40	93	10	197
Menuisiers, charpentiers, etc.	30	25	25	4	84
Maçons, blanchisseurs, plafonneurs, etc.	30	12	6	5	73
Cordonniers et tailleurs	20	19	8	»	47
Divers métiers, tels que tisserands, etc. .	45	25	70	30	170
Écrivains et individus sans profession connue	49	34	40	20	143
SEXE FÉMININ.					
Journalières.	18	7	15	14	54
Couturières, gantières et dentellières. . .	12	4	3	1	20
Buandières et repasseuses	9	5	9	4	27
Fileuses, etc.	20	15	10	20	65
Sans profession.	5	23	12	11	51
Total général. . .	362	229	341	125	1,057

Genre d'occupation des détenus du dépôt.

Bien que l'établissement ne renferme plus d'individus valides, le travail dans les ateliers n'en continue pas moins. Tout ce qui est susceptible d'être occupé est mis à l'ouvrage, quel que soit l'âge des reclus. Le grand nombre d'ateliers différents qui existent au dépôt permet de donner à chaque détenu l'occupation le plus en rapport avec la profession qu'il exerçait au dehors. Les reclus sont ainsi occupés, soit aux travaux domestiques dans l'intérieur de l'établissement, soit dans les ateliers de la fabrique; ces derniers sont divisés en deux catégories :

1° Ceux qui travaillent pour les besoins de l'établissement et dont les gratifications sont fixées par jour, comme pour les reclus employés aux travaux du service domestique;

2° Ceux qui travaillent pour compte d'entrepreneurs, par l'intermédiaire de l'administration; il est fait sur le produit de la main-d'œuvre de ces derniers une retenue de 66 p. c. au profit de l'établissement.

Le tableau n° 16 récapitule, pour l'exercice 1867, les diverses branches d'industrie exercées au dépôt et indique, en outre, quelle a été : 1° la moyenne des individus employés dans les ateliers; 2° la moyenne des gratifications accordées au reclus, et 3° le produit ou la somme totale de ces gratifications.

Le tableau n° 17 donne les renseignements analogues pour les reclus employés au service domestique du dépôt.

Les gratifications servent aux reclus, soit à se procurer à la cantine (administrée en régie pour compte de l'établissement) un supplément de nourriture en pain de froment et de la bière, dont ils peuvent prendre un demi-litre par jour, soit, pour quelques-uns, à se former un petit pécule, destiné à être employé lors de leur sortie du dépôt.

TABLEAU N° 16. — *Service des travaux.*

INDUSTRIES.	OUVRIERS.				GRATIFICATIONS.				OBSERVATIONS.
	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes	Garçons.	Filles.	
INTÉRIEUR.									
Ecriveins	3	»	»	»	20	»	»	»	
Fileurs et fileuses	»	6	»	»	»	6	»	»	
Dévideuse	»	1	»	»	»	8	»	»	
Ourdisseur	1	»	»	»	20	»	»	»	
Bobineurs	8	»	»	»	11	»	»	»	
Trameurs	7	»	»	»	5	»	»	»	
Tisserands de toile	3	»	»	»	12	»	»	»	
Id. de dimitie.	2	»	»	»	12	»	»	»	
Blanchisseurs de toile.	2	»	»	»	15	»	»	»	
Fileurs de laine	1	»	»	»	16	»	»	»	
Id. d'étoupes	1	»	»	»	13	»	»	»	
Coupeurs, tailleurs et élèves.	5	»	»	»	8	»	»	»	
Coupeuses et couturières	»	11	»	»	»	4	»	»	
Maîtresse de tricot.	»	1	»	»	»	15	»	»	
Cordonniers	3	»	»	»	7	»	»	»	
Gardes d'ateliers, etc	20	4	»	»	11	8	»	»	
Mécaniciens et élèves	7	»	»	»	13	»	»	»	
Serruriers et élèves.	12	»	»	»	15	»	»	»	
Maçons	2	»	»	»	15	»	»	»	
Plafonneurs	2	»	»	»	12	»	»	»	
Blanchisseurs	2	»	»	»	15	»	»	»	
Peintres	4	»	»	»	15	»	»	»	
Tonnelier	1	»	»	»	20	»	»	»	
Vitrier	1	»	»	»	5	»	»	»	
Tapissier	1	»	»	»	7	»	»	»	
Hommes de corvée.	2	»	»	»	10	»	»	»	
Tricoteuses	»	15	»	»	»	4	»	»	
Tisserand de mouchoirs.	1	»	»	»	16	»	»	»	
Lamier	1	»	»	»	15	»	»	»	
Scieur de long.	1	»	»	»	50	»	»	»	
Ferblantier.	1	»	»	»	15	»	»	»	
EXTÉRIEUR.									
Cordonniers	2	»	»	»	9	»	»	»	
Tisserands	3	»	»	»	14	»	»	»	
Fileurs de poils de vache	20	»	»	»	13	»	»	»	
Id. de laine	1	»	»	»	15	»	»	»	
Tailleurs	3	»	»	»	14	»	»	»	
Eplucheurs de laine	15	»	»	»	8	»	»	»	
Mécaniciens	5	»	»	»	15	»	»	»	
Couturières	»	2	»	»	»	10	»	»	
Dentellières	»	2	»	»	»	12	»	»	
Tricoteuses	»	2	»	»	»	4	»	»	
Tisserands d'étoffe pour sacs à pulpes.	1	»	»	»	20	»	»	»	
Coutore de sacs à pulpes.	»	10	»	»	»	11	»	»	
Serruriers	3	»	»	»	20	»	»	»	
Ourdisseurs et bobineurs	4	»	»	»	8	»	»	»	
Epouleurs	4	»	»	»	»	»	»	»	Payés par les tisserands
Attacheurs de laine	2	»	»	»	»	»	»	»	idem Sieurs.
TOTAL . . .	157	54	»	»					
	211								

Moyenne de salaire par journée de travail.

Intérieur.	1866.	1867.	Extérieur	1866.	1867.
Hommes	11 cent.	11 cent.	Hommes	12 cent.	11 1/4 cent.
Femmes	06 —	02 —	Femmes	08 —	04 —
Garçons	— —	— —	Garçons	— —	— —
Filles	— —	— —	Filles	— —	— —

La somme totale payée aux reclus pendant l'année 1866, pour gratifications, s'élève à fr. 7,190-21; elle était de fr. 10,715-33 en 1866.

TABLEAU N° 17. — *Service domestique.*

	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	TOTAUX.
Chefs de chambrées.	9	»	»	»	9
Infirmiers et infirmières.	6	5	»	»	11
Portiers.	8	»	»	»	8
Barbiers.	2	»	»	»	2
Commissionnaires.	6	»	»	»	8
Écureurs et écureuses	5	»	»	»	5
Garçons de bureau.	3	»	»	»	3
Écrivains	3	»	»	»	3
Hommes de corvée	7	»	»	»	7
Porteurs.	5	»	»	»	5
Cuisiniers et aides-cuisiniers	6	»	»	»	6
Épluchcurs de pommes de terre.	15	»	»	»	15
Boulangers.	3	»	»	»	3
Bouilleurs d'eau.	1	1	»	»	2
Aides aux cantines	1	1	»	»	2
Bonneur, enfants de chœur et autres individus employés à l'église	5	»	»	»	5
Ravaudeurs et ravaudeuses	10	15	»	»	25
Buandières.	»	12	»	»	12
Jardiniers	12	»	»	»	12
Vidangeurs	6	»	»	»	8
Garçons de magasin.	3	»	»	»	3
	118	34	»	»	150

Observations.

Si l'on combine le nombre moyen des reclus occupés dans les ateliers de la fabrique (211) avec la moyenne de ceux employés aux travaux du service intérieur (150), on trouve, pour moyenne générale des reclus employés pendant toute l'année, 361. Or, la moyenne générale de la population a été, pour l'exercice, de 370. Si l'on déduit de cette moyenne les enfants en bas âge et les reclus en traitement à l'hôpital, on arrive à cette conclusion que tous les individus en état de travailler ont été constamment occupés pendant toute l'année.

Tous les ateliers continuent à marcher régulièrement. Indépendamment du travail dans les ateliers, les reclus sont encore employés à tout ce qui concerne l'entretien et la réparation des bâtiments (sauf les gouttières et les toitures, dont l'entretien et la réparation ont été adjugés en 1859, pour le terme de neuf années), du mobilier, du vestiaire et du couchage ; en un mot, à tous les travaux que nécessite l'entretien du dépôt, tant au point de vue du matériel que sous le rapport de la nourriture et de l'entretien de la population recluse.

§ 3. — Comptabilité.

Les comptes de recettes et dépenses du dépôt, pendant l'exercice 1867, s'établissent comme suit :

A. *Recettes.*

1° Produit de 203,643 journées d'infirmes et septuagénaires, à raison de 85 centimes par jour. . . . . fr. 173,096 55

2° Produit de 3,380 journées de reclus infirmes, âgés de moins de 14 ans, à 55 centimes. . 1,859 00

3° Produit de 1,073 journées d'enfants au-

dessous de 2 ans, à raison de 30 centimes par jour	318 90
4° Recouvrements extraordinaires comprenant le remboursement d'une partie de nourriture de la garde militaire, à 25 centimes par jour et par homme, le produit des jardins, etc.	6,345 77
5° Produit du débit aux cantines.	11,255 25
Total des recettes. . fr.	192,875 47

B. *Dépenses.*

Les dépenses générales du service intérieur, pendant l'exercice écoulé, se sont élevées à. fr.	203,887 40
Ces dépenses sont détaillées au tableau n° 20.	
L'excédant des dépenses sur les recettes est donc de . . . . . fr.	11,011 93

L'excédant des dépenses a été couvert au moyen des bénéfices réalisés par le service des travaux et par les rentrées de frais arriérés.

Situation financière du dépôt.

1° Le compte de 1866 présente un excédant de fr.	65,095 72
2° Il restait à recevoir sur l'exercice 1866 et années antérieures au 31 mars 1867 (époque de la reddition du compte de 1866), la somme de .	83,664 60
Total. . fr.	148,760 32

Ci-contre. . fr.	148,760	32
3° A déduire le déficit que présente le compte de la fabrique de l'exercice 1866. . . . . fr.	8,550	97
Cette somme sera portée en dépense au compte du service intérieur de 1868.		
Reste. . fr.	140,209	35

Résumé.

Frais arriérés restant dus à l'époque de la reddition du compte de 1866 sur 1865 et années antérieures . . . . . fr.	83,664	60
Frais occasionnés en 1867	175,597	15
Total. . fr.	259,261	75
Paiements effectués du 1er avril au 31 décembre 1867 . . . . . fr.	124,812	50
Restait à recevoir au 31 décembre 1867 . . fr.	134,449	25
— — 31 — 1866. . .	148,253	22
Cette différence accuse sur 1866 une différence en moins, sur la dette due au dépôt, de. . . .	13,803	97

Produits agricoles.

Les produits du jardin, pendant l'exercice 1867, se sont élevés à 4,015 francs, en calculant à 11 francs les 100 kilogrammes de légumes. A cette somme, il faut ajouter celle de fr. 962-02, produit des pommes de terre récoltées dans le jardin, soit donc en total fr. 4,977-02.

Les dépenses occasionnées pour la culture des jardins pendant l'année 1867 sont spécifiées ci-après :

1° Achat d'instruments de jardinage, etc. . .		54 62
2° Gratifications aux reclus		656 10
Total. . fr.		710,72
Le bénéfice réalisé est donc de . . fr.		4,266 30
fr.		4,977 02

Comptes de fabrication.

Les comptes de fabrication, pour l'exercice 1867, comparés à ceux de l'espèce renseignés pour l'année 1866, sont donnés aux tableaux qui suivent, nos 18 et 19.

Tableau n° 18.

Tableau comparatif des bénéfices qui ont été réalisés par la fabrique sur les travaux exécutés pour le dehors, pendant les exercices 1866 *et* 1867.

DÉSIGNATION DES INDUSTRIES.	Bénéfices réalisés en		Différence en	
	1866.	1867.	Plus	Moins.
Cordonniers	167 50	105 07	»	62 43
Tisserands	274 22	505 58	231 36	»
Fileurs de laine	734 10	954 85	220 75	»
Fileurs de poils de vache . . .	3,376 86	2,365 92	»	1010 94
Tailleurs.	530 81	155 49	»	375 32
Eplucheurs de laine	10 44	38 69	28 25	»
Menuisiers	857 34	433 96	»	423 38
Bobineurs et doubleurs de laine .	99 82	»	»	99 82
Couturières.	768 12	262 24	»	505 88
Ecole de couture	441 96	»	»	444 96
Dentellières.	125 77	66 15	»	59 62
Tricoteuses.	101 »	202 65	101 65	»
Tisserands d'étoffes pour sacs à pulpe	329 91	139 65	»	190 26
Couturières id. . . .	49 43	25 49	»	25 94
Serruriers	91 36	62 51	»	28 85
Ourdisseurs et bobineurs . . .	70 29	»	»	70 29
Tonneliers	1 »	3 76	2 76	»
Peintres.	» 80	»	»	» 80
Faiseuses de charpie.	»	88 17	88 17	»
Scieurs de long	»	12 »	12 »	»
Ferblantiers	»	1 60	1 60	»
Hommes de corvée	»	19 25	19 25	»
Total. . . fr.	8,233 73	5,643 03	703 79	3,296 49
Différence en moins pour 1867.	. . . .	. . . .	2,590 »	

Tableau n° 19.

Tableau comparatif de la fabrication pendant les années 1866 et 1867.

DÉSIGNATION DES ÉTOFFES.		Nombre de mètres fabriqués pour l'intérieur en		Nombre de mètres fabriqués pour l'extérieur en	
		1866.	1867.	1866.	1867.
Toile de lin 6/4	Mètres.	2,319 20	490 50	» »	» »
Toile de lin 5/4	»	4,089 70	1,769 90	» »	» »
Toile de doublure	»	2,787 30	686 50	» »	» »
Toile d'emballage	»	991 50	1,008 50	» »	» »
Dimitte fil	»	1,993 70	1,107 70	» »	» »
Ratine laine	»	2,487 30	» »	» »	» »
Mouchoirs en cotonnette	Pièces.	1,108 »	184 »	» »	» »
Dimitte coton	Mètres.	» »	» »	600 »	2,392 »
Piloux, diverses couleurs	»	» »	» »	780 »	1,456 »
Étoffe dite cuir	»	» »	» »	1,600 »	1,020 »
Étoffe croisette	»	» »	» »	» »	950 »
Etoffe jaspée	»	» »	» »	» »	1,530 »
Toile de coton	»	» »	» »	450 »	» »

Dépenses générales d'entretien.

Le tableau n° 20 indique, par chapitres et par sections, quelles ont été, pendant l'année 1867, les dépenses générales d'entretien.

Les dépenses du chapitre VI (frais des cantines) n'y figurent que pour ordre, puisque les bénéfices réalisés par le débit des denrées donnent un chiffre beaucoup plus élevé que celui des frais occasionnés par l'achat des denrées et la régie de la cantine elle-même.

Le compte spécial de la cantine s'établit d'ailleurs ainsi qu'il suit, pour l'exercice dont je récapitule les opérations.

1° Recettes		11,255 25
2° Dépenses, achat de denrées. . . .	7,034 52	
Chauffage et éclairage	135 31	
Indemnité pour le retrait des tolérances et gratifications aux reclus.	430 00	
		7,599 83
Excédant des recettes .		3.655 42

TABLEAU N° 20. — *Etat indiquant, par chapitres et sections, les dépenses de l'exercice 1867.*

CHAPITRE II. FRAIS D'ADMINISTRATION.					CHAPITRE III. BATIMENTS ET MOBILIER.			CHAPITRE IV. NOURRITURE ET ENTRETIEN DES RECLUS.								
1	2	3	4		1	2		1	2	3	4	5	6	7	8	9
Traitement des employés.	Frais de bureau.	Gratifications des chefs de chambres, portiers, etc.	Frais du culte et d'inhumation.	Total.	Entretien des bâtiments.	Entretien du mobilier.	Total.	Nourriture des reclus.	Nourriture de la garde militaire.	Habillement.	Couchage.	Lessivage.	Chauffage.	Eclairage.	Service médical.	Culture des jardins.	Total.
14,594 99	2,138 90	2,714 50	947 98	40,3 6 37	8,603 53	3,886 97	12,490 50	109,891 99	2,850 80	6,094 90	2,770 38	3,099 83	4,440 33	1,883 67	4,861 38	1,015 80	136,912 10

CHAPITRE V. DÉPENSES DIVERSES EXTRAORDINAIRES.								CHAPITRE VI. FRAIS DES CANTINES.					
1	2	3	4	5	6	7		1	2	3	4		
Appropriation et entretien de la salle des séances du Conseil d'inspection.	Frais d'adjudication.	Dépenses accidentelles et imprévues.	Subside à la caisse de pensions des employés du dépôt.	Reliure du *Moniteur*, du *Mémorial administratif* et d'ouvrages de médecine.	Confection de 12 cartons de bureau.	Achat d'ouvrages pour la bibliothèque médicale.	Total.	Achat de denrées.	Chauffage et éclairage.	Frais divers, gratification des gens de peine.	Indemnité accordée au préposé des cantines pour les tolérances.	Total.	Total général.
20 »	331 50	846 99	5,000 »	50 95	27 »	98 10	6,578 54	7,034 52	135 31	190 »	240 »	7,599 83	293,987 40

Tableau n° 21.

État comparatif, par ville et par arrondissement (pour les communes rurales), des dépenses faites pour l'entretien des détenus pendant les exercices 1866 *et* 1867. *Prix de la journée d'entretien.*

VILLES ET COMMUNES.	DÉPENSES GÉNÉRALES d'entretien.		DIFFÉRENCE	
	EXERCICE 1866.	EXERCICE 1867.	En plus.	En moins.
Ville de Bruxelles	107,381 80	82,303 45	»	25,078 35
Id. de Hal	912 »	767 55	»	144 45
Comm. de l'arrond[t] de Bruxelles.	36,858 50	32,809 30	»	4,049 20
Ville de Louvain	8,449 20	5,831 »	»	2,618 20
Id. de Tirlemont	1,349 80	821 25	»	528 55
Id. de Diest.	361 60	260 10	»	101 50
Id. d'Aerschot.	167 90	»	»	167 90
Communes de l'arrond[t] de Louvain.	4,654 20	3,797 80	»	856 40
Ville de Nivelles.	1,230 »	1,004 70	»	225 30
Id. de Wavre	75 20	187 »	111 80	»
Communes de l'arrond[t] de Nivelles.	2,747 80	2,692 10	»	55 70
Province de Brabant	»	»		»
Id. étrangères	7,159 30	39,193 35	32,034 05	»
Gouvernement	5,915 90	5,753 60	»	162 30
Hospices de Bruxelles	1,112 90	371 45	»	741 45
Id. de Louvain	143 20	817 70	674 50	»
Domiciles contestés	1,107 20	464 10	»	643 10
Totaux	177,826 50	175,274 45	32,820 35	35,372 40
Différence en moins			2,552 05	

Ce tableau se clôture avec une différence en moins de

fr. 2,552-05 quant à l'exercice 1866 pour frais d'entretien des reclus.

TABLEAU N° 22.

État des journées d'entretien par trimestre et leur montant pendant l'année 1867.

	ENTRETIEN DES RECLUS.					
	JOURNÉES A			MONTANT A		
	85 cent.	55 cent.	30 cent.	85 cent.	55 cent.	30 cent.
1er trimestre. .	49,177	865	90	41,800 45	475 75	27 »
2e id. . .	48,767	874	131	41,451 95	480 70	39 30
3e id. . .	52,114	935	430	44,296 90	514 25	126 »
4e id. . .	53,585	706	422	45,547 25	388 30	126 60
	203,643	3,380	1,073	173,096 55	1,859 »	318 90
TOTAUX. .	208,086			175,274 45		

Le prix de la journée d'entretien pour l'exercice 1867 a été fixé (arrêté royal du 14 mars 1867) à 85 centimes pour les septuagénaires et infirmes, à 55 centimes pour les infirmes de moins de 14 ans, et à 30 centimes pour les enfants au-dessous de 2 ans.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Directeur,

V. GERBER.

Rapport de M. l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Monsieur le Gouverneur,

En conformité des instructions qui font l'objet de votre dépêche du 11 janvier dernier, n° 1 B, j'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel sur les différentes branches de service ressortissant à mes attributions.

Personnel :

Quelques modifications plus ou moins importantes sont à signaler, elles consistent :

1° Dans l'adjonction, à la direction du Brabant, du personnel et du service des bâtiments civils, précédemment confié à M. l'inspecteur général Wellens;

2° Dans le remplacement de M. l'ingénieur Deneeff, mis en disponibilité pour motif de santé, par M. le sous-ingénieur Depauw;

3° Enfin, dans la mise à la disposition de M. l'ingénieur en chef directeur Cognioul, pour le service de l'assainissement de la Senne, de M. le conducteur Dethy et du commis rédacteur Huet.

Au 31 décembre 1867, les fonctionnaires de toutes catégories

composant le personnel des ponts et chaussées se subdivisaient comme suit :

1 ingénieur en chef directeur ;

4 ingénieurs ordinaires ;

1 sous-ingénieur ;

13 conducteurs principaux et autres ;

1 chef de bureau ;

2 commis rédacteurs ;

3 id. de 1re et de 2e classe ;

2 employés temporaires ;

4 éclusiers ;

1 messager.

Le tableau ci-après donne la répartition détaillée du service, entre les fonctionnaires et agents qui me secondent dans l'accomplissement de ma mission.

TABLEAU

DE LA

Répartition du service et du personnel des ponts et chaussées,

en 1867.

Répartition du service et du personnel des pont

NOMS et initiales des PRÉNOMS.	GRADES.	RÉSIDENCE.	DÉTAIL COMPLET du service de chaque fonctionnaire.
			SERVICE GÉNÉRAL.
O'Sullivan, H.	Ingén. en chef Directeur de 1re classe.	Bruxelles.	A. Routes de l'État en entretien . . . Id. provinciales. . . . . . Id. concédées. . . . . . B. Chemin de fer de l'État de Charleroy à Bruxelles (en projet) . . . . Chemins de fer concédés en construction. . . . . . Chemins de fer concédés en exploitation. . . . . . Chemins de fer vicinaux (pr mémoire). C. Canaux et rivières de l'État. . . . Id. de la province. . G. Usines et machines à vapeur. . . .
			Totaux. . . .
			Bureau de l'Ingénieur en chef Directeur.
Scailquin, J.-B.	Chef de bureau.	Bruxelles.	Les attributions que définit suffisamment son grade.
Petit, E.-Ch.-L.	Comm. rédacteur	Id.	Les attributions que définit suffisamment son grade.
Max, J.-F.	Comm. de 1re cl.	Id.	Indicateur général, classement des archives et expéditions au besoin.
Dequick, Ch.	Id.	Id.	Expéditions.
Fisco, F.-V.	Id.	Id.	Comptabilité, indicateur spécial, classement des archives et expéditions.
Vanhulst, M.	Messager.	Id.	Les attributions inhérentes à son emploi.

et chaussées dans la province de Brabant, en 1867.

LONGUEUR EN KILOMÈTRES						TOTAUX des colonnes 5, 6, 7, 8, 9 et 10.	USINES.	MACHINES à vapeur.
de routes empierrées.	de routes pavées.	Chemins de fer concédés en construction	Chemins de fer concédés en exploitation.	Canaux et rivières.	Côtes et digues.			
»	492.25	»	»	»	»	492.25	»	»
»	378.80	»	»	»	»	378.80	»	»
2.5	16	»	»	»	»	18.50	»	»
»	»	50	»	»	»	50	»	»
»	»	26	»	»	»	26	»	»
»	»	»	200.5	»	»	200.5	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	34.5	»	34.5	»	»
»	»	»	»	70	»	70	»	»
»	»	»	»	»	»	»	447	873
2.5	886.55	76	200.5	104.5	»	1270.05	447	873

NOMS et initiales des PRÉNOMS.	GRADES.	RÉSIDENCE.	DÉTAIL COMPLET du service de chaque fonctionnaire.
			ARRONDISSEMENT DE BRUXELLES.
Vanschoubroeck, L.	Ingénieur de 1e classe.	Bruxelles.	A. Routes de l'État . . . . . Id. provinciales . . . . . Id. concédées . . . . . B. Chemins de fer vicinaux . . . . Chemins de fer concédés . . . . C. Canaux et rivières . . . . . G. Usines et machines à vapeur . . . .
			Totaux . . .
			Bureau de l'Ingénieur.
Roup, Ph.	Commis de 2me classe.	Bruxelles.	Dessins, expéditions et classement des archives.
Minten, Ch.	Commis temporaire.	Id.	Dessins et expéditions.
Conard, C.	Id.	Laeken.	Attaché aux études du projet de prolongement de l'avenue de Laeken.
			PREMIER DISTRICT.
Richir, P.	Conducteur de 2me classe.	Bruxelles.	A. Routes de l'Etat : de la Grand'Place à la porte de Hal . . . ; de la porte de Hal à l'entrée latérale du bois de la Cambre . ; de la Grand'Place à la porte de Louvain . ; de la porte de Louvain à la borne kil. 2.9. ; de la rue de la Colline à la porte de Laeken. ; de la rue de la Colline à la porte de Namur. ; de la porte de Namur à la Chasse-Royale.

LONGUEUR EN KILOMÈTRES						TOTAUX des colonnes 5, 6, 7, 8, 9 et 10.	USINES.	MACHINES à vapeur.
de routes empierrées.	de routes pavées	Chemins de fer concédés en construction.	Chemins de fer concédés en exploitation.	Canaux et rivières.	Côtes et digues.			
»	140	»	»	»	»	140.»	»	»
»	124.3	»	»	»	»	124.3	»	»
2.5	3.5	»	»	»	»	6.»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	31.5	»	»	31.50	»	»
»	»	»	»	43	»	43.»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	102	501
2.5	267.8	»	31.5	43	»	344.80	102	501
»	1.8	»	»	»	»	1.8	»	»
»	3.3	»	»	»	»	3.3	»	»
»	1.4	»	»	»	»	1.4	»	»
»	1.5	»	»	»	»	1.5	»	»
»	1.4	»	»	»	»	1.4	»	»
»	1.1	»	»	»	»	1.1	»	»
»	2.8	»	»	»	»	2.8	»	»

NOMS et initiales des PRÉNOMS.	GRADES.	RÉSIDENCE.	DÉTAIL COMPLET du service de chaque fonctionnaire.
			1er DISTRICT (Suite).
			Routes de l'État (Suite). — Redressement d'Etterbeck . . . . .
			Routes de l'État (Suite). — d'Etterbeek à Ixelles .
			Routes de l'État (Suite). — Embranch. d'Ixelles .
			Routes de l'État (Suite). — de Saint-Josse-ten-Noode à Etterbeek .
			Routes de l'État (Suite). — Prolongement de la rue de la Loi et ses embranchements. .
			Routes de l'État (Suite). — de la Chasse-Royale à Vleurgat (en projet).
			Routes concédées. — Quartier-Louise . .
			Routes concédées. — Avenue du bois de la Cambre . . . . .
			B. Chemins de fer concédés — de Bruxelles à Namur, section de Bruxelles à la station d'Ottignies non comprise .
			B. Chemins de fer concédés — Raccordement de la station du Luxembourg à celle du Nord . . . . .
			C. Canaux et rivières. — La Senne, dans la traverse de Bruxelles et en aval jusqu'à la limite de la province .
			C. Canaux et rivières. — La Woluwe, depuis Boitsfort jusqu'à Vilvorde et toutes les usines. . . . .
			G. Usines et machines à vapeur . .
			Totaux du 1er district. . . .

LONGUEUR EN KILOMÈTRES						TOTAUX des colonnes 5, 6, 7, 8, 9 et 10.	USINES.	MACHINES à vapeur.
de routes empierrées.	de routes pavées.	Chemins de fer concédés en construction	Chemins de fer concédés en exploitation.	Canaux et rivières.	Côtes et digues.			
»	0.4	»	»	»	»	0.4	»	»
»	1.2	»	»	»	»	1.2	»	»
»	2.9	»	»	»	»	2.9	»	»
»	1.5	»	»	»	»	1.5	»	»
»	4.5	»	»	»	»	4.5	»	»
»	2.»	»	»	»	»	2.»	»	»
»	1.5	»	»	»	»	1.5	»	»
2.5	»	»	»	»	»	2.5	»	»
»	»	»	25.»	»	»	25.»	»	»
»	»	»	6.5	»	»	6.5	»	»
»	»	»	»	20.»	»	20.»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	36	104
2.5	27.3	»	31.5	20.»	»	81.3	36	104

NOMS et initiales des PRÉNOMS.	GRADES.	RÉSIDENCE.	DÉTAIL COMPLET du service de chaque fonctionnaire		
			2e DISTRICT.		
Renaud, H.	Conducteur principal.	Bruxelles.	A.	Routes de l'État.	de la Grand'Place à la porte de Flandre. .
					do la porte do Flandre à la borne kilométrique 2.9 . . . .
					de la Grand'Place à la porte d'Anderlecht.
					do la porte d'Anderlecht à la borne kilométr. 3.3. . . .
					de la rue des Poissonniers à la porte de Ninove . . . . .
					de la porte de Ninove à la borne kilométrique 2.9 . . . .
					do Molenbeck-Saint-Jean à Anderlecht.
					do la porte de Laeken au pont do Laeken.
					du pont de Laeken au chemin de Grimberghen . . . . .
					de la porte de Schaerbeek à la place de la Reine . . . . .
					Avenue do l'église de Laeken . . . . .
					de la place de la Reine au pont de Laeken.
				Routes en projet.— Prolongement de l'avenue de l'église de Laeken . .	
			G.	Usines et machines à vapeur . . .	
			Chemins de fer vicinaux. (Pour mémoire).		
			Totaux du 2e district. . .		

LONGUEUR EN KILOMÈTRES						TOTAUX des colonnes 5, 6, 7, 8, 9 et 10.	USINES.	MACHINES à vapeur.
de routes empierrées.	de routes pavées.	Chemins de fer concédés en construction	Chemins de fer concédés en exploitation.	Canaux et rivières.	Côtes et digues.			
»	1.3	»	»	»	»	1.3	»	»
»	1.7	»	»	»	»	1.7	»	»
»	1.1	»	»	»	»	1.1	»	»
»	2 2	»	»	»	»	2.2	»	»
»	0.8	»	»	»	»	0.8	»	»
»	1.6	»	»	»	»	1 6	»	»
»	2.2	»	»	»	»	2.2	»	»
»	1.8	»	»	»	»	1.8	»	»
»	2.5	»	»	»	»	2.5	»	»
»	0.6	»	»	»	»	0.6	»	»
0.7	»	»	»	»	»	0.7	»	»
»	1.5	»	»	»	»	1.5	»	»
»	1.»	»	»	»	»	1.»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	26	253
»	»	»	»	»	»	»		»
0.7	18.3	»	»	»	»	19.»	26	253

NOMS et initiales des PRÉNOMS.	GRADES.	RÉSIDENCE.	DÉTAIL COMPLET du service de chaque fonctionnaire.
			3e DISTRICT.
Besme, J.	Conducteur de 1re classe.	Bruxelles.	A. Routes de l'État : de Bruxelles à Ninove, depuis la borne kilométrique 2.9 jusqu'à la limite de la province. . . . ; de Bruxelles à Gand, depuis la borne kilométrique 2.9 jusqu'à la limite de la province. . . . ; d'Assche vers Termonde . . . . . ; de Hal à Ninove. . ; du pont de Laeken à la limite de la province. . . . .
			B. Routes provinciales : d'Assche à Enghien, partie comprise entre Assche et la route de Hal à Ninove.
			C. Canaux et rivières : La Senne, en amont de Bruxelles, jusqu'en amont de Hal. .
			Chemins de fer vicinaux. (Pour mémoire.
			Totaux do 3e district. . .
			4e DISTRICT.
			Routes de l'État : de Bruxelles à Louvain, depuis la borne kilométrique 2. jusqu'à Louvain

LONGUEUR EN KILOMÈTRES						TOTAUX des colonnes 5, 6, 7, 8, 9 et 10.	USINES.	MACHINES à vapeur
routes empierrées.	de routes pavées.	Chemins de fer concédés en construction	Chemins de fer concédés en exploitation.	Canaux et rivières.	Côtes et digues.			
»	17.4	»	»	»	»	17.4	»	»
»	19.»	»	»	»	»	19.»	»	»
»	6.2	»	»	»	»	6.2	»	»
»	14.4	»	»	»	»	14.4	»	»
»	16.7	»	»	»	»	16.7	»	»
»	16.»	»	»	»	»	16.»	»	»
»	»	»	»	»	23	23	31	120
»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	89.7	»	»	»	23	112.7	31	120
	21.50	»	»	»	»	21.50	»	»

NOMS et initiales des PRÉNOMS.	GRADES.	RÉSIDENCE.	DÉTAIL COMPLET du service de chaque fonctionnaire.
			4e DISTRICT (Suite).
Wantzel, Ch.	Conducteur principal.	Bruxelles.	A. Routes provinciales : de Bruxelles à Haecht. Embranchement de Vilvorde à Peuthy. de Malines à Tervueren et embranchement vers Cortenbergh. . . . . de Bruxelles à Merchtem . . . . . de Bruxelles à Tamise de Vilvorde à Alost . Route concédée de Dieghem à Buda
			Usines et machines à vapeur. . . . .
			Totaux du 4e district. . .
			ARRONDISSEMENT DE LOUVAIN.
Deneeff, Th.	Ingénieur de 2e classe.	Louvain.	A. Routes de l'État en entretien. . Id. provinciales . . . . . B. Chemins de fer concédés en construction . . . . . Chemins de fer concedés en exploitation. . . . . C. Canaux et rivières. . . . . G. Usines et machines à vapeur. .
			Totaux. . .

LONGUEUR EN KILOMÈTRES						TOTAUX des colonnes 5, 6, 7, 8, 9 et 10.	USINES.	MACHINES à vapeur.
de routes empierrées.	de routes pavées.	Chemins de fer concédés en construction	Chemins de fer concédés en exploitation.	Canaux et rivières.	Côtes et digues.			
»	24.»	»	»	»	»	24.»	»	»
»	4.25	»	»	»	»	4.25	»	»
»	26.50	»	»	»	»	26.50	»	»
»	15.»	»	»	»	»	15.»	»	»
»	19.20	»	»	»	»	19.20	»	»
»	19.40	»	»	»	»	19.40	»	»
»	2.»	»	»	»	»	2.»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	9.»	24
»	131.85	»	»	»	»	131.85	9.»	24
»	160.25	»	»	»	»	160.25	»	»
»	134.25	»	»	»	»	134.25	»	»
»	»	26 »	»	»	»	26.»	»	»
»	»	»	92.50	»	»	92.50	»	»
»	»	»	»	»	34.50	34.50	»	»
»	»	»	»	»	»	»	127	128
»	294.50	26.»	92.50	»	34.50	447.50	127	128

NOMS et initiales des PRÉNOMS.	GRADES.	RÉSIDENCE.	DÉTAIL COMPLET du service de chaque fonctionnaire.
			Bureau de l'Ingénieur.
Lemmen, F.	Commis de 1re classe.	Louvain	Dessins et expéditions.
Villeomier, E.	Employé temporaire.	Tirlemont.	Attaché à la surveillance du chemin de fer de Geest-Gerompoot à Tirlemont et de Diest à Tirlemont.
			1er DISTRICT.
			A. Routes de l'État : de Louvain à Malines. — de Louvain à Wioghe St-Georges. . . . — d'Aerschot à Lierre. — d'Aerschot à la route de Heyst-op-den-Berg vers Zammel. — de Louvain à Tirlemont. . . . .
			A. Routes provinciales : de Louvain à Aerschot. — de Haecht à Werchter et Wesemael. . .
Moreau, J.-J.	Conducteur de 1re classe.	Louvain.	B Chemins de fer concédés en exploitation. — Section de Louvain jusques et y compris la station d'Aerschot. . . . .
			C. Canaux et rivières. — Le Demer jusqu'en amont d'Aerschot, y compris la traversée de cette ville . . .
			G. Usines et machines à vapeur . . .
			Totaux du 1er district. . .

LONGUEUR EN KILOMÈTRES						TOTAUX des colonnes 5, 6, 7, 8, 9 et 10.	USINES.	MACHINES à vapeur.
routes em- ierrées.	de routes pavées.	Chemins de fer concédés en construction	Chemins de fer concédés en exploitation.	Canaux et rivières.	Côtes et digues.			
»	19.50	»	»	»	»	19.50	»	»
»	12.25	»	»	»	»	12.25	»	»
»	1.75	»	»	»	»	1.75	»	»
»	1.75	»	»	»	»	1.75	»	»
								»
»	17.»	»	»	»	»	17.»	»	
»	16.»	»	»	»	»	16.»	»	»
»	8.75	»	»	»	»	8.75	»	»
»	»	»	18.»	»	»	18 »	»	»
»	»	»	»	12.50	»	12.50	»	»
»	»	»	»	»	»	»	13.»	24
»	77.»	»	18.»	12.50	»	107.50	13.»	24

NOMS et initiales des PRÉNOMS.	GRADES.	RÉSIDENCE.	DÉTAIL COMPLET du service de chaque fonctionnaire.
			2e DISTRICT.
			A. Routes de l'Etat : de Diest à Beeringen et vers Turnhout . . . . .
			A. Routes de l'Etat : de Winghe St-Georges à Diest et Hasselt. . . . .
			A. Routes provinciales : de Tirlemont à Winghe-St-Georges. .
			A. Routes provinciales : de Diest à Tirlemont, non compris la traverse de cette dernière ville . . . .
			A. Routes provinciales : d'Aerschot à Diest .
Miroir, F.	Conducteur de 2e classe.	Diest.	B. Chemins de fer concédés en exploitation d'Anvers à Hasselt. — Section d'Aerschot à Zeelhem, non compris les deux stations . . .
			Chemin de fer en construction de Diest à Tirlemont . . . . .
			C. Canaux et rivières. — Le Demer d'Aerschot jusqu'à la limite du Limbourg. Projet. — Études pour faciliter l'écoulement des eaux du Schuelensbroek, depuis Diest jusq Aerschot.
			G. Usines et machines à vapeur . . .
			Totaux du 2e district. . .
			3e DISTRICT.
			A. Routes de l'État : de Tirlemont à Saint-Trond, y compris la traverse, dans Tirlemont, de la route de Tirlemont à Charleroy. . . . .
			A. Routes de l'État : de Tirlemont à St-Michel . . . . .
Humblé, H.	Conducteur de 3e classe.	Tirlemont.	A. Routes de l'État : de Lonvain par Saint-Michel vers Namur, depuis le Champ-d'Asile jusqu'à la limite.

LONGUEUR EN KILOMÈTRES						TOTAUX des colonnes 5, 6, 7, 8, 9 et 10.	USINES.	MACHINES à vapeur.
de routes empierrées.	de routes pavées.	Chemins de fer concédés en construction	Chemins de fer concédés en exploitation.	Canaux et rivières.	Côtes et digues.			
»	17.»	»	»	»	»	17.»	»	»
»	18.»	»	»	»	»	18.»	»	»
»	12.»	»	»	»	»	12.»	»	»
»	16.75	»	»	»	»	16 75	»	»
»	16.»	»	»	»	»	16.»	»	»
»	»	»	20.»	»	»	20.»	»	»
»	»	26.»	»	»	»	26.»	»	»
»	»	»	»	22 »	»	22.»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	16	7
»	79.75	26.»	20.»	22.»	»	147.75	16	7
»	15.25	»	»	»	»	15.25	»	»
»	18.25	»	»	»	»	18.25	»	»
»	17.50	»	»	»	»	17.50	»	»

NOMS et initiales des PRÉNOMS.	GRADES	RÉSIDENCE.	DÉTAIL COMPLET du service de chaque fonctionnaire.
			3e DISTRICT (Suite).
			Rentes provinciales : de Wavre à Hannut. Section du Champ-d'Asile à la limite. de Tirlem. vers Hannut y compris la traverse de Tirlement faisant partie de la route de Diest à Tirlement et de Durmael à Léau.
			B. Chemins de fer concédés : de Tamines à Landen, depuis et y compris la station de Jauche jusqu'à la station de Landen . . . . .
			Section de Tirlement à Geest-Gerompont . . . . .
			G. Usines et machines à vapeur. . . .
			Tetaux du 3e district. . .
			4e DISTRICT.
			A. Routes de l'Etat : Traverses de Louvain. de Louvain à Namur par St-Michel, depuis Louvain jusqu'au Champ-d'Asile.
Creta, G.	Conducteur. de 1re classe.	Louvain.	Routes provinciales : de Nivelles à Hamme. — Section de la barrière de Grez jusqu'à Hamme . . . de Wavre à Hannut. — Partie comprise entre la barrière de Grez et le Champ d'Asile . . . . . d'Anderghem à Louvain . . . . .

LONGUEUR EN KILOMÈTRES						TOTAUX des colonnes 5, 6, 7, 8, 9 et 10.	USINES.	MACHINES à vapeur.
de routes empierrées.	de routes pavées.	Chemins de fer concédés en construction	Chemins de fer concédés en exploitation.	Canaux et rivières.	Côtes et digues.			
»	19.»	»	»	»	»	19.»	»	»
»	10.75	»	»	»	»	10.75	»	»
»	»	»	12.5	»	»	12.50	»	»
»	»	»	19.»	»	»	19.»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	45.»	47
»	83.75	»	31 50	»	»	115.25	45.»	47
»	6.»	»	»	»	»	6.»	»	»
»	16.»	»	»	»	»	16.»	»	»
»	5.»	»	»	»	»	5.»	»	»
»	6.75	»	»	»	»	6.75	»	»
»	20.25	»	»	»	»	20.25	»	»

NOMS et initiales des PRÉNOMS.	GRADES	RÉSIDENCE.	DÉTAIL COMPLET du service de chaque fonctionnaire.
			4e DISTRICT (Suite).
			B. Chemin de fer concédé de Louvain à Wavre, non compris la station de cette dernière ville. . . . .
			G. Usines et machines à vapeur . . .
			Totaux du 4e district . . .
			ARRONDISSEMENT DE NIVELLES.
			A. Routes de l'État. . . . .
			A. Id. provinciales . . . . .
			A. Id. concédées . . . . .
Trouet, G.	Ingénieur de 2e classe.	Nivelles.	B. Chemin de fer concédé en exploitation . . . . .
			C. Canaux et rivières . . . . .
			G. Usines et machines à vapeur . . .
			Totaux. . .
			Bureau de l'Ingénieur.
Lamury, C.-J.	Conducteur de 1re classe.	Nivelles.	Dessins et expéditions.
			1er DISTRICT.
Vieuxjean, T.	Conducteur de 1re classe.	Nivelles.	A. Routes de l'État : de Bruxelles vers Trèves, depuis Mont-St-Jean jusqu'à la limite du Hainaut. . de Mont-Saint-Jean vers Binche jusqu'à la limite. . . . . des Quatre-Bras à la limite vers Charleroi. de Nivelles aux Quatre-Bras. . . . . de Nivelles à Gosselies et embranchement vers la ferme Dinant . . . . .

LONGUEUR EN KILOMÈTRES						TOTAUX des colonnes 5, 6, 7, 8, 9 et 10.	USINES.	MACHINES à vapeur.
de routes empierrées.	de routes pavées.	Chemins de fer concédés en construction	Chemins de fer concédés en exploitation.	Canaux et rivières.	Côtes et digues.			
»	»	»	23.»	»	»	23.»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	53.»	48
»	54.»	»	23.»	»	»	77.»	53.»	48
»	192.»	»	»	»	»	192.»	»	
»	119.75	»	»	»	»	119.75	»	»
»	12.50	»	»	»	»	12.50	»	»
								»
»	»	»	76.50	»	»	76.50	»	
»	»	»	»	27.»	»	27.»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	218.»	244
»	324.25	»	76.50	27.»	»	427.75	218.»	244
»	21 »	»	»	»	»	21.»	»	»
»	14.75	»	»	»	»	14.75	»	»
»	2.»	»	»	»	»	2.»	»	»
»	9.75	»	»	»	»	9.75	»	»
»	5.»	»	»	»		5.»	»	»

NOMS et initiales des PRÉNOMS.	GRADES.	RÉSIDENCE.	DÉTAIL COMPLET du service de chaque fonctionnaire
			1er DISTRICT (Suite).
			Routes provinciales : de Hal à Nivelles, depuis Braine-le-Château jusqu'à Nivelles. — de Nivelles à Wavre, depuis Nivelles jusqu'à la borne kilométrique n° 8, près de Bousval . . .
			B. Chemins de fer concédés de Louvain à Charleroi. — Section de Court-St-Étienne, non compris la station, jusqu'à la station de Marbais inclusivement. . . . .
			Du Manage à Wavre. — Section de Nivelles, station comprise, jusqu'à la station de Court-St-Étienne non comprise. . . . .
			G. Usines et machines à vapeur . . .
			Totaux du 1er district. . . .
			2e DISTRICT.
Baëtens, F.	Conducteur de 2e classe.	Wavre.	Routes de l'État : A. de Bruxelles à Namur, par Gembloux, depuis Overyssche jusqu'à la limite de la province. . . . . — de Wavre à Thorembais-St-Trond et de Thorembais-Saint-Trond à Grand-Rosière . . . . . — de St-Michel à la limite vers Gembloux.

LONGUEUR EN KILOMÈTRES						TOTAUX des colonnes 5, 6, 7, 8, 9 et 10.	USINES.	MACHINES à vapeur.
de routes empierrées.	de routes pavées.	Chemins de fer concédés en construction	Chemins de fer concédés en exploitation.	Canaux et rivières.	Côtes et digues			
»	11.»	»	»	»	»	11.»	»	»
»	9.»	»	»	»	»	9.»	»	»
»	»	»	15.»	»	»	15.»	»	»
»	»	»	19.»	»	»	19.»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	63	44
»	72.50	»	34.»	»	»	106.50	63	44
»	20.50	»	»	»	»	20.50	»	»
»	22.»	»	»	»	»	22.»	»	»
»	9.50	»	»	»	»	9.50	»	»

NOMS et initiales des PRÉNOMS.	GRADES.	RÉSIDENCE	DÉTAIL COMPLET du service de chaque fonctionnaire.
			2e DISTRICT (suite).
			Routes provinciales : de Nivelles à Wavre, depuis la borne kilométrique n° 8, près de Buusval, jusqu'à Wavre . . . . .
			Routes provinciales : de Wavre à Hamme, partie comprise entre Wavre et la station de Grez . .
			B. Chemins de fer concédés de Louvain à Charleroy. — Section de Wavre à Court-St-Étienne, les deux stations comprises . . . . .
			De Tamines à Landen, depuis et y compris la station de Perwez jusqu'à la station de Jauche non comprise . . . . .
			Du Luxembourg depuis et y compris la station d'Ottignies jusqu'à la station de Gembloux non comprise.
			G. Usines et machines à vapeur . . .
			Totaux du 2e district. . .
			3e DISTRICT.
Mallet, V.	Conducteur principal.	Bruxelles.	A. Routes de l'État : de Bruxelles à Mont-St-Jean, depuis l'entrée latérale du bois de la Cambre jusqu'à Mont-St-Jean . .
			Routes de l'État : de Mont-St-Jean à Tervueren . . . .
			Routes de l'État : de Bruxelles à Namur par Gembloux, depuis la Chasse-Royale jusqu'à Overysseche.

LONGUEUR EN KILOMÈTRES						TOTAUX des colonnes 5, 6, 7, 8, 9 et 10.	USINES.	MACHINES à vapeur.
de routes empierrées.	de routes pavées.	Chemins de fer concédés en construction	Chemins de fer concédés en exploitation.	Canaux et rivières.	Côtes et digues.			
»	15.75	»	»	»	»	15.75	»	»
»	6.»	»	»	»	»	6.»	»	»
»	»	»	9.»	»	»	9.»	»	»
»	»	»	12.»	»	»	12.»	»	»
»	»	»	15.»	»	»	15.»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	64.	37
»	78.75	»	36.»	»	»	109.75	61.	37
»	15.75	»	»	»	»	15.75	»	»
»	14.»	»	»	»	»	14.»	»	»
»	14.25	»	»	»	»	14.25	»	»

NOMS et initiales des PRÉNOMS.	GRADES.	RÉSIDENCE.	DÉTAIL COMPLET du service de chaque fonctionnaire.
			3e DISTRICT (suite).
			Routes provinciales : de Bruxelles à La Hulpe. . . . .
			Routes provinciales : de Bruxelles vers Lillois, par Braine-l'Alleud . . . . .
			Routes provinciales : Embranchement d'Alsemberg vers Hal .
			Routes provinciales : Embranchement de Moot-Saint-Jean à Mont-Saint-Pont. .
			Routes provinciales : Embranchement de Braine-l'Alleud vers Mont-St-Jean . .
			Routes provinciales : de Braine-le-Château à Mont-St-Pont . .
			Routes concédées d'Auderghem à Boitsfort . . . . .
			B. Chemin de fer (pour mémoire). .
			G. Usines et machines à vapeur. . .
			Totaux du 3e district. . .
			4e DISTRICT.
Petitjean J.-J.	Conducteur de 1re classe.	Bruxelles.	A. Routes de l'État : de Bruxelles à Mons, depuis la borne kilométrique 0m 3.3, jusqu'à la limite, à La Genette. . . . .
			A. Routes de l'État : de Hal à Enghien. .
			A. Routes de l'État : d'Enghien vers Ninove . . . . .
			A. Routes provinciales : d'Assche à Enghien, depuis la route de Hal à Ninove jusqu'à la limite de la province.
			A. Routes provinciales : de Tubize à Houdzocht. . . . .
			A. Routes provinciales : de Hal à Nivelles, depuis Hal jusqu'à Braine-le-Château .
			A. Routes provinciales : de Tubize à Braine-le-Château . . . .

LONGUEUR EN KILOMÈTRES						TOTAUX des colonnes 5, 6, 7, 8, 9 et 10.	USINES.	MACHINES à vapeur.
des routes empierrées.	des routes pavées.	Chemins de fer concédés en construction	Chemins de fer concédés en exploitation.	Canaux et rivières.	Côtes et digues.			
»	18.25	»	»	»	»	18.25	»	»
»	19.25	»	»	»	»	19,25	»	»
»	7.»	»	»	»	»	7 »	»	»
»	8.»	»	»	»	»	8.»	»	»
»	2.50	»	»	»	»	2.50	»	»
»	6.75	»	»	»	»	6.75	»	»
»	2.50	»	»	»	»	2.50	»	»
»	»	»	»	»	»	»	66.»	58
»	98.25	»	»	»	»	98.25	66.»	58
»	24.75	»	»	»	»	24.75	»	»
»	10.25	»	»	»	»	10.25	»	»
»	8.50	»	»	»	»	8.50	»	»
»	10.50	»	»	»	»	10.50	»	»
»	2.50	»	»	»	»	2.50	»	»
»	7.»	»	»	»	»	7.»	»	»
»	6.25	»	»	»	»	6.25	»	»

NOMS et initiales des PRÉNOMS.	GRADES.	RÉSIDENCE.	DÉTAIL COMPLET du service de chaque fonctionnaire.
			4e DISTRICT (Suite).
			Routes concédées de Bruxelles à Leeuw-Saint-Pierre par Forest et l'embranchem. de Droogenbosch.
			B. Chemins de fer concédés De Clabecq à Quenast . . . . .
			Chemins de fer vicinaux (pour mém.).
			C. Canaux et rivières.— La Senne depuis l'amont de Hal jusqu'à la limite de la province. . . .
			G. Usines et machines à vapeur. . . .
			Totaux du 4e district. . .
			SERVICE SPÉCIAL.
Declerq, G.	Ingénieur de 2e classe.	Bruxelles.	Études du chemin de fer direct de Bruxelles à Charleroy . . . . .
			Service des bureaux.
Fraucq.	Commis de 3e classe.	Bruxelles.	Dessins et expéditions.

LONGUEUR EN KILOMÈTRES						TOTAUX des colonnes 5, 6, 7, 8, 9 et 10.	USINES.	MACHINES à vapeur.
des routes empierrées.	des routes pavées.	Chemins de fer concédés en construction	Chemins de fer concédés en exploitation.	Canaux et rivières.	Côtes et digues.			
»	10.»	»	»	»	»	10.»	»	»
»	»	»	6.50	»	»	6.50	»	»
»	»	»	»	27.»	»	27.»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	25.»	105
»	79.75	»	6.50	27.»	»	113.25	25.»	105
»	»	50.»	»	»	»	50.»	»	»

RÉCAPITULA

DÉSIGNATION DES SERVICES.	ROUTES		
	de l'État.	de la Province.	concédées.
Arrondissement de Bruxelles.	140.»	124.80	6.»
Id. de Louvain	160.25	134.25	»
Id. de Nivelles	192.»	119.75	12.50
Chemin de fer direct de Bruxelles à Charleroy.	»	»	»
Totaux. . .	492.25	378.80	18.50

TION GÉNÉRALE.

CHEMINS DE FER			CANAUX ET RIVIÈRES		USINES.	MACHINES à VAPEUR.
de l'État.	CONCÉDÉS		de l'État.	de la Province.		
	en construction ou en projet.	en exploitation.				
»	»	81.50	»	48.»	102.»	501.»
»	26.»	92.50	34.50	»	127.»	128.»
»	»	76.50	»	27.»	218.»	244.»
»	50.»	»	»	»	»	»
»	76.»	200.50	34.50	70.»	447.»	873.»

Routes.

Le tableau qui va suivre exposera la situation de toutes les routes qui sillonnent la province, le montant des dépenses annuelles y relatives, de même que le produit des barrières qui se rattache spécialement à chacune d'elles.

DÉSIGNATION DES ROUTES d'après le tableau d'emplacement des barrières.	LONGUEURS.	ÉTAT D'ENTRETIEN.
		PREMIER
		ROUTES DE
	M. c.	
Bruxelles vers Ostende.	18,944 »	En bon état.
D'Assche vers Termonde.	6,224 »	
Bruxelles vers Louvain.	21,730 »	Id.
Bruxelles vers Malines.	16,706 »	Satisfaisant.
Bruxelles vers Ninove.	17,398 »	Id.
Ilal à Ninove.	14,437 »	Id.
Traverses de Bruxelles et communes limitrophes. 1er Lot.		
De Bruxelles vers Trèves. De la Grand'Place à Bruxelles à la borne hect. 5, 1.	3,100 »	Bon.
De Bruxelles vers Malmedy, de la Grand'Place à Bruxelles à la borne hect. 2k,9.	2,900 »	Id
De Bruxelles vers Breda. De la rue de la Colline à l'empierrement du boulevard d'Anvers.	1,432 33	Id.

(1) Y compris l'entretien de la route de Ilal à Ninove.
(2) Forme, avec la route de Bruxelles à Ninove, un même lot d'entretien.

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES effectués ou autorisés en 1867. NATURE.	DÉPENSES.	INDICATION si cette somme a été payée en dehors du prix d'adjudication.	MONTANT, d'après le bail, de la dépense d'entretien	PRODUIT des barrières en 1867.	Observations
ARRONDISSEMENT.					
L'ÉTAT.					
Terrassements, rejointoiement des ouvrages d'art et pavage en pavés de rebut.	FR. C. 996 28	En dehors du prix d'adjudication.	FR. C. 13,215 »	FR. C. Supprimé.	
Id.	950 45	Id.	4,650 »	»	
Id.	983 61	Id.	4,425 »	»	
Amélioration dans la traverse d'Eppeghem.	39 13	Id.			
Plantation de 4 frênes et de 7 ormes. Terrassement, rejointoiement des ouvrages d'art, et pavage en pavés de rebut.	16 15	Id.	9,440 » (1)	»	
Id.	999 80	Id.	(2)		
Etablissemt d'un trottoir en terre-plein sur l'accotement gauche à la sortie du bameau de Vleurgat.	516 82		44,440 » (3)	»	
Pavage en pavés de rebut en deçà de la rue du Noyer.	357 92	Id.			
Etablissemt d'un trottoir en terre sur l'accotement de droite en deçà du tir national.	»	»			

(5) Dépense annuelle pour l'entretien des traverses de Bruxelles et des communes limitrophes composant le premier lot.

DÉSIGNATION DES ROUTES d'après le tableau d'emplacement des barrières.	LONGUEURS.	ÉTAT D'ENTRETIEN.
	M. C.	
De Bruxelles à Gembloux depuis la rue de la Colline à la borne kil. 4 y compris le redressemt d'Etterbeek.	4,250 »	Satisfaisant.
Embranchemt d'Ixelles, y compris le redressemt de la Montagne d'Ixelles.	2,853 30	Id.
Embranchemt d'Etterbeek à Ixelles.	1,156 »	Id.
Embranchemt de St-Josse-ten-Noode à Etterbeek.	1,585 »	Id.
Prolongement de la rue de la Loi et embranch. vers les chaussées de Louvain et de Wavre.	4,334 »	Bon.

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES effectués ou autorisés en 1867.		INDICATION si cette somme a été payée en dehors du prix d'adjudication.	MONTANT, d'après le bail, de la dépense d'entretien	PRODUIT des barrières en 1867.	Observations.
NATURE.	DÉPENSES.				
	FR. C.		FR. C.		
Élargissement de la chaussée sur une partie du raccordemt de cette route, dans la rue de l'Étang.	85 24	En dehors du prix d'adjudication.			
Pavage en matériaux de rebut sur les accotements de la chaussée de Vleurgat.	313 04	Id.			
Établissemt d'un trottoir en terre, sur le côté gauche, en deçà du hameau de Vleurgat.	694 06	Id.			
Etablissemt d'une rigole, en pavés de rebut, à l'origine de cet embranchement.	114 74	Id.			
Elargissement de la chaussée en matériaux de rebut, le long de l'étang dit : du Quartier-Léopold.	486 75	Id,			
Etablissemt d'un trottoir en terre, sur l'avenue d'Auderghem, en deçà et au delà du viaduc sur le Broebelaer et pavage en pavés de rebut, le long de ce trottoir et sur les accotements, aux abords du prolongement de l'avenue du Noyer, sur l'avenue de Cortenbergh.	933 45				
Peinturage des poteaux indicateurs, écussons et du garde-corps du viaduc de St-Gilles. Enlèvement des boues et terres déposées par les fortes pluies.	1,014 84				

DÉSIGNATION DES ROUTES d'après le tableau d'emplacement des barrières.	LONGUEURS.	ETAT D'ENTRETIEN.
	m. c.	
Traverses de Bruxelles et communes limitrophes. 2e Lot.		
Bruxelles à Ostende. De la Grand'Place à Bruxelles jusqu'à la borne kil. 2½9.	2,900 »	Assez bon.
Bruxelles à Valenciennes. De la Grand'Place, à Bruxelles jusqu'à la borne kil. 3½3.	3,300 »	Bon.
Bruxelles vers Bréda et partie de la route de Tamise jusqu'au chemin de Grimberghen.	4,348 35	Assez bon.
Bruxelles à Ninove. Depuis et y compris la rue des Poissonniers, à Bruxelles, jusqu'à la borne kil. 2½9.	2,412 70	Id.
Molenbeek-St-Jean à Anderlecht.	2,194 »	Id.

(1) Dépenses annuelles pour l'entretien du 2e lot.

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES effectués ou autorisés en 1867.		INDICATION si cette somme a été payée en dehors du prix d'adjudication.	MONTANT, d'après le bail, de la dépense d'entretien	PRODUIT des barrières en 1867.	Observations.
NATURE.	DÉPENSES.				
	FR. C.		FR. C.	FR. C.	
Construction de deux aqueducs avec puits et embranchements d'égouts aux abords du viaduc sous l'avenue d'Auderghem, à Etterbeek, pour faciliter l'écoulement des eaux.	2,380 24	En dehors du prix d'adjudication.			
Goudronnage du garde-corps du pont Deneck.	6 »	Id.	27.200 » (1)		
Reconstruction d'un revers pavé en face et de part et d'autre de la rue des Gonjons et réparations à un pont et à un aqueduc, dans la traverse de Cureghem.	291 55	Id.	»		
Établissement de revers pavés, renouvellement du faux plancher du pont de Laeken; empiétement et rejointoiement d'un mur, etc.	1,110 82	Id.	»		
Construction d'un trottoir en terre sur l'accotement de droite de la route, passé la place de la Duchesse de Brabant; Pavage en pavés de rebut et renouvellement du faux plancher du pont sur la Sennette, etc.	1,174 73	Id.	»		
Travaux de pavage en pavés de rebut et plantation de 200 ormes sur le grand talus en remblai de Scheutveld.	433 88	Id.	»		

DÉSIGNATION DES ROUTES d'après le tableau d'emplacement des barrières.	LONGUEURS. M. C.	ÉTAT D'ENTRETIEN.
Embt de l'ancienne porte de Schaerbeek à la place de la Reine.	600 »	Assez bon.
Avenue de la Reine, à Laeken.	705 »	Id.
De la place de la Reine au pont de Laeken.	1,665 »	Passable.
		ROUTES
Assche à Enghien. (1re et 2e sections.)	16,089 »	Satisfaisant.
Bruxelles à Merchtem.	14,882 »	Les ouvrages d'art se trouvent dans un état satisfaisant. Les terrassements et le pavage laissent à désirer. Cet état de choses provient, en grande partie, de la mauvaise qualité des matériaux dont se compose la chaussée et de l'état humide du sol.
Bruxelles à Tamise.	19,188 »	Id.
Vilvorde vers Alost.	19,418 »	Cette route est dans un meilleur état que les deux précédentes; d'abord, parce qu'elle est moins ancienne et plus régulière et ensuite, que de grandes parties de la chaussée se composent de pavés de Quenast.
Bruxelles à Haecht et embranchement de Peuthy.	24,014 80 4,346 80	Satisfaisant.
Tervueren à Malines et embranchement de Humelghem à Cortenbergh.	23,631 20 3,034 70	Id.

(A) Des travaux importants de pavage doivent être exécutés, en 1868, sur la partie de cette route comprise entre la place de la Reine et la place Liedts.
(1) Y compris l'entretien des routes de Bruxelles à Tamise et de Vilvorde vers Alost.

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES effectués ou autorisés en 1866.		INDICATION si cette somme a été payée en dehors du prix d'adjudication.	MONTANT, d'après le bail, de la dépense d'entretien	PRODUIT des barrières en 1866.	Observations.
NATURE.	DÉPENSES.				
	Fr. C.	En dehors du prix d'adjudication.	Fr. C.	Fr. C.	
»	»	Id.	» (A)		
PROVINCIALES.					
»	»	Id.	3,533 80	3,200 »	
»	»	Id.	28,620 90 (1)	6,325 »	
»	»	Id.	» (2)	1,100 »	
»	»	Id.	» (3)	1,975 »	
Pavages à Campenhout et sur l'embranchement de Peuthy.	4,500 »	Id.	21,157 80	12,500 »	
Pavages neufs et vieux exécutés dans la traverse de Vilvorde.	1,506 33	Id.			
Renouvellement du tablier et du garde-corps du pont d'Hofstade.	3,249 32	Id.	(4)	1,880 »	

(1) Forme un même lot d'entretien avec la route désignée ci-dessus.
(3) Forme, avec les deux routes ci-dessus, un même lot d'entretien.
(4) Exécuté, par anticipation, sur les fonds de 1868.

DÉSIGNATION DES ROUTES d'après le tableau d'emplacement des barrières.	LONGUEURS.	ÉTAT D'ENTRETIEN.
		ROUTES
	M. C.	
Dieghem à Buda.	2,168 41	Cette route est mal entretenue. Le pavage, qui présente beaucoup de dépressions, se compose de pavés irréguliers et beaucoup trop petits pour résister aux fortes charges qui sont transportées de Dieghem au canal de Willebroeck.
Avenue de l'ancienne porte Louise au bois de la Cambre.	2,500 »	En très-bon état.
De l'ancienne porte Louise, à Bruxelles, au viaduc de St-Gilles.	1,529 »	Satisfaisant.

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES effectués ou autorisés en 1866.		INDICATION si cette somme a été payée en dehors du prix d'adjudication.	MONTANT, d'après le bail, de la dépense d'entretien	PRODUIT des barrières en 1866.	Observations
NATURE.	DÉPENSES.				
CONCÉDÉES.					
	FR. C.		FR. C.	FR. C.	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	

DÉSIGNATION DES ROUTES d'après le tableau d'emplacement des barrières.	LONGUEURS.	ÉTAT D'ENTRETIEN.
		DEUXIÈME ARRON-
		ROUTES DE
	M. C.	
Bruxelles vers Malmedy et Aix-la-Chapelle, sect. de Louvain à St-Trond, les traverses de Tirlemont comprises.	32,242 »	Assez bon. La route est boueuse entre Tirlemont et Overhespen par suite de nombreux transports pour les sucreries.

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES effectués ou autorisés en 1867.		INDICATION si cette somme a été payée en dehors du prix d'adjudication.	MONTANT, d'après le bail, de la dépense d'entretien	PRODUIT des barrières en 1867.	Observations
NATURE.	DÉPENSES.				
DISSEMENT (LOUVAIN).					
—					
L'ÉTAT.					
	Fr. c.		fr. c.	fr. c.	
Pavage en pavés de rebut aux abords de deux chemins, l'un contre la voie ferrée, l'autre près de la borne n° 29.	33 32	En dehors du prix d'adjudication.	9,799 »	Supprimé.	
Peinture à deux couches du garde-corps le long de la Velpe à Bautersem et des poteaux indicateurs ;	63 24	Id.			
Reconstruction d'un mur en aile de l'aqueduc à Lovenjoul ; renouvellement des numéros des bornes ; réparation du mur de tête de l'aqueduc dans le fossé près de la borne 41 ; rejointoiement de divers aqueducs et notamment de ceux placés près des bornes 38, 41 et 43.					
Terrassements.	60 73	Id.			
Réparation du pont sur la Ghète à Tirlemont ; rejointoiement du pont du boulevard en cette localité ; réparation d'un aqueduc entre les bornes 45 et 46. Rejointoiement des ponts situés aux points 53,757, 56,430 et 58,440. Reconstruction de la tête du pont situé au point 54,360.	37 48	Id.			

DÉSIGNATION DES ROUTES d'après le tableau d'emplacement des barrières.	LONGUEURS.	ETAT D'ENTRETIEN.
	M. C.	
De Malines à Namur par Louvain.	59,035 50	Bien que raboteuse en certains endroits, par suite de la nature des matériaux qui la composent, la chaussée est néanmoins bien entretenue.

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES effectués ou autorisés en 1867.		INDICATION si cette somme a été payée en dehors du prix d'adjudication.	MONTANT, d'après le bail, de la dépense d'entretien	PRODUIT des barrières en 1866.	Observations.
NATURE.	DÉPENSES.				
	Fr. C.		Fr. C.	Fr. C.	
Construction de deux aquedues dans le fossé de la route à Halle-Boyenhoven et 144m de pavage en matériaux de rebut au-dessus de ces ouvrages d'art.	450 17	En dehors du prix d'adjudication.			
Pavage en matériaux de rebut sur l'accotement de droite de la route, pour le raccordement d'un chemin vicinal au point 55,450.	16 24	Id.			
Pavage en matériaux de rebut à la sortie de Louvain; reconstruction du mur de tête d'un aquedoc; rejointoiement de diverses maçonneries et notamment des aquedues près des bornes 4, 10, 13, 14, 19; maçonnerie en pierre de taille de remploi pour la réparation d'un aquedue; peinture à deux couches des poteaux indicateurs et du garde-corps à l'entrée de la route vers Haecht.	152 84	Id.		Supprimé.	
Construction de deux aquedues voûtés dans les fossés de la route, sous le chemin vicinal n° 10.	327 87	Id.			
Construct. de 40m² de pavage en matériaux de rebut sur l'accotement de la route au-dessus d'un des deux aqueducs précédents.	49 47	Id.			

DÉSIGNATION DES ROUTES d'après le tableau d'emplacement des barrières.	LONGUEURS.		ETAT D'ENTRETIEN.
	M.	C.	

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES effectués ou autorisés en 1867.		INDICATION si cette somme a été payée en dehors du prix d'adjudication.	MONTANT, d'après le bail, de la dépense d'entretien	PRODUIT des barrières en 1867.	Observations.
NATURE.	DÉPENSES.				
	FR. C.		FR. C.	FR. C.	
Etablissement de 65m² de pavages en matériaux de rebut sur l'accotement de droite de la route, en face du chemin de Nethen, entre les bornes 3 et 4.		En dehors du prix d'adjudication.			
Restauration et rejointoiement de l'aqueduc de 0m60 d'ouverture, avec puisard, entre les bornes kil. 1 et 2.	142 40	Id.			
Restauration et rejointoiement du pont sur la Nethen, à Hamme-Mille.					
Renouvellement des numéros des bornes et des inscriptions des poteaux indicateurs.	24 40	Id.			
Terrassements entre Hamme-Mille et la limite vers Namur, pour remettre les accotements sous profil.	184 93	Id.			
Rejointoiement de 23 aqueducs, ponceaux et ponts.	23 10	Id.			
Construction d'un aqueduc dallé de 0m50 d'ouverture sous le chemin vicinal vers Taviers et de 18m² de pavage en matériaux de rebut au-dessus de cet aqueduc.	139 29	Id.			
132m² de pavage en matériaux de rebut pour le raccordem. de plusieurs chemins avec la route.	66 13	Id.			

DÉSIGNATION DES ROUTES d'après le tableau d'emplacement des barrières.	LONGUEURS.	ÉTAT D'ENTRETIEN.
	M. C.	
Tirlemont à la limite de la province vers Gembloux, section comprise entre Tirlemont et Saint-Michel, la traverse de Tirlemont comprise.	18,427 60	Bon.
Louvain à Hasselt par Winghe-Saint-Georges et Diest, y compris la traverse de Diest et les fortifications de cette ville.	30,257 »	Bon. Un peu raboteuse.

(1) Cette route forme, avec la section de Saint-Michel à la limite de la province vers Gembloux, un même lot d'entretien.

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES effectués ou autorisés en 1867.		INDICATION si cette somme a été payée en dehors du prix d'adjudication.	MONTANT, d'après le bail, de la dépense d'entretien	PRODUIT des barrières en 1867.	Observations.
NATURE.	DÉPENSES.				
	FR. C.		FR. C.	FR. C.	
Terrassements pour remblayer les accotements; tablette d'aqueduc replacée et réparat. effectuée à la maçonnerie d'un aqueduc au point 4024; réparation du parapet du pont sur la Ghète à Hougaerde, rejointoiement de six aqueducs et exécution de 500m² de pavage en matér. de rebut.	310 83	En dehors du prix d'adjudication.	6.299 » (1)	»	
Terrassements pour recharger les accotements à la Montagne-St-Martin.	88 43	Id.	10,990 »	»	
Pavage en matériaux de rebut; réparation des aqueducs situés près des bornes 34, 36, 37, 44, 47, 50, 56, 57; peinture à deux couches des poteaux indicateurs et d'un garde-corps, curage des aqueducs.	466 90	Id.			
Construct. de 2 aqueducs de 0m,50 d'ouverture dans le fossé de la route, sous le chemin vicinal de Thielt à Meenzel, entre les bornes kil. 42 et 43 et sous le chemin vicinal de Thielt à Molenbeek-Wersbeek, entre les bornes 43 et 44.	266 58	Id.			
Terrassements entre les bornes kil. 40 et 43, pour recharger les accotements.	43 18	Id.			
Transport du point 57',00 à la montagne de Webbecom, de 102m³ de terre pour recharger les accotements.	122 50	Id.			

DÉSIGNATION DES ROUTES d'après le tableau d'emplacement des barrières.	LONGUEURS.	ÉTAT D'ENTRETIEN.
	M. C.	
Diest vers Beeringen et vers Turnhout, et Aerschot vers Lierre et vers Zammel	20,516 »	Bon.

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES effectués ou autorisés en 1867. NATURE.	DÉPENSES.	INDICATION si cette somme a été payée en dehors du prix d'adjudication.	MONTANT, d'après le bail, de la dépense d'entretien	PRODUIT des barrières en 1867.	Observations.
	FR. C.		FR. C.	FR. C.	
Renouvellement descriptions des poteaux indicateurs et des numéros des bornes.	23 80	En dehors du prix d'adjudication.			
Construct. d'un garde-corps composé de 19 bornes en pierre de taille, établi le long de la route de Diest à Turnhout entre les bornes kil. 1 et 2, en face de la sortie de la station de Diest.	781 33	Id.			
Exécution de 100m² de pavage en matériaux de rebut à la montagne de Langenberg, entre les bornes kil. 2 et 3, sur la route de Diest à Turnhout; allongement d'un aqueduc dallé de 0m,40 d'ouverture dans le fossé de la route de Diest à Beeringen entre les bornes kil 60 et 61 sous le chemin vicinal de Meldert; pavage en matériaux de rebut près de cet aqueduc et peinture à l'huile à deux couches de la lisse en bois du garde-corps placé à la montagne de Langenberg.	212 02	Id.			
Réparation du garde-corps en maçonnerie à la tête amont du pont sur l'ancien Zwartebeek à Diest; réparation d'un aqueduc de 0m80 d'ouverture au point 56k260 et peinture à l'huile à deux couches de deux poteaux indicateurs et de leurs bras.	15 35	Id.			

DÉSIGNATION DES ROUTES d'après le tableau d'emplacement des barrières.	LONGUEURS.	ÉTAT D'ENTRETIEN.
		ROUTES
Louvain à Diest par Aerschot, y compris la traverse de Louvain.	31,688 »	Assez satisfaisant. Les accotements devront être remis sous profil au printemps.
Haecht à Wesemael, y compris l'embranchement vers le pont de Werchter (1).	8,703 »	Bon.
Bruxelles à Louvain par Tervueren.	20,755 »	Assez satisfaisant.
Tirlemont à Hannut, y compris la 3e section de la route de Wavre à Hannut.	10,770 »	Assez bon. Les terrassements laissent à désirer.
Wavre à Hannut. 1re section de Grez au champ d'Asile (2).	19,105 »	Assez bon.
Tirlemont à Diest.	16,771 »	Très-bon.
Dormael à Léau.	2,954 »	Id.
Tirlemont à Aerschot.	11,884 20	Id.
Nivelles à Hamm.-Mille, section de Grez à Hamme(4).	5,032 »	Bon.

(1) Forme un même lot d'entretien avec la route de Louvain à Diest par Aerschot.
(2) Cette section forme un même lot d'entretien avec la route de Nivelles à Hamme et les trois autres sections font partie du 7e lot d'entretien.

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES effectués ou autorisés en 1867.		INDICATION si cette somme a été payée en dehors du prix d'adjudication.	MONTANT, d'après le bail, de la dépense d'entretien	PRODUIT des barrières en 1867.	Observations.
NATURE.	DÉPENSES.				
	FR. C.		FR. C.	FR. C.	
Renouvellem. des inscriptions et des numéros des bornes.	11 40	En dehors du prix d'adjudication.			
Terrassement pour remettre les accotements à la hauteur voulue.	125 99				
PROVINCIALES.					
Néant.	»	»	12,369 »	11,800 »	
Id.	»	»	»	»	
Id.	»	»	8,360 »	5,500 »	
Id.	»	»	3,885 »	2,350 »	
Id.	»	»	»	»	
Id.	»	»	5,370 »	»	
Id.	»	»	»	»	
Id.	»	»	»	»	
Id.	»	»	9,324 »	»	

(3) Cette route, ainsi que celles de Dormael à Léau et de Tirlemont à Wingbe-Saint-Georges, fait partie du 6e lot.
(4) Forme un même lot d'entretien avec la route de Nivelles à Grez par Wavre.

DÉSIGNATION DES ROUTES d'après le tableau d'emplacement des barrières.	LONGUEURS.	ÉTAT D'ENTRETIEN.
		TROISIÈME
		ROUTES DE
	m. c.	
Bruxelles vers Valenciennes, partie comprise entre la borne 3k,3 et la Genette.	24,653 »	Satisfaisant.
Bruxelles vers Tournai. (Section de Hal à Enghien.)	10,278 »	Assez satisfaisant.
De Ninove à Enghien.	8,659 »	Id.
Bruxelles vers Trèves jusqu'à la limite du Hainaut et embranchement des Quatre-Bras vers Charleroy.	38,535 30	Bon.
Bruxelles vers Binche, partie comprise entre Mont-St-Jean et la limite du Hainaut.	14,842 »	Bon.

(1) Y compris l'entretien des routes de Bruxelles vers Tournai et de Ninove à Enghien.
(2) Cette route forme, avec celle qui précède, un même lot d'entretien.
(3) Cette route forme, avec les deux qui précèdent, un même lot d'entretien.

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES effectués ou autorisés en 1867.		INDICATION si cette somme a été payée en dehors du prix d'adjudication.	MONTANT, d'après le bail, de la dépense d'entretien	PRODUIT des barrières en 1867.	Observations.
NATURE.	DÉPENSES.				
	FR. C.		FR. C.	FR. C.	
ARRONDISSEMENT.					
L'ÉTAT.					
Pavage en matériaux de rebut.	37 36	En dehors du prix d'adjudication.	8,551 » (1)		
Plantation de 7 ormes.	11 16				
Travaux d'entret. des terrassements.	103 99	Id.	» (2)		
Id.	633 04	Id.	» (3)		
Trottoirs en terre et pavage en pavés de rebut.	590 15	Id.	8,483 »		
Entret. des terrassements et ouvrages d'art. Peinture des poteaux indicateurs, etc.	466 36	Id.			
Modificat. aux garde-corps du pont sur la Dyle dans la traverse de Genappe.	131 35	Id.			
Plantation de 8 ormes.	12 48	Id.			
Trottoirs en terre et pavage en matériaux de rebut.	278 46	Id.	11.250 » (4)		
Entretien des terrassements, ouvrages d'art, poteaux indicateurs, bornes kil.	242 31	Id.			

(1) Y compris les routes de Nivelles aux Quatre-Bras, de Nivelles vers Gosselies et l'embranchement vers la ferme Dinaut.

DÉSIGNATION DES ROUTES d'après le tableau d'emplacement des barrières.	LONGUEURS.	ÉTAT D'ENTRETIEN.
	M. c.	
Bruxelles à Namur par Gembloux, section comprise entre la borne kil. n° 4 et la limite de la province de Namur.	34,425 »	Bon.
Nivelles aux Quatre-Bras.	9,887 »	Id.
Mont-Saint-Jean à Tervueren. (1)	14,195 »	Id.

(1) Y compris la partie de route de Wavre vers Huy entre Wavre et Grand-Rosières.
(2) Cette route forme, avec les deux routes de Mont-Saint-Jean vers Binche, de Nivelles vers Gosselies et l'embranchement vers la ferme Dinant, un même lot d'entretien.

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES effectués ou autorisés en 1867.		INDICATION si cette somme a été payée en dehors du prix d'adjudication.	MONTANT, d'après le bail, de la dépense d'entretien	PRODUIT des barrières en 1867.	Observations.
NATURE.	DÉPENSES.				
	FR. C.			FR. C.	
Entretien des terrass., ouvrages d'art, poteaux indicateurs, bornes kil.	875 55	En dehors du prix d'adjudication.	13,400 » (1)	»	
Trottoirs en terre entre les bornes 5k8 et 6k3.	356 80	Id.			
Renouvellement d'une tablette en pierre de taille à la tête aval d'un ponceau dans la traverse de Tombeek.	13 14	Id.			
Pavage en matériaux de rebut.	151 04	Id.			
Construct. d'un aqueduc dans le fossé raccordant les routes de Bruxelles à Namur par Gembloux et de Wavre vers Huy.	680 70	Id.			
Enlèvement des sables dans la traverse d'Overyssche.	26 43	Id.			
Plantation de 12 ormes	19 82	Id.			
Plantation de 64 ormes dans un des talus en remblai en deçà de la traverse d'Auderghem.	105 73	Id.			
Trottoirs en terre et pavage en matériaux de rebut.	131 64	Id.	» (2)	»	
Entretien des terrassements.	227 05	Id.	5,651 »	»	
Pavage en matériaux de rebut.	260 98	Id.			

DÉSIGNATION DES ROUTES d'après le tableau d'emplacement des barrières.	LONGUEURS. M.	c.	ÉTAT D'ENTRETIEN.
Nivelles vers Gosselies et embranchem. vers la ferme Dinant (1).	5,190	»	Bon.
Wavre vers Huy, partie comprise entre Wavre et Grand-Rosières (2).	21,894	50	Id.
Tirlemont à Mons, section de St-Michel à la limite de la province vers Gembloux(3).	9,662	»	Satisfaisant.

ROUTES PRO

Asselt à Enghien, section de Leerbeek à la limite de la province vers Enghien (4).	10,221	»	Bon.
Bruxelles à La Hulpe.	15,217	»	Satisfaisant.
Bruxelles à Alsemberg.	10,010	»	Id.
Nivelles à Wavre (6).	24,826	»	Bon.

(1) Ces sections de routes forment, avec les autres de Mont-Saint-Jean vers Binche et de Nivelles aux Quatre-Bras, un même lot d'entretien.
(2) Forme, avec la route de Bruxelles à Namur par Gembloux, un même lot d'entretien.
(3) Cette route forme, avec la route de Tirlemont à Saint-Michel, un même lot d'entretien.
(4) Forme un seul lot d'entretien avec les deux premières sections de la même route.
Les travaux de pavage ont été exécutés par la province.

Digitized by Google

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES effectués ou autorisés en 1867.		INDICATION si cette somme a été payée en dehors du prix d'entretien.	MONTANT, d'après le bail, de la dépense d'entretien	PRODUIT des barrières en 1867.	Observations
NATURE.	DÉPENSES.				
	FR. C.		FR. C.	FR. C.	
Plantation de 8 ormes et 44 hêtres.	68 39	En dehors du prix d'adjudication.			
Trottoirs en terre et pavage en matériaux de rebut.	264 40	Id.	»	»	
Entretien aux terrassements, poteaux indicateurs et bornes kil.	43 91	Id.			
Travaux d'entretien des terrassements. Trottoirs en terre dans la traverse de Thorembais-Saint-Trond.	292 64	Id.	»	»	
Pavage en matériaux de rebut.	219 24	Id.			
Entretien des terrassements, des ouvrages d'art, etc.	168 68	Id.	»	»	
VINCIALES.					
»	»	»	»	400 »	
Pavage entre l'entrée de Boitsfort et la station.	8,686 »	Id.	2,141 15	1,400 » (5)	
Plantation de 3 ormes et d'un peuplier du Canada.	5 95	Id.	9,245 35 (5)	6,800 »	
Plantation de 3 ormes.	4 85	Id.	9,524 »	2,500 »	

La commune de Boitsfort a pris à sa charge les terrassements et les indemnités à payer aux riverains.

(5) Y compris la route de Hal à Mont-Saint-Jean et ses embranchements.

(6) Forme, avec les routes de Wavre à Hamme et la 1re section de Wavre vers Hannut, un même lot d'entretien.

DÉSIGNATION DES ROUTES d'après le tableau d'emplacement des barrières.	LONGUEURS.		ÉTAT D'ENTRETIEN.
	M.	C.	
Wavre à la barrière de Grez (1).	6,120	»	Bon.
Hal à Mont-St-Jean. Embranchement de Mont-St-Pont à Lillois et de Braine-l'Alleud à Mont-St-Jean (2).	22,508	55	Assez satisfaisant.
Tubize à Braine-le-Château.	6,570	50	Id.
Tubize à Hondzocht (3).	2,734	»	Id.
Braine-le-Château à Mont-Saint-Pont (4).	6,750	»	Id.
Hal à Nivelles (5).	18,037	»	Id.
			ROUTES
Bruxelles à Leeuw-Saint-Pierre par Forest.	10,268	»	Assez bon.
Auderghem à Boitsfort.	2,356	»	Id.

(1) Forme, avec la route qui précède et la 1re section de la route de Wavre vers Hannut, un même lot d'entretien.
(2) Forme, avec la route de Bruxelles à Alsemberg, un même lot d'entretien.
(3) Y compris les routes de Hal à Nivelles, de Hondzocht à Tubize et de Braine-le-Château à Mont-Saint-Pont.

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES effectués ou autorisés en 1867.		INDICATION si cette somme a été payée en dehors du prix d'adjudication.	MONTANT, d'après le bail, de la dépense d'entretien	PRODUIT des barrières en 1867.	Observations.
NATURE.	DÉPENSES.				
	FR. C.		FR. C.	FR. C.	
Construct. d'un aqueduc et pavage en matériaux de rebut de l'accotement et de revers, le long de la propriété du sieur Constant, au faubourg d'Aisemont à Wavre.	435 08	En dehors du prix d'adjudication.	»	3,100 »	
Plantation d'un orme et de deux peupliers du Canada.					
320,m² de pavage vieux pour l'élargissement de la chaussée de l'embranchement de la route de Hal à Alsemberg.	640 »	Id.	»	4,625 »	
Plantation d'ormes.	9 13	Id.	7,917 (6)	1,230 »	
Id.	4 57	Id.	»	100 »	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	3,025 »	
CONCÉDÉES.					
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	

(4) Forme, avec la route qui précède et celles qui suivent, un même lot d'entretien.
(5) Forme, avec les deux routes qui précèdent, un même lot d'entretien.
(6) Forme, avec les routes qui précèdent, un même lot d'entretien.

DÉSIGNATION DES ROUTES d'après le tableau d'emplacement des barrières.	LONGUEURS.	ÉTAT D'ENTRETIEN.
		RÉCAPI
		ARRONDISSEMENT
	M. C.	
Routes de l'État . . .	157,274 90	»
Id. provinciales . .	124,604 20	»
Id. concédées. . .	6,197 41	»
		ARRONDISSEMENT
Routes de l'État . . .	161,804 10	»
Id. provinciales . .	133,905 20	»
Id. concédées. . .	»	»
		ARRONDISSEMENT
Routes de l'État. . . .	192,240 80	»
Id. provinciales . .	120,773 85	»
Id. concédées. . .	12,624 »	»
Totaux. . .	889,424 46	

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES effectués ou autorisés en 1867.		INDICATION si cette somme a été payée en dehors du prix d'adjudication.	MONTANT d'après le bail de la dépense d'entretien	PRODUIT des barrières en 1867.	Observations.
NATURE.	DÉPENSES.				
TULATION.					
DE BRUXELLES.					
	Fr. c.		Fr. c.	Fr. c.	
»	13,921 50	»	130,570 »	»	
»	9,253 55	»	55,112 50	26,980 »	
»	»	»	»	»	
DE LOUVAIN.					
»	4,246 12	»	54,515 »	»	
»	»	»	38,308 »	19,650 »	
»	»	»	»	»	
DE NIVELLES.					
»	6,726 09	»	47,333 »	»	
»	9,817 85	»	28,627 50	27,200 »	
»	»	»	»	»	
	43,967 11		352,468 »	73,830 »	

Observations générales.

Pour faire face aux travaux réclamés, soit par les communes, soit par les particuliers, l'administration des ponts et chaussées a présenté, à l'approbation des autorités compétentes, des états indicatifs et estimatifs dont le détail est compris dans le tableau précédent. C'est ainsi qu'à l'aide de sommes à valoir, l'on arrivera à conserver en bon état, sinon à améliorer les voies de communication qui sillonnent la province.

ROUTES EN CONSTRUCTION.

ROUTES DE L'ÉTAT.

Prolongement de l'Avenue de la Reine, partie comprise entre la rue de Cologne et la rue Verte.

Sous la date du 30 novembre 1867, le sieur Fabry (Henri) a été déclaré adjudicataire des travaux de terrassements, pour la somme de 13,955 francs. — Cet entrepreneur a mis la main à l'œuvre avec activité, et tout autorise à croire qu'ils seront achevés pour le 15 août 1868, époque assignée pour leur achèvement.

ROUTES PROVINCIALES.

Néant.

ROUTES CONCÉDÉES.

Néant.

ROUTES DE L'ÉTAT EN PROJET.

Prolongement de l'Avenue de la Reine, partie comprise entre la rue du Progrès et la rue de Cologne.

Les études y relatives sont terminées depuis quelque temps déjà. On procède à l'acquisition des terrains nécessaires à l'exécution

de ce travail, et si des fonds sont disponibles, rien ne s'opposera, dans le courant de l'exercice 1868, à ce que l'on mette la main à l'œuvre.

Un arrêté royal du 18 avril 1867 décrète que l'Avenue de Laeken traversera le railway de l'État au moyen de deux viadues, circonstance qui fera disparaître les dangers auxquels, sans cette disposition, la circulation serait exposée d'une manière permanente.

Prolongement de l'Avenue de la Reine, à partir de la nouvelle église de Laeken, jusqu'au Palais-Royal.

Les études de l'avant-projet sont terminées. On attend de nouvelles instructions avant de se livrer à la rédaction d'un travail définitif.

De la Chasse-Royale à Vleurgat.

L'avant-projet de ce nouveau boulevard, qui aurait 2,554,m80 de longueur et 28m de largeur avec pentes et rampes de moins de 0,m005, nécessiterait une dépense d'environ 600,000 francs, à l'exclusion des terrains qui seraient mis à la disposition de l'État par les communes intéressées.

Les études sont terminées.

Prolongement de la rue du Trône avec embranchement vers Tervueren et vers le bois de la Cambre.

Le projet relatif à ce travail a été présenté par le sieur Rousselle à l'approbation de M. le Ministre des Travaux publics.

Aucune circonstance nouvelle ne s'est révélée depuis l'année dernière.

Prolongement, à partir de la route de Bruxelles vers Trèves jusqu'à la station de Groenendael, du chemin de grande communication CXVI.

Bien que terminé depuis 1866, le projet, soumis à l'approbation ministérielle, n'a pas encore fait l'objet d'une décision.

TRAVAUX DIVERS.

ROUTES DE L'ÉTAT.

Routes de Mont-Saint-Jean vers Binche, de Nivelles aux Quatre-Bras, de Nivelles vers Gosselies et embranchement vers la ferme Dinant.

Un aqueduc destiné à faciliter l'écoulement des eaux pluviales de la route de Nivelles vers Gosselies, au faubourg de Charleroy, a été exécuté par l'administration communale de cette ville. La dépense de fr. 2,182-93, que ce travail a nécessitée, fut couverte par un subside de 1,200 francs et 727 francs accordés respectivement par les Départements des Travaux publics et de l'Intérieur. La ville de Nivelles s'est imposé l'excédant.

Route de Diest à Turnhout.

Construction, à la demande de la ville de Diest, d'un garde-corps composé de 19 bornes surmontées d'une lisse en fer à la sortie de la station de cette localité.

Le coût de ce travail s'est élevé à la somme de fr. 993-55.

Route de Diest à Beeringen.

Reconstruction du pont sur le Verversgracht à Diest, consistant dans le remplacement des deux voûtes en maçonnerie par un tablier métallique d'une seule travée.

Cet ouvrage, adjugé à l'entrepreneur Cox pour la somme de 18,438 francs, a fait l'objet de la réception provisoire requise, le 1er octobre 1867.

Travaux de réparation au haut pont à Diest.

La soumission souscrite par le sieur Cox et approuvée le 13 août 1867, s'est élevée à fr. 949-89.

La réception provisoire a eu lieu le 27 septembre suivant.

ROUTES PROVINCIALES.

Route de Bruxelles à La Hulpe.

Des travaux de pavage et de terrassement ont été exécutés sur la partie comprise entre la station de Boitsfort et l'entrée de cette commune. Adjugés au sieur A. Minne pour la somme de 8,686 francs, ils ont fait, sous la date du 30 août 1867, l'objet de la réception provisoire exigée par le devis et cahier des charges.

ROUTES COMMUNALES.

Par arrêté royal du 20 février 1867, les administrations communales de Wavre, de Bierges et de Rosières ont obtenu du Gouvernement, des subsides s'élevant respectivement à 2,000, 7,000 et 3,700 fr., pour achever les travaux de pavage du chemin de grande communication n° LXIV, reliant la route de Mont-Saint-Jean à Tervueren, à la station de Wavre.

Un subside de 3,310 francs a été alloué par le Département des Travaux publics à la commune de Corbeek-Loo pour l'aider à couvrir une partie des frais que nécessiteront la rectification et l'établissement du pavage du chemin de grande communication n° XXXVI, qui rattache la route de Louvain à Diest, à la station de Corbeek-Loo, du railway de l'État.

Les communes de Jodoigne-Souveraine et d'Incourt ont obtenu respectivement des subsides de 1,095 et 550 francs. Ils seront em-

ployés à l'achèvement du pavage des parties du chemin n° XXXI, qui traversent les deux communes.

Un subside de 3,000 francs est accordé à la commune de Wespelaer pour l'aider à couvrir une partie des frais que nécessitera le pavage du chemin n° XXXIV, qui relie les routes d'Aerschot à Lierre et de Haecht à Wesemael à la station de Wespelaer.

La ville de Wavre a obtenu un premier subside de 1,962 francs, pour la mettre en situation de faire face à la dépense qu'entraîneront les travaux de construction, sur son territoire, du chemin vicinal de grande communication n° XX, de Wavre à Louvain.

Un arrêté royal du 8 juin 1867 a mis à la disposition du comité administratif du chemin de grande communication d'Elewyt à Sempst, par Weerde, un subside de 10,300 francs, pour l'aider à couvrir la dépense à résulter des travaux de construction, et à la commune d'Eppeghem un subside de 6,000 francs pour achever, sur son territoire, le chemin vicinal de grande communication d'Elewyt à Eppeghem.

Ces travaux sont terminés.

Des subsides de 2,700 fr. et de 1,700 fr. ont été accordés respectivement aux communes de Velthem et de Winxele pour l'achèvement du chemin XLV, reliant ces deux communes à la station du chemin de fer direct de Bruxelles à Louvain, établie à la limite de ces localités.

La commune d'Asseche a également obtenu, par arrêté royal du 31 octobre 1867, un nouveau subside de 1,000 francs, concernant les travaux de déplacement de l'abreuvoir. Ce travail est terminé.

TRAVAUX D'AMÉLIORATION EN PROJET.

Route de la place de la Reine au Pont de Laeken.

Les travaux de reconstruction de cette partie de route, estimés à

82,800 fr., ont été mis deux fois en adjudication, sans obtenir de résultat. Une nouvelle épreuve sera tentée prochainement, mais en autorisant, pour faciliter l'exécution du travail projeté, l'emploi, par moitié, des pavés provenant de deux au lieu d'une des trois qualités de pavés prévues au devis et cahier des charges.

Montagne de la Cour.

Les études concernant le redressement et l'élargissement de la Montagne de la Cour et du quartier Saint-Roch ont reçu le complément d'instruction indispensable. C'est maintenant à l'autorité supérieure à prendre une décision sur cet objet important.

Route de Hal à Ninove.

A Leerbeek, certaines parties de cette voie de communication se trouvent dans un état permanent d'humidité.

Pour remédier efficacement à cet état de choses, des travaux de drainage et de consolidation des talus et des accotements doivent être établis entre les bornes kil. 10 et 12, sous Leerbeek.

Route de Bruxelles à Ninove.

La nécessité de substituer un tablier métallique au tablier existant au pont sur la Sennette à Molenbeek-Saint-Jean, est suffisamment établie. Ce travail sera soumis, en temps utile, à l'approbation requise.

Route de Louvain à Saint-Trond.

Près de Louvain, des pavages en matériaux de rebut sont devenus indispensables, de même que l'établissement d'écharpes sur les fortes rampes.

Il y a lieu également d'élargir la porte de Saint-Trond à Tirlemon et de redresser la route aux abords de cette porte.

Route de Malines à Namur.

Des travaux de pavage en matériaux de rebut devront être établis le long de cette voie de communication. Il y a lieu, également, de procéder à la construction d'un aqueduc sous le chemin de Wespelaer.

Route de Louvain à Hasselt par Winghe Saint-Georges et Diest.

Il est nécessaire de continuer l'établissement, comme les années précédentes, de revers pavés et de filets d'eau au faubourg de Kessel-Loo.

L'exécution d'écharpes, sur la Montagne-Saint-Martin, constituerait une véritable amélioration.

A la rencontre du chemin vicinal de Webbecom, deux aqueducs dallés de 5^{m},00 de longueur sur 0^{m},50 d'ouverture seront, si des fonds sont disponibles, exécutés pendant l'exercice 1868.

Routes de Diest à Turnhout et de Diest à Beeringen.

Pavage en matériaux de rebut sur les accotements de la route à la montagne de Langenberg.

Construction d'un aqueduc dallé de 0^{m},50 d'ouverture et de 5^{m},00 de longueur, sous le chemin de Molenstede.

Route de Bruxelles à Namur par Gembloux et de Wavre vers Huy.

Pavage en matériaux de rebut et construction de filets d'eau pavés dans la montagne d'Isque, pour maintenir les sables qui, actuellement, vont se déposer, en temps de pluie, dans la traverse de cette localité.

Il sera également nécessaire de construire un trottoir en terre

sur l'un des accotements de la route de Wavre vers Huy, entre le chemin de fer de Tamines à Landen et l'entrée du village de Perwez, et ce, pour faciliter la circulation des piétons vers la station de cette localité. Une décision favorable est intervenue sur cet objet.

Route de Nivelles à Hamme. Section de Wavre à la barrière de Grez.

Dans l'intérêt de la circulation, il importe de supprimer le cassis existant entre les bornes kil. 4 et 5, et d'assurer l'écoulement des eaux au moyen de trois aqueducs de 0m,40 d'ouverture en tous sens.

Route de Bruxelles à La Hulpe.

La construction de trottoirs en terre sur les accotements entre La Hulpe et la station du chemin de fer du Luxembourg, pourrait devenir de plus en plus utile. Ce travail maintiendrait les sables qui, en temps de pluie, vont se déposer en partie sur des propriétés particulières. Cet état de choses a fait l'objet d'une réclamation de la part de l'administration communale de La Hulpe.

Route de Bruxelles vers Lillois par Braine l'Alleud et ses embranchements.

En suite d'une décision de la Députation permanente, il sera établi, au fur et à mesure que les ressources de la Province le permettront, des trottoirs en terre dans la partie sablonneuse de la montagne d'Uccle.

Route de Louvain à Diest par Aerschot.

Des pavages en matériaux de rebut sont projetés; ils seront établis sur les accotements de la montagne de Caggevinne-Assent.

Route de Bruxelles à Louvain par Tervueren.

De mauvais matériaux occupent une superficie de 4,320m², sur

les flancs de cette voie de communication, entre Auderghem et Tervueren, dans la traversée de la forêt. Il y a lieu de les remplacer par de bons pavés. Cette amélioration pourrait s'effectuer en en répartissant la dépense sur plusieurs exercices.

A l'entrée de Tervueren, un aqueduc de 0m,80 d'ouverture devra être reconstruit. Plusieurs autres ouvrages de l'espèce, mais de moindres dimensions, seront établis au débouché de plusieurs chemins vicinaux.

Routes de Tirlemont à Winghe Saint-Georges et de Tirlemont à Diest.

Pavage en pavés de rebut à la montagne de Bunsbeek; construction d'un aqueduc de 6m,00 de longueur sur 0m,50 d'ouverture sur le chemin vicinal de Hoeleden, en remplacement d'une buse en bois; garde-corps le long du chemin de Thielt à Waenrode; construction de deux aqueducs, l'un de 10m,00 de longueur sur 1m,00 d'ouverture à Becquevoort, l'autre de 5m,00 de longueur et de 0m,50 d'ouverture, sous le chemin vicinal n° 36, de cette localité.

A Lubbeek, il y aura lieu également de construire un ouvrage de même espèce, en remplacement d'une buse en bois qui ne répond plus à sa destination.

Route de Tirlemont à Huy.

Construction d'un aqueduc de 10m,00 de longueur et de 0m,50 d'ouverture sous le chemin vicinal conduisant à Linsmeau; pavage en pavés de rebut sur cet aqueduc et à ses abords, ainsi qu'au raccordement du chemin de Gossoncourt.

Route d'Assche vers Enghien.

Reconstruction de 5 aqueducs tombant de vétusté; élargissement du pavage entre les bornes kil. 3 et 4 près de la borne n° 10.

Route de Vilvorde vers Alost.

Allongement du ponceau établi dans la traverse de Wolverthem; perré de soutènement de 19m,55 de longueur, à construire le long du ruisseau le Molenbeek, à l'entrée de Merchtem.

Route de Tervueren à Malines, avec son embranchement.

Placement de bornes kilométriques et hectométriques. Raccordement de chemins vicinaux avec les routes composant le 3e lot.

Pavés de rebut.

Les villes et les communes ont pris possession, comme les années précédentes, d'importantes quantités de pavés de rebut destinés à l'amélioration de la voirie vicinale.

Les surfaces exécutées sont renseignées au tableau ci-après; il en résulte :

1° Que les routes de l'État ont fourni des pavés pour la construction de	13,714m²,05
2° Et les routes provinciales	4,025m²,50
Total	17,737m²,55

Tableau indicatif de l'empl

NUMÉRO des LOTS.	EMPLACEMENT DES PAVAGES EN MATÉRIAUX DE REBUT.
	ROUTES DE L'ÉTAT.
	ARRONDISSEMENT DE BRUXELLES. — M. l'ingénieur Vanschoubroeck.
1	*Routes de Bruxelles à Gand et d'Assche vers Termonde.*
	Pavage de l'accotement gauche dans la traverse de Zellick. Clefs dans les accotements dans la traverse de Berchem-Ste-Agathe. Revers devant l'église d'Assche-Terheyden. Aux chemins vicinaux de la localité. Au chemin n° 1, conduisant à Grand-Bigard. Id. n° 10, id. id. Id. de Walferghem à Beckerzeele. Id. n° 11, conduisant à Lombeek-Ste-Catherine. Id. n° 12, dit : Blengenistraet. Id. de l'église. Aux chemins vicinaux des hameaux de Neverzeele et de Droeshout.
5	*Route de Bruxelles à Louvain.*
	En face de l'école communale. Au chemin n° 4, allant à la station du chemin de fer.
8	*Route de Bruxelles à Malines.*
	En dépôt sur l'accotement de la route. Sur l'accotement dans la traverse d'Eppeghem. En dépôt sur l'accotement de la route. Au chemin CXXXII.

s pavés de rebut en 1867.

NOMS DES COMMUNES sur le territoire desquelles les travaux ont été exécutés.	Surfaces exécutées par l'État ou la Province.	Surfaces exécutées par les Communes.	TOTAL des deux colonnes précédentes.	INDICATION si les communes ont exécuté convenablement les travaux de pavage au moyen des pavés de rebut.
	M.	M.	M.	
Zellick.	143 90	»	143 90	
Berchem-Ste-Agathe.	54 »	»	54 »	
Assche.	76 50	»	76 50	
Molenbeek-Saint-Jean.	»	142 50	142 50	Convenablement exécutés.
Berchem-Ste-Agathe.	»	85 »	85 »	En dépôt.
Zellick.	»	169 »	169 »	Convenablement exécutés.
Assche.	»	290 »	290 »	Id.
Esschene.	»	72 »	72 »	Id.
Hekelgem.	»	74 »	74 »	Id.
Maxenzeele.	»	108 »	108 »	Id.
Opwyck.	»	61 »	61 »	Id.
	274 40	1001 50	1275 90	
Woluwe-Saint-Etienne.	180 »	»	180 »	
Cortenbergh.	»	58 »	58 »	Non exécutés.
	180 »	58 »	238 »	
Neder-over-Heembeek.	»	3 »	3 »	Non exécutés.
Eppeghem.	86 55	»	86 55	
Id.	»	130 »	130 »	Convenablement exécutés.
Sempst.	»	45 »	45 »	Id.
	86 55	178 »	264 55	

NUMÉRO des LOTS.	EMPLACEMENT DES PAVAGES EN MATÉRIAUX DE REBUT.
9	*Routes de Bruxelles à Ninove et de Hal à Ninove.*
	En dépôt sur l'accotement. Id. id. Id. id. Id. id. Pavage d'un revers rue Ste-Catherine. Au chemin dit : Hoeve-straet.
1 et 2	*Routes de l'État dans Bruxelles et les communes limitrophes.*
	Sur la route de Waterloo, passé le hameau de Vleurgat, entre des trottoirs en terre et la chaussée. Sur les accotements du redressement de la chaussée de Wavre, rue de l'Étang. Sur l'accotement droit de la chaussée de Louvain, en deçà de la rue du Noyer. Id. id. de Vleurgat, passé la maison n° 85. Id. id. id. en deçà de l'avenue Louise. Id. gauche vis-à-vis de la construction n° 125. Id. droit à partir de la maison n° 156. Id. gauche près de la bâtisse n° 176. Id. gauche entre les trottoirs en terre et la chaussée, en deçà de Vleurgat. A l'origine de la traverse de Vleurgat. Sur l'accotement gauche de l'embranchement de Saint-Josse-ten-Noode à Etterbeek, le long de l'étang. Sur l'accotement droit de cet embranchement dans la rue Gray, au delà du redressement de la chaussée de Wavre. Sur l'avenue d'Auderghem, entre des trottoirs en terre et la chaussée en deçà et au delà du viaduc sur le Bronhelaer. Sur les accotements de l'avenue de Corteuhergh, aux abords du chemin dit : rue du Noyer. En dépôt dans la commune pour être employés à l'amélioration du chemin dit : le Dieweg. Dans le chemin dit : Holle-straet. Dans la rue des Champs. Au chemin vicinal n° 7, dit : Grande rue des Aveugles. Id. id. n° 8, d'Anderlecht vers le hameau de Neerpede. En face des n°s 275, 282 à 290 au faubourg de Laeken et exhaussement du filet d'eau en face du cabaret dit : la Tête de Mouton. Pavage au débouché du chemin dit : Broeckstraet.

NOMS DES COMMUNES sur le territoire desquelles les travaux ont été exécutés.	Surfaces exécutées par l'Etat ou la Province.		Surfaces exécutées par les Communes.		TOTAL des deux colonnes précédentes.		INDICATION si les communes ont exécuté convenablement les travaux de pavage au moyen des pavés de rebut.
	M.	C.	M.	C.	M	C.	
Itterbeek.	»		12	»	12	»	Convenablement exécutés.
Lennick-Saint-Martin.	»		1	»	1	»	Id.
Lennick-Saint-Quentin.	»		1	»	1	»	Id.
Strythem.	»		5	»	5	»	Id.
Hal.	120	»	»		120	»	
Id.	»		80	»	80	»	Id.
	120	»	99	»	219	»	
Uccle.	125	»	»		125	»	
Etterbeek.	144	50	»		144	50	
Bruxelles.	77	50	»		77	50	
Ixelles et Bruxelles.	85	»	»		85	»	
Bruxelles.	55	»	»		55	»	
Id.	30	»	»		30	»	
Id.	85	»	»		85	»	
Id.	15	»	»		15	»	
Ixelles-Bruxelles.	584	50	»		584	50	
Ixelles.	31	50	»		81	50	
Bruxelles.	332	»	»		332	»	
Etterbeek.	154	»	»		154	»	
Id.	852	60	»		852	60	
Bruxelles.	66	»	»		66	»	
Ixelles.	»		75	»	75	»	Non exécutés.
Saint-Gilles.	»		40	»	40	»	Convenablement exécutés.
Etterbeek.	»		70	»	70	»	Id.
Laeken.	»		180	»	180	»	Id.
Anderlecht.	»		180	»	180	»	Id.
Laeken.	»		»		»		
Id.	334	»	»		334	»	

NUMÉRO des LOTS.	EMPLACEMENT DES PAVAGES EN MATÉRIAUX DE REBUT.
	Pavage sur l'accotement droit compris entre la place de la Duchesse de Brabant et le cabaret : A la Vue de Bruxelles. Pavage au débouché des chemins vers le moulin de la veuve Bruné et le village de Dilbeck. Reconstruction et pavage de revers dans la traverse de Cureghem en face et de part et d'autre de la rue des Gueujons et vis-à-vis des maisons n°s 282 à 290.
	ROUTES PROVINCIALES.
2	*Routes de Bruxelles à Merchtem, de Bruxelles à Tamise et de Vilvorde vers Alost*
	Au chemin n° 7. Id. dit : Molenweg. Sur l'accotement de la traverse. Au chemin n° 7, dit : rue des Aveugles. Id. n° 17. En dépôt sur l'accotement de la route. Id. id. id. Id. id. id. Pavés employés à l'accotement de la route et dans le chemin n° 18. Au chemin n° 2.
3	*Routes de Bruxelles à Haecht, de Malines à Tervueren, embranchements de Peuthy et de Humelghem à Cortenbergh.*
	Aux chemins n°s 1 et 14 de l'Atlas et sur la place communale. Au chemin allant vers Bueken. Id. dit Jenneken-straet. Aux chemins n°s 20 et 32 de l'Atlas. Dans la cour de l'école communale. Au chemin n° 4 allant de la station du chemin de fer.

NOMS DES COMMUNES sur le territoire desquelles les travaux ont été exécutés.	Surfaces exécutées par l'État ou la Province.	Surfaces exécutées par les Communes.	TOTAL des deux colonnes précédentes.	INDICATION si les communes ont exécuté convenablement les travaux de pavage au moyen des pavés de rebut.
	M. C.	M. C.	M. C.	
Molenbeek-Saint-Jean.	546 »	»	546 »	
Anderleebt.	99 »	»	99 »	
Id.	469 »	»	469 »	
	4085 60	545	4630 60	
Jette-Saint-Pierre.	»	250 »	250 »	Convenablement exécutés.
Strombeck-Bever.	»	30 »	30 »	Id.
Londerzeel.	»	186 »	186 »	Id.
Laeken.	»	28 »	28 »	Id.
Wemmel.	»	124 »	124 »	Id.
Brusseghem.	»	65 »	65 »	Non exécutés.
Merchtem.	»	30 »	30 »	Id.
Wolverthem.	»	100 »	100 »	Id.
Grimberghen.	»	140 »	140 »	Convenablement exécutés.
Hamme.	»	15 »	15 »	Id.
	»	963 »	963 »	
Dieghem.	»	214 »	214 »	Convenablement exécutés.
Wespelaer.	»	60 »	60 »	Non exécutés.
Haecht.	»	26 »	26 »	Convenablement exécutés.
Vilvorde.	»	132 »	132 »	Id.
Perck.	»	35 »	35 »	Id.
Cortenbergh.	»	53 »	53 »	Id.
	»	520 »	520 »	

NUMÉRO des LOTS.	EMPLACEMENT DES PAVAGES EN MATÉRIAUX DE REBUT.
	ROUTES DE L'ÉTAT.
	ARRONDISSEMENT DE LOUVAIN. — M. le sous-ingénieur De Pauw.
6	*Route de Malines à Hamme-Mille et traverses de Louvain.*
	Sur l'accotement de la route. Pavage des rues Joste-Lipse, Marie-Thérèse, Dagobert, etc. Id. du chemin n° 17 traversant le hameau de Parc. Id. id. de grande communication traversant la route de Louvain à Namur, à proximité de la borne n° 6.
11	*Route de Hamme-Mille à la limite de la province de Namur.*
	Pavage au chemin de Litrange (n° 11 de l'Atlas). Id. du chemin vicinal (n° 10 de l'Atlas) Id. pour raccordement et au-dessus d'aqueducs. En dépôt dans les communes de Id. id. Id. id. Id. id.
7	*Route de Louvain à Saint-Trond.*
	Pavage d'un accotement. Id. aux abords de chemins. Raccordements de chemins et pavage au-dessus de deux nouveaux aqueducs. Amélioration de la petite voirie à Tirlemont. Pavage sur le chemin de Wommersom à la station d'Esemael. Pavages aux chemins 2 et 10 de l'Atlas.

NOMS DES COMMUNES sur le territoire desquelles les travaux ont été exécutés.	Surfaces exécutées par l'État ou la Province.		Surfaces exécutées par les Communes.		TOTAL des deux colonnes précédentes.		INDICATION si les communes ont exécuté convenablement les travaux de pavage au moyen des pavés de rebut.
	M	C.	M	C	M.	C.	
Herent.	100	»	»		100	»	
Louvain.	»		900	»	900	»	Convenablement exécutés.
Héverlé.	»		130	»	130	»	Id.
Blanden.	»		90	»	90	»	Non exécutés.
	100	»	1120	»	1220	»	
Hamme-Mille.	»		75	»	75	»	Non exécutés.
Id.	»		30	»	30	»	Id.
Id.	246	»	»		246	»	
Piétrebais.	»		64	»	»		Id.
Incourt.	»		60	»	»		Id.
Mont-Saint-André.	»		60	»	»		Id.
Noville-sur-Mehaigne.	»		10	»	»		
	246	»	299	»	545	»	
Kessel-Loo.	38	»	»		38	»	
Corbeek-Loo.	42	»	»		42	»	
Halle-Boyenhoven.	183	»	»		183	»	
Tirlemont.	»		525	»	525	»	Convenablement exécutés.
Haekendover.	»		84	»	84	»	Non exécutés.
Orsmael-Gusseeboven.	»		26	»	26	»	Id.
	263	»	635	»	898	»	

NUMÉRO des LOTS.	EMPLACEMENT DES PAVAGES EN MATÉRIAUX DE REBUT.
12	*Route de Tirlemont à Mons par Gembloux.*
	Pavage pour raccordement du chemin de Hougaerde au hameau d'Aelst et au-dessus d'aqueducs. Pavage en rebut au chemin conduisant de la grande route à Zetrud-Lumay, au hameau d'Autgaerden. Pavage en rebut dans la commune de Zetrud-Lumay. Pavés de rebut non réclamés formant plusieurs dépôts.
13	*Route de Louvain à Hasselt par Winghe-Saint-Georges et Diest.*
	Revers et filets d'eau à Kessel-Loo. Chemin dit : Eyukestraet, à Kessel-Loo. Echarpes à Linden. Revers à Winghe-Saint-Georges. Pavage entre les bornes kil. 42 et 43. Id. id. 43 et 44. En dépôt sur l'accotement. Pavage du chemin dit : Dorpstraetje (en dépôt pour le) Id. id. dit : Laemkuylstraet. Id id. dit : Groenstraet (en dépôt pour le) Réparations dans les rues Clenaert, de la Brasserie et des Loups, à Diest.
14	*Routes de Diest à Beeringen, de Diest à Turnhout et d'Aerschot vers Lierre et vers Zammel.*
	Revers et trottoirs. Pavage à la montagne dite : Langenberg entre les bornes kil. 2 et 3, route de Diest à Beeringen. Pavage entre les bornes kil. 60 et 61, sous le chemin vicinal de Schaffen, à Meldert. Pavage de la rue du Béguinage et du Rempart, à Diest. En dépôt pour l'amélioration du pavage.

NOMS DES COMMUNES sur le territoire desquelles les travaux ont été exécutés.	Surfaces exécutées par l'État ou la Province.		Surfaces exécutées par les Communes.		TOTAL des deux colonnes précédentes.		INDICATION si les communes ont exécuté convenablement les travaux de pavage au moyen des pavés de rebut.
	M.	C.	M.	C.	M.	C.	
Zetrud-Lumsy.	221	»	»		221	»	
Hougaerde.	»		40	»	40	»	Convenablement exécutés.
Zetrud-Lumsy.	»		14	»	14	»	Id.
	38	»	»		38	»	
	959	»	54	»	313	»	
Kessel-Loo.	270	»	»		270	»	
Id.	»		30	»	30	»	Non exécutés.
Linden.	80	»	»		80	»	
Winghe-St-Georges.	»		35	»	35	»	Id.
Thielt.	30	»	»		30	»	
Id.	30	»	»		30	»	
Winghe-Saint-Georges	»		28	»	28	»	Id.
Thielt.	»		95	»	95	»	Suspendus p. suite du mauvais temps
Becquevoort.	»		46	»	46	»	Bien exécutés.
Caggevinne-Assent.	»		133	»	133	»	Non exécutés.
Diest.	»		135	»	135	»	Bien exécutés.
	410	»	502	»	912	»	
Aerschot.	»		75	»	75	»	Non exécutés.
Schaffen.	100	»	»		100	»	
Id.	30	»	»		30	»	
Diest.	»		146	»	146	»	Convenablement exécutés.
	41	»	»		41	»	Non exécutés.

NUMÉRO des LOTS.	EMPLACEMENT DES PAVAGES EN MATÉRIAUX DE REBUT.
	ROUTES PROVINCIALES.
8	*Route d'Auderghem à Louvain.*
	Pavage du chemin n° 32 de l'Atlas. Id. id. n° 18. Id. des chemins n^os^ 7, 10 et 12. Bordures pour la construction d'un trottoir.
5	*Route de Louvain à Diest par Aerschot.*
	Pavage pour l'amélioration de la petite voirie. Id. d'un chemin. Revers et trottoirs. Pavage du chemin d'Aerschot à Betecom. Id. des accotements de la route. Id. dans la rue de Gemeynte. Id. d'un chemin de grande communication. Id. du chemin dit : Groenstraet.
6	*Routes de Tirlemont à Diest, de Tirlemont à Winghe-Saint-Georges et de Dormael à Léau.*
	En dépôt.
7	*Routes de Wavre à Hannut et de Tirlemont à Huy.*
	En dépôt. Id. Au chemin de grande communication traversant la route de Wavre à Hannut.

NOMS DES COMMUNES sur le territoire desquelles les travaux ont été exécutés	Surfaces exécutées par l'État ou la Province.		Surfaces exécutées par les Communes.		TOTAL des deux colonnes précédentes		INDICATION si les communes ont exécuté convenablement les travaux de pavage au moyen des pavés de rebut.
	M.	C.	M.	C.	M.	C.	
Héverlé.	»		180	»	180	»	Convenablement exécutés.
Leefdael.	»		12	»	12	»	Id.
Tervueren.	»		242	»	242	»	Id.
Id.	»		10	»	10	»	Id.
	»		444	»	444	»	
Louvain.	»		100	»	100	»	Pavés non enlevés.
Wilsele.	»		100	»	100	»	Id.
Aerachot.	»		150	»	150	»	Id.
Id.	»		34	»	34	»	Non exécutés.
Rillaer.	»		264	»	264	»	Id.
Montaigu.	»		45	»	45	»	Id.
Sichem.	»		43	»	43	»	
Caggevinne-Assent.	»		68	»	68	»	
	»		804	»	804	»	
Tirlemont.	»		160	»	160	»	Non exécutés.
Tirlemont.	»		85	»	85	»	Non exécutés.
Goseoncourt.	»		40	»	40	»	Id.
Bossut-Gottechain.	»		10	»	10	»	Convenablement exécutés.
	»		»				

NUMÉRO des LOTS.	EMPLACEMENT DES PAVAGES EN MATÉRIAUX DE REBUT.
	ROUTES DE L'ÉTAT.
	ARRONDISSEMENT DE NIVELLES. — M. l'ingénieur Trouet.
2	*Routes de Bruxelles à Mons, de Hal à Enghien et de Ninove à Enghien.*
	Revers avec filet d'eau à Veeweyde. Contre le relevé neuf de 1867. Id. id. Au chemin dit : Neerpede. Id. dit : de l'Enfer, à Brucom. Id. d'Esbeek vers Lennick. Id. d'Hondzocht à Saintes. Id. de Tubize à Virginal. Entre la place et la maison communale. 300 pavés en dépôt près de la maison du bourgmestre de Bierghes. Pavés en dépôt sur la route. A la disposition des communes d'Hérinnes. Id. id. id. de Thollembeek. Id. id. id. de Vollezeele.
3	*Route de Bruxelles vers Trèves.*
	Contre les relevés neufs et vieux exécutés entre les bornes kil 6 et 7. Au chemin n° XXIV.

NOMS DES COMMUNES sur le territoire desquelles les travaux ont été exécutés.	Surfaces exécutées par l'État ou la Province.		Surfaces exécutées par les Communes.		TOTAL des deux colonnes précédentes.		INDICATION si les communes ont exécuté convenablement les travaux de pavage au moyen des pavés de rebut.
	M.	C.	M.	C.	M.	C.	
Anderlecht.	30	»	»		30	»	
Hal.	43	20	»		43	20	
Tubize.	20	»	»		20	»	
Anderlecht.	»		36	»	36	»	Convenablement exécutés.
Leeuw-Saint-Pierre.	»		30	»	30	»	Id.
Hal.	»		60	»	60	»	Id.
Lembeeq.	»		44	»	44	»	Id.
Tubize.	»		95	»	95	»	Id.
Saintes.	»		64	»	64	»	Id.
Bierghes.	»		»		»		
Id.	»		»		»		
Id.	»		»		»		
Id.	»		»		»		
	93	20	329	»	422	20	
Uccle.	200	»	»		200	»	Convenablement exécutés.
Loupoigoe.	»		100	»	100	»	
	200	»	100	»	300	»	

NUMÉRO des LOTS.	EMPLACEMENT DES PAVAGES EN MATÉRIAUX DE REBUT.
4	*Routes de Mont-Saint-Jean vers Binche, de Nivelles aux Quatre-Bras, de Nivelles vers Gosselies et embranchements vers la ferme Dinant.*
	Raccordement des relevés neufs et vieux dans les traverses de Id. id. id. de Au chemin vicinal reliant les routes de Mont-Saint-Jean vers Binche à celle de Nivelles aux Quatre-Bras.
10	*Routes de Bruxelles à Namur par Gembloux, et de Wavre vers Huy.*
	Accotement à la descente d'Auderghem. Raccordement de part et d'autre du relevé neuf dans la traverse d'Overyssche. Id. des routes de Bruxelles à Namur par Gembloux et de Wavre vers Huy. Pavage d'un accotement de la montagne de Gudru. Id. d'un filet d'eau dans la traverse de Gistoux. Raccordement de part de d'autre des relevés neufs et vieux et pavage d'un filet d'eau. Raccordement des relevés neufs et vieux. Pavage du chemin de Tombeek à Rosières. Id. du chemin de Perwez à Thorembais-les-Béguines.
15	*Route de Mont-Saint-Jean à Tervueren.*
	Pavage des accotements à partir de 20 mètres au delà de la borne hectométrique 26. Pavage de l'abord de l'avenue de la Grande Espinette, entre les bornes k. 4.1 et 4.2 id. id. Cornelis id. 4.3 et 4.4. Pavage des accotements id. 4.8 et 4.9. Id. id. id. 7.5 et 7.6. Id. id. id. 7.6 et 7.7. Id. id. id. 8.8 et 8.9. Id. de la rue du Seigneur, près de l'église d'Hoeylaert.

NOMS DES COMMUNES sur le territoire desquelles les travaux ont été exécutés.	Surfaces exécutées par l'Etat ou la Province.	Surfaces exécutées par les Communes.	TOTAL des deux colonnes précédentes.	INDICATION si les communes ont exécuté convenablement les travaux de pavage au moyen des pavés de rebut.
	M. C.	M. C.	M. C.	
Nivelles	250 »	»	250 »	
Houtain.	60 »	»	60 »	
Nivelles.	»	50 »	50 »	Convenablement exécutés.
	310 »	50 »	360 »	
Auderghem.	230 »	»	230 »	
Overyssche.	80 »	»	80 »	
Wavre.	240 »	»	240 »	
Id	50 »	»	50 »	
Chaumont-Gistoux.	40 »	»	40 »	
Thorembais-St-Trond.	177 »	»	177 »	
Perwez.	197 50	»	197 50	
Overyssche.	»	40 »	40 »	Convenablement exécutés.
Perwez.	»	21 »	21 »	Id.
	1034 50	61 »	1095 50	
Waterloo.	100 »	»	100 »	
Hoeylaert.	102 »	»	102 »	
Id.	75 »	»	75 »	
Id.	100 »	»	100 »	
Id	50 »	»	50 »	
Id.	50 »	»	50 »	
Id.	100 »	»	100 »	
Id.	»	51 80	51 80	Convenablement exécutés.
	577 »	51 80	628 80	

NUMÉRO des LOTS.	EMPLACEMENT DES PAVAGES EN MATÉRIAUX DE REBUT.
	ROUTES PROVINCIALES.
9	*Route de Bruxelles à La Hulpe.*
	Au chemin reliant la route de Bruxelles à La Hulpe à la route d'Auderghem à Boitsfort.
10	*Route de Bruxelles vers Lillois par Braine-l'Alleud et ses embranchements.*
	Au vieux chemin de Forest.
11	*Route de Hal à Nivelles et de Hondzocht à Mont-Saint-Pont.*
	Au chemin reliant la route de Mont-Saint-Jean vers Binche à celle de Nivelles aux Quatre-Bras.

NOMS DES COMMUNES sur le territoire desquelles les travaux ont été exécutés.	Surfaces exécutées par l'État ou la Province.	Surfaces exécutées par les Communes	TOTAL des deux colonnes précédentes.	INDICATION si les communes ont exécuté convenablement les travaux de pavage au moyen des pavés de rebut.
	M. C.	M. C.	M. C.	
Boitsfort.	»	892 50	892 50	
Forest.	»	75 »	75 »	
Nivelles.	»	25 »	25 »	

RÉCAPITULATION.

ROUTES DE L'ETAT. — ROUTES PROVINCIALES.

ARRONDISSEMENT DE BRUXELLES.

DÉSIGNATION.	Surfaces exécutées par l'État.	Surfaces exécutées par les communes.	DÉSIGNATION.	Surfaces exécutées par les provinces.	Surfaces exécutées par les communes.
	M²	M²		M²	M²
1er Lot. . . .	274.40	1,001.50	2e Lot . . .	»	968. »
5e Id. . . .	180. »	58. »	3e Lot . . .	»	520. »
8e Id. . . .	86.55	178. »			
9e Id. . .	120. »	99. »			
Traverses de Bruxelles . . .	4,085.60	545. »			
TOTAUX. .	4,746.55	1,881.50		»	1,488. »

ARRONDISSEMENT DE LOUVAIN.

	M²	M²		M²	M²
6e Lot. . . .	100. »	1,120. »	4e Id. . . .	»	444. »
7e Id. . . .	268. »	685. »	5e Id. . . .	»	804. »
11e Id. . . .	246. »	299. »	6e Id. . . .	»	160. »
12e Id. . . .	259. »	54. »	7e Id. . . .	»	135. »
13e Id. . . .	410. »	502. »			
14e Id. . . .	171. »	221. »			
TOTAUX. .	1,449. »	2,881. »		»	1,543. »

ARRONDISSEMENT DE NIVELLES.

	M	M²		M²	
2e Lot . . .	93.20	829. »	9e Id. . . .	»	892.50
3e Id. . . .	200. »	100. »	10e Id. . . .	»	75. »
4e Id. . . .	310. »	50. »	11e Id. . . .	»	25. »
10e Id. . . .	1,034.50	61. »			
15e Id. . . .	577. »	51.80			
TOTAUX. .	2,214.70	591.30		»	992.50

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

			M² C.
Routes de l'État . .	Surfaces exécutées par l'État		8,410.25
	Id.	les Communes.	5,303.80
Id. provinciales .	Id.	la Province	»
	Id.	les Communes.	4,023.50
		TOTAL.	17,737.55

CHEMINS DE FER CONCÉDÉS.

ARRONDISSEMENT DE LOUVAIN.

Chemin de fer de Wavre à Hasselt. — Section de Louvain à Wavre. — Longueur 23,151^{m}55.

Depuis moins de trois ans, la voie a été complétement renouvelée; elle est bien entretenue.

Quatre maisonnettes supplémentaires de garde, ayant des dimensions convenables, ont été construites en 1867.

Les salles d'attente d'Héverlé et de Weert-Saint-Georges sont trop exiguës, eu égard au nombre de voyageurs qu'elles doivent fréquemment contenir.

Section de Louvain à Aerschot. — Longueur 12,251 *mètres.*

Les ouvrages d'art ne laissent rien à désirer, ainsi que les bâtiments des stations.

Les maisonnettes de gardes-barrières sont convenablement entretenues.

Beaucoup de billes ont été remplacées et les rails qui présentaient quelques défectuosités ont été renouvelés.

Par suite, la voie est roulante.

Dans la station d'Aerschot, l'écoulement des eaux laisse à désirer en temps de pluie. Un remède efficace devrait être apporté à cet état de choses.

Les terrassements, en général, sont bien entretenus.

Les stations, ainsi que la voie, ne sont pas encore bien clôturées.

Bien que les jeunes plants d'épine et de charme aient poussé vigoureusement dans le courant de l'année, quelques parties devraient, néanmoins, être clôturées immédiatement, au moyen de piquets et de lattes.

Section d'Aerschot à Zeelhem. — Longueur 22,923m35.

Les terrassements sont, en général, en bon état ; toutefois, il serait nécessaire, pour assécher la voie, d'établir un plus grand nombre de rigoles transversales et de curer celles qui existent déjà.

A la tranchée de Testelt, des terres se trouvent en dépôt ; elles entravent l'écoulement des eaux ; il y a lieu de les faire enlever.

La voie est en bon état, et il en est de même des ouvrages d'art, auxquels il suffira d'effectuer, au printemps de 1868, quelques menues réparations. Bien que les bâtiments des stations ne laissent rien à désirer, il serait utile, cependant, d'allonger la marquise de la station de Diest, jusqu'au-dessus de la porte de sortie de la salle d'attente de 1re et de 2e classe.

Un magasin aux marchandises devrait être établi. Les maisonnettes des gardes sont dépourvues de puits.

Les clôtures font défaut en plusieurs endroits et, notamment, à la station de Diest vers la ville.

Chemin de fer de Tamines à Landen. — Section de Landen à Jauche. — Longueur 12,993m10.

Les ouvrages d'art, les bâtiments et la voie sont en bon état. Le ballast est assez bien fourni, mais les coins sont trop cachés.

Les passages à niveau réclament quelques réparations.

Chemin de fer de Tirlemont à Geest-Gerompont. — Longueur 20,585 *mètres.*

Il se trouve, sous tous les rapports, dans les mêmes conditions que la ligne précédente.

Chemin de fer de Tirlemont à Diest. — Longueur 25,818 *mètres.*

Concédée par arrêté royal du 15 février 1864, cette voie de communication n'a pas encore reçu de commencement d'exécution.

ARRONDISSEMENT DE NIVELLES.

Chemin de fer de Tamines à Landen. — Section de Perwez à Jauche. — Longueur 12,243 *mètres.*

La situation générale de cette ligne est satisfaisante.

Toutefois, l'entretien des loges de gardes laisse à désirer, et la plupart d'entre elles sont toujours dépourvues de pavement.

Chemin de fer du Luxembourg. — Section d'Ottignies à la station de Gembloux. — Longueur 15,000 *mètres.*

Elle se trouve en bon état d'entretien.

Il y a lieu, toutefois, de signaler l'absence de banquettes, à la station d'Ottignies, pour faciliter l'embarquement et le débarquement des voyageurs. Cet état de choses, si souvent signalé, devrait enfin disparaître.

Malgré des invitations réitérées, la Compagnie concessionnaire n'a pris, jusqu'à présent, aucune mesure pour l'exécution de ce travail si utile, sinon nécessaire.

Chemin de fer de Charleroy à Louvain. — Section de Marbais à Wavre. — Longueur 24,000 *mètres.*

L'entretien de cette voie ferrée ne laisse rien à désirer.

La société devrait également établir des banquettes dans la station d'Ottignies et rapprocher les voies du bâtiment destiné aux recettes.

Chemin de fer de Manage à Wavre. — Section de Nivelles à Wavre. — Longueur 28,000 *mètres.*

L'entretien de cette ligne est très-satisfaisant.

La Compagnie concessionnaire devrait aussi établir des banquettes pour les voyageurs dans la station d'Ottignies.

Chemin de fer de Clabecq à Quenast. — Longueur 6,000 *mètres.*

Il ne donne lieu à aucune observation, son état d'entretien ne laissant rien à désirer.

ARRONDISSEMENT DE BRUXELLES.

Chemin de fer du Luxembourg.

A. Embranchement de la station du Nord au Quartier Léopold.	6,500	mètres.
B. De Bruxelles à Ottignies.	25,000	»
Total	31,500	mètres.

Ces deux sections sont entretenues à la satisfaction de l'administration des ponts et chaussées.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT.

Ligne directe de Bruxelles à Louvain. — Longueur 24,851m24.

La réception définitive de cette nouvelle voie de communication a eu lieu à la fin de l'exercice 1867.

L'administration des chemins de fer de l'État, par suite du procès-verbal de remise rédigé en vertu d'instructions ministérielles, est chargée, depuis l'époque dont il s'agit, de tous les travaux d'entretien.

Chemin de fer de Bruxelles à Charleroy et à Châtelineau.

Cette ligne se divise en deux parties, l'une, celle de Luttre à Châtelineau, a été concédée, par arrêté royal du 21 décembre 1866, à la Société anonyme dite : Compagnie des chemins de fer des bassins houillers du Centre; l'autre, celle de Bruxelles à Luttre, doit, semble-t-il, à cause de l'insuccès de l'adjudication à laquelle il a été procédé le 16 décembre 1867, être construite aux frais de l'Etat.

Bien que les études auxquelles l'administration s'est livrée aient été complétées à la fin de l'année, le Département des travaux publics vient d'en prescrire de nouvelles, en vue de mettre en adjudication publique, dans un bref délai, une partie importante des travaux à exécuter.

La dépense à résulter de ce chef serait imputée sur le crédit de 5 millions voté par la Législature.

PLANTATIONS.

Routes de l'État.

Les soins assidus que l'administration fait donner aux plantations

permettent de les maintenir constamment dans la situation la plus satisfaisante.

Le long de la route de Hal à Enghien, 111 ormes ont été substitués aux bois blancs, qui ont été vendus au profit du Trésor.

Sur le grand remblai de Scheutveld, à Anderlecht, le long de la route de Molenbeek à cette commune, 200 ormes seront plantés au printemps 1868.

Aux abords de Bruxelles, sur les routes faisant partie des traverses, 54 arbres d'essences diverses ont remplacé un même nombre d'arbres abattus pour causes diverses.

Les jeunes mélèzes, au nombre de 150, plantés en 1864, dans la forêt de Meerdael, sur la route de Louvain à Namur, entre les bornes kil. 5 et 10, doivent être remplacés en grande partie.

L'entrepreneur Baggerman avait dû terminer, avant le 1er décembre 1867, les travaux de plantation de 2,100 chênes pédonculés sur la route de Louvain à Malines. Au 1er janvier 1868, la moitié de la plantation était à peine achevée. Des pénalités seront infligées pour ce retard.

Pendant l'exercice prochain, on plantera encore sur cette voie de communication 866 arbres de même essence.

L'administration de l'enregistrement et des domaines a fait procéder à la vente de 564 arbres, sur la route déjà mentionnée.

On a remplacé 82 chênes et 2 peupliers d'Italie sur le 14e lot des routes de l'Etat et 2 chênes et un tilleul sur la route de Louvain à Hasselt par Winghe-Saint-Georges et Diest.

Routes provinciales.

De même que celles de l'Etat, les plantations de la Province présentent une situation satisfaisante.

On a remplacé sur le 6e lot, 5 peupliers, 3 chênes et 21 jeunes ormes.

Par suite de l'abatage de vieux arbres dépendant de la route de Vilvorde à Alost, il existe une lacune qu'il importe de combler. Des propositions seront formulées, en temps utile, en vue de ce but.

ÉLAGAGES.

La lecture des deux tableaux ci-après permettra de constater l'importance des élagages, de même que le prix de vente de leurs produits après les formalités ordinaires de publicité, aussi bien pour l'Etat que pour la Province.

DÉSIGNATION DES ROUTES.	NOMBRE d'arbres ÉLAGUÉS.	MONTANT du prix de vente des branches provenant des élagages.	Observations.
ROUTES DE L'ÉTAT.		fr. c.	
Embranchement de la rue de la Loi .	1,038	30 »	
Embranchement de Saint-Josse-ten-Noode à Etterbeek	75	51 »	
Route de Louvain à Malines. . . .	250	11 »	
— à Hamme . . .	54	6 30	
— à Saint-Trond . .	3,489	160 »	
Route de Louvain à Hasselt par Winghe-Saint-Georges.	2,590	150 »	
Route de Lierre vers Zammel . . .	806	8 »	
— Enghien vers Ninove. . . .	1,598	60 »	
— Bruxelles vers Trèves (plantation des embranchements des Quatre-Bras vers Namur et vers Charleroi)	692	»	Jeunes arbres auxquels on n'a enlevé que quelques brindilles sans valeur.
— Wavre vers Huy (partie comprise entre Wavre et Grand-Rosière)	5,170	60 »	Jeunes arbres.
Totaux. . .	15,762	356 »	
ROUTES PROVINCIALES.		fr. c.	
Bruxelles à Haecht.	3,092	17 50	
Tervueren à Malines	1,045	288 10	
Auderghem à Louvain.	1,620	12 »	Jeunes arbres.
Haecht à Wesemael et Louvain à Diest par Aerschot	4,112	646 »	
Tirlemont à Huy	25	9 25	
Dormael à Léau.	350	348 »	
Tirlemont à Winghe-Saint-Georges .	2,275	24 50	
Wavre à Hannut.	3,950	194 75	
Nivelles à Hamme (section de Genappe à Wavre)	5,022	261 15	
Hal à Nivelles et Hondzocht à Mont-Saint-Jean, section de Tubize à Braine-le-Château	757	94 50	
Totaux. . .	22,428	1,895 65	

POLICE DU ROULAGE.

Une surveillance active est exercée, notamment dans les villes et à leurs abords. Elle est nécessaire pour mettre la circulation à l'abri de tout danger.

49 contraventions ont fait l'objet de procès-verbaux déférés à l'appréciation de la justice.

1° Pour circulation de voitures à jantes étroites, attelées de plus d'un cheval	8
2° Pour voitures dépourvues de plaques	6
3° Pour surcharge pendant la fermeture des barrières . .	35
Total . .	49

POLICE DE LA GRANDE VOIRIE.

1° Pour dégradations aux routes	7
2° Pour voitures abandonnées	6
3° Pour dépôts de bois et autres.	16
4° Pour dégâts aux plantations	3
5° Pour bâtisses et plantations sans autorisation . . .	17
6° Pour comblement de fossés, rechargement des accotements et dégradation des talus.	3
7° Pour perception illégale de droit de barrière . . .	1
8° Pour défaut d'éclairage du poteau de barrière . .	1
9° Pour changement effectué aux façades de maisons sans autorisation.	2

10° Pour construction d'un aqueduc sans autorisation. 1

11° Pour établissement de fours à briques sans autorisation 1

12° Pour tentative de bris d'une vanne au moulin de Nieuwerken 1

13° Pour pacage de bestiaux sur l'accotement de la route. 3

Total . . . 62

Bâtisses, plantations d'arbres, de haies, etc.

Pendant l'année 1867, l'administration a fait procéder à l'instruction :

1° de 247 demandes relatives à la construction de maisons;

2° — 226 demandes relatives à des changements de façades;

3° — 44 demandes relatives à des plantations de haies;

4° — 17 demandes relatives à des plantations d'arbres;

5° — 16 demandes relatives à des constructions, reconstructions de trottoirs, revers, etc.

6° — 70 demandes relatives à des constructions, reconstructions de murs;

7° — 40 demandes relatives à des reconstructions de maisons et façades;

8° — 129 demandes relatives à des constructions, reconstructions et réparations des ponts, ponceaux, etc.;

9° — 25 demandes relatives à des exhaussements de maisons et murs ;

10° — 4 demandes relatives à la construction de baraques pour la perception du droit de barrière ;

11° — 2 demandes relatives à la construction d'égouts ;

12° — 4 demandes relatives à la construction de fours ;

13° — 1 demande relative à la construction de puits.

Total . . 825 demandes.

842 demandes ont été traitées en 1866.

Diminution. 17 demandes pour l'année 1867.

ALIGNEMENTS DES TRAVERSES.

Six arrêtés royaux sont intervenus :

Ce sont ceux :

1° — Du 11 mai 1867, fixant les alignements pour la partie de la route dite : embranchement d'Ixelles, comprise entre la place Sainte-Croix et le hameau de Vleurgat.

2° — Du 14 octobre suivant, pour la traverse du hameau de la Chasse Royale, faisant partie de la route de Bruxelles à Gembloux.

3° — Du 4 mars 1867, modifiant les alignements d'une partie de la route de Tirlemont à Gembloux, aux abords de la porte de Hougaerde à Tirlemont.

4° — Du 16 juillet 1867, fixant les alignements de la traverse de Grez-Doiceau, faisant partie de la route provinciale de Wavre à Hannut.

5° — Du 16 août 1867, fixant les alignements des constructions à élever sur le territoire des communes de Kessel-Loo et d'Héverlé, le long de la route de Louvain à Hasselt et de Louvain à Saint-Trond.

6° — Du 19 août 1867, fixant les alignements de la traverse d'Aerschot, faisant partie de la route d'Aerschot vers Lierre et vers Zammel.

Divers autres plans d'alignements ont été dressés et soumis à l'autorité supérieure.

Ce sont :

A. — La traverse de Molenbeek-Saint-Jean, chaussée de Gand, au faubourg de Flandre.

B. — La rectification de la Montagne de la Cour.

COURS D'EAU NAVIGABLES.

Dyle et Démer.

Le tableau ci-après indique le mouvement de la navigation pendant les années 1866 et 1867, à l'écluse de Werchter.

ANNÉES.	ÉTAT des BATEAUX.	REMONTE.		DESCENTE.		Observations.
		Nombre de bateaux.	Tonnage.	Nombre de bateaux.	Tonnage.	
1866	A charge.	125	7,144	180	11,117	Le tonnage représente la capacité des bateaux.
	A vide.	61	3,885	10	410	
		186	11,029	190	11,527	
1867	A charge.	83	4,170	164	9,981	
	A vide.	94	6,197	4	222	
		177	10,367	168	10,203	
Différence en 1867.	A charge	— 42	— 2,974	— 16	— 1,136	
	A vide.	+ 33	+ 2,312	— 6	— 188	

Il résulte ce ce tableau qu'en 1867 la navigation a été moins active qu'en 1866.

En remonte, on compte 42 bateaux à charge en moins et 33 bateaux à vide en plus.

La différence du tonnage, pour les bateaux chargés est de . . . . . 2,974 tonnes en moins,

et pour les bateaux à vide de. . . . 2,312 tonnes en plus.

Différence en moins. . 662 tonnes.

En descente, on suppute 16 bateaux à charge et 6 bateaux à vide en moins.

La différence du tonnage a été :

Pour les bateaux à charge, de . . 1,136 tonnes en moins.

Et, pour les bateaux à vide, de . . 188 — .

Différence en moins. . 1,324 tonnes.

Le mouvement des bateaux chargés en remonte et en descente est inférieur à celui de 1866 de 4,110 tonnes.

Celui des bateaux chargés a été, en 1867 :

En remonte de. . . . . 4,170 tonnes.

En descente de. . . . . 9,981 —

Ensemble . . 14,151 tonnes.

Le mouvement des bateaux à vide accuse :

En remonte. . . . . 6,197 tonnes.

En descente. . . . . 222 —

Ensemble . . 6,419 tonnes.

C'est-à-dire, un peu plus de 45 p. c. du tonnage des bateaux à charge.

En 1867, 27 bateaux différents ont navigué sur le Demer et la Dyle.

Les principales marchandises transportées sont :

En remonte.

La houille, les carreaux en terre cuite, les tuiles, le guano, le

sel, des briques, de la chaux, des pierres de taille, du trass, du fumier, du froment.

En descente.

De la farine, des lattes, des perches, le bois de mesure, le bois de construction, des écorces, de l'avoine, du sarrasin, des pommes de terre, de la paille, des fagots.

La recette du droit de navigation à l'écluse de Werchter a été, en 1867, de . . . . . fr. 2,081 24

Et, en 1866, de 2,449 62

Diminution pour 1867 de . . . . fr. 367 78

A l'écluse d'Aerschot, le mouvement de la navigation se subdivise comme suit :

ÉTAT des BATEAUX.	EN REMONTE.		EN DESCENTE.		Observations.
	Nombre de bateaux.	Tonnage.	Nombre de bateaux.	Tonnage.	
A charge . . .	65	3,777	145	8,993	
A vide	87	5,668	4	186	
	152	9,445	149	9,179	

Enfin, le tableau suivant indique le mouvement de la navigation, en 1867, aux écluses de Testelt et de Sichem.

ÉTAT des BATEAUX.	EN REMONTE.		EN DESCENTE.		Observations.
	Nombre de bateaux.	Tonnage.	Nombre de bateaux.	Tonnage.	
A charge . . .	23	1,322	50	3,317	
A vide	30	2,207	1	65	
	53	3,529	51	3,382	

Les tableaux ci-dessus permettent de constater :

1° Que sur 177 bateaux d'un tonnage de 10,367 tonnes et qui ont franchi le barrage de Werchter, pour remonter le Demer, 25, d'un tonnage de 910 tonnes, n'ont pas emprunté l'écluse d'Aerschot; 99, d'un tonnage de 725 tonnes, se sont arrêtés entre l'écluse d'Aerschot et celles de Testelt et de Sichem, et, enfin, 53, d'un tonnage de 3,529 tonnes, ont traversé les écluses de Testelt et de Sichem, pour se rendre à Diest.

2° Que sur 168 bateaux en descente d'une capacité de 10,203 tonnes et qui ont emprunté le barrage de Werchter, 53, d'un tonnage de 3,529 tonnes sont partis des biefs situés entre Diest, Testelt et Sichem; 98, d'un tonnage de 5,797, proviennent des biefs situés entre Sichem et l'écluse d'Aerschot, et 18, d'un tonnage de 1,024 tonnes, du bief situé en aval de l'écluse d'Aerschot.

Les travaux d'entretien ont coûté, en 1867 . . fr. 12,000 »

Les mêmes travaux ont coûté, en 1866 . . . . 12,000 »

Il y a donc équilibre dans les dépenses.

Les travaux extraordinaires d'amélioration se sont élevés, en 1867, à . . . . . fr. 4,998 57

En 1866, ils avaient nécessité une dépense de . . 4,200 42

En plus en 1867 . . . . . 798 15

L'état d'entretien de la Dyle et du Demer ne laisse rien à désirer. Tous les ouvrages d'art sont maintenus en bon état par des réparations faites en temps opportun. On a exécuté des travaux de terrassement aux berges, en lit de rivière et aux chemins de halage.

Plusieurs excavations se sont formées; elles sont réparées et les talus ont été consolidés au moyen d'enrochements et de fascines.

Plusieurs crues ont sévi dans le courant de l'année ; les prairies riveraines ont été inondées en partie.

Sept procès-verbaux ont été dressés à charge de bateliers, pour chargement de bateaux, sans autorisation préalable, sur les rives du Demer.

Une demande de prise d'eau au Demer a reçu la suite requise.

COURS D'EAU NON NAVIGABLES NI FLOTTABLES.

Usines.

Un assez grand nombre d'établissements de cette nature ont encore été, soit érigés, soit modifiés, pendant l'année 1867, en vertu d'autorisations régulières.

Parmi les 31 ordonnances de la députation permanente intervenues à ce sujet :

20 autorisent la création d'usines nouvelles ou bien des modifications à celles qui existent.

11 approuvent des procès-verbaux de placement de clous de jauge.

Senne.

De même que les autres années, sauf en 1866, à cause de l'épidémie régnante, les travaux de curage de cette rivière ont été exécutés avec le soin désirable.

Aucune crue, d'une importance à signaler, ne s'est produite.

Petite Senne.

Le plan proposé pour son élargissement depuis le pont Deneck, au faubourg de Flandre, jusqu'à la route de Bruxelles à Ninove, a reçu, sous la date du 26 juin 1867, l'approbation de la députation permanente.

Plus tard, le 29 juillet, un arrêté royal a déclaré d'utilité publique l'exécution du travail dont il s'agit.

L'administration continue à s'occuper de l'acquisition des terrains, et tout autorise à croire que la conclusion de contrats amiables permettra d'éviter l'intervention des tribunaux.

Cette formalité devant être remplie prochainement, rien ne paraît s'opposer à la mise en adjudication des travaux pendant la campagne de 1868.

Canal de Louvain.

Le tableau ci-après indique le mouvement de la navigation pendant les années 1866-1867.

Bateaux entrés.

ANNÉES.	NOMBRE de bateaux vides.	TONNAGE.	NOMBRE de bateaux chargés.	TONNAGE.	TOTAL des bateaux.	TOTAL du tonnage.
1866	327	19,711	1,954	123,619	2,281	143,330
1867	342	20,952	1,846	98,661	2,188	119,613
Bateaux sortis.						
1866	705	37,373	1,533	104,389	2,238	141,762
1867	724	47,219	1,425	70,695	2,149	117,914

Arpenteurs.

56 candidats ont réclamé l'inscription pour subir l'examen d'arpenteur.

De ce nombre, 32 ont été admis; 13 ne se sont pas présentés; 11 ont été ajournés.

Les récipiendaires dont les noms suivent ont obtenu le diplôme d'arpenteur :

1° Verdussen, A., à Bruxelles.

2° Wouters, E., —

3° Vandersypen, —

4° De Neyer, Jean, —

5° Senneckens, B., —

6° Latinis, Léon, à Bruxelles.

7° Pilate, Jules, à Saint-Josse-ten-Noode.

8° Kuhnen, à Schaerbeek.

9° Remon, —

10° Dethier, C., à Molenbeek-Saint-Jean.

11° Lallemand, A., à Anderlecht.

12° Vanhoorde, Ch., à Schaerbeek.

13° Vanherscle, Ed., —

14° Bourlard, à Ixelles.

15° Viré, A., à Bruxelles.

16° François, F., à Bruxelles.

17° Lalieux, H., à Ixelles.

18° Frichman, à Bruxelles.

19° Henriot, Gustave, à Marbais.

20° Sterckx, F., à Boitsfort.

21° De Behr, Ed., à St-Josse-ten-Noode.

22° Coulon, D., à Ixelles.

23° Kindt, E., à Bruxelles.

24° Brulé, A., à Nivelles.

25° Bodart, A., à Thorembais-St-Trond.

26° Glibert, Fl., à Braine-l'Alleud.

27° Colins, à Louvain.

28° De Groodt, F., à Louvain.

29° Vandevelde, Édouard, à Acrschot.

30° Houssier, D., à Namur.

31° Rysman, à Bruxelles.

Ce dernier n'a pas retiré son diplôme.

Machines à vapeur.

En vue d'accomplir la mission qui leur est dévolue par l'arrêté royal du 21 avril 1864, les fonctionnaires de l'administration ont procédé, avec tout le soin que comporte cette importante branche de service, à la visite de toutes les machines à vapeur en activité dans la province.

Aucune circonstance de nature à être signalée ne s'est révélée.

Sous la date du 19 mars 1868, des tableaux statistiques qui complètent ci-après mon rapport ont été transmis au Département des Travaux publics.

Ils renseignent :

A[1] Les appareils établis en 1867.

A[2] — supprimés en 1867.

B. La récapitulation générale des appareils existant au 31 décembre 1867, classés par destination.

C. La récapitulation des appareils établis et supprimés en 1867.

Il résulte des tableaux dont il s'agit, qu'au 31 décembre 1867,

l'on comptait, dans le Brabant, à l'exclusion des machines locomotives du chemin de fer de l'État:

1° Machines à vapeur.	679
2° Locomotives	98
3° Chaudières	171
Ensemble	948

En 1866, il ne se trouvait en activité dans la province, que :

1° Machines à vapeur	643
2° Locomotives	85
3° Chaudières	163
Ensemble	891

La force des 948 machines et locomotives ci-dessus mentionnées est de . . . . . 24,491 chevaux.

et celle des 891 existant au 31 déc. 1866 est de . . . . . 20,323 1/2 —

D'où une différence en plus de. . . . 4,167 1/2 chevaux.

APPAREILS A VAPEUR ÉTABLIS EN 1867.

A [1]. — *Appareils à vapeur*

Numéros d'ordre des appareils. Moteurs.	Numéros d'ordre des appareils. Simples générateurs.	COMMUNES où les appareils sont situés.	ÉTABLISSEMENTS où ils fonctionnent.	DESTINATION des appareils.	Année du placement.	PRESSION MAXIMUM sur le centimètre carré.	Force en chevaux des appareils moteurs.	CHAU établie Nombre.	Surface de chauffe.
				ARRONDISSEMENT					
						kilogr.			
1	»	Bruxelles.	Fonderie de cuivre.	Activer des tours.	1863	5.165	4	1	»
2	»	Id.	Marbrerie.	Id.	1867	7.231	1	1	»
3	»	Id.	Tannerie.	Activer des mélangeurs.	1866	4.132	3	1	»
4	»	Id.	Fabrique d'ouate.	Id. des métiers.	1867	5.165	2	1	»
5	»	Id.	Fabrique d'équipements militaires.	Id. des tours.	1867	4.132	4	1	»
6	»	Id.	Atelier de menuiserie.	Id. une scie.	1866	4.132	2	1	»
7	»	Id.	Fabrique de papier d'émeri.	Mouvoir des moulins.	1867	6.198	1/2	1	»
8	»	Id.	Scierie de bois.	Activer des scies.	1867	5.165	5	1	»
9	»	Id.	Fabrique de chocolat.	Id. des appareils.	1866	5.165	12	1	»
10	»	Id.	Atelier de carrosserie	Id. la soufflerie.	1866	5.165	6	1	»
11	»	Schaerbeek.	Fabrique de glucose.	Id. les appareils.	1866	5.165	5	1	»
12	»	Id.	Id. de chocolat.	Mouvoir des broyeurs.	1864	4 132	3	1	»
13	1	Id.	Id. de papier d'émeri.	Concasser l'émeri.	1864	3.099	1	1	»
»	1	Id.	Teinturerie de châles.	Teinture des châles.	1867	4.132	»	1	»
14	»	Id.	Fabrique de chocolat.	Mouvoir des broyeurs.	1864	4.132	6	1	»
15	»	St.-Josse-ten-Noode.	Id. de produits chimiques.	Mouvoir des moulins.	1864	4.132	8	1	»
16	»	Id.	Assainissement de la Senne.	Épuiser l'eau.	1er semb. 1867	4.132	12	1	»
17	»	Id.	Id.	Id.	id.	4.132	10	1	»
18	»	Id.	Id.	Id.	id.	4.132	12	1	»
19	»	Id.	Id.	Id.	id.	4.132	10	1	»
19 bis	»	Id.	Id.	Id.	id.	5.165	4	1	»
»	2	Molenbeek-Saint-Jean.	Fabrique de machines.		1867	5.165	»	2	»
20	»	Id.	Id. pour le broyage du malt.	Broyer le malt.	1867	5.165	6	1	»
21	»	Id.	Atelier de construction de mécaniques.	Activer l'outillage.	1867	5.165	3	1	»
22	»	Id.	Polissage de carreaux de terre cuite.	Id. les appareils.	id.	5.165	4	2	»
23	»	Id.	Fonderie de fer.	Id. un ventilateur.	1867	5.165	6	1	»
24	»	Id.	Scierie de marbres.	Id. des scies.	1867	5.165	4	1	»

Digitized by Google

établis en 1867.

DIÈRES en travail. Nombre.	DIÈRES en travail. Surface de chauffe mèt.	NOMS ET DOMICILE des propriétaires des appareils.	NOMS ET DOMICILE des constructeurs des machines.	NOMS ET DOMICILE des constructeurs des chaudières.
DE BRUXELLES.				
»	»	Verbeck, rue des Fabriques, 2.	Van Goethem et Ce, à Molenbeek.	Van Goethem et Ce, à Molenbeek.
»	»	Luppens, rue du Miroir, 11.	Vanderauwera, à Schaerbeek.	Matheyssen, à Conillet.
»	»	Franckx, rue de la Querelle, 23	Vanderrest, rue Basse, 5, à Bruxelles.	Fioet, à Marchienne-au-Pont.
»	»	Cousin Baugniet, Quai aux pierres de taille, 30.	Deboubers, à Gand.	Rens et Colson, à Gand.
»	»	J. Jonson et fils, rue des Fabriques, 27.	Deville frères et Lubké, à Molenbeek-St-Jean.	Deville frères et Lubké, à Molenbeek-St-Jean.
»	»	F. Smet, rue de Laeken, 70.	Van Goethem, à Molenbeek	Inconnu.
»	»	J. Buys, rue de l'Étuve, 74,	Vanderauwera, à Schaerbeek.	Matheyssen, à Conillet.
»	»	A. Prenner et Verleysen, rue de Longlentier, 22	Vandorslaer, à Bruxelles.	L. Renson, à Grâce-Berleur.
»	»	Souveraine, rue Val des roses, 9,	Cail, Halot et Ce, à Molenbeek.	Cail, Halot et Ce, à Molenbeek.
»	»	Spelmans Versé, rue de Cologne, 73.	Id	Id.
»	»	Deyman Druart	Vandorslaer, à Bruxelles.	Cantineau, à Cureghem.
»	»	Schauers freres et Ce, rue du Progrès.	Deville frères à Molenbeek St-Jean.	Deville frères, à Molenbeek-St-Jean.
»	»	Jules Antuine.	Inconnu.	Inconnu.
»	»	Petit.	Id.	Deville frères et Lubké, à Molenbeek.
»	»	Vanbemelrych frères.	Vander Elst, à Braine-le-Comte.	Vander Elst, à Braine-le-Comte.
»	»	Champy et Ce.	Perard, à Liége.	Petry Chaudoir, à Liége.
»	»	Mention et Ce.	T. Mention, à Liége.	Bonivert Spiroux et Ce, à Ougrée.
»	»	Id.	Id.	T. Mention, à Liége.
»	»	Id.	Id.	Bonivert Spiroux et Ce, à Ougrée.
»	»	Id.	Id.	L. Renson, à Grâce-Berleur.
»	»	Id.	Id.	T. Mention, à Liége.
»	»	Cail Halot et Ce.	Id.	Cail, Halot et Ce, à Molenbeek.
»	»	A. Laurent.	Bassilière et Daviesart et Ce.	L. Renson à Grâce-Berleur.
»	»	H. Meunig, rue Fin, 46.	Van Goethem et Ce, à Molenbeek	Van Goethem et Ce, à Molenbeek.
»	»	Casimir Devreux.	Vandoorslaer, à Bruxelles.	Vandorslaer, à Bruxelles.
»	»	Dubrucq et Ce.	Van Goethem, à Molenbeek	A. Campion, à Houdeng.
»	»	J.-J. Sieglits.	Th. Green et fils, à Leedts, Angleterre.	Th. Green et fils à Leedts, Angleterre.

A ¹. — *Appareils à vapeur*

Numéro d'ordre des appareils. Moteurs.	Numéro d'ordre des appareils. Simples générateurs.	COMMUNES où les appareils sont situés.	ÉTABLISSEMENTS où ils fonctionnent.	DESTINATION des appareils.	Année du placement.	PRESSION MAXIMUM sur le centimètre carré.	Force en chevaux des appareils moteurs.	CHAU établies Nombre.	CHAU établies Surface de chauffe.
						kilogr.			mèt.
25	»	Molenbeek-St-Jean.	Scierie de pierres	Mouvoir des scies	866	4.132	3	1	»
26	»	Id	Fabrique d'étoffes de laines artificielles.	Id. des appareils.	1866	4.132	8	1	»
27	»	Id.	Etablissement de charbonnages.	Id. un appareil moulaur.	1867	4.132	4	1	»
28	»	Id.	Distillerie d'huile de résine	Id. des appareils.	1866	5.165	4	1	»
29	»	Id.	Fonderie de fer.	Activer la ventilateur	18 5	4.132	3	1	»
30	»	Id.	Canal de Bruxelles à Willebroeck	Opérer le touage.	locomob. 1867	7.231	12	1	»
31	»	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	12	1	»
32	»	Id.	Id.	Id.	id.	Id.	12	1	»
33	»	Id.	Id.	Id.	id.	Id.	12	1	»
34	»	Id.	Id.	Id.	id.	Id.	12	1	»
35	»	Andarlecht.	Fabrique de chapeaux de feutre	Mouvoir des ventilateurs	1866	5.165	80	1	»
36	»	Id.	Moulin à grains.	Id. des meules.	1863	4.132	7	1	»
»	3	Id.	Teinturerie.	Chauffer des condaits.	1867	4.132	»	1	»
37	»	Id.	Moulin à grains.	Activer des meules	id.	5.165	11	1	»
»	4	Id	Laminage du zinc	Produire de la vapeur.	Id.	4.192	»	1	»
38	»	Id	Tisseranderie.	Activer des métiers.	1866	4.132	25	1	»
39	»	Id.	Id.	Id.	1866	4.132	25	1	»
40	»	St-Gilles.	Fabrique de bontons.	Activer des scies.	1867	4.680	6	1	»
»	5	Ucele.	Id. de papier	Chauffer de l'eau.	Id.	4.132	»	1	»
41	»	Id.	Id. de papiers.	Mouvoir des appareils.	id.	»	8	»	»
42	»	Id.	Moulin à grains.	Id. des meules.	Id.	4.132	10	1	»
43	»	Ixelles.	Fabrique de bonbons.	Fabriquer des bonbons.	id.	4.132	3	1	»
44	»	Id.	Chemin de fer du Luxembourg	Opérer la traction.	locomob.	8.264	2250	9	»
45	»	Id.	Id.	Id	id.	Id.	250	1	»
46	»	Id.	Id.	Id.	id.	Id.	600	2	»
47	»	Laeken.	Tréfilerie.	Activer des métiers.	1866	4.132	40	1	»
48	»	Id.	Atelier de menuiserie.	Id. une scie.	id.	5.165	3	1	»
49	»	Id.	Fabrique de mécaniques.	Id. l'outillage.	1867	4.132	4	1	»

établis en 1867. (*Suite.*)

CHAUDIÈRES en travail. Nombre.	CHAUDIÈRES en travail. Surface de chauffe.	NOMS ET DOMICILE des propriétaires des appareils.	NOMS ET DOMICILE DES CONSTRUCTEURS des machines.	NOMS ET DOMICILE DES CONSTRUCTEURS des chaudières.
»	»	Taimay.	Inconnu.	Gilles frères, à Marcinelle.
»	»	Raimont et Ransch.	Christophe, à Chênée.	Mathot et Bailly, à Chênée.
»	»	Masson père et fils.	Basellière et Devieusart, à Molenbeek.	Rouffart et Renson, à Grâce-Berleur.
»	»	Ledne frères.	Cail Haint et Ce, à Molenbeek.	Cail-Halot et Ce, à Molenbeek
»	»	Genet Verbracken.	C. Van Goetbem, à Molenbeek.	Vanhoutte, à Stalle.
»	»	Michel, directeur général du touage.	C. Claparede, à St-Denis (France).	Claparede, à Saint-Denis (France).
»	»	Id.	Id.	Id.
»	»	Id.	Id.	Id.
»	»	Id.	Id.	Id
»	»	Id.	Id.	Id.
»	»	J. Vimenet fils.	Scribe, à Gand.	Cantineau, à Cureghem.
»	»	Veuve Bruné.	Minique, à Molenbeek	Id.
»	»	Joseph Steenberghe.	»	Petry-Driane, à Grivegnée.
»	»	G. Gobert.	Gobert, propriétaire du moulin.	Société de Monceau-sur-Sambre
»	»	Ed. Vanheck.	»	Herbillon, à Anderlecht.
»	»	Delnmdeberg et Berker.	J. Gilain	J Gilain, à Tirlemont.
»	»	Id.	Id.	Id.
»	»	P.-D. Coequyt.	Inconnu.	Inconnu.
»	»	De Naeyer et Ce.	»	Les frères Lejeune, à Chênée.
»	»	Id.	Inconnu.	Id.
»	»	F. Herlinckx.	F. Bouvette, à Nimy.	Drugmand, à Houdeng.
»	»	T. Antoine.	Vaoder Elst, à Bruxelles.	Enthoven, à Molenbeek.
»	»	Compagnie concessionnaire.	Compagnie belge de matériel de chemin de fer, à Molenbeek.	Compagnie belge de matériel de chemin de fer, à Molenbeek.
»	»	Id.	Id.	Id.
»	»	Id.	Regnier-Poncelet, à Liége.	Regnier-Poncelet, à Liége.
»	»	Guldsmidt et Ce.	Hubert-Perotte, à Liége.	Piedbœuf, à Jupille.
»	»	J.-B. Berceloere.	Beceloere, à Laeken.	Van Goetbem et Ce, à Molenbeek
»	»	H. Jullien.	Libert, à Molenbeek.	Campion, à Houdeng.

A[1]. — *Appareils à vapeur*

Numéros d'ordre des appareils. Moteurs.	Simples générateurs.	COMMUNES ou les appareils sont établis.	ÉTABLISSEMENTS où ils fonctionnent	DESTINATION des appareils	Année du placement.	PRESSION MAXIMUM sur le centimètre carré	Force en chevaux des appareils moteurs.	CHA établie Nombre.	Surface de chauffe
						kilogr.			
50	»	Laeken.	Fabrique do mécaniques.	Activer l'outillage	1866	5.165	8	1	»
»	6	Id.	Cristallisation de la sonde	Chauffer l'eau	1867	5.165	»	1	»
51	»	Londorzeel.	Meunerie.	Activer la moulin.	1867	5.165	10	1	»
52	»	Lonnick-St Quentin.	Batterie da grains.	Id. la batterie.	locomob.	5.165	6	1	»
53	»	Vilvorde.	Fabrique da sulfate d'alumine.	Fabriquer lo sulfate.	1867	5.165	5	1	»
54	»	Haecht.	Batterie da grains.	Battre le grain.	1867	4.132	4	1	»
55	»	Borgt-Lombeek.	Huilerie.	Activer des ustensiles.	1867	5.165	12	1	»
»	7	Huysinghen.	Papeterie.	Chauffer l'eau	1867	5.165	»	1	»
»	8	Lembecq.	Distillerie.	Opérer la distillation.	1867	4.132	»	2	
56	»	Overyssche.	Battage de céréales	Battre les céréales.	locomob.	4.132	8	1	»
»	9	Leeuw St-Pierre.	Filature	Chauffer l'eau.	1866	4.132	»	1	»
»	10	Rodenen sous Hal.	Papeterie.	Produire la vapeur.	1867	5.165	»	1	
57	»	Hal.	Fabrique de chicorée.	Activer des meules.	1867	4.132	8	1	
58	8	Ruysbroeck	Blanchisserie de toiles.	Id. l'outillage	1866	4.132	8	1	
59	»	Alsemberg.	Papeteries.	Id. les appareils.	1867	5.165	8	1	

ARRONDISSEMENT

»	11	Virginal-Samme	Papeterie	Chauffer l'eau.	1867	5.165	»	1	
60	»	Id.	Id.	Mouvoir des satinoirs.	1867	4.132	60	1	
61	»	Tubize.	Filature de coton.	Activer l'outillage.	1866	4.132	2	1	
62	»	Id.	Id.	Id.	1866	6.198	30	1	
»	12	Wavre.	Papeteries belges.	Chauffer l'eau.	1867	4.132	»	2	
63	»	Quenast.	Chemin de fer de Quenast.	Opérer la traction.	»	7.231	40	1	
64	»	Ittre.	Papeterie.	Fonctionnement des appareils.	1862	4.132	19	1	

tablis en 1867. (*Suite.*)

ÈRES.	NOMS ET DOMICILE.		
en travail.	des propriétaires des appareils.	DES CONSTRUCTEURS.	
Surface de chauffe.		des machines.	des chaudières.
mètr.			
»	Damoor.	Demoor, à Laeken	Piedbœuf, à Jupille.
»	Bollinckx-Bollinckx.	»	Tronlisa et Hamal, à Molenbeek.
»	J. Vandoorsleer.	Baillon, à Termonde.	Baillon, à Termonde.
»	Walravens et Verhavert.	Fauvel, à Molenbeek.	Cail, Halot et C°, à Molenbeek.
»	Pommier et Lannoy.	Wasscher, à Vilvorde.	Bollinckx, à Cureghem.
»	Palsmacker et Janssens.	Fauvel, à Molenbeek	Cail et Halot, à Molenbeek.
»	L. Dero.	Bouillon, à Termonde.	Bonillon, à Termonde.
»	G. Demeurs.	»	Piedbœuf, à Jupille
»	Paul Claes.	»	Société de Haine St Pierre.
»	A. Taymans.	Tilkin-Mention, à Liége.	Bonivert et Spiroux, à Liége.
»	Prévinaire et C°.	»	Rens et Colson, à Gand.
»	Vanhamelryck frères.	»	Campion, à Houdeng.
»	L. Davos.	Davos, à Hal.	Inconnu.
»	Rey aîné.	Inconnu.	Id.
»	F. Winderickx.	Lemouche, à Saint-Gilles	Cantinean, à Cureghem
DE NIVELLES.			
»	Olin et fils	»	Société de Jemeppe.
»	Id.	Dautrebande et Thiry, à Huy.	Piedbœuf, à Jupille.
»	L. Debsse.	Inconnu.	Société de Jemappe.
»	Id.	Id.	Gilain, à Tirlemont.
»	Senechal, directeur.	»	Cantinean, à Cureghem.
»	Zaman et C°.	Société de Jemeppe-sur-Mause.	Société de Jemeppe-sur-Meuse.
»	Jacquet-Sartoo.	Soumillion, à Tahize.	Campion, à Houdeng.

A[1]. — *Appareils à vapeur*

Numéro d'ordre des appareils		COMMUNES où les appareils sont situés.	ETABLISSEMENTS où ils fonctionnent.	DESTINATION des appareils.	Année du placement.	PRESSION MAXIMUM sur le centimètre carré.	Force en chevaux des appareils moteurs.	CHA établi	
Moteurs.	Simples générateurs.							Nombre.	Surface
								ARRONDISSEMEN	
						kilogr.			
65	»	Louvain.	Teinturerie.	Mouvoir des ustensiles.	1866	4.132	20	1	»
»	12	Id.	Brasserie.	Chauffer l'eau.	1867	5.165	»	1	»
66	»	Id.	Distillerie.	Activer la fabrication.	1867	5.165	20	1	»
67	»	Wilsele.	Construction de matériel de chemin de fer.	Mouvoir des machines.	1866	4.132	20	1	»
68	»	Kessel-Loo.	Grand-Central.	Remorquer id.	1867	8.264	500	1	»
69	»	Tirlemont.	Teinturerie.	Teindre des étoffes.	1866	5.165	8	1	»

tablis en 1866. (*Suite.*)

DIÈRES		NOMS ET DOMICILE		
en travail.		des propriétaires des appareils.	DES CONSTRUCTEURS	
Nombre	Surface de chauffe		des machines.	des chaudières.
DE LOUVAIN.				
mèt.				
»	»	J.-B. Stoes et Ce.	J.-J. Gilain, à Tirlemont.	J.-J. Gilain, à Tirlemont.
»	»	Querre-Debruyn	»	Boilinckx, à Cureghem.
»	»	Jean Clef.	Cail, Heiot et Ce, à Molenbeek.	Cail, Heiot et Ce, à Molenbeek.
»	»	Aimé Durieux.	Henrez et Ce, à Monceau s/Sambre.	A. Campion, à Houdeng.
»	»	L. Colette	Atelier du Grand-Central.	Cockerill, à Seraing.
»	»	Petit frères.	Gilain à Tirlemont.	Gilain, à Tirlemont.

A². — *Appareils à vapeur*

Numéro d'ordre des appareils. Moteurs.	Numéro d'ordre des appareils. Simples générateurs.	COMMUNES où les appareils sont situés.	ÉTABLISSEMENTS où ils fonctionnent.	DESTINATION des appareils.	Année du placement.	PRESSION MAXIMUM sur le centimètre carré.	Force en chevaux des appareils moteurs.	CHAU établies. Nombre	CHAU établies. Surface de chauffe
				ARRONDISSEMENT					
						kilogr.			mèt.
1	»	Bruxelles.	Fabrique de dragées.	Activer des appareils.	1849	4.132	3	1	»
2	»	Id.	Id. de vis à bois.	Id. des scies.	1851	Id.	12	1	»
3	»	Id.	Id. de chocolat.	Id. des appareils.	1864	6.198	1/2	1	»
4	»	Id.	Apprêter des étoffes.	Id. Id.	1861	Id.	6	1	»
5	»	Id.	Broyage des terres.	Id. un moulin.	1866	4.132	4	1	»
6	»	Id.	Fabrique de chocolat.	Id. des appareils.	1864	5.165	4	1	»
»	1	Id.	Id des deots artificielles.	Dorcir le caoutchouc.	1860	12.396	»	1	»
7	»	Ixelles.	Fonderie en caractères.	Activer le fabrication.	1864	4.132	2	1	»
8	»	Molenbeek-St-Jean.	Gaz portatif.	Id. des pompes.	1861	Id.	10	1	»
9	»	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»	1	»
»	2	Id.	Savonnerie.	Préparer le potasse.	1862	2.066	»	1	»
10	»	Id.	Atelier de construction de machines.	Activer des tours.	1859	4.132	4	1	»
11	»	Id.	Atelier d'ébénisterie.	Id.	1864	Id.	11/2	1	»
12	»	Anderlecht.	Cordage des fils de lin.	Activer les mécaniques.	1865	6.198	8	1	»
13	»	Id.	Fabrique de laine artificielle.	Id. des brisoirs.	1864	4.132	8	1	»
14	»	Id.	Teinturerie.	Mouvoir une turbine.	1863	Id.	4	1	»
15	»	Id.	Moulin à farine.	Tourner des meules.	1861	Id.	10	1	»
18	»	Laeken.	Fabrique de vis a bois.	Mouvoir des machines.	locomobile	6.198	5	1	»
17	»	Id.	Moulin à écorces.	Id. le moulin.	1864	4.132	15	1	»
»	3	Schaerbeek.	Tannerie.	»	Id	3.099	»	1	»
18	»	Vilvorde.	Tisseranderie.	Mouvoir des métiers.	1860	4.648	8	1	»
»	4	Forest.	Teintorerie.	Vaporiser les étoffes.	1857	4.132	»	1	»
»	5	Watermael-Boitsfort.	Fabrique d'indiennes.	Activer le fabrication.	1855	4.132	»	1	»
				ARRONDISSEMEN					
19	»	Ittre.	Filature de coton.	Mouvoir des machines.	1852	3.099	10	1	»
20	»	Braine-l'Alleud.	Distillerie.	Moteur.	1857	4.132	10	1	»
21	»	Waterloo.	Id.	Broyer les betteraves.	1848	Id.	13	1	»
				ARRONDISSEMEN					
»	6	Louvain.	Id.	Activer le fabrication.	1854	0.774	»	1	»
»	7	Id.	Id.	Id.	1866	0.517	»	1	»

supprimés en 1867.

DIÈRES		NOMS ET DOMICILE		
au travail.		des propriétaires des appareils.	DES CONSTRUCTEURS	
Nombre.	Surface de chauffe.		des machines.	des chaudières.
DE BRUXELLES.				
»	1	D. V^e^ Cordier et C^e^.	Delnest, à Mons.	Duez, à Jemmapes.
»	1	Le colonel Winssinger.	Vanboutte, à Hal.	Fabrique de fer d'Ougrée.
»	1	Cattesu, à Bruxelles.	Vanderauwera, à Schaarbeek.	Cantineau, à Cureghem.
»	1	J. Deboelpaep, à Bruxelles	Bossu, à Verviers.	Piedbœuf, à Jupille.
»	1	W. Ward.	John Fowler et C^e^, Leeds.	John Fowler et C^e^, Leeds.
»	1	H. Deconinck.	Vandoorslaer, à Bruxelles.	Rouffart et Renson, à Grâce-Berleur.
»	1	E. V. Lemmens.	»	Hollebeek, à Molenbeek.
»	1	J. H. Kissing.	Bassilière, à Molenbeek.	J. Gilles, à Mont-sur-Marchienne.
»	1	Bay, dir. gén.	Marchand, à Liége.	Rouffart et Renson.
»	1	Id.	Id.	Id.
»	1	Bollinckx.	»	Troullez et Hamel.
»	1	Libert.	J.-J. Libert, à Molenbeek.	Société anonyme de Monceau-sur-Sambre.
»	1	Dementer fils.	Delville frères et Lubké, à Molenbeek.	Deville frères et Lubké, à Molenbeek.
»	1	Nicolet et C^e^.	Bossaer, à Verviers.	Bossaer, à Verviers.
»	1	H. Duchesne.	Inconnu.	Lejeune, à Chênée.
»	1	Heimbourg et Durieux.	Id.	V^e^ Cantineau, à Molenbeek.
»	1	G. Gobert.	G. Gobert.	Société de Monceau-sur-Sambre.
»	1	Guldschmidt et C^e^.	Vanderauwera, à Schaerbeek.	Matheyssen, à Conillet.
»	1	P. Camerman.	Bollinckx, à Cureghem.	Inconnu.
»	1	Deleroix et C^e^.	»	Rouffart et Renson.
»	1	L. Hanssens.	Herbillon et Bollinckx.	V^e^ Cantineau, à Molenbeek.
»	1	Fontaine et Weyerhoff.	»	Id.
»	1	A. Seny.	»	Petry-Driane, à Grivegnée.
DE NIVELLES.				
»	1	P.-J. Favette.	Cockerill, à Seraing.	Vandenbosch, à Nivelles.
»	1	V^e^ Marcier et C^e^.	Inconnu.	Inconnu.
»	1	Dehoninck et Dumont.	Provins fils, à Valenciennes.	Société des hauts-f. de Mons-s/Sambre
DE LOUVAIN.				
»	1	Goemans frères.	»	J.-J. Gilain, à Tirlemont.
»	1	Id.	»	Id.

B. — *Récapitulation de tous les appareils exi*

DESTINATION des APPAREILS.	ARRONDISSEMENTS													
	BRUXELLES.							LOUVAIN.						
	APPAREILS.			CHAUDIÈRES.				APPAREILS.			CHAUDIÈRES			
	Moteurs.		Simples générateurs.	En activité.		De rechange.		Moteurs.		Simples générateurs.	En activité.		D rech	
	Nombre.	Force.	Nombre.	Nombre.	Surface de chauffe.	Nombre.	Surface de chauffe.	Nombre.	Force.	Nombre.	Nombre.	Surface de chauffe	Nombre.	
Exploitation minérale.		Ch.			Mèt.		Mèt.		Ch.			Mèt.		
Houillères. Extraction	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
— Epuisement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
— Aérage	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
— Usages divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Mines métalliques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Carrières	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Usines et fabriques.														
Souffler. de hauts fourneaux, forges, etc.	11	60	»	11	»	»	»	1	1	»	1	»	»	
Travail des metaux	42	301	1	41	»	»	»	1	5	»	1	»	»	
Fabrication de machines et d'outils.	42	352	6	46	»	»	»	6	92	»	7	»	»	
Fabr. d'armes et fonderies de canons.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Verreries	4	21	1	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Fabriques de porcelaine et de faïence.	2	17	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
— de produits chimiques, etc.	16	189	3	19	»	»	»	1	6	1	2	»	»	
Préparation et travail des bois	10	123	»	14	»	»	»	2	12	1	3	»	»	
Fabr. des draps et autres étoffes de laine	19	459	2	21	»	»	»	3	25	»	3	»	»	
Filature, tissage et impression de coton.	20	335	9	29	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Filature du lin	4	194	6	9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Blanchisseries et teintureries	31	318	15	46	»	»	»	6	54	4	10	»	»	
Mouture des grains	38	601	4	41	»	»	»	12	178	3	16	»	»	
Brasseries et distilleries	31	233	28	57	»	»	»	14	210	2	17	»	»	
Fabriques de sucre	13	134	2	15	»	»	»	17	147	2	19	»	»	
— d'huile	15	180	6	21	»	»	»	2	14	»	2	»	»	
Papeteries	40	812	18	16	»	»	»	1	6	1	2	»	»	
Imprimeries typographiques	22	71	»	22	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Usines diverses	138	979	22	116	»	»	»	5	26	1	6	»	»	
Navigation.														
Service de l'Etat. Machines fixes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
— — Bateaux à vapeur	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
— des particuliers. Machin. fixes.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
— — Bateaux à vap^r.	5	60	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Chemin de fer.														
Service des particuliers. Machin. fixes.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
— — Locomotives.	87	15867	2	99	»	»	»	1	500	»	»	»	»	
Totaux	598	21279	125	732	»	»	»	74	1276	15	89	»	»	

au 31 décembre 1867, classés par destination.

CIAIRES.							LA PROVINCE						APPAREILS MOTEURS compris dans la RÉCAPITULATION CI-CONTRE					
NIVELLES.							TOTAUX.											
APPAREILS.		CHAUDIÈRES.					APPAREILS.		CHAUDIÈRES.									
Moteurs.		Simples générateurs.	En activité.		De rechange.		Moteurs.		Simples générateurs.	En activité.		De rechange.	A basse pression.		A haute pression.		D'origine étrangère.	
Nombre.	Force.	Nombre.	Nombre.	Surface de chauffe.	Nombre.	Surface de chauffe.	Nombre.	Force.	Nombre.	Nombre.	Surface de chauffe.	Nombre.	Nombre.	Force.	Nombre.	Force.	Nombre.	Force.
	Ch.			Mèt.				Chev.			Met.			Ch.		Chev.		Chev.
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2	15	»	3	»	»	»	15	76	»	15	»	»	»	»	»	»	»	»
4	16	»	4	»	»	»	47	322	1	45	»	»	3	90	»	»	2	90
8	86	1	9	»	»	»	58	530	7	62	»	»	»	»	»	»	2	18
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	4	21	1	5	»	»	»	»	»	»	»	»
1	4	»	1	»	»	»	3	21	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»
1	10	»	1	»	»	»	18	205	4	22	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	16	135	1	17	»	»	»	»	»	»	»	»
1	25	»	1	»	»	»	23	502	2	25	»	»	»	»	»	»	»	»
12	195	»	12	»	»	»	32	530	9	41	»	»	»	»	»	»	»	»
1	30	3	4	»	»	»	5	224	9	13	»	»	»	»	»	»	1	14
»	»	1	1	»	»	»	41	372	29	60	»	»	»	»	»	»	1	12
10	105	»	10	»	»	»	60	884	7	67	»	»	»	»	»	»	»	»
3	15	5	9	»	»	»	48	458	35	83	»	»	»	»	»	»	»	»
7	93	1	6	»	»	»	37	374	5	42	»	»	8	16	»	»	1	10
3	19	»	3	»	»	»	20	193	6	26	»	»	»	»	»	»	2	30
24	523	19	42	»	»	»	65	1341	38	109	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	22	71	»	22	»	»	»	»	»	»	»	»
17	145	1	17	»	»	»	160	1150	24	199	»	»	»	»	»	»	5	62
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	5	60	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
10	655	»	10	»	»	»	98	17022	2	109	»	»	»	»	»	»	»	»
105	1936	31	135	»	»	»	777	24491	171	956	»	»	11	106	751	24230	15	155

C. — *Récapitulation des appareils établis,*

CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE — (Arrondissements judiciaires de la Province.)	APPAREILS ETABLIS.							APPAREILS SUPPRIMÉS.						
	Moteurs.		Simples générateurs.	Chaudières en activité.		Chaudières de rechange.		Moteurs.		Simples générateurs.	Chaudières en activité.		Chaudières de rechange.	
	Nombre.	Force.		Nombre.	Surface de chauffe.	Nombre.	Surface de chauffe.	Nombre.	Force.		Nombre.	Surface de chauffe.	Nombre.	Surface de chauffe.
		Ch.			Mètres.		Mètres.		Ch.			Mètres.		Mètres.
BRUXELLES . . .	60	3585 ½	12	72	»	»	»	18	104 ½	5	23	»	»	»
LOUVAIN	5	151	2	7	»	»	»	3	33	»	3	»	»	»
NIVELLES	5	568	1	8	»	»	»	»	»	2	2	»	»	»
Totaux. . .	70	4304 ½	15	85	»	»	»	21	137 ½	7	28	»	»	»

supprimés ou modifiés en 1867.

A VAPEUR												
MODIFIÉS.												
Nombre.		ÉTAT PRIMITIF.					ÉTAT ACTUEL.					Observations.
		Moteurs	CHAUDIÈRES en activité.		CHAUDIÈRES de rechange.		Moteurs.	CHAUDIÈRES en activité.		CHAUDIÈRES de rechange.		
Moteurs.	Simples générateurs.	Force.	Nombre.	Surface de chauffe.	Nombre.	Surface de chauffe.	Force.	Nombre.	Surface de chauffe.	Nombre.	Surface de chauffe.	
		Ch.		Mètres.		Mètres.	Ch.		Mètres.		Mètres.	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	

Indépendamment des machines à vapeur établies dans la province, il a été procédé, par les agents de l'administration des ponts et chaussées, à l'épreuve de chaudières qui ont été déclarées devoir fonctionner, les unes dans d'autres provinces du royaume, les autres à l'étranger.

En voici la désignation :

1	chaudière destinée	à M. F. Vanswaertenbroeck, à Duffel.
1	—	à MM. De Naeyer et C^e^, à Willebroeck.
1	—	à M. Decuyper, à Anvers.
3	—	à la Société d'agriculture, à Waremme.
1	—	à M. Marquebreucq, aux Deux Acren.
1	—	à M. Persenaire, à Anvers.
2	—	à M. Jotas, à Raccourt.
2	—	au prince Manouk Bey, en Bessarabie.
1	—	à l'exposition de Paris.
1	—	à la sucrerie de M. Stepanowka, en Podolie.
1	—	à M. Vynck, à Deynze.
2	—	au paquebot *Diamant*, de la marine royale belge.
1	—	à M. Abaza, à Spola.
1	—	à. M. Coetermans, Anvers.
1	—	à M. Antoine, à Anvers.

1 chaudière destinée à M. Vingerhoeds, à Arendonck.

1 — à M. Vandendrift, à Leyde.

9 — au dépôt de Smela.

3 — à la sucrerie de Derbais, à Quevy-le-Grand.

1 — à M. Van Aerschot, à Herenthals.

2 — à MM. Hermans frères et sœurs, à Hiel.

1 — à M. Hubner, à Moscou.

1 — à l'établissement des bains, à Scheveningen.

1 — à M. Dypaert, à Vynckt.

1 — à M. Delcomminette, à Berchem.

1 — à MM. Legros et Dekevien, à Anvers.

1 — à MM. Lejeune et Spruyt, à Anvers.

1 — à M. A. Thomas, à Grenelle.

1 — à M. Vanhalle, à Anvers.

1 — à MM. Nossoff frères, à Moscou.

1 — à M. Gits et C^e^, à Anvers.

8 — à MM. Enthoven et C^e^, à La Haye.

1 — à l'usine à gaz de Malines.

1 — à M. Meeus, à Anvers.

1 — à M. Dewever, à Bevel.

1 chaudière destinée à M. De Naeyer et Ce, à Willebroeck.

1 — à M. Pourbaix-Poncelet, à Binche.

1 — à M. Van Abeele, à Anvers.

1 — à M. Peeters, à Turnhout.

1 — au couvent de Troïtzy, Russie.

1 — à M. F. Schlosser, à Ozorkow.

2 — aux sieurs Parmentier, Vanhoegaerden et Ce, à Gand.

2 — au sieur Schleiber, à Lodz.

1 — au sieur Dewilde, à Budingen.

2 — à M. Ucloguine, à Bogarosky.

1 — à MM. Zoubkoff frères, à Ivanowa.

1 — à M. Aktschourine, à Moscou.

1 — à M. Deberdeyeff, à Moscou.

1 — à M. Likatcheff, à Moscou.

1 — à MM. Gareline frères, à Moscou.

1 — à M. Skorospeloff, à Beyvrodski.

1 — à M. Nossoff, à Moscou.

1 — à M. Iwan Zakkarow, à Boyordosky.

1 — à M. Verbois et Ce, à Anvers.

Ensemble 81 chaudières, dont 38 doivent être employées dans d'autres provinces de la Belgique et 43 à l'étranger.

27 ont été construites par les s^rs^ Cail-Halot et C^e^, à Molenbeek-St-Jean.

21 — Gilain, à Tirlemont.

9 — H. Bollinckx, à Cureghem.

6 — J. Reallier et C^e^, à Molenbeek.

18 — H. L. Enthoven, à Molenbeek.

Bâtiments civils de Bruxelles et de la banlieue, à l'exception des prisons.

Le personnel chargé de ce service n'a pas subi de changement depuis la publication du dernier exposé de la situation de la province. Il en est de même de ses attributions.

1° *Travaux d'entretien ordinaire et d'amélioration imputables sur l'allocation de* 200,000 *francs formant l'art.* 9 *du budget des travaux publics de* 1867.

Ces travaux, adjugés au sieur Labarre, et dont le bail a pris fin le 31 décembre 1867, comprennent des ouvrages à forfait et à bordereau de prix :

Les premiers, concernant l'entretien et les renouvellements partiels des toitures, gouttières, etc., ont donné lieu à une dépense de. . . . . fr.	13,100 »
Les seconds, comprenant tous les autres ouvrages, comportent une dépense de	130,171 67
	143,271 67

Indépendamment des sommes ci-dessus, il a été imputé sur l'allocation déjà mentionnée :

A. Pour travaux confiés à divers entrepreneurs. . . . . fr.	8,817 07	
B. Pour l'entretien des jardins du palais de la rue Ducale, du Musée de l'Industrie, des Places du Congrès et des Martyrs, dont l'entreprise, confiée au sieur Léon Toussaint, expirait le 31 décembre 1867	4,000 »	12,817 07
Ensemble. . . . fr.		136,088 74

2° *Travaux exécutés au moyen de crédits spéciaux.*

Crédit de 112,000 francs, art. 10 du budget.

Il a servi à faire face au coût d'exécution des ouvrages ci-après :

a. Domaine de Tervueren. Reconstruction d'une partie des murs de clôture . . . . . fr.	11,602 71
b. Hôtel de la Cour des comptes. — Travaux extraordinaires d'entretien	22,845 78
c. Conservatoire royal de musique. — Travaux extraordinaires d'entretien, d'amélioration et d'appropriation	21,352 25
d. Musée de peinture. — Restauration de la salle Rubens et de diverses autres salles y attenantes . .	29,417 84

Établissement de paratonnerres sur divers bâtiments, savoir :

e. Musée Wiertz	1,500 11
f. Conservatoire royal de musique	1,540 89

g. Palais de la Nation (partie affectée à la Chambre des représentants), et les hôtels ministériels, jusqu'à la rue Ducale	3,609 75
h. Palais de la Nation (partie affectée au Sénat), et les hôtels ministériels jusqu'à la rue Royale. . .	7,868 09
A ces travaux, il y a lieu d'ajouter la construction de puits, ainsi que les terrassements, pavages, etc., nécessités par l'établissement des paratonnerres. .	9,956 24
	111.693 66

Crédit de 18,000 francs, art. 12 du budget.

Cette allocation a permis de liquider le prix des compteurs à eau placés dans divers bâtiments de Bruxelles, de même que les travaux d'installation de ces appareils, etc.

Le sieur Waefelaer a fourni 5 compteurs pour. fr.	2,587 »
Le sieur Lamal et C^e^, a fourni 6 compteurs pour.	3,585 »
Travaux d'établissement de ces appareils et autres.	12,028 »
	18.000 »

Crédit de 130,000 francs. — Loi du 30 mai 1866. — Art. 1^er^ § C.

La partie disponible a été affectée aux travaux suivants :

Reconstruction de la corniche et de l'acrotère de la façade, rue de la Loi, à l'hôtel du Ministre des Finances	15,393 52
Peintures décoratives dans le nouvel hôtel du Ministre de la Justice	3,718 »
Total. . . fr.	19,111 52

Crédit de 180,000 fr. — Loi du 30 mai 1866. — Art. 1er § E.

Il doit subvenir aux frais d'établissement d'un mur de clôture au jardin du Palais du Roi et à ceux de deux squares, place du Trône.

Les sieurs Moucheron et Pêtre ont été déclarés adjudicataires de ces travaux pour la somme de fr. 131,568-51.

La valeur des ouvrages et approvisionnements effectués comportait, au 1er janvier 1868, environ les 2/10 du chiffre de l'entreprise.

Travaux à charge du budget de l'Intérieur.

Manége, avec serres, établi au Palais de la rue Ducale. — Crédit de 200,000 francs, § 22 de la Loi du 8 juillet 1865.

Les travaux complémentaires effectués en 1867, s'élèvent à environ 28,000 francs

Travaux à charge du budget du Ministère de la Justice.

PALAIS DE JUSTICE DE BRUXELLES.

Indépendamment des ouvrages d'entretien de toitures et gouttières incombant au sieur J. B. Bucbet, dont le coût annuel est de 650 francs, il a été exécuté des travaux d'urgence par le sieur Labarre, savoir :

A. Dans les locaux occupés par les Cours d'appel et de Cassation . . . . . fr.	66	28
B. Pour réparer une partie du trottoir, rue de la Paille	927	42
Total. . . fr.	993	70

L'Ingénieur en chef directeur.

A. O'Sullivan.

Rapport de M. l'Inspecteur voyer des faubourgs de Bruxelles.

Monsieur le Gouverneur,

Le développement des faubourgs de Bruxelles avait présenté en 1866 un phénomène remarquable : malgré l'intensité de la crise politique et financière qui paralysait les affaires à tous les degrés, qui rendait l'argent introuvable même pour des applications aux choses usuelles de l'existence et en arrêtait entièrement la circulation, l'industrie des bâtisses, au lieu de subir le sort de toutes les autres, semblait au contraire, dans notre cercle, n'avoir rien perdu de sa brillante activité, et le nombre des constructions qui en 1865, était de 858, s'élevait à 982 en 1866.

C'était là vraiment une chose digne de remarque, et l'éloquence des chiffres que je viens de citer était bien de nature à inspirer la plus grande confiance aux propriétaires fonciers de Bruxelles, et à leur donner la certitude de pouvoir traverser une forte crise sans voir leur fortune ébranlée ; mais cette crise s'est prolongée au delà de toutes prévisions, et malgré les faits pacifiques qui ont marqué l'année qui vient de s'écouler, des doutes restent dans tous les esprits, la confiance ne parvient pas à triompher des inquiétudes que chacun cherche à faire disparaître, mais qui cependant sont partagées par le public tout entier.

Aussi l'industrie des bâtisses a-t-elle subi un certain ralentissement en 1867 ; la production ne s'était pas arrêtée en 1866, parce que l'on s'attendait à voir les affaires reprendre avec plus d'activité l'année suivante, et l'on allait, comme précédemment, au-devant d'une demande toujours soutenue ; mais cette demande s'étant ralentie, les maisons faites en 1866 ne s'étant pas aussi bien vendues,

les producteurs ont agi avec réserve et le chiffre des constructions est tombé, de 982 qu'il était en 1866, à 771 en 1867.

Je ne pense pas cependant qu'il faille conclure de là que le développement de Bruxelles perde de son importance, car il faut reconnaître qu'il n'a été entamé aucun de ces grands travaux publics qui donnent de l'essor à tout un quartier ; on avait fait beaucoup de choses les années précédentes, et chacune des administrations faubourgs s'appliquait à compléter ses œuvres antérieures.

Il faut ajouter que l'État lui-même a suspendu des travaux qui semblaient devoir être poursuivis sans interruption aucune, tels que ceux de la station du Midi, point de départ d'un quartier nouveau qui commençait à jouir d'une faveur exceptionnelle.

Aussi, avec les travaux de la station cessèrent les bâtisses, et les propriétaires de ce quartier, qui allait en quelque sorte monopoliser pendant plusieurs années les bâtisses nouvelles, comme le faubourg de Cologne à l'époque de la construction de la gare du Nord, furent-ils grandement découragés.

Si l'année qui vient de s'écouler n'a pas été marquée par une grande activité, elle est à noter cependant parmi celles qui auront servi à l'étude et à la réflexion, et de nouveaux éléments de travail ont été préparés ; l'achèvement de la gare du Midi a été décidé et les travaux ont commencé.

Les études pour le parc royal de Laeken ont été rapidement menées à bonne fin et les terrains acquis. — Le tracé définitif du chemin de fer de ceinture adopté, les travaux mis en adjudication et déjà les premiers coups de pioche ont été donnés.

Ce sont certes là, pour un avenir prochain, de puissants leviers, qui ont complétement manqué en 1867 et qui exerceront une grande influence surtout en 1869.

La question des logements de la classe laborieuse a été aussi l'objet

d'un examen attentif; deux sociétés solides se sont constituées, des terrains sont acquis, et si des maisons ne s'y élèvent pas encore, tout au moins on prépare leur emplacement.

En même temps qu'il mettait une dernière main à ces grands projets de travaux publics, le Gouvernement a voulu leur imprimer une nouvelle activité par des mesures législatives d'une haute importance.

La loi du 1er juillet 1858 a été revisée pour être élargie dans les plusgrandes limites; très-étendue dans ses intentions, cette loi était restrictive dans son application et n'avait vraiment facilité qu'un travail d'une très-grande importance; l'assainissement de la Senne, pour lequel l'expropriation par zones était tellement motivée et tellement incontestable, que cette large application ne pouvait servir en rien à habituer davantage les administrations communales à en user, ni pour un précédent sur lequel on puisse s'appuyer dans l'avenir pour lever les scrupules que trop souvent elle a fait naître.

Aussi, depuis plusieurs années les administrations communales des faubourgs de Bruxelles, toujours en présence de cette difficulté presque insurmontable, de faire — sans les ressources nécessaires — des dépenses très-fortes pour assurer leur développement, en exécutant aux frais de la caisse communale les travaux qui, s'ils exerçaient leur influence indirecte sur l'ensemble de leur territoire, profitaient cependant, outre mesure, à quelques propriétaires favorisés par la position topographique de leurs immeubles; ces administrations, dis-je, cherchèrent les moyens de rendre les dépenses de voirie moins lourdes pour elles, et édictèrent des règlements qui leur permirent de faire payer, par les propriétaires riverains, une partie de la dépense qu'il eût fallu faire pour percer des rues dont ils étaient les premiers à profiter.

Mais on ne pouvait s'attendre à une certaine uniformité dans ces règlements, quoiqu'ils eussent un même but, alors qu'ils devaient leur naissance à l'initiative locale, qu'ils étaient créés sous l'égide

de l'indépendance entière avec laquelle s'exerce en Belgique le pouvoir communal.

Aussi chaque commune eut-elle son règlement particulier, et cette divergence de moyens n'était pas faite pour populariser le but, honnête dans son principe, et au fond partout le même.

Le Gouvernement comprit qu'il fallait venir en aide aux communes en mettant entre leurs mains une loi large, quoique protectrice pour les intérêts des tiers; l'art. 1er de la loi du 1er juillet 1858 fut modifié, et l'expropriation par zones, qui était limitée à cause d'assainissement, fut étendue à l'utilité publique.

C'est là un grand bienfait, car au moyen de cette loi il sera désormais possible non-seulement d'assainir, dans l'acception restreinte du mot, mais surtout d'assainir, dans toute l'étendue de son expression, tant sous le rapport des yeux que sous celui des poumons, et surtout d'entreprendre une série de travaux de régénération des anciens quartiers qui était impossible sous l'empire de la loi du 1er juillet 1858.

Anderlecht.

Le tracé définitif du chemin de fer de raccordement est venu rendre indispensable le remaniement de nombreux tracés des rues décrétées antérieurement.

J'ai fait les études nécessaires à cet effet, et l'administration communale d'Anderlecht a approuvé un plan pour la modification de l'ensemble des rues décrétées antérieurement sur les terrains situés entre la chaussée de Ninove, la rue de Birmingham et le canal de Charleroy.

Pour faciliter les communications entre la ville et le nouveau quartier qui s'élève derrière les abattoirs de Bruxelles, la Compagnie Immobilière de Belgique a fait jeter sur la Senne, dans l'axe de la rue de la Rosée, un pont en bois.

Le niveau auquel ce pont a été établi dérangeait les combinaisons qui avaient été étudiées en vue du raccordement des rues, et à la suite d'une correspondance échangée entre la commune d'Anderlecht et l'administration des ponts et chaussées, M. l'ingénieur en chef directeur, par sa dépêche du 14 novembre dernier, n^os^ 22228-1120, informa la commune que les niveaux assignés à ce pont n'exigeaient pas d'ailleurs que l'on modifiât le profil arrêté pour la rue de la Rosée et les rues adjacentes, par la raison que la surélévation donnée à ce passage n'était qu'une mesure provisoire, nécessaire pendant l'exécution des travaux de l'assainissement de la Senne, après l'achèvement desquels il serait possible de construire un pont fixe au niveau des rues telles qu'elles sont établies.

Provisoirement nous avons fait des rampes de raccordement.

Les rues Foppens, de la Poterie et de la Rosée formaient un réseau des plus malsains et composé de ruelles étroites, mal nivelées et mal alignées; j'ai adressé à la commune un plan d'amélioration de ces rues.

Ce plan, qui est en ce moment soumis à l'approbation des autorités supérieures, comporte l'élargissement à dix mètres de la rue de la Poterie et son prolongement jusqu'à la rue de la Rosée, ainsi que l'élargissement de la rue Foppens et son prolongement jusqu'à la Senne.

La commune est également en instance pour obtenir des autorités supérieures l'autorisation d'exproprier pour cause d'utilité publique une parcelle qui permette de donner à la rue de 18 mètres partant de la rue de Prusse, un débouché sur la place de la nouvelle église.

Le nombre de constructions bâties à Anderlecht en 1867 s'élève au chiffre de 41 maisons, développant 326 mètres de façade, et 11 murs de clôture mesurant 348 mètres de longueur.

Etterbeek.

Depuis l'adoption du plan d'ensemble pour le redressement et

l'élargissement des rues et chemins de la commune d'Etterbeek, il s'élève de nombreuses bâtisses à la chaussée Saint-Pierre et à la partie haute de la rue du Cornet vers le Champ de manœuvres.

Les alignements proposés par l'administration des ponts et chaussées pour la traverse de Bruxelles à Gembloux ont été soumis au conseil communal et approuvés, en séance du 24 avril 1867, en ce qui concerne le territoire d'Etterbeek.

Par son arrêté en date du 26 novembre dernier, le Roi a approuvé définitivement un plan d'ensemble s'étendant entre la limite de la commune d'Etterbeek et la rue de la Loi.

Cette décision assure l'ouverture de la rue de 20 mètres de largeur qui doit relier le rond-point de la rue de la Loi à la rue Gray au bas Ixelles, et par prolongation au rond-point de l'avenue de la Cambre.

C'est un but que j'ai poursuivi depuis plusieurs années, et aujourd'hui on peut considérer que plus rien ne viendra s'opposer à l'ouverture de cette voie de grande communication, qui relie à la fois une vallée et deux des points culminants des environs de Bruxelles.

Ce plan comprend aussi le prolongement de la rue Belliard sur 20 mètres de largeur. Cette rue sera prolongée en ligne droite jusqu'à la chaussée d'Etterbeek et de là se dirigera sur l'avenue d'Auderghem, qu'elle atteindra à l'endroit où débouche la drève formant le côté droit du Champ de manœuvres.

L'adoption de ce plan d'ensemble, à l'étude depuis plusieurs années, fixe définitivement le sort de la partie du territoire comprise entre la chaussée d'Etterbeek, la rue de la Loi, l'avenue d'Auderghem et la rue du Cornet, et l'on est autorisé à croire que les propriétaires des terrains en question, fixés désormais sur les tracés, profiteront de cette campagne pour commencer à tracer les principales rues.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, on a construit à Etterbeek 9 maisons ayant ensemble 58 mètres de façade, 3 murs de clôture ayant 33 mètres de longueur, et l'on y a relevé 1,320 mètres carrés de pavages à bout.

Forest.

Le tracé du chemin de fer de Charleroy par Luttre était venu changer toutes les conditions à remplir pour ouvrir des communications entre Bruxelles et Forest, et j'avais dû renoncer aux études nombreuses déjà entamées depuis deux ans.

Cette ligne nouvelle n'a pas trouvé de concessionnaire, et aussitôt que je serai fixé sur la question de savoir si elle s'exécutera sans modifications au tracé adopté, je reprendrai mes études interrompues, en les modifiant au point de vue des travaux que nécessiteront la construction de la ligne et la transformation topographique qu'elle fera subir à la partie droite de la vallée de la Senne qu'elle traverse.

Dans le rayon de mon service, on a construit à Forest 4 maisons ayant 16 mètres de façade et ouvert la rue dite « Driesch. »

Ganshoren, Jette-Saint-Pierre et Koekelberg.

Les combinaisons tentées par des particuliers et des capitalistes pour arriver à la création d'un vaste quartier nouveau sur les hauteurs de Koekelberg et dans le prolongement du boulevard d'Anvers n'ont pas abouti jusqu'ici.

La crise que nous venons de traverser ne permettait pas d'ailleurs la solution d'une semblable affaire; mais aujourd'hui que la confiance semble renaître, les études de la solution de cette importante question reprennent une nouvelle activité.

J'étudie en ce moment un plan destiné à ouvrir des communications entre la rue de l'Eglise et la place Vanhoegaerde.

J'ai élaboré un plan d'élargissement et de redressement pour la partie de la rue de Ganshoren comprise entre la rue de l'Eglise et le tracé du chemin de fer de raccordement. Par une délibération du conseil communal de Koekelberg, ce plan a été approuvé et transmis aux autorités supérieures pour obtenir la sanction royale.

Par sa dépêche en date du 22 juin 1867, n° 100881, B. 18695, M. le Ministre de l'Intérieur renvoya les plans d'alignement de la rue de Ganshoren que l'administration avait arrêtés, en faisant connaître que l'autorité supérieure ne pouvait prendre une décision sur cette affaire sans être saisie d'un projet prolongeant les alignements au delà du pont à construire sur cette rue pour le passage du chemin de fer de ceinture.

J'ai fait lever le tracé du chemin en question sur une longueur de 500 mètres environ, et après avoir rempli les formalités d'usage, le conseil communal, dans sa séance du 1er octobre, a pris une délibération en faveur du tracé ainsi étendu, en même temps qu'elle proposait à M. le Ministre de porter la largeur du viaduc à 9 mètres au lieu de 6 mètres assignée par le Département des Travaux publics.

D'autre part, l'administration de Molenbeek Saint-Jean, riveraine de la rue de Ganshoren, proposait de donner à l'ouvrage d'art une ouverture de 12 mètres, pareille à la largeur de la rue projetée.

Jusqu'à ce jour, M. le Ministre a décidé de donner 8 mètres au viaduc et les deux communes croient devoir poursuivre les négociations pour arriver à amener M. le Ministre à revenir sur sa décision.

Le 21 avril dernier, la commune de Koekelberg a pris une autre délibération tendante à obtenir de M. le Ministre de l'intérieur qu'il veuille bien prier son collègue M. le Ministre des Travaux publics de comprendre dans les travaux d'art à exécuter pour le tracé du chemin de fer de raccordement, la construction d'un

pont à l'endroit où le prolongement du boulevard d'Anvers doit traverser la voie ferrée.

Le 11 février dernier, cette commune a approuvé le plan de redressement des alignements de la chaussée de Gand sur la partie de son territoire, et le 13 mars suivant elle a également approuvé un plan d'alignement dressé pour la rue du Moulin.

La commune de Jette Saint-Pierre a décidé d'élargir le ponceau situé dans la rue des Fabriques. Acc sujet, je lui ai adressé des propositions en même temps qu'un levé de cette rue sur tout son parcours, depuis la Chaussée de Jette jusqu'à la rue Léopold. Ce plan porte la largeur de la rue des Fabriques à 12 mètres.

Cette transformation s'opérerait successivement au fur et à mesure des nouvelles constructions.

En séance du 23 mars dernier, le Conseil Communal de Jette Saint-Pierre a approuvé un profil tendant à modifier le niveau de la rue Cuiller-à-pot pour la partie qui s'étend sur son territoire.

Il n'a été construit en 1867 que 2 maisons à Koekelberg, présentant une longueur de 19 mètres de façade et des trottoirs d'un développement de 12 mètres couvrant une surface de 28 mètres carrés.

Ixelles.

Le quartier qui s'étend entre la chaussée de Wavre, la route d'Etterbeek à Ixelles et la rue du Trône, est destiné à être bientôt transformé en terrains à bâtir, par l'adoption d'un plan dont les rues viennent d'être décrétées.

L'une de ces rues surtout, celle qui prend son point de départ à la place de la Couronne pour venir déboucher à la chaussée de Wavre, à l'intersection de la rue de l'Étang, offrira un nouvel essor à la bâtisse et sera une nouvelle source de revenus pour la commune d'Ixelles. Ces tracés sont d'ailleurs le complément du beau quartier

Marie-Henriette, car ils le mettent en rapport avec le bas Etterbeek, comme il l'est, depuis deux ans déjà, avec le bas Ixelles.

L'administration communale a approuvé un plan présenté par M. l'ingénieur en chef du Brabant, au sujet des modifications à apporter au niveau de la route qui relie Ixelles à Etterbeek. Ce plan comportait également l'indication des niveaux projetés pour l'exécution d'un collecteur à établir sous la route en remplacement du Maelbeek.

Ces travaux devaient se faire en même temps sur le territoire d'Etterbeek, mais les ressources de cette dernière commune ne lui permettant pas, pour le moment, d'aborder un travail de cette importance, la commune d'Ixelles, par sa lettre du 23 avril 1867, n° 24,353, c. 20, a sollicité l'intervention de l'État pour l'exécution du projet.

Le 13 janvier dernier, l'administration communale a pris une délibération décidant d'opérer le prolongement de la rue Sans-Souci, entre la rue de la Cité et la rue Malibran, en application de la loi du 15 novembre 1867.

Cette autorisation lui a été octroyée par arrêté royal du 30 mars 1868, qui approuve un plan d'expropriation par zones.

Par une autre délibération prise le 3 août 1867, le conseil communal a approuvé la convention faite entre le collége échevinal et le fondé de pouvoirs de la famille Du Toict, pour l'acquisition, moyennant la somme de 76,960 francs, de deux parcelles de terrains situées rue du Viaduc, et mesurant ensemble 20 ares 26 centiares. Cette acquisition permettra d'effectuer le prolongement de la rue du Viaduc jusqu'à la chaussée d'Ixelles, et d'élargir l'entrée de la rue de la Discorde.

La commune d'Ixelles est en instance pour obtenir un arrêté royal modificatif, concernant l'ouverture de deux rues à établir entre

l'avenue du bois de la Cambre et la chaussée d'Ixelles, au travers de l'ancien quartier de l'Ermitage.

L'administration veille toujours à la conservation des étangs d'Ixelles, et j'espère que, malgré les difficultés dont cette question est entourée, elle parviendra à les vaincre et à conserver l'une des rares pièces d'eau qu'il nous reste encore dans l'agglomération bruxelloise, d'où l'on a fait disparaître malheureusement le plus grand nombre de ces agents assainisseurs.

Le nombre de maisons construites à Ixelles, pendant l'année qui vient de s'écouler, est de 100. Ces maisons se développent sur une longueur de 740 mètres de façade, et les murs de clôture, au nombre de 8, mesurent 187 mètres de longueur.

On a établi 5,767 mètres carrés de pavages neufs valant 28,600 francs, relevé 22,610 mètres carrés de pavages à bout valant 6,875 francs, et construit 460 mètres courant d'égout représentant une valeur de 9,770 francs.

Laeken.

La rue parallèle à l'Allée-Verte est pavée sur une longueur de 100 mètres environ au delà de la rue Masui.

Cette dernière rue est également pavée depuis la chaussée d'Anvers jusqu'à la rue parallèle à l'Allée-Verte.

L'administration communale de Laeken a pris une délibération par laquelle elle approuvait un plan ayant pour but de prolonger la rue Herry jusqu'à la chaussée d'Anvers. Cette mesure aura pour effet d'améliorer la partie existant à l'état d'impasse de la rue Herry, et d'éviter qu'elle ne devienne l'accès d'un groupe d'habitations malsaines qui ne manquerait pas de se former dans les propriétés de MM. Évrard et Moucheron.

Les travaux importants qui s'exécutent dans le domaine du Roi

exerceront une influence considérable sur le développement de la commune de Laeken, et deviendront le point de départ de la transformation de cette riante localité.

Des études générales vont devenir nécessaires, et déjà j'ai fait parvenir à l'administration communale un plan d'ensemble pour un quartier à tracer entre l'avenue de l'église monumentale, le canal de Willebroeck et la limite de Molenbeek-Saint-Jean. Ces tracés sont combinés avec ceux déjà adoptés par le conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean, pour la partie du territoire qui s'étend entre la limite de Laeken et le boulevard d'Anvers prolongé.

Les maisons bâties à Laeken, dans le courant de 1867, s'élèvent au nombre de 54, sur une longueur de façade de 330 mètres ; en outre, on y a construit 11 murs de clôture mesurant 108 mètres de longueur, et établi 89 mètres courants de trottoirs, offrant une surface de 159 mètres carrés.

Molenbeek-Saint-Jean.

Par une délibération prise en séance du 17 décembre, le conseil communal a décidé de demander aux autorités supérieures que les dispositions de la loi du 1er février 1844, sur la police de la voirie, soient rendues applicables à tout le territoire de Molenbeek-Saint-Jean.

La rue Frère-Orban et la rue des Chanteurs, exécutées en application de la loi du 1er juillet 1858 sur les expropriations pour cause d'utilité publique et d'assainissement, et plusieurs constructions s'élèvent à front de ces rues.

Conjointement avec la commune de Koekelberg, l'administration communale de Molenbeek-Saint-Jean a adopté un plan pour le redressement des rues Van Hoegaerde, de l'Empereur et Mexico.

Le 25 février 1867, la commune a pris une délibération tendante

à obtenir l'autorisation d'acquérir la propriété Borremans, à l'angle des rues Piers et du Jardinier.

L'acquisition de cette propriété paraissait la solution la plus économique qu'il était possible d'apporter pour ouvrir la rue Piers et rectifier la rue du Jardinier. La revente de l'excédant permettra de rendre moins important le sacrifice qu'il eût fallu faire pour exproprier seulement la partie de l'immeuble destinée à être incorporée à la voie publique.

La commune a terminé le percement de l'impasse Rousseau, convertie en la rue de la Fonderie.

J'ai fait opérer un levé détaillé de la rue Oesseghem ; le même travail a été fait pour la rue des Béguines.

Des propositions de rectification d'alignements de ces chemins dans lesquels on commence à bâtir, ont été faites et suivies déjà de l'adoption du conseil pour ce qui concerne la rue des Béguines.

En séance du 10 mars dernier, le conseil a adopté un plan d'ensemble pour la création de nouvelles rues à ouvrir dans la partie de la commune comprise entre le boulevard d'Anvers prolongé, le chemin des Moutons, le Pantensweg et la rue Cuiller-à-pot. Une délibération ultérieure, prise le 27 du même mois, a régulièrement sanctionné l'adoption du plan présenté.

Les tracés de ce plan seront prolongés sur le territoire de Laeken.

La commune a acquis, en vente publique, quatre parcelles situées rue de la Perle, et destinées à être en partie incorporées dans une rue à ouvrir pour mettre la rue de la Borne et la rue de l'École en communication, et relier cette dernière à la chaussée de Gand.

Aussitôt que le tracé du chemin de fer de ceinture a été définitivement arrêté et l'emplacement de la future gare de Molenbeek-St-

Jean bien fixé, j'ai dressé un plan pour l'ouverture d'un quartier nouveau aux abords de cette gare. Ce plan embrasse tous les terrains situés en deçà de la ligne, entre les chaussées de Gand et de Ninove et la rue des Quatre-Vents. Le prolongement du premier alignement de la chaussée de Flandre ou chaussée de Gand correspondra à l'axe de la gare, et cet édifice sera, par ce moyen, en vue depuis le Marché-aux-Porcs.

Ce vaste plan a nécessité de nombreux travaux topographiques qui viennent d'être heureusement terminés, et la délibération approbative sera, dans un très-bref délai, soumise à la sanction royale.

On a construit en 1867, dans cette commune, 120 maisons offrant un développement de 778 mètres de façade, 20 murs de clôture mesurant 134 mètres de longueur, 585 mètres courants d'égout représentant une valeur de 16,394 francs.

On a relevé 14,307 mètres carrés de pavages à bout ayant occasionné une dépense de 4,005 francs, et établi 2,048 mètres carrés de pavages neufs valant 12,289 francs.

Schaerbeek.

Le pavage de la rue Rogier a été complété entre la rue Josaphat et la nouvelle gare de la station.

Le chemin vicinal qui conduit à la halte de Schaerbeek a été nivelé et pavé.

Par une délibération prise le 26 septembre dernier, le Conseil communal a approuvé, sous certaines conditions, et à la demande du sieur Claes, un plan comportant l'ouverture de plusieurs rues, qui viendront se greffer sur les rues du Pavillon, Vanderlinden et Van Schoor. Les rues projetées ont été tracées dans de bonnes directions, et formeront un système de voies de communication qui auront pour résultat de relier les faubourgs de Cologne à la

nouvelle gare que l'administration du chemin de fer de l'Etat a l'intention de former dans les plaines de Monplaisir.

Complémentairement à la délibération susmentionnée, le Conseil communal a également approuvé le plan du prolongement de la rue Van Schoor. Cette rue franchira le chemin de fer du Luxembourg au moyen d'un viaduc, et ainsi la circulation vers la nouvelle gare pourra s'effectuer sans danger.

Les frais du viaduc, ainsi que les frais de voirie, sont à la charge des propriétaires intéressés, et, de plus, la commune leur a fixé un délai de deux ans pour l'exécution des travaux.

Cette condition aura pour effet d'assurer la prompte exécution de ces rues, et ainsi les intérêts de la commune sont bien sauvegardés.

Par une délibération prise le 22 octobre 1867, le Conseil communal a approuvé un plan indicatif des parcelles à emprendre aux propriétés particulières, pour être incorporées à la place Liedts.

Ces emprises étaient indispensables au prolongement de l'avenue de la Reine jusqu'à la rue des Palais.

Le Gouvernement a mis en adjudication les travaux de terrassements pour l'ouverture du prolongement de l'avenue de la Reine, entre la rue du Progrès et la place Liedts. Les remblais s'étendent actuellement jusque près de la rue de Cologne, et la direction de l'avenue se dessine déjà par la construction de murs de clôture et le nouvel alignement donné à la maison située à l'angle de la rue de Brabant.

Le quartier des Princes continue à s'étendre, et de nombreuses bâtisses s'élèvent au long de la rue Vande Weyer.

Le nombre des maisons élevées à Schaerbeek, pendant l'année

qui vient de s'écouler, atteint le chiffre de 127, représentant un développement de 860 mètres de façade ; 7 murs de clôture, mesurant 162 mètres de longueur, ont également été construits.

9,064 mètres carrés de pavages neufs, valant 63,450 francs, ont été établis. Les relevés à bout mesurent 3,249 mètres carrés, et ont coûté 812 francs. Les égouts ont occasionné une dépense de 69,025 francs, pour une longueur de 1,380 mètres courants.

Saint-Gilles.

Un plan d'élargissement pour la rue dite « Hoef-Weg, » près la chaussée d'Alsemberg, a été approuvé par le Conseil communal, en séance du 16 février 1867. Un arrêté royal postérieur a confirmé d'une façon définitive l'exécution de cette rue.

Des remblais importants ont été faits aux abords de la nouvelle gare du Midi. A droite, la place publique a été remblayée en alignement des constructions, et les travaux de pavage et d'égout sont terminés ; à gauche, la rue de Russie a été remblayée entre la rue Fonsny et la rue de Mérode. Des constructions très-importantes s'alignent déjà à front de cette rue.

Une enquête a été ouverte au sujet d'un plan transmis par M. le ministre des travaux publics, et tendant à remplacer le passage à niveau de la rue Théodore Verhaegen, à l'extrémité de la nouvelle station du Midi, par un viaduc, et, comme conséquence, de hausser les rues situées aux abords de ce passage.

Ce projet a soulevé une vive opposition, et a démontré qu'un pareil travail exposerait la commune à des demandes justifiées d'indemnité de la part des propriétaires riverains. Ce résultat nous a amené à rechercher une autre solution, et, à cet effet, nous avons étudié un système de rampes qui est de nature à diminuer les inclinaisons des voies destinées à franchir la station, à éviter l'exhaus-

sement des rues ouvertes ou décrétées, et, par suite, de ne léser en rien les intérêts des riverains.

Approuvées par le Conseil communal, ces propositions n'ont pas encore été définitivement adoptées par le Département des Travaux publics.

Les rues qui s'étendent derrière la cité Fontainas, et d'autres qui longent cet édifice, sont entièrement terminées et facilitent les communications du bas Saint-Gilles avec la ville.

A la suite d'une entente entre l'administration du chemin de fer de l'Etat et la commune de Saint-Gilles, celle-ci a décidé de poursuivre la construction du collecteur, sur la place publique, au long de la façade de la nouvelle gare du Midi.

L'administration du chemin de fer s'est réservé de construire la partie sous les voies ferrées.

D'un commun accord avec la commune, l'administration des Hospices et Secours de Bruxelles a fait exécuter le pavage dans le prolongement de la rue Berckmans.

La chaussée d'Uccle est pavée jusqu'aux maisons à exproprier pour son débouché à la chaussée d'Alsemberg.

Les travaux de remblai se poursuivent avec activité, et font augurer d'un bel avenir au quartier Louise.

L'on commence à jeter les fondations de la façade de la nouvelle église, pour reprendre les travaux d'élévation à la prochaine campagne.

76 maisons, offrant 560 mètres de façade, et 22 murs de clôture, ayant 478 mètres de longueur, ont été construits à Saint-Gilles en 1867. — Les pavages neufs occupent une surface de 2,632 mètres carrés, et ont coûté 18,424 francs. L'on a également construit 511 mètres courants d'aqueduc, valant 13,192 francs.

SAINT-JOSSE-TEN-NOODE.

La revente des terrains expropriés par la commune, pour le prolongement, jusqu'à la chaussée de Louvain, de la rue Marie-Thérèse, a continué en 1867, et la commune a eu plusieurs fois l'occasion de faire régulariser les actes de la revente par l'autorité supérieure.

Un important travail d'assainissement a été réalisé par la construction d'un égout dans la partie de la rue Verte comprise entre la rue de la Rivière et la rue des Prairies. Ce travail a été confié à l'entrepreneur Houbaer pour la somme de 3,385 francs, résultat de la plus basse soumission.

La commune n'a pu s'entendre encore avec la famille de Bériot, pour arriver à l'élargissement de l'entrée de la rue du Petit-Village. Les négociations entamées n'ont pu aboutir, à cause des exigences des propriétaires. Provisoirement on a amélioré l'entrée de cette rue.

Un projet présenté par M. Verboeckhoven, et tendant à obtenir l'autorisation de créer de nouvelles rues, dont l'une serait destinée à relier la rue de la Consolation à la place Willems, et l'autre partirait de la rue du Sud pour arriver à la rue des Coteaux.

Le prolongement de la rue du Cadran, aujourd'hui à l'état d'impasse, est également compris dans le plan présenté.

Cette combinaison paraît heureuse pour l'utilisation des terrains situés entre la rue des Coteaux et la rue du Sud ; elle améliorera aussi les débouchés des rues du Moulin et du Cadran.

Les conditions imposées au demandeur sont avantageuses pour la commune.

Par sa résolution du 27 septembre dernier, le Conseil communal a déterminé, de commun accord avec la fabrique de l'église, l'alignement de la rue Saint-Josse au long de la nouvelle église. La

fabrique a été, au surplus, autorisée à établir un grillage de clôture sur l'alignement adopté.

En séance du 11 octobre 1867, le Conseil communal a pris une résolution tendante à obtenir l'autorisation d'acquérir de gré à gré et, au besoin, par voie d'expropriation, deux parcelles pour élargir la rue Potagère, conformément aux tracés de l'arrêté royal du 2 septembre 1852.

La partie de cette rue qu'il s'agissait d'élargir est située en face de la rue Saint-Alphonse, qui est très-inclinée, et le manque d'espace en ce point était un obstacle à la circulation et aux manœuvres que doivent opérer les voitures pour vaincre les difficultés résultant de l'inclinaison du pavage.

Des propriétaires de la rue du Marteau ont offert de céder gratuitement à la commune, sur toute la largeur de leur propriété, une bande de terrain de 3 mètres de largeur, afin de donner à la rue 9 mètres.

Les fondations jetées l'année dernière pour recevoir la tour de l'église Saint-Josse ayant été jugées insuffisantes, il est fortement question d'en commencer la démolition. Il s'agirait, dans ce cas, d'employer un système de fondation autre que celui qui a été suivi.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, il s'est élevé, à Saint-Josse-ten-Noode, 48 maisons, mesurant 576 mètres de façade, et 5 murs de clôture, développant 30 mètres de longueur.

Les modifications atteignent le nombre de 27. Les pavages neufs mesurent 532 mètres carrés, et ont coûté 2,038 francs; les relevés à bout mesurent 5,255 mètres, et ont coûté 1,261 francs.

La longueur des égouts construits est de 143 mètres courants, et la dépense qui en est résultée s'est élevée à la somme de 3,558 fr. 51 c.

TA

indiquant, par commune, les bâtisses et les travaux de différen
de Bruxelles comprise dans le service d

DÉSIGNATION des COMMUNES.	BATISSES				Modifications.	Démolitions.	Reconstructions.	TROTTOIRS NEUFS ou reconstruits.	
	MAISONS NEUVES.		MURS DE CLÔTURE.						
	Nombre.	Longueur de façade.	Nombre.	Longueur de murs.				Longueur.	Surface.
		m.		m.				m².	m.
Anderlecht	41	325 87	11	348 21	4	1	»	170 50	479 54
Etterbeek	9	58 08	3	33 30	3	»	»	7 00	21 00
Forest	4	16 00	»	»	»	»	»	16 00	64 00
Ganshoren	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ixelles	100	740 29	8	187 23	22	2	3	791 00	1,916 00
Jette-Saint-Pierre. . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Koekelberg.	2	19 00	»	»	1	»	»	12 00	27 80
Laeken	54	330 32	11	107 80	16	3	3	88 85	158 53
Molenbeek-St-Jean . .	120	778 39	20	136 47	60	4	22	500 60	1091 14
Schaerbeek	127	859 16	7	162 44	6	2	»	55 97	201 08
Saint-Gilles.	76	559 50	22	477 85	21	3	1	237 97	407 41
St-Josse-ten-Noode . .	48	376 51	5	30 48	27	1	1	193 98	260 49
TOTAUX.	581	4,063 12	87	1,481 78	160	16	30	2,073 87	4,626 99

BLEAU

ature exécutés, pendant l'année 1867, dans la partie de la banlieue Inspecteur voyer des faubourgs.

VOIRIE.				SERVICE DU SOUS-SOL.			TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT.
PAVAGES NEUFS.		RELEVÉS A BOUT.		AQUEDUCS.			
Surface.	Valeur.	Surface.	Valeur.	Longueur.	Valeur.	Rues ou places ouvertes.	NATURE des TRAVAUX.
m².		m².		m.			
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	1,320 00	237 60	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	1	Ouverture de la rue dite « Driesch. »
»	»	»	»	»	»	»	»
5,767 00	28,612 00	22,610 00	6,873 00	460 00	9,770 00	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
2,048 20	12,289 20	14,307 00	4,005 36	585 00	16,394 10	»	Redressem[t] rue des Quatre Vents, assainissement d'impasses et bataillons carrés
9,064 31	63,450 17	3,249 00	812 25	1,380 50	69,025 00	2	Assainissem[t] de la Senne. Curage des égouts rue des Peleus, de Cologne et Allard, — construct. d'un cimetière; —élargissement de la rue de la Consolation;— Avenue du nouveau cimetière.
2,632 05	18,424 35	»	»	511 00	13,192 00	9	Ouverture des rues d'Uccle, de Bordeaux, de Rome, de la Fontaine ; — prolongement des rues Longue-Haie, De Joncker, de Constantinople; —Ouverture d'un marché en face de la nouvelle église.
331 66	2,038 60	5,254 98	1,261 22	143 00	3,557 31	»	
20,043 22	124,814 32	46,740 98	13,189 63	3,079 50	111,938 61	12	

Dressé par le soussigné, inspecteur voyer dans les faubourgs de Bruxelles, pour être annexé à son rapport en date du 23 mai 1868, n° 6243. Victor BESME.

Rapport de la Chambre de Commerce de l'arrondissement de Bruxelles.

Bruxelles, le 11 mai 1868.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport général annuel de la Chambre de Commerce et des fabriques de l'arrondissement de Bruxelles, sur l'exercice 1867, conformément aux prescriptions de l'arrêté organique du 10 septembre 1841.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de notre profond respect et de notre inaltérable dévouement.

Pour la Chambre :

Le Président,

JACQ. VERREYT.

Le Secrétaire,

E. DE MOLINARI.

A Monsieur J. Vanderstichelen, Ministre des Affaires Étrangères, à Bruxelles.

CHAPITRE I.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

Après l'année calamiteuse de 1866, l'on s'attendait, par suite d'une réaction naturelle, à voir une reprise marquée dans les affaires. Mais

malgré la grande abondance des capitaux, le taux minime de l'escompte dès la fin de 1866, le mouvement industriel et commercial resta comme paralysé au début de l'année suivante, par suite de l'attitude peu rassurante de la politique.

Les fêtes toutes pacifiques de l'Exposition universelle de Paris, où les chefs des nations, de même que les travailleurs, venus de toutes les parties du monde, fraternisèrent dans le temple de l'industrie moderne, ces fêtes suspendirent plutôt qu'elles ne firent disparaître les appréhensions de la guerre. L'Exposition universelle, et puis l'année se clôturèrent au milieu de cette atonie générale des affaires qui ne faisait qu'empirer en se prolongeant.

Ce que nous disons s'applique à l'industrie de tous les grands pays producteurs où la mévente fut plus vivement sentie encore que chez nous, à en juger par les stocks de marchandises que leurs fabricants déversaient sur tous les marchés, pour réaliser à tout prix, même à perte. Une foule d'établissements industriels, qui s'étaient fondés pour une plus grande production, principalement en vue de l'exportation et du développement des affaires, ont été déçus dans leurs espérances. La crise de 1866 en a fait disparaître quelques-uns ; d'autres, qui n'étaient pas sontenus par de puissantes institutions financières, n'ont pu traverser l'année 1867 qu'en travaillant à tout prix. Plusieurs industries souffrent encore aujourd'hui de cette exagération dans la production des années précédentes. Ce fait a acquis une extrême gravité, parce que non-seulement le marché de l'ancien monde était restreint considérablement par la stagnation générale, mais par suite des difficultés que nos fabricants trouvaient à écouler leurs produits dans le nouveau monde, où la crise de 1866 portait des fruits tardifs et, en particulier, à cause des stocks de marchandises existant aux Etats-Unis d'Amérique.

Les chefs d'industrie ont donc rangé l'année 1867 parmi les plus mauvais exercices, et si l'on a une augmentation à constater dans le loyer du salaire, il faut remarquer que les chômages ont, en

définitive, réduit les ressources des classes ouvrières. La diminution dans la consommation des objets qui n'étaient pas strictement indispensables, de même que des objets de luxe, est la conséquence de cette réduction tant dans les bénéfices de l'industriel que du salaire de l'ouvrier. Les pertes que les rentiers ont subies dans une dépréciation constante des valeurs étrangères, n'ont pas contribué non plus à raviver la consommation des produits de luxe.

Au milieu de cette torpeur générale des affaires, nous avons heureusement rencontré quelques industries favorisées par des circonstances spéciales, et qui n'ont fait que prospérer et acquérir un plus grand développement en 1867.

Enfin, nous avons eu la consolation de voir notre industrie occuper une place distinguée à l'Exposition internationale de Paris.

La Belgique, ainsi que le faisait remarquer M. Fortamps, président de la Commission belge, dans le discours qu'il a prononcé à la distribution des récompenses, le 16 février dernier, la Belgique a obtenu, sur 1,900 exposants, 984 récompenses, soit une proportion de 51 p. c. Or la proportion moyenne pour les exposants de tous les pays n'a été que de 37 1/2 p. c.

Notre arrondissement s'y trouvait représenté par 331 exposants agricoles et industriels. Deux ont obtenu des grands prix, dont un avec objet d'art — unique distinction obtenue en ce genre ; — dix ont eu la médaille d'or, 65 la médaille d'argent, 67 celle de bronze et 56 une mention honorable, en tout 200 distinctions. Les contre-maîtres et ouvriers de notre arrondissement ont obtenu, en qualité de coopérateurs, 16 médailles en bronze et 24 mentions honorables, soit 40 distinctions. D'autre part, notre gouvernement a accordé aux contre-maîtres et ouvriers de notre ressort, 12 décorations de 1re classe et 84 de 2e classe de la distinction instituée par l'arrêté du 7 novembre 1847. Il y a eu, en même temps, parmi nos industriels, trois promotions au grade d'officier de l'ordre de Léopold, et quatre nominations de chevalier. Comme on le

voit, les industriels et ouvriers de notre ressort figurent avec avantage dans les distributions de récompenses accordées ponr l'industrie belge.

Il résulte pour nous la conviction que, malgré cette langueur fatale qui a atteint toutes les branches de la production en 1867, nos industriels ont traversé cette période de crise, sans sinistres ni pertes trop sensibles, et que les moyens de production ont fait de nouveaux progrès. L'instruction et la moralisation de l'ouvrier sont hautement attestées tant par les succès de notre industrie, le témoignage des chefs, que par le développement des institutions de prévoyance. Cette année, si nuisible au commerce, n'aura donc pas été stérile pour le progrès industriel qui, si l'année 1868 se livre franchement aux œuvres de la paix, peut ramener la prospérité et le bien-être dans nos centres industriels.

§ II. *Salaires.*

Quoique le taux des salaires ait été maintenu, en 1867 comme en 1866, pour la plupart des industries, et qu'il y ait même à signaler une augmentation dans plusieurs d'entre elles, la diminution des heures de travail et le chômage partiel dans quelques fabriques ont, en somme, plutôt diminué les ressources des classes ouvrières. Le mouvement du commerce et de la consommation des articles les plus nécessaires à la vie, prouve, d'une façon malheureuse, que l'ouvrier a eu sa part dans les pertes éprouvées, en 1867, par l'industrie en général.

Nous sommes heureux de pouvoir constater, de même que nous le faisions pour l'exercice précédent, que les questions relatives aux salaires continuent à se débattre amicalement entre les ouvriers et les entrepreneurs, sans ces grèves désastreuses qui ont sévi dans d'autres pays. C'est en suite d'un débat pacifique, que nous avons vu, en 1867, les salaires des ouvriers tailleurs augmenter de 15 p. c., ceux des ouvriers ébénistes de 5 à 10 p. c., et les salaires des

ouvriers en bâtisses, les charpentiers, menuisiers, peintres et tapissiers, être majorés de 20 p. c. Nous ajouterons qu'il y a eu une augmentation analogue dans plusieurs autres industries.

La Chambre, invitée de nouveau, en 1867, par une circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur, du 10 juillet 1867, à donner son avis sur la question des livrets d'ouvriers, a fait parvenir, en date du 21 octobre, même année, à ce haut fonctionnaire, un rapport, concluant au maintien du livret obligatoire, mais avec des modifications à la législation actuelle sur cette matière.

La Chambre, s'inspirant surtout des avantages, des facilités que procure à l'ouvrier le livret obligataire, soit pour la constatation du louage d'ouvrage, soit pour les prêts d'argent, soit pour la preuve de l'identité, a pensé que l'ouvrier, en général, et surtout le bon ouvrier, avait un intérêt sérieux au maintien d'un livret obligatoire. S'il n'est pas difficile, sous l'empire de la législation actuelle, à un ouvrier qui veut donner le change sur ses antécédents, de se procurer frauduleusement un nouveau livret, il lui est cependant impossible d'obtenir, comme l'ouvrier honnête, laborieux et persévérant, un livret contenant la mention d'une longue série d'années de services. C'est pour que l'on ne puisse pas enlever, à l'ouvrier méritant, ce précieux témoignage de ses services, que la Chambre repousse le principe du livret facultatif.

Pour que ce dernier fût sérieux, efficace, il faudrait au moins qu'il fût obligatoire pour l'une des deux parties, pour le patron, ce qui serait contradictoire dans les termes de la loi.

Mais comme la législation actuelle sur les livrets d'ouvriers, notamment en ce qui concerne la libre circulation soit à l'intérieur du royaume, soit à l'étranger, est devenue illégale depuis l'abolition des passe-ports, la Chambre est d'avis qu'il faudrait élaguer, de la législation sur les livrets, toutes les mesures de police, afin que l'ouvrier fût aussi libre qu'un autre citoyen d'aller où bon lui semble, de voyager sans être tenu d'exhiber son livret. Il ne

serait pas davantage tenu de le produire, lorsqu'il change de domicile ou de résidence. Plus de confusion, ainsi, entre la condition légale de l'ouvrier et les formalités imposées pour ses relations industrielles. Cependant, le livret pourrait lui servir, au besoin, de document pour établir son identité, soit ici, soit à l'étranger.

Après avoir examiné aussi le côté constitutionnel de la question, la Chambre a conclu: qu'il serait inopportun, intempestif et prématuré, d'abolir le livret obligatoire, s'il est encore, comme elle le pense, un élément indispensable pour la bonne économie industrielle; qu'un peuple pratique doit s'inspirer pour sa législation, non-seulement de la théorie et des principes purs, mais encore des faits et des nécessités sociales; enfin que, posée dans les termes qui précèdent, la question des livrets d'ouvriers doit être maintenue provisoirement dans le sens du livret obligatoire, avec les tempéraments qu'elle propose.

§ III. *Instruction.*

L'enseignement du dessin et des sciences appliquées à l'art continue à se répandre, et un grand nombre de fabricants se félicitent des résultats que l'instruction des ouvriers produit dans diverses branches de l'industrie.

Les cours de l'Académie des beaux-arts de Bruxelles ont été suivis, pendant l'année scolaire 1866-1867, par 687 élèves, avec un succès attesté par les médailles et les récompenses qui ont été accordées tant par le Gouvernement que par la ville de Bruxelles. Un obstacle fâcheux, contre lequel lutte, depuis plusieurs années, l'administration de Bruxelles, l'insuffisance du local destiné à cette académie, empêche cette utile institution de prendre plus d'extension. C'est ainsi que l'on a compté, pendant l'exercice 1866-1867, jusqu'à 411 élèves aspirants aux places momentanément vacantes à l'Académie; 216 seulement, vu le défaut d'espace, ont été admis définitivement parmi les aspirants-élèves. Les démarches persévé-

rantes faites pour installer l'Académie de dessin de Bruxelles, dans les locaux de l'orphelinat de la rue du Midi, paraissent, enfin, devoir aboutir.

Nous avons appris avec satisfaction qu'il va être donné suite au projet de création d'une *école industrielle*, à annexer au Musée de l'industrie à Bruxelles, projet adopté dès l'année 1862, de concert par le Gouvernement et l'administration communale de Bruxelles, mais dont l'exécution avait été retardée par des difficultés relatives aux locaux nécessaires à l'installation de cette école. Nous regrettons toutefois vivement que, par suite de l'insuffisance des locaux destinés par le gouvernement à cette institution si longtemps attendue, l'on ait ajourné l'exécution de la partie de l'enseignement qui s'occupe spécialement du dessin ornemental et du modelage, appliqués à la décoration des bâtiments, à l'ébénisterie, à la serrurerie, à l'orfévrerie et aux bronzes, du dessin appliqué à la fabrication des papiers peints, des étoffes, des dentelles et avec les études nécessaires pour l'application aux métiers. Nous ne craignons pas de dire que l'ajournement de cette partie du programme ôte à l'enseignement de la nouvelle école son côté pratique, utilitaire, celui qui est le plus nécessaire et le plus demandé par nos fabricants et nos ouvriers. L'Exposition universelle de 1867 a démontré, d'une façon sensible, qu'il importe de combler, au plus tôt, cette lacune de l'enseignement de nos académies et écoles de dessin. Et nous espérons encore que les autorités chargées d'organiser l'*école industrielle* n'ajourneront point l'exécution de la partie de l'enseignement que nous considérons comme la plus indispensable.

L'école de dessin et de modelage d'Ixelles voit le nombre de ses élèves limité au même chiffre, soit 170, pendant la période scolaire 1866-1867 qu'en 1865-1866. Le jury nommé par la commission administrative a constaté qu'il y avait eu, pour le dernier exercice, un progrès très-marqué sur les dessins de l'année précédente. L'administration d'Ixelles a décidé de construire un nouveau local pour son école de dessin et de modelage, plus en rapport avec le

développement et les besoins de l'industrie, et elle en a soumis les plans à l'approbation du Gouvernement et de la province.

L'école de dessin et de modelage, fondée, depuis quelque années, dans l'industrieuse population de Molenbeek-St-Jean, se distingue par son développement croissant d'année en année, ainsi que le constate le rapport fait à M. le Gouverneur, pour l'exercice 1866-1867. Le chiffre des élèves s'est élevé de 220 en 1865-1866, à 335 pour le dernier exercice, et le jury, pour le concours général, composé de notabilités de l'art et de l'industrie, a déclaré que les résultats de cette école, pour l'année 1866-1867, étaient des plus remarquables.

L'école normale des arts du dessin, fondée par les deux communes de Saint-Josse-ten-Noode et de Schaerbeek, n'a pu être fréquentée en 1866-1867, par suite de l'insuffisance du local, que par 265 élèves, tandis que 374 s'étaient fait inscrire. Il est réellement à regretter que des écoles aussi vivement réclamées par les besoins de l'industrie, qui sont dotées de professeurs éminents, zélés et fréquentées par une jeunesse si désireuse de s'instruire, soient arrêtées dans leur développement par l'insuffisance du local.

L'école de dessin de Vilvorde a été fréquentée en 1866-1867, la troisième année de son établissement, par 72 élèves, soit trois de plus qu'en 1865-1866.

Il serait à désirer que des écoles de dessin fussent érigées dans d'autres communes de notre ressort, ainsi, à Hal, à Saint-Gilles, à Laeken.

Nous ne pouvons citer toutes les écoles libres où la classe ouvrière va également puiser les premières notions de l'art industriel: mentionnons, toutefois, les conférences de la *Ligue de l'enseignement,* celles où cette association s'est appliquée à populariser l'application des sciences et de l'art aux différentes branches de l'industrie.

§ IV. *Amélioration physique et morale des travailleurs.*

La diminution des ressources de la classe ouvrière, par suite du ralentissement de l'industrie, n'a pas permis, à l'esprit d'ordre et d'économie, que l'on voit se répandre parmi les travailleurs, ni aux efforts du Gouvernement et de philanthropes, d'apporter une amélioration sensible dans la condition physique et sociale de la classe ouvrière. C'est donc grâce à cet esprit d'économie, que nous avons à constater, que l'on a vu les sociétés de secours, les caisses d'épargne prendre plus d'extension en 1867. Les succès de la *Caisse générale d'épargne* et de retraite du gouvernement n'ont pas nui aux anciennes caisses de la ville de Bruxelles, de la *Société générale* et de l'*Union du Crédit*, de Bruxelles. Non-seulement l'ouvrier a fait des efforts plus grands que précédemment pour épargner, mais l'on a vu, en 1867, l'enfant de l'ouvrier apprendre de bonne heure dans les écoles l'économie, en s'affiliant à la Caisse d'épargne. Il est incontestable que l'éducation des enfants vers l'épargne, stimulée, comme elle l'est aujourd'hui dans quelques écoles primaires, aura, plus tard, les plus heureux résultats, puisque la misère et le désordre sont le plus souvent le résultat de l'imprévoyance et de la dissipation. A ces dépôts des économies des travailleurs il faut ajouter l'application sur une assez grande échelle de leurs épargnes, dans les obligations à primes des villes, qui obtiennent leur préférence, à cause des chances de gain qu'elles présentent. En comparant ces succès dans les économies de la classe ouvrière avec la diminution que nous avons signalée dans la consommation de la bière et des spiritueux, ne peut-on pas conclure que ces succès sont l'indice et le résultat d'un véritable progrès dans la moralité des travailleurs?

Une autre condition essentielle pour l'amélioration physique des ouvriers, mais qui ne dépend pas d'eux, puisqu'il faut pour cela le concours des capitaux, nous voulons parler des habitations saines et économiques, ne s'est pas sensiblement améliorée en 1867. Mais nous nous hâtons d'ajouter que des sociétés s'organisent solidement

pour la construction d'habitations ouvrières. L'une d'elles, l'*Immobilière Bruxelloise*, qui vient d'obtenir l'anonymat et dont nous citons les débuts dans notre dernier rapport, a approprié déjà, dans la ville, plusieurs habitations saines, commodes et d'un loyer peu élevé. Une société plus puissante, sous la forme anonyme, vient de se constituer, sous un auguste patronage et avec le concours de l'administration des hospices et de grands capitalistes. Tout permet de croire que la question des logements, si intimement liée, si importante au bien-être et à la moralisation de l'ouvrier, aura fait des progrès réels pendant l'exercice que nous traversons.

CHAPITRE II.

Agriculture.

La Chambre s'en rapporte, pour cette branche de la production, au rapport si complet de la commission d'agriculture du Brabant.

CHAPITRE III.

Industries diverses.

Brasseries. Dans notre rapport sur l'exercice 1866, nous avons eu à consigner une diminution dans la fabrication des bières, pour notre arrondissement. L'épidémie et la gêne des classes laborieuses, ainsi que la cherté des céréales et autres matières premières, expliquaient cette diminution dans la brasserie. Nous avons à constater une nouvelle réduction dans les contenances imposables des brasseries, déclarées en 1867, qui n'ont plus été que de 496,281 hectolitres (1).

En divisant ce dernier chiffre, en 297,732-07 qui est la part

(1) Les renseignements statistiques que nous publions sur la brasserie, la distillerie, les vins, les patentes et débits de boissons, de tabacs, sur les matières d'or et d'argent, nous ont été fournis avec empressement par la direction du Brabant de l'administration des contributions directes, douanes et accises.

des brasseries de Bruxelles et en 198,549-07 qui est celle des autres localités de l'arrondissement, et en comparant ces résultats à ceux des deux exercices précédents, l'on voit que la brasserie bruxelloise est en décroissance notable et constante depuis trois ans. En effet, la part de Bruxelles était déjà tombée de 389,185 hect. en 1865, à 366,457 en 1866, tandis que les brasseries des autres localités de l'arrondissement avaient déclaré, en 1865, 213,778 hect. et 215,798, en 1866. Différentes causes ont produit ce ralentissement dans la production de la bière de Bruxelles et de l'arrondissement : d'abord, la cherté excessive des céréales et des autres matières premières n'a pas permis aux fabricants de travailler pour le magasin, dans la même mesure qu'ils le faisaient, dans les années normales. La consommation de la bière indigène, atteinte, en 1866, dans une proportion que nous avons cru pouvoir fixer à 20 p. c. environ, a continué à diminuer en 1867. Il faut attribuer ce résultat à trois circonstances principales : à la crise industrielle qui a pesé sur les ressources des classes ouvrières; à l'usage devenu plus fréquent des spiritueux, depuis l'épidémie de 1866; ensuite à la préférence que bien des consommateurs accordent aux bières étrangères sur celles du pays.

En consultant, d'une part, le mouvement de production des distilleries de l'arrondissement ainsi que les déclarations à l'entrepôt des vins et spiritueux de l'étranger, et, d'autre part, les importations des bières étrangères, l'on est amené à conclure que c'est la plus triste des causes, le manque des ressources dans la classe ouvrière, qui a occasionné la diminution dans la consommation de la bière indigène, aliment salubre et populaire.

Les relevés de la douane et de l'entrepôt de Bruxelles accusent, les premiers, pour 1867, une importation de 162,652 hect. de bières étrangères, au lieu de 150,253 hect. en 1866, et les seconds, pour notre arrondissement, de 6,920 hect. en 1867 au lieu de 6,086 en 1866. En recherchant d'où peut provenir le succès des bières exotiques dans notre pays, réputé cependant, depuis des siècles, pour ses bières, nous avons cru devoir l'attribuer à diverses circonstances : la

principale, c'est que les bières exotiques, les bières anglaises et de Bavière notamment, qui se débitent à des prix de 50 p. c. plus chers que nos bières indigènes, peuvent naturellement être meilleures, plus substantielles, présenter plus d'attrait. Comment veut-on que les brasseurs et les marchands, les préparateurs de bières, donnent, pour douze centimes le verre, une boisson aussi saine, aussi nourrissante que celle que les débitants d'*ale*, *porter*, *bavière*, font payer le verre de 25 à 40 centimes? Lorsque le consommateur aura compris qu'il est absurde de vouloir imposer éternellement un prix *maximum* pour une marchandise, la bière, alors que les prix courants de toutes les autres denrées ne font qu'augmenter, lorsque le consommateur consentira à subir une augmentation de prix correspondante, il trouvera, dans la bière indigène et à meilleur marché, les qualités des boissons exotiques qui ont maintenant une certaine vogue. Le prix du pain varie d'après les mercuriales; pourquoi le prix de la bière, dont les éléments constitutifs essentiels sont également les grains et le houblon, ne suivrait-il pas également la progression des prix de ces matières premières? C'est donc aux exigences déraisonnables du petit consommateur qu'il faut attribuer les expédients des brasseurs, préoccupés bien plus, dans l'économie de la fabrication, à obtenir des brassins considérables que de première qualité. Quelques personnes ont pensé que si les droits d'accise se percevaient, comme en Allemagne, à la chaudière et non à la cuve-matière, les fabricants seraient forcés de ne produire que des bières de bonne qualité, et que, par suite, la consommation serait forcée elle-même de subir une augmentation correspondante.

Quoi qu'il en soit, l'industrie de la brasserie bruxelloise traverse une période de crise, et il est urgent que les intéressés, le fisc aussi bien que les producteurs, avisent sans retard à prendre des moyens efficaces pour en sortir.

Distilleries. — Eu égard à la cherté des céréales, l'on peut dire que la production des distilleries de notre arrondissement s'est bien soutenue en 1867. Les contenances imposables, déclarées à

l'administration des accises, ont été de 951,890 hect., soit à peu près le chiffre des déclarations pour l'exercice 1865, qui étaient de 949,065 hect. On sait qu'en 1866, année tristement célèbre par l'invasion du choléra, l'usage des spiritueux, que l'on regardait à tort comme un préservatif contre l'épidémie, en avait fait augmenter la consommation et partant la production, laquelle atteignit dans notre ressort 1,032,246 hect. Si l'on ajoute au chiffre de la production en 1867 l'augmentation constatée sur l'importation des eaux-de-vie à la douane, l'on verra que l'usage des spiritueux n'a pas décru dans la même proportion que celui de la bière, pendant ce dernier exercice. La position des distillateurs a été satisfaisante, parce que si les matières premières ont atteint des prix beaucoup plus élevés que les autres années, la consommation ne s'est pas refusée, comme c'est le cas pour la bière, à subir une augmentation correspondante. Les genièvres et eaux-de-vie en cercle à 50° qui se cotaient dans le commerce, en 1866, à 80 fr. l'hect., ont été vendus en 1867 à 88 fr. Les autres liquides alcooliques à 94° ont monté pareillement de 140 à 148 fr., et les vins, de 400 à 450 fr. le tonneau.

Le commerce des vins et spiritueux continue à se développer dans notre arrondissement : le marché de Bruxelles devient pour cette denrée, de même que pour les céréales, le principal du royaume. Les quantités de vins déclarées en consommation aux bureaux des douanes à Bruxelles se sont élevées, en 1867, à 37,929 hect. au lieu de 18,089 hect. en 1866. Outre l'entrepôt public, il existait à Bruxelles, en 1867, 22 entrepôts particuliers pour vins.

Bien que la consommation de même que la production des spiritueux n'ait pas été aussi considérable qu'en 1866, nous voyons cependant, par les renseignements statistiques, que le nombre des débitants en détail de boissons alcooliques a augmenté, en 1867, de 7,377 à 7,660, soit 283 de plus pour le dernier exercice. La part de Bruxelles dans cet accroissement est de 103, et celle des autres

localités de l'arrondissement, de 180. L'on s'explique cette augmentation par ces circonstances qu'il ne faut pas un grand capital pour entreprendre le débit de boissons alcooliques et par la modicité des droits à payer. Le montant des droits perçus en 1867 pour les 7,660 débitants du ressort a été de fr. 129,175 au lieu de 124,982-25 c., soit seulement fr. 4,192-75 en plus pour les 283 nouveaux débitants. En consultant le nombre des patentables pour l'arrondissement de Bruxelles, que nous donnerons au chapitre IV, l'on verra que la progression n'a pas été aussi rapide pour les autres branches de commerce.

Fabrication et raffinerie de sucre. — La dernière campagne a été favorable à la fabrication du sucre de betterave. Cette plante a fourni une matière première très-riche, de sorte que les produits de la fabrication ont pu se placer dans de bonnes conditions, tant sur le marché belge qu'à l'étranger.

Si les fabricants de sucres bruts se louent des derniers exercices, il en est tout autrement des raffineurs. Pour eux, la campagne de 1867 a été décidément inférieure aux précédentes, tant parce qu'ils ont eu à lutter sur le marché de la consommation avec les raffineurs étrangers, que parce qu'il leur est devenu très-difficile de lutter sur les marchés extérieurs. Ils affirment que ces résultats ne sont pas des faits passagers, mais qu'ils proviennent de la condition d'infériorité où les place la mise en vigueur du régime international sur les sucres de 1863, vis-à-vis de leurs concurrents de France et de Hollande, bien plus favorisés qu'eux par la loi. Sans vouloir examiner ici ces réclamations, nous avons cependant cru devoir les signaler au Gouvernement, parce qu'elles nous paraissent assez importantes pour mériter une enquête de sa part.

Meunerie, boulangerie. — Les prix de la première denrée alimentaire, les grains, ont été plus élevés en 1867 que les années précédentes, par suite de l'insuffisance des récoltes en Belgique et dans un grand nombre d'autres pays producteurs qui exportaient ordinairement de grandes quantités de céréales et qui ont pu suf-

fire à peine à leurs besoins. L'importation des grains étrangers s'est accrue de près d'un tiers en 1867, et partout le commerce des céréales a donné lieu à de vives et importantes transactions.

Le marché de Bruxelles, où se réunissent les commissionnaires anversois aussi bien que les principaux marchands et fermiers de province et même de l'étranger, et qui est devenu définitivement le marché régulateur de la Belgique, a pris plus d'extension l'année dernière. Quant aux approvisionnements sur la place, ils ne font que décroître de jour en jour, en raison des facilités et de la rapidité des transports par chemins de fer et par voies navigables. Soit qu'il achète des blés étrangers, emmagasinés à Anvers ou des blés engrangés chez les fermiers, le consommateur peut être servi en deux fois vingt-quatre heures et moins, de sorte qu'il n'éprouve plus le besoin d'avoir de fortes existences sous la main.

La meunerie a relativement bien marché en 1867, quoique la production en ait été moins considérable qu'en 1866. Au lieu de suivre la progression ascendante, signalée pour les grains pendant cette année de disette, l'importation des farines a cependant diminué de plus de 27 p. c., étant tombée de 28,774,799 kilog. en 1866 à 20,988,963 en 1867. Quoiqu'elle semble s'améliorer un peu, l'on se plaint encore de trop nombreuses sophistications dans cette denrée de première nécessité, et l'on trouve que ceux qui se livrent à ces mélanges nuisibles à la santé publique, échappent trop facilement à la surveillance de la police judiciaire, ou bien ne sont frappés que de peines insuffisantes pour le tort qu'ils causent à la société.

La fabrication des pâtes, vermicelle, macaroni, dont nous signalions le développement dans notre dernier rapport, a continué à se développer en 1867. Nous en dirons autant de la confiserie et de la chocolaterie. Cette dernière, écrasée jadis par la concurrence étrangère, a dû faire de grands progrès, car elle peut livrer en détail des produits sains à des prix excessivement bas, comme fr. 1-50 le demi-kilog.

C'est grâce à ces prix modérés que l'on voit la consommation du chocolat, jadis une denrée réservée aux classes riches, se répandre et se populariser de jour en jour, ainsi qu'en font foi l'accroissement de nos usines de même que de l'importation. Nos chocolatiers sont à même de lutter avec leurs concurrents de France, parce que les conditions de fabrication sont bien plus avantageuses en Belgique. En effet, l'on peut évaluer à 2 fr. en moyenne la valeur marchande d'un kilogramme de chocolat belge, tandis que le chocolat français se cote de 3 à 4 fr. Ce qui manque à notre fabrication de chocolat pour tenter sérieusement l'exportation, c'est le concours de capitaux plus importants.

Tableau *indiquant le prix moyen du pain à Bruxelles, mois par mois, pendant les sept dernières années.*

—

PRIX PAR KILOGRAMME.

	1861.	1862.	1863.	1864.	1865.	1866.	1867.
Janvier	0,3650	3,3920	0,3500	0,2900	0,2750	0,2850	0,4075
Février	0,3575	0,3825	0,3200	0,2900	0,2700	0,2800	0,4000
Mars	0,3640	0,3800	0,3250	0,2900	0,2700	0,2800	0,3900
Avril	0,3800	0,3800	0,3350	0,3080	0,2900	0,2875	0,4022
Mai	0,3740	0,3540	0,3320	0,3000	0,2825	0,2940	0,4140
Juin	0,3880	0,3525	0,3400	0,3000	9,2840	0,3123	0,3975
Juillet	0,3900	0,3850	0,3400	0,3000	0,2950	0,3440	8,4022
Août	0,4000	0,3720	0,3200	0,2975	0,2925	0,3480	0,4140
Septembre	0,4300	0,3700	0,3125	0,2980	0,2880	0,3500	0,4200
Octobre	0,4225	0,3540	0,2980	0,2975	0,2950	0,3900	0,4322
Novembre	0,4140	0,3425	0,2950	0,2900	0,2925	0,3940	0,4320
Décembre	0,4025	0,3300	0,2900	0,2800	0,2900	0,4025	0,4400
Prix moyen annuel .	0,39	0,36	0,3198	0,2950	0,2860	0,3306	0,4139

Fabriques de tabacs et cigares. — Cette fabrication prend chaque jour un plus grand développement dans notre ressort. Cependant elle est limitée à la consommation intérieure, parce que, d'une part, les besoins courants ont absorbé son activité, et puis parce qu'elle ne croit pas pouvoir lutter sur les marchés étrangers

avec les producteurs d'Allemagne et de Suisse. Cependant quelques-uns de nos fabricants, dont les affaires se sont agrandies considérablement et qui éprouvent le besoin de chercher des débouchés au dehors, estiment que, s'ils pouvaient obtenir la restitution des droits d'entrée sur le tabac, par le bénéfice de la loi sur les entrepôts, comme cela est arrivé à d'autres industries, ils seraient à même de soutenir la concurrence sur les marchés d'exportation. Comme cette faveur ne doit nuire à aucune fabrication indigène similaire et que le tort que la fraude ferait subir au fisc serait, après tout, peu importante, il y a lieu d'espérer que le Gouvernement accédera à la demande des fabricants de cigares.

Filature de lin. — Sous l'influence de la crise commerciale dans les pays d'exportation et du ralentissement dans la consommation intérieure, notre filature de lin n'a pu écouler ses produits aussi facilement que les années précédentes. Malgré deux mauvaises récoltes successives qui ont eu pour conséquence une grande cherté de la matière première, cet établissement a traversé l'exercice passé sans perte, grâce à ses ressources et à sa bonne gestion.

Quoique les prix, favorisés par une bonne récolte, aient fléchi dans la seconde moitié de l'année, les affaires en filés sont restées languissantes, tant parce que la diminution dans les prix des cotons a fait concurrence aux tissus de lin, que par l'abstention des consommateurs, les classes ouvrières surtout.

Fabriques de toiles. — Si, comme nous venons de le dire, l'écoulement des produits de nos filatures et tisseranderies de lin a été restreint à l'intérieur, par suite de la diminution des ressources de la classe la plus nombreuse des consommateurs, nous avons, en revanche, vu nos grandes maisons trouver une compensation à l'étranger. L'exportation de nos toiles a pris plus d'extension en 1867, particulièrement en Italie, en Angleterre, en France et dans les Pays-Bas; ces envois ne sont pas toujours destinés à la consommation de ces pays, mais ils prennent cette voie pour les marchés transatlantiques. L'on peut augurer de là, pour cette industrie, un plus grand degré

de prospérité, aussitôt que les affaires auront repris leur cours normal à l'intérieur.

Filature de coton. — Si l'on ajoute aux causes de ralentissement que nous venons de signaler pour les fils et tissus de lin, une grande variation et dépréciation dans la matière première, dépréciation qui, en s'accroissant de jour en jour, tenait les fabricants dans une sorte d'expectative, l'on aura l'explication de la diminution de production dans la filature de coton. Quoique les commencements de l'année aient été assez favorables, l'on peut dire que le malaise qui s'est manifesté dans le second semestre a non-seulement enlevé les bénéfices du premier, mais qu'il a, en définitive, rendu l'exercice 1867 plus mauvais que le précédent.

Fabriques d'indiennes, teinturerie. — Les variations dans les prix des calicots n'ont pas permis à la fabrique d'indiennes de travailler régulièrement en 1867.

Les acheteurs limitaient leurs ordres aux strictes besoins courants, de crainte de payer trop cher des fabricats, sous le coup d'une baisse continuelle. A part ces circonstances défavorables, qui ne seront que passagères, s'il faut en croire la reprise sérieuse du printemps de cette année, nos indiennes maintiennent leur bonne position sur le marché intérieur, et si les fabricants ne font pas l'exportation sur une grande échelle, c'est que les relations et les intermédiaires leur font défaut.

Nos teintureries continuent à bien marcher, eu égard aux circonstances défavorables; mais celle en rouge d'Andrinople est en pleine prospérité et fait des affaires très-considérables, surtout avec les marchés étrangers.

Fabriques de tulle. — De même que la fabrique de dentelles et de broderies dont elle est l'auxiliaire indispensable, la fabrique de tulle compte l'année 1867 comme l'une des plus mauvaises qu'elle ait eu à traverser depuis longtemps. Tandis que les fils de coton, qui

forment la matière première de la fabrication du tulle, étaient tenus aux plus hauts prix, les fabricats se plaçaient difficilement. Le ralentissement des affaires, résultat naturel de la stagnation générale, fut encore accru par le trop-plein que les fabriques anglaises déversèrent sur tous les marchés. Ce n'est qu'en s'imposant des sacrifices que la fabrique de tulle a traversé l'exercice écoulé sans faire chômer les ouvriers.

Si nos tulles fins n'ont à craindre aucune concurrence, l'Angleterre même ayant renoncé à les produire depuis le succès de la fabrique belge montée pour ce genre de fabrication, il en est autrement des tulles ordinaires. Quelques blanchisseurs et apprêteurs ont pu profiter du bénéfice de l'art. 40 de la loi du 4 mars 1846 sur les entrepôts, et ils l'ont fait avec succès dans une certaine mesure. Nous nous demandons si l'on ne pourrait pas appliquer également avec succès la même disposition à la fabrication des tulles communs. Nous avons appelé sur ce point l'attention de plusieurs fabricants de notre ressort.

Fabriques de dentelles. — De cette longue suite d'années de crise pour l'industrie dentellière, qui commencent à 1857, aucune n'a été plus désastreuse que l'année 1867. Les premiers mois de cette année, de même que les derniers de 1866, avaient vu une certaine activité dans les articles fins, destinés à l'Exposition universelle de Paris, où notre industrie dentellière a obtenu la palme; mais, pendant tout le reste de l'année, les affaires ont été languissantes, presque nulles, si ce n'est pour les articles courants et la petite fantaisie. Une réaction paraît être inévitable et prochaine. En présence des merveilles de l'industrie dentellière que l'on a admirées à l'Exposition de Paris, la mode est sur le point de revenir aux produits à la fois riches et de bon goût de cette industrie.

Si la reprise, qui s'annonce déjà par certains symptômes, prenait un peu d'extension, nos fabricants pourraient être arrêtés par la difficulté de trouver de bonnes ouvrières dans notre ressort. Depuis

quelques années, en effet, beaucoup de dentellières bruxelloises et des environs, découragées par la modicité des salaires et surtout par de fréquents chômages, se sont tournées vers des industries d'un travail plus régulier ; d'autres ont déserté la partie, à cause des dangers que présente pour la santé le mode généralement adopté pour travailler la dentelle. Le blanc de céruse, que l'ouvrière respire, soit en *blanchissant*, soit même en *appliquant*, est, comme l'on sait et comme de tristes et fréquentes infirmités ne le démontrent que trop, éminemment nuisible à la santé des ouvrières dentellières. C'est pour parer à ce danger qu'un fabricant a imaginé une poudre inoffensive, pour remplacer le blanc de céruse. D'autres qui ne connaissent pas cette invention, ou qui en contestent l'efficacité au point de vue de la perfection de l'industrie dentellière, ont cherché à rendre la manipulation du blanc de céruse inoffensive, au moyen d'un appareil dit moulin à blanchir la dentelle.

Il serait à désirer, dans l'intérêt de l'humanité et de l'industrie jadis si florissante de la dentelle, industrie qui peut revoir d'heureux jours, que la science trouvât une substance moins nuisible que le blanc de céruse, ou un procédé qui permît à nos ouvrières dentellières de s'en servir sans danger pour la santé et sans perte pour l'industrie. Voilà, nous semble-t-il, un sujet bien digne d'attirer l'attention du Gouvernement et des philanthropes généreux qui instituent des primes pour les progrès de l'industrie.

Quoique le nombre de bras occupés à l'industrie dentellière ait diminué pendant les dernières années dans notre ressort, l'on peut cependant affirmer que Bruxelles est resté la tête et le centre du commerce et de la fabrication de cet article de luxe. C'est toujours à Bruxelles que se fait dans une perfection inimitable la dentelle *le point à l'aiguille*, dit *point gaze*, qui a beaucoup souffert pendant ces dernières années. C'est également ici que l'on applique le mieux sur le fond, les fleurs que les fabricants font faire en grande partie dans les ateliers des Flandres. Bruxelles, disons-nous, reste toujours le siége véritable de l'industrie dentellière, parce que c'est ici

que se réunissent les éléments essentiels de la production : le capital, la direction, l'intelligence du travail et les relations avec tous les marchés de l'ancien et du nouveau monde pour l'écoulement de ses produits.

Fabriques de tissus de laine et de cotonnettes. — Deux causes principales ont encore enrayé davantage en 1867 le mouvement de la fabrication des tissus de laine, laine et coton, articles mélangés, fort en vogue depuis la grande crise cotonnière des États-Unis : c'est d'abord la stagnation générale dont l'industrie et le commerce ont été frappés et qui a diminué les ressources des classes ouvrières ; ensuite certaines fabriques étrangères, forcées de réaliser à tout prix, ont enlevé à nos producteurs une partie de leur clientèle, tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation.

Fabriques de tapis. — Sans cette crise de stagnation qui a bien plus atteint encore les industries de luxe que celles qui doivent fournir les choses indispensables à la vie, nous avions l'espoir que nos fabriques de tapis eussent fait de plus grands progrès en 1867 que précédemment. Cette industrie trouve dans le pays des ressources particulières, ainsi que nous le disions dans notre dernier rapport ; les fabricants de notre ressort, convenablement outillés, et faisant indistinctement tous les genres, luttent avantageusement avec leurs concurrents d'Angleterre, de France et des autres pays producteurs non-seulement en Belgique, mais à l'étranger.

Fabriques de chapeaux. — Cette industrie ne paraît pas s'être ressentie aussi vivement que les précédentes des mauvaises dispositions du marché de la consommation en 1867. Cependant, depuis quelques années, elle a à supporter une lourde concurrence de la part de la chapellerie anglaise, dont les produits moins solides et moins élégants, mais moins chers, ont fait l'objet de grands déballages et de pompeuses réclames. Nos fabricants de chapeaux de soie ont continué, malgré cette concurrence, à faire ces produits de bonne qualité qui ont valu un excellent renom à la chapellerie bruxelloise ; et ils ont aujourd'hui la consolation de voir bien des consom-

mateurs abandonner les produits exotiques, pour en revenir aux chapeaux de soie indigènes.

La fabrication des chapeaux de feutre, qui a pris, depuis quelques années, un développement extraordinaire, compte l'exercice 1867 parmi ses meilleurs. L'usine de l'arrondissement, outillée grandement, ainsi que nous l'exposions dans notre rapport précédent, a exporté dans une proportion encore plus forte que l'année dernière.

Habillements, confection.— L'industrie de la confection accuse une certaine décroissance en 1867, tant pour le marché intérieur que pour l'exportation. Les relevés de la douane constatent, au contraire, une augmentation dans les importations des produits similaires de France, d'Angleterre et du Zollverein. Il serait difficile d'assigner les causes réelles de cette situation ; mais comme nos entrepreneurs de confection ont montré, les années précédentes, qu'ils sont à même de lutter avec leurs concurrents étrangers, nous sommes portés à croire qu'il manque à cette industrie, pour obtenir plus de succès à l'étranger, le concours d'intermédiaires, de commissionnaires-marchands, dont le besoin se fait si vivement sentir, en Belgique, pour une foule d'industries. Ainsi que nous l'avons signalé plus haut, il y a eu une augmentation de salaires de 10 à 15 p. c. dans cette industrie; et puis un grand nombre d'ouvriers ont sensiblement amélioré leur condition, en employant la machine à coudre. Nous indiquons, à propos de la métallurgie, les facilités accordées aux ouvriers laborieux et économes, pour l'acquisition de cet outil de progrès. Nous apprenons qu'un des principaux patrons de l'industrie de la confection fait à ses ouvriers, qui le désirent, l'avance de la machine à coudre, en permettant à ces derniers de s'acquitter moyennant une retenue de 25 centimes sur le salaire de chaque pièce confectionnée par eux. Les ouvriers tailleurs qui ont trop longtemps hésité à adopter la machine à coudre, par la crainte que les patrons n'en fissent contre eux un moyen d'exploitation, ont pris le bon parti de s'emparer eux-mêmes de cet outil et de l'exploiter à leur profit. Comme cela, tout le monde y trouve son compte; et il faut espérer

que l'industrie de la confection, stimulée au début de 1868 par un bon courant d'affaires, va rentrer dans une bonne période de travail.

Passementerie, boutons, équipement militaire. — La passementerie militaire, parfaitement organisée dans notre ressort, n'a pas eu, en 1867, un aussi fort contingent de commandes que précédemment, soit pour l'intérieur, soit pour l'étranger. Quoique nos fabricants prétendent pouvoir livrer l'équipement complet au-dessous des prix de leurs concurrents français, ils obtiennent difficilement des ordres pour les autres pays, par le manque de relations.

La passementerie pour meubles continue à s'améliorer et permet à nos fabricants ébénistes, tapissiers, de se passer désormais de la plupart des fournitures qu'ils faisaient autrefois venir de l'étranger. La passementerie pour habillements fait également des progrès, mais n'en est pas arrivée au degré de perfectionnement de la première.

La fabrication des boutons à l'aiguille, implantée depuis quelques années dans notre pays, et qui semblait devoir doter notre arrondissement d'une industrie féconde et utile à un grand nombre d'ouvriers a été sérieusement arrêtée dans sa marche en 1867. La diminution dans la consommation, la gêne des concurrents étrangers forcés de réaliser, ont été la principale cause de cet insuccès. Un certain nombre d'ouvrières ont aussi déserté les ateliers de cette nouvelle industrie, par la crainte de ne pouvoir retrouver de l'occupation dans d'autres branches de travail, si des chômages venaient frapper la fabrication toute spéciale des boutons à l'aiguille.

Tannerie, corroierie et mégisserie. — L'exercice qui vient de s'écouler a été meilleur que le précédent pour ces différentes industries. Grâce aux ressources dont elle est pourvue depuis longtemps et aux perfectionnements qu'elle a introduits dans son outillage, l'on peut dire que la tannerie de notre arrondissement n'a plus à craindre la concurrence étrangère. Non-seulement nos tanneurs et

corroyeurs continuent à travailler avec succès les articles communs, qu'ils peuvent livrer à des prix qui défient toute concurrence, mais ils traitent avec un égal succès certaines spécialités, telles que les cuirs dits de Bordeaux et les cuirs vernis. Les chefs d'industrie attribuent ces progrès aux procédés nouveaux de la mécanique et surtout à l'habileté dont font preuve leurs ouvriers. Aussi, les salaires ont augmenté également dans cette industrie ; tant il est vrai que l'instruction et surtout l'enseignement de la science appliquée à l'industrie est l'un des moyens les plus efficaces de contribuer à l'amélioration physique et morale des travailleurs, ainsi que nous ne cessons de le répéter depuis plusieurs années.

Sûrs désormais du marché de la consommation où ils ont eu longtemps à lutter contre les produits similaires d'Allemagne, d'Angleterre et de France, nos corroyeurs cherchent activement à se créer de nouveaux débouchés à l'étranger. Quoique les droits d'entrée en France soient beaucoup plus élevés que ceux dont sont frappés les produits similaires en Belgique, notre corroierie n'a pas craint d'aborder le marché français, où elle trouve un bon écoulement.

Sans se laisser décourager par les difficultés que présente le commerce d'exportation à son début, nos corroyeurs sont parvenus, après bien des efforts et des sacrifices, à se créer des débouchés en Italie et jusqu'en Russie, renommée cependant pour ses cuirs.

Nous sommes d'autant plus heureux de combler, cette année, une lacune de nos précédents rapports sur la mégisserie, que nous avons d'excellents renseignements à donner sur cette industrie. Il y a, à Bruxelles et dans les communes suburbaines, treize fabricants mégissiers, occupant près de 500 ouvriers et travaillant par année environ un million et demi de peaux, d'une valeur de quatre millions de francs, dont 500,000 en main-d'œuvre. Sur les trois exposants belges de cet article à l'Exposition de Paris, un a obtenu la médaille d'argent. Les produits de nos mégisseries ne se placent pas seulement dans le pays, mais encore en France, en Angleterre, en Allemagne et en Hollande.

Fabriques de gants de peau. — Nous n'avons pas à modifier sensiblement les appréciations que nous donnions, l'année dernière, sur cette industrie. Frappée par la stagnation des affaires qui a atteint principalement les industries de luxe et n'ayant presque pas exploité le marché américain, par suite du tarif prohibitif des Etats-Unis, la ganterie belge s'est cependant améliorée et perfectionnée, ainsi que le prouve le succès de nos gantiers à l'Exposition universelle de Paris. Comme pour bien d'autres industries, nous espérons que la ganterie recueillera en 1868 les fruits de ses efforts persévérants et de ses progrès.

Menuiserie, ébénisterie. — Toutes les industries auxiliaires des bâtisses et constructions, et, en particulier, la menuiserie, se sont ressenties de la stagnation des affaires en 1867. L'entreprise des constructions est l'une de celles qui sont ordinairement le plus vite et le plus fortement atteintes par l'influence de la politique.

Les demandes de bâtir ont été moins nombreuses à Bruxelles, pendant le dernier exercice. Cependant la menuiserie bruxelloise, largement outillée, et dont le marché s'étend en province et même à l'étranger, a pu traverser la stagnation commerciale de 1867, sans chômage désastreux.

Si les heures de travail ont été réduites dans quelques ateliers, il y a eu, en compensation, une augmentation de salaires. La plupart des grands ateliers de Bruxelles, qui souffraient de la pénurie des bras les années précédentes, ont pu conserver tout leur personnel. Mais il est à craindre pour eux de sérieux embarras, par suite de la difficulté à faire de bons ouvriers, si les affaires, comme tout le porte à croire, reprenaient de l'essor en 1868.

Si l'on a construit moins d'habitations, l'on a fait aussi moins de meubles; et le mauvais état des affaires, les pertes que les rentiers ont éprouvées dans les valeurs de bourse, les ont obligés à se restreindre dans les dépenses de luxe, et en particulier dans le renouvellement de leurs mobiliers.

Ainsi qu'on a pu s'en convaincre à l'Exposition de Paris, l'ébénisterie belge fait de grands progrès. Grâce aux écoles de dessin et de modelage de Bruxelles et des communes suburbaines, le goût des ouvriers se forme. On remarque en particulier dans les ouvriers sculpteurs un vrai talent artistique. L'art industriel progresse sensiblement.

Un de nos fabricants ébénistes a pu introduire dans ses ateliers, à l'exemple de nos principaux entrepreneurs menuisiers, une machine à vapeur, pour mouvoir plusieurs outils à façonner le bois. Cette substitution de la vapeur à la main comme force motrice, est l'indice d'un grand développement dans la production d'une industrie tenant de si près à l'art, et qui présente tant de variétés dans ses produits. Ce n'est, comme l'on sait, que par la fabrication en grand des mêmes produits que l'on trouve de l'économie à employer la vapeur comme force motrice dans l'industrie.

Fabriques de pianos et d'orgues. — L'année 1867 marquera dans nos industries d'instruments de musique, et en particulier de nos facteurs de pianos et d'orgues, non-seulement à cause des succès qu'ils ont obtenus à l'Exposition universelle de Paris, mais par suite des commandes considérables que plusieurs d'entre eux ont reçues depuis.

Tandis que le chiffre des importations reste stationnaire pour les instruments de musique, nous voyons celui de nos exportations augmenter de plus de 15 p. c. La marque de nos facteurs est fort estimée à l'étranger. La Hollande et ses colonies deviennent un excellent débouché pour nos pianos, de même que la France, l'Autriche et la plupart des pays catholiques, pour les produits de notre fabrique de grandes orgues.

Ces succès méritent d'autant plus d'être signalés que nos facteurs de pianos, en particulier, ont à lutter à la fois contre la concurrence d'anciennes maisons françaises dont la réputation est universelle, contre la vogue dont les produits de ces dernières jouissent

chez nous, contre la protection que les artistes en renom accordent de préférence à ces maisons et, enfin, contre les avantages douaniers dont jouissent les facteurs français. Quelques facteurs belges, qui continuent à fabriquer eux-mêmes toutes les pièces de leurs instruments, au lieu de les faire venir de l'étranger, comme plusieurs de leurs confrères qui se bornent à les assortir, se plaignent que les droits à l'entrée sur les matières premières (articles mercerie), payant 10 p. c., sont plus élevés que ceux qui frappent les pièces détachées, soit seulement 6 p. c. Ils font remarquer, en outre, que la déclaration peut bien plus aisément se faire au-dessous de la valeur pour ces articles que pour ceux de la mercerie.

Fabriques de machines, de mécaniques et d'appareils divers. — Ainsi qu'on peut le voir par le tableau officiel du commerce extérieur, la métallurgie a subi une grande diminution en 1867. Les importations, surtout de l'Angleterre, se sont considérablement accrues, et nos exportations, à l'exception de celles vers la Russie et l'Italie, ont diminué pour tous les autres marchés étrangers. Or l'on sait que la plupart de nos grands établissements métallurgiques n'ont pu s'organiser sur une si grande échelle de production, qu'en vue de l'exportation. Les producteurs d'Allemagne, de France et d'Angleterre, plus vivement atteints que les nôtres, ont profité des droits réduits de douane pour déverser leurs stocks sur notre marché et réaliser à tout prix. Cette cause extérieure jointe à la stagnation de toutes les industries qui ont besoin de fers, de machines et appareils, explique et le manque d'écoulement et les prix peu rémunérateurs de la plupart de nos usines, forges et ateliers. Les établissements de notre arrondissement où l'on travaille le fer n'ont donc pu bénéficier du bon marché des matières premières, fers, fontes ainsi que des charbons, qui sont revenus, en 1867, à des prix normaux.

Dans ces circonstances, la *tréfilerie, les clous et pointes de Paris*, ne comptent point l'exercice 1867 parmi les années favorables. Il en est de même pour notre fabrication des boulons et de notre usine de fonderie et de mécaniques de Schaerbeek.

La *serrurerie* s'est naturellement ressentie de la diminution dans les bâtisses ; les zingueurs et plombiers ont été moins occupés pour la même cause. La *poêlerie*, atteinte par trois hivers peu favorables à cette industrie, a souffert encore plus en 1867, par suite de la stagnation dans la consommation. Nos *fabriques de coffres-forts* n'ont presque rien fait en articles de luxe, et si les articles courants ont eu un peu plus de débit, les résultats ont, en somme, été désavantageux pour tout l'exercice. Les essais d'exportation en coffres-forts n'ont pas réussi, par l'inhabileté des intermédiaires. La *ferblanterie* subit une concurrence désastreuse pour les objets de ménage, batteries de cuisine, etc., de la part des fabriques de fer étamé et émaillé. Cette industrie tend à disparaître.

En revanche, nous avons à signaler la bonne situation de nos *fabriques de limes et de retaillage*, qui sont en train de conquérir entièrement le marché intérieur, habitué cependant, depuis longtemps, aux produits exotiques.

Nos *fabriques d'appareils de gaz* prennent une grande extension, à cause de l'accroissement de la consommation et de la perfection de leur travail. Elles font l'exportation principalement en Hollande et en France. La fabrication des meubles en fer a pris également un grand développement. Les progrès de nos fabricants, le bon goût qu'ils déploient et le bon marché de leurs produits, ne font qu'accroître la consommation de cet article. Nos *fonderies en caractères* ont aussi été prospères en 1867, tant par leur succès sur le marché intérieur qu'à l'étranger. Leurs fourneaux sont chauffés au gaz, ce qui leur permet de travailler le métal au même degré de fusion, d'une manière plus facile et plus économique.

L'*industrie des bronzes* continue à faire des progrès et à se développer. Grâce aux conditions économiques où est placée la fabrique belge en général, à l'aptitude que montrent les ouvriers depuis qu'ils fréquentent les écoles de dessin et de modelage ; grâce aussi à l'habileté de leurs dessinateurs, nos fabricants de bronze de luxe sont parvenus à donner à leurs produits un goût, un cachet

original qui leur attirent chaque jour une plus grande clientèle. Ces produits ont ensuite une qualité fort appréciée dans notre pays, c'est le bon marché.

Sans être mauvais, les résultats de l'exercice 1867 auraient été meilleurs, sans les influences fâcheuses de la politique sur les affaires de consommation, surtout des articles de luxe, et sans l'affluence des étrangers de tous les pays à l'Exposition universelle de Paris, qui a été l'occasion d'achats plus considérables à la fabrique parisienne, aux dépens de la nôtre.

Le coulage des statues a réalisé ici des progrès marquants, tant sous le rapport de la perfection du travail que de la modicité des prix.

Nous terminons l'article métallurgie en signalant les succès d'une fabrication récente, celle des machines à coudre. Une fabrique parfaitement outillée, mue à la vapeur et dont le mérite a été reconnu à l'Exposition universelle de Paris, non-seulement soutient aisément la concurrence des produits similaires de l'Amérique et de l'Angleterre, mais elle travaille beaucoup pour l'exportation.

Fabriques de matériels de chemins de fer. — La Chambre n'ayant pu obtenir des renseignements sur cette industrie, nous sommes forcés de la passer sous silence.

Carrosserie. — La décroissance que nous avons constatée en 1866, dans cette industrie, n'a fait qu'empirer en 1867. Le chiffre des exportations a fléchi, d'un exercice à l'autre, de 2,975,000 fr., à 1,364,000 ; et si l'on tient compte, dans ce dernier chiffre, des expéditions de voitures de chemins de fer pour une valeur de 800,000 fr. vers la Russie, il ne reste presque plus rien pour les voitures de luxe.

Cette situation de la carrosserie préoccupe à bon droit nos fabricants. Il est un fait que nous avons déjà signalé, à propos des articles de luxe, et qui doit être placé parmi les causes premières de

la crise ou du malaise de quelques-unes de nos industries, nous voulons parler de la préférence de quelques consommateurs pour les articles d'origine étrangère.

Il est certain que l'on consent à payer pour les articles étrangers un prix plus élevé que pour les articles similaires indigènes, soit parce que les premiers sont supérieurs, ou bien parce que la vogue, la mode, en un mot, les impose. Nous nous abstenons de décider si la préférence des consommateurs est justifiée ou si c'est un simple caprice, comme le prétendent nos fabricants; mais nous croyons devoir répéter l'assertion de ces derniers, à savoir, que si l'on consentait à leur donner les prix élevés que l'on accorde aux articles venus de l'étranger, ils se font forts de livrer des produits indigènes aussi irréprochables que ceux de leurs concurrents de l'extérieur.

Orfévrerie et bijouterie. — Ces industries, surtout la seconde, font exception à la stagnation que nous avons eu à constater dans la plupart des autres branches du travail en 1867. Le travail de l'or et de l'argent ainsi que la joaillerie, renommés dans les annales de nos vieilles cités du moyen âge, reprennent, depuis quelques années, une importance réelle, et sont actuellement dans une phase de développement qui fait mieux augurer pour l'avenir.

Le bureau de la garantie à Bruxelles a poinçonné, en 1867, des objets en or, d'un poids de 3,730 hect., dont 2,311 de fabrication nationale, 1,337 de fabrication étrangère, et 80 du mont-de-piété, ventes publiques (objets vieux), et des objets en argent, pesant en tout, 44,822 hect., dont 29,349 de fabrication nationale, 15,698 de fabrication étrangère et 1,774 du mont-de-piété, etc. Il faut noter que, sur le chiffre de la fabrication étrangère, il entre des montres de Suisse, en or, pour 1,098 hect., et, en argent, pour 5,346 hect. Nos marchands-horlogers ont ainsi reçu 10,685 montres en or et 27,156 montres en argent.

La bijouterie paraît être dans d'excellentes conditions de fabrication. Ayant de frais généraux moins considérables à supporter

que leurs concurrents de Paris, et étant parvenus à se procurer des dessinateurs et des ouvriers habiles, nos fabricants peuvent donner leurs produits à 25 ou 30 p. c. au-dessous des prix de la fabrique française. Aussi les encouragements ne leur ont pas manqué dans ces derniers temps ; la consommation indigène, même des classes les plus élevées, leur donne la préférence, et le marché de la Hollande, si important pour ces articles, leur est acquis.

L'orfévrerie n'a pas marché d'un pas aussi rapide que la bijouterie, parce qu'elle se trouve entravée par la législation sur les matières d'or et d'argent. Non-seulement les marchés de France, d'Allemagne et d'autres pays lui sont presque fermés, parce qu'il lui est interdit de travailler l'argent à un titre moindre que les 833 1/23 millièmes, même pour l'exportation, tandis que les orfèvres français usent du titre 800 millièmes et les Allemands des titres inférieurs; mais par une vraie antinomie, l'on admet sur le marché national l'argenterie allemande au titre de 812 1/2 millièmes et celle de France, aux 800 millièmes.

La loi nouvelle, qui doit être mise en pratique en 1869, permettra à nos orfèvres de travailler d'après les différents titres, au gré des consommateurs. Aussi, ils attendent avec impatience le règne de cette nouvelle loi. Quant aux bijoutiers qui avaient craint d'abord que la liberté des titres et l'abolition du contrôle obligatoire ne jetât le discrédit sur leur industrie, ils commencent à se rassurer, espérant que la marque individuelle garantira la bonne industrie du discrédit que peut amener momentanément la liberté de travailler l'or et l'argent avec un contrôle simplement facultatif.

Papeteries. — Autant la première partie de l'exercice écoulé a été favorable à cette industrie, autant la fin lui a été désastreuse. Malgré la cherté des chiffons et surtout de la fécule, dont les prix ont monté de 40 fr. en 1866 à 57 et 63 en 1867, nos usines, stimulées par des commandes surabondantes et par des prix de vente élevés, ont réalisé des bénéfices considérables, dans la première période de l'année.

Mais les ordres de l'étranger ayant considérablement diminué vers le mois de juillet jusqu'à la fin de l'exercice, et la consommation intérieure s'étant également ralentie, plusieurs fabricants se sont vus forcés de réduire leur production et de diminuer les salaires. Le chiffre des exportations a considérablement fléchi pour l'année 1867, tandis que l'importation s'est un peu accrue. La décroissance dans les commandes pour les marchés étrangers provient surtout de l'intensité de la crise alimentaire et commerciale dans plusieurs pays, de l'élévation des droits d'entrée dans les États-Unis de l'Amérique du Nord, dans les embarras politiques et financiers, et les pertes du change sur les places de l'Amérique du Sud. La papeterie ayant repris quelque vigueur en Angleterre, nos fabricants ont perdu du terrain sur ce marché important.

La cherté des matières premières, dont on n'avait pas tenu compte pendant les six premiers mois de l'année, à cause de l'abondance des commandes et des prix élevés de vente, a été vivement ressentie dans le temps de la mévente. Nos fabricants font remarquer que les chiffons, libres à la sortie, en Belgique, quoique la production nationale ne suffise pas à la consommation de nos papeteries, sont prohibés à la sortie, dans les pays voisins, du continent. C'est grâce à l'emploi de la pâte de paille sèche que nos fabricants peuvent se soutenir dans cette position inégale. Le papier de sparte, qui se fabrique avec succès à Vilvorde, mais dont l'usage est plus répandu à l'étranger qu'ici, promet de suppléer aussi, pour une part, à la rareté du chiffon. Ainsi que nous le faisions remarquer dans notre dernier rapport, l'emploi du sulfate d'alumine, plus économique que l'alun, a aussi apporté une amélioration dans la papeterie.

Fabriques de papiers peints. — Malgré la concurrence des produits similaires de France et d'Angleterre, qui se recommandent, les premiers, par la perfection, la richesse, et les seconds, par le bas prix et la variété des couleurs, nos papiers peints continuent à avoir un bon écoulement à l'intérieur, et il s'en exporte même dans les colo-

nies. D'une part, les prix élevés des papiers peints de France et les imitations réussies qu'on en fait ici, et qui coûtent 20 à 25 p.c. moins cher, et, d'autre part, les tons heurtés, les dessins peu goûtés, ainsi que le mauvais usage des produits anglais dont le papier est peu solide et dont les couleurs s'effacent au toucher ou au simple contact de l'air, ces différentes circonstances font préférer les produits belges par la consommation indigène.

Cette industrie est dans d'excellentes conditions pour prospérer, puisqu'elle a les matières premières à bon marché, des salaires peu élevés ainsi que ses autres frais généraux. Aussi l'exportation de nos papiers peints gagne d'année en année.

Typographie. — La situation que nous avons signalée, dans notre dernier rapport, ne s'est guère modifiée pendant l'année 1867. La plupart de nos établissements typographiques ont été réduits aux ouvrages de ville et aux travaux administratifs, qui sont toujours de plus en plus vivement disputés. Des améliorations notables ont été réalisées dans l'outillage de nos imprimeries, qui presque toutes possèdent aujourd'hui des presses mécaniques : toutefois la typographie n'est pas en progrès. On comprend que le marché de la Belgique, restreint comme il l'est, ne puisse pas lutter avec la France et l'Allemagne, pour la production des ouvrages classiques grecs et latins; mais il serait à désirer que la plupart des autres ouvrages destinés à l'instruction, de même que les livres qui se donnent aux distributions des prix, fussent choisis parmi les ouvrages imprimés dans le pays.

Les livres de cette catégorie que fournit la France ne doivent la préférence qui leur est accordée qu'au bon marché extraordinaire auquel ils se vendent. Il faut donc que nos typographies poussent encore plus loin qu'elles ne l'ont fait, le bon marché de leurs produits. Et comme la main-d'œuvre est une partie essentielle de cette industrie, nous croyons devoir appeler la sérieuse attention des intéressés sur les tendances des sociétés de secours mutuels des ouvriers typographes. Ces sociétés ont la prétention de niveler le

prix de la main-d'œuvre, sans égard pour l'habileté plus ou moins grande des ouvriers, et en leur défendant de travailler à la pièce, suivant l'ancien usage.

Il en résulte que l'ouvrier n'a plus aucun intérêt à devenir habile dans sa partie, puisqu'il lui est interdit d'augmenter son salaire en travaillant mieux et plus longtemps. Les plus capables, qui forment toujours le petit nombre, subissent la loi de la majorité, et celle-ci semble même vouloir porter plus loin ses exigences, en limitant le nombre des apprentis et en n'admettant à l'apprentissage que les enfants des membres des sociétés typographiques.

Il faut espérer que les ouvriers finiront par comprendre que cet état de choses, qui se traduit par une augmentation du prix coûtant des produits de leur industrie, est aussi préjudiciable à leur intérêt bien entendu qu'à celui des patrons, car elle mettra la typographie belge dans l'impossibilité de soutenir la concurrence avec les imprimeurs de la province ou de l'étranger.

Produits chimiques. — Jamais l'industrie des produits chimiques n'a été aussi languissante. Par suite de la diminution de la consommation et de la concurrence étrangère, nos fabricants obtiennent à peine des prix rémunérateurs. Plusieurs se voient même forcés de cesser la fabrication du sulfate de soude et de tous les autres produits qui en dépendent, et quant à l'acide sulfurique, il ne tardera pas non plus à tomber, par suite de l'encombrement du marché, à des cours au-dessous du prix de revient. La position plus favorable des producteurs anglais, qui ne sont pas soumis, comme les nôtres, à un droit sur le sel et qui peuvent l'employer dans leur industrie d'après les combinaisons les plus favorables, viennent déverser le trop-plein de leur fabrication sur notre marché, à des prix qui empêchent toute concurrence. Les remèdes à un tel état de choses seraient incompatibles avec notre système d'impôts par l'accise, ainsi qu'aux traités de commerce conclus avec les principaux pays. Ne croyant pas qu'il soit possible, dans un temps rapproché, de modifier les bases de l'impôt, ni la législation douanière, nous devons nous borner à con-

stater avec peine cette déplorable situation des produits chimiques.

Nous avons cependant la consolation de signaler les nouveaux développements d'une branche de cette industrie, la fabrication du sulfate d'alumine, introduite dans l'arrondissement depuis quelques années.

L'emploi de ce produit, au lieu de l'alun, dans la papeterie est aujourd'hui généralement adopté, parce qu'il présente une double économie : tandis qu'il suffit de 70 kilogr. de sulfate d'alumine, au lieu de 100 kilogr. d'alun, et que le kilogr. du premier produit ne coûte que 17 fr., le second se vend de 18 à 25. L'usine de sulfate d'alumine de notre arrondissement exporte actuellement plus de la moitié de ses produits en Angleterre, en France, en Allemagne, en Russie et dans les pays transatlantiques.

Fabrique de colle forte, de bougies, de graisses et d'engrais. — Les résultats du dernier exercice ont été plus favorables à la fabrique de colle forte de notre arrondissement, par suite surtout de l'écoulement de ses produits sur le marché français. Les droits à l'entrée en Allemagne arrêtent seuls l'extension de ses exportations vers les marchés du Zollvercin, car nos fabricants se trouvent dans d'excellentes conditions de production et sont parfaitement outillés.

L'industrie stéarique a continué à se développer en 1867, tant par suite du perfectionnement de ses procédés de fabrication que des facilités plus grandes qu'elle a trouvées pour le placement de ses produits dans les pays étrangers.

Par suite de la faveur qu'elle jouit sur différents marchés, notre principale fabrique de produits stéariques a pu augmenter considérablement sa production, qui a été, en 1867, de 2,400,000 kilogr. environ, et elle espère que ce chiffre sera dépassé pendant cette année-ci. Comme les marchés du Levant sont un des principaux débouchés de cette industrie, il importe qu'elle ait des moyens de transport économiques entre Anvers et la Méditerranée. Quoique

les services de navigation entre ces destinations se soient un peu améliorés depuis un an, nous croyons devoir nous en occuper encore au chapitre du commerce extérieur. Loin de demander d'autre appui ou protection, l'industrie stéarique appelle, au contraire, de ses vœux le règne de la suppression de toutes les entraves commerciales, la liberté douanière.

Savonneries. — La savonnerie belge, qui a figuré avec distinction à l'Exposition universelle de 1867, prend décidément une position prépondérante sur les marchés étrangers aussi bien qu'à l'intérieur. Au lieu des quelques ateliers où une dizaine d'ouvriers travaillaient à feu nu et à la main, nous comptons aujourd'hui plusieurs grandes fabriques marchant à la vapeur, employant chacune de 60 à 80 ouvriers et produisant des quantités considérables de savons de toute qualité. Il y a des dépôts de savons belges à Paris ; les principales foires de France en sont pourvues, surtout des savons parfumés, à bon marché, pour lesquels la fabrique bruxelloise ne redoute aucune concurrence. Elle fait les savons dits *de Marseille*, d'une façon irréprochable. Elle exporte ses savons fins sur tous les marchés voisins : en Italie, en Grèce, et jusque dans les colonies.

CHAPITRE IV.

Commerce intérieur et extérieur.

§ 1. — *Commerce intérieur.*

Le commerce qui s'occupe de la circulation des produits s'est naturellement ressenti de la diminution que nous avons constatée dans la plupart des branches de la production. Le mouvement des affaires en denrées est resté comme suspendu au commencement de l'année, par suite des incertitudes sur la politique générale, et pendant, ainsi qu'après la fermeture de l'Exposition universelle de Paris, il n'a fait que languir sous le coup de la crise industrielle, de

la diminution constante de la consommation, ainsi que nous l'avons exposé dans l'introduction.

Le commerce des capitaux — l'un des éléments essentiels de l'industrie et du commerce — a été très-calme toute l'année, ainsi que l'on peut s'en assurer par le taux de l'escompte, resté uniformément à 3 p. c. jusqu'en décembre 1867, pour tomber à 2 1/2 p. c. L'abondance des dépôts en comptes courants des négociants dans les banques, et des placements en valeurs de Bourse, de la part des capitalistes, accuse aussi la stagnation dans les affaires. Le chiffre plus élevé des opérations d'escompte, soit à la Banque nationale, soit à nos principaux établissements de crédit, ne doit pas faire conclure à une augmentation correspondante d'opérations commerciales; parce que, d'abord, les prix plus élevés des matières premières ont donné lieu à des effets de commerce d'un import supérieur, et puis, parce que la disparition, pendant la crise financière de 1866, de plusieurs banques d'escompte, qui n'ont pas été remplacées par d'autres, a fait affluer et augmenter les opérations de nos grands établissements.

Le nombre des patentables a été, à Bruxelles, en 1867, de 13,861, et le montant des droits en principal, de 731,169 fr., au lieu de 13,988 patentables en 1866, pour un montant en principal de 775,266 fr. Quant aux autres localités de l'arrondissement, elles ont présenté une augmentation de 888 patentables en 1867, soit 17,276, au lieu de 16,388, pendant l'exercice précédent; le montant du droit, en principal, a été de 183,278 fr., au lieu de 208,765, en 1866. Mais il faut observer qu'en 1866 les sociétés anonymes ont été imposées pour deux exercices.

Enfin, le relevé statistique fait par M. A. Dansaert, président du tribunal de commerce de Bruxelles, dans l'assemblée des commerçants, le 3 mars 1868, nous fournit encore de nouveaux indices de la diminution des affaires en 1867. En parlant de la valeur moyenne des effets de commerce, qui est tombée de 724 à 514, ce magistrat disait : « Cette diminution de valeur nous autorise à croire que le

petit commerce a eu le plus à souffrir des conséquences désastreuses de la crise financière et commerciale qui sévit depuis longtemps déjà et qui malheureusement ne paraît pas devoir se terminer dans un avenir prochain. »

§ II. — *Établissements de crédit.*

A un taux moyen de 2-69 p. c., la *Banque nationale* a escompté, en 1867, 880,276 effets montant à fr. 933,849,653-76. Le siége central de Bruxelles figure pour 272,764 effets, montant à fr. 215,341,704-07. L'échéance moyenne a été de 54 jours. La moyenne des effets escomptés a été de fr. 1,111-16, chiffre que l'on peut réduire à fr. 936-47, en ne tenant compte que des valeurs escomptées à Bruxelles et dans les comptoirs, généralement moins élevées que celles de la succursale d'Anvers ou sur l'étranger.

La *Société générale pour favoriser l'industrie nationale* a reçu 66,880 effets de commerce, pour fr. 108,028,302-15 dont elle avait, au 31 décembre, un solde de fr. 14,848,972-40. La *Banque de Belgique* a escompté 73,579 effets, montant à fr. 74,728,700-69, dont un solde de fr. 5,834,603-81, au 31 décembre.

L'*Union du Crédit de Bruxelles*, dont le nombre de sociétaires était au 31 décembre de 2,874, pour un crédit global de 28,448,600, a escompté 254,269 effets, pour fr. 99,414,398-38.

Outre les grands établissements, constitués sous la forme de Sociétés anonymes, des maisons de banque ont aussi pratiqué l'escompte du commerce sur une échelle importante.

§ III. — *Commerce extérieur.*

La diminution dans notre commerce d'exportation, ainsi que nous avons eu à le constater plusieurs fois dans le cours de ce rapport, provient principalement de la crise commerciale de plusieurs

marchés étrangers où les effets de la crise financière de 1866 se sont fait sentir plus vivement en 1867, et de l'élévation des droits de douanes aux États-Unis de l'Amérique du Nord, l'un des principaux débouchés de notre industrie. Pendant l'enquête à laquelle la Chambre s'est livrée pour la préparation de ce rapport, elle a acquis la conviction que bon nombre de nos producteurs seraient à même de lutter avantageusement sur les marchés d'exportation, si notre pays était convenablement organisé pour le commerce extérieur. En effet, leurs prix courants, surchargés de droits de transport, de commission, de droits d'entrée, assurances, etc., nous semblent offrir encore de la marge pour les bénéfices, si on les compare aux prix et à la qualité des fabricats des exportateurs de France, d'Angleterre et d'Allemagne. Il manque à nos producteurs des intermédiaires, des commissionnaires-marchands, comme il y en a sur les grandes places de Londres, Hambourg, Paris, le Havre, et comme il s'en est établi pour les étoffes et les filés de laine à Verviers. Nous avons cru devoir aussi recommander à nos fabricants-exportateurs la lecture des rapports annuels de nos Consuls ; nous espérons que ceux-ci, de leur côté, n'oublieront pas de renseigner chacune de nos industries capables de faire l'exportation, sur les conditions du placement de leurs produits sur les marchés étrangers. Nos rapports et le travail du Gouvernement sur l'Exposition universelle de 1867, qui doit leur être adressé, leur fourniront des données à ce sujet.

Nous avons appelé l'attention de plusieurs fabricants, qui ne peuvent lutter avec leurs concurrents étrangers sur les marchés de l'extérieur, à cause des droits dont sont frappées à l'entrée les matières premières de leur industrie, sur les dispositions de l'art. 40 de la loi de 1846 sur les entrepôts.

Un second obstacle à l'extension de nos relations extérieures provient de la rareté de nos voies de transport avec certains marchés ; par exemple, avec les échelles du Levant. Déjà notre collége a adressé, à ce sujet, une demande au Gouvernement, à la date du

16 juin 1866, et malgré les nouvelles instances exprimées dans le rapport général annuel, que nous lui avons envoyé, dans le courant de l'année dernière, le Gouvernement n'y a pas répondu.

§ IV. — *La justice consulaire.*

Les principaux renseignements sur les travaux du tribunal de commerce de l'arrondissement, extraits du rapport présenté par M. A. Dansaert, le 3 mars dernier, devant être publiés déjà dans l'*Exposé de la situation administrative de la province*, nous nous abstiendrons d'en parler ici. Les détails complets sur les travaux du conseil des prud'hommes de Bruxelles, que publie le même document officiel, nous dispensent également de nous en occuper ici. Disons seulement que ces institutions, soutenues par le dévouement des négociants, industriels et travailleurs qui les composent, ont amélioré le service de leurs juridictions de manière à satisfaire aux besoins du commerce.

CHAPITRE V.

Voies de communication, et transports par terre et par eau.

§ I. — *Chemins de fer, routes et chemins vicinaux.*

On avait espéré que les travaux du nouveau raccordement entre les stations du Nord et du Midi, décrété par la loi, seraient commencés pendant l'année dernière. Nous réitérons à ce sujet les observations et vœux que nous présentions dans notre dernier Rapport. Les travaux du chemin de fer décrété de Luttre à Bruxelles n'ont pas trouvé de soumissionnaire, de sorte que l'on espère que le Gouvernement, conformément à la loi, ne tardera pas à les entreprendre lui-même. Enfin, notre arrondissement attend également avec impatience que la Société des bassins houillers du Hainaut, concessionnaire du réseau vicinal brabançon, mette la main à l'œuvre. Les plans de cette entreprise capitale pour le développement de nos grandes communes rurales, attendent l'approbation des autorités

administratives. Plusieurs industriels attendent eux-mêmes cette approbation pour commencer la construction d'usines dans la vallée de la Senne. Le commerce continue à demander que la question de responsabilité de l'État, en tant qu'entrepreneur de transports, soit plus nettement définie par la loi, et nous croyons devoir renouveler ici les observations que nous avons faites dans une requête à M. le Ministre des Travaux publics, en date du 17 janvier 1867, concernant le pesage des marchandises dans les gares des chemins de fer de l'État.

Nous avons vu avec plaisir s'établir, dans Bruxelles et les faubourgs, un service d'omnibus. Nous espérons que cette nouvelle tentative faite pour rapprocher les divers points de l'agglomération de la Capitale, réussira à cause des grands avantages que le commerce en doit retirer. Nous croyons que cette entreprise mérite toute la sollicitude de l'administration communale et qu'elle la protégera par tous les moyens possibles.

§ II. — *Navigation.*

Voici le relevé du mouvement et de la recette des canaux de Charleroy et de Willebroeck :

Le produit des droits de navigation a été, sur le *Canal de Charleroy* en 1867, de fr. 462,198-77, somme inférieure de fr. 19,102-94 à la recette de 1866.

La recette sur les Embranchements a été, en 1867, de fr. 127,539-56, et le nombre de bateaux sortis, de 5,818.

Le nombre des bateaux éclusés, tant à vide qu'à charge, est mis en regard du nombre des bateaux éclusés, en 1866, dans le tableau suivant :

	1866.	1867.
Écluse n° 12	10,858	9,671
» 31	19,141	18,166
» 49	20,699	19,966
» 45	17,525	17,266

La durée moyenne des voyages a été, en 1867, de Charleroy à Bruxelles, de 6 1/5 de jour ; du Centre à Bruxelles, de 3 9/10 id.

Le fret moyen a été de fr. 2-31 de Charleroy à Bruxelles, ce qui fait une réduction de 66 centimes sur le taux de l'année 1866. Le nombre total des jours d'interruption de la navigation a été de 31, dont 9 en juillet, par suite de chômage.

Voici le mouvement des transports pendant les années 1866 et 1867 :

Nature des marchandises.	Années	
	1866. Tonnes.	1867. Tonnes.
Charbons	831,607,0	777,899,0
Pavés de Quenast	75,813,0	79,225,0
Pavés de Feluy-Arquennes . . .	31,571,0	31,789,0
Pavés de provenances diverses . .	1,850,0	4,464,0
Moellons de la Sambre et pierres brutes	3,759,0	1,962,0
Moellons de Feluy-Arquennes. . .	9,418,0	22,966,0
» d'Ittre, Virginal, Oisquercq	3,730,0	10,423,0
» de Hal.	3,655,0	3,606,0
Castine et pierrailles	»	208,0
Pierre de taille et marbre. . . .	4,592,0	6,029,0
Briques, pannes et carreaux , , .	35,387,0	30,473,0
Chaux	2,107,0	1,699,0
Sable	10,271,8	8,650,0
Bois	12,528,0	11,027,0

Fer, fonte et mitraille	8,451,0	8,941,0
Brai, goudron, huiles, graisses . .	25,935,0	16,127,0
Papier et chiffons	3,547,0	3,275,0
Sel	1,662,0	2,707,0
Sulfates, chlorures, eau-forte, china-clay	6,540,0	9,051,0
Sirop	501,0	1,320,0
Céréales, farines.	11,021,0	10,725,0
Cendres de mer	188,0	287,0
Betteraves	12,196,0	12,507,0
Minerais de fer	1,759,0	206,0
Terre à pipe, à porcelaine, terre de bruyère	776,0	229,0
Verres à vitre et bouteilles. . . .	669,0	1,071,0
Marchandises diverses	2,285,0	3,25,50
Totaux . . .	1,101,418,8	1,060,099,0

Sur le canal de Willebroeck, l'on a eu à constater, en 1867, une augmentation sur la recette des années précédentes, ainsi qu'on peut s'en convaincre par l'inspection du tableau annexé:

NAVIGATION DU CANAL DE BRUXELLES AU RUPEL, EN 1867.

Résumé général du mouvement de la navigation

	1re CLASSE.		2e CLASSE.	
	Nombre.	Tonnage.	Nombre.	Tonnage.
Navires de mer.				
Entrées ou remontes	122	13,628	1	107
Sorties ou descentes	74	9,417	»	»
Totaux. . .	196	23,045	1	107
Navires de l'intérieur.				
Entrées ou remontes.	3,068	181,071	1,222	64,525
Sorties ou descentes	1,287	80,100	813	66,817
Totaux. . .	4,355	261,171	2,035	131,342
Bateaux du canal de Charleroy.				
Entrées ou remontes	1,563	77,260	2,315	117,821
Sorties ou descentes	188	9,496	5,852	300,247
Totaux. . .	1,753	86,756	8,167	418,068
Totaux généraux. . .	6,304	370,972	10,203	549,517

du canal de Bruxelles au Rupel, en 1867.

3e CLASSE.				BATEAUX		TOTAUX GÉNÉRAUX.	
AUTRES CHARGÉS		VIDES.		A FUMIER.			
Nombre.	Tonnage	Nombre.	Tonnage.	Nombre.	Tonnage.	Nombre.	Tonnage.
»	»	16	1,435	»	»	139	15,170
16	1,337	57	5,220	»	»	147	15,974
16	1,337	73	6,655	»	»	2-6	31,144
79	3,777	1,040	85,474	679	33,807	6,088	368,654
448	39,549	2,343	136,063	996	46,087	6,087	368,616
527	43,326	3,383	221,537	1,675	79,894	12,175	737,270
9	454	2,463	129,879	»	»	6,334	325,414
1	49	442	22,255	4	204	6,187	332,251
10	503	2,907	152,134	4	204	12,841	657 665
553	45,166	6,363	380,326	1,679	80,098	25,302	1,426,079

Les droits de navigation se sont élevés, en 1867, à fr. 286,074-38, et se décomposent comme suit :

Navigation.	257,920 56
Embarquement et débarquement.	27,339 38
Droit de dépôt sur les rives du canal.	814 44
Fr.	286,074 38

Tandis que le mouvement des affaires augmente d'année en année et que, par suite, les transports par chemin de fer ne font que suivre une progression ascendante, il y a une espèce de recul ou tout au moins de temps d'arrêt dans les transports par eau. Les canaux de Charleroy et de Willebroeck en sont des exemples.

Pour l'amélioration de la navigation sur le premier, nous croyons devoir appuyer la demande qui a été faite du rachat des Embranchements par l'Etat. Quant au canal de Willebroeck, il faudrait, si, ce qui serait préférable, il n'est pas également racheté par le Gouvernement pour entrer dans le système des canaux et voies navigables, réglé par un même tarif plus économique, il faudrait au moins que l'administration communale prît quelques mesures en vue de l'améliorer. Ainsi la suppression des droits d'embarquement et de débarquement, un usage plus suivi du touage à vapeur et plus de soin à entretenir ce canal, contribueraient à lui rendre plus de prospérité.

En imposant aux habitants des communes riveraines un droit d'embarquement et de débarquement, dont elle exempte ceux de la capitale, l'administration use d'un strict droit bien préjudiciable à ces communes et à son propre canal.

On comprend que, sous l'empire du régime des octrois, la ville de Bruxelles ait assujetti les riverains qui ne lui payaient pas un droit sur les marchandises transportées par le canal: mais aujourd'hui ce motif n'existe plus pour maintenir une différence de traitement entre les négociants de la ville qui ont des magasins dans le nouveau bassin, et ceux qui s'établissent le long du canal, sur le territoire d'autres communes.

En jetant un coup d'œil sur les bords déserts du canal de Willebroeck et d'autre part, sur les rivages si peuplés, si animés du canal de Charleroy où ne règne pas le régime de droits d'embarquement ou de débarquement, l'on peut sans crainte attribuer à cet impôt le peu d'usines qui se sont établies sur le long du canal de Wil-

lebroeck. Il est à présumer que la suppression de ce droit, qui ne rapporte que 27,000 fr., serait plus que compensée par l'augmentation des droits d'écluse, amenée par l'établissement de nouvelles usines sur le parcours du canal de Bruxelles et par le mouvement plus considérable de transports auxquels ces établissements donneraient lieu.

L'entretien du canal de Willebroeck laisse également à désirer, ainsi que le démontre une requête faite le 27 avril 1868 au Conseil communal, concernant l'infection des eaux de ce canal et proposant certaines mesures pour la faire disparaître. Nous espérons qu'il sera donné suite à cette requête qui a du reste, été favorablement accueillie par le Conseil.

Conclusion et voeux.

Les souffrances que nos industries ont endurées pendant le dernier exercice, ainsi que les efforts qu'elles font pour améliorer et perfectionner leur production les rendent dignes de toute la sollicitude du Gouvernement et des administrations.

Nous plaçons, avant tout autre, l'encouragement à donner à l'instruction des classes laborieuses et surtout l'extension de l'enseignement du dessin et des sciences appliqués à l'industrie. Nous espérons, comme nous le disons au chapitre Ier traitant de l'instruction, que le Gouvernement et la ville de Bruxelles tiendront compte des observations que nous faisons à ce chapitre au sujet de l'organisation de l'école industrielle, dont l'établissement est enfin résolu.

Quant à l'amélioration physique des classes ouvrières, des efforts sérieux ont été faits en 1867 pour la construction d'habitations saines et économiques. Plusieurs sociétés anonymes, fortement constituées, promettent d'heureux résultats : nous espérons que, s'inspirant de ce qui se pratique dans quelques grands centres industriels de l'étranger, nos sociétés pour la construction d'habita-

tions ouvrières permettront aux travailleurs, par un système d'annuités à leur portée, de devenir propriétaires des demeures qu'ils auront prises à bail.

Les progrès que les caisses d'épargne ont obtenus en 1867, une année si peu favorable aux salaires et partant aux économies: les encouragements des autorités ainsi que des chefs d'industrie pour faire l'éducation de l'épargne dès l'école primaire, font augurer que ce grand moyen d'amélioration morale de l'ouvrier, l'épargne, produira enfin des fruits sérieux dans notre pays.

Pour parvenir à cet heureux résultat, il importe que les chômages provenant des fêtes et kermesses se restreignent, et que surtout *l'habitude de faire* le lundi, ou plutôt de le perdre, disparaisse de nos mœurs.

La chambre, persévérant dans l'avis favorable qu'elle a émis en faveur de la liberté commerciale, espère que le Gouvernement s'occupera à chercher des moyens propres à supprimer les douanes sans nuire à l'économie de ses ressources financières.

La récente réforme dont notre régime postal a été l'objet, et par laquelle en particulier le poids de la lettre simple est porté à 15 grammes, procurera une amélioration notable aux relations commerciales. Il est toutefois à regretter que le Gouvernement n'ait pas cru pouvoir proposer la réduction, si vivement réclamée, de la taxe à 10 centimes pour tout le royaume. Ce complément de la réforme postale fait toujours l'objet de nos vœux les plus vifs.

Parmi les améliorations que nous attendons de l'administration du chemin de fer de l'État, nous recommanderons encore la distribution des coupons aller et retour, ainsi que nous l'exposions dans notre précédent rapport et ainsi que la Société du Grand-Central belge l'a appliquée aux lignes qu'elle exploite. Nous insistons pour que l'administration du chemin de fer de l'État, qui est le principal entrepreneur de l'industrie des chemins de fer en Belgique, veuille

publier un tarif général des frais de transport, tant sur les lignes qu'il exploite que sur tous les chemins concédés, de façon que l'on puisse facilement connaître les prix de transport vers toutes les destinations.

Un nouveau pas vient d'être fait dans la question du raccordement des stations du Nord et du Midi, à Bruxelles. La prompte exécution de ce travail, qui intéresse si vivement la sécurité des habitants de la Capitale ainsi que le commerce et l'industrie en particulier, coupera court, nous l'espérons, aux réclamations et aux vœux dont ce travail important est l'objet depuis tant d'années.

Nous recommandons instamment au Gouvernement les vœux qui lui ont été adressés en vue du rachat du canal de Willebroeck et des Embranchements du canal de Charleroy par l'État.

La chambre recommande enfin au Gouvernement et à la législature de terminer la réforme du code de commerce, qui est vivement attendue par les intéressés et, en particulier, les articles qui concernent la législation sur les sociétés, la lettre de change et les frais de protêt. Nous rappellerons au Gouvernement les observations que nous lui avons adressées, au sujet du projet de réformes des frais de protêt, par notre requête du mois de mars de cette année. Enfin l'humanité, autant que la prospérité de l'industrie, demandent qu'il soit pourvu par un règlement au travail excessif auquel sont parfois assujettis les enfants et les femmes dans les manufactures.

Pour copie conforme :

Le Président,

Jacques Verreyt.

Le Secrétaire,

E. de Molinari.

Rapport de la chambre de commerce de l'arrondissement de Nivelles.

Nivelles, 2 mai 1868.

Monsieur le Ministre,

Les Chambres de commerce ont été unanimes pour constater dans leurs rapports généraux faits en 1867, en exécution de l'art. 7, § 5 de l'arrêté royal du 10 septembre 1841, que l'année 1866 n'avait pas été favorable pour le commerce et l'industrie. Toutes exprimaient leur conviction que l'activité et la prospérité allaient succéder à une assez longue période d'inactivité et de gêne. Et ne se présentait-il pas, en effet, un concours de circonstances favorables pour justifier cet espoir ? La reprise de nos relations avec le vaste continent américain, interrompues pendant plusieurs années ; la cessation de la guerre qui a divisé l'Allemagne et menacé le repos de l'Europe entière ; la disparition du choléra et de la peste bovine ; tout se réunissait pour donner un nouvel essor à nos relations avec les pays étrangers, faire renaître la confiance et aider à la reprise des transactions commerciales.

L'Exposition universelle de Paris avait facilité l'entrevue des plus puissants souverains de l'Europe et avait provoqué l'expression de tous les vœux pour le maintien de la paix.

Le charbon qui, l'année précédente, avait atteint des prix trop élevés et que nos industriels ne pouvaient même se procurer que difficilement, en quantités suffisantes pour la marche régulière et continue de leurs usines, était revenu à des prix normaux. Les filatures de coton, après avoir chômé pendant plusieurs an-

nées, et les fabriques de tissus qui emploient cette matière première, avaient repris leur activité.

Malgré tous ces éléments de sécurité et de prospérité, la confiance est ébranlée ; l'Europe est inquiète ; des grèves se produisent dans la plupart des centres industriels ; le travail se ralentit de plus en plus, au moment où la cherté des denrées alimentaires rend la position des classes inférieures de la société extrêmement pénible. Cette situation ne se modifiera que si les grandes puissances cessent leurs armements excessifs et donnent ainsi un gage certain de leur volonté de ne pas troubler le repos de l'Europe.

Quant au Gouvernement belge, il a un devoir pressant à remplir, c'est de faire exécuter, sans le moindre retard, les grands travaux d'utilité publique, décrétés par la législature, afin d'employer une partie des bras que le ralentissement du travail dans les usines et dans les charbonnages laisse inoccupés, et de donner ainsi du pain à de nombreuses familles plongées dans la misère. Le moment est pressant, et nous adjurons le Gouvernement d'apporter dans la mise à exécution de ces travaux la plus grande vigilance.

La question des livrets d'ouvriers a de nouveau été mise à l'étude en 1867. La Chambre de commerce de Nivelles a persisté dans la manière de voir qu'elle a exprimée chaque fois qu'elle a été consultée. Elle ne considère pas l'institution des livrets comme un acte de méfiance à l'égard des travailleurs, mais comme un acte réglant les rapports entre les maîtres et les ouvriers.

L'ouvrier laborieux, loyal et attaché à ses maîtres, ne se considère pas comme avili parce qu'il doit être porteur d'un livret ; il se fait gloire, au contraire, de l'exhiber et de donner la preuve de ses bons services et de son attachement à celui qui l'emploie. La suppression des livrets ne se ferait pas à l'avantage de cette catégorie d'ouvriers ; elle n'est désirée que par ces ouvriers mécontents, qui ne cherchent qu'à violer des engagements à peine contractés.

Cependant les dispositions en vigueur seront inefficaces aussi longtemps que la législation sur les livrets ne sera pas applicable à tous les ouvriers indistinctement, même à ceux employés aux travaux de l'agriculture, car l'exécution de la loi actuelle crée de nombreuses difficultés aux chefs d'établissements industriels.

Beaucoup d'ouvriers travaillent tantôt dans les usines, tantôt à la moisson. Les livrets sont donc pour eux alternativement obligatoires ou facultatifs. Dans cette position, ils en font peu de cas et omettent d'y faire inscrire les congés des chefs d'exploitations rurales qu'ils abandonnent. Les chefs d'établissements industriels sont alors dans l'impossibilité de s'assurer si les ouvriers avec lesquels ils traitent sont libres d'engagement. Aussi nous sommes d'avis qu'il serait préférable de rapporter toutes les dispositions sur cette matière et de laisser les maîtres et les ouvriers libres de traiter entre eux, comme ils l'entendraient, si le Gouvernement n'était pas disposé à étendre l'obligation des livrets à tous les ouvriers indistinctement.

La Chambre de commerce, consultée sur l'avant-projet de loi portant révision du titre V, livre I[er] du Code de commerce, a émis un avis favorable à la liberté du courtage, mais elle a conseillé d'exiger des garanties de moralité, de capacité et de solvabilité de la part des personnes qui voudraient exercer la profession de courtier ou d'agent de change. Ces agents ont le maniement de capitaux souvent considérables, et l'ordre public est intéressé à ce que les fonctions d'agent de change ne soient remplies que par des hommes capables et intègres.

Le Gouvernement, d'accord avec les Chambres, a décrété la liberté du courtage. Dans la pratique, cette mesure a, croyons-nous, fait naître quelques difficultés.

Une autre affaire importante a été soumise aux délibérations de la Chambre de commerce, c'est le projet de supprimer la contrainte par corps.

L'exposé des motifs présenté par le Gouvernement se fonde sur ce que la contrainte par corps n'est pas nécessaire pour la conservation du crédit, et sur ce que la statistique établit que les effets de l'intimidation que produit la loi actuellement en vigueur, sont insignifiants.

La majorité des membres de la Chambre de commerce pense le contraire.

Elle croit que les sommes payées par les débiteurs, à partir du commencement des poursuites jusqu'à la condamnation à l'emprisonnement, sont considérables, que la pression, la contrainte morale, en quelque sorte, que cette loi exerce sur les débiteurs, leur fait faire les plus grands efforts pour se libérer. Elle croit que la prise de corps est indispensable pour maintenir le commerce avec les étrangers qui n'ont aucun objet saisissable, si ce n'est leur personne.

D'un autre côté, elle est d'avis que la suppression de la contrainte par corps va diminuer le crédit, et que ceux que l'on veut favoriser seront les premiers à s'en plaindre.

Les négociants et les industriels, en livrant leurs produits, comptent sur la crainte que doit inspirer cette loi aux commerçants qui, pour se soustraire à leurs obligations, seraient tentés de poser des actes qui auraient pour résultat de frustrer leurs créanciers. L'abolition de la contrainte par corps enlèverait cette dernière garantie, et le livrancier se trouverait désarmé vis-à-vis de son débiteur déloyal. Nous croyons donc que le crédit du commerce, honnête et loyal en serait affecté, et que les transactions entre le commerce en gros et le commerce en détail seraient rendues plus difficiles.

La statistique produite pour établir que l'effet préventif de la loi exerce peu d'influence, ne nous paraît pas concluante, ou plutôt elle prouve que cette loi, que l'on dit ne plus être en harmonie avec

nos mœurs, a été appliquée avec ménagement et sans rigueur excessive.

Nous avons la conviction que la grande majorité des commerçants sont des hommes honnêtes et loyaux. Il est à présumer que ceux d'entre eux qui ont eu des revers ou qui n'ont pu faire face à leurs affaires, se sont imposé les plus grands sacrifices pour remplir leurs engagements et pour se soustraire aux conséquences que pouvait avoir leur position désespérée.

Les négociants et les industriels, de leur côté, sont des gens soucieux de leurs intérêts, et tous ne sont pas dépourvus de sentiments d'humanité. Ils savent qu'en faisant emprisonner un de leurs débiteurs, ils se créent une charge assez lourde.

Nous concluons donc des chiffres produits que la crainte de la contrainte par corps a été cause que bien des commerçants ont fait de grands efforts pour liquider honorablement et se soustraire aux effets de cette loi, et qu'elle n'a été appliquée avec rigueur qu'à l'égard de débiteurs déloyaux.

Cette dernière catégorie ne mérite aucune considération, et il est à désirer que la société reste armée contre eux.

Mais il arrive fréquemment que des commerçants honnêtes éprouvent des revers, et nous sommes loin de désirer que la loi ait des rigueurs excessives à leur égard.

Sous la législation actuelle, le juge ne peut refuser au créancier le droit de faire incarcérer son débiteur, lorsque la dette atteint le chiffre de 600 francs.

Nous avons proposé, pour le cas où la contrainte par corps ne serait pas supprimée, que le législateur laisse le juge libre de ne pas appliquer la peine de l'emprisonnement dans certains cas spécialement désignés. La faculté que nous proposons de donner au juge serait un grand adoucissement au régime actuel, puisque l'incarcé-

ration ne serait permise qu'à l'égard du débiteur qui serait convaincu de mauvaise foi.

Les Chambres de commerce du pays sont à peu près unanimes pour réclamer depuis longtemps l'abaissement de l'affranchissement des lettres au taux uniforme de 10 centimes.

Le Gouvernement vient, à la vérité, de faire adopter par la législature une loi qui, entre autres dispositions, porte à 15 grammes, au lieu de 10, le poids de la lettre simple, mais cette mesure ne donne qu'imparfaitement satisfaction aux demandes réitérées du commerce et de l'industrie, et s'il n'adopte pas immédiatement l'uniformité du tarif, c'est qu'il craint qu'il ne se produise une diminution dans le revenu du service des postes, dont une partie retourne au fonds communal.

Nous croyons ces craintes exagérées et nous sommes convaincus que cette réduction aurait pour résultat d'augmenter sensiblement l'envoi des lettres à de grandes distances.

La diminution des recettes ne serait donc que momentanée. N'est-ce pas en partant du même principe que le Gouvernement a réduit le prix des télégrammes et les tarifs du transport des voyageurs sur les chemins de fer ?

Nous espérons voir, dans un temps peu éloigné, le gouvernement faire un nouveau pas dans la voie du progrès en faisant décréter la réforme postale.

Dans la plupart des rapports généraux que nous avons faits, nous avons insisté sur la nécessité de supprimer les barrières. Le Gouvernement et la Province de Brabant ont enfin renoncé à la perception des droits de barrières, mais la plupart des provinces et des communes les maintiennent et il est à désirer que le Gouvernement engage les conseils provinciaux et les conseils communaux à renoncer à la perception de ces droits peu productifs et qu'il est

possible de remplacer, si le besoin en est reconnu, par l'établissement d'autres droits qui ne constitueraient pas, comme les barrières, une entrave à la circulation.

Nous avons développé, l'année dernière, quelques considérations pour engager le Gouvernement à voir s'il ne serait pas possible de réduire de plus de moitié le droit d'accise sur le sel, en supprimant la faveur accordée actuellement au sel employé en agriculture. Nous demandions surtout de fixer le chiffre maximum que cet impôt devrait rapporter au trésor, afin d'arriver à une réduction de la quotité du droit par un emploi plus considérable du sel.

Le Gouvernement n'a pas, que nous sachions, eu égard, jusqu'à ce jour, aux vœux exprimés par un grand nombre de chambres de commerce. Il est regrettable cependant que ce produit si utile et d'un usage aussi indispensable reste grevé d'un droit exorbitant de 18 francs par 100 kilogrammes.

Il nous reste à vous donner un aperçu de la situation de chacune des branches principales de l'industrie et du commerce de notre ressort. Cette tâche est assez ingrate, car pour donner des renseignements présentant un caractère d'exactitude, il faut s'adresser aux chefs d'établissements, et nous regrettons de devoir dire que l'on ne rencontre pas toujours beaucoup d'empressement.

Agriculture.

La récolte des céréales, en 1867, a été faible, surtout dans les pays de grande production. Aussi elles ont atteint des prix élevés. Nous croyons qu'en Belgique la production sera insuffisante pour la consommation ; mais le déficit ne sera pas considérable et pourra être facilement comblé.

Le rendement du froment peut être évalué à 20 hectolitres par hectare, pesant 76 kilogrammes par hectolitre.

La paille a été assez abondante. Le seigle a donné 20 hectolitres par hectare pesant 72 kilogrammes. Sa qualité est bonne.

L'escourgeon a donné une récolte moyenne. Son produit est évalué à 34 hectolitres par hectare, pesant 63 kilog.

La récolte de l'avoine a été bonne et de qualité supérieure. Elle a donné par hectare 40 hectolitres pesant 45 kilog.

Les pois et les fèves ont bien réussi. Leur produit est évalué à 23 hectolitres pesant 81 kilog.

Les pommes de terre ont donné à peine une demi-récolte et leur prix est très-élevé.

La récolte des prairies et des trèfles a été bonne et le prix des foins a diminué.

La récolte des lins de mars a été médiocre ; les lins semés en mai ont réussi.

Les betteraves n'ont donné qu'une faible récolte. Leur produit est diversement apprécié d'après les différentes localités. Les uns l'évaluent à 25,000 kilog.; d'autres à 35,000 kilog. par hectare. Il en est même qui ont obtenu de 40,000 à 45,000 kilog. Tous s'accordent à dire qu'elle était riche en matière saccharine. Il y a conséquemment eu perte pour le cultivateur, mais le fabricant de sucre y a trouvé son compte.

Le bétail a conservé des prix élevés. Les vaches pleines ont été recherchées. Les bêtes grasses se sont vendues sur pied de 80 à 90 centimes le kilog.

Les bêtes maigres sont de plus en plus rares et leur prix trop élevé ne laisse que bien peu de bénéfices aux engraisseurs. Les prix ont baissé à la fin de l'année.

Nous disions, dans notre rapport de 1867, que depuis plusieurs années les cultivateurs s'occupaient moins de l'élève du bétail.

D'après les renseignements que nous avons recueillis, ils reconnaissent qu'ils ont eu tort de négliger cette source de revenus.

Le commerce des chevaux est actif. Les jeunes chevaux ont donné lieu à de nombreuses transactions faites à des prix avantageux pour l'éleveur.

Les cultivateurs ont fait des grands bénéfices sur la vente des produits de la basse-cour et sont satisfaits des résultats de l'année qui vient de s'écouler. Les céréales n'ont donné, en moyenne, qu'un rendement ordinaire, même plutôt faible, mais ils ont trouvé une ample compensation dans l'élévation des prix de vente.

Sucreries.

Nous avons fait connaître plus haut que la récolte de la betterave a été assez mauvaise dans quelques parties de l'arrondissement.

Le rendement en jus a été de 5 1/2 p. c. Aussi le travail dans les sucreries a duré un mois de moins que les années précédentes et les trois établissements en activité dans notre ressort qui, en 1866, avaient fabriqué 823,023 kilogrammes de sucre n'en ont produit en 1867 que 589,305 kilog. Malgré cette diminution de production et quoique le prix du sucre soit resté faible, la position des fabricants a été assez bonne. Ils utilisent une partie des résidus à l'engraissement de bêtes à cornes et de bêtes à laine.

Ces industriels sont mécontents de la législation qui les régit et ils demandent une réduction de droits.

Distilleries.

Les distillateurs employant le grain comme matière première ont travaillé avec bénéfice au commencement de l'année 1867, mais pendant les six derniers mois ils ont dû vendre leurs produits avec perte, à cause du renchérissement du prix des grains. Les genièv-

vres n'ont pu suivre cette hausse, d'abord parce que la consommation a diminué par suite de l'état de gêne des classes ouvrières et surtout parce que les distilleries employant les mélasses et les betteraves ont pu écouler leurs produits sans devoir relever les prix.

Le nombre de distilleries en activité est resté le même que l'année précédente et les contenances soumises à l'impôt qui, en 1866, étaient de 52,987 hectolitres 15 litres, ont été, en 1867, de 53,103 hectolitres 53 litres.

Brasseries.

Nous disions l'année dernière que la consommation de la bière se ressentait du ralentissement du travail dans les usines. Cette position n'a fait qu'empirer.

Aussi les contenances soumises à l'impôt sont descendues pour notre arrondissement de 104,634 hectolitres 17 litres à 96,637 37 litres. Et non-seulement l'activité des brasseries diminue, mais les brasseurs travaillent en ce moment sans bénéfice.

Lors de la vente des houblons de la récolte de 1867, des commissionnaires anglais et allemands étaient venus dans le pays et paraissaient vouloir en acheter de fortes quantités. Cette prévision avait fait monter les houblons à 125 et 150 francs les 50 kilog. mais leurs achats ont été restreints et les houblons sont descendus à 85 et 80 francs.

Au moment où les houblons atteignaient les prix élevés que nous venons de citer, l'orge était cotée de 23 à 24 fr. les 100 kilog. tandis que les brasseurs doivent aujourd'hui payer cette matière première 29 et même 30 francs les 100 kilog.

Dans de pareilles conditions, le brasseur ne peut obtenir un prix rémunérateur de son travail et de ses avances.

Fabriques de chicorées.

La fermeture du marché anglais à l'exportation de nos chicorées

a forcé les industriels qui s'occupaient de cette fabrication à cesser leur travail ou au moins à réduire le chiffre de leur production. Comme conséquence, les cultivateurs ont abandonné la culture de la plante. La production est aujourd'hui devenue insuffisante et le prix des racines a augmenté l'année dernière de plus de 60 p. c. Les fabricants n'ont pu augmenter leurs produits dans la même proportion.

La hausse a été d'environ 33 p. c. Il est à présumer que cette augmentation engagera les cultivateurs à reprendre la culture de la chicorée.

La France est maintenant le principal débouché des chicorées en fèves que la Belgique exporte.

Filatures de laine.

La position des filatures de laine a continué à être bonne en 1867. Les fabriques d'étoffes avaient écoulé tous leurs produits et s'attendaient à une vente suivie pendant l'hiver de 1867-1868. Elles avaient donc fait de forts approvisionnements de laines, et à des prix avantageux, mais, ainsi que nous le dirons plus loin, la vente a été faible et le travail a dû se ralentir dans les filatures. Ces usines ont réduit le nombre de leurs ouvriers et s'attendent à une période de stagnation.

Filatures de lin.

Les filatures de lin ont traversé une crise assez intense en 1867 ; cependant les établissements situés dans notre ressort ont pu continuer à occuper leurs ouvriers pendant toute l'année. Il s'est produit, depuis quelque temps, une hausse sur les fils qui rendra de l'activité aux filatures.

Ainsi que nous l'avons dit précédemment, les filatures de lin sont

au nombre des moins bien traitées dans les conventions douanières internationales et l'on n'applique guère à leur égard les théories du libre échange ni même le principe d'une juste réciprocité.

Affineries de lin.

Les semailles de lin ont été tardives à cause du mauvais temps. Cependant, grâce à l'excellente qualité de la graine importée de Riga, la récolte de 1867 a été considérée, à l'époque des achats, comme étant de première qualité.

La plante sur pied était remarquable par sa beauté et sa force. Toutefois le rendement a prouvé que l'on s'était trompé sous le rapport de la production de la filasse qui a été, en moyenne, de 490 à 500 kilog. par hectare. Les cultivateurs et les marchands de lin espéraient davantage.

Le lin s'est vendu au prix moyen de 140 fr. les 100 kilog.

La graine a été d'excellente qualité, grâce à la sécheresse survenue au moment de la maturité et de l'arrachage.

Le rendement a été de 10 hectolitres par hectare au prix moyen de 27 fr.

Le prix du lin en paille est resté à peu près le même qu'en 1866. Le lin teillé a au contraire baissé jusqu'en février.

La hausse récente des cotons et des fils a provoqué celle des lins teillés.

Les lins qui se vendaient en janvier fr. 1-26 le kilog. se vendent aujourd'hui fr. 1-30.

Les fabricants ont été en perte jusqu'en février. Depuis que les prix se sont relevés, ils font quelques bénéfices. Il faut remarquer que l'augmentation qui s'est produite à partir de la guerre d'Amé-

rique sur les lins en paille s'est maintenue, que les prix ont peu varié, tandis que les lins teillés ont baissé de 25 p. c.

La proportion entre les prix des lins bruts et des lins teillés est donc rompue au détriment du fabricant.

Filatures de coton.

La filature du coton a été plus éprouvée en 1867 que l'année précédente, à cause de la variation des prix de la matière première. Dans les trois premiers mois de 1867, la valeur du lainage s'est assez bien soutenue et les fabricats se sont écoulés régulièrement ; mais à partir du mois d'avril, la baisse continuelle du coton sur les marchés anglais et américains a entravé sérieusement la vente des filés. La valeur du lainage pour qualité Middling était de fr. 2-20 à 3-20 le kilog. et est tombée à fr. 1-80 et 1-85 le kilog. vers la fin de décembre. La chaîne n° 32 se plaçait, au mois d'avril 1867, à fr. 4-90 et à la fin de décembre à fr. 2-90 ou fr. 2-95, et encore la vente était des plus difficiles. Ces fluctuations ont jeté l'incertitude dans les transactions et ont produit un ralentissement considérable dans la fabrication.

Les filateurs ont dû faire de grands sacrifices pour pouvoir écouler une partie de leurs produits, et au mois de novembre, la vente était tout à fait nulle.

Les produits fabriqués qui ont pu être vendus ont tout au plus rendu en moyenne aux filateurs le prix de la main-d'œuvre.

Il paraît probable que les cotons bruts maintiendront à peu près les taux des derniers cours de 1867. Si cette prévision se réalise, les bas prix de la matière première pourront exercer une influence favorable sur la marche des affaires pendant l'année courante.

Un grand nombre d'ouvriers qui ne trouvaient plus à s'occuper dans d'autres établissements industriels, se sont offerts pour entrer

dans les filatures. Malgré ces offres, le taux des salaires n'a pas été diminué. Les ouvriers ont gagné de fr. 1-80 à fr. 2-50 par journée de travail de 12 heures et les ouvrières de 80 centimes à fr. 1-30.

Tissus de coton et étoffes mélangées.

Les variations de prix des matières premières, surtout vers la fin de l'année, ont réagi sur la fabrication des tissus. Les fabricants avaient en magasin de fortes quantités de produits fabriqués pendant la période de cherté des cotons et pour les écouler ils ont dû vendre à tout prix. Aussi les industriels se plaignent des résultats de 1867.

L'exportation s'est assez bien maintenue, mais les derniers avis sont défavorables et les fabricants craignent une diminution en 1868.

Il existe un trop-plein sur les marchés étrangers. Il y a conséquemment dépréciation et baisse dans les prix. Dans ces conditions, il est douteux qu'il se fasse de nouvelles demandes.

L'entrée en franchise de droits dans notre pays des matières premières qu'emploient les fabriques de tissus tels que laines, cotons, soies filées, écrues ou teintes pourrait aider au développement de l'industrie du tissage.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, il est regrettable que les établissements spéciaux pour la teinturerie et l'apprêt des tissus fassent défaut. Privés de ces auxiliaires indispensables, tels qu'ils existent en France, en Allemagne et en Angleterre, nos fabricants doivent se faire en même temps teinturiers et apprêteurs.

Le taux des sslaires s'est maintenu en 1867, mais à partir du mois de novembre, le nombre d'ouvriers a dû être réduit de près d'un tiers.

Étoffes de laine.

Les laines, qui avaient baissé au commencement de l'année, ont subi une hausse de 10 à 15 p. c. dans le courant du second se-

mestre. Les fabricants n'ont pu cependant augmenter leurs étoffes dans la même proportion.

La première vente à l'approche de l'hiver de 1866-1867 avait été suivie, mais presque toutes les étoffes fabriquées après cette période sont restées en magasin et en ce moment le stock est considérable. Les fabricants ont peu d'espoir de trouver un écoulement prochain. Dans cette prévision, ils ont diminué le nombre de leurs ouvriers et donneront peu d'activité à leurs ateliers pendant la période d'été.

Fil de mulquinerie.

Cette branche d'industrie a conservé la position qu'elle avait en 1866; toutefois la matière première, qui provient du Nord de la France, a subi une forte augmentation par suite des mauvaises récoltes du lin depuis 1864. Il en est résulté une hausse de 6 à 7 p. c. sur les prix de fabrication et de vente. Dans un rayon de 3 à 4 lieues de Rebecq, le nombre de fileuses est d'environ 6,000 à 7,000, gagnant par jour, en moyenne, de 75 centimes à fr. 1-30.

Nous continuons à exprimer nos regrets des conditions désavantageuses faites aux fils de mulquinerie dans le traité de commerce entre la Belgique et la France et nous nous référons aux observations que nous avons faites dans nos rapports généraux des deux dernières années.

Papeteries.

L'année 1867 n'a pas été favorable pour l'industrie papetière. Jusqu'à la fin du mois d'août, les commandes se sont suivies assez régulièrement; les prix variaient peu, mais à partir du mois de septembre, l'exportation a été à peu près nulle et les papeteries n'ont plus travaillé que pour le marché intérieur; or la Belgique fabrique trois fois plus de papier qu'elle n'en peut consommer.

Les demandes pour l'exportation diminuant et les fabricants pré-

férant baisser le prix des papiers plutôt que de fermer leurs usines, il s'ensuivit une concurrence telle, que c'est à peine si les prix de vente couvrent les prix de revient. Si cette triste position continue, elle entraînera certainement des désastres.

La mauvaise récolte des pommes de terre a fait porter les fécules de 50 à 60 francs les 100 kilog. Par contre, les colophanes sont diminuées de fr. 27-50 à fr. 23-50 les 100 kilog. et le prix du charbon est descendu de 12 fr. à fr. 7-50 la tonne, pris à la fosse.

Ce qui fait le désespoir des fabricants de papier, c'est la libre sortie des chiffons. Lorsque le Gouvernement a adopté cette mesure, il avait, croyons-nous, promis à des délégués des fabricants de papier de faire de vives instances près des gouvernements des pays voisins pour obtenir une équitable réciprocité de régime. Cette promesse n'a jusque maintenant été suivie d'aucun effet. Nos voisins nous enlèvent librement nos chiffons et lorsque nos industriels veulent acheter cette matière première sur leurs marchés, ils doivent acquitter les droits presque prohibitifs de 6 francs pour la sortie de France, de fr. 10-58 pour la sortie de Hollande et de 3 thalers pour la sortie de Prusse.

Nous l'avons déjà dit, nos fabricants ne craignent pas le libre échange, mais il faut qu'il y ait réciprocité, et nous engageons fortement le Gouvernement belge à faire les plus grands efforts pour obtenir que la France, la Hollande et la Prusse modifient leurs tarifs douaniers quant à la sortie des chiffons et aux droits d'entrée qui frappent les papiers fabriqués.

Les fabricants de papier n'espèrent pas une reprise prochaine. Les magasins des pays d'outre-mer sont encombrés; les retours sont des plus onéreux par l'écart des changes, et des faillites fréquentes rendent les opérations désastreuses.

La crise que traversent les États-Unis d'Amérique a fait fermer plusieurs vastes manufactures de papiers peints qui s'approvisionnaient en grande partie en Belgique.

Quelques fabricants ont cherché à créer des relations avec d'autres pays et notamment avec l'Espagne; malheureusement l'état d'agitation continuelle de ce pays inspire peu de confiance.

Presque toutes les papeteries ont réduit leur production ; quelques-unes qui travaillaient d'une manière continue arrêtent le samedi soir et reprennent le travail le lundi matin.

En résumé, la position est mauvaise et l'industrie papetière est une de celles qui souffrent le plus en ce moment.

Cartonneries.

La fabrication des cartons communs a bien marché en 1867. La paille, qui forme la matière première principale de cette industrie, s'est vendue à des prix plus avantageux qu'en 1866, ce qui a permis aux fabricants de réaliser des bénéfices; cependant la récolte de 1867 a laissé à désirer et il y a eu renchérissement à la fin de l'année.

Les fabriques qui ne travaillent que pour le marché intérieur se plaignent du malaise général. D'autres exportent presque tous leurs produits en Angleterre et marchent avec activité. Elles luttent sur ce marché avec les cartons allemands, mais pour soutenir cette concurrence les industriels demandent que le Gouvernement transporte leurs produits par chemins de fer d'après le tarif n° 2. Ils sont actuellement classés comme les papiers au tarif n° 1. Cette assimilation ne paraît pas équitable, car les cartons sont plus lourds et ont moins de valeur que les papiers.

Nous prions le Gouvernement d'examiner cette question.

Il existe en outre dans notre ressort une fabrique de cartons demi-fins, dits cartons Duprêt et Jacquart, pour les fabriques de draps. Elle a bien marché en 1867 ; actuellement il y a peu de demandes. Une partie de ses produits a été exportée vers l'Allemagne.

Tanneries.

Depuis quelques mois, les cuirs verts sont plus demandés et les prix sont en hausse. Les cuirs tannés ont suivi le même mouvement. Après une longue stagnation, les affaires ont repris et les tanneurs trouvent un écoulement plus facile des cuirs qu'ils ont depuis longtemps en magasin.

Les produits de la corroierie sont surtout en ce moment recherchés à des prix soutenus. Cette reprise est attribuée aux commandes venues d'Amérique.

Huileries.

Les colzas n'ont donné qu'une demi-récolte; le rendement a été de 850 à 1,000 kilogrammes ou de 12 à 13 hectolitres en moyenne, par hectare.

Les prix ont peu varié et ont été de 39 à 40 francs les 100 kilog. La récolte précédente avait été bonne et beaucoup de cultivateurs avaient gardé une partie de leurs graines par spéculation. Ce stock, joint au produit de l'année, a permis aux fabricants d'huile de se procurer facilement la graine qui leur était nécessaire.

L'huile de colza était considérée il y a quelques années comme une matière de première nécessité. Depuis que l'emploi de l'huile de pétrole est devenu presque général dans les localités qui ne jouissent pas du gaz, l'huile est devenu un article dont la consommation varie d'après le degré d'activité d'autres industries. L'industrie huilière est donc sujette à des crises qui sont le contre-coup de celles d'autres industries qui emploient l'huile de colza comme graissage. C'est assez dire que l'année 1867 a été moins bonne que celle précédente pour nos fabricants d'huile.

La production a dépassé la consommation et il en est résulté une dépréciation assez sensible des prix.

La baisse des huiles a été en partie compensée par la bausse des tourteaux. Les prix élevés des céréales ont engagé les cultivateurs à employer une plus grande quantité de tourteaux pour l'alimentation de leur bétail.

Le prix des graines de lin a été en moyenne de 40 francs les 100 kilog.

A cause des mauvaises récoltes du lin pendant les dernières années, les fabricants ont employé de fortes quantités de graines exotiques.

Les graines de lin trouvent un écoulement régulier pour les besoins de la savonnerie et de la peinture.

Les fabricants d'huile continuent à se plaindre de la position que leur a faite le traité de commerce avec la France. Nos voisins du midi peuvent acheter nos graines et nous expédier leurs huiles sans droits de sortie ni d'entrée, tandis que nos fabricants ne peuvent faire pénétrer leurs produits en France qu'en supportant des droits élevés.

Savonneries.

La fabrication des savons a bien marché l'année dernière et les fabricants sont satisfaits des résultats qu'ils ont obtenus.

Une fabrique assez importante fonctionne à Waterloo, mais elle ne pourra prendre de l'extension que lorsque le chemin de fer décrété de Bruxelles à Charleroy, par Waterloo, viendra lui donner des facilités pour la réception de ses matières premières et l'expédition de ses produits.

Sauneries.

Quelques sauneries continuent à travailler dans notre ressort, mais seulement pour les besoins locaux et nous avons à plusieurs

reprises fait connaître dans nos rapports annuels les causes qui s'opposent à leur développement.

Forges et fonderies de fer.

La position de la métallurgie a été mauvaise en 1867; aussi les cours des fers et des fontes ont subi une dépréciation continue. Dans l'espoir de provoquer des demandes, les maîtres de forges ont baissé les prix des fers. Ce fut inutile. L'absence complète de grands travaux, la stagnation des affaires, l'incertitude des événements politiques ont paralysé les affaires.

L'industrie métallurgique n'a pas connu d'aussi mauvais jours depuis de longues années.

Cependant les maîtres de forges ont cherché jusque maintenant, au prix de quelques sacrifices, à maintenir leurs établissements en activité et à continuer d'occuper leurs ouvriers.

Nous déplorions l'année dernière les prétentions des maîtres de charbonnages; ils ont dû finir par céder et ils seraient heureux aujourd'hui de pouvoir écouler, à des prix réduits, le stock considérable qui encombre les charbonnages.

Fabrique de fonte émaillée, etc.

Le manque de travail dans les établissements de construction de matériel de chemins de fer a forcé l'usine de Court-Saint-Étienne à réduire sa production d'un tiers.

Les prix de vente ont baissé dans la proportion de la diminution de valeur des matières premières.

Ateliers de construction.

Nous avons signalé dans notre rapport général de 1866 que déjà

pendant le second semestre l'activité avait diminué dans les atelier de construction de matériel de chemins de fer.

Quelques commandes venues de l'étranger ont permis de continuer d'occuper un certain nombre d'ouvriers ; mais en résumé la position, loin de s'améliorer, est devenue plus difficile. Les compagnies concessionnaires de chemins de fer ont vu les transports et conséquemment les recettes diminuer. Elles ont cru prudent de réduire les dépenses d'entretien et ont été dans l'impossibilité de renouveler leur matériel. Le produit des chemins de fer de l'État a également diminué et le Gouvernement a ajourné le remplacement du matériel défectueux et hors de service.

Les constructeurs se plaignent de l'élévation des frais de transport du matériel construit pour l'exportation en destination du port d'Anvers.

Les établissements de construction situés à quelque distance de ce port ne peuvent soutenir la concurrence de ceux fondés en France. Non-seulement ceux-ci jouissent d'une prime à la sortie résultant du drawback sur les fers, mais leur matériel est transporté à prix réduit par chemin de fer.

Le matériel destiné à l'exportation ne jouit en Belgique d'aucun de ces avantages. Au contraire le prix du transport a été élevé d'une classe depuis quelque temps. Nous n'avons jamais été partisans des primes à la sortie des produits fabriqués et nous espérons que tous les gouvernements finiront par abandonner ce régime, mais nous engageons le Gouvernement à faciliter les transports de matériel par les chemins de fer, afin d'aider à la prospérité et au développement d'une grande industrie, au lieu de la contrarier et de l'empêcher de soutenir la concurrence étrangère.

La crise qui pèse sur toutes les industries n'a pas empêché les ateliers de la Société générale d'exploitation des chemins de fer, fondés à Tubize, de continuer à travailler avec activité ; cette société exploite un réseau considérable comprenant les lignes de la

Flandre occidentale, Hainaut-Flandres, Gand à la frontière des Pays-Bas, Haut et Bas-Flénu, le Centre, Manage à Wavre et Tamines-Landen et depuis la fusion de la Société anonyme et de la Société générale d'exploitation les ateliers de Tubize sont chargés de l'entretien du matériel des lignes que nous venons de citer. Ils ont donc du travail assuré et ressentent peu les effets de la crise industrielle. Les ouvriers qui y sont employés font journée pleine.

Les ateliers de construction de machines à vapeur ont assez bien marché pendant la première partie de l'année dernière. Depuis lors le travail va en diminuant, le nombre d'ouvriers et les heures de travail sont réduits et ils éprouvent nécessairement le contre-coup de la stagnation des affaires.

Les chefs d'établissements ont assez de sacrifices à faire pour maintenir les usines en activité et donner du travail à leurs ouvriers et ne peuvent penser à améliorer ou à renouveler leurs appareils et leur outillage.

Les prix des matières premières employées par les ateliers de construction ont baissé en 1867. Les cuivres ouvrés qui, à la fin de 1866, se payaient 270 francs sont aujourd'hui cotés à 225 francs. Les fers qui étaient portés à 21, 22 et 23 francs, sont descendus à 16, 17-50 et 18 francs les 100 kilog.

Les aciers Bessemer, de 90 francs, sont remis à 75 francs les 100 kilog.

Cette baisse est un des symptômes du malaise général.

Carrières de pierres.

Les besoins de pavés pour les grands centres et les travaux d'amélioration de la voirie exécutés par un grand nombre de communes donnent du travail aux carrières de Quenast, à celles de Blanmont et de Molembais-Saint-Pierre qui sont les plus importantes de notre ressort.

Quenast a exporté vers la France plus de 50 millions de kilogrammes de pavés et plus de 4 millions vers la Hollande.

L'extraction totale a été de 120 millions de kilogrammes.

Les maîtres des carrières de Blanmont se plaignent de l'élévation des tarifs sur les chemins de fer concédés et sont dans de moins bonnes conditions que leurs concurrents desservis par les lignes de l'État.

En résumé la situation est bonne et les prix se maintiennent.

Fours à chaux.

Il existe, dans les environs de Grez-Doiceau, des gisements de craie qui ont donné naissance à de nombreux fours à chaux. La quantité de chaux livrée à la consommation est assez considérable. La qualité en est bonne et elle se vend avec facilité.

Fabrique de tuyaux de drainage, tuiles, pannes, etc.

Les prix élevés du charbon avaient, au commencement de l'année dernière, absorbé les bénéfices des fabricants. Il n'en a plus été de même à la fin de l'année, aussi les fabricants ont travaillé avec activité, et la production ne suffisait pas à la demande.

Commerce.

Si nous exceptons quelques communes des environs de Tubize, Quenast et Rebecq, où les ateliers de construction de la Société générale d'exploitation des chemins de fer, les carrières de pavés et la fabrication des tuyaux de drainage, ne se ressentent guère de la stagnation des affaires, nous pouvons dire que, dans toutes les autres parties de l'arrondissement, le commerce de détail est en souffrance. La plupart des usines ont réduit le nombre de leurs ouvriers et le nombre d'heures de travail.

Les denrées alimentaires ont atteint des prix que l'on ne cite que dans les années de disette.

Les classes ouvrières et pauvres peuvent à peine se procurer le pain de chaque jour.

Les rentrées deviennent de plus en plus difficiles. Ce malaise réagit sur le commerce de détail, et la classe si nombreuse des petits commerçants aura à traverser une période bien difficile. Forcés de vendre, souvent à long crédit, incertains des rentrées, les commerçants éprouveront de grandes difficultés pour faire face à leurs engagements.

La loi sur le système métrique ne reçoit qu'une application incomplète. Dans les grandes villes commerciales, la cote des marchandises se fait encore en florins et les dénominations des anciennes mesures sont encore en usage. Il est à désirer que ces abus cessent, que l'évaluation des marchandises et les mesures soient indiquées dans les journaux sous des dénominations uniques, d'après le système décimal.

Comptoirs d'escompte.

Nous donnons le relevé des opérations des comptoirs d'escompte de Nivelles et de Wavre pendant l'année 1867. Il a été escompté :

1. Au comptoir de Nivelles :

1° A 2 1/2 p. c.	212	effets d'une valeur totale de fr.	315,396	08
2° A 3 p. c.	4,348	— —	4,306,902	11
3° A 3 1/2 p. c.	21,933	— —	15,008,463	74
Total. .	26,493	effets d'une valeur totale de fr.	19,630,961	93
En 1866, il avait été escompté. . . .	24,676	— —	18,845,748	40
Augmentation,	1,817	effets d'une valeur totale de fr.	785,213	53

2. Au comptoir de Wavre :

1° A 2 1/2 p. c.	94	effets d'une valeur totale de fr.	213.032	19
2° A 3 p. c.	1,530	— —	2,385,638	86
3° A 3 1/2 p. c.	6,962	— —	3,560.137	20
Total . .	8,586	effets d'une valeur totale de fr.	6,158,808	23
En 1866, il avait été escompté . . .	5.589	— —	4.653.167	86
Augmentation,	2,997	effets d'une valeur totale de fr.	1,505,640	39

L'escompte s'est fait, en 1867, à des conditions plus avantageuses. En 1866, le taux le plus bas avait été de 3 p. c. et s'était élevé jusqu'à 6 1/2 p. c.

Tribunal de commerce.

229 affaires ont été soumises en 1867 au tribunal de 1re instance de Nivelles, jugeant en matière de commerce.

28 affaires restaient à juger de l'année précédente, et 201 affaires nouvelles ont été introduites.

Le tribunal a rendu 135 jugements définitifs et 46 jugements interlocutoires.

42 affaires ont été terminées par transaction ou abandon.

52 causes restaient à juger.

Répartition des jugements définitifs :

Pour paiement de sommes, billets souscrits, lettres de change	51
Marchandises livrées.	40
	50

Jugements déclaratifs de faillites	5
Admission au passif des faillites	20
Demandes en livraison de marchandises vendues. .	7
Incompétence admise	3
Demandes de résiliation de contrats	4
Demandes de cautions.	1
Renvoi devant arbitres	3
Demandes de dommages-intérêts	1
Total	135

Le passif de trois des faillites déclarées s'élève à fr. 171,861-66.

Le passif des deux autres est inconnu et de peu d'importance. Les faillites ont été clôturées à défaut d'actif suffisant pour couvrir les frais.

Marchés.

Les vœux que nous faisions l'année dernière ont pu se réaliser, grâce à la cessation de la peste bovine, et les marchés aux bestiaux ont pu être rétablis, à partir du 18 septembre, après avoir été fermés pendant deux ans.

Voici le relevé des transactions qui se sont faites du 18 septembre au 31 décembre 1867.

1° Sur le marché de Nivelles :

	Anim. présentés.	Anim. vendus.	Prix moyen.	Valeur totale.
Vaches laitières .	769	497	274 »	136,178 »
Génisses . . .	297	167	217 »	36,239 »
Bœufs	9	6	233 »	1,398 »
Porcs	377	340	45 »	15,300 »
Jeunes porcs . .	3,607	2.030	12 »	24,360 »
Totaux . .	5,259	3,040		213,475 »

2° Sur le marché de Wavre :

Vaches laitières .	2,133	1,960	229 63	440,074 80
Génisses . . .	987	883	158 25	122.074 75
Bœufs	319	298	308 65	91,971 74
Bouvillons. . .	95	93	92 73	8,807 55
Porcs . . .	8,368	7,851	37 58	294,288 98
Jeunes porcs . .	14,697	14.024	10 71	150,197 04
Totaux . .	26,621	25,091		1,111,414 66

Mercuriale des marchés.

1° De Nivelles :

Froment,	fr. 36-50 les	100 kilog.
Seigle,	» 25-43	»
Avoine,	» 22 65	»
Escourgeon,	» 27-16	»
Pommes de terre,	» 10-90	»

2° De Wavre :

Froment,	fr. 36-92 les	100 kilog.
Seigle,	» 24-06	»
Avoine,	» 21-88	»
Pommes de terre,	» 9-52	»

Chemins de fer.

Les parties du chemin de fer de Tamines à Landen traversant notre arrondissement ont été mises en exploitation l'année dernière et cette nouvelle voie de communication va permettre aux cantons

de Jodoigne et de Perwez de développer les ressources qu'ils renferment.

Le chemin de fer de Manage à Wavre est, depuis la fin de l'année dernière, exploité par la Société Générale d'exploitation des chemins de fer et la nouvelle organisation des trains a provoqué des plaintes de la part de tous les habitants des localités desservies par cette ligne.

Les correspondances avec l'Etat, à Manage, sont, si pas supprimées, au moins rendues difficiles, et les voyageurs qui vont dans cette direction perdent un temps précieux.

Dans la direction de Wavre, l'organisation est faite de telle manière qu'un service d'omnibus a dû être établi pour prendre à Ottignies les voyageurs en destination des environs de Wavre et du canton de Jodoigne.

L'on ne doit cependant pas perdre de vue que si le chemin de fer de Manage à Wavre a pu être construit, c'est grâce à la garantie d'un minimum d'intérêt par l'Etat, et que le Gouvernement n'a consenti à intervenir dans cette concession que dans l'intention de donner des moyens de communication à un arrondissement important par son étendue, sa population et ses richesses, et qui ne pouvait se servir d'aucune des lignes du réseau national.

La société qui exploite cette ligne est donc tenue de desservir d'une manière complète et régulière tout le parcours entre Manage et Wavre et le service doit être organisé de manière à faciliter les communications par ces deux points extrêmes. Il est donc à désirer que dans les changements qui vont être nécessités par la période d'été, les correspondances avec les trains de l'Etat à Manage soient assurées. Il est surtout important que le service se fasse non pas de Manage à Ottignies, mais de Manage à Wavre, ainsi que le porte l'octroi de concession.

L'industrie et le commerce de Wavre souffrent de cet état des

choses et nous prions le Gouvernement d'avoir égard à nos observations.

Nous ne cesserons de renouveler le vœu que le gouvernement impose à la compagnie concessionnaire du chemin de fer du Luxembourg l'obligation de se conformer aux conditions de son contrat qui l'oblige à construire un embranchement pour relier la ville de Wavre à Bruxelles sans devoir passer par Ottignies ou que tout au moins les tarifs soient établis sans tenir compte de ce détour.

Nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer nos regrets que le chemin de fer direct de Charleroy à Bruxelles n'ait pas encore reçu un commencement d'exécution.

Le Gouvernement, à la vérité, a mis les travaux de construction en adjudication publique, mais aucun entrepreneur ne s'est présenté. Il ne reste donc au Gouvernement qu'à commencer les travaux au moyen du premier crédit de 5 millions voté par la législature. Toutes les considérations se réunissent pour imprimer à cette affaire la plus grande activité.

D'après le tracé arrêté, le chemin de fer de Charleroy à Bruxelles doit traverser des parties de l'arrondissement de Nivelles encore dépourvues de moyens rapides de communication.

L'industrie et le commerce de ces localités souffrent de ce long retard.

D'un autre côté, un grand nombre de bras sont inoccupés et le Gouvernement rendrait un immense service à la classe ouvrière en faisant exécuter immédiatement les grands travaux d'utilité publique décrétés par la législature.

D'après les déclarations récentes et catégoriques de M. le Ministre des travaux publics, il ne tardera pas à être donné satisfaction à ces vœux.

Conclusion et vœux.

Nous avons pu constater l'année dernière deux périodes dis-

tinctes, une grande activité d'abord et un ralentissement ensuite. Il n'en a pas été de même en 1867 ; à bien peu d'exceptions près, toutes les branches d'industrie et de commerce ont été en souffrance, tous les renseignements que nous avons recueillis près des chefs d'établissements accusent un malaise général et cependant sans cause bien définie.

Pour faire renaître la confiance et rendre une nouvelle activité aux transactions commerciales, il faut que les gouvernements des grandes puissances européennes donnent des preuves non équivoques de leur volonté de maintenir la paix. Ce n'est qu'à cette condition que nous pouvons espérer de voir finir une situation déplorable et qui ne pourrait se prolonger indéfiniment sans amener une perturbation générale.

Les vœux sur lesquels nous appelons particulièrement l'attention du Gouvernement sont les suivantes :

1° Révision de la loi sur les livrets d'ouvriers.

2° Règlement du travail des enfants et des femmes dans les manufactures et les houillères.

3° Réduction des droits d'accise sur le sel.

4° Abaissement au taux uniforme de 10 centimes du port de lettre pour tout le royaume.

5° Suppression complète des droits de barrières sur les routes provinciales et communales.

6° Réciprocité de la part des pays voisins pour la libre sortie des chiffons.

7° Entente préalable entre le Gouvernement et les compagnies concessionnaires des chemins de fer pour établir le service de manière à faciliter la correspondance des trains et le transport des voyageurs.

8° Exécution immédiate du chemin de fer de Charleroy à Bruxelles, par Nivelles, Braine-l'Alleud et Waterloo.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de notre haute considération.

Le Président.

G.-F. Nélis.

Le Secrétaire,

Durieu.

TABLE.

TITRE PREMIER.

Population.

Registres de population 2
Registres de l'état civil . . . . . id.
Déclarations d'indigénat. 3

TITRE II.

Chambres législatives.

Listes électorales. 3
Relevé comparatif des électeurs aux Chambres, en 1866 et 1867 . . . . . id.
Arrondissement de Louvain 4
Arrondissement de Nivelles. . . . . id.
Liste des éligibles au Sénat. . . . . id.
Elections 5

TITRE III.

Administration provinciale.

Listes électorales 6
Relevé comparatif du nombre des électeurs pour le Conseil provincial, inscrits en 1866 et 1867 7
Relevé comparatif du nombre des électeurs provinciaux par canton 8
Arrondissement de Bruxelles . . . . . id.
Arrondissement de Louvain . . . . . id.
Arrondissement de Nivelles 9
Récapitulation. . . . . id.
Élections. — Résultat des élections provinciales du 27 mai et du 1er juillet 1867. 10
Actes du Conseil 11
Sessions extraordinaires 18
Députation permanente . . . . . id.
Inspecteur voyer des faubourgs de Bruxelles . . . . . id.
Architectes d'arrondissement 19
Commissaires voyers. 20
Casernement de la gendarmerie . . . . . id.
Finances de la province. . . . . id.
Taxe sur les chiens 21

TITRE IV.

Administrations communales.

Circonscriptions territoriales 21
Listes électorales 22
Relevé comparatif des électeurs communaux . . . . . id.
Élections communales 23

Mutations survenues dans les Colléges échevinaux du 1er janvier au 31 décembre 1867 24
Secrétaires communaux. . . . . id.
Receveurs communaux 27
Travaux publics dans les villes en 1867. — Bruxelles. . . 28
Hal. 30
Louvain . . . . . id.
Tirlemont. 31
Diest . . . . . id.
Nivelles. . . . . id.
Wavre. . . . . id.
Communes rurales . . . . . id.
Arrondissement de Bruxelles. — *a*. Travaux exécutés ou en voie d'exécution 32
b. Travaux projetés . . . . . id.
Arrondissement de Louvain. — *a*. Travaux exécutés ou en voie d'exécution . . . . . id.
b. Travaux projetés 33
Arrondissement de Nivelles. — *a*. Travaux exécutés ou en voie d'exécution 34
b. Travaux projetés 35
Biens communaux. — Legs et donations. 36
Acquisitions 38
Aliénations. 42
Échanges 46
Transactions 47
Location du droit de chasse sur des biens communaux et d'établissements publics . . . . . id.
Remboursements de rentes. 48
Fonds communal. . . . . id.
Emprunts 49
Taxes diverses. 50
Taxe communale sur les chiens. — Arrondissement de Bruxelles . . . . . id.
Arrondissement de Nivelles. . . . . id.

Taxe sur les usines et fabriques 51
Droit de pâturage. . . . . id.
Taxes locales . . . . . id.
Taxes locales diverses. — Réclamations en 1867 56
Actions en justice. 57

TITRE V.

Institutions de bienfaisance.

Personnel 58
Receveurs . . . . . id.
Bureaux de bienfaisance. — Legs et donations. 60
Aliénations 64
Echanges 66
Transactions . . . . . id.
Baux emphytéotiques . . . . . id.
Remboursement de rentes 67
Placement de capitaux 68
Travaux exécutés en 1867 . . . . . id.
Actions en justice. 69
Hospices et hôpitaux. — État du mouvement de la population dans les hospices des communes de la province. . . 70
Subsides pour favoriser la fondation des hospices, hôpitaux, etc . . . . . id.
Création d'hospices, orphelinats et infirmeries dans les communes rurales 71
Legs et donations. 72
Acquisitions 78
Aliénations. 80
Échanges 82
Transactions . . . . . id.
Baux emphytéotiques . . . . . id.
Remboursements de rentes. . . . . id.

Emprunts 82
Travaux exécutés en 1867 . . . . . id.
État du mouvement de la population dans les hôpitaux de la province, en 1867. 84
Hospices de maternité.— État du mouvement de la population. 85
Enfants trouvés et abandonnés. — Etat du mouvement de la population à l'hospice de Louvain, pendant l'année 1867. 86
Mouvement de la population dans les établissements d'aliénés, en 1867. 87
Traitement des aliénés et frais d'entretien des indigents dans les dépôts de mendicité. — Subsides 89
Sourds-muets et aveugles. — Statistique. 91
Sourds-muets et aveugles. — Institut de garcons 92
Institut des filles . . . . . id.
Institut ophthalmique provincial . . . . . id.
Hospice des enfants malades, rachitiques et valétudinaires, à Ixelles. 93
Société royale de Philanthropie de Bruxelles . . . . . id.
Refuge de Sainte-Gertrude, à Bruxelles 95
Refuge des Ursulines, à Bruxelles . . . . . id.
Dépôt de mendicité de la Cambre. — Administration. . . id.
Frais d'entretien 96
Hôpitaux de Bruxelles . . . . . id.
Indigents 98
Domicile de secours. 99
Indemnités de route accordées aux voyageurs indigents . . id.
Tableau des opérations des monts-de-piété de la province, en 1867. 100
Caisses d'épargne. — Situation au 31 décembre 1867, en ce qui concerne les communes, établissements publics, etc., qui y ont déposé des fonds 102
Caisse d'épargne établie par la ville de Bruxelles, en faveur des ouvriers et des petits commerçants de la capitale et des communes limitrophes 103
Caisse d'épargne de la ville de Nivelles.—Dépôts particuliers. id.

Caisse d'épargne et de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865. — Relevé des fonds déposés par des communes et des établissements publics de la province, à la date du 31 décembre 1867 104
Loteries-tombolas qui ont été organisées, en 1867. . . . 105
Bals, concerts, représentations théâtrales, etc., organisés dans un but de bienfaisance, pendant l'année 1867.—Villes . 106
Communes rurales 109

TITRE VI.

Cultes.

Culte catholique. — Personnel. 113
Legs et donations. 114
Aliénations 128
Échanges 130
Baux emphytéotiques . . . . . id.
Remboursements de rentes . . . . . id.
Placement de capitaux . . . . . id.
Répartition du crédit ordinaire de 66,000 francs voté au budget provincial de 1867, en faveur des communes rurales, pour réparation ou construction d'églises, monuments, presbytères, agrandissement et déplacement de cimetières, etc. 132
Comptes rendus, pendant l'année 1867, des travaux exécutés à l'aide des subsides de la province et de l'État, aux édifices du culte dans les communes rurales 134
Répartition du crédit de 55,000 francs voté au budget provincial de 1867, pour la restauration des monuments des villes et le placement de paratonnerres. 135
Dépôt des comptes des fabriques d'église . . . . . id.
Actions en justice 136
Cultes protestant, anglican, israélite. . . . . id.
Cimetières. — Concessions de terrains 138

TITRE VII.

Instruction publique. 140

Inspection des écoles 143
Personnel enseignant . . . . . id.
Adoption d'écoles. . . . . id.
Instruction gratuite. 144
Conférences des instituteurs et des institutrices . . . . id.
Bâtiments d'école . . . . . id.
I. — Répartition du crédit provincial en faveur de l'instruction primaire 145
II. — Fonds des deux centimes de 1867. 146
III. — Allocation extraordinaire de 200,000 francs, pour construction et ameublement d'écoles. 147
Résultat des concours entre les élèves des écoles primaires . 152
Dépenses du service ordinaire de l'instruction primaire en 1867 et moyens d'y faire face 154
Ecoles gardiennes et d'adultes. — *A*. Subsides accordés par l'Etat. 155
B. — Subsides accordés par la province. 157
Écoles normales 159
Caisse de prévoyance des instituteurs primaires. 160
Recettes et dépenses. . . . . id.
Recettes et dépenses non effectuées au 31 décembre 1867. . 161
Enseignement moyen. 162
Concours général des établissements d'instruction moyenne. — Récompenses obtenues 164
Établissements libres d'instruction moyenne . . . . . id.
Enseignement supérieur. — Année académique 1866-1867. 166
École militaire . . . . . id.
Situation de l'école au 31 décembre 1867 167
Nombre des élèves . . . . . id.
Élèves sortis de l'école en 1867 168
Fondations de bourses d'étude. . . . . id.

Recettes 168
Dépenses 169
Remboursements et placements de capitaux. . . . . id.
Bourses. . . . . id.
École de médecine vétérinaire de l'État, à Cureghem, sous Anderlecht 171
École pratique d'horticulture de l'Etat, à Vilvorde. . . . 173
Bourses d'agriculture. . . . . id.
Écoles et ateliers d'apprentissage 174

TITRE VIII.

Beaux-arts, sciences et lettres.

Académies des beaux-arts et écoles de dessin 175
Académie royale de Bruxelles . . . . . id.
Académie de Louvain 176
Académie de Nivelles. 177
Académie de Tirlemont. . . . . id.
Académie de Diest. . . . . id.
Ecole de dessin et de modelage d'Ixelles . . . . . id.
Ecole de dessin de Saint-Josse-ten-Noode 178
Ecole de dessin et de modelage de Molenbeck-Saint-Jean . . id.
Ecole de dessin de Vilvorde. . . . . id.
Récompenses. — Académie de Bruxelles 179
— Académie de Louvain . . . . . id.
— Académie de Tirlemont . . . . . id.
— Académie de Diest. . . . . id.
— Académie de Nivelles . . . . . id.
— Ecole de dessin et de modelage d'Ixelles . id.
— Ecole de dessin de Saint-Josse-ten-Noode . id.
— Ecole de dessin et de modelage de Molenbeck-Saint-Jean. 180
— Ecole de dessin de Vilvorde . . . . . id.
Conservatoire royal de musique . . . . . id.

Sociétés de musique.

Arrondissement de Bruxelles 184
Arrondissement de Louvain 185
Arrondissement de Nivelles . . . . . id.
Sciences et lettres 187
Objets d'art 188
Dépôts d'ouvrages littéraires et artistiques 189

TITRE IX.

Art de guérir et hygiène.

Personnel 190
Commission médicale de la province. . . . . id.
Sages-femmes. . . . . id.
Vaccination 191
Travaux d'assainissement et construction de puits. . . . 194
Subsides accordés en 1867, par l'État et la province, pour l'exécution de travaux d'assainissement 196
Arrondissement de Bruxelles . . . . . id.
Arrondissement de Louvain. 198
Arrondissement de Nivelles. . . . . id.
Subsides accordés par la province et par l'Etat, pour des travaux exécutés afin de procurer de l'eau potable aux localités qui en manquent. 202
Arrondissement de Bruxelles . . . . . id.
Arrondissement de Louvain . . . . . id.
Arrondissement de Nivelles. . . . . id.

TITRE X.

Sûreté publique, justice et prisons.

Police 206
Commissaires de police 208

Gardes champêtres 209
Gardes de bois . . . . . id.
Gendarmerie. . . . . id.
Passe-ports . . . . . id.
Chasse. . . . . id.
Livrets d'ouvriers 210
Livrets de domestiques 211
Pompes à incendie. . . . . id.
Sinistres . . . . . id.
Liste des jurés 212

TITRE XI.

Milice.

Miliciens ajournés 215

TITRE XII.

Garde civique.

Force numérique 217
Opérations des conseils de recensement, en 1867. — Garde civique active 218
Opérations des conseils de discipline, en 1867 219
Élections.—Nominations d'officiers par le Gouvernement, dans la garde civique active . . . . . id.
Effectif des légions 220
Armement et équipement 221
Service auquel la garde civique active a été appelée en 1867 . . . . . id.

TITRE XIII.

Contributions publiques.

Cadastre 222
Contributions directes 223
Contribution foncière 227
Contribution personnelle 228
Droits de patentes, de débit en détail de boissons alcooliques et de tabac 229
Droits de douanes 230
Droits d'accises 231
Recettes diverses au profit du Trésor et fonds des tiers . . 232
Réclamations présentées contre les impôts directs 233
Enregistrement et domaines. — Recettes en 1867. 234
Recettes pour ordre. 235

TITRE XIV.

Voirie. — Régime des eaux.

Ponts et chaussées. — Personnel 236
Routes provinciales. — Entretien. . . . . id.
Travaux extraordinaires 237
Plantations. . . . . id.
Ventes d'arbres 238
Ventes d'élagages . . . . . id.
Pavés de rebut 239
Arrondissement de Bruxelles . . . . . id.
Arrondissement de Louvain 240
Arrondissement de Nivelles. . . . . id.
Plans généraux d'alignement . . . . . id.
Bâtisses 241
Cessions et achats de terrains . . . . . id.

Reprise des routes provinciales par l'Etat 242
Chemins de fer 243
Messageries 244

Voirie urbaine.

Ville de Bruxelles 244
Constructions 245
Trottoirs . . . . . id.
Pavage . . . . . id.
Macadam 246
Egouts . . . . . id.
Ponts 247
Travaux hydrauliques . . . . . id.
Voies nouvelles, ouvertes en 1867 . . . . . id.
Contraventions 248
Ville de Hal. . . . . id.
— Louvain . . . . . id.
Constructions. . . . . id.
Trottoirs . . . . . id.
Egouts . . . . . id.
Pavage 249
Ponts . . . . . id.
Voies nouvelles, ouvertes en 1867. . . . . id.
Travaux hydrauliques . . . . . id.
Contraventions . . . . . id.
Ville de Tirlemont. — Constructions . . . . . id.
Pavage. 250
Egouts. . . . . id.
Ville de Diest . . . . . id.
— d'Aerschot. . . . . id.
Constructions 251
Ville de Nivelles. — Constructions . . . . . id.
Trottoirs . . . . . id.
Pavage . . . . . id.

Egouts 252
Contraventions. . . . . id.
Ville de Wavre . . . . . id.
Trottoirs . . . . . id.
Pavage . . . . . id.
Faubourgs de Bruxelles. . . . . id.
Ouverture, alignement, suppression, élargissement de rues. 253

Voirie vicinale.

Piqueurs cantonaux. 253
Atlas des chemins. . . . . id.
Alignement 254
Chemins de grande communication. . . . . id.
Subsides 256
Tableau indiquant l'importance des fonds réunis, en 1867, pour l'amélioration des chemins de grande communication 258
Arrondissement de Bruxelles . . . . . id.
Arrondissement de Louvain. 264
Arrondissement de Nivelles 270
Dépenses pour l'amélioration et l'entretien des chemins. . 277
Tableau n° 1. — Relevé des travaux exécutés, en 1866, pour l'amélioration des chemins vicinaux (non compris l'entretien ordinaire), sans le concours pécuniaire de l'État ni de la Province 278
Arrondissement de Bruxelles . . . . . id.
Arrondissement de Louvain. 282
Arrondissement de Nivelles 287
Tableau n° 2. — Montant des ressources de toute nature qui ont été appliquées, en 1866 : 1° à l'amélioration des chemins vicinaux; 2° à l'entretien ordinaire des chemins. 292
Arrondissement de Bruxelles . . . . . id.
Arrondissement de Louvain. 302

Arrondissement de Nivelles 312
Barrières communales 322
Suppression des barrières communales. 324
Compte rendu du produit des droits communaux de barrières perçus en 1866 326
Arrondissement de Bruxelles . . . . . id.
Arrondissement de Louvain. 328
Arrondissement de Nivelles. 334
Entretien des chemins vicinaux 336
Suppressions et changements de chemins et sentiers, en 1867 338
I. — Suppressions et changements de direction de chemins et de sentiers, demandés par les communes. 340
II. — Suppressions et changements de direction de chemins et de sentiers, demandés par des particuliers. 342
III.—Ouverture et élargissement de chemins et de sentiers . 344
Contraventions 346
Curage de la Senne. 347
Rôles 348
Barrage sur le Casterloop . . . . . id.
Élargissement de la petite Senne 349
Insalubrité des eaux de la Senne 350

TITRE XV.

Agriculture.

Commission provinciale 351
Service vétérinaire 352
Race chevaline 353
Peste bovine . . . . . id.
Tableau indiquant l'importance des transactions qui ont eu lieu, en 1867, sur les foires et marchés aux chevaux et aux bestiaux de la province de Brabant 355

Établissement de foires et marchés 360
Arpenteurs . . . . . id.
Échenillage. 361
Mercuriale . . . . . id.

TITRE XVI.

Industrie.

Établissements dangereux, insalubres ou incommodes. . . 361
Établissements de première classe autorisés par nous, en 1867. 362
Surveillance des usines. 364
Barrages dans les cours d'eau . . . . . id.
Machines à vapeur 365
Carrières exploitées par galeries souterraines. — Déclarations reçues à l'administration provinciale, en exécution de l'arrêté royal du 29 février 1852 366
Brevets. 367
Conseils de prud'hommes . . . . . id.
I. Bureau de conciliation 368
Affaires conciliées par le bureau 369
II. Conseil . . . . . id.
Affaires terminées par jugements ou à l'amiable 370
Actes d'instruction. — Renseignements divers . . . . . id.
Conseil de prud'hommes de Molenbeek-Saint-Jean 371
I. Bureau de conciliation . . . . . id.
Affaires conciliées par le bureau 372
II. Conseil. . . . . id.
Affaires terminées par jugements ou à l'amiable 373

TITRE XVII.

Commerce.

Chambre de commerce de Bruxelles 374

Chambre de commerce de Louvain 375
— de Nivelles . . . . . id.
Poids et mesures 376
Navigation. 377
Tableau du mouvement et du produit de la navigation sur le canal de Louvain, en 1867 378
Personnel . . . . . id.
Dépenses d'exploitation et travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire . . . . . id.
Marche des bateaux 380
Service du halage . . . . . id.
Fret moyen. . . . . id.
Interruption de la navigation. — Chômage 381
Canal de Charleroy à Bruxelles. — Mouvement des transports. — Année 1867. 382
Pêche 384
Entrepôt et port de Bruxelles, 1867. . . . . id.
Tableau des quantités de marchandises pour l'importation desquelles il a été délivré, au bureau des douanes de Bruxelles, pendant l'année 1867, des acquits de payement des droits à l'entrée 389
Tableau des quantités de marchandises pour l'exportation desquelles il a été délivré, au bureau des douanes de Bruxelles, pendant l'année 1867, des acquits de sortie. . id.
Tableau des quantités de marchandises déclarées en transit au bureau des douanes de Bruxelles, pendant l'année 1867 . 390
Entrepôt de Louvain. — Rapport de la Commission administrative sur le mouvement des marchandises et la recette perçue pour droits de magasin . . . . . id.
Tribunal de commerce de Bruxelles 395
Tribunal de commerce de Louvain 396
Tribunal civil de Nivelles, jugeant en matière commerciale . . . . . id.

ANNEXES.

Rapport de M. le Commissaire de l'arrondissement de Bruxelles 401
Rapport de M. le Commissaire de l'arrondissement de Louvain. 475
Rapport de la Commission administrative de l'Institut ophthalmique provincial 515
Rapport de M. le Directeur du dépôt de mendicité de la Cambre. 519
Rapport de M. l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées. . 551
Rapport de M. l'Inspecteur voyer des faubourgs de Bruxelles. 689
Rapport de la Chambre de commerce de Bruxelles. . . . 710
Rapport de la Chambre de commerce de Nivelles 761

005696875